

travers
à
champs

Éditeur scientifique
André LERICOLLAIS

Paysans sereer

Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal



IRD
Éditions

Paysans sereer

Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal

André Lericollais (dir.)

DOI : 10.4000/books.irdeditions.15828
Éditeur : IRD Éditions
Année d'édition : 1999
Date de mise en ligne : 19 novembre 2018
Collection : À travers champs
ISBN électronique : 9782709925259



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782709914413
Nombre de pages : 668

Ce document vous est offert par Institut de recherche pour le développement (IRD)



Référence électronique

LERICOLLAIS, André (dir.). *Paysans sereer : Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. Nouvelle édition [en ligne]. Marseille : IRD Éditions, 1999 (généré le 25 septembre 2019). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/irdeditions/15828>. ISBN : 9782709925259. DOI : 10.4000/books.irdeditions.15828.

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2019. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

© IRD Éditions, 1999
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

« Les tessons du canari ne sont plus immobiles », disent les Sereer.

Dans les campagnes du Sine, au centre-ouest du Sénégal, les tessons de poteries qui jonchent les aires villageoises symbolisent la socialisation et la sacralisation anciennes des lieux ; ils témoignent de l'attachement des paysans sereer à leur terroir.

Or, ce confinement dans les vieux pays a cessé, les jeunes gens partent travailler dans les Terres neuves situées à l'est et s'y fixent. Cette mobilité géographique s'accompagne de changements de tous ordres qui mettent à mal les représentations anciennes quelque peu figées du système agraire et de la société rurale des Sereer du Sine. Dans les Terres neuves, une dynamique socio-économique très forte se fonde sur l'extension des espaces productifs et offre des possibilités d'enrichissement aux paysans. Toutefois, les potentiels de production ne semblent guère ménagés pour l'avenir.

Les terres de ces exploitants qui n'ont pas rompu avec ceux du Sine constituent un élargissement de l'espace agro-pastoral sereer.

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales.

Animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

SOMMAIRE

Préface

Abdoulaye Bara Diop

Auteurs

Glossaire

Introduction générale. Terrains anciens, approche renouvelée : analyse du changement dans les systèmes agraires sereer

André Lericollais, Pierre Milleville et Guy Pontié

LE NOUVEAU CHANTIER DE RECHERCHE

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'ÉVOLUTION DU PEUPLEMENT SEREER

LES RELATIONS À DISTANCE

LA NÉCESSAIRE ET DIFFICILE MISE EN ŒUVRE DE LA PLURIDISCIPLINARITÉ

Première partie. Une civilisation agraire confrontée à la croissance et à la sécheresse

Une civilisation agraire confrontée à la croissance démographique, à la compétition économique et à la sécheresse

1. La dynamique du peuplement sereer

Les Sereer du Sine

Charles Becker, Mohamed Mbodj et M. Ibrahima Sarr

INTRODUCTION

LES SEREER ET LA POPULATION DU SÉNÉGAL

LES PEUPELEMENTS SEREER DANS L'HISTOIRE

LES SINE ET LA DYNAMIQUE DE SES PEUPELEMENTS

LE SINE ET SES CARACTÉRISTIQUES SOCIOLOGIQUES

CONCLUSION

Ngayokhem 1963-1989

Michel Garenne, Ibrahima Sarr et Pierre Cantrelle

INTRODUCTION

ENVIRONNEMENT ET MÉTHODOLOGIE

TENDANCES

CONJONCTURE ANNUELLE

CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS

CONSÉQUENCES ET CONCLUSIONS

2. De la traite à la crise agricole

Historique des échanges commerciaux dans le Sine

Mohamed Mbodj et Charles Becker

INTRODUCTION

LES PÉRIODES

LES INFRASTRUCTURES

LES ACTEURS

CONCLUSION

3. La dégradation de l'aménagement agraire

André Lericollais

INTRODUCTION

LES FACTEURS ÉCOLOGIQUES

LES FONCTIONS DU PARC ARBORÉ

LA DÉGRADATION DU PARC ARBORÉ

CONCLUSION

Conclusion de la première partie

Deuxième partie. Evolution du système agro-pastoral en pays sereer Sine

Évolution du système agro-pastoral en pays sereer Sine

4. La gestion de la terre dans le Sine

Guy Pontié, Brigitte Guigou et André Lericollais

INTRODUCTION

LES FONDEMENTS DU FONCIER EN MILIEU SEREERSINE

LA DYNAMIQUE FONCIÈRE CONTEMPORAINE

L'ACCÈS À LA TERRE

CONCLUSION : PERMANENCES, ÉVOLUTIONS ET RUPTURES

5. La composition familiale du groupe domestique

Brigitte Guigou

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA TYPOLOGIE RÉSIDENTIELLE

LES GROUPES DOMESTIQUES SANS NOYAU CONJUGAL

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE PARENTS SATELLISÉS

COHABITATION DES HOMMES ET MÉCANISMES DE FISSION

CONCLUSION

6. Les pratiques paysannes dans le Sine

Patrice Garin, Brigitte Guigo et André Lericollais

OBJECTIFS, CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODES

DU MODÈLE ANCIEN À LA GESTION ACTUELLE

LE FONCTIONNEMENT DES NGAK

TYPOLOGIE DES CUISINES SELON LEURS NIVEAUX DE PERFORMANCES

LES CHANGEMENTS DANS LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES : CONSÉQUENCES SUR LA

PRODUCTIVITÉ DE LA TERRE ET DU TRAVAIL

BILAN ET PERSPECTIVES DU SYSTÈME AGRAIRE

DES AMÉLIORATIONS TECHNIQUES MAIS UNE PRESSION AGGRAVÉE SUR LES RESSOURCES

NATURELLES

7. L'élevage en pays sereer : du modèle d'intégration aux troupeaux sans pâturages

Adama Faye, André Lericollais et Mouhamadou M. Sissokho

CHARGE ANIMALE

UN ÉLEVAGE QUI A RENFORCÉ SA DIVERSITÉ

LES MODIFICATIONS DU SYSTÈME FOURRAGER

STRATÉGIES NOUVELLES ET PRATIQUES DE CONDUITE

PRODUCTIONS ET EXPLOITATION DES CHEPTELS

CONCLUSION : CONTRIBUTION DE L'ÉLEVAGE À LA DIVERSIFICATION ET À LA STABILITÉ DU

SYSTÈME DE PRODUCTION ACTUEL

Conclusion de la deuxième partie

Troisième partie. Les Sereer des Terres neuves

Les Sereer des Terres neuves

8. Les Sereer et la colonisation des Terres neuves

Les migrations

Jean-Paul Dubois

LE PROJET-PILOTE

LA POURSUITE DU PROJET

SITUATION DES MIGRATIONS SEREER À LA FIN DES ANNÉES QUATRE-VINGT

Les Terres neuves de Kafrine Bondié : un village revisité

Jean-Paul Dubois

LE VILLAGE

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

L'ÉLEVAGE BOVIN

LA RÉPARTITION FONCIÈRE

ÉVOLUTION DE QUELQUES MODALITÉS DU TRAVAIL AGRICOLE

LES NIVEAUX DE PRODUCTION

LA DIFFÉRENCIATION DES EXPLOITATIONS

Les Terres neuves de Koumpentoum

Jean-Paul Dubois, Michel Garenne et Jérôme Lombard

LE PEUPLEMENT

L'ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

LA SITUATION FONCIÈRE

9. Évolution des systèmes de production des Terres neuves

Dispositif d'enquête

Jean-Paul Dubois et Pierre Milleville

Activité agricole et dynamique des systèmes de culture

Jean-Paul Dubois et Pierre Milleville

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

SYSTÈMES DE CULTURE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

PERFORMANCES DES SYSTÈMES DE CULTURE

L'élevage

Johann Huguenin et Jean-Paul Dubois

PLACE ET RÔLE DE L'ÉLEVAGE DANS LES EXPLOITATIONS

ÉVOLUTION DE LA TRACTION ANIMALE

CONDUITE DES ANIMAUX

EXPLOITATION DES TROUPEAUX

PERFORMANCES DES TROUPEAUX

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La différenciation économique

Jean-Paul Dubois

DEUX « PORTRAITS » DE DESTINS OPPOSÉS

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS

ITINÉRAIRES D'EXPLOITATIONS

Conclusion de la troisième partie

Quatrième partie. Des systèmes de production diversifiés et ouverts

Des systèmes de production diversifiés et ouverts

10. Les fondements de l'économie locale

Les usages de l'argent et de la richesse : solidarités, réciprocité et hiérarchie de statuts dans le Sine
Brigitte Guigou

HETEROGENEITE DES REVENUS MONÉTAIRES

LES USAGES DE L'ARGENT : CONSOMMATION MARCHANDE ET EXERCICE DES SOLIDARITÉS

LES USAGES DE LA RICHESSE

LA PRÉÉMINENCE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA MORALE DU DON

Des soudures aux crises : les réponses paysannes dans le Sine

Jérôme Lombard

LA SOUDURE : MYTHES ET RÉALITÉS

LES STRATÉGIES ALIMENTAIRES

LA CRISE ALIMENTAIRE DE 1984-85 ET LES TACTIQUES DE SURVIE

SOUDURES PÉRIODIQUES ET PERMANENTES

Les marchés ruraux du Sine

Jérôme Lombard

HISTORIQUE DES MARCHÉS DU SINE

LES FONCTIONS ACTUELLES DES MARCHÉS RURAUX

LES MARCHÉS : UN DÉBOUCHÉ POUR LES PRODUCTIONS NOBLES DE L'AGRICULTURE SEREER ?

L'AVENIR DES MARCHÉS RURAUX DANS L'ÉCONOMIE SÉNÉGALAISE

11. Migrations et relations à distance

Guy Pontié et André Lericollais

OBJECTIFS ET MÉTHODES

L'ÉMIGRATION DE LA POPULATION ACTIVE SEREER

LES RÉSEAUX MIGRATOIRES ET LES SOLIDARITÉS ÉCONOMIQUES

DES RUPTURES AVEC LES TERRES NEUVES PLUS APPARENTES QUE RÉELLES

CONCLUSION

Conclusion de la quatrième partie

Conclusion générale. Crise de l'agriculture dans le Sine et stratégies paysannes élargies

André Lericollais, Pierre Milleville et Guy Pontié

LE SINE : DES TERROIRS SATURÉS, UNE AGRICULTURE EN CRISE

LES TERRES NEUVES : UNE IMPLANTATION RÉUSSIE, DES COMPORTEMENTS DIFFÉRENCIÉS

MIGRATIONS ET RELATIONS À DISTANCE : RUPTURE, OU ÉLARGISSEMENT DES STRATÉGIES

PAYSANNES ?

Bibliographie

Annexes

Summary. Sereer farmers Agrarian dynamics and mobility in Senegal

Table des illustrations

Préface

Abdoulaye Bara Diop

- 1 *Cet ouvrage consacré aux paysans sereer évalue l'ensemble de leurs activités et explore différents aspects du changement social. Les recherches dont il présente les résultats s'inscrivent dans la filiation des travaux consacrés au Pays sereer ou au Bassin arachidier sénégalais depuis les années soixante, notamment ceux de Paul Pélissier, de Marguerite Dupire, de Philippe Couty, de Jean-Marc Gastellu. Ils concourent, avec les études des chercheurs de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (Isra) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), à une meilleure connaissance des dynamiques rurales.*
- 2 *Sa spécificité tient au fait qu'il est l'œuvre d'une équipe pluridisciplinaire avec des contributions toutes de qualité, sur un champ scientifique large et ouvert : histoire économique et sociale, démographie, géographie, anthropologie, agronomie et zootechnie. Le travail collectif et pluridisciplinaire présentait plusieurs difficultés. Chaque discipline de sciences sociales conduit une analyse avec une entrée privilégiée, tout en se référant à la « totalité ». Ce faisant, elle a tendance à mettre en avant les arguments qu'elle maîtrise et à minimiser ou à figer les autres facteurs. Les échanges entre disciplines élargissent d'emblée l'approche et obligent à reconsidérer les interprétations partielles. La construction et la cohérence de l'ouvrage se sont ainsi élaborées, chemin faisant, au cours de multiples confrontations. L'équipe s'est mobilisée et recomposée autour des thèmes majeurs : la dynamique du peuplement liée à la culture de l'arachide, la répartition foncière dans un contexte de rareté de la terre, les systèmes de culture et d'élevage qui intègrent les innovations techniques tout en s'adaptant aux déficits pluviométriques, les économies familiales confrontées aux effondrements de la production après les sécheresses, les migrations qui servent d'exutoire et induisent des relations à distance...*
- 3 *L'originalité de ce travail provient, aussi, de la comparaison de deux situations contrastées. Au vieux Pays sereer, a priori lieu des permanences, s'opposeraient les Terres neuves de Koumpentoum, lieu des innovations. Mais cette rupture n'apparaît pas aussi tranchée compte-tenu des relations entretenues à distance entre ces deux zones où les exploitations font toujours figure d'unités liées. Les relations entre Sereer urbanisés et les villages d'origine participent aussi à la dynamique rurale.*
- 4 *En termes de bilan, il fallait éviter à la fois une certaine dramatisation misérabiliste des problèmes et la tentation « populiste » de valoriser complaisamment les savoirs et les initiatives des paysans.*

Le temps n'est plus à des mises en question radicales de caractère idéologique. Il convient plutôt de proposer, avec pragmatisme, des innovations ou des aménagements qui soient plausibles.

- 5 *Tous ces objectifs et les orientations légitimes que s'était donnée l'équipe constituée de chercheurs expérimentés et de plus jeunes en formation, ont été largement atteints, à l'évidence, selon nous.*
- 6 *Les contributions sont de caractère essentiellement empirique, mais elles prennent en compte les questions théoriques incontournables de définition des notions et des concepts fondamentaux. Selon les disciplines et les secteurs explorés, elles utilisent la tradition orale, les données d'archives et les publications des vingt dernières années, mais dans tous les cas elles se fondent sur des enquêtes de terrain considérables, rigoureuses et minutieuses. Elles composent un tableau étonnamment riche et précis des terroirs et des activités des paysans sereer. L'essentiel de la vie sociale nous est restitué aussi bien dans le vieux pays du Sine que dans les Terres neuves du Sénégal oriental.*
- 7 *Les paysans sereer font preuve d'une remarquable capacité d'adaptation. Ils sont parvenus, paradoxalement dans le Sine, à améliorer leurs niveaux de production pour les céréales comme pour l'arachide. Ils ont sauvé leurs troupeaux tout en diversifiant leur élevage, malgré la sécheresse et la saturation de l'espace.*
- 8 *Ce maintien, voire cette amélioration des performances dans le domaine des cultures et de l'élevage, apparaît cependant fragile, à cause de cette saturation des terroirs, dont les conséquences s'avèrent critiques dans le vieux pays, du fait de la détérioration de la fertilité des sols et de la dégradation du parc arboré. Le maintien des troupeaux n'est possible que par le recours à la transhumance pendant des périodes de plus en plus longues avec les effets négatifs qu'elle entraîne : pertes de lait pour la population et de fumure pour les champs.*
- 9 *La dynamique économique est très apparente et relativement plus aisée à évaluer que les changements socio-culturels. Ainsi, sur les Terres neuves, nombre de paysans ont constitué de grands troupeaux, sans disposer au départ d'un capital en cheptel. Ils commercialisent le surplus de bétail, en profitant des opportunités qu'offre le marché dans ce secteur mais, en même temps, ils fournissent des animaux qui sont sacrifiés dans le Sine lors des cérémonies sociales les plus traditionnelles. Les conditions socioculturelles se transforment lentement. Sur les vieux terroirs du Sine, la gestion foncière est toujours détenue par les anciens ; les femmes et les jeunes hommes souffrent, plus que les autres, du manque de terres et n'ont accès à la fumure et aux équipements qu'en dernier lieu. Dans le Sine, comme dans les Terres neuves, le nombre d'épouses du chef d'exploitation comme le nombre de femmes présentes dans la concession sont des indicateurs fiables de réussite économique.*
- 10 *Pareilles constatations peuvent être faites dans d'autres sociétés rurales, chez les Wolofs par exemple. Elles nous donnent l'occasion de poser le problème de la modernisation de nos sociétés, même urbanisées, afin de résoudre les sérieux défis de développement auxquels elles sont confrontées.*
- 11 *Nous pourrions évoquer bien d'autres aspects intéressants de permanences et de changements que font apparaître les chercheurs dans les domaines explorés. Cet ouvrage est remarquable à tous points de vue. Sa lecture est évidemment indispensable à tous ceux qui s'intéressent à la société sereer mais au-delà, il nous apparaît comme un modèle qui devrait inspirer d'autres travaux au Sénégal et ailleurs, en Afrique.*
- 12 *Il convient de féliciter tous les membres de cette équipe et particulièrement son coordinateur, André Lericollais, qui a conçu le projet et l'a mené à bonne fin, malgré de nombreux obstacles inhérents à pareille entreprise. Il nous a permis ainsi de disposer de cette somme, mieux, de cette synthèse irremplaçable pour la connaissance des paysans sereer.*

AUTEUR

ABDOULAYE BARA DIOP

Directeur de l'Ifan (Ucad, Dakar) de 1986 à 1995

Auteurs

- 1 **Charles Becker.** Anthropologue du CNRS (Centre national de la Recherche scientifique), en accueil à l'IRD¹⁷ (Institut de Recherche pour le Développement), spécialiste de l'histoire du peuplement du Sénégal. Il a étudié le peuplement protohistorique, les mouvements de population liés à l'économie de traite, notamment dans le Bassin arachidier. Il se consacre à présent à l'étude des problèmes de santé, de développement et d'environnement au Sénégal.
- 2 **Pierre Cantrelle.** Médecin démographe Orstom*. Fondateur en 1962 des études longitudinales dans le Sine-Saloum, à Niakhar et à Paos-Koto (Sénégal). Pendant de nombreuses années président de la Commission Technique de Démographie, puis chef de l'Unité de Recherche Population et Santé, adjoint au chef du département Santé. Animateur des recherches démographiques à l'Orstom et à l'ISD (Institut Santé et Développement) jusqu'en 1995.
- 3 **Abdoulaye-Bara Diop.** Sociologue, spécialiste des migrations, des changements sociaux en milieu rural et de l'insertion urbaine. Professeur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, Directeur de l'Ifan (Institut fondamental d'Afrique noire) de 1986 à 1995.
- 4 **Jean-Paul Dubois.** Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.
- 5 **Adama Faye.** Agronome zootechnicien, chercheur de l'Isra (Institut sénégalais de Recherche agricole), spécialiste d'élevage dans les systèmes mixtes en zone semi-aride et subhumide. Il a coordonné des recherches sur les systèmes de production et le transfert de technologies ; il a dirigé le centre de recherche zootechnique de Kolda avant d'être chargé de mission recherche-développement à l'Isra. Animateur du Réseau ouest africain de traction animale de 1985 à 1992. Actuellement chargé de programme au bureau d'appui ORT/DDC (Organisation pour la Recherche et le Travail, Direction du Développement de la Coopération) pour la coopération sénégal-suisse en matière de formation agricole et rurale.
- 6 **Michel Garenne.** Statisticien-démographe IRD. Responsable des programmes du laboratoire de population de Niakhar au Sénégal de 1981 à 1989, puis Associate Professor of Demography à l'Ecole de Santé Publique de Harvard de 1990 à 1994. Actuellement au Ceped (Centre français sur la Population et le Développement) à Paris.

- 7 **Patrice Garin.** Agronome du Cirad (Centre de Coopération internationale en Recherche agronomique pour le Développement) affecté à l'Isra de 1987 à 1991, spécialiste des systèmes de production agricoles, notamment des pratiques paysannes. Ses terrains de recherche se situent à la Réunion, au Sénégal et à Madagascar. Depuis 1994, il est chercheur au Cemagref (Centre national du Machinisme agricole du Génie rural, des Eaux et des Forêts) sur la gestion des ressources en eau des bassins versants irrigués.
- 8 **Brigitte Guigou.** Sociologue, doctorante à l'Orstom, avec pour thème les dynamiques familiales dans la société sereer. Depuis 1992 chercheur au CSTB (Centre scientifique et technique du Bâtiment) à Paris.
- 9 **Johann Huguenin.** Zootechnicien et agropastoraliste en stage à l'Orstom. Au Cirad depuis 1989. Ses terrains de recherche ou d'intervention se situent au Mali, au Sénégal, en Centrafrique, à Djibouti et en Guyane.
- 10 **André Lericollais.** Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.
- 11 **Jérôme Lombard.** Géographe, doctorant à l'Orstom, spécialiste des échanges vivriers au Sahel. Auteur d'une thèse sur les crises alimentaires en Pays sereer. Depuis 1991 chercheur à l'Inrets (Institut national de Recherche sur les Transports et leur Sécurité).
- 12 **Mohamed Mbodj.** Historien, spécialiste des dynamiques démographiques et de l'économie de traite au Sénégal. Professeur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Visiting professor à l'université Columbia de New-York de 1994 à 1999.
- 13 **Pierre Milleville.** Agronome IRD, spécialiste des problèmes de développement en agriculture paysanne. Il a étudié les pratiques agricoles et pastorales au Sénégal (en Casamance et dans les Terres neuves), au Burkina-Faso et à Madagascar. Il participe à plusieurs enseignements et encadre de nombreuses recherches.
- 14 **Guy Pontié.** Sociologue IRD, spécialiste des changements sociaux en milieu rural. Ses terrains de recherche se situent au Cameroun, au Togo, au Sénégal et au Mexique. Depuis 1998, préside la Commission scientifique des sciences sociales de l'IRD.
- 15 **Ibrahima Sarr.** Démographe au Bureau national du Recensement du Sénégal.
- 16 **Mohamadou Moustapha Sissokho.** Vétérinaire zootechnicien, chercheur de l'Isra, spécialisé en « Range Ressources ». Il a travaillé dans le Bassin arachidier (Programme système de production et transfert de technologies) et en haute Casamance (Centre de recherches zootechniques de Kolda).

NOTES

1. L'Orstom est devenu l'IRD en 1998

Glossaire

- 1 *** : terme dont la transcription usuelle est francisée**
- 2 *bax* : droit sur un bloc de terre transmis dans le patrilignage du défricheur (droit de hache).
- 3 *bii no maad* : noble de la famille royale.
- 4 *bissap** : *Hibiscus sabdariffa* ou oseille de Guinée.
- 5 *bogdinax* : libation avant de consommer le mil nouveau.
- 6 *Buur* : roi.
- 7 *cedo* : gens apparentés à la famille royale et leurs dépendants, autrefois accaparés par la fonction militaire.
- 8 *cegel* : richesse, en référence au troupeau.
- 9 *cuur* : libation aux *pangol*, notamment à l'occasion des semailles (*cuur o mis*).
- 10 *dam* : grande maison mouride formée de *talibé*, implantation pionnière dans les Terres neuves.
- 11 *dak* : sol sablo-argileux gris.
- 12 *dek* : sol sablo-argileux gris (terme wolof).
- 13 *diatigui* : chef de maison qui reçoit un hôte (terme wolof).
- 14 *dik* : hameau.
- 15 *doomi buur* : noble de la famille royale (terme wolof).
- 16 *farba* : chef des captifs.
- 17 *firdou* : travailleur agricole saisonnier.
- 18 *foxos* : droit sur la terre délimité par le « sabot » du cheval.
- 19 *ged* : unité de gestion du troupeau.
- 20 *gelwaar* : classe aristocratique sereer d'origine mandingue, fondatrice de la royauté du Sine.
- 21 *balai* : richesse en général.
- 22 *iid* : saison sèche.

- 23 *jaraaf* : chef issu de la classe paysanne.
- 24 *jarga* : berger, gardien d'un grand troupeau.
- 25 *joor* : sol sablonneux ocre (terme wolof).
- 26 *khadir** : adepte de la khadria.
- 27 *khadria** : l'une des confréries musulmanes implantées au Sénégal.
- 28 *kob* : brousse.
- 29 *kol* : champ.
- 30 *kurcala* : ceinture, figurant le patrilignage.
- 31 *lamanat** : entité foncière ancienne, délimitée par le feu ou le « sabot ».
- 32 *lamanal** : qui a trait à un lamanat.
- 33 *lamane** : détenteur du pouvoir lamanal (actuellement droit éminent symbolique).
- 34 *lawbe* : boisselier, travailleur du bois.
- 35 *lup* : cérémonie de désenvoûtement.
- 36 *lus* : bout du sein, qui relève d'une relation matrilineaire.
- 37 *maad* : chef de province.
- 38 *magal* : fête mouride commémorant un événement de la vie d'Amadou Bamba, fondateur de la confrérie.
- 39 *mak mbind* : chef d'un segment de patrilignage.
- 40 *mamak* : grand champ de mil du segment de lignage.
- 41 *matye** : petit mil à cycle long (*sanio* en wolof).
- 42 *mbap* : la part du père dans la constitution de la dot, récupérée au moment du décès du titulaire.
- 43 *mbind* : habitation, concession.
- 44 *mbuc* : sol sablonneux ocre.
- 45 *mouride** : adepte du mouridisme.
- 46 *mouridisme** : l'une des confréries musulmanes dominantes du Sénégal.
- 47 *naar* : commerçant maure ou libanais.
- 48 *navétane** : travailleur saisonnier, durant l'hivernage.
- 49 *ndap* : grenier.
- 50 *ndig* : hivernage.
- 51 *ndik* : quartier de village.
- 52 *ndok yaay* : la case de la mère.
- 53 *ndokor* : neveu maternel.
- 54 *ngak* : cuisine, unité domestique.
- 55 *niébé** : haricot.
- 56 *norane* : travailleur saisonnier de saison sèche.
- 57 *pangol* : esprit magique lié aux ancêtres.
- 58 *pec* : ancien lieu habité.

- 59 *ped* : chemin aménagé pour le bétail, entre les champs cultivés.
- 60 *pifind* : aire villageoise.
- 61 *piitin* : pâturage ouvert après les récoltes.
- 62 *pint a kob* : habitation située à l'écart du village (dans la brousse).
- 63 *pod* : petit mil hâtif (*sauna* en wolof).
- 64 *pombod* : couronne formée autour des habitations par les champs semés en mil hâtif.
- 65 *radou* : sarclage après le semis (terme wolof).
- 66 *saanit* : ancien palefrenier.
- 67 *saate* : village.
- 68 *saax* : village, ensemble de villages, « pays ».
- 69 *sanio* : petit mil à cycle long (terme wolof).
- 70 *sara ndam* : période qui précède les pluies.
- 71 *séane* : puits peu profond, non cimenté (terme wolof).
- 72 *sasaax* : chef de village.
- 73 *secco** : point de distribution des semences d'arachide et de groupement de la production commercialisée ; par extension ensemble des villages desservis.
- 74 *sek o ndeb* : temps des récoltes.
- 75 *serigne** : maître, chef religieux (terme wolof).
- 76 *sim, simangol* : patronyme.
- 77 *sim* : travail collectif d'entraide effectué par un groupe d'hommes ou de femmes.
- 78 *sir* : troupeau.
- 79 *sonna* : petit mil hâtif (terme wolof).
- 80 *sourga* : homme dépendant du chef de maison.
- 81 *Tabaski* : fête musulmane commémorant le sacrifice d'Abraham.
- 82 *talibé* : disciple musulman.
- 83 *tann* : terre salée nue située dans les vallées fossiles.
- 84 *taw iid* : début de la saison sèche.
- 85 *tidjane** : adepte de la tidjaniya.
- 86 *tidjaniya** : l'une des confréries musulmanes dominantes au Sénégal.
- 87 *tim* : « matronyme ».
- 88 *tos* : parcage du troupeau pour la fumure.
- 89 *yal* : chef.
- 90 *yal mbind* : chef de la maison.
- 91 *yal ngak* : chef de la cuisine.
- 92 *yal o sir* : maître du troupeau.

Introduction générale. Terrains anciens, approche renouvelée : analyse du changement dans les systèmes agraires sereer

André Lericollais, Pierre Milleville et Guy Pontié

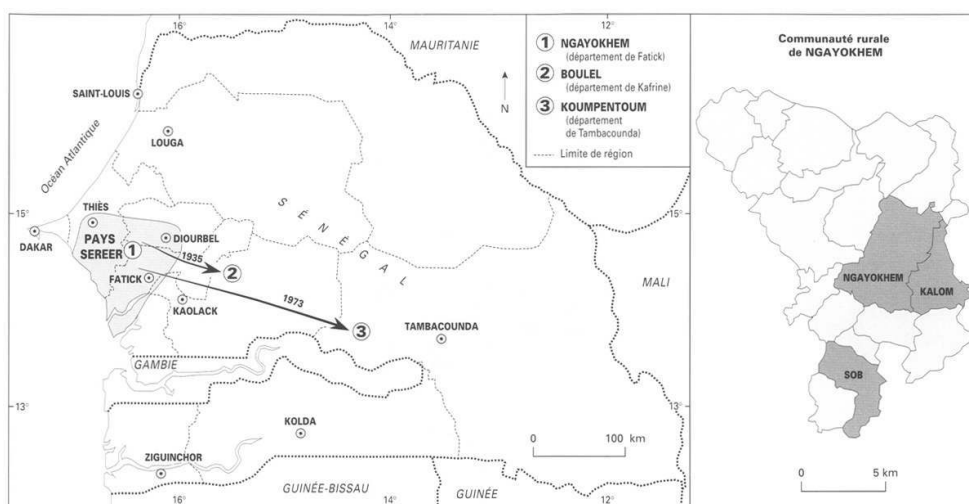


Figure 1 Carte de situation.

- 1 Qu'une société rurale soit identifiée par l'appartenance ethnique et appréhendée par son système agraire pourrait suggérer qu'un certain conservatisme règne dans le Bassin arachidier sénégalais et augurer de méthodes d'analyses conventionnelles. Pourtant, l'étude des campagnes de l'ancien royaume sereer du Sine se focalise d'emblée sur les dynamiques et les mobilités et s'élargit à des collectivités établies ailleurs.
- 2 La question de la croissance et des déplacements de la population en est le premier fil conducteur. Les Sereer perçoivent l'ampleur des mutations liées à cette dynamique du peuplement : « les tessons du canari ne sont plus immobiles » disent-ils. Les tessons de

poteries qui jonchent le sol des aires villageoises symbolisent une socialisation et une sacralisation anciennes des lieux habités. Ils témoignent de l'enracinement des paysans sereer, à l'image du paysage agraire autrefois cloisonné par des haies et des chemins, et des terroirs qui se fermaient pendant les mois de l'activité agricole.

- 3 La mobilité géographique qui dorénavant concerne toutes les catégories de la population s'accompagne de changements de tous ordres qui mettent à mal les représentations anciennes quelque peu figées de la société rurale sereer.
- 4 Consciente de l'ampleur de ces changements, l'équipe de chercheurs de l'Orstom, de l'Isra et de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar s'était donnée comme objectif l'analyse de l'évolution globale de la société sereer durant les dernières décennies. Pour atteindre cet objectif les recherches nouvelles s'appuyaient sur les études monographiques réalisées quinze ou vingt ans auparavant, mais en reconsidérant les problèmes identifiés alors, dans les années soixante. Les points d'enquêtes antérieures allaient servir de référence : le terroir de Sob, au cœur du vieux pays sereer (dans l'ancien royaume du Sine), les villages sereer du département de Kafrine établis au moment de l'opération Boulel, menée par l'administration coloniale en 1936, et les Terres neuves du Sénégal oriental aménagées dans les années soixante-dix, avec le même objectif (fig. 1).
- 5 L'étude du terroir de Sob (1965-1969), située dans une zone très peuplée, montrait une saturation, du fait de la croissance démographique conjuguée à une extension des superficies cultivées par actif. Les conclusions n'étaient guère optimistes quant à l'évolution du système agraire. Les recherches conduites sur le front ancien de la colonisation sereer dans le département de Kafrine mettaient en évidence l'abandon du modèle agraire traditionnel et l'adoption du système extensif. Quant à la colonisation récente des Terres neuves du Sénégal oriental, les pratiques paysannes y allaient à l'encontre du modèle technique voulu par l'encadrement.
- 6 Autant de points de référence, dont il était intéressant d'analyser les évolutions respectives mais qu'il était également utile de mettre en relation : malgré l'éloignement dans l'espace et, dans certains cas, l'ancienneté de la migration, tous les liens avec la société d'origine n'étaient pas coupés et les réseaux de solidarité économique ont pu se réactiver en période de crise.

LE NOUVEAU CHANTIER DE RECHERCHE

- 7 Le retour sur le terrain ne visait pas à une simple actualisation des données anciennes, selon les mêmes méthodes et avec les mêmes objectifs. Les changements structurels et l'évolution de l'environnement économique étaient à prendre en compte au niveau local et à des niveaux plus englobants mettant en relation les dynamiques paysannes avec les interventions de l'encadrement régional et les incitations émanant de l'État.
- 8 La nature de l'information de référence mérite quelque attention puisqu'elle a déterminé en partie l'itinéraire de la recherche. Le plus souvent, ce sont des monographies de terroir menées par des géographes, mais aussi des monographies effectuées par des agronomes, des économistes ou des sociologues, que l'on peut rapidement caractériser de la façon suivante. Il s'agit d'études :
 - riches en données chiffrées, mais attentives également à la mise en évidence des mécanismes et des règles de fonctionnement ;

- limitées dans l'espace et ne pouvant de ce fait être considérées d'emblée comme représentatives d'un ensemble régional ou ethnique ;
 - monodisciplinaires, mais le fait de vivre dans un village en contact quotidien avec les membres d'une société dont les activités se prêtent difficilement à un découpage disciplinaire strict, amène le chercheur à sortir du cadre de sa discipline ;
 - menées individuellement, souvent par de jeunes chercheurs qui s'initiaient à la recherche de terrain.
- 9 Ces recherches anciennes pouvaient être utilisées, comme l'étaient alors les archives coloniales, mais avec une plus grande efficacité, pour une mise en perspective historique des phénomènes actuels.
- 10 Il était prévu, à cette occasion, de mettre au point des méthodes d'enquêtes rapides pour appréhender des changements (ou peut-être démontrer qu'il est vain de vouloir appréhender les changements par des méthodes rapides !). Produire un type d'information scientifique utilisable dans une optique opératoire et participer à la formation de jeunes chercheurs constituaient également deux objectifs importants. Enfin, cette recherche, nécessitant une approche intégrée de sociétés rurales, pouvait constituer un chantier de mise en pratique de la pluridisciplinarité et de confrontation d'expériences méthodologiques variées. C'est sans doute par la variété des objectifs affichés et le parti pris de l'interdisciplinarité, que ce retour en pays sereer se démarque d'autres retours sur d'anciens terrains, relativement nombreux¹.
- 11 Le nouveau cadrage des recherches impliquait l'approfondissement de l'analyse et l'élargissement de l'espace de référence. La recherche s'est consacrée à l'analyse des systèmes de production, en privilégiant les niveaux des exploitations agricoles et des terroirs villageois, mais avec davantage de compétences et de moyens que lors des monographies antérieures. Elle s'est attachée à décrire les pratiques paysannes et pastorales et à mesurer les performances des systèmes agricoles, l'analyse se prolongeant par des questions sur leur viabilité et les innovations possibles.
- 12 L'étude ancienne restait étroitement localisée, du fait des objectifs alors retenus et des méthodes adoptées, et elle se référait à des enquêtes d'une durée nécessairement très limitée. Lors du « retour », une série d'enquêtes tout aussi précises ont servi à caractériser des situations locales, mais celles-ci ont été d'emblée confrontées à des analyses conduites à des niveaux englobants, prenant en compte des évolutions plus générales.
- 13 La référence à l'ensemble ethnique sereer et aux espaces qu'il occupe, a permis de situer le contexte des terrains d'enquête. Les recherches, anciennes ou en cours, des historiens, démographes et sociologues ont été sollicitées pour restituer les spécificités de la société sereer, ses permanences et ses dynamiques.
- 14 C'est à l'échelle du Bassin arachidier que s'inscrivent les mouvements migratoires et l'expansion territoriale de l'ethnie, notamment vers les Terres neuves. C'est également l'échelle qui convient pour situer les dynamiques paysannes sereer dans l'espace de la traite arachidière. Mais c'est au niveau du Sénégal que certains changements institutionnels sont mis en œuvre, en particulier la réforme foncière et la réorganisation territoriale. C'est aussi à l'échelle de l'espace national que se déploie, pour l'essentiel, la force de travail issue des pays sereer. Si les Sereer ne sont pas impliqués dans les réseaux de la migration internationale, en revanche les migrations urbaines, vers Dakar, sont devenues dominantes. De ce fait, les relations villes-campagnes interfèrent de plus en

plus avec les dynamiques paysannes locales. Enfin certaines comparaisons peuvent être tentées à l'échelle de l'espace sahélo-soudanien, en termes d'aménagement agraire ou de pratiques de culture et d'élevage comparables à celles d'autres régions densément peuplées.

- 15 La composition de l'équipe qui a participé à la réalisation du programme Sénégal reflète largement un souci d'approfondissement et d'interdisciplinarité, de collaboration entre Instituts, de formation de jeunes chercheurs et d'ouverture sur la recherche de solutions concrètes éventuelles. L'équipe s'est constituée sur une base de cooptation, sans leadership disciplinaire *a priori*. Bien sûr, le hasard des disponibilités a pu amener à privilégier parfois certaines approches, à avancer plus rapidement dans la mise en place et l'exploitation de certaines enquêtes. La cohérence de l'ensemble et la confrontation entre plusieurs approches ont été favorisées par les implications des uns et des autres sur le terrain. Les mêmes villages ont été repris pour d'autres investigations et ce sont les mêmes collaborateurs qui ont contribué à la réalisation des diverses enquêtes². Les informations collectées ont été accessibles à tous les chercheurs de l'équipe, à tous moments.

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

- 16 Les évolutions des systèmes agricoles sereer, depuis les années soixante, ont pour toile de fond une crise de l'économie arachidière sénégalaise. La crise du Bassin arachidier peut se résumer en quelques mots : croissance démographique, déclin arachidier, déficit céréalier (BONNEFOND et COUTY, 1988). La population sénégalaise, estimée à environ trois millions d'habitants en 1961, dépassait les six millions en 1984. Avec un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2 % par an la population dépassera les huit millions d'habitants en l'an 2000. Concernant la production, on peut admettre que sur la période récente (de 1968 jusqu'à la dévaluation en 1994), la croissance moyenne du PIB s'est située autour de 1 % par an : la population a donc augmenté plus vite que les ressources. Pour le seul secteur agricole, cet indicateur global recouvre une décroissance estimée à - 0,2 % par an depuis 1973.
- 17 L'arachide représente l'essentiel des revenus monétaires des paysans, et la croissance de la production, fondée avant tout sur l'extension des surfaces cultivées, a joué par le passé un rôle moteur dans le développement économique du pays. Dès 1900, la production arachidière atteignait 100 000 tonnes. Son rythme de croissance a été supérieur à celui de la population pendant toute la période coloniale, avec une progression de 7,5 % l'an jusqu'en 1930, puis de 3 % l'an jusqu'en 1965. Durant toute cette période, le développement de la culture de l'arachide était favorisé par la mise en place d'un réseau de transport, par l'amélioration des variétés, la diffusion de la culture attelée et de l'équipement, et aussi par la protection commerciale dans le cadre de l'économie coloniale. La dynamique reposait sur une mobilisation plus forte de capacités de production : terre et travail. Le rôle de l'encadrement administratif, notamment par l'acheminement d'une main-d'œuvre supplémentaire, les navétanes, puis celui de l'encadrement maraboutique avec l'essor de l'Islam confrérique, notamment le mouridisme, en furent des caractéristiques bien connues.
- 18 À partir de 1965, des changements se manifestent : les surfaces ensemencées commencent à plafonner cependant qu'intervient, en 1968, la baisse du prix nominal payé au

producteur, due à la suppression du soutien des prix sur le marché français. En vingt ans, les superficies cultivées n'ont augmenté que de 15 %, alors que la population active agricole s'est accrue de plus de 50 %. Les rendements stagnent, quand ils ne s'effondrent pas du fait de la sécheresse. Il est clair que la production par actif diminue, et que le revenu rural par tête baisse en francs constants.

- 19 Payée au cours mondial, l'arachide sénégalaise subit l'évolution du marché des oléoprotéagineux, dominé par les États-Unis. La tendance des cours réels (fortement corrélés à ceux du soja) est à la baisse. Pour les deux campagnes au moment de l'enquête (1985 et 1986), la récolte a cependant été achetée 90 FCFA/kg³ au producteur. Comme il faut trois kilos d'arachide pour faire un litre d'huile, et que ce dernier vaut 200 FCFA sur le marché mondial (600 \$ la tonne), la conclusion s'impose : au niveau national, la filière de l'arachide est déficitaire.
- 20 Quant aux céréales (mil, sorgho, maïs et riz), leur culture est rarement destinée à la vente. Il n'existe pas de marché organisé et la consommation urbaine est satisfaite en majeure partie par des importations croissantes, de riz surtout. Dans le Bassin arachidier, le mil est complémentaire de l'arachide dans l'assolement, et chaque agriculteur lui consacre une superficie nécessaire à son autoconsommation, dans des proportions qui peuvent varier selon l'occupation des terres. Il importe donc de distinguer, lorsqu'on parle de déficit céréalier au Sénégal, d'une part un déficit structurel dû à l'inadéquation entre l'offre (essentiellement mil et sorgho) et la demande urbaine (riz et pain), et d'autre part un déficit conjoncturel lié à la pluviométrie, qui s'est gravement accusé au début des années quatre-vingt. Le premier déficit est normalement couvert par les importations commerciales, le second fait appel à l'aide alimentaire, dans des proportions évidemment plus variables. Au total, la production céréalière a couvert 68 % de la demande en 1985-1986, contre 54 % lors de la campagne précédente.
- 21 Le bilan de la crise est préoccupant. Avec une production arachidière stagnante et des cours à la baisse, on se demande comment l'État sénégalais pourra faire face au coût des importations alimentaires, nécessaires à la population urbaine, et au soutien des prix de l'arachide au producteur, condition du maintien des revenus de la population rurale. Pour redresser la situation, des objectifs ont été définis dans le cadre de la Nouvelle Politique agricole (NPA). À travers un Plan céréalier, on voudrait notamment atteindre une couverture des besoins à 80 % en l'an 2000, par le développement des cultures à la fois pluviales et irriguées (nouveaux aménagements hydro-agricoles). Or, la NPA a mis en sommeil les sociétés régionales de développement et provoqué une série de reculs : l'équipement des paysans est en régression, les engrais ne sont plus distribués, les prêts de campagne pour l'acquisition des semences d'arachide ont été supprimés. Certes, les interventions de l'État ont été redéfinies, notamment par la mise en place d'un système de crédit plus sélectif et une libéralisation de la commercialisation, afin d'inciter les paysans à produire plus. Mais ces mesures sont apparues tout à fait insuffisantes pour modifier une situation qui découle d'évolutions de longue durée.

L'ÉVOLUTION DU PEUPLEMENT SEREER

- 22 Des recherches engagées depuis longtemps sur la société sereer, notamment dans le domaine historique et démographique, sont à prendre en compte pour caractériser le milieu humain et retracer certaines évolutions. L'état de la question est mis à jour et synthétisé. Les recherches historiques sur la population du Sine, l'étude démographique

de la région de Niakhar-Ngayokhem, et les travaux portant sur l'émigration dans les Terres neuves sont exposés en préalable à l'analyse des situations agricoles.

- 23 Les recherches historiques sur les anciens pays sereer reconstituent l'évolution des peuplements en insistant sur leur extension territoriale contemporaine. À partir des traditions orales villageoises, des sources d'archives et d'un inventaire complet des chefs de concessions rurales, réalisé en 1966-1968, cette évolution a été retracée cartographiquement en insistant sur les thèmes suivants :
 - l'ancienneté du peuplement d'après la trame des vieux villages, du XVII^e au XIX^e siècle ;
 - la situation du peuplement au début de la colonisation, caractérisée par une concentration au cœur des anciens royaumes ;
 - les migrations à partir de la fin du XIX^e siècle marquées par la réoccupation des zones limitrophes, l'extension vers les confins du Sine, les mouvements organisés par l'administration vers Kafrine dans les années trente, puis par la société des Terres neuves dans les années soixante-dix, les flux devenus dominants vers les villes depuis les années soixante-dix ;
 - l'évolution des densités démographiques dans le Sine au cours des dernières décennies, conduisant à une saturation foncière.
- 24 L'observation démographique continue (depuis 1962) dans un secteur de la zone la plus peuplée du Sine, Niakhar-Ngayokhem, fournit une information fondamentale sur le mouvement naturel de la population et l'importance des flux migratoires. Portant sur environ 25 000 personnes, l'enquête répétée d'année en année a enregistré tous les mouvements naturels et tous les changements de résidence.
- 25 Les taux de natalité et de mortalité sont très élevés. Pour la période récente (1983-1985), ils sont respectivement de 51 et 24 ‰, soit un accroissement naturel de 27 ‰, contrebalancé en partie par un bilan migratoire négatif de 9 ‰. La croissance reste donc très forte. Le taux d'accroissement de la population a doublé en vingt ans, malgré un triplement du déficit de la balance migratoire. Les migrations, d'abord des jeunes filles puis des jeunes hommes (migrations définitives et saisonnières), autrefois en majorité rurales, se réorientent de plus en plus au profit de Dakar. En dépit de cet important recours à l'émigration, la pression sur la terre reste forte, ce qui signifie une accentuation de la pression sur le revenu *per capita* des paysans sereer.
- 26 L'émigration vers les Terres neuves se poursuit dans la zone du projet Koumpentoum-Maka, initié en 1972 par la société des Terres neuves. Un rappel de l'historique de l'implantation des Sereer dans les « Terres neuves de Kafrine » par l'administration coloniale en 1934-1938, et du mouvement de colonisation, alors très actif, qui progressait vers le nord du département de Kafrine, a montré que les Sereer ont participé de façon très significative au front pionnier des Terres neuves (DUBOIS, 1971). Une nouvelle investigation rapide dans cette région a permis de constater la permanence du peuplement sereer dans les anciens villages autour de Boulel, devenus une sorte d'annexe toujours fonctionnelle du Sine (bien que les Sereer y soient en minorité parmi les immigrants wolof). En revanche, le mouvement pionnier qui prolongeait alors cette zone, semble aujourd'hui à peu près tari. L'opération Terres neuves de Koumpentoum a drainé l'essentiel des migrants sereer. Ce projet, financé par la Banque mondiale, avait pour but d'expérimenter la politique de décongestion des zones les plus peuplées du Bassin arachidier, par l'ouverture de nouvelles terres propices à la colonisation agricole. Il s'adressait en priorité à l'ethnie sereer, la situation dans les vieux terroirs du Sine étant

reconnue comme la plus critique. Dans un premier temps, c'est un total de 900 familles qui ont été recrutées, transportées et installées sur des lots de 10 hectares par la société des Terres neuves, créée à cet effet.

LES RELATIONS À DISTANCE

- 27 L'analyse des relations à distance, de leur nature, de leur intensité et de leur évolution dans le temps, constitue une entrée privilégiée pour une sociologie des changements sociaux. C'est souvent en effet par une recherche aux « marges », auprès des éléments les plus dynamiques ou du moins placés dans des situations de changements privilégiées - la migration par exemple - que l'on perçoit le mieux le fonctionnement d'une société, ses contradictions internes, ses dynamismes, ses points de résistances maximales, mais aussi ses possibilités d'adaptation. Une investigation sur ce thème intéresse également l'économiste, soucieux d'appréhender les échanges de biens et de main-d'œuvre éventuels entre les fragments d'une même société disséminés dans l'espace. Elle s'impose, ici, pour établir un bilan économique au niveau du Sine ou, plus modestement, au niveau de villages ou d'exploitations du Sine (Sob, Ngayokhem, Kalom) qui ont fait l'objet d'un suivi agricole.
- 28 Identifier la nature et mesurer l'importance des échanges ou prestations économiques entre les zones de migration et le Sine, a constitué l'un des objectifs importants de l'étude. Il s'agissait d'échanges ou de prestations en espèces, en nature et en travail. Vu la situation difficile qui prévaut dans le Sine certaines années, les mouvements saisonniers de personnes visent d'abord à diminuer le nombre de bouches à nourrir sur place.
- 29 L'appréhension, et plus encore la compréhension, des relations économiques entre migrants et société d'origine imposent de longs détours anthropologiques vers d'autres types de relations (religieuses, matrimoniales...) qui peuvent révéler la nature des liens et leur évolution, entre membres d'une même société spatialement éloignés. Il ne suffit pas de rechercher les permanences ou les survivances quand l'objectif est d'identifier aussi des changements qui peuvent se traduire par un relâchement des liens traditionnels et par la création de liens originaux.
- 30 En raison de l'éloignement, de la composition de la population (plus jeune), des nouveaux modes d'accès à la terre et au matériel agricole, de l'insertion dans un nouveau milieu écologique, mais aussi des contacts quotidiens avec des sociétés différentes (toucouleur, wolof, peule...), les Terres neuves ne se prêtent pas à la reproduction terme à terme de l'organisation sociale, économique, voire religieuse, qui prévalait dans le Sine. Il y a tout lieu de penser que les changements sont plus importants encore chez les Sereer urbanisés. De même, la perte, par la migration, d'une partie des forces vives de la population et peut-être, corrélativement, l'accès plus rapide à certaines responsabilités de jeunes restés au pays, seront à l'origine de changements dans le Sine. Ces changements, plus ou moins importants, ne sont pas sans conséquence sur la nature même des liens de solidarité économique et sur la dimension des groupes au niveau desquels ils s'expriment.
- 31 Ces considérations d'ordre économique et sociologique pourraient apparaître, dans une certaine mesure au moins, comme une diversion par rapport au centre d'intérêt principal : « l'évolution des systèmes agraires ». En fait, on est au cœur du sujet. La complémentarité économique entre le Sine et les zones de migration sereer se traduit par

une diversification des activités et des sources de revenus. En d'autres termes, des stratégies paysannes élargies apparaissent, dont il faut tenir compte si l'on veut comprendre l'évolution - ou la permanence - des systèmes agraires dans le Sine, voire sur les Terres neuves. Les tentatives d'identification des groupes de solidarité, menées par sociologues et économistes intéressent l'agronome à la recherche des niveaux d'observation à privilégier, au-delà de la parcelle.

LA NÉCESSAIRE ET DIFFICILE MISE EN ŒUVRE DE LA PLURIDISCIPLINARITÉ

- 32 Le programme de recherche a suscité de nombreuses interrogations méthodologiques. Si certains objectifs fixés initialement ont été atteints, d'autres ont été remis en cause ; des questions nouvelles ont émergé, le dispositif de recherche a dû évoluer.
- 33 La pluridisciplinarité, voulue dès le départ, a été mise en œuvre de plusieurs façons. Un noyau stable de chercheurs, appartenant à plusieurs disciplines, s'est constitué d'emblée ; les uns avaient participé aux recherches antérieures, les autres apportaient un regard « neuf » sur les situations retenues. D'autres chercheurs sont intervenus pendant le déroulement du programme, pour apporter des compétences particulières, en fonction de problèmes identifiés. La pluridisciplinarité n'a pas véritablement été orchestrée à la dimension des ambitions du programme mais au coup par coup, sur des problèmes et des thèmes préalablement identifiés. La recherche sur le foncier, par exemple, a fait appel à une pluridisciplinarité modeste mais qui est apparue effective, indispensable et fructueuse. Elle a été menée essentiellement par deux socio-anthropologues et un géographe ; chemin faisant, le dialogue avec l'agronome a été particulièrement utile. La collaboration pouvait apparaître toute naturelle entre le géographe et l'agronome notamment, mais elle était moins classique entre l'agronome et l'anthropologue. Pourtant, le « montage » de certaines enquêtes, à l'intersection des domaines de ces deux disciplines, a été très fructueux, y compris lorsqu'elles n'étaient pas directement centrées sur le foncier.
- 34 L'allégement des procédures fut un objectif résolument recherché. Lors de la mise en place de ce programme il était clairement affiché, du fait de l'existence d'acquis anciens. Était-il possible et réalisable en toutes circonstances alors que la recherche se faisait en équipe et qu'elle se donnait des objectifs plus larges ? Évidemment, le temps nécessaire à la prise de contact avec le terrain (et avec les agriculteurs) a été très écourté pour des chercheurs qui « connaissaient » et étaient connus. Des hypothèses claires ont pu être formulées rapidement, et à partir de là, des protocoles d'enquêtes conçus. Certains ont effectivement été allégés, en étant mieux « ciblés » tout en demeurant rigoureux et fiables.
- 35 À ce stade, la tentation est grande de reproduire l'analyse antérieure ou de la prolonger et de confondre l'allégement des méthodes avec la superficialité, alors qu'il s'agit de concentrer l'effort sur le significatif, en privilégiant à dessein des points particuliers (notion d'indicateurs), des périodes critiques (durant lesquelles devraient s'exprimer préférentiellement certains dysfonctionnements ou se révéler des insuffisances), et des cas exemplaires (intérêt des typologies). Finalement, la nécessité s'impose d'aborder le réel avec des modèles de fonctionnement et de changement à tester (exigence à laquelle nous avons sans aucun doute imparfaitement répondu).

- 36 L'analyse du changement constituait l'objectif principal de la recherche. Elle devait notamment permettre de distinguer le conjoncturel du tendanciel. De fortes variations inter-annuelles affectent non seulement la pluviosité mais aussi les disponibilités en main-d'œuvre et en moyens de production. Des écarts parfois considérables peuvent en résulter, notamment quant à l'utilisation du sol sur un terroir, comme pour les paramètres de structure et de fonctionnement des unités de production. Le risque est alors grand d'interpréter comme signe d'une évolution ce qui relève plutôt de l'irrégularité inter-annuelle. Pour faire la part de ces deux catégories de phénomènes, une connaissance pluriannuelle de la réalité est requise. L'alternative à une observation lourde et de longue durée tient en partie dans l'identification d'indicateurs particulièrement sensibles à cette variabilité. La reconstitution au préalable, grâce à des enquêtes rétrospectives, d'une chronique plus ou moins longue permet de repérer cette irrégularité inter-annuelle, de dissocier les écarts réversibles (« accidentels ».) des autres.
- 37 La dynamique dans le temps n'est pas seulement linéaire ; des ruptures se manifestent, responsables de la création de nouveaux états des systèmes de production (par exemple scission du groupe familial, accroissement brutal de l'assise foncière...) qui correspondent à de véritables sauts qualitatifs et/ou quantitatifs. La reconstitution d'une chronique événementielle est le moyen d'interpréter les écarts survenus au cours du temps, en identifiant et en datant les faits majeurs responsables de ces phénomènes de rupture ou du moins qui leur sont intimement liés. Au-delà du rythme des saisons, les transformations des systèmes de production agricoles relèvent de la conjugaison de plusieurs facteurs dont le moteur principal peut être, tour à tour, des événements démographiques, le climat, des techniques, un changement institutionnel... Les effets de ces événements sont plus ou moins immédiats. Tous ces changements seront, comme il se doit, mis en relation mais l'approche pluridisciplinaire est certainement le moyen d'échapper à tout déterminisme simpliste.
- 38 Reste cependant une difficulté d'importance, que ces précautions méthodologiques et le recours à l'interdisciplinarité permettent d'atténuer mais non de surmonter : l'appréhension et l'interprétation du changement social lié, de façon plus ou moins directe, aux changements enregistrés dans d'autres domaines et de ce fait au cœur de nos préoccupations. Ainsi, les changements identifiés au niveau de l'accès au foncier ou de la répartition des revenus, qui semblent aller dans le sens d'une individualisation plus forte, doivent-ils être considérés comme des ruptures par rapport aux règles sociales de jadis et donc comme un « désordre », ou comme le signe de la capacité de la société à s'adapter aux changements, tout en préservant ses « valeurs traditionnelles » de solidarité qui se réincarnent, par exemple dans les relations à distance ? Les divergences de vues entre deux anthropologues connus, R. Redfield et O. Lewis, qui ont analysé le village de Tepotzlan, au Mexique, à quinze ans d'intervalle témoignent de cette difficulté. Selon Lewis, qui considérait la réétude comme un moyen d'analyser le changement social mais aussi comme une méthode de vérification et de validation des interprétations suscitées par les données de terrain, Redfield aurait privilégié l'harmonie dans son analyse en termes de *folk-society*⁴, là où lui-même voyait avant tout des conflits. Redfield admettait la critique et acceptait l'interprétation de Lewis en termes de conflits, mais il précisait que leurs analyses, pour différentes qu'elles fussent, n'étaient pas opposées mais révélaient deux aspects complémentaires d'une même réalité⁵. On voudra bien considérer que les nuances dans l'interprétation des changements sociaux que l'on décèlerait, ici, relèvent aussi de la complémentarité.

- 39 Les incertitudes du vocabulaire sont flagrantes et gênent la confrontation entre disciplines. Les relations entre disciplines proches peuvent être des plus fructueuses... à défaut d'être des plus faciles. Elles impliquent, dans un premier temps, un effort de clarification de la terminologie et d'explicitation des méthodes et des techniques. En effet, le pire, dans le cadre de l'interdisciplinarité, serait sans doute de masquer les divergences, au profit d'un accord de façade. Un même terme peut revêtir, comme chacun sait, des contenus différents au sein d'une même discipline, selon les écoles de pensée ou les domaines d'investigation, mais la situation est encore plus inconfortable lorsqu'un terme - c'est fréquemment le cas - est commun à plusieurs disciplines.
- 40 Des incertitudes de vocabulaire ne sont sans doute pas le signe d'un désintérêt pour les problèmes de terminologie, mais plutôt le reflet d'impérialismes disciplinaires doublés parfois, et il n'y a rien d'étonnant à cela, de divergences théoriques. Quelques notions, parmi les plus utilisées et les plus « interdisciplinaires », se révèlent, sans doute à ce titre, susceptibles de receler le plus de pièges.
- 41 La notion de « système de production » est d'usage courant, notamment chez les ruralistes (agronomes, économistes, géographes), mais elle offre certainement le plus bel exemple de la confusion qui règne au niveau du vocabulaire. En même temps, l'abondance de la littérature qui lui est consacrée témoigne du réel souci des chercheurs de donner à ce terme la définition la plus précise possible pour rendre compte des réalités observées, dans leur spécificité. Sans entrer dans le détail des débats, on peut noter des divergences de vues entre économistes et agronomes notamment - mais aussi entre chercheurs d'une même discipline - à la fois sur le contenu, le niveau de référence et la place qu'occupe cette notion dans la série de concepts, plus ou moins emboîtés, censés rendre compte de l'ensemble de l'activité agricole.
- 42 Ainsi, le « système de production » peut avoir un contenu essentiellement agronomique : « l'ensemble structuré des productions végétales et animales retenues par un agriculteur (ou un groupe d'agriculteurs) dans son unité de production pour réaliser ses objectifs » (M. SEBILLOTTE)⁶ ; économique : « le système de production se rapporte aux combinaisons des ressources productives mises en œuvre, aux dosages opérés par les producteurs entre les principaux facteurs de production : ressources naturelles, travail, consommations intermédiaires et biens d'équipements » (BADOUIN, 1987 : 364) ; voire, exceptionnellement, sociologique : il est alors question de système social de production⁷. Pour les uns, l'expression fait explicitement référence à l'exploitation agricole, pour d'autres, elle évoque un ensemble d'exploitations mais elle peut aussi concerner un village, une région, voire une nation.
- 43 En fait, cette notion ne peut être définie isolément ; elle prend place dans une série de concepts qui font en quelque sorte « système ». Ainsi, M. MAZOYER (1987) propose-t-il, par ordre d'extension croissante, les concepts d'opération technique, d'itinéraire technique, de système de culture et d'élevage, de système de production, de système agraire, l'ensemble constituant le « système agricole ». Belle architecture mais qui ne fait pas pour autant l'unanimité ! Ainsi, dans son propre « système », R. BADOUIN (1987), économiste, appelle système productif ce que les agronomes désignent généralement par système de production⁸. « Le système productif agricole peut être défini, d'une façon très générale, comme l'ensemble des éléments qui concourent à la constitution des flux des produits agricoles... tout système productif comporte, en agriculture, trois aspects que l'on peut dénommer système de culture, système de production et système d'exploitation. »

Préoccupé par la valeur opérationnelle que toutes ces notions peuvent avoir pour la recherche, P. COUTY (1987) insiste, au même titre que des sociologues ruralistes tels que M. JOLUVET (1988), sur la nécessité de prendre en compte les rapports de production : « La science économique connaît depuis longtemps le concept de système de production agricole, cas particulier de la combinaison des facteurs de production. Mais le système de production agricole ainsi entendu n'a de sens que relié à la combinaison de spéculations, ou système de culture, mise en œuvre dans le cadre d'une fonction de production. Ces constructions mentales n'ont d'autre utilité que de faciliter l'interprétation des faits. Le souci de préserver leur pureté doit céder la place à la nécessité d'adapter à la vie, c'est-à-dire de prendre en compte les rapports de production, même si ces derniers obligent à considérer les amies du guerrier ou le charisme du marabout ». C'est le point de vue que nous adopterons, lorsqu'il sera question de systèmes de production. Nous aurions tout aussi bien pu évoquer les divergences sur la conception de « système d'exploitation » et, plus encore, sur la notion de « mode de production » utilisée par les sociologues et anthropologues⁹.

- 44 La notion de système agraire s'intègre dans l'ensemble de concepts qui viennent d'être évoqués. Elle constituerait même 1 un des niveaux les plus englobants. Le système agraire combinerait en effet un système de droit réglementant l'usage de la terre, un système d'aménagement de l'espace, d'autant plus important ici que les Sereer combinent l'agriculture et l'élevage, et un système de production. Il ne semble pas y avoir sur ce point de fortes dissensions, par delà la variété des formulations retenues. M. Derruau (1976), met l'accent sur la dimension spatiale : « les aménagements spatiaux (formes des champs, clôtures) et temporels (successions des cultures ou permanences de cultures sur un même champ) dans leurs rapports avec des techniques et des liens sociaux (pratiques communautaires, structure de la propriété) ». H. DUPRIEZ (1980) prend en compte, de façon plus explicite, les facteurs politiques et culturels, au risque de donner à cette notion une extension telle que sa valeur opératoire en soit largement affectée : « Ensemble des éléments d'ordre écologique, humain, technique, social, politique et culturel qui déterminent la vie d'une communauté vivant essentiellement de l'agriculture ». Par contre, les difficultés et les contestations ne manquent pas de surgir, dès qu'il s'agit de déterminer, sur le terrain, les limites spatiales d'un système agraire. Dans une analyse critique de la notion de système, G. SAUTTER (1988 : 9) évoque, en la matière, un réel danger d'arbitraire : « Sous prétexte qu'un système est nécessairement plus ou moins « ouvert », on peut toujours proclamer tel un ensemble agraire que pour une raison ou une autre on a choisi d'étudier ».
- 45 L'expression « système agraire » est essentiellement utilisée par les agronomes et les géographes. Le sociologue est concerné, au premier abord, par la question de la correspondance entre l'organisation sociale et l'organisation spatiale. Comme le souligne C. Huttin¹⁰ : « Il semble difficile de définir un niveau territorial pertinent qui puisse superposer assez justement les limites d'un espace géographique avec celles d'un ensemble de systèmes sociaux de production ».
- 46 Mais peut-être, par delà les expressions telles que système de culture, système de production, système agraire, ou encore système foncier, est-ce la notion même de système, avec ses présupposés théoriques et sa traduction méthodologique, « l'analyse systémique », qui posent le plus de problèmes. L'analyse systémique est-elle un leurre ou la clé de l'interdisciplinarité ? C'est un vieux débat, considéré souvent comme dépassé. Pourtant rien n'est résolu et chacun campe sur ses positions. Pour les uns,

essentiellement biologistes et naturalistes, hors du « système », point de salut (LEGAY, 1986)¹¹. Pour les autres, notamment les chercheurs en sciences sociales (à l'exception de nombreux géographes), les positions oscillent entre l'acceptation, rare, l'extrême méfiance et, plus souvent encore, le rejet sans appel¹².

- 47 Rappelons, pour faire bref, que la notion de système sous-entend l'existence d'une organisation où tout se tiendrait par des interactions autorégulées, et où la somme des échanges internes l'emporterait sur celle des échanges externes. C'est dans ce sens, précise G. SAUTTER (1988 : 8), que l'on parle de « systèmes agraires ». La deuxième idée contenue dans la notion de système est celle de l'emboîtement de différents niveaux d'organisation, dont nous avons évoqué plus haut quelques exemples (système de culture et d'élevage, système de production, système agricole...).
- 48 Les éléments du débat sont également bien connus. Comment, dans l'analyse de système, qui valorise l'idée d'équilibre et d'autorégulation interne, peut-on prendre en compte les changements et les ruptures... bref, l'histoire ? Les avis sont partagés, selon les écoles de pensées, les domaines de recherches¹³ ou le contenu que l'on donne à cette notion. Ainsi, E. MORIN (1984 : 68-69 et 79) estime que l'analyse systémique peut intégrer le changement : « ... la pensée systémique, comme toute pensée, a deux versants : un versant pauvre où le système est conçu comme un ensemble fonctionnel au sein duquel les parties se complémentarisent harmonieusement pour les finalités du tout ; un versant riche, où la notion de système porte en elle-même non seulement complémentarités, mais antagonismes [...]. L'existence de tout système comporte nécessairement des antagonismes, qui portent nécessairement en eux la potentialité et l'annonce de la mort du système ».
- 49 D'autres se montrent plus circonspects. C'est le cas de R. Larrère, qui exprime sa méfiance à l'encontre du « système » avec beaucoup de tonicité, dans un article consacré à la pluridisciplinarité entre sciences sociales et sciences de la nature : « Tout système tend à l'homéostasie, incessantes oscillations autour d'un état d'équilibre statistiquement définissable, mais jamais atteint. Or, si le système des interactions (autorégulées) entre acteurs et milieux naturels intéresse le sociologue, l'économiste ou l'ethnologue, ce qui les préoccupe tout autant, c'est l'histoire : ce déséquilibre qui se produit, et dont l'ampleur est suffisante pour excéder les variations ordinaires, pour déplacer le système vers un nouvel état ou lui en substituer un autre. Or, d'où vient ce déséquilibre, si ce n'est de l'extérieur du système - ou ce qui revient au même - de l'intérieur de la « boîte noire » ? Si les conditions ne changent pas, si les éléments ne subissent pas de mutation importante et durable, un système n'a pas d'histoire, mais un développement... Pour qu'un système se transforme, pour que la structure des interrelations se modifie, ainsi que la composition des éléments constitutifs, il faut que changent les conditions externes de la reproduction du système... L'histoire d'un système agricole, d'un système spatial, d'un éco-socio-système ou d'un système population-environnement vient toujours de conditions politiques, économiques, sociales, culturelles, technologiques extérieures à l'objet étudié ; et ceci, par le truchement d'acteurs (anciens et nouveaux) qui modifient leurs comportements, et leurs pratiques, en fonction d'opérations de pensée qui ne sont ni prises en considération, ni même représentables dans le modèle de l'analyse systémique : celle-ci ne dit rien du sens que prennent pratiques et milieux aux yeux des différents acteurs. La nouveauté vient toujours des limites du champ visuel. Elle n'est jamais intelligible par le système ». (LARRÈRE, 1988 : 291).

- 50 Le débat est proche des préoccupations immédiates de l'équipe d'auteurs. L'ouvrage fait référence, à plusieurs reprises, au « terroir », considéré par nombre de géographes comme relevant de l'analyse systémique¹⁴. Par ailleurs, cette analyse est souvent présentée comme la méthode par excellence d'intégration des apports de plusieurs disciplines, notamment quand il est question des relations de l'homme et du milieu¹⁵. Mais on peut se demander, avec LARRÈRE. (1988 : 295), si le recours à cette méthode n'est pas aussi un moyen pour les disciplines rompues à la formalisation d'affirmer leur prééminence, ou encore le plus sûr moyen de masquer les difficultés, chacun feignant d'adopter le langage de l'autre, sans rien céder pour autant de sa propre problématique. « Ce n'est pas parce que le sociologue parle de « système social » à la place de société ou de formation sociale, qu'il adopte le modèle systémique mais, en proférant le terme de « système social », il évoque dans l'esprit des écologues un certain nombre de connotations qui rendent son discours acceptable, partiellement intelligible. »
- 51 Les concessions au niveau du vocabulaire qui donnent au discours pluridisciplinaire une cohérence apparente génèrent des malentendus « d'autant plus pernicious quelle les occulte ». Pourtant, pense Larrère, ce peut être une amorce de solutions nouvelles par une systématisation des efforts spontanés de traduction et de circulation des idées. « À l'image de la façon dont Diderot concevait le projet encyclopédique, une solution pratique des difficultés rencontrées pour articuler différentes démarches dans une recherche pluridisciplinaire, pourrait ne résider ni dans l'adoption d'un langage commun, ni dans la soumission commune à un langage universel, mais dans la patiente élaboration des « renvois »..., c'est-à-dire d'opérateurs assurant la traduction, le passage d'une science à une autre » (LARRÈRE, 1988 : 296). Cela permettrait au chercheur d'entrer dans la culture scientifique de l'autre, de « saisir la démarche des autres et d'en tirer parti dans son propre travail ». C'est dire l'importance à accorder au langage !
- 52 Mais l'interdisciplinarité, ce fut aussi dans le programme sereer, « une coopération, dans une recherche commune, de chercheurs relevant de disciplines différentes, c'est-à-dire une pratique », selon l'expression du géographe B. KAYSER (1989).

NOTES

1. On peut citer l'expérience d'une équipe de l'Inra à Rambervilliers, dans les Vosges, qui a suivi l'évolution des exploitations agricoles (CRISTOFINI *et al.* 1982) ; le cas du village de Tepotzlan, au Mexique, auquel on se référera ultérieurement, étudié par REDFIELD (1946), puis par LEWIS (1951 et 1962) ; ou encore l'étude de Piparsod, village du Madhia Pradesh en Inde, qui reconstitue l'évolution de l'agriculture et de la société locales, en se fondant sur une cartographie minutieuse (CHAMBARD, 1980). Enfin on citera les deux films réalisés par G. ROUQUIER sur les paysans d'un village d'Aveyron -*Farebique* en 1947 et *Biquefare* en 1984 - qui témoignent de la révolution vécue par cette région en une génération.

2. Les enquêtes ont été réalisées avec le concours de techniciens et d'assistants de recherche. Dans les villages sereer du Sine, Joseph Diatte, Moussa Sarr et Guedj Faye ont participé à toutes

les enquêtes socio-économiques, et Saliou Niang a conduit les observations zootechniques. Dans les Terres neuves, la plupart des enquêtes ont été réalisées avec le concours de Oumar Sall.

3. Au moment de l'enquête, avant la dévaluation, 1 FCFA = 0, 02 F.

4. De taille restreinte, homogène, économiquement simple, et privilégiant la parenté et la religion, la *folk-society* se définit par opposition à la société urbaine, avec laquelle elle vit pourtant en symbiose.

5. MENDRAS et FORSÉ (1987 : 128-129) ont tiré des leçons plus générales : « Deux conceptions du changement sont ici à l'œuvre. Redfield se situe dans la tradition fonctionnaliste et Lewis dans celle de la sociologie des conflits... Ce qui apparaît comme un consensus sur les valeurs dans une perspective « intégrationniste » peut être considéré comme un conflit d'intérêt dans le langage de la sociologie des conflits. [...] Il n'existe pas, dans l'état l'actuel du savoir sociologique, de modèle général qui permette de synthétiser effectivement les deux aspects, et, pour cette raison, il n'y a pas de théorie générale du changement social. »

6. Cité par COUTY (1987).

7. G. ALLAIRF et M. BLANC (1979) proposaient de nommer « système élémentaire de production », ce « système social de production » désignant les rapports concrets qui s'établissent entre les agents et les unités économiques déterminées.

8. Voir également l'article de J. BROSSIER (1987).

9. L'interdisciplinarité et les problèmes de vocabulaire ont fait l'objet de nouveaux débats voir notamment NAVARRO GARZA, COLIN, MILLEVILLE éd. 1993.

10. Cité par G. ALLAIRE. (1988 : 187).

11. J. M. LEGAY (1986) : « Alors, si le monde n'est pas un chaos [l'auteur pense qu'il ne l'est pas], c'est qu'il est organisé en systèmes, plus ou moins complexes, mais dont nous devons admettre l'existence comme hypothèse de travail... L'approche scientifique du monde qui nous entoure, et qui est en même temps le nôtre, consiste donc à définir les systèmes sur lesquels nous allons travailler, c'est-à-dire montrer leur existence, préciser les limites spatio-temporelles, et bien d'autres caractéristiques, avant d'en étudier le fonctionnement ».

12. C'est très schématique : la coupure entre disciplines n'est pas aussi nette, et le débat peut être aussi interne à des disciplines, telles l'économie ou la sociologie.

13. Ainsi, on ne s'étonnera pas que chez les sociologues, par exemple, ce soient les « fonctionnalistes », tel Crozier, spécialiste des « organisations », ou encore des chercheurs intéressés par les problèmes de méthodologie interdisciplinaire (E. Morin par exemple) qui accordent le plus d'intérêt à l'analyse de système.

14. « Il est aujourd'hui admis par la quasi-totalité des chercheurs travaillant en milieu rural que la communauté villageoise forme avec son terroir une entité fonctionnelle répondant aux exigences d'une analyse à caractère systémique » CAMBRÉZY *et al.* (1984 : 156). Mais les auteurs précisent, par ailleurs, que le terroir ne peut constituer la seule unité d'observation.

15. On ne s'étonnera pas du regain d'actualité dont bénéficie l'analyse systémique vu l'intérêt porté aux problèmes d'environnement. Voir à ce propos : ALPHANDÉRY, BITOUN, DUPONT (1991) ; PIAULT (1990).

AUTEURS

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

PIERRE MILLEVILLE

Agronome IRD, spécialiste des problèmes de développement en agriculture paysanne. Il a étudié les pratiques agricoles et pastorales au Sénégal (en Casamance+ et dans les Terres neuves), au Burkina-Faso et à Madagascar. Il participe à plusieurs enseignements et encadre de nombreuses recherches.

GUY PONTIÉ

Sociologue IRD, spécialiste des changements sociaux en milieu rural. Ses terrains de recherche se situent au Cameroun, au Togo, au Sénégal et au Mexique. Depuis 1998, préside la Commission scientifique des sciences sociales de l'IRD.

Première partie. Une civilisation agraire confrontée à la croissance et à la sécheresse

Une civilisation agraire confrontée à la croissance démographique, à la compétition économique et à la sécheresse

- 1 La population rurale sereer est la plus dense et la plus enracinée du Sénégal. Cette originalité renvoie aux structures socio-politiques, à un système agro-pastoral relativement intensif et à une économie domestique qui assure en priorité l'autoconsommation vivrière.
- 2 L'analyse historique des séries démographiques disponibles par Charles Becker et Mohamed Mbodj dresse un bilan des mouvements de population sereer depuis la fin du XIX^e siècle. Les spécificités des Sereer du royaume du Sine sur le plan de l'organisation sociale, de l'encadrement politique, de l'emprise territoriale sont rappelées. Cette histoire du peuplement met en évidence la place des Sereer dans la population du Sénégal, en particulier dans la densification et la dynamique spatiale au sein du Bassin arachidier. Le suivi démographique réalisé depuis plus de trente ans dans la zone de Ngayokhem, au cœur du pays sereer, par les démographes P. Cantrelle, M. Garenne et I. Sarr fournit une analyse détaillée des tendances et des fluctuations, notamment en termes de mobilité de la population active.
- 3 L'économie arachidière a structuré les campagnes du Centre-Ouest sénégalais en une région organisée autour des points de traite et des réseaux de drainage de la production arachidière vers les ports et la capitale. M. Mbodj et C. Becker rappellent que les pays sereer situés près du littoral ont été parmi les premiers engagés dans l'économie de traite, dès le milieu du XIX^e siècle. On a souvent souligné la réticence des paysans sereer à produire de l'arachide et la dynamique particulière de leur système agraire. L'histoire économique fait la part de cette originalité au sein de la région arachidière.
- 4 La sécheresse a profondément marqué les systèmes de production de la zone sahélo-soudanienne depuis la fin des années soixante. A. Lericollais montre combien les paysages et les aménagements agraires sereer portent la marque durable des déficits pluviométriques. Mais la crise écologique est-elle la seule explication de la dégradation

des paysages agraires de la région ? Quelles indications fournit l'analyse du paysage et quelles questions recèle-t-elle pour juger des techniques et des pratiques agricoles des Sereer du Sine ?

- 5 Les changements de l'agriculture et de la société sereer sont abordés dans le contexte régional du Bassin arachidier. Ils sont restitués sur une durée plus que centennale pour les fluctuations démo-économiques et puis précisément sur les trente dernières années pour l'appréciation des effets de la sécheresse, des politiques économiques et des réformes institutionnelles.

1. La dynamique du peuplement sereer

Les Sereer du Sine

Charles Becker, Mohamed Mbodj et M. Ibrahima Sarr

INTRODUCTION

- 1 La quasi-totalité de la population sereer se trouve dans le centre-ouest du Sénégal. Cependant les disparités régionales sont fortes : concentrations dans les anciennes provinces, îlots parfois importants dans les zones conquises au ^{xx}^e siècle, et nombreux ressortissants attirés dans les centres urbains.
- 2 La répartition actuelle des Sereer représente l'aboutissement d'évolutions contrastées pendant les siècles passés, mais constitue surtout le résultat d'une accélération de processus anciens et de l'apparition de phénomènes nouveaux au ^{xx}^e siècle. Depuis le début de la période coloniale, la saturation des terroirs a entraîné des recours multiformes à des stratégies d'émigration, variables suivant les « pays » historiques et les groupes statutaires.
- 3 Des phénomènes anciens bien connus — comme l'éclatement des villages, les créations de nouveaux quartiers voire de localités autonomes, les scissions de lignages, les migrations aux causes diverses — se sont intensifiés et se sont combinés durant les dernières décennies avec le phénomène nouveau des migrations urbaines dont le développement a été rapide et s'est généralisé depuis 1950. Ainsi les mouvements du passé qui ont entraîné l'occupation de tous les terroirs anciens et de leurs franges immédiates, puis l'installation dans des zones moins peuplées et de plus en plus lointaines, ont obéi à des logiques à la fois traditionnelles et novatrices, en créant des solidarités encore vivantes. Ils se sont prolongés, à la fin de l'époque coloniale, par des migrations d'un type nouveau qui sont orientées vers les villes — essentiellement vers la capitale Dakar — et dont les conséquences sociales et économiques sont grandes.

- 4 Un rappel préliminaire sur l'évolution de la population sénégalaise et sur les peuplements sereer actuels est nécessaire pour comprendre et situer les dynamiques historiques à l'origine de la situation présente.

LES SEREER ET LA POPULATION DU SÉNÉGAL

L'évolution de la place des Sereer dans la population sénégalaise

- 5 Aujourd'hui les Sereer vivent surtout dans les régions de Thiès et de Fatick, mais aussi dans celles de Dakar, Diourbel et Kaolack. Trois tableaux complémentaires, éclairent cette évolution qui est différenciée selon les zones habitées par les Sereer.
- 6 Le tableau I traduit l'évolution de la population du Sénégal par régions, en particulier celles habitées par les Sereer.

Tableau I. *La population des régions du Sénégal en 1904, 1936, 1958, 1976 et 1988.*

Population	1904	1936	1958	1976	1988
Saint-Louis	197 000	241 000	267 000	511 000	651 000
Louga	176 000	156 000	198 000	419 000	490 000
Tambacounda	79 000	103 000	137 000	275 000	384 000
Thiès	216 000	260 000	315 000	671 000	937 000
Diourbel	127 000	248 000	183 000	421 000	616 000
Fatick	89 000		236 000	408 000	507 000
Kaolack	65 000		268 000	589 000	805 000
[Fatick + Kaolack]	154 000	407 000	504 000	997 000	1 312 000
Kolda-Ziguinchor	140 000	272 000	414 000	700 000	991 000
Dakar	45 000	93 000	249 000	892 000	1 500 000
Total	1 134 000	1 780 000	2 267 000	4 888 000	6 881 000

- 7 Le tableau II montre le rôle important joué par les régions de Fatick et de Kaolack dans les dynamiques de peuplement, aussi bien avant l'indépendance qu'aujourd'hui. En effet entre 1904 et 1988, le taux d'accroissement du Saloum est le plus fort après celui de la région de la capitale, Dakar.
- 8 Les taux de croissance de 1904 à 1988 sont inférieurs à la moyenne nationale (2,17) dans les régions septentrionales et centrales du pays, où Louga et Saint-Louis ont les taux les plus faibles ; Thiès, Diourbel et Tambacounda ont des taux légèrement inférieurs. Fatick a un taux presque égal à la moyenne, Kolda-Ziguinchor, Kaolack et surtout Dakar sont les seules régions en forte croissance, en grande partie à cause d'importants mouvements migratoires, mais aussi de phénomènes d'urbanisation qui ont concerné les Sereer.

Tableau II. *Taux d'accroissement de 1904 à 1958 et de 1904 à 1988.*

Taux d'accroissement	1904-1958	1904-1988
Saint-Louis	0,56	1,43

Louga	0,22	1,23
Tambacounda	1,02	1,90
Thiès	0,70	1,76
Diourbel	0,68	1,90
Fatick	1,84	2,11
Kaolack	2,69	3,06
[Fatick + Kaolack)		
Kolda-Ziguinchor	2,03	2,36
Dakar	3,28	4,26
Total	1,29	2,17

- 9 Les taux varient considérablement pour les périodes 1904-1958 et 1904-1988, ce qui manifeste des évolutions intervenues au cours des trois dernières décennies, en particulier une forte croissance naturelle.
- 10 D'après l'évolution de la part de chaque région dans la population du Sénégal la région de Fatick, avec ses trois départements, a maintenu à peine sa place dans la population totale sénégalaise, tandis que Dakar progressait énormément, Kaolack fortement et Kolda-Ziguinchor plus faiblement, toutes les autres régions perdant de leur poids démographique depuis le début du xx^e siècle (annexe A).

Tableau III. *Part des départements dans la population du Sine-Satoum de 1904 à 1988.*

Département	Fatick	Kaolack	Gossas	Foundiougne	Nioro	Kafrine	Total
1904	44,93	9,23	5,31	7,69	16,71	16,13	100
1930	31,77	18,84	13,17	13,92	10,26	12,04	100
1958	20,88	21,40	15,96	9,92	11,44	20,40	100
1976	17,10	21,72	13,35	10,44	13,39	24,00	100
1988 total	15,57	22,23	12,28	10,77	14,26	24,89	100
1988 rural	14,17	10,64	10,59	9,86	13,36	23,60	82,22

- 11 Le tableau III, consacré à l'évolution démographique du Sine-Saloum, souligne des évolutions très contrastées à l'intérieur même de cette région. La part du département de Fatick, qui représente la quasi-totalité du Sine, a chuté fortement, passant de 45 % de la population régionale à 15,5 % ; de la première place en 1904, il est passé à la troisième en 1988. Nioro a également perdu son rang, en passant de la deuxième à la quatrième place, et son poids est descendu de 17 à 14 %. Tous les départements connaissent un accroissement de population : relativement faible à Foundiougne, Fatick et Nioro, la croissance est plus importante à Kaolack, Gossas et Kafrine qui est désormais le département le plus peuplé du Sine-Saloum. À Kaolack, l'accroissement est dû surtout au

développement de la ville, qui fut le chef-lieu du cercle dès le début du xx^e siècle, mais la part de la population rurale n'y a augmenté que très faiblement.

Les peuplements sereer actuels

- 12 Deux autres tableaux permettent de caractériser d'emblée la situation actuelle des Sereer et de constater une évolution récente fort contrastée.
- 13 Le tableau IV exprime la part encore dominante dans deux régions : Fatick et Thiès. Alors que le pourcentage des Sereer dans les régions de Kaolack et de Diourbel a diminué, celui des résidents dans la région de Dakar a augmenté. Ainsi cette région urbaine occupe désormais la troisième place pour le nombre des Sereer. Pour les cinq autres régions, où ne vivent seulement que 3,5 % des Sereer, les mouvements sont de moindre ampleur, attestant des migrations soit surtout rurales (vers Tambacounda et Louga), soit surtout urbaines (à destination de Ziguinchor, Saint-Louis, Kolda).
- 14 La part des Sereer dans la population totale des régions a évolué de façon légèrement différente entre 1976 et 1988 : l'augmentation est parfois plus nette dans les régions où les Sereer ne représentent qu'une faible minorité, elle est plus faible à Thiès et à Dakar. La diminution est moins accusée dans la région de Fatick et l'est plus dans celle de Diourbel.

Tableau IV. *La répartition des Sereer par régions administratives en 1976 et en 1988.*

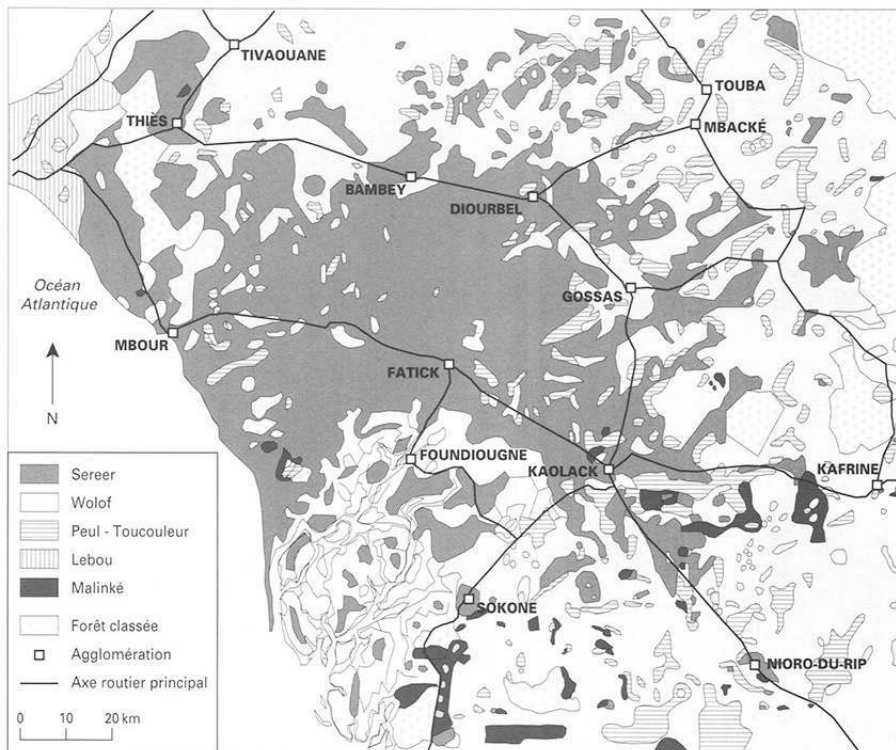
Région	1976			1988		
	Population totale	% Sereer dans population totale	% Sereer	Nombre	% Sereer dans population totale	% Sereer
Thiès	199 411	27,81	29,72	282 228	27,95	30,2
Fatick	224 428	31,31	55,38	278 896	27,62	55,1
Dakar	89 794	12,52	10,06	164 521	16,29	11,6
Diourbel	111 459	15,55	26,45	153 242	15,17	24,8
Kaolack	76 152	10,62	13,03	94 447	9,35	11,8
Autres régions	15 675	2,19	0,82	36 591	3,62	1,45
Total	716 919	100	14,7	1 009 925	100	15,41

- 15 L'analyse des implantations sereer par départements en 1976 et 1988 (annexe B) indique qu'un cinquième des Sereer vit dans le département de Fatick où ils représentent près de 87 % des habitants : il s'agit de ressortissants originaires de la zone du Sine. Dans le département de Mbour, les Sereer sont également nombreux (16 % du total des Sereer) et majoritaires (61 % de la population). Ailleurs les Sereer sont partout minoritaires, atteignant néanmoins des proportions fortes dans six départements (Bambey et Diourbel au Baol, Kaolack, Foundiougne et Gossas au Saloum, Thiès au Kayor). Parmi les départements où le nombre des Sereer est important, citons outre Fatick et Mbour, Thiès (9,3 %), Bambey (8,3), Dakar 1 (7,5), Kaolack (7,4), Diourbel (6,1), Foundiougne (5,1), Dakar 2 (3,6), Tivaouane (2,6), Kafrine (2,4). Toutefois, les Sereer recensés dans ces derniers départements n'en sont pas tous originaires ; il s'agit très souvent de migrants venus s'installer eux-mêmes, ou de descendants de migrants originaires du Sine ou du Baol et

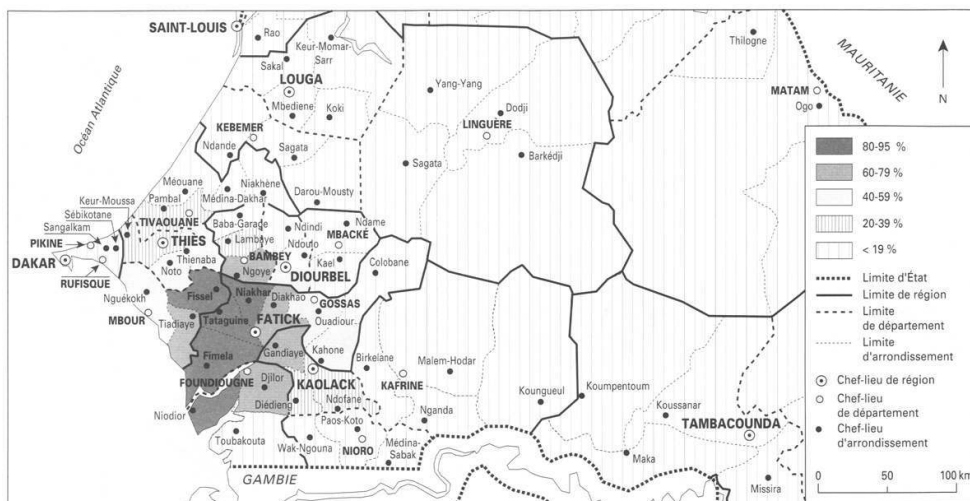
installés au cours du ^{xx}e siècle. C'est le cas à Dakar et dans les départements ruraux du Saloum (Kaolack, Foundiougne, Gossas et Kafrine). Ailleurs, là où les Sereer sont peu nombreux, ils sont arrivés assez récemment et résident surtout en milieu urbain, sauf à Nioro et à Tambacounda.

LES PEUPELEMENTS SEREER DANS L'HISTOIRE

- 16 Malgré des mouvements récents et une réorientation des flux migratoires, la répartition actuelle des peuplements sereer reste en grande partie un héritage du passé. Deux cartes représentent la proportion des Sereer par arrondissement en 1976 et les implantations rurales sereer vers 1970.
- 17 À un niveau plus fin que les départements, on dispose de données sur la proportion des Sereer par arrondissements en 1976 (fig. 2). Des situations particulières apparaissent, à l'intérieur des départements où les Sereer sont bien implantés. Ainsi cinq arrondissements seulement - trois du Sine (Niakhar, Tataguine, Fimela dans le département de Fatick), un du Saloum (Nioclior dans les îles) et un autre du Dieguem (Fissel) sont peuplés presque exclusivement par des Sereer (80 à 95 % de leur population). Cinq autres arrondissements comptent une proportion de 60 à 79 % de Sereer : Diakhao où était pourtant la capitale du Sine, Tiadiaye dans le Dieguem, Ngoye dans le Baol, Gandiaye et Djilor dans le Saloum.
- 18 À partir d'enquêtes réalisées de 1966 à 1969, une carte détaillée (fig. 1) a été établie de toutes les implantations rurales, sereer ou non, dans le centre-ouest du Sénégal. Hormis quelques Sereer installés dans d'autres régions du Sénégal, depuis peu, - par exemple près de Saint-Louis, en Casamance, au nord-ouest de la Gambie, dans la région de Tambacounda -, le peuplement sereer était compris dans les limites de la figure 2. À partir d'une très forte concentration, les Sereer ont entrepris leur expansion relative vers le nord et le sud, et surtout vers l'est où ils ne constituent cependant que des îlots. De tous côtés, ils sont encerclés par les Wolofs.



SOURCE : FOND IGN. AUTEURS : C. BECKER / V. MARTIN. DESSIN : T. SENE
FIGURE 1. LES IMPLANTATIONS RURALES SEREER.



AUTEUR : C. BECKER / V. MARTIN DESSIN : T. SENE
FIGURE 2. POURCENTAGE DES SEREER DANS LA POPULATION TOTALE DES ARRONDISSEMENTS EN 1976.

- 19 Les tableaux précédents et les deux cartes font implicitement référence aux anciens « pays » historiques où les Sereer sont installés depuis des durées variables. Certains de ces pays ont été des lieux d'émigration ou d'immigration, surtout pendant le dernier siècle. L'extension géographique de ces pays est représentée vers le milieu du XIX^e siècle sur la figure 3.

Les « pays »

- 20 Les « pays » historiques qui comptent une population sereer importante sont - outre le Sine - le Baol, les pays sereer du Nord-Ouest et le Saloum.

LE SINE

- 21 C'est un « pays » sereer presque exclusivement peuplé de Sereer et comportant une majorité de villages anciens sauf sur les frontières du Baol, du Dieguem et du Saloum où les terroirs du Sine ont été prolongés au ^{xx}^e siècle. La monarchie *gelwaar*, d'origine mandingue, y a commandé depuis le ^{xiv}^e siècle, mais s'est « sereerisée » en adoptant la langue sereer et en pratiquant des alliances avec les familles paysannes. Les villages très anciens sont nombreux, avec des commandements diversifiés : chefferies politiques détenues par les descendants des fondateurs, chefferies foncières, chefferies religieuses instaurées à des moments variables de l'histoire des localités. A l'intérieur du Sine, les dispersions sont anciennes : pendant la monarchie *gelwaar* ; de nombreux villages ont été créés par des paysans, par des nobles de rang inférieur, par des personnes installées par les souverains. Durant la période coloniale, le Sine a reçu quelques immigrants du Baol et du Saloum, mais a surtout développé son extension vers les frontières, à l'intérieur et au-delà de celles-ci. Au ^{xx}^e siècle, les départs hors du Sine, vers le Dieguem et le Saloum occidental, central puis oriental ont caractérisé les premières décennies. Ensuite les migrations ont été plus lointaines et se sont dirigées surtout vers la ville de Dakar après la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

LE BAOL

- 22 Ce royaume comptait de très vieilles provinces sereer, dont certaines se sont « wolofisées », alors que d'autres ont gardé leur attachement à la langue et à la culture sereer. La monarchie wolof de la dynastie patrilineaire des Fall a été liée à l'origine à la chefferie paysanne sereer, mais a été par la suite l'agent majeur de la wolofisation progressive de grandes parties du royaume. Ainsi la situation actuelle se caractérise par une division tripartite du pays : au nord, une zone wolof avec quelques villages anciens d'origine sereer, une partie centrale composée en très grande partie de localités wolofisées au cours des trois siècles derniers, parfois au cours du dernier siècle, et au sud les implantations sereer dont les habitants restent encore fidèles à leur langue et à leur culture. Dans la zone méridionale sereer, on a noté au ^{xx}^e siècle une extension des terroirs vers le sud, avec parfois des installations à l'intérieur du Sine, mais surtout des migrations vers le sud-est, dans les départements de Gossas et de Kafrine, ainsi que vers les confins du Diolof, du Kayor et du Baol.

LES PAYS « SEREER » DU NORD-OUEST

- 23 Les groupes appelés « sereer » qui vivent aux environs de Thiès sont rattachés indûment aux Sereer d'un point de vue linguistique. Ainsi les *None*, les *Lekhar* ; les *Ndout*, les *Palor* et les *Safene* constituent des unités sociales intégrées aux anciens royaumes du Kayor et du Baol, mais surtout caractérisées par leur autonomie, leur repli et leur particularisme linguistique. Cependant, ils évoquent des traditions d'origine qui les rattachent aussi aux Sereer du Sine et du Baol, et leur repli a été relatif, car des migrations anciennes ont été

dirigées vers le Cap Vert et le Dieguem. Au ^{xx}^e siècle, les mouvements vers Dakar se sont amplifiés, et la scolarisation assez précoce a été un facteur important de l'exode vers la capitale, et vers les centres secondaires (surtout Thiès, Rufisque, Kaolack) sans que les migrations rurales se développent notablement.

LE SALOUM

- 24 Ce royaume « pluriethnique » n'est pas sereer : il a été commandé par la dynastie *gelwaar* et a abrité des groupes sereer importants, implantés très anciennement aux environs de la capitale - Kahone - et dans les provinces de Gandiaye, Diokoul, Ganiek, Mboudaye, Sélik, Djilor-Djonik, Log, et Gandoun. Dans les autres parties du Saloum, les Wolofs et les Peuls, mais également les Socé et les Toucouleurs, sont installés depuis très longtemps. Au cours du ^{xix}^e siècle, des mouvements de grande ampleur ont modifié la configuration du pays. D'abord les guerres religieuses ont entraîné des exodes massifs, puis de nombreux retours. Les villages centraux sereer se sont repeuplés et ont légèrement agrandi leurs terroirs, avec parfois des créations de nouvelles localités. Mais les immigrations liées au développement de l'économie arachidière se sont affirmées et les villages créés ensuite au ^{xx}^e siècle sont très nombreux, avec des habitants originaires des pays wolofs du nord du Sénégal (Walo, Gandiole, Diolof, et même du Baol) et beaucoup de paysans sereer du Sine et du Baol, implantés dans des zones privilégiées (environs de Gandiaye et de Kaolack, anciennes Terres neuves de Kafrine). Ces migrations sereer ont été si fournies qu'on peut estimer - à partir d'enquêtes détaillées réalisées en 1966/1968 - que les Sereer originaires du Sine ou du Baol représentaient presque la moitié des Sereer du Saloum. Enfin il faut signaler le particularisme des *Niominka* des îles du Saloum dont le dynamisme migratoire est exceptionnel, orienté vers les zones de pêche et de commercialisation des produits de la mer, même au-delà des frontières du Sénégal.

Les périodes

- 25 Les principales étapes du peuplement des pays sereer s'articulent avec les spécificités de chacun de ces grands pays historiques.

L'ÉPOQUE DES « SOCÉ »

- 26 Dans tout le centre-ouest du Sénégal une présence humaine est attestée, plus ou moins forte, suivant les zones et antérieure à l'installation des Sereer. Les traditions orales évoquant les premières fondations signalent fréquemment la rencontre de « Socé » dont les vestiges encore connus aujourd'hui consistent en tumulus de sable, emplacements d'habitat, ruines de puits et amas coquilliers sur l'estuaire du Saloum. Les vestiges funéraires sont particulièrement nombreux aux abords des vallées et de leurs ramifications souvent fossiles, ainsi qu'aux frontières des royaumes historiques peuplés par des Sereer. Cependant, les tumulus d'origine « socé » sont rares chez les Sereer du Nord-Ouest. Au Saloum, ces tumulus prédominent à l'ouest et au centre, mais les monuments mégalithiques, associés souvent aux tumulus, sont très abondants à l'est et au sud-est : la paternité de ces restes n'est pas revendiquée par les ethnies d'aujourd'hui. À l'époque « socé », les ancêtres des Sereer auraient vécu sur le fleuve Sénégal où de nombreux emplacements de villages abandonnés leur sont attribués par les traditions du Fouta : plus de 400 sites ont été recensés, surtout à proximité du fleuve.

- 27 La carte générale des sites, publiée dans *l'Atlas national du Sénégal* (VAN CHI, 1977) permet d'apprécier le nombre des sites et monuments protohistoriques antérieurs aux Sereer, qui atteste une occupation humaine dense de nombreux secteurs du centre-ouest du Sénégal. Les sites sont très nombreux aux abords des vallées du Sine, du Saloum et du Tarar, et près des frontières des anciens royaumes historiques (annexe C).

LES MIGRATIONS SEREER EN PROVENANCE DU NORD

- 28 Ces migrations de « Sereer » à partir du Fouta, ayant parfois transité par le Diolof, le Kayor ou le Baol, ont probablement débuté au XI^e siècle et se sont poursuivies durant deux siècles, voire plus. Les traditions qui évoquent la fondation des villages peuvent fournir dans certains cas des précisions sur les lieux de départ au Fouta, sur les étapes du trajet migratoire du fondateur, sur les familles qui l'ont accompagné. Il ne faut pas imaginer une migration massive qui aurait dirigé d'abondantes populations sereer des rives du Sénégal jusqu'au Baol, au Sine et au Saloum, mais plutôt des migrations progressives, avec des étapes et des scissions, dont les flux se sont prolongés et ont amené une population importante sur les actuels terroirs sereer. Les contacts avec les « Socé » autochtones ont sans doute eu un impact notable sur la constitution des sociétés sereer sur leurs terroirs actuels. La fondation des villages est attribuée au membre d'un patrilignage : c'est encore en général cette famille qui détient aujourd'hui la chefferie. Mais le rôle des matrilignages est également reconnu, car le *tim* du fondateur est bien connu, et la dévolution de la chefferie religieuse et des droits fonciers - au niveau des grands domaines anciens (lamanats) - s'est souvent opérée au sein des familles maternelles.

LA MIGRATION EN PROVENANCE DU GABOU ET L'AFFERMISSEMENT DE LA DYNASTIE *GELWAAR*

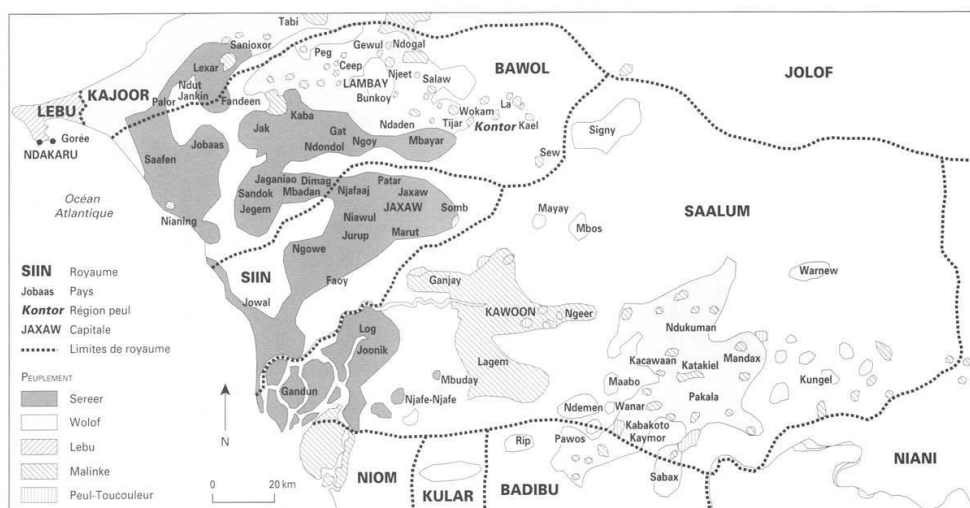
- 29 La migration a été dirigée par l'aristocratie mandingue des *Gelwaar* et les villages créés se trouvent dans quelques zones privilégiées : Koular, Djonik, environs de Mbissel et pays des *Hirena*, îles et estuaire du Saloum. L'arrivée des groupes conduits par les *Gelwaar* se situe au XIV^e siècle. La prise du pouvoir par *Maysa Waali Jon Maane* au Sine aurait eu lieu durant la seconde moitié du même siècle, vers 1360, alors qu'au Saloum la dynastie ne s'impose qu'à la fin du XV^e siècle avec l'avènement de *Mbegaan Nduur*. Au Baol, les traditions signalent une tentative d'implantation des *Gelwaar* sous le règne de *Mbegaan Nduur* qui aurait commandé le pays avant de laisser le pouvoir à la dynastie Fall. Dans les deux premiers royaumes l'affermissement du pouvoir des *Gelwaar* a signifié une « sereerisation » de ceux-ci, en particulier l'adoption de la langue des paysans sereer qui étaient déjà installés. Il a été lent et se réalisa grâce à une politique d'alliance et de mariages avec les principales familles paysannes. Ainsi le renforcement de l'autorité *gelwaar* s'est traduit par l'instauration de nouveaux commandements territoriaux et de chefferies locales, par la création de nouveaux droits fonciers, et surtout par la fondation de nouvelles localités par des notables *bii no maad* (« fils de roi » en sereer) qui ne tenaient leur noblesse que de leur père. En revanche, au Baol, les Sereer ont été soit assimilés par les Wolofs, soit sont restés en retrait par rapport à la monarchie des Fall qui commande aussi le Kayor à partir du XV^e siècle : des structures sociales « égalitaires » y furent maintenues dans les villages du sud du royaume.

L'EXPANSION DES FAMILLES NOBLES

- 30 Entamée dès la prise du pouvoir par les *Gelwaar* ; cette expansion se poursuit pendant toute la période intermédiaire et jusqu'à la conquête coloniale, à l'intérieur des royaumes. Cependant, des localités ont également été fondées par des paysans sereer qui étendaient leurs terroirs et tentaient d'éviter les empiétements des familles nobles accompagnées par leur clientèle. Ces familles, à qui l'on attribue le qualificatif *cedo*, ont joué un rôle important dans l'organisation militaire du royaume et dans le commerce : comme dans les autres royaumes sénégaubiens, les *cedo* ont été fortement impliqués dans les activités de la traite atlantique et ont participé à la dégradation des conditions de vie du paysannat en pratiquant des impositions abusives et en entretenant l'insécurité sur les frontières. C'est à partir de la fin du XVII^e siècle et surtout au XVIII^e siècle que les confins des unités politiques sénégaubiennes ont été vidés de leurs habitants, hormis d'importants villages défensifs, dont la chefferie était confiée à un prince de sang royal et qui comptaient une population préparée aux affrontements avec les guerriers des royaumes voisins.

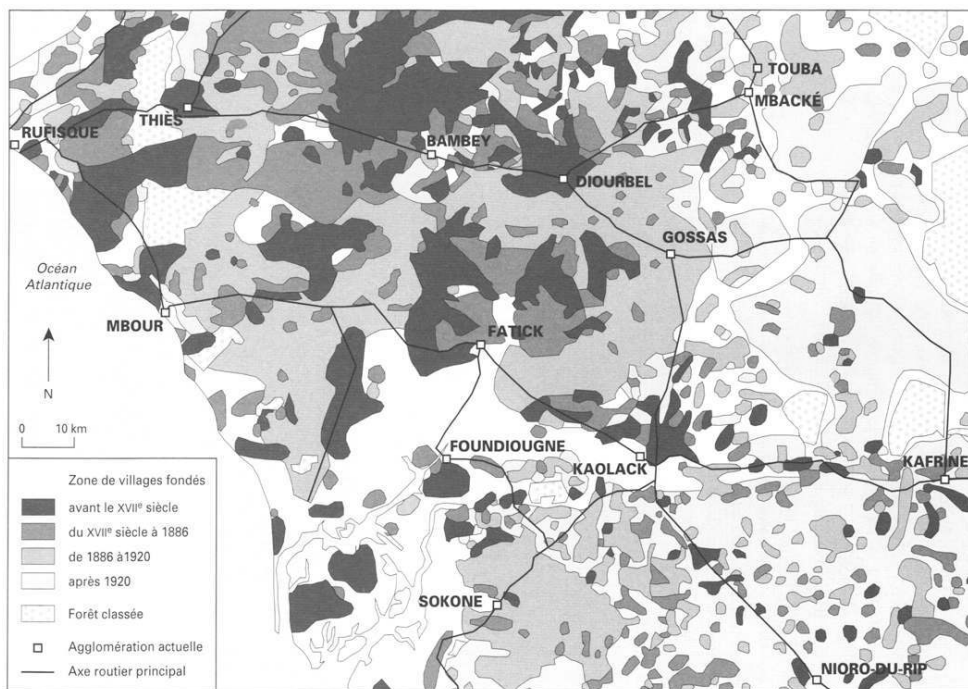
LES DYNAMIQUES DE L'ÉPOQUE COLONIALE

- 31 À partir du milieu du XIX^e siècle, quand la volonté de conquête territoriale par les Français s'affirme, des dynamiques multiformes et multidirectionnelles s'instaurent. Elles entraînent des changements notables dans la répartition des peuplements sereer.
- 32 Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, les guerres religieuses concernent les territoires du Saloum, du Rip et du Sine. Elles provoquent de grands bouleversements au Saloum et au Rip où de nombreux villages sereer se déplacent vers le Sine pour y rester plusieurs années ou pour y demeurer définitivement. À partir de 1891 (date de l'établissement du protectorat français), les provinces et cantons coloniaux sont délimités. Les centres administratifs et économiques sont créés : d'abord Foundiougne puis Kaolack et Fatick, les escales autour du chemin de fer et auprès des fleuves Saloum et Sine. Ces centres reçoivent une population importante, provenant du Sine et du Saloum mais également des autres parties du Sénégal. Leur développement est le corollaire de l'expansion de la culture arachidière, qui attire une main-d'œuvre extérieure considérable et entraîne des mouvements importants à l'intérieur de la région.



SOURCE : IGN, ATLAS DU SÉNÉGAL, 1977. AUTEURS : C. BECKER / V. MARTIN. DESSIN : T. SENE
FIGURE 3. PEUPLEMENT VERS LE MILIEU DU XIX^e SIÈCLE.

- 33 Ainsi, dans le Sine on assiste à une extension rapide des terroirs villageois et à la conquête des terres limitrophes par les anciens villages. Dès le début du ^{xx}^e siècle, de nombreux villages aux confins du Sine - vers le Dieguem, le Mbadane, le Baol, le Saloum - sont établis : ces franges conquises se peuplent très vite et les Sereer du Sine y sont souvent en concurrence avec les Wolofs ou les Peuls. Dans le Dieguem ou le Baol, une expansion se produit également autour des vieux villages d'abord, puis en direction de toutes les zones frontalières des royaumes voisins - Kayor, Diolof, Saloum, Sine.
- 34 À partir de 1930, le Sine développe les mouvements migratoires vers les zones rurales. Les fortes densités de ce pays alimentent une émigration spontanée, que l'administration coloniale tente de canaliser et d'orienter vers les environs de Kafrine (anciennes Terres neuves). Cette opération a concerné certains cantons du Sine qui ont fourni des migrants (PÉLISSIER, 1966 ; DUBOIS, 1975). Elle n'a pas entraîné le tarissement des courants migratoires vers d'autres parties du Saloum.
- 35 C'est surtout à partir de 1950 que commencent les déplacements des originaires du Sine et du Baol vers les environs de Kaolack et de Gossas, où se créent des quartiers nouveaux à côté d'anciens villages sereer ou wolofs du Saloum. Les migrations rurales des pays sereer densément peuplés du Sine et du Baol s'orientent aussi vers les frontières du Kayor, du Diolof et du Saloum où les implantations se font souvent sous forme de concessions isolées, mais parfois en hameaux dispersés.
- 36 Après la Deuxième Guerre mondiale débutent également les migrations urbaines pour lesquelles Fatick, Thiès et Kaolack ont joué un rôle de relais : ces mouvements se dirigent principalement vers la capitale de l'AOF, Dakar, qui accueille de nombreux migrants dans des quartiers privilégiés où les Sereer se regroupent (MARTIN, 1962). Ils se généralisent très rapidement, les filles se déplacent à un âge bien plus jeune que les garçons. Les villes secondaires reçoivent également des groupes sereer plus ou moins importants.
- 37 Ces étapes de l'histoire du peuplement sont illustrées partiellement par les figures 3 et 4 qui présentent l'ancienneté des implantations villageoises dans le Centre-Ouest sénégalais et montrent le contraste entre les zones à vieux terroirs sereer et celles de migrations relativement récentes.
- 38 La figure 3 représente la situation des peuplements vers le milieu du ^{xix}^e siècle, en laissant apparaître les vides des zones frontalières entre les entités politiques précoloniales, ainsi que des répartitions ethniques qui se modifieront quelque peu ensuite.



Auteurs : C. BECKER / V. MARTIN dessin : T. SENE

Figure 4. Le peuplement du centre-ouest sénégalais.

- 39 La figure 4 restitue l'ancienneté de fondation des villages. De grandes plages de villages anciens dominent dans le Sine et dans le Baol, alors que dans le Saloum, les vieilles localités représentent plutôt des enclaves entourées depuis le début de la période coloniale par des implantations nouvelles, originaires du nord du Sénégal. Ces deux figures seraient à comparer à une figure générale qui retiendrait en plus le critère de l'appartenance ethnique du fondateur. Elles devraient surtout être mises en relation avec une carte fine des densités démographiques, pour mesurer combien les anciens centres et les plus vieilles aires de peuplement gardent des fortes densités, bien qu'elles aient été, dans une large mesure, pourvoyeuses des migrations qui ont assuré le peuplement des régions colonisées durant la période coloniale.
- 40 Sur ces figures apparaissent nettement la progression du peuplement vers l'est et le sud pendant le xx^e siècle, le repeuplement des anciennes zones de frontière entre les royaumes précoloniaux, ainsi que les contrastes entre le Baol et le Sine (pays aux terroirs anciens prédominants) et le Saloum où les migrations du xx^e siècle ont entraîné des modifications notables dans la répartition et la structure des peuplements. À partir de la figure 3, se déduisent également ces dynamiques qui ont entraîné le repeuplement de toutes les marges frontalières des royaumes précoloniaux, abandonnées à l'époque de la traite négrière en raison de leur insécurité.

LESINE ET LA DYNAMIQUE DE SES PEUPEMENTS

- 41 Les étapes du peuplement du Sine sont semblables à celles des autres régions sereer. Cependant, quelques particularités caractérisent le Sine qui constitue le cœur du pays sereer parce que les migrations les plus importantes y ont abouti et que de nombreux migrants en sont partis au cours de l'histoire. C'est aujourd'hui la seule région dont le peuplement est presque exclusivement sereer. Les localités anciennes y sont nombreuses

et parmi les plus vieilles : celles créées par les paysans de la vallée du Sénégal ou par les chefs paysans (*jaraaf*) et celles fondées par des membres de la dynastie *gelwaar* ou leurs compagnons. Les localités implantées par les nobles *doomi buur* fils de rois sont plus récentes.

- 42 La carte des fondations de villages peut être complétée pour le Sine et l'arrondissement de Niakhar en particulier, par des données plus précises sur les fondateurs, l'ancienneté de la création et le groupe statutaire des habitants. Dans l'arrondissement de Niakhar, les villages anciens fondés par des paysans sont les plus nombreux (annexe D). Cependant les fondations par les *doomi buur*-fils de roi - y ont une importance réelle.
- 43 Comme pour les autres pays sereer, l'histoire des peuplements dans le Sine comportent plusieurs grandes périodes. Elles présentent des caractéristiques communes avec les pays sereer voisins, mais aussi des particularités dont la plus évidente est une densité très forte atteinte dès le début du XX^e siècle.

L'époque socé

- 44 On remarque une densité forte de l'occupation aux confins du royaume du Sine surtout, avec des concentrations importantes de tumulus aux alentours des vallées fossiles. Les sites comportant ces monuments funéraires - les plus spectaculaires - sont à mettre en relation avec d'autres restes comme des ruines de puits ou des emplacements de villages à propos desquels la tradition orale fournit parfois des renseignements sur les auteurs des vestiges et sur la rencontre des proto-peuplements avec les migrants sereer du Fouta. Malgré l'intérêt des données de la tradition orale, la question de l'identité des premiers occupants n'est pas bien résolue dans le Sine, mais on peut supposer que des brassages culturels intenses ont eu lieu à cette époque, entre des peuplements autochtones et des peuplements rattachés aux anciens empires du Ghana et du Mali. La désignation « socé » fait référence à des origines mandingues et laisse supposer, comme dans les pays voisins du Baol, du Dieguem, du Kayor et du Diolof, que les grands empires soudaniens étendaient leurs influences culturelles, sinon leurs commandements territoriaux, jusqu'aux pays côtiers de la Sénégalie. Pour le Sine, l'implantation de ces peuplements a été très importante aux confins de ce qui deviendra le royaume de ce nom, près des vallées fossiles afférentes aux fleuves Sine et Saloum.

Les migrations du Fouta

- 45 Les traditions de plusieurs villages du Sine précisent les provenances septentrionales des ancêtres en citant des villages actuels du Fouta d'où sont venus les fondateurs. L'origine des Sereer du Sine est surtout septentrionale dans la plupart des provinces, sauf dans le pays *hirena*. Les migrations se sont déroulées par étapes et des liens se sont créés et maintenus entre les divers pays sereer, même si les contours de groupes particuliers se sont affirmés (*niawoul*, *ndiafadj*, *singandoum*, *hirena* pour le Sine). Les influences des premiers occupants qualifiés de Socé sur les Sereer ont été remarquables et des traits culturels ont été adoptés dans le Sine après l'arrivée des migrants du Fouta.

L'arrivée des *Gelwaar*

- 46 Diverses fondations de villages sont revendiquées par les *Gelwaar* ou les compagnons des *Gelwaar* dont la migration provient du sud-est et a connu des dispersions à travers plusieurs royaumes sénégalais au nord de la Gambie (Niomi, Badibou, Niani, Wouli, Saloum, Koular). Comme dans l'arrondissement de Niakhar, les fondations restent cependant attribuées plus fréquemment aux nobles *doomi buur* qu'aux *Gelwaar* eux-mêmes.

La monarchie avant la colonisation

- 47 La prise de pouvoir est lente et la dynastie ne peut s'intégrer que par alliances avec des familles paysannes. Les intermèdes de règnes non *gelwaar* soulignent le poids de la paysannerie sereer et la prépondérance des origines septentrionales. Par ailleurs dans le Sine, l'organisation socio-politique reconnaît des pouvoirs importants aux chefs des paysans, les *jaraaf* dont les représentants ont un rôle déterminant dans la désignation des souverains. La « sereerisation » de l'aristocratie *gelwaar* s'opère en liaison avec la constitution de deux groupes sociaux nouveaux, à côté des paysans : les nobles *bii no maad*, descendants de rois, qui représentent une noblesse secondaire ; les *cedo* guerriers, dont les origines peuvent être sereer ou étrangères, par exemple dans le cas des captifs faits lors des guerres, à l'époque de la traite des esclaves.
- 48 Ces deux groupes développent des stratégies de peuplement qui entraînent un morcellement des grands villages d'origine et la création de nombreuses nouvelles localités. Ils élaborent aussi des stratégies foncières, en obtenant la délimitation de droits fonciers concurrents des anciens droits lamanaux, qui étaient surtout des droits de feu fixés lors de l'arrivée des Sereer du Fouta et avant l'avènement de la monarchie *gelwaar*. Néanmoins, la résistance des familles paysannes a permis de maintenir une prédominance foncière des lignages connus comme les plus anciennement implantés.

L'époque coloniale

- 49 La pression foncière devient extrêmement forte, comme le soulignent les chiffres de population du début du siècle. Les faits notables sont :
- l'existence de grosses agglomérations qui sont encore regroupées lors des premiers comptages administratifs, bien que l'essaimage, provoqué par le manque de terres, ait déjà commencé un peu avant le début du XX^e siècle ;
 - l'imbrication des mouvements vers le nord et l'ouest des originaires du Sine et de ceux concurrents du Baol et du Dieguem vers le Sine ;
 - l'empreinte des grands lamas qui reste encore forte dans les terroirs les plus anciens et qui règle les stratégies d'extension des domaines de culture vers les confins inoccupés du royaume.

RÉOCCUPATION DES FRANGES DU SINE ET AUTONOMISATION PROGRESSIVE DES VILLAGES

- 50 La conquête coloniale a eu comme conséquences importantes la réoccupation des franges du royaume, ainsi que l'autonomisation progressive des villages. Ainsi les quartiers ou hameaux de culture, proches des villages d'origine, se constituent en villages, ce qui

entraîne une stabilisation des hommes et des redélimitations des contours de terroirs villageois. Les liens entre les villages d'origine et les hameaux fondés restent étroits. L'extension vers les frontières du Baol au nord et du Dieguem à l'ouest se fait parfois en concurrence avec les originaires des pays voisins, d'où la création de nouvelles localités au peuplement d'origines variées. Des modifications interviennent au niveau des droits fonciers dans ces villages où les droits acquis par défrichage prennent une importance très grande au détriment des droits lamanaux anciens.

- 51 L'émancipation des captifs et les départs de familles captives, en particulier vers les centres urbains, constituent un phénomène très important mais encore peu étudié. Or au début du ^{xx}e siècle, surtout à partir de 1904 lorsque la politique coloniale a fortement insisté pour rendre effective la suppression de l'esclavage - avec des résultats très mitigés-, des départs nombreux d'anciens captifs ont été enregistrés dans le Sine et ont modifié la configuration de la société sereer. Les mouvements des anciens captifs vers les escales et les nouveaux centres urbains sont signalés par de nombreuses traditions. Ils auraient bouleversé les rapports socio-économiques traditionnels, laissant les paysans sereer face à une aristocratie privée d'une main-d'œuvre qui était autrefois à son service.

LES MIGRATIONS VERS LES FRONTIÈRES DU SINE

- 52 Les migrations se dirigent vers les frontières éloignées du Sine, en particulier vers les confins du sud-ouest et du sud-est, aux frontières des arrondissements de Fimela et de Tiadiaye, ainsi que de Diakhao et de Gandiaye.
- 53 Il s'agit de mouvements originaux : des zones surpeuplées du Sine partent des familles qui s'installent sur des terres non ou peu exploitées, sur lesquelles s'exerce l'autorité d'un lamane sereer. Mais l'intervention des chefs de canton est fréquente pour favoriser la venue de nouveaux exploitants dans leur canton et régler les problèmes en accordant par exemple des autorisations d'installation. La participation est inégale selon les villages d'origine : assez faible à Ngayokhem et Niakhar, plus forte à Toukar, Diohine et Diarère, forte à Diakhao. Des inégalités notables interviennent selon les groupes sociaux, avec une propension à la mobilité peut-être plus forte chez les *bii no maad*. Les nouvelles localités regroupent des originaires de villages très divers, même si des hameaux sont plutôt habités par des familles venues du même endroit. Il s'agit de quartiers d'abord rattachés à un village plus ancien, qui acquièrent rapidement une autonomie, avec leur reconnaissance comme village administratif. La conquête des terres s'opère à la frontière du Sine, du Dieguem et surtout du Saloum.

LA PARTICIPATION À LA MIGRATION DIRIGÉE VERS LES « ANCIENNES TERRES NEUVES »

- 54 Ce mouvement dirigé a concerné un groupe de villages fondés dans les années trente et visait à « décongestionner » le cœur du Bassin arachidier. La participation a été peu enthousiaste et les procédures de recrutement des « volontaires » ont été laissées à la discrétion des chefs de canton qui ont sélectionné des migrants dans des villages et des familles ou des groupes statutaires particuliers.
- 55 Les récits recueillis à propos de ces migrations attestent des difficultés de cette opération et montrent des participations inégales par zones du Sine et par groupes statutaires. À cet égard, l'origine géographique des chefs de concession dans les localités de Kafrine, ainsi que les répartitions par groupes statutaires sont significatives. Cette migration dirigée a

suscité des oppositions dans la mesure où les recrutements ont été effectués par l'intermédiaire des chefs de canton, dont certains ont utilisé des méthodes arbitraires, aboutissant parfois à une participation exclusive des membres de certains groupes statutaires.

LES MIGRATIONS VERS LE SALOUM À PARTIR DE 1945-1950

- 56 Les origines se situent après la Seconde Guerre mondiale. Des Sereer se concentrent aux environs de Kaolack qui est alors la seconde ville du Sénégal et attire les migrants du fait de son importance économique. Les villages d'origine des migrants se situent surtout dans les secteurs de Diahine, Toukar, Diarère, Niakhar. Les quartiers créés à proximité d'anciennes localités du Saloum sont composites. Les migrants entretiennent des relations avec la ville même de Kaolack, pour y exercer diverses activités ; dans cette ville viennent parfois s'installer des membres de la famille, ou résider des élèves pour les études secondaires ainsi que des jeunes à la recherche de travail.

LES ORIGINES DES MIGRATIONS URBAINES

- 57 La réorientation des flux migratoires des Sereer vers la ville est notable, peut-être moins ancienne et importante que pour d'autres ethnies, mais elle est devenue caractéristique et porteuse de changements. Elle serait à la source de phénomènes nouveaux de wolofisation et se traduirait par une diminution sensible, d'un recensement à l'autre, des ressortissants de l'ethnie sereer et des locuteurs de la langue sereer.
- 58 La Petite côte et, d'une manière générale, les groupes sereer christianisés se sont engagés plus tôt dans les migrations, malgré les réticences des autorités religieuses. Ainsi Joal, Fadiouth, Palmarin, Mbodiène, ont participé aux mouvements migratoires dès la fin de la Seconde Guerre. Un peu plus tard dans les années cinquante, les Sereer des environs de Fatick, des arrondissements de Tataguine et Fimela s'engagent dans le mouvement, mais tous les jeunes ne sont pas migrants. Ailleurs, les effets d'entraînement jouent plus lentement. En 1967-1968, le mouvement migratoire reste alors très inégal par sexe et par arrondissement (annexe E) : pour l'ensemble du Sine, 41 % des villages envoient toutes leurs jeunes filles en ville, mais cette moyenne est dépassée nettement à Fimela (69 %) et à Tataguine (55 %), légèrement à Niakhar (43 %), alors que Diakhao (21 %) ne participe que faiblement aux migrations. En revanche, seulement 17 % des villages du Sine envoient tous les jeunes hommes en ville, Fimela seul dépassant largement ce pourcentage (40 %), Tataguine légèrement (19 %) ; par contre Niakhar (14 %) et Diakhao (10 %) restent peu concernés. Cette situation à la fin des années soixante laisse déjà apparaître, en fait, les effets des premières graves crises de production et de subsistance qui vont se multiplier dans la décennie suivante et entraîner la généralisation des migrations vers la ville.
- 59 Les données du recensement de 1988 confirment la forte progression et la généralisation de ces départs vers la ville. Elles suggèrent des modifications notables au cours des dernières années et un mouvement significatif pendant les trois décennies passées, au cours desquelles les Sereer se sont dirigés surtout vers la capitale. Cependant, dans le Sine même, la situation demeure semblable à ce qu'elle est depuis des siècles et reste caractérisée par la prédominance sereer. Les pourcentages des Sereer sont relativement stables et le département de Fatick, hormis la commune de Fatick et de rares localités de l'arrondissement de Fimela et de Diakhao, est quasiment en situation mono-ethnique.

- 60 Néanmoins, les chiffres de 1988 (tabl. v) indiquent que l'urbanisation des Sereer s'est accentuée et que les migrations se sont développées considérablement, avec sans doute une dominante urbaine, mais aussi avec une variante rurale (Terres neuves du Sénégal oriental). Ces traits apparaissent nettement à travers le taux d'accroissement du département de Fatick et dans les chiffres de l'urbanisation des Sereer, qui traduisent surtout l'attraction exercée par la capitale sur les originaires des vieux pays.

Tableau V

Pourcentage des départements du Sine-Saloum dans la population rurale et urbaine en 1976 et en 1988.

Départements	Fatick	Kaolack	Gossas	Fouf-diougne	Nioro	Kafrine	Total
1976							
% rural	19,18	13,27	13,70	11,37	15,08	27,40	100
% urbain	6,32	64,70	11,66	5,36	4,97	6,99	100
Total	17,10	21,72	13,35	10,44	13,39	24,00	100
1988							
% rural	17,23	12,94	12,88	12,00	16,25	28,70	100
% urbain	7,89	65,15	9,51	5,10	5,08	7,27	100

LE SINE ET SES CARACTÉRISTIQUES SOCIOLOGIQUES

- 61 À partir de l'ensemble du Sine, l'analyse est affinée sur la zone de Niakhar, où sont réalisées depuis une trentaine d'années des enquêtes socio-démographiques approfondies, sous la direction de Pierre Cantrelle puis de Michel Garenne.

L'organisation socio-politique et administrative

LES UNITÉS PRÉCOLONIALES

- 62 La maison (*mbind*) désigne l'unité d'habitat familial qui est commandée par un aîné de la famille. Contrairement à d'autres pays sereer, dans le Sine et en particulier dans ses arrondissements centraux de Diakhao et Niakhar, la taille des concessions est relativement faible : c'est sans doute une conséquence de l'organisation sociale plus hiérarchisée et diversifiée, avec des familles nobles et des familles dépendantes, dans le contexte d'un double système d'ordres et de castes qui est un peu moins affirmé que chez les Wolofs voisins. Au sud du Sine et dans les îles du Saloum, où la stratification sociale est peu marquée, la taille des concessions reste très grande. Ailleurs, la taille est à peu près identique par groupe statutaire.
- 63 Le quartier individualisé (*ndik*) correspond souvent à un regroupement de concessions selon le groupe statutaire, parfois par familles. Il se caractérise par un large degré d'autonomie qui se manifeste à l'occasion des cérémonies traditionnelles (cultes agraires, rites d'initiation) et se traduit par la présence d'un chef reconnu, en général un descendant patrilinéaire ou matrilinéaire du fondateur du quartier. La famille du fondateur peut être détentrice de droits fonciers ou religieux qui dépassent les limites du quartier et parfois même du village.

- 64 Le village (*saate*) représente une unité de taille très variable, allant du simple hameau à un groupe ou une nébuleuse de quartiers bien caractérisés. Il se trouve que la quasi-totalité des chefferies de villages ont été détenues durant cette période — et même après — par les descendants patrilineaires des fondateurs, malgré le caractère bilinéaire de la société sereer.
- 65 Le « pays » ou la province regroupe un ensemble de villages qui entretiennent des liens historiques profonds : origines communes, fondateurs de la province identifiés ou détenteurs de droits fonciers, religieux, politiques reconnus par une antériorité de l'ancêtre de tel village. Une dualité intervient entre :
1. les « pays », regroupement de localités et familles sereer paysannes ;
 2. les « provinces », groupe de villages commandés par un dignitaire désigné par le souverain du royaume dans une famille noble qui s'enracine dans la province.
- 66 Les premiers se caractérisent par une multiplicité de pouvoirs, surtout religieux et fonciers ; ce sont des unités à l'intérieur desquelles se réalisent la plupart des échanges matrimoniaux. Les secondes représentent des entités socio-politiques où ont cohabité et se sont parfois affrontés les pouvoirs des chefferies nommées par le souverain du royaume et les détenteurs de droits fonciers et religieux plus anciens.
- 67 Le royaume (*saax*) est l'ensemble des villages et des divisions qui sont soumises à l'autorité du souverain (*maad*) désigné par les représentants des divers groupes statutaires. Ceux-ci reconnaissent néanmoins la prépondérance des anciennes familles paysannes dans le processus de désignation du roi, et choisissent le souverain dans la lignée maternelle *gelwaar* d'origine mandingue. La royauté est cependant sacralisée et les pouvoirs du souverain sont prépondérants.

LES UNITÉS COLONIALES

- 68 Les autorités coloniales ont tenu compte des anciennes divisions, tout en essayant de réduire le prestige du roi. Elles interviennent après une période d'exacerbation de conflits internes durant la seconde moitié du XIX^e siècle, avec des luttes entre les trois familles paternelles, Ndiaye, Faye et Diouf, et leurs branches éligibles. Ainsi au XX^e siècle, les familles qui se trouvent à la tête des villages ou des provinces adoptent des attitudes diverses face au pouvoir colonial. Des familles qui donnent des gages à l'administration coloniale accèdent au commandement des cantons.
- 69 Outre les anciennes unités qui demeurent, apparaissent de nouvelles unités qui recoupent parfois les premières : le canton, la subdivision et le cercle.

Les cantons

- 70 Leur délimitation s'opère assez tôt et s'effectue en tenant compte des groupements antérieurs de villages ou de familles et de liens historiques anciens. Après quelques hésitations, la reconnaissance de l'autorité du roi sur l'ensemble des cantons fut remise en cause et l'administration coloniale préféra ramener son commandement au seul canton de Diakhao.

La subdivision et le cercle

- 71 Des oscillations se manifestent entre le maintien d'un grand cercle et une multiplication des subdivisions à l'intérieur du Sine-Saloum. Le transfert du chef-lieu de cercle de Foundiougne, choisi en premier, vers Kaolack a contribué fortement à faire de cette ville le cœur du Bassin arachidier. Le rôle de Fatick restera secondaire malgré des tentatives et des possibilités réelles.

L'ORGANISATION ACTUELLE

- 72 À l'indépendance, le Sine-Saloum représente la région rurale la plus peuplée du Sénégal, divisée en six départements qui comptent chacun trois ou quatre arrondissements. Pour la création de ces derniers, on a tenu compte de faits historiques. Au Sine, on n'opère qu'un regroupement des cantons, deux d'entre eux formant un nouvel arrondissement. L'organisation des villages n'est pas modifiée, et l'on conserve les mêmes localités, sans en supprimer et sans en créer de nouvelles. Des regroupements ont toutefois été effectués autour de villages possédant un secco² arachidier et d'autres équipements sociaux (école, dispensaire), mais les chefs de ces villages-centres n'ont pas été investis d'autorité sur les villages voisins qui sont en général moins peuplés.
- 73 À partir de 1976, une réforme administrative crée les communautés rurales, au nombre de trois ou quatre par arrondissement. Ces entités, groupant une population assez importante allant de 15 à 25 000 personnes, désignent des conseillers responsables et pourvus de prérogatives de gestion.
- 74 Le tableau VI relatif aux villages et quartiers du Sine montre des particularités : le village représente souvent une unité simple dans les arrondissements de Diakhao et de Fimela, alors qu'à Niakhar et à Tataguine la dispersion des quartiers est davantage la règle. A des zones où le village est un regroupement de concessions, avec parfois quelques concessions isolées en « brousse » (*pint a kob*) s'opposent d'autres où le village est constitué de plusieurs quartiers groupés et dotés d'une certaine autonomie ainsi que des quartiers aux maisons bien plus dispersées. Ces particularités sont un héritage évident de l'histoire et traduisent aussi des spécificités anciennes au niveau de l'organisation sociale, familiale et politique.
- 75 Dans la zone d'étude de Niakhar, le nombre de quartiers par village est parmi les plus élevés. À une majorité de vieux villages, aux quartiers bien individualisés, s'ajoutent les localités fondées à partir de la fin du XIX^e siècle, où les concessions rattachées aux divers quartiers sont bien plus dispersées.

Les familles : patrilignages et matrilignages

- 76 Le fonctionnement de la société sereer est caractérisé par la bilinéarité, l'individu se rattachant obligatoirement à un patrilignage et à un matrilignage. Le nombre de ces familles n'est pas très élevé : aussi bien pour les patronymes (*sim*) que pour les matronymes (*tim*), une trentaine de noms sont portés par la quasi-totalité des personnes.

Tableau VI. *Nombre de quartiers par village dans les communautés rurales et les arrondissements du Sine.*

Arrondissement	Communautés rurales	Quartiers	Villages	Moyenne
Diakhao	Diakhao	104	29	3,6
	Diaoulé	66	27	2,4
	Mbélakadio	64	17	3,8
	Ndiob	56	17	3,3
	<i>Total Diakhao</i>	290	90	3,2
Fimela	Diofior	21	11	1,9
	Fimela	26	15	1,7
	Loul	74	14	5,3
	<i>Total Fimela</i>	121	40	3,0
Niakhar	Ngayokhem	112	18	6,5
	Niakhar	118	29	4,1
	Patar	104	18	5,8
	<i>Total Niakhar</i>	334	65	5,1
Tataguine	Diarère	123	23	5,3
	Diouroup	47	9	5,2
	Tataguine	87	15	5,8
	<i>Total Tataguine</i>	257	47	5,5

- 77 Deux publications antérieures (BECKER *et al.*, 1982 a et b) ont fourni les répartitions de ces familles dans les pays sereer et suivant les groupes statutaires, avec en particulier les résultats obtenus dans le Sine. Dans ce pays, existent 110 patronymes parmi les 174 connus dans l'ensemble des pays sereer. Dans la zone de Niakhar, le total est un peu inférieur à celui du Sine, et certains noms très rares ont été recensés : il s'agit souvent de personnes dont les ancêtres ne sont pas originaires de la zone, et qui souvent n'étaient pas sereer. Une quarantaine de patronymes du Sine n'y sont pas représentés. Ces traits originaux peuvent être expliqués à l'aide des traditions qui soulignent le lien de certains noms avec de petits groupes de villages.
- 78 Les familles maternelles (*tim*) connues dans le Sine sont moins nombreuses que les familles paternelles. Sur les 140 *tim* trouvés chez les Sereer, 66 seulement ont été recensés dans le Sine au niveau des chefs de concession. Au niveau des individus, dans la zone de Niakhar, l'éventail est identique - 63 *tim* en 1991 -, mais avec beaucoup de noms qui ne sont portés que par un ou quelques individus et qui, de ce fait, ne sont pas caractéristiques. Comme pour les 30 premiers patronymes, les 30 premiers matronymes sont portés par environ 97 % de la population.
- 79 Il ne faut pas considérer les matrilineages comme des unités maximales et figées. Comme pour les patrilineages, leur histoire est marquée par des évolutions et produit des scissions successives au sein des lignages. Ainsi les segments deviennent des unités plus restreintes au sein desquelles s'opèrent les processus sociaux, politiques et économiques de production et de reproduction. C'est pourquoi il est nécessaire d'affiner les analyses et

de considérer les lignages au niveau où ils déterminent l'appartenance à des groupes sociaux cohérents.

Les groupes statutaires

- 80 Contrairement à d'autres pays sereer, l'organisation socio-politique du Sine se caractérise par l'existence de nombreux³ groupes statutaires. Les tableaux suivants n'ont retenu que les catégories principales qui définissent la place des individus dans la société. Une analyse plus détaillée soulignerait davantage la complexité de l'organisation et indiquerait les principes de hiérarchisation à l'œuvre dans la société sereer. En effet, chez les Sereer le statut de l'individu n'est pas défini exclusivement et définitivement par la naissance, même si l'hérédité intervient en bonne place pour donner un rang social.
- 81 En retenant par commodité et pour des raisons aisément justifiables les grandes catégories indiquées par le tableau vu, des différences notables apparaissent entre les parties ou les « pays » composant le Sine.
- 82 Ainsi dans certaines parties de cet ancien royaume le système social est très égalitaire (comme au Baol décrit par J. M. GASTELLU), tandis que les parties centrales et surtout les environs de la capitale de Diakhao et des chefferies de province - comme Diohine, Diarère, Niakhar par exemple - comportent une proportion notable de membres de catégories « socio-professionnelles » ou de dépendants de l'aristocratie. Signalons que les définitions ne sont pas toujours aisées et que les déclarations individuelles sont souvent sujettes à caution dans le Sine comme ailleurs : ainsi les captifs sont difficilement déclarés et une catégorie importante comme celle des *cedo* peut désigner soit de véritables nobles (*doomi buur*), soit leurs dépendants.
- 83 Dans la zone de Niakhar-Diohine, (tabl. VIII et annexe F), les répartitions par groupes statutaires n'ont changé que très faiblement au cours des dernières décennies ainsi que le montrent les résultats du recensement effectué en 1967 et de celui mené en janvier 1991. Les proportions sont légèrement différentes entre la communauté rurale de Ngayokhem et le secteur de Diohine. Cependant, ces chiffres globaux ne révèlent qu'imparfaitement les situations réelles au niveau des villages et ne se comprennent qu'à la lumière de l'histoire des familles et des implantations humaines.

Tableau VII-a. *La stratification sociale. Répartition des chefs de concession par groupe statutaire et par arrondissement au Sine, en 1967 (effectif).*

<i>Groupe statutaire</i>	Diakhao	Niakhar	Tataguine	Fimela	Sine
Paysan, <i>jaraaf</i>	1 105	1 497	1 459	1 344	5 405
<i>Doomi buur</i>	654	631	324	46	1 655
<i>Saaniit</i> , palefrenier	34	139	110	54	337
Captif, <i>farba</i>	361	159	40	14	574
Griot	182	170	146	45	543
Forgeron	110	78	62	37	287
Cordonnier	36	7	5	7	55
<i>Lawbe</i>	25	8	16	-	49
<i>Naar</i>	47	-	-	-	47
Total	2 554	2 689	2162	1 547	8 952

Tableau VII-b. *La stratification sociale. Répartition des chefs de concession par groupe statutaire et par arrondissement au Sine, en 1967 (pourcentage).*

<i>Groupe statutaire</i>	Diakhao	Niakhar	Tataguine	Fimela	Sine
Paysan, <i>jaraaf</i>	43,26	55,67	67,48	86,88	60,36
<i>Doomi buur</i>	25,61	23,47	14,99	2,97	18,37
<i>Saaniit</i> , palefrenier	1,37	5,17	5,09	3,49	3,80
Captif, <i>farba</i>	14,13	5,91	1,85	0,91	6,28
Griot	7,13	6,32	6,75	2,91	6,24
Forgeron	4,31	2,90	2,87	2,39	3,19
Cordonnier	1,41	0,26	0,23	0,45	0,63
<i>Lawbe</i>	0,98	0,30	0,74	-	0,60
<i>Naar</i>	1,84	-	-	-	0,53
Total	100	100	100	100	100

Tableau VIII. *Répartition de la population par groupe statutaire pour la zone de Niakhar-Diohine.*

<i>Groupe statutaire</i>	Nombre	%
--------------------------	--------	---

Paysan, <i>jaraaf</i>	17 560	69,3
Doomi buur	3 624	14,3
Captif, <i>farba</i>	202	0,8
Saanit, palefrenier	1 440	5,7
Griot	1 616	6,4
Forgeron-cordonnier	423	1,7
Lawbe	229	0,9
Naar	54	0,2
Jarga	194	0,7
Total	25 342	100

L'organisation foncière

- 84 Les droits fonciers anciens correspondent à des droits établis dès l'installation des Sereer. On évoque à leur sujet des droits de feu antérieurs à l'établissement de la monarchie *gelwaar*. Des transformations sont sans doute intervenues sous la dynastie mais, malgré les redécoupages et la superposition de droits nouveaux, les principaux lamanats sont restés d'abord transmis dans des matrilignages, puis dans des familles paternelles liées à l'aristocratie. Une évolution s'est également dessinée à propos des droits d'usage : les régimes patrilinéaires se sont imposés plus que les usages matrilineaires. À l'intérieur du Sine, les principaux lamanats couvrant un terroir plus vaste que celui occupé par le village sont encore matrilineaires. Cependant, des relevés à l'échelle villageoise font apparaître une prédominance des patrilignages.
- 85 Plusieurs types de droits sont cités : les lamanats d'origine, les grands droits de feu et les lamanats attribués par la monarchie.

LES LAMANATS D'ORIGINE

- 86 Trois grands lamanats couvraient l'ensemble du Sine. Ils étaient très vastes et leurs détenteurs portaient les titres de : *Lam Songo* nommé aussi *Jarno Juwala* (résidant à Palmarin), *Jeeme Fajal*, et *Wal Saatim Ndoq* (DIOUF, 1972). Ces droits n'ont pas pu être maintenus et les familles sereer ont réalisé, sur les vastes espaces concernés, des redélimitations par droit de feu.

LES GRANDS DROITS DE FEU

- 87 Dans le Sine un ensemble de grands lamanats englobent les terroirs ou des parties de terroirs de plusieurs villages. Ces droits fonciers ne recoupent pas les droits politiques des fondateurs des localités : alors que les successions à la tête des localités se sont opérées le plus souvent dans les patrilignages, par contre, les droits de feu sont dévolus presque exclusivement dans les matrilignages.
- 88 Les grands lamanes du Sine ont eu un rôle notable dans l'histoire du royaume : la dynastie *gelwaar* fut obligée de négocier avec les lamanes qui, selon les traditions, auraient pris le pouvoir politique à plusieurs reprises et durant plusieurs années.

LES LAMANATS ATTRIBUÉS PAR LA MONARCHIE

- 89 Des nouveaux droits sont définis peu à peu, après l'implantation des *Gelwaar* qui parviennent à se faire reconnaître des droits sur la terre et pourront ainsi opérer eux-mêmes des distributions aux membres de leur famille — paternelle surtout — ou à des dignitaires qui leur sont fidèles. Ce registre comprend :
- des apanages donnés par le roi ; dans ce cas, le détenteur reçoit un commandement territorial complet, avec les habitants d'un ou de plusieurs villages, et le domaine foncier pour assurer la production agricole nécessaire pour ces personnes ;
 - des droits de sabot, délimités par les empreintes d'un cheval après que le souverain ait accordé une autorisation, en général pour récompenser l'attributaire de services antérieurs ou pour permettre à un membre de sa propre famille d'acquérir un domaine foncier. Les types de dévolution ne sont pas uniformes, mais le plus souvent les droits demeurent acquis à un matrilignage ou à un patrilignage.
 - des droits de hache, qui sont les droits les plus usuels. Ils ont joué et continuent à jouer le rôle majeur dans les processus productifs et dans le système d'exploitation de la terre.
- 90 Malgré les tentatives étatiques de redéfinir les droits fonciers, les droits actuels et donc l'accès à la terre restent déterminés largement par le passé. L'occupation et l'exploitation actuelles des terres se comprennent comme un résultat de processus historiques aussi complexes que ceux qui ont amené les familles dans leurs lieux d'habitat actuels.

Les répartitions religieuses

- 91 La situation socio-religieuse actuelle est caractérisée dans une large mesure par la permanence de la religion du terroir et les développements différenciés des religions universelles. Les lieux de culte traditionnels sont encore desservis pour la plupart jusqu'à l'heure actuelle, même si les conversions à l'Islam et au christianisme peuvent être qualifiées de massives.
- 92 Au début de la période coloniale, le Sine est encore largement et officiellement attaché à la religion du terroir dont le souverain représente un des grands prêtres. Cependant les souverains ont été en contact avec l'Islam depuis longtemps. Ainsi, le roi disposait des services de la famille *naar no maad* (maure du roi) des Toure qui a joué un rôle notable durant l'histoire du royaume du Sine comme au Saloum dont elle provient (DIOUF, 1972).
- 93 Les conversions des *Gelwaar* et des familles nobles *bii no maad* à l'Islam ont été malaisées avec des résistances assez fortes, surtout dans les groupes paysans. M. KLEIN (1968) a décrit les hésitations et les tensions qui ont prévalu, aux débuts de la colonisation, au sein des familles princières qui furent les premières à adopter l'Islam. Le facteur religieux qui a joué un rôle primordial dans les conflits internes du Saloum, a également été important au Sine. Dès la fin du XIX^e siècle, les propagateurs furent d'abord les chérifs maures qui parcouraient le pays en se livrant également à des activités commerciales. Ce furent aussi, dans certaines zones, des sérignes wolofs. Puis, à une époque plus récente, des Sereer ont rejoint leur village d'origine après des migrations, avec leur nouvelle religion dont ils se sont fait parfois les apôtres.
- 94 Cependant, les situations ont été différentes selon les parties du pays sereer : des groupes de villages, au sud et à l'est, sont islamisés depuis le début du XX^e siècle, tandis que dans les autres parties les conversions sont beaucoup plus récentes ; il y subsiste jusqu'à

présent des groupes assez importants de personnes qui ne se réclament d'aucune des religions universelles, mais de la religion sereer.

- 95 On a assisté depuis le milieu du XIX^e siècle à des tentatives de christianisation qui n'ont que partiellement réussi. Seules quelques petites zones comportent des communautés chrétiennes, catholiques d'abord, protestantes ensuite.
- 96 Le tableau IX et l'annexe G comparent la situation de 1967 à celle de 1991 pour Niakhar qui présente la particularité d'être sans doute une des parties du pays sereer où la religion traditionnelle a conservé le plus de droits. Les religions universelles ont progressé mais sans réussir à évincer les pratiques et les croyances sereer. Depuis les années soixante, les missionnaires protestants sont l'œuvre. Il existe maintenant une minorité de Sereer protestants. Les progrès les plus importants sont enregistrés par les mourides - les tidjanes conservant à peine leur pourcentage de 1967-, ainsi que par les catholiques qui sont regroupés dans quelques villages, autour de la mission de Diohine. Les conversions à l'Islam et au mouridisme en particulier, se sont souvent opérées lors des séjours migratoires des jeunes adultes en ville - à Dakar en particulier -, mais aussi lors de migrations rurales saisonnières.
- 97 Cependant, si les déclarations d'adhésion aux religions sont significatives d'une évolution, elles n'entraînent pas un abandon automatique des pratiques religieuses traditionnelles. Ainsi peut-on dire, malgré les chiffres, que la religion sereer, dont on présageait sinon la disparition, du moins la régression rapide, se maintient fortement et conserve une place déterminante dans la vie sociale sereer.

LES CATHOLIQUES

- 98 La christianisation a lieu à partir de centres (Diohine, Bambey puis Fatick, et enfin Niakhar), qui sont les lieux de résidence des missionnaires. Elle s'est opérée avec l'utilisation de catéchistes sereer, qui ne sont pas toujours originaires de la zone. Il y a encore une vingtaine d'années, les missionnaires restaient européens, appartenant à la congrégation des Pères du Saint-Esprit qui œuvre dans le Sine depuis le milieu du XIX^e siècle, surtout sur la Petite côte. Les centres missionnaires sont restés peu nombreux chez les Sereer :
- Diohine a été un centre de diffusion du catholicisme, ce qui explique les forts chiffres atteints par certains villages voisins ;
 - Fatick est développé après la Deuxième Guerre mondiale : des tentatives y sont faites vers l'arrondissement de Diakhao, sans beaucoup de réussite ;
 - Niakhar est créé plus tard et ne parvient pas non plus à susciter la constitution d'une communauté importante.

Tableau IX. Répartitions religieuses dans la zone de Niakhar en 1967 et en 1991.

Religion	1967		1991	
	Chefs de ménage	%	Personnes	%
Religion sereer	1 312	42,4	911	3,4
Mouride	1 020	33,0	14 245	54,0
Mbay faal	-	-	327	1,2
Tidjane	434	14,0	3 728	14,1
Khadir	69	2,2	478	1,8
Autre musulman	-	-	341	1,3
Catholique	261	8,4	5 476	20,8
Protestant	-	-	752	2,9
N.S.P.	-	-	122	0,5
Total	3 096	100	26 380	100

- 99 Les stratégies missionnaires ont été diverses et ont privilégié parfois des groupes statutaires qui pouvaient être plus sensibles. Plusieurs périodes sont à distinguer, mais la lutte contre l'exode urbain et contre les progrès de l'Islam, ainsi que la mise en place de structures éducatives et caritatives ont caractérisé l'action des missionnaires. Cependant, les condamnations longtemps radicales de la polygamie et des pratiques religieuses sereer, ainsi que l'absence d'autorités originaires du pays expliquent en grande partie les difficultés de constitution d'une communauté chrétienne.

LES PROTESTANTS

- 100 Installés dans deux centres principaux, leurs responsables sont soit originaires des États-Unis (Assemblées de Dieu) ou de pays du nord de l'Europe (Mission Luthérienne). Ils recrutent souvent chez d'anciens adeptes catholiques déçus. Leurs centres de formation et base de départ ont été :
- Fatick qui reste très fonctionnel et représente un lieu d'accueil et de formation ;
 - Ngayokhem où les activités ont été développées à la fin des années soixante et au début des années quatre-vingt ; elles sont réduites actuellement.
- 101 Des actions de santé ont été réalisées par la mission luthérienne, à partir d'un important centre de soins implanté à Tiadiaye et inauguré en 1989.

L'ISLAM ET SES PROGRÈS DEPUIS 1900

- 102 L'Islam a été introduit peu après les guerres religieuses de la fin du XIX^e siècle, mais son influence resta limitée au sud-ouest du Sine et aux environs de la cour de Diakhao. Les liens avec le Saloum ont joué un rôle important : la famille royale du Sine étant la même que celle du Saloum, c'est dans la famille des souverains et dans la cour que les premières conversions eurent lieu.
- 103 L'augmentation et la généralisation des séjours en milieu urbain ont entraîné très souvent les premières conversions dans les villages ou les quartiers : les premiers convertis ont ainsi pu provoquer l'adhésion de leurs égaux restés au village, en faisant éventuellement venir au village des personnes non sereer, en mesure de tenir un rôle de

dirigeant ; parfois ils ont été eux-mêmes les agents du changement religieux dans leur localité ou leur zone d'origine.

- 104 Le développement de l'école coranique et arabe a été relativement lent. Les séjours de jeunes islamisés dans les centres musulmans wolofs n'ont pas été très fréquents ni assez prolongés pour leur assurer une formation suffisante et leur permettre d'assumer des tâches d'enseignement. Les équipements religieux restent assez faibles, et les signes extérieurs demeurent encore peu apparents, en dehors du contexte urbain.
- 105 Néanmoins, un fait majeur est la permanence et la force de la religion traditionnelle. Celle-ci demeure un des fondements de l'unité culturelle sereer : elle se maintient non seulement dans le cœur du Sine, mais aussi dans les zones où les conversions sont plus anciennes.

CONCLUSION

- 106 En dépit d'une histoire contrastée, qui a créé des situations particulières dans les divers pays sereer, la dynamique du peuplement est caractérisée par des migrations anciennes, un long enracinement sur des terroirs où la pression démographique se fait grandement sentir depuis plus d'un siècle, et un attachement à une culture, une langue et à une religion du terroir.
- 107 Les stratégies mises en œuvre sont assurément nouvelles par bien des aspects, mais les héritages du passé, qui apparaissent très prégnants et incontournables, ne constituent pas forcément et seulement des handicaps. Ils exigent d'être mieux connus et mesurés, pour élaborer des perspectives d'avenir, pour résoudre les problèmes les plus urgents et assurer plus que la survie d'une société agraire confrontée à la crise.

NOTES

2. Secco est le terme désignant un entrepôt destiné à stocker les graines d'arachide (semences, récoltes), voire les engrais et le matériel agricole. C'est aussi le lieu où s'effectuent après l'indépendance une grande partie des opérations de commercialisation de l'arachide. Dans le langage courant, le secco désigne aussi un groupe de villages « polarisés » autour de ce centre de production et de collecte arachidière.

3. Une présentation détaillée des catégories utilisées pour distinguer les différents groupes statutaires connus dans la société sereer a été proposée dans une étude de BECKER *et al.* (1982 a et b).

AUTEURS

CHARLES BECKER

Anthropologue du CNRS (Centre national de la Recherche scientifique), en accueil à l'IRD' (Institut de Recherche pour le Développement), spécialiste de l'histoire du peuplement du Sénégal. Il a étudié le peuplement protohistorique, les mouvements de population liés à l'économie de traite, notamment dans le Bassin arachidier. Il se consacre à présent à l'étude des problèmes de santé, de développement et d'environnement au Sénégal.

MOHAMED MBODJ

Historien, spécialiste des dynamiques démographiques et de l'économie de traite au Sénégal. Professeur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Visiting professor à l'université Columbia de New-York de 1994 à 1999.

M. IBRAHIMA SARR

M. Ibrahima Sarr a bien voulu calculer et mettre à notre disposition les chiffres de la répartition des Sereer selon le département, le sexe, le lieu de résidence et la langue. Les chiffres cités proviennent du Recensement général de l'Habitat et de la Population de 1988. Anouch Chahnazarian et Valérie Delaunay nous ont permis de citer certains résultats du recensement démographique de 1991 et ont autorisé ainsi des comparaisons avec une situation plus ancienne.

Ngayokhem 1963-1989

Michel Garenne, Ibrahima Sarr et Pierre Cantrelle

INTRODUCTION

- 1 Au cœur du Bassin arachidier, le Sine a depuis longtemps attiré l'attention des administrateurs par ses fortes densités de population (Chap. 1, BECKER *et al.*). Dès les années trente, la pression de la population était perçue comme trop forte. Du fait de la disponibilité de vastes terres dans l'est et le sud du Saloum, un premier projet de déplacement de population fut organisé par l'administration coloniale en 1934-1935. Chaque famille dut fournir un homme adulte pour aller coloniser de nouvelles terres dans le département de Kafrine.
- 2 La dynamique de la population du Sine reste assez mal connue. Les Sereer semblent avoir eu dans le passé une fécondité analogue à celle des autres groupes ethniques et une mortalité légèrement supérieure (CANTRELLE *et al.*, 1986). L'importance des migrations sereer est reconnue (Chap. 1, BECKER *et al.*) mais il n'existe pas d'analyse fine des changements survenus depuis l'indépendance (1960), ni d'analyse des facteurs de cette dynamique.
- 3 La dynamique de la population de huit villages du Sine, qui forment la zone de Ngayokhem, est suivie en continu depuis décembre 1962 par un groupe de démographes de l'Orstom, en collaboration avec le Bureau national du Recensement du Sénégal (CANTRELLE, 1969). Cette étude, dont l'historique a été retracé en détail (GARENNE, CANTRELLE, 1997), a été conçue initialement pour analyser le plus finement possible la démographie d'une zone rurale à forte densité de population, en l'absence d'un système fiable d'état civil. L'étude comporte en outre un volet migratoire complet, bien que non prioritaire. Il s'agit de dresser le bilan de la dynamique de la population de ces huit villages et analyser les facteurs¹.

ENVIRONNEMENT ET MÉTHODOLOGIE

Environnement

- 4 L'aire couverte par les huit villages, comme tout le pays Ndiadj et la majorité du Sine, connaît les plus fortes densités rurales du pays (*Atlas du Sénégal*, pl. 30). En décembre 1962, Cantrelle évaluait la densité de population des 23 villages des seccos de Toukar et Ngayokhem à 98 habitants au km². En 1985, Lombard estimait la densité de population des 30 villages de la nouvelle zone d'étude à 111 habitants au km². La superficie des terroirs des 8 villages est de 43,9 km², ce qui donne une densité de 100 habitants au km² en 1962 et de 135 habitants au km² en 1990, soit une augmentation de 35 % en vingt-sept ans. Notons que ce calcul est basé sur la population résidente au sens du recensement annuel, c'est-à-dire les personnes y vivant la majeure partie de l'année, alors que les villages accueillent en outre, au cours de l'année, un nombre non négligeable de temporaires et de visiteurs. En particulier, la population présente au cours de l'hivernage est d'environ 7 % supérieure à celle qui est présente au cours de la saison sèche.
- 5 Une partie importante des ressources des agriculteurs sereer provient de la culture du mil et de l'arachide, ainsi que de l'élevage (Chap. 6 et 7). Cette agriculture est soumise à d'intenses aléas climatiques et se trouve particulièrement confrontée à la baisse de la pluviométrie depuis la fin des années soixante (Chap. 3 et 6). Au cours des vingt-sept années de l'étude (1963-1989) il y a eu sept années de sécheresse, qui ont conduit à un sérieux déficit alimentaire : 1968, 1972-73, 1977, 1980, 1983-84, soit environ une année sur quatre, ce qui est commun pour la zone soudano-sahélienne. Les sécheresses de 1972-1973 et 1983-1984 ont été particulièrement dures, car étalées sur deux années consécutives.
- 6 L'environnement sanitaire, autre élément important de la dynamique des populations, est relativement pauvre et a aussi varié au cours du temps. L'infrastructure sanitaire est modeste : les huit villages n'ont qu'un seul dispensaire à Ngayokhem, ouvert depuis mai 1983 et ont accès à plusieurs autres dispensaires voisins : Toukar, Diohine, Patar et Niakhar, ainsi qu'aux circonscriptions médicales de Fatick et de Bambey qui ont un petit hôpital et sont situées à environ 25 km des villages. Les épidémies de maladies infectieuses frappent régulièrement la population. Au cours des trente dernières années, les principales épidémies causes de décès ont été dues au paludisme, à la méningite cérébro-spinale, à la rougeole, à la coqueluche, au choléra et à la varicelle. De plus, des épidémies de maladies diarrhéiques (typhoïde, salmonelles, shiguelles, campylobacter, rotavirus, E. Coli, etc.) ont vraisemblablement joué un rôle important, mais n'ont malheureusement pas été identifiées individuellement. Ces maladies affectent surtout les enfants en bas âge, mais le choléra atteint principalement les adultes. En outre, la malnutrition a une forte prévalence, bien que son importance semble diminuer. En 1983-1984, on estimait que 22,6 % des enfants de moins de 5 ans étaient malnutris². Une étude prospective montrait que 68,2 % des décès d'enfants de moins de 5 ans, hormis les nouveau-nés, étaient attribuables à la malnutrition.
- 7 Ce contexte de fluctuations de l'environnement et des ressources permet d'analyser la réponse à ces chocs des différents paramètres démographiques : natalité, mortalité et migrations³. Comme il apparaîtra dans la suite de l'étude, les changements d'état matrimonial sont un des principaux facteurs des migrations de femmes, la société Sereer étant virilocale.

La surveillance démographique : 1963-1989

- 8 La surveillance démographique de la population des huit villages est basée sur le recensement nominatif annuel qui est conduit en général au début de la saison sèche par une équipe d'enquêteurs formés à cet effet⁴. De plus, depuis janvier 1987, chaque concession de la nouvelle zone d'étude reçoit la visite hebdomadaire d'un enquêteur. Le premier recensement annuel a été conduit les 1 et 2 décembre 1962 dans les huit villages de la zone ; le plus récent a été conduit en février 1991. Il n'y a pas eu de recensement en 1967, 1975, 1976, 1979, mais l'observation a été maintenue intégralement, même durant ces années.
- 9 Tous les calculs démographiques sont basés sur la notion de population résidente. La population résidente est définie par des règles précises. Le concept de base est que toute personne habitant normalement la zone d'étude, pour laquelle on peut recueillir l'information nécessaire, est considérée comme résidente, qu'elle soit présente ou non lors du recensement annuel. Dans la plupart des cas, la définition ne pose pas de problème. Des règles particulières s'appliquent dans les cas litigieux des migrations temporaires ou de courtes durées.
- 10 Il y a cinq cas particuliers :
 - Les *noranes*, travailleurs saisonniers de la saison sèche, partent en général entre octobre et décembre et reviennent en juin. C'est le cas des jeunes filles qui vont travailler comme bonne à Dakar. Le retour des bonnes en juin est un événement local. Les *noranes* qui reviennent à chaque hivernage sont considérés comme résidents. S'ils ne reviennent pas, ils sont considérés comme émigrés à la date de leur départ.
 - Les *navétanes* qui vont passer la saison des pluies ailleurs, par exemple aux Terres neuves, sont considérés comme résidents, absents pendant l'hivernage. Les *navétanes* qui viennent travailler dans la zone pendant l'hivernage sont considérés comme visiteurs (non résidents). Ils ne figurent donc jamais dans le fichier démographique.
 - Les maris absents, qui travaillent en ville mais qui ont une épouse résidente sont considérés comme résidents s'ils reviennent régulièrement, par exemple chaque semaine ou chaque mois. Sinon, ils sont non résidents.
 - Les enfants confiés sont considérés comme résidents dans la famille où ils sont confiés.
 - Les enfants envoyés à l'école à l'extérieur de la zone sont considérés comme résidents. Les enfants accueillis à l'intérieur de la zone pour faire leurs études, modernes ou coraniques, sont considérés comme résidents.
- 11 Du fait du caractère annuel du recensement, les déplacements de courte durée ne sont donc pas pris en compte en général. C'est le cas en particulier des *navétanes*, auxquels cette étude ne s'adresse pas. Il s'agit là d'une lacune de cet ensemble de données, qui n'avait pas pour vocation l'étude des migrations de travail. Cependant, certains mouvements de courte durée peuvent être rapportés : c'est le cas des mariages qui tournent court très rapidement. Le déplacement de la femme sera compté dans les deux sens si elle rejoint son mari puis le quitte, car tous les mariages sont enregistrés quelle que soit leur durée.
- 12 Le seul changement significatif de méthode de collecte des données sur la migration se produisit en janvier 1987 quand les visites des concessions devinrent hebdomadaires. Il est possible que cela ait quelque peu affecté l'enregistrement des déplacements de courte durée. Le nombre d'émigrants au cours des années 1987-1989 était de 7 % supérieur à la

moyenne des trois années précédentes (1984-1984-1986) ; il en était de même pour le nombre d'immigrants (+ 7 %), mais ceci est à replacer dans le contexte de la croissance démographique (+ 2 % par an) et de l'augmentation des flux migratoires depuis 1973. On pourra donc considérer que le changement de méthode n'a pas introduit de biais important dans les estimations, la définition du résident demeurant la même, bien entendu.

TENDANCES

Évolution de la taille de la population

- 13 Il n'existe que peu de données anciennes sur les villages de la zone d'étude. De nombreux recensements administratifs ont été conduits depuis le début du siècle et sont toujours conduits chaque année. Cependant, ils produisent en général une sous-estimation de la population d'au moins 20 %. C'est ce qui semble être le cas. Le recensement administratif de 1972 compte 28 % de moins de résidents dans les huit villages que le recensement démographique. Les recensements administratifs ne seront donc pas utilisés.
- 14 Un recensement de bonne qualité, probablement nominatif, fut conduit en 1904 par un administrateur, M. Lefilliatre. Ses résultats, conservés aux archives de Dakar, sont reproduits par BECKER *et al.* (1983). Six des huit villages y figurent nominativement. Quant aux deux autres : Darou, le plus petit des huit villages, n'était pas encore créé et Ngalagne-Kop, le village situé au nord de la zone inondable, avait été regroupé avec le village de Ngayokhem. Le recensement de 1904 décompte 3 632 personnes dans les six villages, valeur proche des 4 379 résidents trouvés par le recensement démographique de décembre 1962. Ceci semble indiquer que la croissance démographique a été très faible entre 1904 et 1962 (+ 3,2 % par an), résultat qui sera corroboré par l'analyse des tendances du mouvement naturel et migratoire, ce dernier ayant été important au cours de la période considérée.
- 15 Depuis 1962 au contraire, la croissance démographique a été forte et le taux de croissance s'est accru considérablement (fig. 1). La croissance a été faible entre 1963 et 1967, modérée entre 1968 et 1973, inversée entre 1973 et 1975, rapide et soutenue entre 1976 et 1989. Les facteurs de cette croissance sont analysés en détail.

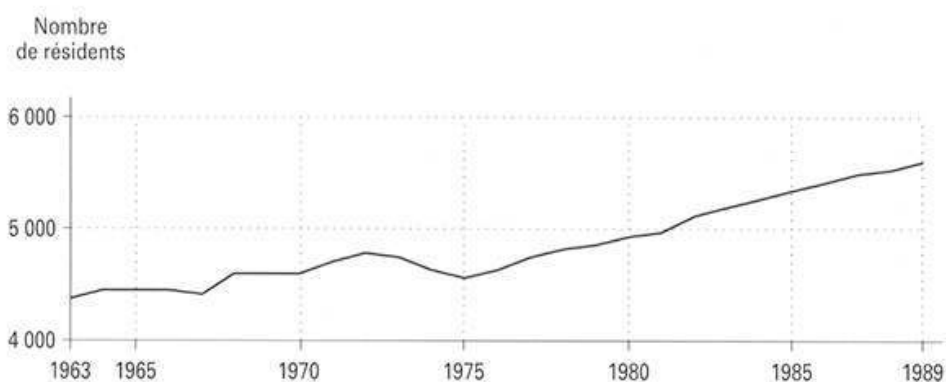


Figure 1. Population des huit villages au premier janvier de chaque année, Ngayokhem 1963-1990.

Tendances de la natalité

- 16 La natalité a augmenté sensiblement et assez régulièrement de 1963 à 1987, avec des aléas conjoncturels qui seront analysés plus loin (fig. 2). La natalité a été plus faible de 1988 à 1989, mais il s'agit peut-être d'une baisse aléatoire. Le fait que la natalité ait augmenté est dû à deux facteurs. Premièrement, la fécondité a augmenté significativement et brusquement après 1973, le taux de fécondité du moment étant de 7,6 enfants par femme en 1983-1987 contre 7,1 pour la première période (1963-1982). L'essentiel de l'augmentation de la fécondité est concentré chez les jeunes femmes qui, en 1983-1987, avaient 0,5 enfants de plus à 25 ans que les femmes des cohortes précédentes au même âge. Cet accroissement de la fécondité était inattendu, car au cours de la même période l'âge moyen au premier mariage des femmes a reculé de 1,5 ans (de 16,6 à 18,1 ans). L'étude détaillée des facteurs de l'augmentation de la fécondité fera l'objet d'une publication séparée, mais il est vraisemblable que le recul du paludisme soit en grande partie responsable de cet effet. L'autre cause de l'augmentation de la natalité est le changement de la structure par âge. La proportion de femmes de 15-49 ans dans la population a augmenté entre 1963 et 1977, passant de 20,9 % à 24,1 %, ce qui rend probablement compte de l'augmentation de la natalité au cours de la première moitié de la période d'étude. Mais cette proportion a baissé ultérieurement et est retombée à 21,7 % à la fin de la période.

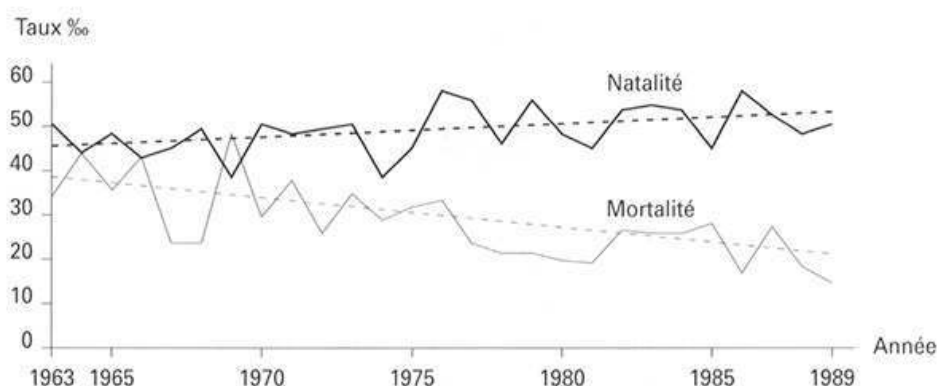


Figure 2. Variations annuelles et tendances de la natalité et de la mortalité, Ngayokhem 1963-1989.

Tendances de la mortalité

- 17 La mortalité a évolué rapidement au cours de la période (fig. 2). Elle a peu diminué entre 1963 et 1972, puis très rapidement entre 1973 et 1982. Elle semble avoir remonté pendant une courte période, pour diminuer à nouveau après 1985. Le déclin des trois dernières années a été particulièrement fort, car plusieurs médecins à temps partiel sont venus travailler dans la zone d'étude pour réaliser des essais vaccinaux.
- 18 Le déclin de la mortalité a été surtout prononcé chez les enfants, mais il a aussi été sensible chez les jeunes adultes et même chez les personnes âgées. L'analyse de la tendance montre que le taux de mortalité des moins de 15 ans a diminué de 59 % au cours de l'ensemble de la période (1963-1989), la mortalité des 15-59 ans de 30 %, et la mortalité des 60 ans et plus de 10 %.

- 19 La tendance générale de la mortalité peut être mise en parallèle avec l'amélioration générale de la santé, et en particulier de l'état nutritionnel, ainsi qu'avec un meilleur accès aux soins. La lutte antivectorielle commence en 1954 dans la région et l'utilisation de la chloroquine se répand dès le début des années soixante. Les vaccinations contre la rougeole apparaissent dès 1966, les soins de santé de base se mettent en place en 1972. Ils seront suivis par les soins de santé primaire en 1979. La circulation des médicaments, et en particulier des antibiotiques, semble s'être accélérée au cours de la période. La baisse rapide de la mortalité chez l'enfant semble due en partie au recul du paludisme très net après 1972 et le retour de cette même maladie est probablement responsable du regain de mortalité chez les enfants entre 1980 et 1982. L'incidence de la rougeole a baissé après la mise en place des campagnes de masse, ainsi que les taux de létalité par cette maladie. Au cours des trois dernières années 1987-1989, la mortalité de l'enfant a aussi diminué considérablement pour les maladies diarrhéiques, les maladies respiratoires aiguës et la coqueluche, suite aux interventions spécifiques réalisées.

Tendances des mouvements migratoires

- 20 Les mouvements migratoires, vers la zone et à partir de la zone, ont aussi connu des tendances significatives, au travers de fortes fluctuations conjoncturelles (fig. 3). L'immigration a considérablement baissé entre 1968 et 1972, puis elle a connu une période d'augmentation qui a culminé en 1986, avant de diminuer à nouveau en 1988-1989. L'émigration a été en hausse en moyenne depuis 1963, avec cependant un recul relatif au cours des périodes 1967-1971, et 1976-1977.

Synthèse sur les tendances de la dynamique de la population

- 21 Pour réaliser la synthèse sur les tendances de la dynamique de la population, un modèle de régression linéaire a été construit dans lequel la variable dépendante est le taux annuel (natalité, mortalité, etc.) et la variable indépendante l'année. Ce modèle permet d'estimer directement les tendances au cours de la période d'étude, indépendamment des fluctuations annuelles. Au cours des vingt-sept années, la natalité a augmenté en moyenne de 15 %, la mortalité a diminué de moitié, l'immigration a légèrement diminué (- 2 %) et l'émigration a augmenté de 10 %. L'impact sur la croissance de la population a été considérable. L'accroissement naturel a été multiplié par 4, le déficit migratoire par 2, et le taux de croissance de la population, très faible au départ, a été multiplié par 9. Le temps de doublement de la population est passé de trois-cent-dix ans à trente-quatre ans.

Le Sine doit donc faire face à une explosion de sa population, probablement sans précédent dans son histoire.

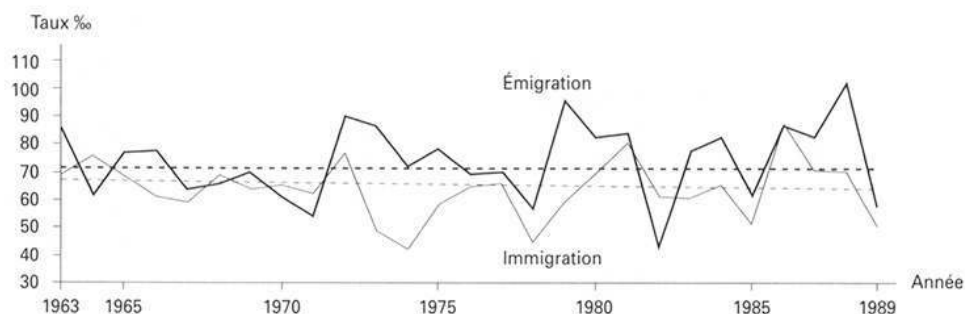


Figure 3. Variations annuelles et tendances de l'immigration et de l'émigration, Ngayokhem 1963-1989.

- 22 En prolongeant les tendances en amont dans le temps, l'intersection des tendances de la natalité et de la mortalité se situe en 1954 (taux de natalité = taux de mortalité = 44,1 ‰). Cette année est aussi la date du début de la lutte systématique contre le paludisme. Pour le mouvement migratoire, l'intersection des tendances se situe en 1942 (taux d'immigration = taux d'émigration = 65,4 ‰). Certes, il est difficile de donner une interprétation concrète à ces extrapolations car il est possible qu'un excès du mouvement naturel existe déjà depuis 1930, puisque la population augmentait et qu'il n'y a pas d'indication que cela soit dû à des immigrations (BECKER *et al.*, 1987). Cependant, la transition sanitaire n'a commencé à entraîner des conséquences importantes sur la dynamique de la population que *grosso modo* au moment de l'indépendance. Elle est tout près de nous et nous avons assisté à son démarrage.
- 23 Le tableau I résume les changements relatifs qui se sont produits dans la dynamique de la population :

Tableau I. Taux moyens selon la période.

Période	Natalité	Mortalité	Immigration	Émigration	Croissance de la population
1963-1967	0,047	0,036	0,067	0,074	+ 0,004
1968-1972	0,048	0,033	0,068	0,069	+ 0,014
1973-1975	0,045	0,032	0,050	0,080	- 0,016
1976-1989	0,052	0,023	0,064	0,074	+ 0,018

- 24 La faible croissance de la période 1963-1967 s'explique par la forte mortalité. L'accroissement de la période 1968-1972 est dû à une baisse de l'émigration et à une légère baisse de la mortalité. La régression de 1973-1975 est attribuable à une forte émigration, essentiellement vers les Terres neuves. La période de forte croissance de 1976 à 1989 reflète avant tout la baisse de la mortalité, et dans une moindre mesure l'augmentation de la natalité et des retours, malgré d'importants départs de migrants.

CONJONCTURE ANNUELLE

Variations annuelles de la natalité

- 25 Le taux de natalité a été particulièrement bas lors de cinq années ayant suivi une période d'un an ou de deux ans de sécheresse : 1969, 1974, 1978, 1981, 1985 (fig. 2). Le tableau 11 résume ce phénomène. En moyenne, la natalité après une sécheresse est de 10 % inférieure à la valeur attendue. Ce déficit semble avoir été plus fort lors des périodes antérieures (- 18 % en 1969 et - 21 % en 1974) que lors des périodes ultérieures. Il est peu probable qu'il s'agisse de l'effet de l'aménorrhée de famine. Il s'agit au contraire plus vraisemblablement de l'effet conjoncturel des séparations de couples dues à la migration temporaire d'un des conjoints vers la ville, à la recherche d'un revenu pour faire face au déficit vivrier. Si cette hypothèse est vérifiée, il est compréhensible que les effets des sécheresses ultérieures aient été moins prononcés, du fait de l'aide alimentaire plus importante. De plus, les années de déficit ont été suivies de récupération des naissances (année $t + 2$), ce phénomène étant particulièrement visible en 1976 (+ 18 %) et en 1979 (+ 13 %). Dans l'ensemble, les récupérations ont compensé entièrement les déficits.

Variations annuelles de la mortalité

- 26 Les variations annuelles de la mortalité constituent un sujet complexe qui demanderait à être traité en détail par cause et âge. Seuls les principaux résultats liés aux sécheresses et aux épidémies majeures sont présentés. La figure 2 révèle huit années de crise : 1964, 1966, 1969, 1971, 1973, 1976, 1985, et 1987⁵. Les surmortalités de 1964, 1966, 1969 sont probablement dues à de fortes épidémies de paludisme. Les années 1973, 1976, 1985 et 1987 sont des années de choléra et de forts pics de mortalité chez l'adulte. Il est surprenant de voir que la rougeole, dont les années de fortes épidémies sont 1963, 1965, 1966, 1978 et 1983, a joué un rôle relativement mineur dans les crises, sauf en 1966, même si cette maladie reste une des principales causes de décès de l'enfant.

Tableau II. Relation entre taux de natalité, taux de mortalité et les années de sécheresse.

Ratio du taux de natalité observé à la tendance				Ratio du taux de mortalité observé à la tendance	
Sécheresse	Natalité	Déficit	Récupération	Mortalité	Récupération
Année (t)	Année (t)	Année (t + 1)	Année (t + 2)	Année (t)	Année (t + 1)
1968	1,05	0,82	1,06	0,69	1,44
1973	1,04	0,79		1,15	0,97
1974	0,79	0,94	1,18	0,97	1,10
1977	1,14	0,93	1,13	0,88	0,80
1980	0,98	0,91	1,07	0,79	0,78
1983	1,07	1,03		1,11	1,13
1984	1,03	0,89	1,11	1,13	1,31
Moyenne	1,02	0,90	1,11	0,96	1,07

NB : les années 1973-74 et 1983-84 étant des années consécutives de sécheresse, l'année (t + 2) n'a pas été considérée ici comme récupération pour la première année (1973 et 1986), mais seulement comme année (t + 1) de la seconde année (74 et 84).

- 27 Les années de déficit alimentaire n'ont pas connu d'accroissement systématique de la mortalité (tabl. II). Sur les sept années de faible pluviométrie, trois ont eu une mortalité supérieure à la moyenne attendue pour cette année et quatre ont eu une mortalité inférieure. En moyenne, les années de sécheresse ont eu une mortalité de 7,5 % inférieure à la moyenne. Ici encore le paludisme semble avoir joué un rôle majeur. Dans les périodes de sécheresse, la population d'anophèles, le vecteur du paludisme, a des difficultés à se reconstituer et, en conséquence, la transmission du parasite est singulièrement réduite⁶. En revanche, les années 1969, 1975-1976, et 1985, qui font suite à une période de sécheresse, ont eu une mortalité supérieure à la moyenne. Il est vraisemblable que l'on observe ici, en partie au moins, une augmentation de la mortalité par paludisme l'année (t + 1) chez les enfants qui ont été peu exposés pendant les périodes de sécheresse.

Variations annuelles des migrations

- 28 Pour être compris, le mouvement conjoncturel des migrations doit être analysé par origine et destination. On verra plus loin qu'il y a trois zones principales avec lesquelles les soldes migratoires sont négatifs, c'est-à-dire où l'on enregistre un excès de migrants partant vers ces destinations par rapport à ceux qui en reviennent : les Terres neuves, Dakar et les autres villes. Le mouvement conjoncturel sera analysé séparément pour ces trois catégories car pour les autres destinations, les départs sont compensés par les retours (fig. 4, 5 et 6) :

- Terres neuves - L'émigration vers les Terres neuves a commencé dès le début du projet Koumpentoum-Maka, en avril 1972. Les départs ont été les plus nombreux en 1974, 1976 et en 1979 lors de la seconde phase du projet (fig. 4). Ces pics correspondent aux pics d'arrivées aux Terres neuves (GARENNE et LOMBARD, 1988 ; chap. 8 et 9). Il y a eu en outre un nombre élevé de départs en 1987 et 1988 et, dans une moindre mesure, en 1983 et 1984, qui étaient des années difficiles à Ngayokhem. Les retours des Terres neuves ont aussi connu de

sensibles fluctuations (fig. 4). Ils commencent dès 1977-1978, ont un premier pic local en 1981 puis un second en 1985-1986. Ces deux dernières années sont des années favorables, c'est-à-dire à pluviométrie relativement élevée à Ngayokhem. En revanche, il n'y a pratiquement pas eu de retour en 1984, qui était la seconde de deux années consécutives de sécheresse.

- Dakar - Les flux migratoires vers Dakar n'ont pas cessé d'augmenter au cours de la période, en partie au détriment des flux vers les autres villes. Leur nombre était faible avant 1967. Depuis 1972, un net pic de départs apparaît après chaque sécheresse. Dakar semble être devenu le premier recours en cas de difficulté alimentaire. Les départs ont été particulièrement forts en 1972-73, 1977, 1980, 1984 et 1988. Ces départs vers la capitale ont été suivis en général de retours importants peu après : en 1971, après les premiers flux de 1968-1970, en 1974-1976, après la crise de 1972-73, en 1981 après la sécheresse de 1980 et en 1986-1987 après la crise de 1983-1984.
- Autres villes - Dans les années soixante, les migrations vers les villes secondaires, en particulier Kaolack, Fatick et Mbour, étaient les plus fréquentes. Elles ont, elles aussi, augmenté en volume, mais perdu en importance relative par rapport aux mouvements vers Dakar. Elles semblent jouer le même rôle de recours que les migrations vers Dakar. Les départs ont été plus forts en 1972-73, 1977, 1980, 1983-1984, et 1987-1988. Les retours ont aussi culminé un ou deux ans après les départs les plus importants : 1971, 1976, 1982, 1986.

29 Le mouvement conjoncturel des migrations semble donc particulièrement sensible aux aléas climatiques.

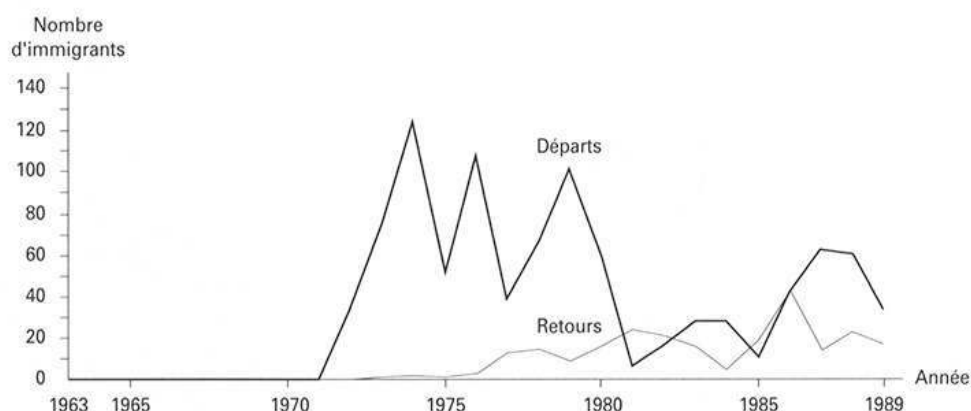


Figure 4. Départs et retours vers les Terres neuves, Ngayokhem 1963-1989.

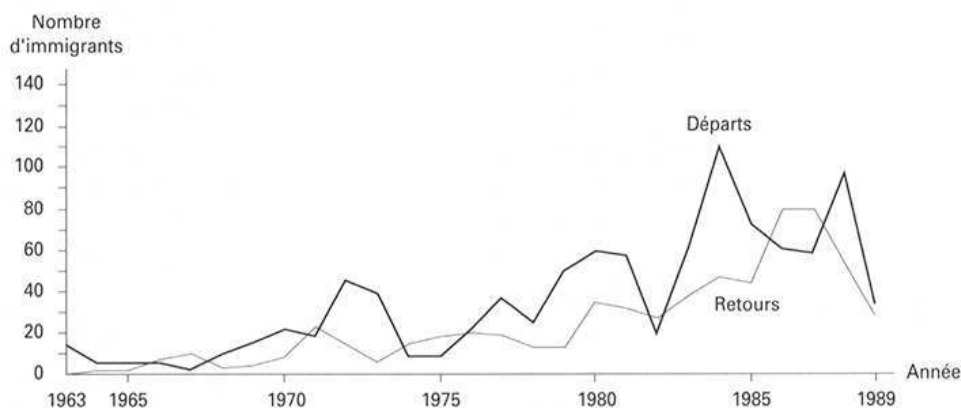


Figure 5. Départs et retours vers Dakar, Ngayokhem 1963-1989.

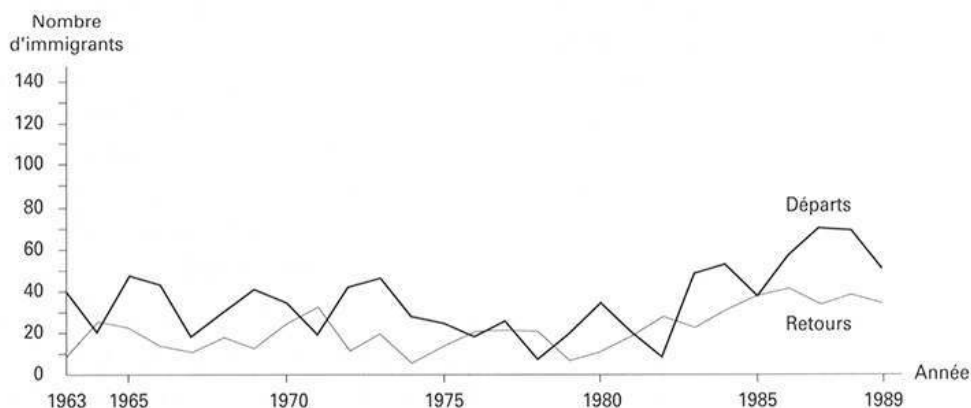


Figure 6 Départs et retours vers les autres villes, Ngayokhem 1963-1989.

CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS

- 30 Les migrations peuvent concerner des individus ou des familles, des jeunes adultes ou des ménages complets, des hommes ou des femmes. Elles peuvent être motivées par des changements d'état matrimonial, par une recherche d'emploi ou par des motifs familiaux.

Sexe et âge

- 31 La figure 7 présente les taux de migrations par sexe et âge toutes destinations confondues, y compris les destinations proches, la migration étant définie comme le changement de lieu de résidence. Il s'agit de taux pour 1 000 personne-années vécues dans chaque groupe d'âge, qui sont donc indépendants de la structure par âge de la population. Pratiquement à tous les âges, la propension à migrer est plus forte chez les femmes que chez les hommes. Dans le jeune âge, les filles sont plus souvent confiées que les garçons. Puis viennent les migrations associées au premier mariage entre 15 et 24 ans. Aux âges élevés, ce sont les migrations associées aux ruptures d'union, divorce puis veuvage qui sont la principale source de différences entre les hommes et les femmes. Les migrations féminines culminent à l'âge du premier mariage, diminuent par la suite régulièrement avec l'âge et réaugmentent aux âges élevés, du fait des fréquents veuvages. Chez les hommes, les départs sont les plus fréquents à 25 ans, pour la recherche d'un emploi ou d'une terre à l'extérieur de la zone. Par la suite, le taux d'émigration ne cesse de diminuer avec l'âge. Les retours dans les villages ont un maximum à 30-34 ans. Il s'agit de jeunes hommes qui reviennent s'installer et se marier au village. Pour les deux sexes, les taux relativement élevés de migrations des enfants de moins de cinq ans sont surtout dus aux migrations familiales et, dans une moindre mesure, aux enfants confiés après leur sevrage.
- 32 Les soldes migratoires en nombres relatifs présentent approximativement le même schéma par âge, mais pas par sexe. Le solde est nul pour les enfants de 0-4 ans, quasiment nul pour les hommes de 40 ans et plus, mais fortement négatif chez les jeunes adultes. Le solde négatif aux âges adultes est nettement plus fort pour les hommes que pour les femmes. En nombre absolu, les huit villages perdent surtout des jeunes de 5 à 39 ans, et plus de garçons que de filles (fig. 7).

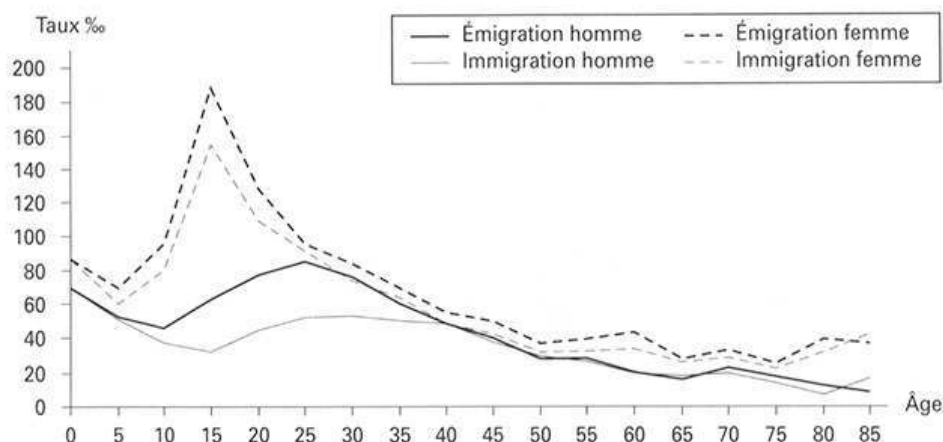


Figure 7. Taux de migration, selon le sexe et l'âge, Ngayokhem 1963-1989.

Saisonnalité

- 33 La saisonnalité des déplacements est marquée par le rythme de vie saisonnier des Sereer. Les mariages ont lieu dans une large majorité en avril et mai, période où le travail agricole est minimal. Les départs individuels des noranes ont lieu souvent juste après la récolte, entre octobre et décembre. Les départs vers les Terres neuves ont eu lieu en général peu avant l'hivernage, d'avril à juin (il s'agit là des départs définitifs, et non des déplacements saisonniers). En conséquence, les mouvements migratoires, dans les deux sens, ont un maximum en avril et mai et il y a un accroissement des départs en octobre (fig. 8).

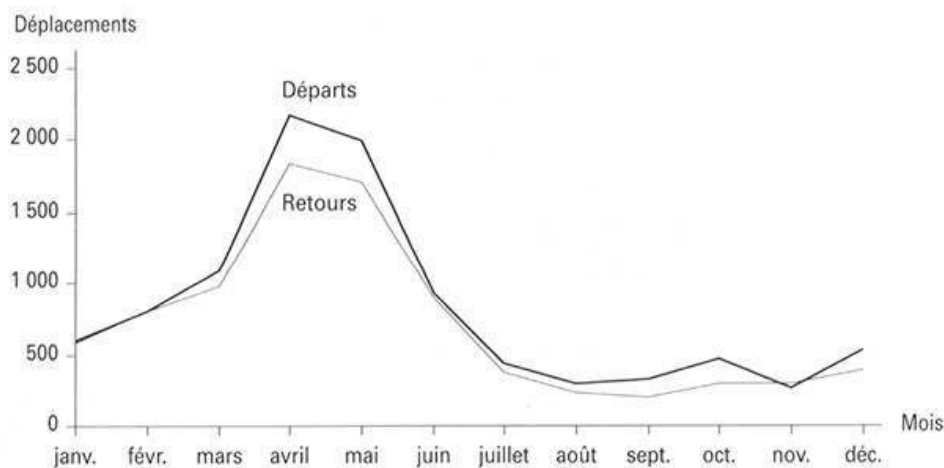


Figure 8. Saisonnalité des migrations, Ngayokhem 1963-1989.

Origine et destination

- 34 Les flux migratoires sereer sont très localisés. En ce qui concerne les flux vers le milieu rural et à partir de celui-ci, il faut distinguer les villages avoisinants, avec lesquels s'effectue l'essentiel de l'échange matrimonial et de l'échange des enfants, ceux du sud du Sine où les terres sont plus abondantes, ceux du Saloum, zone de migrations privilégiée

avant les Terres neuves et enfin les Terres neuves elles-même. Pour les flux vers le milieu urbain, il faut distinguer les villes voisines, Dakar et le Cap-Vert et les autres villes (fig. 9 et 10).

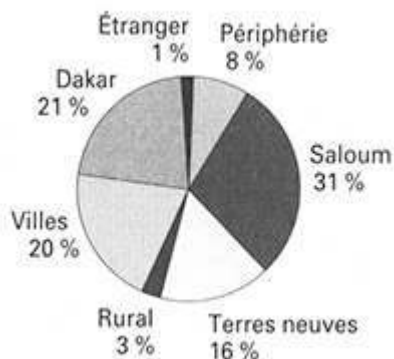


Figure 9. Distribution des flux migratoires (arrivées + départs).

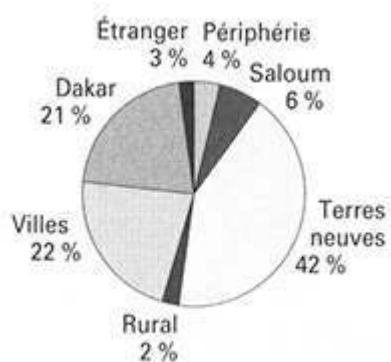


Figure 10. Distribution des soldes migratoires des Sereer dans les régions d'accueil (arrivées - départs).

- 35 L'essentiel des échanges migratoires se réalise avec le monde rural et en particulier avec les villages du voisinage (57,5 %), c'est-à-dire ceux des arrondissements de Niakhar, Diakhao et Tataguine (annexe J). Cependant, il s'agit là de mouvements à somme quasiment nulle, c'est-à-dire comportant autant de départs que de retours. Les échanges avec le sud du Sine sont d'un ordre de grandeur beaucoup plus faible (3,3 % des flux) et à somme faiblement négative. Les migrations vers le Saloum sont plus importantes et représentent 12,2 % des flux migratoires. Le bilan global est négatif, c'est-à-dire que le Saloum joue encore un rôle de zone d'accueil pour les migrants. Les flux les plus importants se réalisent avec Gandiaye et Kahone. La zone de Kafrine, lieu du premier programme de migrations organisées, est toujours l'objet de mouvements migratoires, mais à somme quasiment nulle. La zone de Terres neuves, en particulier le périmètre Koumpentoum-Maka, et, dans une moindre mesure, le périmètre de Missirah, joue un rôle moyen dans les flux (6,3 %) mais majeur dans le bilan, puisqu'elle absorbe 41,1 % des flux négatifs et que son bilan migratoire représente la moitié du déficit migratoire de la zone de départ (fig. 9 et 10). Le reste des zones rurales du Sénégal reçoit de faibles flux (1,3 %) qui sont concentrés dans la région de Diourbel.
- 36 Les migrations vers l'urbain représentent 17 % des flux migratoires, mais 40,4 % des soldes négatifs et en fait l'autre moitié du déficit migratoire de la zone de départ. La répartition est approximativement équitable, en volume et en solde, entre Dakar et les villes secondaires. En ce qui concerne les villes secondaires, les principaux flux se font

avec Kaolack, Fatick et Mbour, et dans une moindre mesure avec Bambey, Diourbel et Gossas. Les migrations vers l'étranger sont très faibles en volume (0,5 %).

- 37 Dans 1,7 % des cas, l'origine ou la destination des migrants n'a pas été relevée par l'enquête démographique. Cependant, il s'agit surtout d'immigrants, ce qui biaise quelque peu l'analyse du solde migratoire.

Migrations individuelles et familiales

- 38 Le fichier démographique permet de séparer dans une certaine mesure les migrations individuelles des migrations familiales, bien qu'il n'y ait pas de code prévu à cet effet. Ont été considérées comme migrations individuelles les cas où une seule personne d'une concession migrait au cours d'un mois vers une destination et comme migrations familiales les cas où il y avait au moins deux personnes. Ceci ne reflète qu'imparfaitement la réalité, car il se peut qu'un homme parte en avance, puis que sa famille le rejoigne par la suite, un ou quelques mois après. Dans ce cas, le mouvement de l'homme aura été compté comme individuel.
- 39 Les mouvements individuels représentent 48,6 % des flux migratoires mais seulement 32,3 % du solde négatif. La proportion de mouvements individuels varie selon l'origine et la destination. Les départs vers les Terres neuves sont surtout des mouvements familiaux (72,7 %), mais les retours sont surtout des mouvements individuels (59,5 %), souvent des jeunes femmes qui viennent se marier dans le village d'origine de leur famille. Les mouvements vers Dakar, dans les deux sens, sont surtout individuels (64,7 %). Les mouvements vers les villes secondaires, comme les mouvements vers les autres zones rurales, font une part à peu près égale aux déplacements individuels et aux déplacements familiaux.

Motifs et typologie

- 40 Tout au cours de la première période de l'enquête démographique (1963-1982), l'enregistrement et le codage des motifs de migration ont été très élémentaires. Ils ont été améliorés au cours de la seconde période (1983-1989), mais n'ont jamais fait l'objet d'une étude approfondie sur les motifs réels. Il s'agit donc en général de motifs « déclarés » par la famille. En particulier, une catégorie fourretout « motif familial » recouvre une grande variété de situations.
- 41 L'analyse des motifs fait ressortir l'importance des mouvements matrimoniaux (fig. 11). Les migrations à la recherche de travail sont en volume beaucoup moins importantes, mais jouent bien entendu un rôle majeur dans le solde migratoire. Les migrations d'enfants confiés et d'enfants envoyés pour éducation sont d'importance secondaire en volume et s'équilibrent à peu près entre départs et arrivées.

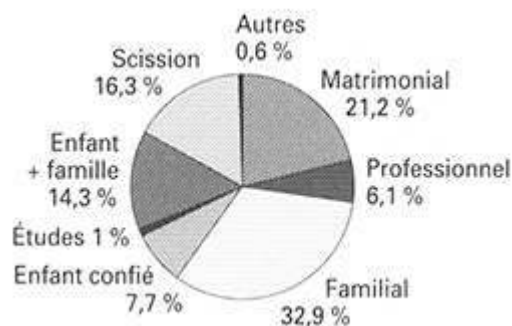


Figure 11. Distribution des motifs de migrations, Ngayokhem 1963-1989.

CONSÉQUENCES ET CONCLUSIONS

Conséquences sur la pyramide des âges

- 42 Les conséquences des tendances des mouvements naturels et migratoires ainsi que le caractère très spécifique de ces mouvements selon l'âge sont impressionnantes. La proportion d'adultes en âge d'être actif, c'est-à-dire de 15 à 64 ans a d'abord augmenté au début de la période, entre 1963 et 1977, puis diminué pour retrouver à nouveau son niveau de départ. Le ratio des dépendants⁷ a connu une baisse impressionnante de 1,073 en 1963-1967 à 0,821 en 1973-1977 (-23,5 %), puis une remontée équivalente par la suite pour atteindre 1,086 en 1988-1989 (fig. 12). Au cours de la période d'étude, le ratio des dépendants a donc été plutôt favorable, mais il est à nouveau élevé, ce qui posera sans aucun doute des problèmes à l'avenir. La récente augmentation est due en partie à l'augmentation de la natalité et en partie aux forts flux migratoires négatifs chez les jeunes adultes.

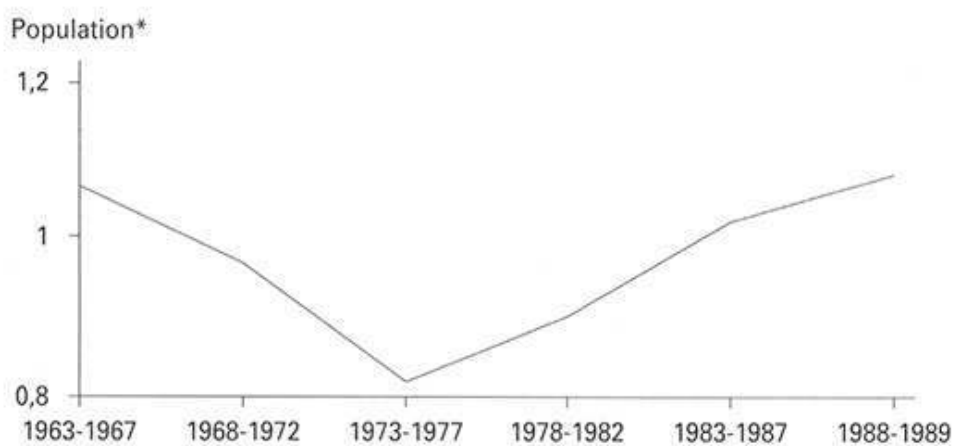


Figure 12. Évolution du ratio des dépendants Ngayokhem 1963-1989.

* Jeunes + vieux par rapport aux adultes 15-64 ans

Migrations saisonnières

- 43 L'analyse des migrations définitives, qui déterminent la taille de la population résidente, ne reflète qu'imparfaitement les étonnants mouvements saisonniers et temporaires qui

ont lieu, surtout pendant la saison sèche. Ces migrations saisonnières et les voyages très fréquents devraient faire l'objet d'une étude séparée.

Représentativité de la zone

- 44 Cette étude présente la dynamique de la population de huit villages du Sine, qui ne comptent qu'environ 5 000 habitants. Il est difficile d'imaginer qu'ils représentent l'ensemble du Sine, encore moins le monde rural sénégalais. Cependant, plusieurs observations peuvent être faites qui permettent de juger de la portée de l'analyse.
- 45 Le mouvement naturel semble assez proche de ce que l'on sait de celui de la population du Sénégal. Les taux de natalité et de mortalité sont identiques à ceux de la nouvelle zone démographique, qui comprend 30 villages et compte 25 000 habitants et proches de ceux qui sont dérivés des enquêtes nationales pour les Sereer (GARENNE et VAN GINNEKEN, 1994). De plus, les phénomènes qui ont été mis en évidence (rôle des maladies infectieuses et rôle des disettes), sont probablement représentatifs de cette zone écologique. Mais les phénomènes sont vraisemblablement différents dans les zones du Sahel, plus au nord, dans les zones de forêt, plus au sud, dans les zones à faible densité de population, plus à l'est et dans les zones urbaines.
- 46 Le mouvement migratoire n'est bien entendu représentatif que des villages, et probablement assez proche de celui des arrondissements de Niakhar, de Diakhao et de Tataguine. Cependant, l'analyse de l'origine des migrants aux Terres neuves, montrait que déjà l'arrondissement de Niakhar avait envoyé le plus de migrants et qu'il différait en cela des autres arrondissements sereer. On ne sait que peu de choses de l'origine détaillée des migrants vers Dakar et les villes secondaires, mais il est vraisemblable que l'arrondissement de Niakhar joue là encore un rôle privilégié.
- 47 Les Sereer auront à relever un défi majeur au cours des prochaines décennies : celui de l'explosion de leur population. À moins d'une transformation radicale des techniques agricoles, ou d'une rapide adoption d'un contrôle draconien des naissances, ils devront recourir de plus en plus à l'émigration pour assurer l'équilibre entre la population et les ressources.

NOTES

1. Les analyses et les données présentées dans cet article se rapportent aux villages dont la liste apparaît en annexe H.
2. Le seuil de malnutrition étant défini comme un rapport poids par taille inférieur à la médiane moins deux écarts types des normes internationales.
3. L'analyse des fluctuations de la nuptialité, qui serait aussi intéressante, a été volontairement laissée pour une analyse ultérieure.
4. La méthodologie détaillée est expliquée dans un autre document (GARENNE, 1985).
5. Pour toutes ces années, les différences par rapport à la tendance sont significatives au seuil de $P = 0,05$.

6. Une analyse plus approfondie du paludisme et de son rôle dans la mortalité paraîtra ultérieurement.
 7. Calculé comme le ratio de la proportion d'individus hors des âges actifs (moins de 15 ans et 65 ans et plus) à la proportion d'individus en âge d'être actif (15-64 ans).
-

AUTEURS

MICHEL GARENNE

Statisticien-démographe IRD. Responsable des programmes du laboratoire de population de Niakhar au Sénégal de 1981 à 1989, puis Associate Professor of Demography à l'Ecole de Santé Publique de Harvard de 1990 à 1994. Actuellement au Ceped (Centre français sur la Population et le Développement) à Paris.

IBRAHIMA SARR

Démographe au Bureau national du Recensement du Sénégal.

PIERRE CANTRELLE

Médecin démographe Orstom*. Fondateur en 1962 des études longitudinales dans le Sine-Saloum, à Niakhar et à Paos-Koto (Sénégal). Pendant de nombreuses années président de la Commission Technique de Démographie, puis chef de l'Unité de Recherche Population et Santé, adjoint au chef du département Santé. Animateur des recherches démographiques à l'Orstom et à l'ISD (Institut Santé et Développement) jusqu'en 1995.

2. De la traite à la crise agricole

Historique des échanges commerciaux dans le Sine

Mohamed Mbodj et Charles Becker

INTRODUCTION

- 1 Bien qu'on dispose d'informations sur le réseau commercial du Sine avant la conquête européenne, les données deviennent plus abondantes durant la période coloniale dont le développement de la culture de l'arachide constitue le fait marquant. Ce réseau se met en place surtout à cette époque, à travers des infrastructures, des acteurs, et des activités : il constitue une articulation des réseaux arachidières et non arachidières, surtout dans les espaces privilégiés que sont les escales. Le devenir de ce réseau après les indépendances manifeste à la fois des évolutions dans la production agricole et dans la politique économique impulsée par l'État.
- 2 Trois catégories de sources ont été utilisées :
 - les archives : les rapports administratifs, correspondances, états de production et de commerce, qui couvrent abondamment la seconde moitié du XIX^e siècle, et surtout le XX^e siècle ;
 - les ouvrages : les monographies, descriptions générales et documents produits par les voyageurs et témoins qui ont parcouru le pays sereer aux différentes époques. Bien qu'il s'agisse souvent de notations et non pas de descriptions spécifiques de la situation économique, ces documents contiennent des indications qui permettent de suivre certaines évolutions ;
 - les documents oraux : divers témoignages recueillis lors d'enquêtes de terrain et portant des indications sur les activités agricoles, pastorales et commerciales avant et durant la période coloniale.

LES PÉRIODES

La période précoloniale

- 3 Durant la période précoloniale, qui va des origines du peuplement à la fin de la traite des esclaves, des évolutions se dessinent, liées à la lente modification des conditions écologiques et surtout aux transformations sociales et politiques qui se déroulent pendant l'ère de la traite des esclaves, entre les premiers contacts directs avec l'Europe au ^{xv}^e siècle et la colonisation au ^{xix}^e siècle.
- 4 L'arrivée des Sereer sur leurs terroirs du Sine est le résultat de migrations, mais cette implantation correspond aussi à des contacts avec des populations déjà implantées, d'où le développement d'échanges divers. La circulation des biens à l'intérieur et entre tous les « pays » où s'installent les Sereer est une constante. Les productions agricoles du Sine sont variées. Elles donnent lieu à des échanges à l'intérieur du royaume, et aussi avec les royaumes voisins. L'installation de la dynastie *gelwaar*, qui maintient des liens avec le monde mandingue, favorise la poursuite de formes d'échanges variées avec les royaumes voisins, surtout le Saloum, le Niomi, le Niani, mais aussi avec des royaumes situés à l'est et au sud de la Sénégalie.
- 5 D'une manière générale, l'organisation du commerce est très ancienne en Sénégalie. Elle a permis aux différentes régions de tirer parti de leurs complémentarités. Dans chaque canton ou province se trouve un marché pour l'échange des condiments, de la viande, du poisson, des produits laitiers et agricoles en général. Les échanges sont directs, prenant souvent la forme du troc. Ces marchés à cycle hebdomadaire sont aussi le domaine du colporteur. Il manipule surtout quelques rares produits importés localement, comme par exemple le sel, les pagnes, le poisson sec, des condiments. Il est souvent en articulation avec le commerce à longue distance dont les opérateurs sont le plus souvent de culture mandingue (Dioula et Diakhanke) ou peule (Toucouleur). Les marchés les plus connus au Baol sont Keur-Madiop, Baba-Garage, Keur-Samba-Kane, Toul, Mbafaye ; au Sine, ce sont les capitales royales, Ndiongolor et Diakhao, mais aussi Diouroup ; au Saloum, Gandiaye, Kahone, Ndofane, Kafrine (GUEYE, 1991) Cependant, le commerce régional est d'un volume très modeste, en particulier parce qu'il n'y a pas de grandes villes, tandis que la consommation de la plupart des produits importés est réservée à l'aristocratie.
- 6 Durant la période précoloniale, à part les esclaves, certains produits font l'objet d'un échange commercial. Le coton occupe la seconde place des activités agricoles, ce qui faisait du Sine et du Saloum de gros producteurs de pagnes. La culture est libre mais le tissage réservé aux esclaves restreint son importance sur le plan du volume commercialisé en faveur des groupes aristocratiques, en particulier du *Buur* (le Roi) lui-même. Un autre produit est constitué par le sel marin, objet d'un monopole royal et exploité sous la supervision directe d'un représentant du Roi.
- 7 Au total, le sel, le coton transformé et les esclaves constituent les principaux produits du commerce local entre le Sine et ses voisins ; ils alimentent un commerce à longue distance qui permet au *Buur* d'importer par exemple des chevaux du Diolof via le Saloum. Le réseau couvre surtout le Saloum, le Niomi et le Niani. Les acteurs sont surtout des étrangers agissant pour le compte du Roi ou bien des personnes qu'il protège. Les transports sont effectués par les cours d'eau mais aussi par des routes terrestres. Sur tous les lieux de

production d'une certaine importance, à tous les points de commerce importants et aux frontières, le *Buur* perçoit des taxes sur chaque transaction. Il y nomme souvent des officiers percepteurs qui dépendent directement de lui, les *Saax-Saax*.

- 8 À partir du XVI^e siècle, la traite atlantique introduit des changements significatifs dans ces échanges qui concernent principalement les circuits, la hiérarchie des produits et les acteurs en relation. Tout d'abord, la plupart des produits importés viennent de la mer et les partenaires extérieurs à la Sénégambie dominent le circuit. Ce commerce est suffisamment important pour justifier leur installation permanente à Joal au début du XVI^e siècle. Ce qui leur permet de remonter systématiquement les bras du Sine et de fréquenter les ports de Palmarin et de Ndangane (MORAES, 1973 ; MBODJ, 1978 : 63).
- 9 Ensuite, la demande change : les Européens veulent de plus en plus d'esclaves. Les Portugais qui instaurent le nouveau système à la fin du XV^e-début du XVI^e siècle ont d'abord été acheteurs de coton transformé, mais surtout de peaux. Le commerce des peaux a une très grande importance au XVII^e siècle, en particulier sur la Petite côte : les quantités impressionnantes de cuirs exportés attestent une grande vitalité de l'élevage et une exploitation du cheptel à des fins diverses (MORAES, 1972 et 1976).
- 10 En même temps, l'esclave devient le principal objet de transactions en Sénégambie. Il est échangé contre des chevaux, des armes à feu, des tissus européens et des métaux. Vers la fin du XVI^e siècle, les armes et le fer prennent la première place dans les importations africaines, suivis par les étoffes et la verroterie. À la même époque, apparaissent les importations de vins, clous, papier, cuivre, chaudières, cauris et kolas (BOULÈGUE, 1968 : 139-176). Ainsi, les marchandises échangées deviennent de plus en plus celles apportées par le commerce européen. Cependant, jusqu'au XVIII^e siècle des produits locaux variés sont échangés et exportés : pagnes, mil, coquillages et poissons. D'ailleurs, il faut noter avec le temps la montée en importance du trafic des produits vivriers en direction des navires négriers et des installations européennes, particulièrement Corée qui est le principal client pour le mil et le bétail du Sine.
- 11 L'importance du trafic des produits vivriers est une particularité du Sine où l'exportation des esclaves est plus faible que chez les voisins wolofs notamment, encore que la Sénégambie occupe une place relativement modeste à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Les captifs originaires du Sine sont vendus aux trois comptoirs principaux de la Petite côte et sur la Gambie : à Joal, il s'agit de personnes livrées par les chefs du Sine, tandis qu'à Rufisque, à Portudal ou sur la Gambie, il s'agit de prisonniers des rois de pays voisins.
- 12 Les importations des marchandises de traite sont réservées aux *cedo*, qui pratiquent un système de prédation « tempérée ». Le phénomène de l'esclavage domestique se développe lentement, mais est moins accentué que dans les pays wolofs. Néanmoins, quelques villages de captifs installés dans le centre du royaume, sont chargés d'activités productives au profit de la cour et des chefferies locales.
- 13 Ces mutations qui s'accélérent à partir de la fin du XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e siècle introduisent des changements dans la composition des acteurs. Cela est dû d'abord à l'intégration dans les circuits d'échanges de vastes régions traditionnellement marginalisées telles que la façade maritime et l'embouchure du Sine. Ensuite, la diversification des produits entraîne celle des partenaires. En effet, les habitants des lieux de contact, d'origine étrangère surtout, participent à ce trafic en tant qu'intermédiaires. Le *Buur* lui-même est obligé de passer par eux. Cependant, l'impact est plus important du côté de la production. Les producteurs de mil et les éleveurs au voisinage de ces lieux

d'échange entrent dans le circuit, même si c'est par le truchement du représentant local du *Buur*, l'« *alkaati* ». Mais ce sont surtout les producteurs d'esclaves, les guerriers de l'armée royale, les célèbres *cedo* qui sont au devant de la scène.

- 14 La guerre qui est le principal mode de production des esclaves disloque les quelques circuits commerciaux de voisinage. Les circuits de longue distance sont restreints au commerce négrier. La circulation sous forme de caravanes — protégées par des bandes de mercenaires fortement armés, souvent eux-mêmes d'origine servile — est alors privilégiée. Certes, l'exportation d'esclaves n'est pas très forte à partir de la Sénégalie, mais l'attrait du produit est tel qu'il provoque des guerres fréquentes entre royaumes voisins et groupes politiques rivaux (BECKER, MARTIN, 1975 ; CURTIN, 1975). Ces guerres désorganisent non seulement les circuits d'échange, mais perturbent aussi la production et les travaux agricoles. Ce système atteint son ampleur maximale dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.
- 15 Le développement de la traite atlantique entraîne une participation de certains groupes sociaux (aristocraties, chefferies, groupe des *cedo*) qui a des conséquences sur la production et les échanges, mais aussi sur la redéfinition du système socio-politique. Une partie de la population participe directement à ce commerce. L'aristocratie et les *cedo* guerriers se livrent à la prédation, surtout aux marges du royaume. Ils apportent des produits divers dont les esclaves, mais surtout des productions vivrières et reçoivent en échange les produits de la traite européenne. Les transactions s'effectuent surtout à Joal mais aussi dans des points de traite provisoires (Sarene, Palmarin) et, au XIX^e siècle, à Mbour.
- 16 Les conflits et guerres internes n'ont pas été très fréquents avant le milieu du XIX^e siècle, et le Sine a connu beaucoup moins de conflits extérieurs que les royaumes voisins du Nord comme le Kayor, le Baol, le Diolof, et le Walo. Les crises de production dues au contexte de guerre et d'insécurité ont sans doute été moins accusées qu'ailleurs. Cependant, les échanges avec les royaumes voisins ont eu tendance à se restreindre, ce qui devient une source de stagnation. Les crises intérieures déclenchent des migrations qui entraînent des conséquences économiques : ainsi des familles nobles ou paysannes en désaccord avec l'autorité centrale partent avec parents et richesses (principalement du bétail) pour s'installer ailleurs.

Le XIX^e siècle

- 17 Le début de ce siècle est marqué par l'abolition de la traite qui provoque des crises majeures dans le système économique sénégalien. En l'absence d'un commerce de substitution, la traite se poursuit quelque peu de manière clandestine, mais elle périclité irrémédiablement. L'aristocratie, dont les revenus sont alors en forte baisse, multiplie les exactions contre les paysans et les commerçants. Ces derniers, surtout des gens de Gorée, sont protégés par la France. En 1837, ils obtiennent un traité avec le *Buur Sine* fixant les modalités des relations commerciales entre le Sine et la France. La situation ne se stabilise pas pour autant et il faut un second traité en 1849, puis un troisième en 1859.
- 18 Parallèlement, la France, à travers les missionnaires du Saint-Esprit cherche un produit capable de remplacer l'esclave. Dans le Sine, ils vont essayer de développer la culture du coton. Ils s'installent à Joal en 1847, puis à Ngasobil en 1850. Le Père Chevalier défriche des terrains autour de Ngasobil pour y expérimenter du coton. Il réussit avec plus ou

moins de bonheur, et en 1865, les essais portent sur 310 hectares. Mais en décembre de la même année, une invasion de sauterelles ruine les cultures. Dans le même temps, une série d'incendies suspects détruit toute l'infrastructure (granges, maisons, église), tandis qu'une épizootie éprouve le cheptel. À cela, il faut ajouter l'opposition de plus en plus violente du *Buur Sine* inquiet de cette occupation permanente d'une parcelle de son territoire, et cela d'autant plus que la mission accueille des réfugiés, surtout originaires du Saloum, dont des captifs. Pour finir, une épidémie de fièvre jaune décime l'élément européen de la mission basée à Joal. En conséquence, les expériences de culture de coton sont abandonnées à partir de 1865.

- 19 Désormais, c'est la culture et le commerce de l'arachide qui créent une nouvelle dynamique et modifient l'environnement (MBODJ, 1978). Car à partir des années 1840, le Sine y trouve généralement son compte, d'autant plus que le commerce atlantique végète depuis l'abolition de la traite négrière. Le royaume ne peut produire ni de la gomme, ni du caoutchouc, produits qui semblent prendre ailleurs la relève. De toute façon, ces produits de cueillette sont très sensibles à l'instabilité politique chronique que connaît alors la Sénégalie.
- 20 Avec l'arachide, le paysan est libre d'investir sa force de travail dans la graine dont la culture n'obéit pas à des règles codifiées dans le système agraire et par la société sereer. Elle prendra naturellement la place du coton qui était, jusque-là, une des rares productions agricoles quelque peu destinée à la vente (MBODJ, 1978). Il n'y a pas d'investissements à faire, si ce n'est l'achat de semences que d'ailleurs le commerce européen fournit volontiers en cas de déficit. L'arachide est un produit « nouveau », car jusque-là elle était utilisée seulement comme appoint dans l'alimentation locale à base de mil. Connue dans la région depuis le début du XVI^e siècle au moins, la graine n'a jamais fait l'objet d'une culture sur une grande échelle, ni de commercialisation ou d'exportation. Commercialisant directement son arachide, le paysan producteur connaît une véritable promotion, car il a tendance à occuper dans les échanges, les anciennes positions de l'aristocratie au temps de la traite négrière : il va pouvoir produire, vendre et acheter.
- 21 La nouveauté tient aussi au fait que désormais, la masse des paysans est en contact avec l'extérieur. Le commerce des graines n'est pas un monopole royal et (aristocratie n'a aucune prise sur lui. Le contact direct se fait autant par les traditionnelles escales de traite - Joal -, que par de nouveaux ports exigés par l'évolution politico-économique : Fatick, à partir de 1860, Silif dans les années 1880. Installés dans ces ports, les représentants des maisons de commerce européennes (souvent des mulâtres goréens ou saint-louisiens) utilisent les services de petits traitants qui écument l'intérieur à la recherche des graines. Souvent, les paysans n'hésitent pas à parcourir de grandes distances pour rallier ces ports en vue d'y écouler leur production. Cependant, il semble bien que ce commerce se soit limité à ces points de traite peu nombreux dans le Sine, donc plus faciles à défendre. La véritable pénétration commerciale ne se développera que plus tard, après la paix imposée par la colonisation.
- 22 Cependant, l'instabilité politique persiste jusque dans les années 1880, alimentée principalement par les rivalités entre familles royales menaçant épisodiquement les transactions commerciales. C'est d'ailleurs pour remédier à cette situation que la France est de plus en plus déterminée à contrôler totalement le pays, ce qu'elle fera à partir de la fin des années 1880. Les souverains du Sine comprennent bien la situation, en particulier le caractère stratégique de la graine, mais surtout le danger potentiel que son expansion

représente en justifiant l'intervention française. Malgré cela, ils sont de moins en moins capables de garder l'initiative et d'assurer le contrôle des transactions. À ce moment, les taxes prélevées sur le trafic deviennent essentielles pour leur trésorerie. Ce qui explique que, trouvant les cours trop faibles en 1887 et 1888, le *Buur Sine Mbake Njaay* interdit la vente de l'arachide à ses sujets (MBODJ, 1978 : 303-304). Mais cette mesure est de faible portée ; en effet *Mbaké* n'obtient pas grand chose. En fait, c'est tout au plus un baroud d'honneur : la France est désormais maîtresse du jeu, et la mise en place du système colonial ne fera que confirmer cette réalité.

- 23 Les symboles du nouveau système économique en train de se consolider sont Foundiougne et Fatick. Foundiougne est édifée sur une île au débouché des rivières Sine et Saloum vers 1875, à peu près à la limite de la navigabilité (DESSERTINE, 1967 : 44-45). Aux environs de 1882, c'est le principal centre commercial de la zone avec l'installation de nombreuses maisons commerciales bordelaises et marseillaises : Maurel et Prom, Buhan et Teisseire, Maurel Frères et la SCOA. Fatick joue alors le rôle de principal centre pourvoyeur d'arachides qui sont évacuées sur Foundiougne par les cotres et les chalands. Les commerçants de Foundiougne viennent souvent s'y établir durant la période de la traite (octobre à février généralement).

La période coloniale

- 24 La colonisation débute en 1891 et s'achève en 1960. Dès l'origine, l'arachide est le pivot du système économique que la France met en place dans le Sine et dans l'ensemble du Sénégal.
- 25 Aux modifications déjà intervenues dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la colonisation va en ajouter d'autres, en instaurant la pression fiscale et l'encadrement administratif, mais en incitant à changer le nouveau mode de vie. En particulier, les tissus de coton manufacturés et le riz constituent les principaux articles demandés en échange de l'arachide. Le vecteur de ce commerce est la monnaie française dont l'utilisation aboutit à un remplacement du troc à partir de la fin du XIX^e siècle.
- 26 Dans la première phase du nouveau système commercial, le troc prédomine nettement avant les années 1890. Dans les années 1850 à 1890, le paysan recherche essentiellement des armes blanches ou des armes à feu, ainsi que des tissus. Mais, à partir des années 1890, il se tourne plus vers des objets de consommation courante. Le troc est surtout à l'avantage du commerçant qui échange des objets de faible valeur (verroterie et pacotille) ou pratique l'assortiment (lots combinant des objets recherchés avec d'autres qui le sont moins). De plus en plus, le paysan préfère la pièce de 5 francs, plus facilement échangée contre le bétail, transformée en bijou ou tout simplement thésaurisée, plutôt que la verroterie ou les tissus. Dès 1891, le commandant de cercle peut écrire : « Tant que les chameliers ont été retenus par le service de la colonne du Fouta, Fatick a fait de belles affaires, mais dès que ces chameliers ont été libres, ils se sont répandus dans le Sine et le sud du Baol et, du jour au lendemain, les affaires ont baissé considérablement à Fatick. Les Maures apportaient de l'argent et on leur donnait la préférence » (NOIROT, 1892, *Journal Officiel du Sénégal* : 282). La perception de l'impôt à partir de 1892 rendra cette tendance irréversible.
- 27 De manière plus générale, la monétarisation entraîne des changements considérables dans les rapports sociaux : il faut des espèces, du tissu et de la kola importés, pour

contracter un mariage, pour les baptêmes et les autres cérémonies. Le phénomène d'érosion monétaire, la concurrence pour le prestige et l'extension du réseau social entraînent le besoin croissant d'argent pour faire face à tout événement social.

- 28 Dès le début de l'époque coloniale, le Sine occupe une place importante dans l'économie arachidière. Il produit des arachides de qualité supérieure aux autres régions, et qui d'ailleurs fournissent le cours de référence sur le marché français¹. Cela serait dû aux façons culturelles traditionnelles des Sereer qui associent étroitement élevage et culture. Sur le plan de la quantité, le Sine produit plus d'arachides que le Saloum, jusqu'en 1912. Les administrateurs qui naguère à la fin du XIX^e siècle, insistaient volontiers sur l'intempérance des Sereer changent alors d'avis. En fait, les Sereer vont devenir les agriculteurs modèles » de la colonie en dix ans seulement. L'administrateur du cercle, Lefilliâtre, résume bien cette évolution en 1906 : « Sans contredit et sans crainte de nous tromper, proclamons à haute voix le Sérère comme l'indigène le plus laborieux de toutes les races qui peuplent le Sine-Saloum »².
- 29 L'importance économique du Sine se traduit par le fait que ce pays produit la majeure partie des arachides du cercle du Sine-Saloum jusqu'au début de la Première Guerre mondiale et la construction de la voie ferrée Thiès-Kayes. Fatick reste le centre commercial le plus important après Founclougue. Autour de 1900, le commerce y traite quelque 20 000 tonnes (DESSERTINE, 1967 : 44), soit à peu près les deux tiers de la production du Sine-Saloum et le tiers des exportations du Sénégal.
- 30 Le succès de l'arachide n'a pas des conséquences aussi désastreuses qu'ailleurs. Les superficies consacrées à la culture commerciale ne seront jamais plus importantes que celles dévolues au petit mil qui constitue l'aliment de base du Sereer. Dans la rotation triennale pratiquée par le paysan du Sine, le petit mil occupe en général le premier tiers des champs de la famille, le second étant dévolu à l'arachide, et le reste mis en jachère pâturée. On observe donc un certain palier dans le développement juste avant la Première Guerre mondiale. Désormais le Saloum sera porteur de l'avenir de la culture arachidière. Malgré cela, les risques de crises de subsistance demeurent au Sine, car on peut estimer qu'il n'y a plus d'autosuffisance alimentaire possible dès lors que l'arachide occupe le tiers des champs (MBODJ, 1978 : 152-153). Ainsi, la famine de 1905-1907 touchera davantage le Saloum, mais le Sine ne sera pas non plus totalement épargné.
- 31 C'est pour toutes ces raisons que le paysan dépendra de plus en plus des prêts que lui octroie régulièrement le commerce, ou bien, et à partir des années dix, les Sociétés indigènes de prévoyance (SIP). Les taux d'intérêt varient de 30 à 300 %, obligeant le débiteur à gager ses récoltes pour compter sur le commerce en cas de difficulté, ce qui est souvent le cas. À partir de la famine de 1905, cette situation devient la normale. Trente ans plus tard, en 1933, la SIP parviendra à contrôler toutes les semences d'arachide du pays. Désormais, le paysan est pris dans un engrenage de plus en plus contraignant, qui lui a fait perdre tout contrôle de ses choix économiques. Pour augmenter les rendements, une ferme agronomique, puis une station de recherches sont mises en place à Bambey au début des années vingt, en pays sereer à la lisière du front pionnier wolof : des recherches sur les variétés de graines et sur la mécanisation y sont menées. Mais, malgré la mise en place de ces structures de « modernisation », le système de production autochtone n'évoluera pas avant les années soixante.
- 32 Cependant, des modifications importantes interviennent dans le cercle du Sine-Saloum. Ainsi, le Sine subit l'effet de la dépréciation de son importance économique dans la

région. Seul Tataguine est moins touchée par cette diminution de la production arachidière. Le tonnage d'arachides produit y reste plus ou moins constant, stagnant et homogène (sauf les mauvaises années), tandis que les autres régions —Kafrine et Nioro-du-Rip— connaissent une forte hausse de leur production.

- 33 À défaut d'une évolution des méthodes de culture, la seule alternative pour augmenter la production et assurer les besoins alimentaires reste la migration. Et cela d'autant plus que le Sine apparaît comme « surpeuplé » entre 1920 et 1930, avec une densité de 50 habitants au km² de terre cultivable (AMIN, 1971 : 25). C'est ce qui détermine une politique d'encouragement à la migration mise en place par le régime colonial à partir des vieux terroirs du Sine, en particulier des zones de Toukar, Niakhar, Ngayokhem, Diohine-Diarère et Diakhao (MBODJ, 1978 : 579-588). Elle comporte aussi des aspects politiques, car selon l'administrateur du cercle, « la zone attribuée aux Sérères constitue une sorte de barrage contre le flot de Mourides venus du Baol »³. Financé par la SIP, le projet connaît peu de succès, car il ne réussit à installer que 3 100 migrants sereer dans les Terres neuves entre 1934 et 1939⁴. Au contraire, ce sont les cultivateurs wolof mourides que l'administration et les agronomes tiennent pour les plus grands prédateurs des sols et des arbres du Sénégal, qui en profitent pour élargir leur front pionnier. Ces mouvements qui débutent autour de la crise de 1929 continuent encore de nos jours.

La période de l'Indépendance

- 34 La loi du 13 janvier 1960 crée les deux principaux leviers économiques du jeune État, l'OCA (Office de commercialisation agricole) et la BSD (Banque sénégalaise de développement). Par ce biais, le Sénégal nationalise tout le commerce arachidier et met ainsi fin à un système plus que centenaire. Tout en faisant profiter la communauté nationale des bénéfices financiers consistants dégagés par le système, il veut opérer une rupture tant symbolique que radicale avec la colonisation. Dans ce cadre, l'OCA exerce trois missions : le monopole de la commercialisation agricole, de l'exportation des arachides et de l'approvisionnement du pays en céréales importées, et enfin la promotion du milieu rural par le biais de coopératives. Des coopératives d'un nouveau type sont mises en place par la loi du 20 mai 1960. Elles collectent les produits pour l'OCA qui doit leur livrer les vivres, les semences, le matériel et les produits nécessaires au monde rural.
- 35 La BSD, qui devient plus tard la Banque nationale de développement du Sénégal, (BNDS), est une banque d'État et assure le financement du système. L'ambition affichée est « de passer de l'économie de traite à une économie moderne, rationnelle et planifiée d'inspiration socialiste et d'orientation coopérative » (PÉHAUT, 1984 : 407). Cependant, des acheteurs privés pour le compte de l'OCA, appelés Organismes stockeurs COS), subsistent jusqu'en 1967, tandis que l'adhésion aux coopératives reste en principe libre.
- 36 Cette politique agricole ne s'adresse pas en particulier au pays sereer. Au contraire, il semble délaissé au profit du Saloum, devenu depuis longtemps la première région agricole du pays. Les grands investissements agricoles visent exclusivement la vallée du fleuve Sénégal, sauf un qui concerne la Casamance, tandis que Dakar continue de monopoliser les activités industrielles. L'étiollement du Sine devient sensible. Cependant, la réussite de la politique de mécanisation agricole entraîne une plus grande pression démographique et entretient un courant migratoire soutenu vers les Terres neuves (DUBOIS, 1971 ; 1975.) Ainsi, en poussant les Sereer du Sine à émigrer, la politique agricole

du jeune Sénégal indépendant a apparemment réussi là où le régime colonial avait échoué.

- 37 En 1966, le secteur arachidier représente 80 % des exportations du pays tandis que le secteur huilier est à son maximum de rendement. La priorité accordée à l'arachide par les paysans, les programmes de développement et surtout une modernisation soutenue des pratiques culturelles et des instruments de culture permettent d'atteindre la production record de 1 million de tonnes en 1965. La production moyenne (1960-1971) de 937 000 tonnes et le rendement moyen de 879 kg/ha constituent des records encore inégalés au niveau du Sénégal. Les coopératives qui ne drainent qu'environ 15 % de la production avant 1960 en collectent 70 % dès le milieu des années soixante, marginalisant le circuit privé : leur nombre passe de 638 en 1961 à 1 467 en 1966, puis à 2 378 en 1971, dont 70 % sont exclusivement arachidières (FRELASTRE, 1982 : 58) ; dans le même temps, le nombre d'Organismes stockeurs passe de 3 000 à 510.
- 38 Dans le Sine, cette évolution est déjà établie en 1965-66⁵. Le Sine-Saloum produit à peu près la moitié de cet effort, mais la place du Sine ne cesse de décroître depuis le premier quart du siècle. Sur la période 1935-1967, sa part dans la production du cercle passe de 16 % à 2,5 %. Depuis 1912, le Sine est passé du premier au dernier rang⁶. Durant cette période, la situation se dégrade dans le Sine comme dans tout le vieux Bassin arachidier. En effet, malgré des méthodes culturelles respectueuses d'un certain équilibre environnemental et vivrier, la région n'en connaît pas moins des problèmes. En particulier, l'épuisement progressif des sols et la forte pression démographique se combinent pour faire du Sine un terroir déséquilibré.
- 39 La révolution commerciale des années soixante s'accompagne d'un monopole d'Etat à travers plusieurs sociétés publiques ou parapubliques dont la principale, l'Oncad (Office national de coopération et d'assistance au développement), exerce un véritable pouvoir régalien : il encadre les coopératives, applique le programme agricole, gère l'approvisionnement en facteurs de production (semences, pesticides, engrais et machines agricoles) et le système d'évacuation des produits, fournit le riz, et enfin assure toutes les fonctions de service en milieu rural. Les coopératives sont presque ravalées à la situation des SIP sous la colonisation, c'est-à-dire qu'elles deviennent de simples points de collecte et des courroies de transmission dociles de la politique économique de l'Etat. Le nouveau système commercial oblige les commerçants traditionnels à se replier en ville, laissant derrière eux un vide que remplissent souvent des colporteurs incontrôlés qui ont tendance à profiter de l'absence de concurrence (ÉCRÉMENT, 1965 : 200-201). On peut alors parler de régression. Les hauts cours de l'arachide masquent les problèmes, car jusqu'au milieu des années 1960, les arachides sénégalaises bénéficient d'une sorte de surprise sur le marché métropolitain (PÉHAUT, 1976 : 412).
- 40 En réalité, les notables ruraux utilisent les coopératives pour construire ou consolider leurs bases politiques, économiques et sociales, renforcer leur autorité et leur prestige. D'une part, ils infiltrent un appareil porteur potentiel de la contestation des pouvoirs traditionnels et, d'autre part, ils sont en première ligne pour bénéficier de la diffusion des nouvelles techniques. Les agents de l'Etat sont généralement satisfaits de cette tournure des choses qui les place sous le patronage d'un homme puissant, tout en rehaussant leur prestige (COULON, 1981 : 230). L'Oncad devient un mastodonte incapable de maîtriser sa croissance et sa gestion, ni de prendre en charge l'ensemble des problèmes du monde rural, en particulier du Bassin arachidier. Le transport est rendu complexe par le fait que les 1 800 coopératives sont autant de points de traite, contre les quelques 300 à la fin des

années cinquante. La généralisation du camion tue ou fait périlcliter toute autre forme de transport (chalands, animaux de bât et chemin de fer), sans que les coûts le justifient toujours. Si l'on ajoute à cela une mauvaise perception de ce qui tient lieu de politique agricole, l'incompétence de beaucoup d'agents, la distribution tardive des intrants et du matériel, la corruption, les méthodes brutales de recouvrement des dettes, la réduction des crédits de soudure et les retards de plus en plus considérables des opérations d'achat, on comprend mieux la naissance de ce qu'on a alors appelé « le malaise paysan ». Il s'est approfondi au fil des années de sécheresse entre 1971 et 1980.

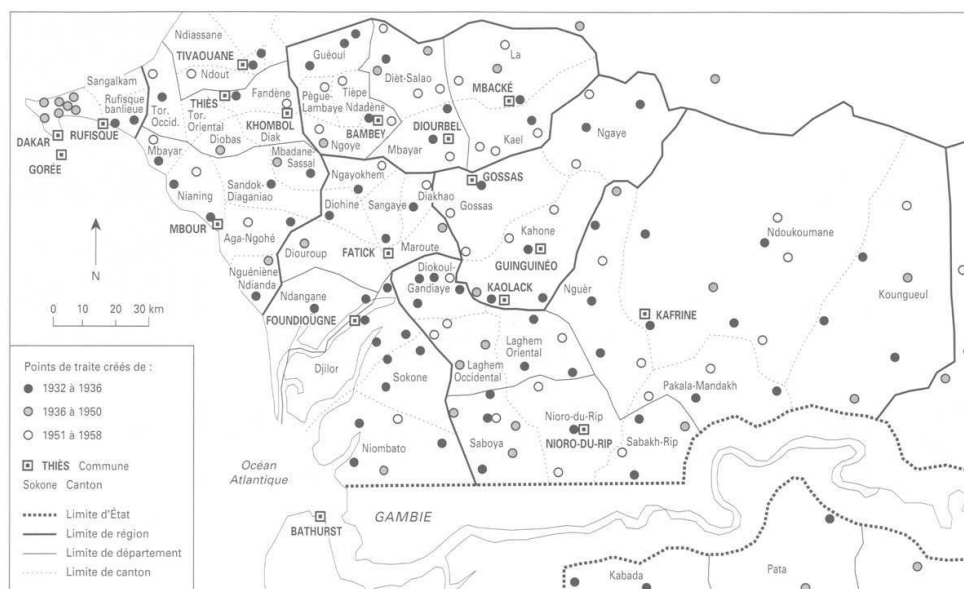
- 41 À l'orée des années quatre-vingt, le Sénégal se trouve dans une situation catastrophique sur tous les plans. Toutes les causes de cette catastrophe sont officiellement mises sur le compte de la sécheresse et de la détérioration des termes de l'échange, présentés comme des phénomènes homogènes, massifs et permanents.
- 42 L'Oncad est dissous le 23 août 1980. En fait, la réforme d'envergure qui a été envisagée est alors court-circuitée par l'effet des engagements que le pays vient de souscrire auprès du couple Fond monétaire international/Banque mondiale. La suppression de l'Office signifie surtout que l'État cherche une plus grande efficacité financière qu'une politique agricole radicalement différente. Dans le cadre de la Nouvelle Politique agricole (NPA), les deux principaux instruments de la politique agricole de l'après Oncad sont la Sonacos⁷ et la Sonar⁸.
- 43 Visiblement, les coopératives n'ont pas été à la hauteur dans leur rôle principal de collecte des arachides. Dans la vague des réformes de 1978-1980, pour des raisons de coût et d'efficacité, le Gouvernement diminue le nombre des coopératives en les regroupant. Il y a désormais 314 coopératives dites « de développement » (donc 6 fois moins qu'auparavant et autant que dans les années cinquante), soit au moins une par communauté rurale, coiffant au total 4 200 sections villageoises. L'action coopérative vise tout particulièrement les autres cultures de rente et des secteurs agricoles jusque-là négligés mais dont les coopératives sont généralement plus performantes, mieux gérées et plus populaires (car intégrant les jeunes et les femmes) : coton, maraîchage, élevage et pêche. Les paysans sont foncièrement opposés à cette réforme à cause d'une augmentation des frais de transport pour la majorité des villages, d'une perte de temps dans le processus de commercialisation qui concentre beaucoup de personnes en un seul lieu, d'une perte de prestige et de certains avantages politico-administratifs liés à la suppression de la coopérative dans certains villages. Enfin, la distance et la délocalisation ne favorisent pas le contrôle du paysan ordinaire sur les opérations de sa coopérative.
- 44 L'opposition des notables ruraux et des responsables socialistes aux réformes est autrement plus redoutable. En effet, l'autonomie financière prévue pour les sections villageoises pose le problème du contrôle des ressources de la coopérative.
- 45 La NPA est fondée sur le principe que le secteur agricole doit désormais être régi par les règles de l'économie de marché en général, donc par celles du profit au niveau du paysan. Cela se traduit par la nécessaire réorganisation en profondeur du monde rural, marquée par le désengagement de l'État qui, en particulier, ne fournit plus d'engrais et de machines subventionnés. Il n'intervient plus de façon significative que dans deux domaines : la production et la commercialisation des céréales locales, grâce à une politique de prix appropriée, et l'initiation d'une politique de régénération des sols. Donc, l'État ne fournit plus de semences, de machinerie agricole, d'engrais ou autre intrant : il se contente de les rendre disponibles pour les achats au comptant. Dès lors, la Sonar est dissoute en mars 1985 tandis que la Sodeva (Société de développement et de vulgarisation

agricole) licence 75 % de son personnel. Cependant, un prix officiel reste garanti pour l'arachide et l'État contrôle la trituration à travers la Sonacos. Le groupage et le transfert de l'arachide sont laissés à l'initiative privée, de même que tout le circuit de la commercialisation des produits vivriers.

- 46 Le Sine n'étant déjà plus un maillon important de la production arachidière ne subit pas les conséquences des bouleversements de politique agricole au même niveau que le Saloum par exemple. La valorisation de la commercialisation des produits vivriers bénéficie au mil, une culture que le Sine n'a jamais vraiment délaissée.

LES INFRASTRUCTURES

- 47 Les marchés ruraux sont de caractère récent : leur développement est intervenu dès la fin de la période coloniale et s'est accéléré dans un contexte postcolonial, caractérisé par le déclin très rapide des escales qui étaient les lieux où s'effectuaient la « traite » des produits de la culture de rente mais aussi d'autres formes d'échanges. L'émergence des escales est caractéristique de la période coloniale : créations des autorités administratives, ces localités sont alors investies par les commerçants. Des réseaux se constituent, autour de voies de communication, et des relations s'instaurent entre elles et avec leur environnement.



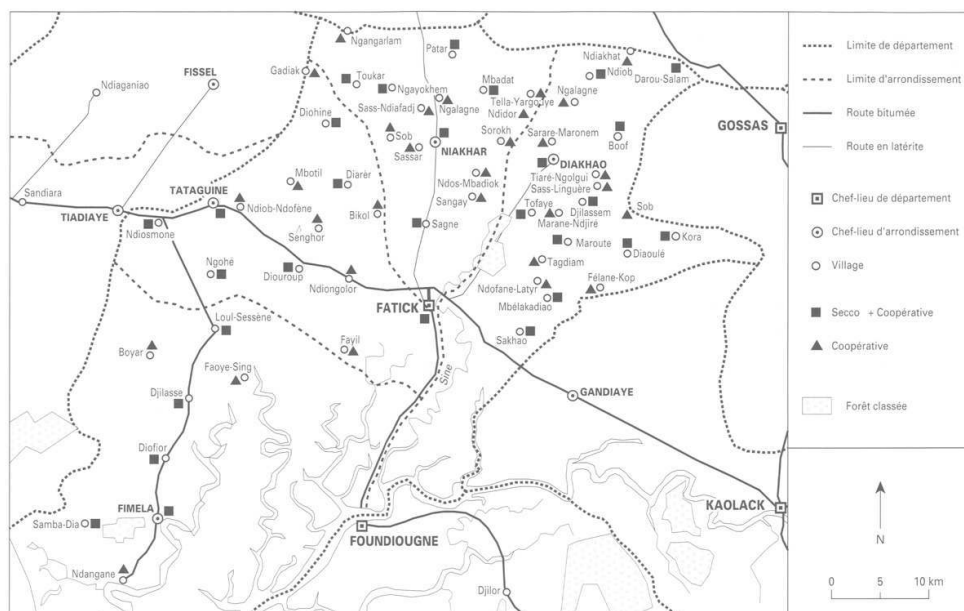
AUTEURS : C. BECKER / V. MARTIN. DESSIN : T. SENE

FIGURE 1 : LES POINTS DE TRAITE DU SÉNÉGAL CENTRE-OUEST AVANT 1960.

- 48 Un tableau (annexe K) indique la chronologie de la création des escales et la figure 1 donne une idée de la densité de ce réseau à la fin de l'époque coloniale. Un maillage étroit couvre assez tôt le Sine, mais aussi les environs de Diourbel, Thiès, et Mbour ; il s'est également développé, dans le Saloum.
- 49 Dès les années 1890, le commerce était déjà une activité importante au Sine, région alors plus active que le Saloum. Le Sine produisait en particulier deux fois plus d'arachides que le Saloum. Ainsi, le commerce occupait environ 300 personnes en 1891, dont 10 représentants de maisons de commerce européennes (Jos, 1891). La production était rapprochée par les chameliers et les âniers à Fatick, Silif et Nonane, puis exportée par les

chalands et les cotres jusqu'à Foundiougne. À cette époque, la concurrence pour le transport était vive et les chameliers-traitants maures eurent l'avantage d'avoir introduit l'achat des produits contre du numéraire, alors que le troc prédominait jusque-là.

- 50 Les centres de polarisation du commerce étaient alors Fatick et Niakhar. Ainsi, on parlait déjà de Niakhar à cause de l'existence d'un réseau routier important qui en faisait le troisième centre de groupage des produits après Kaolack et Fatick. Fatick servait de débouché naturel du commerce du Sine et les maisons de commerce françaises s'y installent en grand nombre après la cession à la France en 1888. En 1892, c'était une bourgade de près de 1 600 habitants sur un espace de 4 km sur 2 (Jos, 1892 : 184). Les Sereer formaient alors une minorité habitant le seul quartier de Ndiaye-Ndiaye parmi les quatre de la localité.
- 51 Toukar commença à émerger comme grand centre commercial au contact des zones mises en culture à la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, mais cela n'est pas tout à fait confirmé par les documents d'archives. Lorsqu'en 1914, le ministère du Ravitaillement fixa les points d'achat des produits du cru dont principalement les arachides, la liste ne comprenait que Niakhar et Patar. Ce n'est qu'en 1922 que Toukar devint officiellement un point de traite.
- 52 Patar n'était pas mentionné avant 1914, ce que la tradition orale confirme du reste. Sa prospérité serait liée à celle de Bambey, escale ferroviaire qui se développait dans un contexte où le manque de petits navires (les tramps d'Europe du Nord) favorise l'évacuation par chemin de fer. Ce développement de l'axe nord du Sine se fit ainsi au détriment de Fatick, la gare de Bambey devenant le centre de groupage par excellence après la Première Guerre mondiale.
- 53 C'est dans ce souci d'une promotion de l'axe nord qu'il faut placer l'érection de Diohine en point de traite en 1922. Mais cette escale ne connut qu'un développement éphémère et Toukar la supplanta rapidement, surtout après l'installation dans les années trente de la mission catholique, dont les responsables découragèrent l'implantation de commerçants dans la localité. Le fait que la majorité des commerçants africains soient musulmans et que les alcools et spiritueux soient fortement prisés dans la zone explique peut-être cette attitude des missionnaires dont les succès les plus significatifs au Sénégal ont été obtenus en pays sereer.



AUTEURS : C. BECKER DESSIN : T. SENE

FIGURE 2 : SECCOS ET COOPÉRATIVES DU SINE APRÈS L'INDÉPENDANCE.

- 54 Ainsi, dans les années trente, les principaux points de traite étaient Fatick, Niakhar, Patar et Toukar, également Fimela à certains moments, Fissel et Tataquine plus tard.
- 55 Après la Deuxième Guerre mondiale, la concurrence devient vive entre les nombreux commerçants assurés de faire des bénéfices à cause d'un système de prix garantis qui inclut les coûts de transport. De nouveaux centres de collecte sont alors établis dans les zones jusqu'ici délaissées : les points de traite qui apparaissent dans les années cinquante sont situés sur une bande Kaolack-Bambey. Citons en particulier ceux de Ndiob et de Marout.
- 56 Dans ces localités apparaît le besoin de structures permanentes d'échange, les marchés. Car les points de traite ne ferment pas avec la fin de la traite, même si leur activité diminue de façon très sensible. Ainsi, parallèlement à l'activité liée à la traite s'établissent des marchés hebdomadaires dans lesquels les maisons de traite jouent un rôle fondamental. Ces échanges ne portent pas exclusivement sur les produits du cru, mais aussi sur des produits importés car les maisons de commerce y dépêchent des colporteurs chargés d'écouler leurs produits en dehors des escales.
- 57 À l'indépendance, la plupart des maisons de traite ferment très vite dans les escales-points de traite, mais leurs activités locales sont reprises par les anciens employés. Les nouvelles entreprises périssent, sauf celles qui sont parvenues à se recycler dans le transport.
- 58 La mise en place de circuits de production et de commercialisation, comme les coopératives privilégie des localités destinées à « polariser » un ensemble de villages voisins : ces centres sont souvent — mais pas toujours — les anciennes escales. Ils comprennent un secco, terme désignant un entrepôt destiné à conserver les graines d'arachide (semences, récoltes), voire les engrais et le matériel agricole. Le secco est aussi le lieu où s'effectuent alors une grande partie des opérations de commercialisation de l'arachide. Dans le langage courant, le secco désigne aussi le groupe de villages « polarisés » autour de ce centre de production et de collecte arachidière. Les

coopératives créées après l'indépendance jouent un rôle similaire et constituent également les maillons d'un réseau qui couvre l'ensemble du Bassin arachidier. La figure 2 montre la densité de ce type d'infrastructures dans le Sine traduisant une multiplication de lieux qui correspond à une volonté étatique productiviste très affirmée dans les années soixante, avec l'objectif d'une production arachidière supérieure à un million de tonnes.

- 59 Les modifications de la politique agricole, mais aussi les changements dans l'organisation administrative auront des conséquences importantes dans le déclin de certains de ces centres, et surtout dans le rôle prépondérant acquis par d'autres.

LES ACTEURS

- 60 Ils sont variés, ils ont changé selon les périodes et leurs intérêts ont parfois été contradictoires ou concurrents : • les grosses maisons françaises qui emploient la plupart des commerçants européens dominant le trafic dès le début du xx^e siècle. Après la crise des années trente, elles réduisent le nombre de leurs agences et opérations tout en diversifiant leurs activités. Après l'indépendance, elles vont s'orienter vers d'autres activités, en ville ;

- les métis saint-louisiens ou les petits Européens sont des indépendants qui ont souvent ouvert la voie de l'économie arachidière en tant que traitants. Absorbés par les grosses maisons au tournant du siècle, ils deviennent de simples employés, cependant indispensables grâce à leur connaissance du pays et leurs relations socio-familiales. La nationalisation du commerce arachidier entre 1960 et 1965 les décline définitivement ;
- les traitants africains autochtones sont peu nombreux et occupent des fonctions variées : employés, traitants ou simples colporteurs. Le statut d'étranger affecté au commerçant de la période précoloniale semble se perpétuer avec eux. Ils subissent le même sort que le groupe précédent, mais ils arrivent souvent à se reconvertir comme transporteurs, prêteurs ou agents des coopératives qui fleurissent sur les ruines du commerce libre. Une partie d'entre eux continue d'entretenir des boutiques villageoises. Ils ont considérablement étendu leurs opérations en 1989 après le départ de leurs concurrents mauritaniens ;
- les Libano-Syriens arrivent dans les années 1890. Simples colporteurs au début, leurs aptitudes vont rapidement les propulser au point de remplacer les grands traitants métis et africains, mais surtout les indépendants européens. Se contentant souvent de très peu, ils réduisent considérablement les frais de commercialisation. Leur stratégie est diverse mais remarquablement adaptée au terroir. Leur plus grand avantage est d'avoir très vite compris les possibilités du camion autour des années vingt. Ils finiront par symboliser le commerce colonial dans la plupart des bourgades rurales. Les modifications intervenues durant les années soixante leur porteront un rude coup et ils seront eux aussi obligés de se replier en ville ;
- les commerçants mauritaniens sont traditionnellement présents dans toute la partie de la Sénégambie située au nord de la Gambie. Leurs fonctions de transporteurs et de traitants sont abolies autour des années 1900. Ils deviennent alors les boutiquiers indépendants dans les villages les plus importants et sur les places des marchés ruraux. La violente crise de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie met fin à cette situation en forçant les Mauritaniens à rentrer chez eux.

- 61 À partir de 1920, intervient l'utilisation des voitures et de camions, ce qui nécessite de disposer de crédits, et entraîne l'implication des banques dans les circuits de

commercialisation. Les originaires des quatre communes perdent leur prééminence, car ils n'ont pas l'assiette financière permettant d'investir dans les moyens de transport.

- 62 Il existe des relations très étroites entre traitants saint-louisiens, rufisquois et goréens et certaines familles locales. Ils envoyaient à l'École leurs enfants qui ensuite se lançaient dans le commerce. Des commerçants ayant des racines locales ont aussi émergé entre 1935-1939. Mais ils n'ont pas assez de moyens pour devenir de gros commerçants et n'ont pas la possibilité de concurrencer les Libano-Syriens, en raison de leurs faibles capacités d'investissement.

CONCLUSION

- 63 L'évolution du système commercial du Sine est un cas spécifique de l'évolution sur le long terme de la totalité du vieux Bassin arachidier sénégalais. En effet, d'une position prépondérante, le Sine est passé à une place plus marginale et secondaire sur le plan économique. Le contraste est particulièrement frappant lorsqu'on songe au rôle essentiel qu'il a joué dans le système politique sénégalais depuis les années cinquante. La polarisation exercée par les zones de forte production favorise plutôt l'émigration vers l'est du Saloum, contribuant un peu plus à dégrader le statut économique du pays en le faisant vivre de plus en plus en dépendance ou à la périphérie de régions plus favorisées. La marginalisation économique du Sine devient ainsi un phénomène irréversible que la diminution des capacités interventionnistes de l'État n'a guère pu ralentir dans les années quatre-vingt et quatre vingt-dix.

NOTES

1. Archives du Sénégal, 2 G 13/55.
2. Archives du Sénégal, 13 G 347 : 321-322.
3. Archives du Sénégal, 2 G 34/90, Rapport politique annuel du Sine-Saloum : 46.
4. Archives du Sénégal, 2 G 39/58, Rapport agricole annuel Sénégal.
5. Ministère du Plan et de l'Industrie, 1968 : 48-52.
6. Ministère du Plan et de l'Industrie, « Trente ans de commercialisation arachidière », 1968.
7. La Sonacos (Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal) est l'organisme chargé de la commercialisation des arachides auprès des huileries et de la défense des intérêts publics dans ce secteur.
8. La Sonar (Société nationale d'approvisionnement du monde rural) est chargée de la fourniture des intrants et du matériel agricole.

AUTEURS

MOHAMED MBODJ

Historien, spécialiste des dynamiques démographiques et de l'économie de traite au Sénégal.
Professeur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Visiting professor à l'université Columbia de New-York de 1994 à 1999.

CHARLES BECKER

Anthropologue du CNRS (Centre national de la Recherche scientifique), en accueil à l'IRD' (Institut de Recherche pour le Développement), spécialiste de l'histoire du peuplement du Sénégal. Il a étudié le peuplement protohistorique, les mouvements de population liés à l'économie de traite, notamment dans le Bassin arachidier. Il se consacre à présent à l'étude des problèmes de santé, de développement et d'environnement au Sénégal.

3. La dégradation de l'aménagement agraire

André Lericollais

INTRODUCTION

- 1 Il suffit de parcourir le pays sereer d'est en ouest en prenant la piste de Diakhao à Diaganiao par Niakhar, Diohine et Fissel pour découvrir le mauvais état du parc arboré sereer. Jusque dans les années soixante, la campagne sereer apparaissait aménagée et gérée, avec des champs ombragés par les *Faidherbia albida* en saison sèche, des haies et des chemins strictement entretenus en hivernage. Or l'image qui s'impose maintenant est celle d'un parc clairsemé avec des arbres vieux et émondés à l'extrême. L'emprise des chemins demeure, mais les haies sont délaissées. Dans un milieu aussi humanisé et maîtrisé, de tels changements ne peuvent être imputés aux seules péjorations écologiques, même si elles ont été d'une grande ampleur au cours des deux dernières décennies.
- 2 Les aménagements agraires sereer conservent certaines spécificités. La campagne sereer peut se fractionner en terroirs villageois. Les villages -saax-, et les hameaux -dik- formés d'une nébuleuse de concessions -mbind- concentrent les baobabs, les fromagers, les ficus, les tamariniers, et maintenant les nims. Les champs de l'aire villageoise cultivés chaque année en mil hâtif forment le *pombod*, le terme *pifind* désignant l'aire du village, *mbind* et *pombod* confondus.
- 3 Hors du *pombod*, la densité et la composition du parc arboré varient en fonction des conditions édaphiques et de l'ancienneté de la mise en exploitation des terres. Les bosquets de vieux baobabs indiquent d'anciens lieux habités -pec-, souvent incultes. Dès la périphérie du village, *Faidherbia albida* domine sur des champs aux limites fixées depuis longtemps, avec la présence notable de *Cordyla pinnata*, *Anogeissus leiocarpus*, *Diospyros mespiliformis*, *Acacia nilotica*, *Ceitis integrifolia*, *Tamarindus indica*... Sur ces champs la culture du mil alterne avec celle de l'arachide. Quelques arbustes taillés ou buissonnants se trouvent fréquemment en bordure. Vers la périphérie du terroir apparaissent des

esquisses de haies vives, parfois renforcées en bordure des chemins à bétail-*ped*-. Elles sont faites surtout d'épineux et d'euphorbes. Les *Acacia nilotica*, *macrostachya* et *ataxacantha*, *Jatropha curcas*, *Bauhinia rufescens*, les euphorbes non broutés par le bétail (*Euphorbia balsamifera*) et quelques touffes de combrétacées situées sur les termitières formaient l'armature d'un bocage qui s'est beaucoup réduit au cours des dernières décennies. Les boisements des bas-fonds se limitent maintenant à des taillis plus ou moins clairsemés de *Guiera senegalensis* et de combrétacées d'où émergent quelques vieux arbres préservés. Certains bas-fonds sont défrichés, enclos et encore cultivés en riz.

- 4 Le terroir exploité, réparti en champs -*kol*-, s'opposait autrefois à l'espace demeuré en brousse -*kob*-, à la fois réserve foncière, lieu de pâture et de ramassage. Depuis quelques décennies, entre les terroirs villageois devenus jointifs ne subsistent plus que des lambeaux de *kob* dégradés.
- 5 Ce premier repérage donne un aperçu de la gestion du paysage agraire, mais c'est par la collecte d'informations sur les parcelles d'exploitation que sont mises en relation les caractéristiques physiques de la parcelle, l'utilisation du sol et les techniques d'exploitation. L'observation des pratiques paysannes au sein des exploitations agricoles montre la part du travail qui est consacrée à la gestion de l'aménagement et de l'environnement. À l'échelle du village toutes les formes d'organisation sociale interfèrent avec la gestion du terroir. Le paysage sera restitué à deux niveaux privilégiés : la gestion du parc arboré et le suivi de l'utilisation du sol.

LES FACTEURS ÉCOLOGIQUES

- 6 La construction du paysage agraire porte naturellement la marque du milieu biophysique. Les pays sereer se situent au centre-ouest du Bassin arachidier sénégalais, en zone tropicale sèche soumise au climat sahélo-soudanien, dans les confins méridionaux de l'erg quaternaire sénégalais.

Les conditions climatiques

- 7 La région connaît deux saisons tranchées. Les pluies sont déclenchées au mois de juin ou de juillet, par le passage du front intertropical. Il pleut surtout en juillet, août et septembre. Pendant les mois de transition, en fin et en début d'hivernage, il pleut moins et de façon plus irrégulière. L'insolation, l'évapotranspiration potentielle atteignent leurs valeurs maximales en fin de saison sèche. L'évaporation est intense au moment des premières pluies.
- 8 Ce partage de l'année en deux saisons bien tranchées détermine l'évolution des sols : la saison sèche par ses températures élevées et des amplitudes journalières fortes, la saison pluvieuse par la vie végétale et animale intense qu'elle favorise. L'opposition climatique entraîne des phénomènes alternés tels que le marnage des eaux dans les dépressions, puis l'assèchement des mares et l'abaissement des nappes phréatiques. Les horizons de surface sont soumis à la déflation éolienne en fin de saison sèche, et à l'érosion hydrique, dès qu'il y a un peu de pente, au moment des premières pluies.
- 9 Avant la période des sécheresses, les moyennes pluviométriques supérieures à 700 mm par an plaçaient la région dans la zone sahélo-soudanienne : à Fatick, la moyenne annuelle des pluies était de 808 mm pour la période 1921-1967 (fig. 1). Mais les variations

interannuelles pouvaient déjà être considérables. À Niakhar, en 1965, il n'a plu que 560 mm. En 1966, après des pluies précoces en juin, la zone subit une longue période de sécheresse ; cependant, avec une fin d'hivernage très pluvieuse le total des pluies atteint 807 mm. En 1967, la bonne répartition et le niveau correct des pluies créent les conditions d'une bonne année agricole. En 1968, le déficit très sévère (335 mm) affecte gravement la production agricole. En 1969, le total pluviométrique de 711 mm est suffisant et la répartition est bonne. Ces irrégularités, inhérentes au climat sahélo-soudanien, ne peuvent être considérées comme des accidents. De ce fait, la pluie apparaît déjà comme le plus déterminant des facteurs de la production agricole.

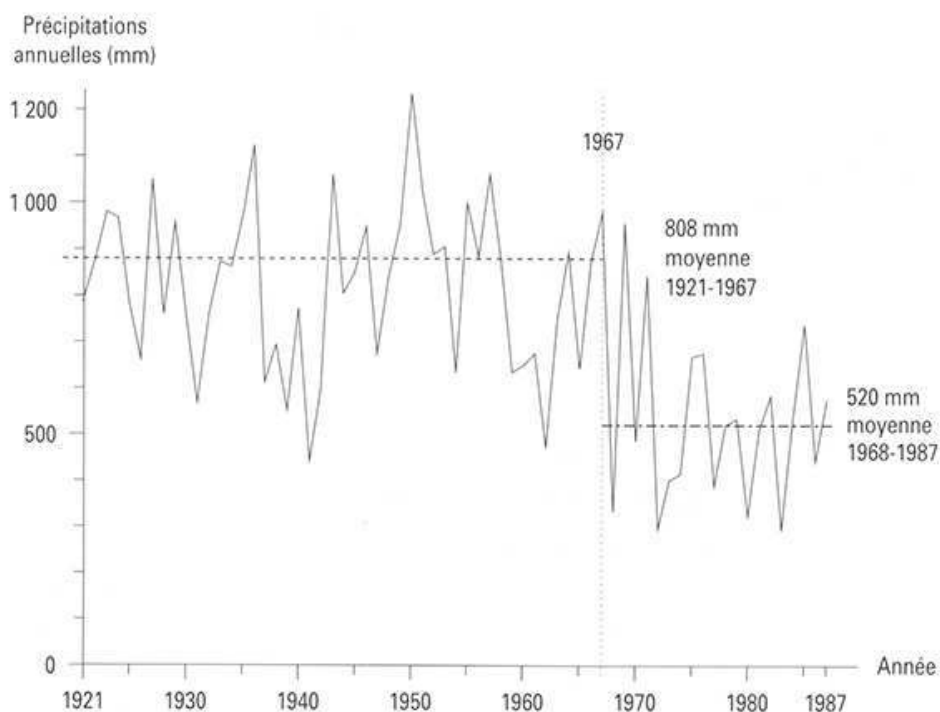


Figure 1. Fatick. La pluviométrie de 1921 à 1988.

- 10 Ces phénomènes ont été très aggravés au cours des dernières décennies du fait des sécheresses. Non seulement il y a eu fréquemment raccourcissement de l'hivernage et accentuation des irrégularités pluviométriques, mais aussi effondrement des totaux et des moyennes. À Fatick, la moyenne annuelle est tombée à 520 mm pour la période 1968-87 (fig. 1).
- 11 À l'échelle du Sénégal, la comparaison des isohyètes tracés avec les moyennes pluviométriques de la période 1931-1960 à ceux de la période 1968-1984 fait apparaître une translation vers le sud de plus de 100 kilomètres (fig. 2). Dans tous les cas l'activité agricole a dû s'adapter à cette aridification prolongée du climat. Cette évolution rapproche la zone d'étude de l'isohyète des 400 mm, au nord duquel l'agriculture pluviale devient aléatoire.

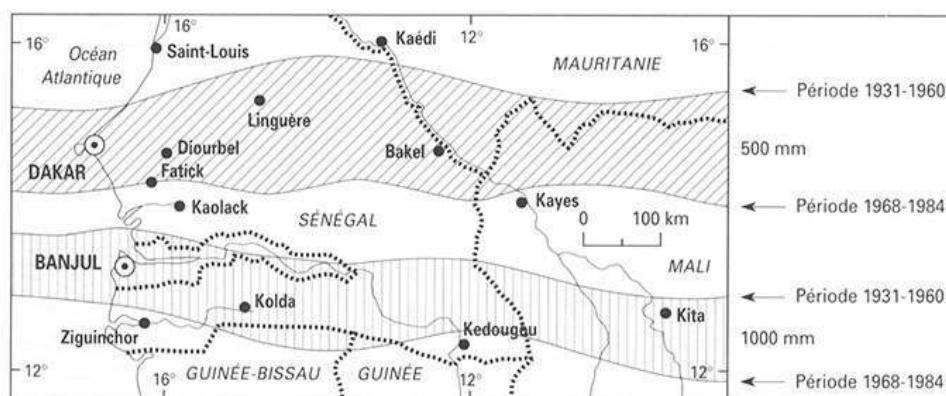


Figure 2. Translation des isohyètes de 1968 à 1984.

Source : d'après J. LEBORGNE (1988)

- 12 L'assèchement du climat laisse présager de fortes perturbations dans l'alimentation des nappes, l'écoulement des eaux de surface, le développement du végétal et plus particulièrement de la strate arborée.

Les sols sablonneux des terroirs

- 13 La partie centrale de la campagne sereer est une plaine basse à la topographie dunaire très aplanie. Les matériaux géologiques de la zone sont des calcaires marneux de l'Yprésien et du Lutécien inférieur recouverts d'un manteau sableux quaternaire : le microrelief s'est façonné dans ce manteau sableux et les sols s'y sont développés. Le paysage de campagne-parc construit sur les terres sablonneuses s'interrompt au passage des vallées fossiles aux terres fortement salées- *tarin* -, dont les étendues planes sont herbeuses ou dénudées. Ces vallées prennent forme au nord et s'élargissent vers le sud jusqu'à envahir la majeure partie de l'espace vers les bras de mer du Sine et du Saloum.
- 14 Entre la plaine à peine bosselée par les dunes et les zones basses, la différence d'altitude n'est que de quelques mètres. La pente douce et continue du NNE vers le SSW descend en une trentaine de kilomètres de la cote 20 m à Bambey, à 7 m à Toukar et 5 m à Diouroup. Plus on progresse vers le sud, plus le modelé devient confus. Des sédiments plus argileux apparaissent sous le manteau sableux dégagé par l'érosion. Le réseau hydrographique inorganisé draine mal ces régions basses ; en dehors des chenaux de rivières fossiles qui dessinent quelques axes, l'eau remplit les mares dans les petites dépressions endoréiques et les interdunes ; des étendues plus ou moins vastes sont ennoyées pendant plusieurs semaines en fin d'hivernage.
- 15 Les terres sont classées en deux types principaux, *mbuc* désignant les sols sablonneux ocre (*joor* en wolof), *dak* les terres grises ou noires légèrement plus argileuses des dépressions, avec des catégories intermédiaires (*deken* wolof).
- 16 Les sols du terroir de Sob (fig. 3) ont été analysés et décrits par Cl. Charreau en 1967 (note annexe dans LERICOLLAIS, 1972). Les sols *joor* des ondulations dunaires et des grandes surfaces planes couvrent 70 % du terroir à Sob, et au nord plus de 90 % des terres de Diokoul, Ngane-Fissel, Sas-Mak. Les sols *dek*, ne couvrent que des surfaces limitées et sont d'une grande diversité ; ce sont des sols hydromorphes à engorgement temporaire, formés dans les cuvettes et les interdunes, en particulier lorsque les calcaires marneux sont à faible profondeur.

- 17 Le profil d'un sol *joor* typique présente en surface (0 à 5 cm) des sables déliés gris-beige avec quelques débris organiques non décomposés. Au-dessous, l'horizon humifère brun-clair de texture sableuse avec des agrégats faciles à écraser, n'a que 5 à 25 cm d'épaisseur. Un horizon plus rouge lui succède, de 25 à 100 cm d'épaisseur, avec des sables recouverts d'une pellicule ferrugineuse. Il est d'une texture légèrement argileuse et comporte des agrégats dont la cohésion reste faible. Enfin des sables rose-pâle font la jonction avec le matériau originel.
- 18 Parmi les sol *dek*, l'un des plus répandus est le sol hydromorphe brun un peu lessivé en cuvette d'interdune. De 0 à 20 cm, l'horizon humifère est recouvert par place d'une fine couche de sables gris-beige déliés sans structure ; puis jusqu'à 20 cm il est sableux assez durci, faiblement poreux, de structure nuciforme. L'écrasement des mottes donne des agrégats mamelonnés ou en éclats, finement marbrés de taches brunes et ocre, de cohésion assez forte, et ne libère que peu de sables déliés ; cet horizon est enrichi en colluvions fines venant des dunes environnantes. De 20 à 70 cm, l'horizon de couleur brune plus soutenue qu'en surface, légèrement marbrée de beige, est un peu plus argileux, sec et durci jusqu'à 50 cm, frais et assez meuble au-dessous, de structure nuciforme et de bonne cohésion.

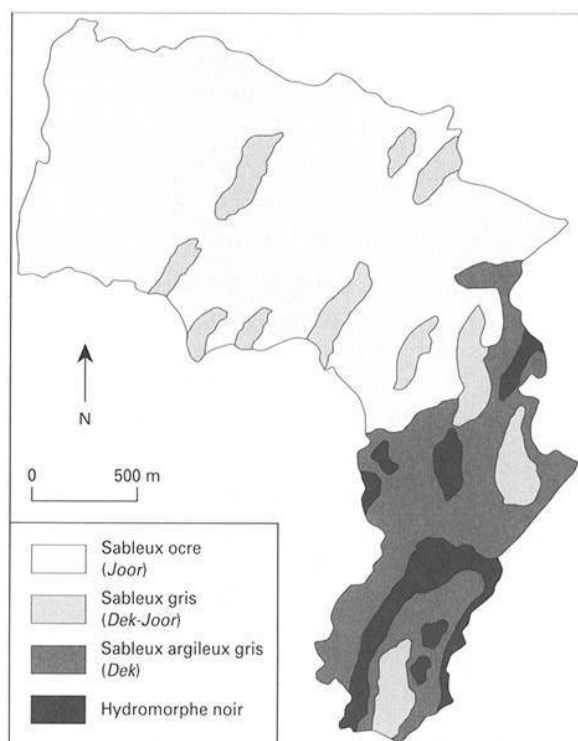


Figure 3. Sob - Esquisse pédologique.

- 19 En se fixant dans ces contrées le paysan sereer a trouvé des conditions écologiques très médiocres. Les terres étaient de faible valeur et en particulier très pauvres en phosphore. La richesse chimique se situe à un niveau très bas pour tous les éléments.
- 20 Les sols *joor* furent mis en valeur en premier lieu : les techniques traditionnelles sont adaptées à leur nature. Très sableux, ils se travaillent facilement à la main, qu'ils soient secs ou détremés. Très perméables, mais avec une faible rétention d'eau, ils laissent la végétation sous la dépendance directe de la répartition des pluies. La composition chimique des horizons supérieurs en fait des sols pauvres.

- 21 Les autres sols, en particulier les *dek*, longtemps délaissés par les paysans, sont chimiquement plus fertiles. La différence de texture de l'horizon de surface a une importante incidence agronomique. Une faible augmentation de la teneur en argile se traduit par un accroissement très sensible de la cohésion et de la compacité à l'état sec, ainsi que par une diminution de la perméabilité. Mais les terrains *dek* sont plus difficiles à travailler que les *joor* ; pour une culture d'arachide manuelle, l'arrachage s'effectuait plus difficilement en sol *dek* qu'en sol *joor*. Inversement, ces terrains, étant sensiblement plus argileux, ont une réserve en eau utile un peu plus importante et sont mieux pourvus du point de vue minéral. Ils sont plus favorables que les sols *joor* aux cultures de céréales : mils et sorghos.
- 22 La question de l'amélioration et de la gestion de la fertilité de ces sols est capitale dans un tel milieu, vu les densités de la population et la permanence de l'exploitation agricole.
- 23 Les états de surface sont très changeants en fonction de l'évolution du milieu naturel et du déroulement des travaux agricoles. Sur l'espace mis en culture, les premières pluies tombent sur un sol nu préalablement ratissé et nettoyé. Un travail du sol de faible profondeur et un désherbage accompagnent le cycle agricole. Les bas-fonds sont marqués par l'engorgement et le marnage des eaux.
- 24 Seuls les horizons de surface des sols portent la marque des apports et des prélèvements subis en cours et en fin de cycle cultural. En revanche, le couvert végétal est le produit de l'action et des techniques paysannes.

LES FONCTIONS DU PARC ARBORÉ

- 25 Le paysage sereer est une campagne aménagée, un espace totalement exploité. Il convient de rappeler le rôle des paysans dans l'implantation et la gestion du parc et par conséquent, de repérer les fonctions dévolues au couvert arboré par ses utilisateurs.

Les arbres dans l'aménagement agraire

- 26 Le paysage agraire se découpe et s'organise en partant de l'habitat. Un contraste habituel se dessine entre l'aire d'emprise de l'habitat et la campagne-parc alentour.
- 27 Le parc arboré d'un terroir se différencie en auréoles concentriques. Au centre, la place du village émerge avec ses baobabs de tous âges, de toutes tailles, ses nims, quelques rôniers et figuiers. L'auréole périphérique tranche vivement par la prédominance et la densité des *Faidherbia albida* dans les champs parfaitement dégagés de tout arbuste et de toute repousse. Les zones de marigots sont les refuges de la végétation arbustive buissonnante à caractère sauvage.
- 28 Les arbres tiennent une place essentielle dans l'aménagement agraire. Sur l'étendue du terroir de Sob (550 hectares), une soixantaine d'espèces ont été décomptées. *Faidherbia albida* est dominant, devant une douzaine d'espèces principales, avec des arbres présents partout ou regroupés en bosquets. L'implantation de ce parc n'est pas fortuite. Il ne s'agit pas d'un parc résiduel, il résulte d'une pratique paysanne de l'aménagement ; même s'il y a, dispersées dans ces peuplements dominants, un grand nombre d'espèces représentées par quelques individus, probablement sélectionnées dans les formations végétales qui existaient avant le défrichement. La campagne arborée ainsi construite recouvre

l'ensemble des terroirs, à l'exception des quelques hectares de bas-fonds non cultivés où se trouvent des boisements résiduels très exploités et les étendues dénudées des *tann*.

- 29 *Faidherbia albida* est l'espèce dominante ; sa présence est due aux paysans et à leurs troupeaux sédentaires. Les gousses digérées par le bétail peuvent germer, puis les arbustes sont protégés et taillés par les paysans ; la nappe d'eau profonde favorise leur croissance. L'arbre, partout présent, se dresse dépouillé au-dessus des champs verdoyants en hivernage, et ombrage la campagne en saison sèche. Le baobab pousse en bosquets homogènes. Les autres arbres sont dispersés dans le finage. Les repousses d'acacia et de combrétacées ainsi que *Guiera senegalensis* apparaissent dans les jachères. *Celtis integrifolia* et *Faidherbia albida* sont émondés en fin de saison sèche. *Guiera senegalensis* occupe les bas-fonds avec quelques *Acacia nilotica*.
- 30 La composition du parc évolue progressivement du nord vers le sud, la densité restant supérieure à dix arbres à l'hectare. L'axe ouest-est Khombol-Bambey traverse des peuplements presque purs de *Faidherbia albida* (plus de 90 % des arbres sont de cette espèce). À Sob, la densité était en 1965 de douze arbres à l'hectare, dont 66 % de *Faidherbia albida* (15 % d'arbustes), 7 % de baobabs, 4 % de *Celtis integrifolia*, 4 % de *Cordyla pinnata*, 4 % d'*Anogeissus leiocarpus*, 3 % de *Diospyros mespiliformis*... Au sud de Diarère, le règne de *Faidherbia albida* sur les terres cultivées est moins net. Les autres *Acacia* (*nilotica*, *ataxacantha*), les manguiers, les tamariniers, les rôniers se multiplient ; les *Ficus*, *Anogeissus leiocarpus* et même *Parkia biglobosa* signalent les changements dans la répartition et la nature des sols.
- 31 À partir des fonctions passées et actuelles dévolues aux diverses espèces et à leurs productions, les contraintes écologiques aggravées apparaissent moins déterminantes, et les pratiques agro-pastorales nouvelles plus compréhensibles, sinon mieux fondées. En pays sereer, comme dans d'autres sociétés agraires de la zone sahélo-soudanienne, l'arbre a de multiples fonctions ; par ses feuilles, ses fleurs, ses fruits, ses écorces, ses racines et son bois, mais aussi par son action sur le milieu.

Les fonctions des arbres

- 32 Les fonctions principales actuelles se classent en plusieurs rubriques : alimentation humaine, fourrages pour le bétail, matériaux pour l'artisanat, substances médicinales, énergie domestique, action sur le milieu.
- 33 Un tableau placé en annexe (annexe L) restitue les fonctions principales actuelles de chaque arbre. L'intérêt de certaines espèces, souligné par toutes les flores, n'y apparaît pas parce que les effectifs en sont très faibles. D'autres ont perdu leurs fonctions d'antan mais demeurent néanmoins très présentes sur le terroir. Pour les espèces les plus nombreuses, les fonctions sont faciles à établir en se renseignant auprès des habitants.
- 34 Le parc contribue à l'alimentation humaine. Pour cette utilisation, les espèces importantes se réduisent à *Adansonia digitata*, *Cordyla pinnata*, *Diospyros mespiliformis*, *Tamarindus indica* et *Ziziphus mauritania*. Le baobab est l'arbre le plus utilisé. La consommation et la vente des feuilles de baobab et des gousses de tamarinier font que ces arbres sont maintenant appropriés. À la rubrique des fonctions disparues figurait la récolte des fruits de *Sclerocarya birrea* utilisés pour préparer une boisson alcoolisée. Cette pratique s'est maintenue dans certaines maisons du village de Dihine. À Sob, elle est abandonnée depuis plusieurs décennies, mais l'arbre demeure présent sur le terroir à

plusieurs dizaines d'exemplaires. Les apports du parc arboré sereer pour l'alimentation humaine ne présentent plus guère d'originalité par rapport aux régions voisines.

- 35 La production fourragère est certainement la plus importante. Le feuillage des arbres, quand il est exploitable en fin de saison sèche, joue un rôle capital pour l'alimentation du bétail en période de soudure. Il fournit des compléments indispensables aux maigres pailles de la pâture. Les feuilles et les fruits des épineux - des divers *Acacia*, *Baobinia*, *Balanites*, *Ziziphus*, *Prosopis* sont surtout mangés par les petits ruminants. Les bovins consomment les feuilles de *Celtis integrifolia*, celles des baobabs fourragers (les feuilles de certains baobabs sont impropres à l'alimentation humaine) et le feuillage des émondes de *Faidherbia albida*. Le bétail se nourrit, faute de mieux, des feuilles et des fruits des ficus et des autres espèces signalées dans le tableau comme fourragères. Les espèces aux effectifs les plus importants sont fourragères à l'exception de *Cordyla pinnata*, *Diospyros mespiliformis* et *Gardenia ternifolia*. La production fourragère de l'espèce dominante, *Faidherbia albida*, avec des densités d'arbres comparables à Sob en 1965, dépassait celle d'une culture d'arachide. La situation s'est considérablement dégradée, à cause d'un émondage extrême qui se pratique et de la réduction du nombre des arbres. L'évolution du parc fourrager présente de grandes disparités : *Celtis integrifolia*, l'espèce sans doute la mieux appréciée par les bovins, se maintient ; il en est de même pour *Bauhinia rufescens*. À l'inverse, *Faidherbia albida* et *Acacia nilotica* disparaissent en grand nombre, sans que de jeunes pousses soient sélectionnées pour renouveler le peuplement. À l'échelle du terroir, le potentiel fourrager de la strate arborée, toutes espèces confondues, a considérablement diminué. La régression ne peut que continuer dans le proche avenir, en raison de l'absence de jeunes arbres et de l'émondage extrême.
- 36 Certaines espèces donnent du bois d'œuvre pour les charpentes, les outils et les ustensiles. La concurrence des objets manufacturés est déjà ancienne, mais elle n'a pas totalement ruiné le secteur artisanal. Ces utilisations, quand elles donnent lieu à une commercialisation, poussent à la surexploitation ; c'est le cas pour le rônier dont le bois de charpente présente l'intérêt de ne pas être attaqué par les termites.
- 37 Le bois de feu est fourni par la récupération des émondes sous les arbres fourragers, la coupe des repousses arbustives dans les jachères et l'exploitation de la végétation arbustive des bas-fonds. À présent, le bois manque. Les femmes ont recours à des combustibles médiocres : certaines essences de bois jusque-là négligées, les tiges de mil, les bouses sèches (au détriment de la fumure, malgré l'interdiction des exploitants).
- 38 Il était de tradition d'enclorre le terroir en hivernage. Les haies vives, relayées par des clôtures, délimitaient les pâtures et protégeaient les cultures pendant la saison agricole. Pour tout enclorre, il fallait disposer de beaucoup d'arbustes et de branches. Là encore, les repousses arbustives et les émondes d'épineux devaient fournir les piquets et les branches nécessaires. En quelques décennies, les haies vives ont déperî ou se sont éclaircies, seules ont pu être maintenues et parfois renforcées les haies d'euphorbes - *Euphorbia balsamifera* et *Jatropha curcas* - résistantes à la sécheresse et peu appréciées par le bétail. L'armature bocagère, caractéristique des terroirs sereer, est en voie de disparition. Cette transformation du paysage agraire accompagne celle des pratiques d'élevage. La disparition de la jachère oblige les troupeaux bovins à transhummer hors du terroir pendant les trois quarts de l'année. Quant au bétail maintenu au village, il pâture attaché au piquet.
- 39 Les haies et les arbres disséminés dans les champs constituent une protection efficace contre toutes les formes d'érosion. Plus remarquable encore est l'action sur le sol

reconnue à certains de ces arbres, particulièrement à *Faidherbia albida*, l'espèce dominante qui contribue à son amélioration. Inutile d'insister sur les processus de cette amélioration foncière. L'ombrage de l'arbre en feuille pendant la saison sèche, la litière azotée qu'il dépose juste avant l'hivernage se traduisent par une amélioration en profondeur de toutes les variables de la fertilité (CHARREAU, 1970). À Sob en 1965, sur l'aire très anciennement exploitée du terroir, *Faidherbia albida* couvrait environ 20 % des champs. Maintenant le couvert par cet arbre n'atteint pas 5 % de la surface, à cause de la réduction des effectifs et plus encore de l'émondage. L'amélioration du milieu n'étant sensible que sous les arbres adultes, il faudra du temps pour retrouver les effets de l'arbre sur une proportion importante des superficies cultivées.

- 40 Un grand nombre d'espèces fournit des substances médicinales. Racines, écorces, feuilles, graines entrent dans la composition de tisanes et de décoctions, voire de talismans. Cette utilisation de l'arbre relève de la cueillette plus que de la récolte. Elle est le fait des thérapeutes traditionnels. Pour cette collecte, il suffit de quelques arbres des espèces intéressantes, à l'échelle du terroir. Ces arbres, quand ils n'ont que cette fonction, font souvent partie de la strate résiduelle, vestiges de la végétation d'origine. De ce fait, ils ne sont pas objet de soins particuliers. Les arbres les mieux protégés sont ceux qui sont dotés de pouvoirs bienfaisants ou maléfiques, leur proximité, leur ombrage pouvant protéger ou nuire. Certains sont des lieux ou des objets de cultes, nommément désignés et historiographiés. Les feuilles et les fruits de ces arbres ne sont pas consommés, le bois en est laissé à l'abandon.

Le rôle de *Faidherbia albida*

- 41 Cette espèce est importante pour les cultures et le bétail. Les tiges de mil sont plus hautes, les épis sont plus serrés et plus beaux sous le couvert de ces arbres que dans les espaces découverts. Les agronomes et les forestiers sont unanimes à souligner son influence sur le sol qui se traduit par un relèvement général des composantes de la fertilité. Il influence favorablement tous les processus se déroulant dans le sol, qu'ils soient physiques, chimiques ou microbiologiques. Or, la surface bonifiée par un *Faidherbia albida* adulte taillé en parasol dépasse 100^{m2} et peut atteindre 300 m². Des densités de 10 à 30 arbres l'hectare, qui autrefois étaient habituelles dans la campagne sereer, fertilisaient 10 à 50 % de la terre cultivée.
- 42 Par ailleurs, *Faidherbia albida* produit des gousses qui fournissent un fourrage de bonne qualité pour le bétail : 125 kg pour un arbre adulte de grande taille, d'après les mesures effectuées au Sénégal. CI. Charreau estime « qu'un peuplement suffisamment dense de *Faidherbia albida* est susceptible de fournir, uniquement par ses gousses, davantage d'unités fourragères et de matière azotées digestibles à l'hectare que n'importe quelle autre production fourragère locale, y compris les fanes d'arachides » (CHARREAU, 1970). La question d'ordre général posée par P. Péliissier dès les années soixante est toujours d'actualité : « Comment ne pas croire que cette solution sereer, dont l'efficacité est démontrée non seulement par la densité de la population mais aussi par son ancienneté, peut avoir des applications, dans maintes régions du monde affrontées à l'ingrate et sévère climatologie des pays tropicaux à longue saison sèche, et représente l'apport le plus original et le plus fécond des paysans d'Afrique à l'agriculture tropicale ? » (PÉLISSIER, 1966).

- 43 Les recherches de P.-L. Giffard ont précisé les possibilités de plantation de cet arbre. Des graines obtenues par concassage des gousses, semées en pépinière en avril, donnent des pousses qui peuvent être replantées pendant l'hivernage en août. La plantation en brise-vent, tout en limitant le danger d'érosion éolienne, crée une bande fertile d'une dizaine de mètres de largeur où l'on peut pratiquer la culture mécanisée du mil. Mais depuis son expérimentation, il y a plus de vingt ans, cette méthode de reboisement n'a pas été mise en œuvre à une échelle significative.

LA DÉGRADATION DU PARC ARBORÉ

- 44 Au cours des dernières décennies, les effectifs de la strate arborée ont nettement diminué. La strate arbustive a considérablement régressé. Il n'y a pratiquement plus de haies buissonnantes et les repousses dans les champs cultivés sont devenues rares. Les peuplements arbustifs qui demeurent dans les bas-fonds sont clairsemés et moins étendus.
- 45 À l'échelle du terroir de Sob, cette régression a été mesurée en 1965 et 1985 (tabl. 1 et fig. 4).

Tableau 1. Recensements d'espèces arbustives et arborées à Sob en 1965 et 1985.

Espèces	Noms Sereer	Effectifs		Réduction
		1965	1985	
<i>Faidherbia albida</i> (adulte)	<i>sas</i>	2 946	2 466	34 %
<i>Faidherbia albida</i> (jeune)	<i>njas</i>	851	34	
Total		3 797	2 500	
<i>Acacia nilotica</i>	<i>nenef</i>	133	90	10 %
<i>Adansonia digitata</i>	<i>bak</i>	610	507	
<i>Anogeissus leiocarpus</i>	<i>ngojil</i>	181	144	
<i>Bauhinia rufescens</i>	<i>njambayargin</i>	62	73	
<i>Celtis integrifolia</i>	<i>ngan</i>	113	134	
<i>Cordia pinnata</i>	<i>nar</i>	248	262	
<i>Diospyros mespiliformis</i>	<i>nen</i>	150	115	
<i>Gardenia ternifolia</i>	<i>mbos</i>	60	50	
<i>Sclerocarya birrea</i>	<i>aric</i>	67	78	
<i>Tamarindus indica</i>	<i>sob</i>	81	64	
<i>Ziziphus mauritiana</i>	<i>ngic</i>	74	81	
Total	11 esp.	1 779	1 598	
<i>nim</i>	esp. implant.	3	247	33 %
Autres	45 espèces	302	199	
Total	58 esp.	5 881	4 544	23 %

- 46 Actuellement il n'existe plus d'arbres jeunes, le parc vieillit sans régénération. Par conséquent, si dans un proche avenir les paysans ne sélectionnent pas à nouveau les jeunes pousses ou si l'on n'introduit pas de jeunes plants, les baisses d'effectifs vont s'accroître.

- 47 L'exploitation des arbres fourragers est maximale. En particulier, les *Faidherbia* et les *Celtis* sont dépouillés de leurs branches et de leurs feuilles. Il ne reste que les troncs, les feuillages en parasols apparaissent réduits à l'extrême.
- 48 Les processus à l'œuvre, qui peuvent expliquer cette dégradation progressive du parc arboré sereer, relèvent à la fois de la sahélisation, de la surexploitation et d'un certain abandon.

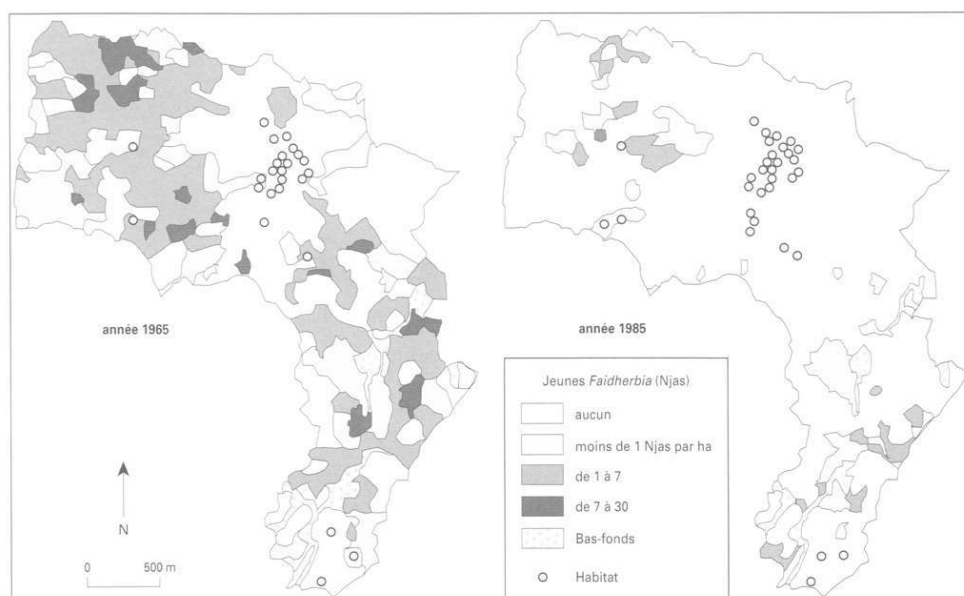


Figure 4. La dégradation du parc arboré.

La sahélisation

- 49 À l'échelle régionale ou zonale les sécheresses qui ont marqué les dernières décennies se traduisent par une forte baisse des moyennes pluviométriques. Le Sine illustre parfaitement cette évolution puisqu'à Niakhar la moyenne des pluies est de l'ordre de 500 mm pour les vingt dernières années, alors qu'elle était de plus de 700 mm pour les cinquante années précédentes. Un phénomène de cette ampleur sur une telle durée agit nécessairement sur la croissance et la régénération du végétal.
- 50 L'extension moindre et la durée plus brève des mares ainsi que l'abaissement des nappes sont à relier à des déficits pluviométriques. Nous manquons de mesures systématiques en hydraulique villageoise, les seules indications dont nous pouvons faire état concernent les puits de Sob. En 1965, l'eau dans le puits central du village se trouvait à 6 m de profondeur. Les habitants y puisaient régulièrement de l'eau pour abreuver les animaux. L'eau était trop salée pour être bue. L'eau à boire était puisée, avec parcimonie, dans les trous creusés à faible profondeur -séanes- dans les endroits les plus argileux des environs du village, mais ces petites nappes phréatiques douces s'épuisaient au cours de la saison sèche, obligeant à creuser davantage jusqu'à rencontrer la nappe salée. L'eau dans le même puits central se trouve à présent à 14 m de profondeur et personne ne la puise : elle est devenue tellement salée que les animaux eux-mêmes refusent de la boire. Les petits puits creusés dans les lentilles argileuses sont presque tous asséchés. Les villageois s'alimentent aux forages profonds dont on a doté, fort opportunément, les plus gros villages durant les dernières années.

- 51 Pourtant, ces changements de conditions naturelles suffisent-ils pour expliquer la dégradation du paysage agraire ? L'évolution du parc sereer, pendant les dernières décennies, illustrerait la sahélisation qui atteint les campagnes et les paysages des régions soudaniennes ou sahélo-soudaniennes, la dégradation du parc variant en fonction du site et de l'espèce. En l'absence de toute régénération par sélection et protection de jeunes pousses, les parcs arborés se dégradent rapidement et sont menacés de disparition à brève échéance. Les différences dans la mortalité des arbres s'expliquent au moins en partie, naturellement, par les différences de durée de vie des espèces.
- 52 Les botanistes nous renseignent sur les pluviométries qui conviendraient à chaque espèce (von MAYDELL, 1983), mais la question du fonctionnement et de la structure de l'appareil racinaire confrontés à l'abaissement et à l'oscillation des nappes, ou celle de la sensibilité relative de l'arbre à la salinité demeurent en suspens pour la plupart des espèces.
- 53 Or on ne peut proposer de diagnostic de dépérissement ou de régénération de la strate arborée dans les paysages sahéliens sans se référer aux spécificités biologiques des diverses espèces, à supposer qu'elles croissent et vivent dans un environnement climatique, édaphique et arboré qui leur soit également favorable. Ces spécificités demeurent souvent mal connues.
- 54 Sur les 58 espèces répertoriées sur le terroir de Sob, environ une quinzaine (la plupart parmi les moins représentées) ont besoin d'une pluviométrie annuelle supérieure à 400 mm, quelques-unes exigeant plus de 600 mm. Ces arbres ont disparu ou leurs effectifs ont régressé à quelques exceptions près, dont celle notable de *Celtis integrifolia*. *Faidherbia albida* peut supporter des pluviométries bien inférieures, mais cet arbre est réputé fragile. La conjonction de conditions écologiques plus rigoureuses avec un émondage excessif et répété pourrait expliquer sa mortalité qui s'est accrue ces dernières années, et qui peut conduire à la disparition de l'espèce, dans ce secteur du Sine, au cours des prochaines décennies. La nette régression du couvert arboré renvoie principalement aux conditions de sa régénération. Elle-même est à relier à l'évolution du système de production dans son ensemble.
- 55 Au total, les productions du parc arboré apparaissent en forte régression, suite à la surexploitation des espèces dominantes, en rapport avec la diminution de la densité des arbres et leur baisse de vitalité. Les surfaces bonifiées par le parc d'arbres sont en nette régression. La production fourragère, autrefois essentielle à l'articulation des systèmes de culture et d'élevage, est atteinte. L'énergie domestique manque déjà. La dégradation du parc et sa non-régénération sont à lier plus précisément à l'utilisation du sol et à l'évolution des techniques d'exploitation.

La surexploitation

- 56 Au cours des dernières décennies, les pratiques paysannes ont sensiblement changé. Les déficits pluviométriques créent une plus grande insécurité en début d'hivernage et réduisent la durée de la saison pluvieuse, obligeant à une réduction du cycle agricole. Cela entraîne deux conséquences visibles : le mil à cycle long a disparu depuis plusieurs années ; le haricot niébé n'est plus semé en culture dérobée dans les champs de mil hâtif du *pombod*, mais en culture associée dans certains champs d'arachide.
- 57 L'accroissement continu de la population paysanne se traduit par une réduction des superficies laissées en jachère ; très rares sont les grandes jachères encloses ; rares aussi

les grands champs d'un seul tenant portant une culture unique. Hors du *pombod*, le terroir est fractionné en une mosaïque de petits champs cultivés en mil hâtif et en arachide avec, en culture associée, ou cantonnées sur de petites surfaces, des lignées de sorgho, de haricot niébé et d'hibiscus.

- 58 Autre fait récent repérable : la disposition en ligne de toutes les cultures, liée à la généralisation il y a une vingtaine d'années de la culture attelée, pour les semis, pour les binages-sarclages et le « soulevage » des arachides. La généralisation de la culture attelée induit des effets qui dépassent le changement de technique culturale, puisqu'elle a contribué à accroître les surfaces en culture (là où c'est encore possible) et qu'elle affecte la régénération du couvert arboré. Les cultures se sont étendues aux dépens des jachères et sur les terres de bas-fonds. Le soulevage mécanique des arachides a permis l'extension de cette culture sur les terres les plus argileuses, autrefois délaissées parce qu'elles « cimenteraient » sur les graines avant la récolte. La généralisation de la culture attelée a incontestablement des effets négatifs sur la régénération du parc arboré. La germination et toutes les autres formes de reproduction ont lieu pendant la saison végétative. Le semis et les sarclages quand ils se faisaient à la main, évitaient aisément les jeunes pousses à préserver. À présent, le semis en ligne et le sarclage dans les interlignes calibrés, en culture attelée, puis les déterrages à la souleveuse se font sans prêter la moindre attention aux repousses qui sont systématiquement sectionnées et finalement éliminées. Or, jusqu'à présent, seules quelques espèces, telles le manguier, le fromager, le baobab sont réimplantées et protégées dans des enclos ou dans les habitations.
- 59 Jusqu'à une période très récente, l'encadrement technique ne s'est pas préoccupé de la présence des arbres dans les champs, sinon pour les considérer comme une gêne. Le passage des attelages impliquait qu'au préalable, l'on ait déssouché et éliminé toute repousse arbustive et que les terres soient remembrées. L'homogénéisation de la parcelle était le préalable à son exploitation en culture moderne, son utilisation en culture pure étant l'autre condition de la rationalisation sinon de l'intensification. Pour s'en convaincre il suffit de rappeler les opérations d'aménagement qui ont eu lieu depuis cinquante ans et les thèmes techniques mis au point dans les années soixante, par les Sociétés de développement - par la Satec¹ puis par la Sodeva²-, et vulgarisés à l'échelle du Bassin arachidier. Le développeur ne voyait les arbres qu'en rideaux brise-vent en bordure de parcelle ou qu'en petits bois villageois, au mieux il ignorait ceux qui se trouvaient dans les champs.
- 60 L'élimination des arbres ainsi « programmée » est-elle justifiée ? La réponse dépend des systèmes de culture en place et des perspectives de changement technique à moyen terme. Dans la perspective d'une généralisation rapide des labours profonds, de l'entretien des cultures et de la récolte à la machine, la présence d'arbres nombreux, disséminés au hasard, dotés de racines affleurantes et portant des branchages bas serait effectivement très gênante ; mais dans l'état actuel des techniques, les arbres sont aisément contournés par les attelages qui s'accommodent par ailleurs de la taille réduite des champs, du dessin courbe des limites et de l'emprise des termitières. Vus les modes de tenure et d'utilisation des terroirs, il est vraisemblable qu'au cours des prochaines décennies les techniques de culture en resteront là.
- 61 À présent, la restructuration des exploitations agricoles et des parcellaires qui justifierait l'adoption de la culture motorisée et de thèmes « lourds » tels que le labour profond et l'épandage à forte dose d'engrais minéraux, ne progresse nulle part à l'échelle du Bassin arachidier. Le pays sereer réunit les contraintes foncières les plus fortes, s'opposant à une

telle mutation. Les changements en cours dans les pratiques des cultures et de l'élevage ne mettent pas en cause la répartition des arbres ni leurs fonctions principales ; bien au contraire, ils réclameraient une densification et une meilleure gestion du parc (cf. deuxième partie).

- 62 Certains agronomes, après avoir montré le rôle positif de diverses essences sur le sol, plaident depuis longtemps pour que ces espèces, non concurrentes des cultures, trouvent place dans l'aménagement agricole (CHARREAU, 1979). Mais la diffusion d'espèces nouvelles très rustiques demeure la pratique la plus courante. Les nîms et les eucalyptus sont implantés le long des routes, dans les cours et à proximité des habitations, en lisière de blocs de culture ; ils sont adoptés lors de la création de périmètres forestiers et de petits bois villageois ou sur des terres mises en défens. Pourtant, les pratiques des forestiers ont, elles aussi, évolué. Depuis quelques années, les agents des Eaux et Forêts tentent d'endiguer la régression des parcs arborés, en œuvrant avec les paysans à réimplanter et à protéger les espèces locales dans les champs. L'effort mérite d'être signalé, mais les résultats semblent très limités jusqu'à présent ; ils ne sont pas à la taille du problème.
- 63 Rappelons que les prélèvements, dits post-récolte, concernent toute les fanes d'arachide, les fanes d'haricot, une partie des tiges de mil et maintenant une partie de l'herbe. De ce point de vue, l'état dans lequel sont laissés les champs pendant la saison sèche est très significatif. Autrefois, les jachères conservaient un maigre couvert herbacé après le pâturage. Depuis quelques années, la strate herbacée est parfois l'objet d'une véritable fenaison qui touche principalement *Zornia glochidiata* -*rengeme*-, *Eragrostis tremula* -*jambul*-, *Crotalaria glaucoïdes* -*jo*-, *Cenchrus biflorus* -*ngoc*- et vers les *tann*, *Ctenium elegans* -*yagon*-. Cette fenaison marque un progrès significatif de l'appropriation de la ressource végétale. Elle représente une exportation supplémentaire de matière organique. En outre, le prélèvement du foin laisse la terre à nu après les récoltes.
- 64 Pour les parcelles d'arachide, le sol est nu dès la récolte, avec l'horizon superficiel délié par le déterrage, ce qui rend le sol particulièrement vulnérable à l'action du vent. Dans les champs de mil, les tiges étaient systématiquement couchées sur le sol au moment de la récolte, ce qui constituait un paillage efficace contre l'érosion éolienne. Mais cette pratique tend à disparaître avec le ramassage de plus en plus systématique des pailles après la récolte (cf. chap. 6). Autrement dit, les risques d'érosion en saison sèche se trouvent accrus sur l'ensemble du terroir.

La question du délaissement des aménagements agricoles

- 65 Il semble paradoxal de parler de délaissement alors que les arbres fourragers sont surexploités, que les prélèvements post-récoltes s'accroissent et que les jachères se réduisent. La notion de délaissement traduit pourtant l'abandon de certaines pratiques et de certains aménagements, la marginalisation de l'activité agricole pour certaines catégories d'actifs, l'importance des migrations et des ressources qu'elles fournissent au village.
- 66 Ce que l'observation attentive du paysage ne révèle pas, ce sont les dynamismes qui s'expriment à l'extérieur : les mouvements de la force de travail, la transhumance des troupeaux, l'accroissement des échanges, les réseaux de relations à distance qui se sont mis en place et intensifiés ces dernières décennies. Tous ces liens externes interfèrent fortement avec la vie sociale et économique locale et par conséquent, avec l'exploitation des terroirs et la gestion du paysage. Plusieurs faits de nature différente, traduisant des

évolutions plus ou moins récentes, sont l'illustration d'une certaine « déprise » paysanne en termes de gestion de l'environnement. Les transhumances ont pour conséquence la régression de la fumure. De nombreux actifs, y compris quelques chefs d'exploitation, partent en saison sèche et rentrent tardivement, ou même parfois restent absents pendant tout l'hivernage. Dans les gros villages, la consommation croissante d'énergie oblige à acheter le bois et à se tourner vers d'autres sources, le gaz notamment. Les productions artisanales locales souffrent de la concurrence des produits manufacturés.

- 67 D'une façon générale, ce serait un non-sens que d'entretenir et renouveler certains aménagements qui n'ont plus lieu d'être. Le paysage agraire se remodèle en fonction de pratiques agricoles nouvelles et d'objectifs de production conçus dans le cadre d'une économie domestique de plus en plus ouverte et sollicitant de plus en plus des espaces et des ressources extérieurs. La surexploitation d'un côté et le délaissement de l'autre aboutissent au même résultat : la mauvaise gestion de ressources qui ne sont plus jugées vitales.

CONCLUSION

- 68 La dégradation du parc arboré est le fait majeur identifié dans la campagne sereer, en termes d'évolution du paysage. Cette dégradation est-elle irréversible ? La régénération du parc ne peut avoir lieu sans techniques qui autorisent et favorisent la reproduction de l'espèce et qui protègent la croissance des jeunes plants. Étant donné l'évolution du terroir et de ses modes d'exploitation, cette régénération du parc exige sans doute des innovations techniques, mais aussi l'adoption de pratiques paysannes nouvelles. Les multiples intérêts que présente le parc arboré en pays sereer demeurent, mais les fonctions qu'il remplit n'ont plus la même signification ni la même importance qu'autrefois, quand la population du village se devait d'assurer son autosuffisance - pas seulement alimentaire - dans le cadre de son territoire.
- 69 Les méthodes pour décrire les paysages et en reconstituer des évolutions sont devenues rigoureuses et plus systématiques (Lo, 1994 ; BA, 1995). Les dynamiques du milieu naturel sont mieux analysées. Les actions humaines à l'œuvre sur l'environnement peuvent être rapidement repérées. Mais les diagnostics en termes de dégradation ne sauraient suffire. Ne faut-il pas reconstituer la genèse du paysage agraire et en analyser la gestion, avant de tenter de concevoir des méthodes de régénération autres que la mise en défens ? Ne faut-il pas d'abord comprendre la cohérence et les finalités des systèmes agraires ? L'approche du paysage requiert évidemment les compétences de naturalistes, mais le débat sur la dégradation du paysage et sur les moyens d'y remédier ne peut plus être conduit efficacement sans la prise en compte des utilisations et des modes d'exploitation.
- 70 Envisager des interventions pour arrêter les processus ou les actes de dégradation implique que l'on considère l'emprise, les pratiques et les objectifs de la population rurale. Mais suffit-il d'identifier les parties prenantes qui sont censées dégrader ou laisser faire, pour être entendu ? Ne risque-t-on pas de découvrir que personne ne prend véritablement en compte le paysage en tant que tel, ni ne le gère dans sa totalité ?

NOTES

1. Société d'aide technique et de coopération.
 2. Société pour le développement et la vulgarisation agricole.
-

AUTEUR

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. Animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

Conclusion de la première partie

- 1 La population sereer du Sine n'a pas cessé de croître depuis le début du siècle, mais la capitalisation démographique des vieux pays n'a été d'abord que très modérée. En fait, elle s'est accompagnée d'une redistribution géographique de la population, avec la mise en exploitation des réserves foncières situées à la lisière des terroirs villageois et sur les marges frontalières de l'ancien royaume. De plus, elle a été atténuée par des mouvements migratoires initiés par l'administration, d'abord en 1936 puis en 1973, vers le front pionnier du Saloum et des Terres neuves. L'émigration vers les villes, longtemps demeurée modeste dans le Sine, connaît depuis les années soixante-dix un développement considérable, essentiellement vers Dakar.
- 2 L'analyse démographique de la zone de Ngayokhem a restitué l'accélération de la croissance démographique depuis les années soixante ainsi que le gonflement et la diversification des flux migratoires. L'émigration rurale s'est focalisée vers les Terres neuves de Koumpentoum après 1973, tandis que les mouvements migratoires ne cessaient de s'amplifier vers Dakar, dans le contexte de la sécheresse. Le pays sereer du Sine n'en demeure pas moins la zone rurale la plus densément peuplée du Sénégal. L'ampleur prise par les flux migratoires laisse augurer des liens nouveaux noués avec d'autres zones rurales et avec les urbains, en termes de complémentarités économiques et de dynamiques sociales.
- 3 L'histoire économique montre que le pays sereer a très tôt adopté la culture de l'arachide à des fins commerciales. L'organisation de la traite arachidière a contribué à fondre l'aire sereer dans le Bassin arachidier. Après l'Indépendance, les programmes de développement conduits par la Satec et la Sodeva puis la libéralisation de la filière arachidière confirment à quel point les campagnes sereer font partie intégrante de la région arachidière.
- 4 Cette intégration n'a nullement gommé les spécificités du système agro-pastoral sereer. Les aménagements agraires qui cloisonnent et structurent la campagne sereer attestent de cette originalité. Leur état actuel de dégradation n'est pas imputable à la seule crise climatique ni à l'innovation technique. Il porte les signes inquiétants de délaissement, tant au niveau de la gestion de l'espace rural que de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

Deuxième partie. Evolution du système agro-pastoral en pays sereer Sine

Évolution du système agro-pastoral en pays sereer Sine

- 1 L'analyse de la dynamique et des performances de l'agriculture sereer sera conduite en se référant aux différents niveaux d'organisation et de décision : essentiellement ceux du village, des groupes familiaux et de l'actif individuel. Dans l'investigation de l'activité agricole et des pratiques d'élevage l'information a été rassemblée simultanément à des échelles emboîtées, depuis la placette délimitée dans une parcelle jusqu'à l'espace villageois. Chaque discipline scientifique a privilégié ses angles et ses échelles d'approche.
- 2 Pour les études détaillées de la dynamique des systèmes de production, le pas de temps, comme l'espace de référence, ont été resserrés. Les enquêtes ont couvert plus précisément deux périodes : 1965-1969 et 1985-1987. Ces deux séquences sont contextualisées et reliées à des séries chronologiques qui commencent au début des années soixante.
- 3 Le premier facteur de dynamique est la démographie. On l'a vu, les coefficients naturels se traduiraient par un doublement des effectifs en vingt-cinq-trente ans, en l'absence de flux migratoires. Cette dynamique influe sur toutes les composantes du système agraire, à commencer par l'accès à la terre. L'accroissement des effectifs et de la main-d'œuvre ainsi que l'extension de l'arachide cultivée à des fins commerciales sont à l'origine de la saturation et de tensions foncières. Mais cette situation engendre-t-elle nécessairement un bouleversement des pratiques foncières ?
- 4 L'accroissement rapide des effectifs de population agit aussi directement sur la structure des unités de production, puis sur les charges en termes d'équilibre vivrier, de revenu monétaire et de pression sur les ressources naturelles. Mais, là encore, l'accroissement des effectifs engendre-il automatiquement un gonflement des unités de production et une remise en question des rapports sociaux de production ?
- 5 Du point de vue écologique, des systèmes de production agricoles ont été marqués par la baisse de la pluviométrie. Au début de la période d'observation, l'activité agricole bénéficie de pluies abondantes, avec 700 à 800 mm de totaux annuels. Les déficits pluviométriques de la fin des années soixante jusqu'à la sécheresse de 1973 sont perçus comme accidentels, dans l'attente d'un rétablissement. L'adaptation des systèmes de culture et d'élevage à des conditions plus arides se réalise seulement à la fin des années

soixante-dix, quand la baisse de la pluviométrie s'avère persistante et quand les déficits apparaissent considérables en termes de moyenne par périodes. De plus de 700 mm avant 1968, on se retrouve à moins de 500 mm pour les décennies suivantes. Ce régime pluviométrique devenu nettement sahélien impose de nouvelles contraintes à l'agriculture en termes d'aléas et de productivité ; ses potentialités ont baissé si on se réfère au seul critère écologique. Mais les paysans adaptent leurs pratiques à ces nouvelles conditions et l'agriculture n'est pas dans la dépendance des seules contraintes écologiques.

- 6 L'État sénégalais n'a cessé de promouvoir des changements, notamment en matière foncière et de politiques agricoles. La mise en œuvre des législations et des directives successives qui touchent l'agriculture, a rencontré la diversité des situations locales ; les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. Qu'en est-il des adaptations et des réponses apportées par les paysans sereer à ces changements institutionnels ?
- 7 Pendant cette période le principal changement technique a été la généralisation de la culture attelée et de la traction animale. On peut attendre de la plus grande rapidité d'exécution des travaux et de leur moindre pénibilité une amélioration des façons culturales, mais aussi une réorganisation des chantiers de travail.
- 8 L'évolution des différentes formes d'élevage pratiquées par les paysans sereer du Sine s'analyse en référence à l'espace du finage, compte tenu de leurs liens avec l'activité agricole. Cependant, la conduite de l'élevage bovin, qui demeure la forme dominante et prestigieuse de l'élevage sereer, n'a jamais été confinée à l'espace précisément délimité du terroir villageois, du fait de mouvements anciens de transhumance. Cette dissociation dans l'espace conduit-elle à un divorce entre l'agriculture et l'élevage ?
- 9 L'étude des systèmes de production agricole sereer, l'analyse de leur diversité, de leur complexité et de leur dynamique, sont conduites par la collaboration d'approches anthropologique, géographique et agronomique.

Les femmes participent aux travaux agricoles et s'adonnent au petit commerce durant la saison sèche.

7. Les femmes récoltent le bissap (oseille de Guinée), qui est semé en bordure des parcelles d'arachide.



8. Quelques productions paysannes sont écoulées sur les marchés des principaux centres ruraux, où les villageois peuvent se procurer tous les produits courants (marché de Toucar).



9. Le mil se négocie par petites quantités auprès des commerçants (marché de Niakhar).



5. Récolte du mil : les épis sont liés en bottes pour le transport jusqu'aux greniers où ils sont rangés à l'abri des rongeurs.



L'économie paysanne repose sur l'auto-consommation vivrière et la vente de l'arachide.

6. Après la pesée des sacs livrés par les agriculteurs, les gousses d'arachide sont passées au crible (au premier plan). Stockées dans des petits enclos et dans les seccos (hangars situés dans les principaux points de traite), elles seront ensuite évacuées vers les huileries.



La vulgarisation des matériels de culture attelée a entraîné l'intensification des pratiques culturales.

3. Le mil comme l'arachide sont semés au semoir : le mil souvent en sec (ce que permet la texture sableuse du sol), l'arachide aux premières pluies importantes. Ici, traitement fongicide des graines d'arachide dans le semoir.



4. Sarclage en attelé, à la houe Sine. Ce matériel très largement diffusé est adapté à la traction équine.

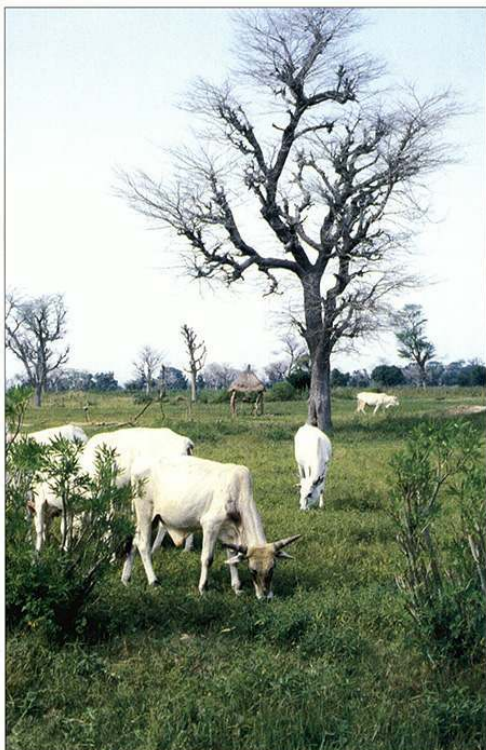


Les terroirs du Sine : mil et arachide occupent la quasi-totalité de l'espace agricole disponible.

1. La campagne du Sine La campagne du Sine en début d'hivernage : les terres sont soigneusement préparées (le personnage à gauche sarcle à l'iler).



2. Pâturage d'hivernage : les bovins sont confinés sur les rares terres non cultivées, à la périphérie des terroirs. Dans le paysage : le *Faidherbia albida*, qui perd son feuillage en saison des pluies.



4. La gestion de la terre dans le Sine

Guy Pontié, Brigitte Guigou et André Lericollais

INTRODUCTION

- 1 L'analyse des modalités de gestion de la terre, élément important de toute recherche sur les systèmes agraires, prend un relief particulier au Sine, du fait de la forte densité de population, qui entraîne pour corollaire une mise en exploitation de toutes les terres et une forte pression foncière, même si elle n'en constitue pas le seul élément déterminant¹. La terre sera avant tout considérée dans sa fonction économique ; en d'autres termes, comme facteur de production. Cette fonction économique est cependant difficilement dissociable de la dimension sociale, politique et religieuse : comprendre les règles de dévolution des parcelles et leurs réajustements dans le temps, impose un long détour vers l'analyse des systèmes de parenté, des fondements de l'autorité des gestionnaires de la terre qui leur permet encore, face aux changements impulsés de l'extérieur, de jouer un rôle de modérateurs et de maintenir ou de réactiver, notamment en période de crise, les réseaux de solidarité.
- 2 À cet effet, l'approche, avant tout fondée sur les pratiques et les savoirs paysans, se devait d'être « couvrante » et approfondie. L'analyse se réfère concrètement à des parcellaires fonciers et prend en compte, de façon précise, le statut social des acteurs. Elle se donne les moyens d'échapper au discours normatif. Elle est validée à une échelle spatiale suffisante et les évolutions sont reconstituées sur un pas de temps pluridécennal significatif. On peut la qualifier de lourde, par rapport aux approches des pratiques foncières par l'analyse des conflits. Dans ce cas, l'enquête se limite souvent à des entretiens contradictoires avec les parties prenantes et les instances d'arbitrage, en faisant l'impasse sur les relevés de parcellaires fonciers, sur l'analyse détaillée des relations statutaires et sur un véritable décryptage des règles et de la terminologie. L'objectif de ce type d'enquête est, il est vrai, d'une autre nature : éclairer les enjeux immédiats d'aménagement ou de production, ou considérer des objectifs d'intervention, par exemple après le blocage d'un projet de développement.
- 3 L'analyse a porté, en premier lieu, sur le terroir de Sob qui autorisait des comparaisons rigoureuses dans le temps, vu la précision des données anciennes (1965). Ce retour sur

« un ancien terrain » présentait des avantages évidents mais l'actualisation, indispensable, devait être dépassée. La collaboration avec des chercheurs d'autres disciplines a favorisé le renouvellement des approches par une attention portée à d'autres types de phénomènes et par des comparaisons dans l'espace. Les modalités de gestion foncière et leurs évolutions devenaient alors un indicateur précieux des permanences et des changements, à des niveaux plus globaux de la société sereer².

- 4 Au cours des vingt dernières années, malgré l'organisation de migrations de ressortissants du Sine en direction des Terres neuves du Sénégal oriental et l'émigration de plus en plus forte vers les zones urbaines, la population s'est nettement accrue. Le bilan quantitatif de l'opération Terres neuves destinée à décongestionner le Sine est relativement faible. D'autres événements importants, susceptibles d'avoir des effets majeurs sur la pression foncière et donc sur le système d'appropriation et le mode de gestion de la terre, ont également affecté le pays sereer.
- 5 Des changements d'ordre écologique, climatique tout d'abord, sont survenus au cours de cette période. Le Sénégal a connu, depuis la fin des années soixante, de nombreuses années de sécheresse plus ou moins sévères. Les données pluviométriques relevées à Bambey, Niakhar et Fatick font état d'une baisse notoire des précipitations moyennes, sur de plus longues périodes. Les changements sont également d'ordre économique et politico-économique, et dépassent alors largement les limites du pays sereer. Politiques agricoles et politiques des prix, liées au contexte national et international, ont eu pendant cette période une influence déterminante. À partir de 1968, la France a mis fin à la politique de soutien des cours de l'arachide, ce qui entraîna une baisse immédiate de 25 % du prix payé au producteur. L'analyse macro-économique de la filière arachidière concernant cette période et les conséquences des politiques d'ajustement structurel (DURUFLÉ, 1988) s'appliquent à tout le Bassin arachidier, mais particulièrement au pays sereer où l'économie paysanne demeure plus enracinée qu'ailleurs dans les ressources du terroir.
- 6 Les changements dans les techniques de production ont eu également des conséquences importantes. Pour tenter de maintenir les revenus paysans à leur niveau antérieur, la politique agricole sénégalaise a favorisé la diffusion de matériel agricole, afin d'augmenter les rendements en valorisant au mieux la période restreinte favorable à l'activité agricole. Ainsi, la culture attelée a conduit partout à l'extension des superficies cultivées par actif, qui s'est réalisée en partie au détriment des jachères. Ce changement technique a eu des effets sur l'utilisation du sol. L'arachide n'était cultivée que sur les terres sablonneuses légères quand elle était déterrée à la main, avec le déterrage en culture attelée, elle a pu s'étendre dans les bas-fonds aux terres les plus argileuses, (cf. chap. 6) Plusieurs éléments ont convergé pour exacerber la pression foncière et favoriser, voire imposer, une reconversion partielle de la main-d'œuvre vers d'autres activités, généralement hors du terroir, en ville ou dans les Terres neuves du Sénégal oriental. Les analyses de P. Trincaz sur la situation foncière des migrants, l'année précédant leur départ pour les Terres neuves ne laissent guère de doute sur la relation entre ces deux phénomènes (TRINCAZ, 1979). Mais la gestion foncière ne porte pas seulement la marque des départs en migrations, elle est également affectée par les retours. Le droit d'accès à un lopin de terre est constitutif de l'appartenance lignagère, qu'une longue absence ne remet pas en question. C'est sans aucun doute un élément favorable au maintien de relations sociales et religieuses entre migrants et société d'origine, également favorable au renforcement de réseaux de solidarité économique, particulièrement utiles en période

de crise, et à la réinsertion au village. Les retours peuvent ainsi provoquer des redistributions de parcelles au sein des groupes de parenté, qu'il n'est pas toujours facile de gérer.

- 7 Enfin, au cours de la période considérée, l'État a tenté d'intervenir en matière de gestion foncière. La loi sur le Domaine national (1964³), devenue opérationnelle avec la constitution des Communautés rurales, chargées de veiller à son application (1972)⁴, et le Code de la Famille (1972), privilégiant la patrilinéarité, ont pu apporter des modifications sensibles dans le domaine de l'attribution des terres et des règles d'héritage.

LES FONDEMENTS DU FONCIER EN MILIEU SEREERSINE

La genèse des droits fonciers

- 8 La complexité et la diversité des droits fonciers sont le reflet de l'histoire du peuplement. L'hétérogénéité des lieux d'origine et des coutumes des populations qui ont fusionné pour former la société sereer du Sine explique sans doute la diversité actuelle des droits sur la terre et, plus généralement, des règles de la vie sociale.
- 9 Le système foncier conserve la marque de l'emprise foncière des vagues migratoires successives. Les lamanats sont les entités territoriales les plus anciennes, délimitées par le feu de brousse et transmises, à de rares exceptions près, au sein du lignage maternel. Ces blocs de terres, de taille variable (de quelques centaines à quelques milliers d'hectares) ont été morcelés au cours de l'histoire. Une fraction de la terre a été défrichée et exploitée par le lignage du lamane⁵ mais la plus grande part a été attribuée à des familles d'immigrants. Elles ont défriché et se sont regroupées en villages, généralement autour d'un lignage fondateur. Le droit éminent sur la terre, droit d'exploiter le sol et les arbres, de gérer, de prêter, de transmettre ou de mettre en gage, est passé aux mains des défricheurs. Il ne pouvait être remis en cause par les lamanes, même après un décès ou une longue jachère. Lors du décès du chef de lignage (ou segment de lignage) gestionnaire de la terre, la redevance (gerbe de mil ou bovin) que son successeur donnait encore au lamane, il y a une quarantaine d'années, symbolisait l'accord implicite entre les deux parties. Elle témoignait d'un lien, en premier lieu religieux et rituel, entre le lamane et la terre, mais elle rappelait aussi les droits des défricheurs et l'impossibilité pour le lamane de reprendre les terres.
- 10 La pérennisation de l'emprise foncière des groupes exploitants doit être mise en relation avec le système agro-pastoral caractérisé par une emprise permanente sur le sol. L'histoire foncière explique la relative dissociation entre les entités lamanales anciennes et les actuels finages villageois, constitués du regroupement de blocs de terres lignagères. Elle explique aussi la constitution de groupes villageois dans un rapport relativement distancié vis-à-vis du pouvoir lamanal.
- 11 Deux types principaux de droits fonciers ont coexisté :
 - le droit de feu, o *njay*, droit des lamanes - les plus anciens occupants-, transmis dans la lignée utérine puis, plus tard, le droit de sabot⁶, *foxos*, minoritaire, transmis généralement dans la lignée utérine et souvent accordé par le pouvoir politique local à des *cedo* et à des clients ;
 - le droit de hache, *bax*, droit des défricheurs exploitants transmis, la plupart du temps, en lignée agnatique.

Droits fonciers et groupes de parenté

- 12 Dans une société à bilinéarité fortement marquée⁷ comme la société sereer, la question de la transmission des terres est complexe. Contrairement aux idées reçues, la dévolution patrilinéaire des terres lignagères a été d'emblée un modèle quantitativement dominant, du moins dans le Sine, et non une dérive qui se serait imposée au fil du temps, sous l'effet de facteurs extérieurs à la société sereer (islamisation, colonisation, lois foncières)⁸. La dévolution matrilineaire, qui n'a pas totalement disparu, sera illustrée plus loin, par l'analyse du terroir de Kalom.
- 13 Les segments de patrilignages constituent les groupes d'extension maximale de gestion foncière. À ce titre, ils représentent un niveau privilégié d'analyse et de compréhension du système d'attribution des terres, même si, au cours des campagnes agricoles successives, les terres apparaissent tenues et gérées par des sous-unités économiques, les *ngak* (cuisine ou communauté des personnes qui « mangent ensemble ») ou plus rarement par le *mbind* qui peut regrouper plusieurs cuisines. Ces « cuisines » sont le plus souvent constituées sur une base viri-patrilocale et regroupent une majorité de parents agnatiques⁹. Segmentation des patrilignages et segmentation du patrimoine foncier originel sont deux opérations intimement liées. À chaque segment de patrilignage correspond nécessairement un domaine foncier spécifique, constitué de terres cultivées et de réserves foncières gérées par l'aîné¹⁰. Le patrilignage est désigné, de façon métaphorique, par le terme *kurcala*¹¹, cordon d'attache du pantalon, qui renvoie à l'idée de virilité mais aussi à celle d'une chaîne ininterrompue d'ancêtres. Les segments de lignage qui en sont issus sont identifiés par le terme de *mbind mak* (littéralement « la grande maison »), suivi du nom de l'ancêtre de référence. Ce terme *mbind* est à double titre polysémique puisqu'il désigne à la fois des réalités différentes et, pour chaque réalité, des niveaux d'extension variés. Il est couramment utilisé pour désigner l'unité résidentielle concrète, délimitée par une palissade en tiges de mil, et l'ensemble de ses habitants. Mais il peut servir aussi à identifier la maison d'origine de l'ancêtre de référence du segment de patrilignage, le segment de patrilignage lui-même et son patrimoine foncier, soulignant ainsi l'ancrage territorial fort des patrilignages.
- 14 Les différences de nature relevées par A.F., un des premiers colons sereer installé sur les Terres neuves, entre ses trois *mbind*, permettent d'y voir plus clair et montrent bien que, pour un Sereer, il n'y a pas d'ambiguïté. Parmi ces trois *mbind*, il distingue :
- la maison d'origine de son lignage (*mbind cosaari*), qu'il espère occuper un jour, puisqu'il est le plus âgé après l'actuel chef de son segment de patrilignage (*mak mbind*). La maison et la terre du segment de lignage constituent un patrimoine collectif dont il sera, alors, le gestionnaire. À cet effet, il retournera dans son village d'origine, à Makadji, Communauté rurale de Patar ;
 - la maison qu'il a construite à Makadji, avec son argent, dans les années soixante, après un long séjour à Dakar comme maçon. Elle sera héritée par son fils, mais non les champs qu'il cultivait, propriété du segment de lignage. Il a confié la maison et les champs à un cousin matrilatéral, mais se considère toujours comme le chef de *mbind* et, pour éviter toute ambiguïté, il paie lui-même l'impôt.
 - la maison des Terres neuves. Il l'a construite lui-même et les champs qu'il cultive lui ont été attribués à titre personnel dans le cadre de l'opération Terres neuves. Ce sont ses fils qui hériteront de la maison et des champs : le lignage n'a aucun droit sur ces biens.

- 15 Le rôle fondamental joué sur le plan foncier par le patrilignage ne peut manquer, dans une société aussi enracinée dans son terroir, d'avoir des répercussions dans d'autres domaines. Ainsi l'aîné du segment de patrilignage (*mak mbind*) est chargé de maintenir, en jouant sur les redistributions de terres entre membres du lignage voire sur les migrations elles-mêmes, un certain équilibre entre population active et terres disponibles au sein des unités de production¹². Ce rôle de modérateur des inégalités économiques entre unités de production paysannes qui naîtraient d'un accès différentiel à la terre, s'appuie davantage sur l'autorité sociale reconnue au *mak mbind* par les membres de son groupe de parenté que sur un pouvoir spécifique sur la terre¹³. Il n'en est que plus efficace et plus à même de survivre aux diverses crises et aux mesures législatives destinées à infléchir les modalités d'accès à la terre.
- 16 Pour expliquer ces segmentations, les informateurs parlent de taille démographique des unités de résidence qui, hier comme aujourd'hui, en rendrait la gestion quotidienne difficile, de disputes entre frères et plus encore entre épouses de frères, de stratégies d'expansion foncière et d'occupation de l'espace. D'autres encore évoquent des problèmes de sécurité, pour expliquer, de façon moins convaincante, la dissémination des unités de résidence. Dans tous les cas, un événement *alibi* » déclenche un processus de segmentation du groupe entre plusieurs résidences, qui apparaît de fait inévitable compte tenu de l'expansion démographique du groupe de parenté.

Les groupes statutaires et la terre

- 17 La société sereer du Sine est structurée en un ensemble de stratifications complexes fondé sur plusieurs systèmes hiérarchiques en interaction : un système d'ordre fonctionnant sur une double opposition (domination *versus* dépendance, liberté *versus* captivité) et un système de castes professionnelles. Ces différences de statuts sont moins lisibles et moins prégnantes que dans d'autres sociétés sénégalaises, mais elles n'en restent pas moins opérantes, notamment pour l'accès au foncier et le type d'activités exercées.
- 18 Le groupe majoritaire représente plus de 60 % de la population de l'ensemble des villages des pays sereer (BECKER *et al.*, 1982 a et b). Il a donné son nom à l'ethnie, c'est celui des Sereer, des paysans ou hommes libres. Agro-éleveurs, détenteurs de droits fonciers anciens, ils exercent une emprise sur les terres lignagères qu'ils exploitent.
- 19 Les aristocrates, ainsi nommés dans les textes, sont soit des descendants du matrilignage *gelwaar* fondateur de la royauté du Sine, soit d'anciens *cedo*, qui relèvent en fait de plusieurs statuts (nobles, mais aussi anciens captifs, guerriers, ou simplement non islamisés)¹⁴. Quelle que soit son origine, cette catégorie (environ 24 % de la population) se caractérise par sa proximité avec le pouvoir politique. Agriculteurs, ils pratiquent peu l'élevage mais ont tendance à s'investir plus que les autres dans des activités modernes et tournées vers l'extérieur (migrations, scolarisation, salariat).
- 20 Les artisans (plus de 8 %) et les griots (plus de 6 %) se situent dans des rapports de clientèle avec les deux groupes précédents. Peu impliqués dans l'élevage, tous pratiquent aujourd'hui l'agriculture, exerçant leurs activités statutaires de façon plus ou moins régulière.
- 21 La répartition des groupes statutaires entre villages est inégale. Ainsi, à Niakhar : « les paysans sont moins représentés que dans l'ensemble du Sine, alors que les nobles le sont

plus ; pour les autres castes on note que les *saanit* et les griots sont en proportion supérieure à la moyenne du Sine, tandis que les captifs, les forgerons, les cordonniers et les *lawbe* ont un pourcentage inférieur » (BECKER et al., 1982 a et b)¹⁵.

- 22 Cette répartition est largement fonction de la distance géographique avec les anciens lieux du pouvoir politique.

Les entités territoriales

- 23 Sur la terre anciennement et densément peuplée du Sine, plusieurs entités territoriales marquent le paysage et les rapports sociaux. Certaines sont aujourd'hui effacées, il n'en subsiste plus que des traces éparses au sol, dans les mémoires ou les rituels. D'autres restent au contraire opérantes. Leurs marques sont lisibles dans le paysage, elles constituent le fondement territorial de groupes sociaux solidaires.
- 24 En se situant d'abord à l'échelon territorial le plus englobant, celui de la région ou de la sous-région, et en adoptant une présentation diachronique (Cf. C. BECKER, chap. 1), on peut citer :
- les pays traditionnels antérieurs à l'époque monarchique qui constituaient des entités politiques, religieuses et culturelles ;
 - les royaumes sénégaubiens, en l'occurrence le royaume du Sine fondé au XIV^e, qui joua un rôle politique majeur jusqu'au milieu du XX^e siècle.
- 25 Sur ces entités anciennes se sont superposés à l'époque coloniale les cantons, les subdivisions et les cercles puis, à partir de l'indépendance, un découpage en départements et arrondissements, échelons territoriaux déconcentrés de l'État sénégalais.
- 26 Datant d'une période tout aussi ancienne que les pays traditionnels sereer, mais situés à un échelon géographique plus restreint, se trouvent les lamanats. Ces entités foncières, évoquées précédemment, ont été divisées et morcelées, au profit d'immigrants qui ont acquis des droits fonciers transmissibles au sein du lignage.
- 27 Deux entités territoriales plus restreintes restent aujourd'hui opérantes : celle constituée par les terres appartenant à un lignage et celle constituée par le territoire du village.
- 28 Lorsqu'ils sont arrivés sur la terre du Sine, les groupes lignagers, patrilinéaires et matrilinéaires, ont acquis des droits fonciers sur des blocs de terres. Aujourd'hui, la majeure partie de la terre demeure contrôlée par des lignages implantés depuis plusieurs générations. Ces patrimoines étaient constitués de plusieurs champs, dont les limites territoriales ont gardé une permanence. Des différences fortes apparaissent cependant, dans le mode de découpage des terres, selon le mode de transmission. À l'image du village de Sob, où les champs sont dévolus de manière homogène en ligne agnatique et font partie de droits de hache souvent anciens (douze générations) appartenant à un nombre restreint de patrilignages (huit), les champs patrilignagers sont généralement découpés de manière très nette et forment des blocs de terres continus. À Kalom en revanche, le système de dévolution matrilinéaire des terres, fortement adultéré par des déviations patrilinéaires, a généré un découpage des terres plus complexe et plus difficile à lire, les entités foncières étant imbriquées les unes dans les autres. D'où la nécessité d'établir un parcellaire, véritable fil d'Ariane aidant à démêler l'écheveau des discontinuités successorales et des imbrications territoriales.

toucoueur disposant d'un bloc de terre attenant et une extension du finage vers les bas-fonds, peuplée par des paysans venus d'autres villages ;

- Ngayokhem, lieu de la chefferie traditionnelle, est un village ancien et de taille importante. Le village-centre est divisé en trois quartiers disposant de finages distincts. Une extension au nord est peuplée de gens originaires du village-centre. Quatre hameaux bien individualisés au sud disposent chacun de leur finage ;
- Toukar est l'agglomération la plus importante. C'est un village ancien composé d'une quinzaine de hameaux-quartiers formant une vaste nébuleuse. Quelques-uns ont leurs terres d'un seul tenant. Les autres se caractérisent par une certaine imbrication des terres au sein du finage. Le village-centre a été réorganisé autour du commerce de traite, puis autour du marché hebdomadaire, des boutiques et de quelques équipements ;
- Ngangarlam est l'un des villages créés au temps colonial sur les terres limitrophes du Sine et du Baol par des migrants venus pour la plupart de Toukar. Il est formé de petits hameaux distincts mais exploitant des terres imbriquées.

- 31 Ces villages de structures différentes et de cohérences variables ont en commun d'être des entités administratives dont le découpage n'a guère varié depuis le début de la colonisation et probablement, depuis le temps des *Gelwaar* pour les plus anciens. On retrouve, dans chaque village, un lieu central, un chef de village appartenant au lignage qui en revendique la fondation ou à l'ancienne aristocratie *gelwaar*, quelques familles de gens castés, quelques griots, artisans et « étrangers ». Les cérémonies à des dates propres marquent des échéances importantes dans le déroulement de l'activité agricole, de la vie sociale, religieuse, rituelle. Ces cérémonies entretiennent la convivialité et traduisent l'existence, à cette échelle, d'un ordre social témoignant d'une incontestable identité villageoise.

LA DYNAMIQUE FONCIÈRE CONTEMPORAINE

- 32 Après avoir identifié l'existence des segments de patrilignages et testé, auprès de groupes de parenté différents, la valeur opérationnelle de ces unités en matière de gestion du foncier, il devenait possible de restituer à chacune d'elles toutes les parcelles qui leur revenaient sur l'ensemble du terroir (étant bien entendu qu'il peut y avoir des contestations). L'identité des groupes gestionnaires du domaine foncier étant alors connue, l'histoire foncière du village jusqu'à la répartition actuelle des terres pouvait être reconstituée. Cette double entrée par les généalogies et le parcellaire s'est révélée efficace à Sob et à Ngayokhem, mais elle a été plus utile encore à Kalom où elle a permis de comprendre comment, concrètement, on était passé d'un système de dévolution matrilineaire à une appropriation patrilinéaire des terres.
- 33 On disposait déjà d'une étude du terroir de Sob. Il était intéressant de l'actualiser, y compris dans le domaine du foncier, pour juger des évolutions importantes survenues au cours des vingt dernières années, marquées, rappelons-le, par des mesures institutionnelles (mise en application de la loi sur le Domaine national, constitution des Communautés rurales, promulgation du code de la famille), par des sécheresses sévères et par la croissance démographique.
- 34 L'étude a été étendue à des quartiers centraux des villages de Kalom et de Ngayokhem, afin d'appréhender des situations sensiblement différentes, de comparer l'utilisation du sol, la production et les rendements, d'analyser le fonctionnement des unités de

production, de consommation et d'épargne. Les recherches ont commencé par un levé des parcellaires et une cartographie de la répartition du foncier entre les différents groupes de parenté.

Sob : le terroir revisité

- 35 Dans le cadre d'une étude sur le foncier en pays sereer, le terroir de Sob présente un avantage rare. Il permet, grâce à des données d'une grande précision recueillies en 1965-66-67 et actualisées en 1985-86-87, de mesurer l'évolution sur un pas de temps de plus de vingt ans, soit une génération. Il est notamment possible d'analyser les modalités de dévolution de la terre et les conflits auxquels elle a donné lieu, qu'il s'agisse d'héritage, de création de nouvelles unités de résidence ou de production, ou encore de réinsertion de migrants. Bref, la possibilité est donnée de mettre en relation les différentes modalités d'accès à la terre avec les événements sociaux, politiques, économiques survenus au cours de la période.
- 36 La carte foncière de 1965 est le document de référence ancien, mais on a reconsidéré les choix faits à l'époque de son établissement quant aux niveaux d'organisation. La représentation du contrôle foncier exercé au niveau du segment de patrilignage n'y figurait pas, or il est clair dorénavant que ce niveau est important. La carte établie d'après les relevés de 1985 intègre cette variante.
- 37 La plus grande partie des terres est tenue par les anciens patrilignages (fig. 2). La situation a peu évolué au cours des deux dernières décennies. On retrouve la structure de base, c'est-à-dire le partage de la partie centrale du finage entre cinq blocs de terre détenus chacun par l'un des lignages anciennement implantés dans le village. L'analyse du bloc de terre du lignage Diouf illustre le mode de scission le plus simple. Les terres du lignage s'étendent depuis le centre du village jusqu'aux limites des finages contigus de Lambanem et de Ngardiam au nord-est. S'y ajoute un champ défriché plus récemment dans les bas-fonds au sud du finage. Les terres du lignage sont fractionnées en deux ensembles tenus par les deux segments du lignage demeurés au village, ce qui était déjà la situation en 1965. Le premier comptait trois habitations, il en compte quatre maintenant et a pour *mak mbind* N. B. Diouf ; le second en comptait deux, il en compte trois maintenant et est dirigé par N. D. Diouf.
- 38 Certaines terres sont tenues par d'autres lignages, parfois depuis longtemps (fig. 3). Ce sont les champs des familles *cedo* d'une part, et ceux des griots, potiers et forgerons d'autre part. Ces familles sont devenues essentiellement paysannes dès le temps colonial, avec l'extension de l'arachide dont les revenus se sont substitués aux ressources fournies par les anciennes activités statutaires tombées en désuétude. À titre d'exemple, les terres du lignage Diouf ont été amputées de champs attenants situés à l'ouest du village, cédés au griot.

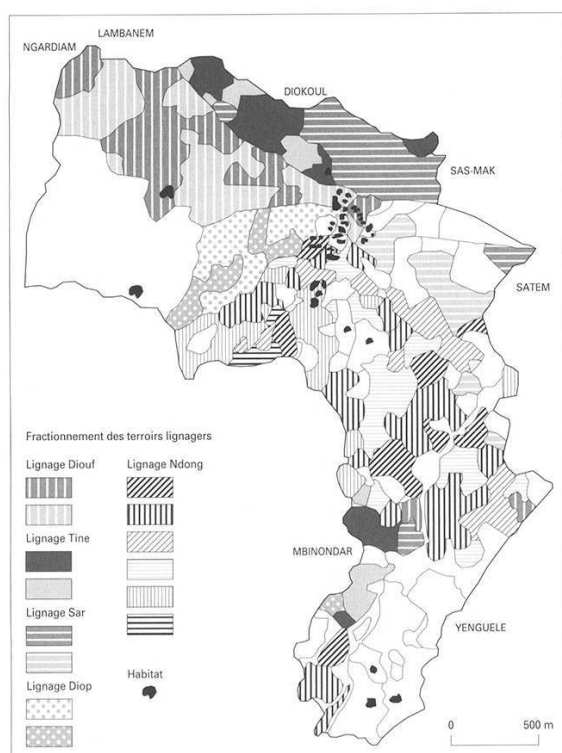


Figure 2. Sob : la répartition des terres entre les lignages anciens.

- 39 La dévolution des terres à Sob était et demeure incontestablement patrilinéaire, mais cela n'exclut pas quelques exceptions. Ainsi, les Kama ont-ils acquis de la terre auprès de l'un des segments du lignage Ndong. Un de ces Ndong qui avait épousé une veuve Kama avec des enfants en bas âge, attribua une terre à ces derniers avant de mourir, aliénant ainsi une partie du patrimoine des Ndong. Les héritiers légitimes n'osèrent pas retirer la terre à leurs frères utérins. Les limites du finage et de ses découpages internes sont stables, ce qui n'exclut pas de sensibles modifications sur les marges. Entre 1965 et 1985, une habitation dite de la brousse (*mbind a kop*) située dans la partie sud du terroir, la plus récemment défrichée, s'est rattachée au village voisin, mais ses habitants n'étaient pas originaires du village de Sob.

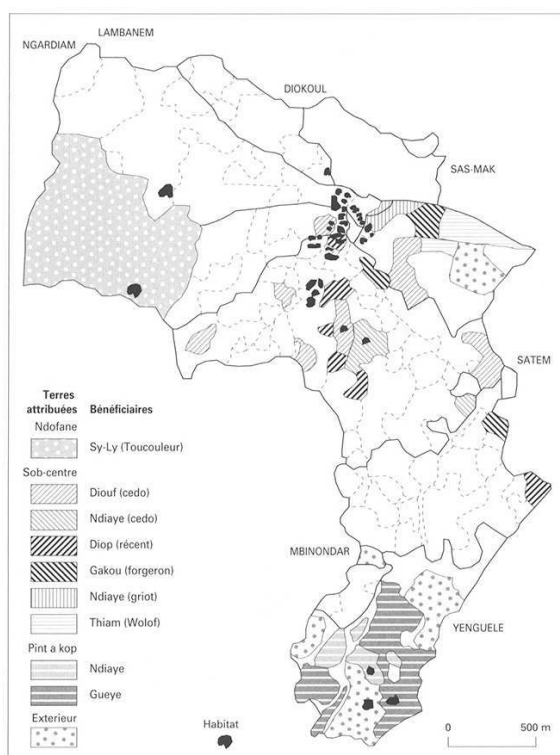


Figure 3. Sob : attributions foncières récentes.

Ngayokhem : la répartition du foncier entre héritiers «*légitimes* », apparentés et clients

- 40 Le territoire de Ngayokhem se divise en plusieurs petits finages bien délimités correspondant aux quartiers du village-centre (Leona, Mbongop, Ndiayene), à des hameaux à habitat regroupé (Dioudiouf, Mbind-Pama, Monem, Ndialo) ou à des écarts créés plus récemment en périphérie (Mbind-Diaga, Nguilgandane) (fig. 4).

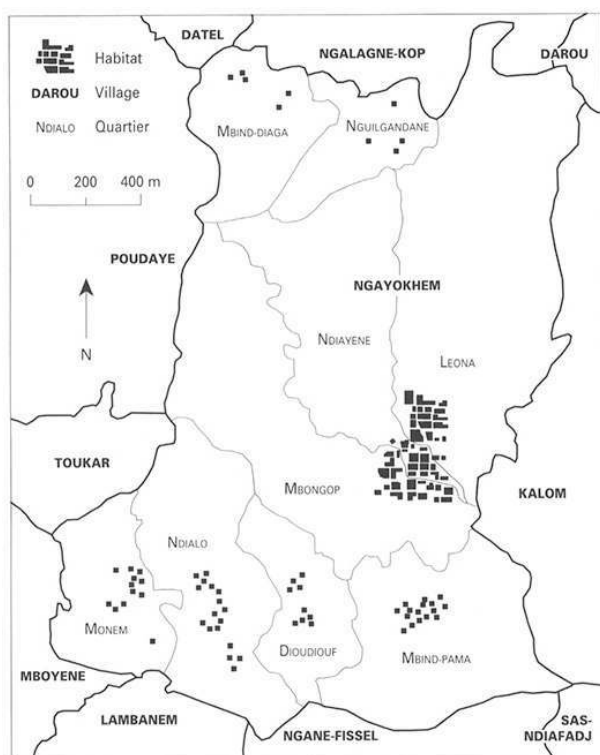


Figure 4. Le territoire de Ngayokhem.

- 41 Les segments des patrilignages Ndiaye et Diatte, issus des premiers arrivants, ne sont pas seuls à bénéficier de droits fonciers dans le village. Outre les membres de la suite des fondateurs, des griots ou des étrangers ont pu acquérir des droits fonciers qu'ils ont transmis à leurs descendants, à une époque où la terre était abondante. Il pouvait s'agir d'étrangers sollicités par les fondateurs pour exercer des fonctions particulières au sein du village.

LES SEGMENTS DU PATRILIGNAGE NDIAYE, LEURS PARENTS ET LEURS « ASSOCIÉS »

- 42 Les trois segments du patrilignage Ndiaye, issus de Manga Modji (fig. 5), disposent de domaines fonciers principalement à Ndiayene (fig. 7)¹⁶.

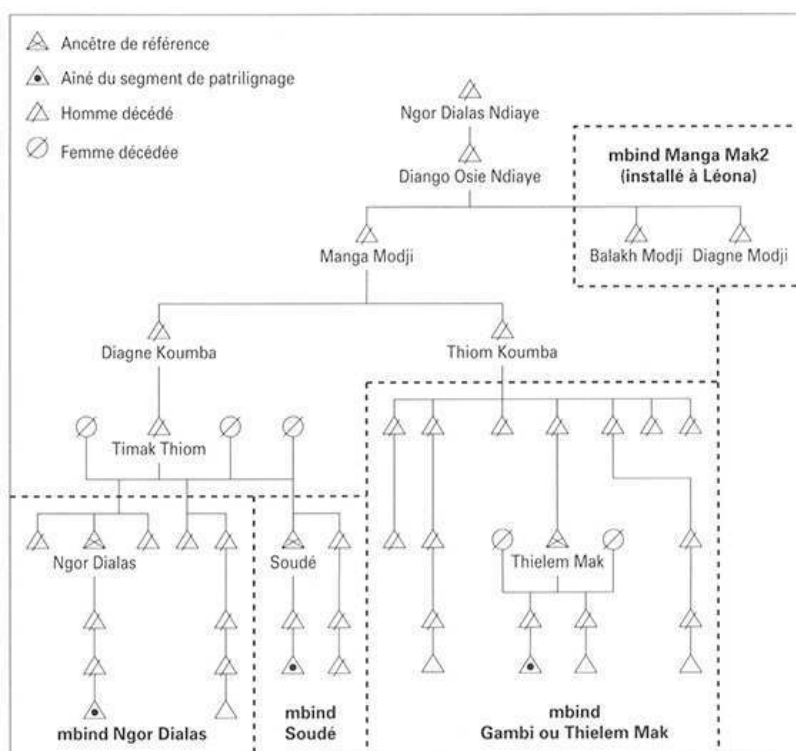


Figure 5. Segments du patrilignage Ndiaye à Ngayokhem.

- 43 Le *mbind mak* Soude Ndiaye, de grande taille, regroupe 26 unités de résidence, mais n'est représenté à Ngayokhem que par trois maisonnées subdivisées en huit cuisines, réunissant un total de 80 personnes¹⁷. Avant 1935, tous les Soude Ndiaye de Ngayokhem étaient regroupés dans une même unité de résidence. Ce groupe a étendu ses terres à Nguilgandane (nord de l'actuel finage de Ngayokhem) au cours des cinquante dernières années, et une forte proportion de ses membres a émigré, sur les Terres neuves en particulier (fig. 6).
- 44 Le segment Ngor Dialas Ndiaye comprend, à Ngayokhem, sept habitations et onze cuisines, soit 52 personnes et huit unités de résidence ailleurs. Il a constitué son patrimoine foncier selon un processus semblable à celui des Soude Ndiaye, avec une emprise plus forte à Ngayokhem-Centre et des parcelles plus dispersées notamment à Nguilgandane. La première installation dans ce quartier excentré est légèrement antérieure à celle des Soude Ndiaye¹⁸.

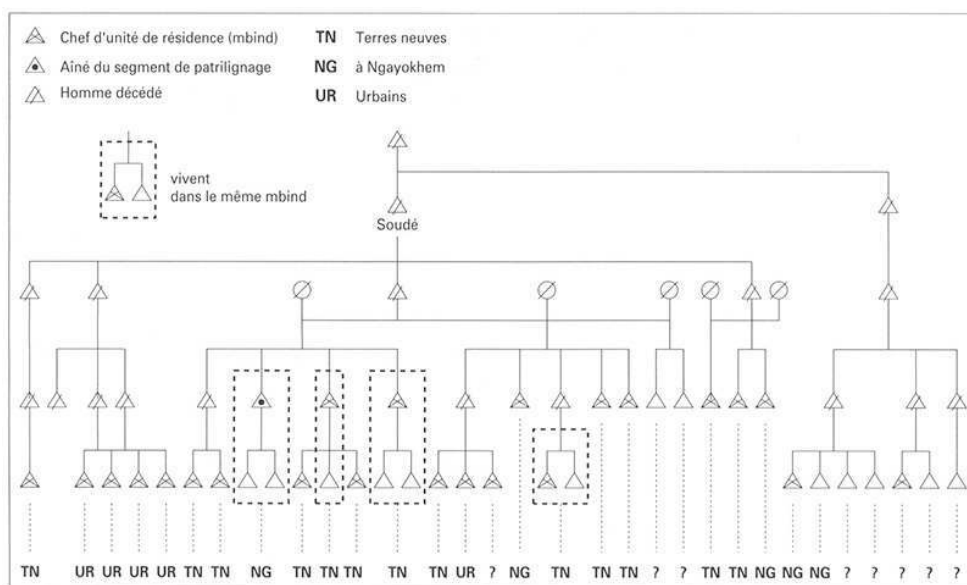


Figure 6 Le segment de patrilignage Soude Ndiaye et sa répartition dans l'espace.

- 45 Le groupe de descendance de Thielem Ndiaye comprend seulement trois unités d'habitation et dix cuisines, qui regroupent 85 personnes. Leurs parcelles sont plus dispersées. Le fait que ce segment de patrilignage ait une profondeur généalogique plus importante que les deux précédents et qu'il regroupe, de ce fait, des individus aux relations de parenté plus éloignées, n'est peut-être pas étranger à cette situation. Une partie du groupe s'est installée dans le village attenant de Ngalagne-Kop, dont le chef de segment de patrilignage lui-même, qui assure de surcroît la fonction de chef de patrilignage, puisqu'il est le plus âgé des *mak mbind*. Des réserves de terres étaient disponibles dans cette zone, de nombreux étrangers venaient solliciter des prêts de terres et il fallait les surveiller.
- 46 Les étrangers désirant s'installer, précisait T. Ndiaye, allaient voir le chef de village qui les orientait vers les différents groupes propriétaires de terres. C'était ensuite au *mak mbind*, qui connaît les limites du terrain, de décider s'il accordait telle ou telle portion ou rien. Mais généralement on prêtait, sans problème.
- 47 Les « apparentés » appartiennent à plusieurs sous-groupes patrilignagers de taille plus restreinte. Les ancêtres de référence des Diegane Dione et des Diaga Sar se sont installés il y a quatre générations, soit approximativement au moment où le clan Ndiaye se scindait en plusieurs segments. Ils ont été élevés - ou sont venus travailler plus tard - chez leur oncle utérin qui leur a, par la suite, attribué des champs. Les Diata Sine, dont les descendants sont regroupés dans une seule unité de résidence mais qui disposent de superficies importantes au centre du terroir, étaient presque contemporains des fondateurs. Ils ont obtenu des Ndiaye, installés depuis peu de temps, l'autorisation de défricher, et ont créé leurs propres champs. Ils n'avaient avec les Ndiaye aucun lien de parenté. Quant aux griots, les Gning, ils ont reçu la terre des Ndiaye, il y a très longtemps aussi. En revanche, les Bakhoun, venus s'installer à une période plus récente, ne reçurent de leurs oncles utérins que des terres en prêt, qui leur ont été retirées, à l'exception de quelques parcelles, lorsqu'ils ont créé leur propre résidence. Les terres qu'ils cultivent aujourd'hui auraient été récupérées, dans le cadre de la loi sur le Domaine national, au

détriment des Diata Sine et des Diegane Dione qui les leur auraient imprudemment prêtées. Leurs champs sont imbriqués dans ceux de leurs anciens prêteurs.

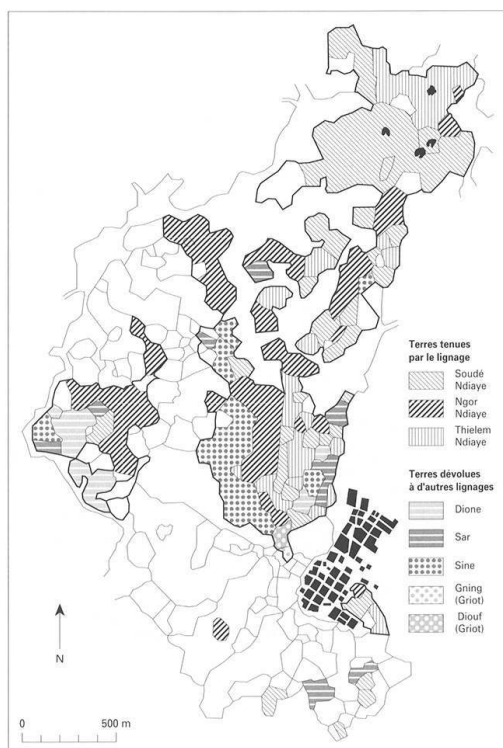


Figure 7. Ngayokhem : tenure foncière - bax Ndiaye.

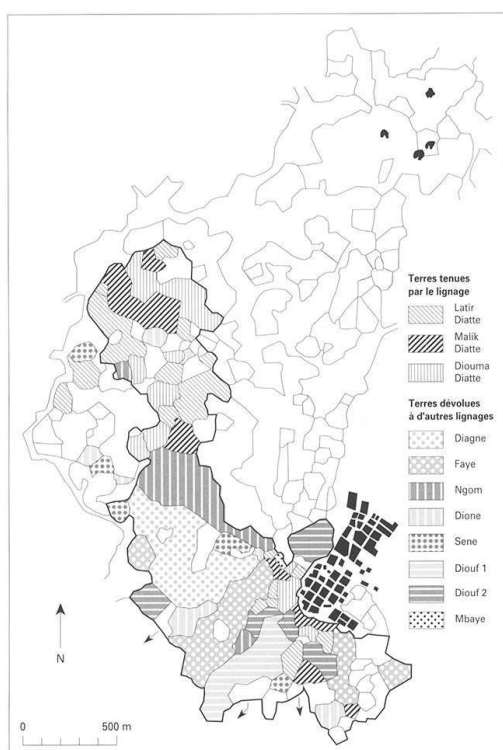


Figure 8. Ngayokhem : tenure foncière - bax diatte.

- 48 Ainsi, il y eut, chez les Ndiaye, aliénation d'une partie du patrimoine foncier au profit d'autres patrilignages, par le truchement de neveux maternels. Des groupes de descendance apparentés se sont constitués, mais les « droits de propriété » qu'ils ont obtenus resteraient en partie contrôlés par l'aîné du segment de patrilignage donateur. Celui-ci aurait notamment le pouvoir d'interdire la mise en gage des terres, sous peine de confiscation.

LES SEGMENTS DU PATRILIGNAGE DIATTE ET LEURS OBLIGÉS

- 49 Contemporains des fondateurs, les trois sous-groupes Diatte représentés dans le village ont constitué, dans la partie centrale du terroir, un domaine foncier compact mais de taille modeste. Les terres acquises par différents neveux représentent une fraction importante du bloc de terre d'origine (fig. 8).
- 50 Le premier à avoir obtenu de la terre des Diatte était le neveu utérin du fondateur, Samba Youkous. Invité par son oncle, devenu vieux, à quitter le village de Bof pour venir cohabiter avec son fils dont il était en même temps l'ami, il reçut des Diatte un bloc de terres qu'il put ensuite léguer à ses descendants, aujourd'hui connus sous le nom de Diagne.
- 51 Puis vinrent les Faye, neveux maternels de deux frères Diatte qui avaient sollicité leur aide pour garder les troupeaux. Le cadet des deux neveux s'installa à Toukar, tandis que l'aîné résida dans sa famille maternelle. Il obtint un domaine foncier qu'il légua à ses descendants. Les Ngom, également des neveux des Diatte, ont eu accès à des terres, selon le processus déjà décrit.
- 52 Plus surprenante, en revanche, est la présence sur le terroir, en qualité de propriétaires fonciers, des Dione qui seraient des neveux des Faye, ainsi que des Sene, venus du Baol, qui seraient des neveux des Ngom. La terre aurait donc été attribuée à des neveux de neveux, ce qui laisserait supposer que les restrictions appliquées par les Ndiaye aux droits de propriété de leurs neveux maternels (interdiction de mise en gage et, *a fortiori*, d'aliénation de la terre) n'avaient pas cours chez les Diatte.
- 53 Des *cedo* (les Diouf, descendants du Lam Ndiadj, chef de province), des *saltigi* (tels les Diop¹⁹) et des griots (les Mbaye²⁰) ont aussi acquis des parcelles sur le *bax* Diatte.
- 54 De façon plus massive encore que les Ndiaye, les Diatte ont largement hypothéqué leurs réserves foncières, au profit de patrilignages de leurs neveux utérins, et même d'étrangers.

CONCLUSION : PAR-DELÀ LA RÉAFFIRMATION DES RÈGLES, DE NOMBREUX AMÉNAGEMENTS

- 55 Plusieurs raisons, aujourd'hui comme jadis, peuvent présider à l'installation du neveu chez son oncle utérin. Il n'est pas rare qu'une veuve, rejetée par sa belle-famille ou refusant l'époux qui lui est destiné dans le cadre du lévirat, retourne vivre avec ses enfants dans la concession de son frère. De même, l'oncle maternel peut solliciter la venue de son neveu, qui lui servira de berger par exemple, et le père peut difficilement s'y opposer. Enfin, l'initiative peut venir du neveu lui-même, attiré par la richesse de sa famille maternelle. Devenus adultes, les neveux se verront attribuer des parcelles par leur oncle ou récupéreront des champs de leur segment de patrilignage ou encore cumuleront les deux héritages. Il est cependant rare aujourd'hui que les terres obtenues par le neveu, au sein de son matrilignage, soient de taille suffisante pour lui permettre de constituer

une unité de production viable. Sans être fréquente, cette situation, caractérisée par une dissociation entre habitation et patrimoine foncier, n'est pas pour autant exceptionnelle.

- 56 Les créations d'unités de résidence à l'intérieur des différents segments de patrilignage sont relativement récentes. Elles peuvent relever de causes diverses (croissance démographique, dissensions entre frères) ou avoir clairement pour objectif le contrôle de réserves foncières qui pourraient attiser la convoitise de voisins (création de concessions de brousse -*mbind a kop*-). À cela se sont ajoutées récemment à Ngayokhem, les facilités de lotissement accordées par l'administration : de nouvelles habitations se sont ainsi créées, abritant généralement une seule unité de production. Mais la création d'une nouvelle résidence, nous reviendrons sur ce point, n'entraîne pas nécessairement une indépendance foncière. Certes, l'unité créée est généralement dotée de parcelles de façon stable, mais le gestionnaire du patrimoine patrilignager (*mak mbind*) a gardé le pouvoir de procéder à des aménagements²¹.
- 57 Terroir villageois, unités de gestion du foncier et groupes de parenté ne se recouvrent donc pas parfaitement. Un même village regroupe plusieurs lignages, voire plusieurs clans. Un même lignage, et *a fortiori* un même clan, peuvent se répartir dans plusieurs villages. Récemment, l'emprise foncière des segments de lignage s'est étendue, d'abord à des terres défrichées sur les marges des anciens royaumes (vers Gandiaye), puis sur le front pionnier des Terres neuves.

Kalom : l'héritage du neveu maternel confisqué par le fils

- 58 Contrairement aux villages de Ngayokhem et de Sob, fondés par des paysans, le village de Kalom a été créé par des *doomi buur* ou *gelwaar*. Sa fondation (fin du XVIII^e siècle ou début du XIX^e) est plus récente que celle de Ngayokhem, dont seraient d'ailleurs issus les fondateurs, deux frères germains Faye, de *tim*²² Karekare qui avaient reçu la terre de leur oncle maternel (le Lam Ndiafadj). Selon le principe classique de dévolution matrilineaire, au décès du lamane, la gestion du domaine foncier et la responsabilité de l'unité de résidence passaient au frère cadet utérin puis, après épuisement de la génération des frères utérins (réels ou classificatoires), au neveu maternel.
- 59 L'étude de ce finage illustre les modalités de fonctionnement d'un système de type dysharmonique, qui combine un principe de transmission des terres au sein du matrilineage avec un mode de résidence patrilocale. Le fils travaille les champs de son père et hérite, souvent très tard, les champs de son oncle maternel. Mais cette règle a fait l'objet, à Kalom, de nombreux aménagements.
- 60 Les deux systèmes de dévolution matrilineaire et patrilinéaire semblent avoir cohabité sans heurts, dès la génération des petits-fils des fondateurs. Vu l'abondance des terres, les Faye ont pu attribuer des terres à leurs neveux, mais aussi à leurs fils qui les ont transmis ensuite à leurs descendants. Des terres ont été également attribuées, comme dans les autres villages, à des migrants paysans et sont entrées dans le circuit d'héritage patrilinéaire. Pourtant, la première rupture dans le système de dévolution matrilineaire au sein même de la lignée du lamane est récente (1940). Le fils du lamane et chef de lignage quitte la maison de son père et fonde sa propre résidence dans le village. Il conserve les terres jadis octroyées par son père sur le bloc de terres lamanales, qu'il cultivait avec sa femme et ses enfants, dont il avait la jouissance mais non la propriété. Au fil du temps, les droits du fils sur les terres matrilineagères de son père se sont affirmés : il peut aujourd'hui prêter des parcelles sans avoir à demander l'autorisation au

successeur de son père. À son décès, ce sont ses fils qui hériteront des terres auparavant détenues par le matrilineage Kare-Kare.

- 61 La progressivité et le caractère irréversible des processus d'appropriation des terres matrilineagères par les fils peuvent être vus à l'œuvre au travers d'un autre exemple. Plus de cinquante ans après que leur père ait fondé son unité de production-consommation (*ngak*) au sein de la concession de leur grand-père, lamane et responsable du matrilineage, les droits des petits-fils agnatiques du lamane sur la terre, auparavant propriété des Kare-Kare, restent limités sur un point : le droit de gage. Ces nouveaux dépositaires de droits fonciers peuvent en effet gérer leur terre à leur guise, la prêter et la transmettre à leurs enfants, mais ils ne peuvent pas la mettre en gage. Si c'était le cas, les droits des descendants du matrilineage redeviendraient opérants. Le gage reste ainsi le dernier signe des anciens droits des lamanes sur la terre, témoin de la flexibilité du système mais aussi de la permanence de l'idéologie sous-jacente.
- 62 La dernière étape de ce passage du contrôle de la terre d'un groupe matrilineage à plusieurs groupes patrilineages a lieu au début des années soixante-dix, lors du décès du lamane. Ses fils conservent en effet un important bloc de terres cultivées par leur père, comprenant notamment le grand champ collectif de mil, *mamak*, qui revient normalement à l'aîné du matrilineage. Face à ce qui est vécu comme un « coup de force » réalisé dans un contexte rendu possible par la loi sur le Domaine national, le neveu utérin, venu rejoindre la concession de son oncle maternel, s'incline. Aujourd'hui, il est le seul Kare-Kare à cultiver encore quelques champs sur le terroir de Kalom, qui seront probablement transmis ultérieurement à ses propres fils. En quelques générations, les droits fonciers utérins auront ainsi disparu sur ce terroir villageois. La rapidité avec laquelle s'est opéré le changement, de surcroît à une époque récente, explique sans doute que la gestion de la terre a pour cadre des groupes de parenté d'extension plus restreinte que ce n'était le cas à Ngayokhem par exemple.
- 63 Ces exemples n'illustrent pas toutes les stratégies d'accaparement, par les fils, des terres des neveux ou les circonstances qui le favorisent. L'analyse détaillée de la constitution des vingt-trois unités de résidence actuelles et de leur mode d'accès à la terre, à partir des six unités de résidences que comptait le village au début du siècle, met en évidence deux processus ou deux étapes du passage à la patrilinearité. Si l'on fait exception des ruptures pour dissensions internes fortes, c'est souvent la cohabitation précoce du neveu avec son oncle maternel, circonstancielle ou fruit d'une stratégie, qui amorce le changement. Le neveu peut obtenir de son oncle la mise à disposition d'une parcelle à cultiver qu'il essayera de conserver ensuite, au détriment parfois d'un oncle maternel plus jeune. Les relations avec la parenté matrilineagère en seront affectées et la tentation de « sortir du système » sera grande.

Conclusion

- 64 L'histoire, même simplifiée, de la constitution des patrimoines fonciers met en évidence les règles de fonctionnement du système, mais aussi sa souplesse et la large place laissée aux stratégies personnelles et collectives. Cette souplesse est sans doute en partie liée au caractère de bilinearité marqué de cette société. On a vu notamment que dans le cadre du système de dévolution patrilineaire des terres, le fils pouvait, jusqu'à une époque récente, choisir de vivre chez son oncle utérin s'il estimait que l'héritage serait plus substantiel. Il y était souvent invité par l'oncle lui-même ou il suivait sa mère qui pouvait retourner

dans sa famille paternelle, en cas de veuvage. L'exemple de Kalom montre qu'il en va souvent de même dans le cadre du système d'héritage matrilineaire, où la cohabitation précoce du neveu chez l'oncle maternel favorise le passage à une dévolution patrilinéaire. Ce n'est pas pour autant la fin du matrilignage, qui continue à jouer un rôle important dans le domaine du religieux en particulier, mais aussi dans la gestion des relations à distance. De nombreux migrants résident dans leur famille maternelle, plus disséminée dans l'espace que le groupe de parenté paternel et offrant ainsi davantage de possibilités migratoires. Ils peuvent compter sur son appui, y compris dans leur recherche de parcelles à cultiver.

L'ACCÈS À LA TERRE

- 65 La mise en synergie des approches historique, anthropologique et géographique sur trois finages permet de montrer comment se sont constitués les domaines fonciers actuels. Avant de décrire l'utilisation concrète de la terre dans le cadre des unités de production²³, il faut analyser les modes de distribution de la terre au sein de ces groupes de parenté et leurs évolutions sous l'effet de dynamiques internes et de sollicitations extérieures.
- 66 Les différentes lois (loi sur le Domaine national, création de Communautés rurales et Code de la famille), promulguées à partir de 1964, interfèrent, on l'a noté précédemment, avec les pratiques locales. Cela se manifeste notamment par le déplacement des enjeux fonciers et la mise en place de nouvelles instances pour juger et régler les litiges. Mais la loi sur le Domaine national de 1964 ne constitue pas la première tentative d'intervention dans le domaine du foncier. Ainsi, le décret du 3 décembre 1931 organisant les tribunaux coutumiers « accorde à tout cultivateur la possibilité de se faire reconnaître comme le propriétaire, ou du moins l'usager permanent, de toute terre occupée par lui depuis plus de dix ans ». Cette mesure donna lieu à de nombreux conflits et jugements rendus par l'administration coloniale²⁴.

Du segment de lignage à l'unité de production

- 67 L'attribution de la terre entre cuisines et unités d'habitation est régie par des principes généraux. L'aîné du segment de patrilignage peut remettre en question la répartition des parcelles, en référence aux hiérarchies internes déterminées par la génération d'appartenance et le rang d'âge. Ainsi, au décès de l'aîné d'un segment de patrilignage, son frère cadet - réel ou classificatoire - qui lui succède, prend en charge la direction de la famille, la gestion foncière, et reçoit de son prédécesseur le champ dénommé *mamak*²⁵, insigne de la fonction. Le fils aîné prend généralement en charge la cuisine de son père défunt. Il devient ainsi chef d'unité de production et récupère le champ correspondant à son nouveau statut et à la place qu'il occupe désormais dans la hiérarchie des cuisines (en principe la dernière).
- 68 Les propos recueillis auprès d'informateurs d'âge, de statut, d'appartenances lignagère et villageoise différentes, ne sont certes pas homogènes, mais ils témoignent tous de l'importance accordée à ces problèmes de circulation des terres au sein des segments de lignage.
- 69 C. Nd., âgé d'une quarantaine d'années, originaire de Sob et installé dans les Terres neuves, expliquait en ces termes le principe de circulation des terres :

- 70 « Lors du décès d'un vieux, toutes les terres du lignage tournaient, les champs de mil, les champs d'arachide, toutes les terres... Les terres de l'aîné revenaient à son cadet, celles du cadet revenaient au suivant par l'âge, et ainsi de suite, du haut jusqu'en bas de l'échelle. Le principe, c'est qu'un vieux ne pouvait traverser les champs d'un plus jeune pour aller travailler, c'est que les champs d'un vieux ne pouvaient être situés plus loin du village que les champs d'un jeune. C'est impossible. Donc, pour éviter ça, les terres tournaient lors de chaque décès ».
- 71 Un autre informateur prenait le cas de l'héritage des terres du père aux fils : « L'aîné prend la terre près de la case, son cadet la suivante et le dernier prend la terre la plus éloignée. Cette pratique existe encore, y compris pour les femmes. Si quelqu'un a deux épouses, la première a sa parcelle plus près de la case que la seconde ».
- 72 La distance entre le lieu d'habitation et le champ cultivé est sans doute un critère important dans l'attribution des parcelles, mais cela correspond souvent aussi à un degré supérieur de fertilité, les champs les plus proches de l'habitation étant les mieux fumés.
- 73 D'autres informateurs affirment que seul le *mamak* changeait de mains au décès d'un *mak mbind*, mais ils précisent que son successeur conservait un droit de regard sur ce qui se passait dans les autres unités de résidence. Cette version paraît plus conforme à ce qu'il est donné d'observer aujourd'hui, où toute succession est susceptible d'entraîner des réajustements, mais non une redistribution générale des parcelles qui officialiserait les changements induits par ce décès dans la hiérarchie des cuisines.
- 74 « Avant, la transmission des terres se passait très simplement. Lors du décès du père, les fils gardent les parcelles qu'ils cultivaient, les champs d'arachide et les champs de mil du père sont partagés. Seul le *mamak* est attribué au cadet du défunt, à celui qui est devenu chef du segment de lignage. Ce nouveau *mak mbind* conserve toutefois un droit de regard sur ce qui se passe dans les autres maisons. » Les divergences d'opinion, plus variées que ne le laissent supposer les quelques exemples choisis, sont sans doute plus apparentes que réelles. Toutes les situations en effet ne sont pas similaires. Ainsi, les changements peuvent être plus importants, et les conflits plus fréquents, quand le successeur ne cohabite pas avec le défunt. Dans ce cas, il peut confier la direction de sa concession à son frère cadet, s'installer chez l'aîné décédé, avec tout ou partie des membres de sa cuisine et redistribuer les parcelles en conséquence. La situation est plus complexe encore lors du retour d'un migrant, *a fortiori* s'il est parti depuis longtemps et revient au pays, pour assumer la succession de son aîné à la tête d'un *mbind* ou d'un segment de patrilignage. Il n'est pas rare alors que le fils aîné, rechignant à se placer sous l'autorité d'un oncle, crée sa cuisine, voire son *mbind*, et essaie d'obtenir le partage des terres.
- 75 Ce fut le cas de N. Nd., à Sob, qui justifia d'une famille nombreuse et de frères ou demi-frères en migration, pour refuser de rendre les champs de son père défunt à l'oncle paternel venu tout exprès de Gandiaye pour prendre la succession comme chef d'habitation. Il devint effectivement chef de l'unité de résidence du défunt, composée de trois cuisines, mais il dut récupérer des champs ailleurs, et n'a droit de regard que sur son unité de production. C'est le fils aîné du défunt qui gère les terres et distribue chaque année les parcelles à son frère cadet, chef d'une « cuisine ».
- 76 Dans un autre cas, l'héritier légitime parti à plusieurs reprises en migrations, n'a pu faire valoir ses droits sur le *mamak* et sur la gestion des autres terres lorsqu'il est devenu l'aîné. Ce fut l'origine d'un litige qui n'est toujours pas résolu.

- 77 En revanche, un autre migrant de retour de Gandiaye avec sa famille a pu, en 1981, créer sa concession à Sob et obtenir de ses cousins patrilinéaires un remodelage des terres de deux *mbind*, afin de créer son exploitation agricole.
- 78 Tout décès de chef de cuisine, de concession et à plus forte raison de segment de patrilignage, entraîne donc une redistribution au moins partielle des terres, correspondant au remodelage des unités de production. Ces redistributions sont, sans conteste, structurelles et non accidentelles.
- 79 Même s'il est d'une importance économique aujourd'hui marginale, le champ dit *mamak*, de par sa signification et les modalités de son attribution, constitue un indicateur de l'organisation socioéconomique passée de cette société et mérite une attention particulière. C'est un champ de *pod* (petit mil hâtif) situé à proximité de l'habitation et, de ce fait, bien entretenu et bien fumé. Il est le symbole du pouvoir du chef de l'unité de production, mais plus encore de l'aîné du segment de lignage, voire du lignage dans son ensemble. La dimension du champ est généralement fonction du statut de l'attributaire et de la place qu'il occupe dans la hiérarchie des unités de production. Le produit de ce champ était placé dans un grenier spécifique (*ndap o mamak*), qui constituait un bien collectif de réserve. On y puisait pour nourrir tous ceux qui avaient pris part aux gros travaux du *mbind* mais aussi pour les fêtes liées aux cultes agraires, ou pour les mariages. Il est donc permis de penser que jadis, tous les membres d'un même *mbind*, quelle que soit l'unité de production-consommation (cuisine) à laquelle ils appartenaient, mettaient en commun une partie de leur force de travail et la production vivrière qui en résultait. Le *mbind* avait alors un contenu économique plus important qu'aujourd'hui, sauf dans les cas où *mbind* et *ngak* constituent une seule et même réalité²⁶.
- 80 À Sob, il y avait jadis un *mamak* pour tout le patrilignage Ndong et un pour chaque *mbind*. Le *mamak* du patrilignage n'aurait plus été transmis en 1980, à cause d'un fils, qui aurait refusé de laisser le champ de son père au nouveau chef de lignage. Au niveau du segment de lignage, la première entorse à la règle aurait eu lieu plus tôt, en 1966. Le fils du *mak mbind* aurait refusé de donner le *mamak* au nouveau chef du groupe de parenté et cela, malgré une forte pression sociale. Tous les Ndong se seraient réunis, soutenus par leurs alliés Kama, pour protester auprès du fauteur de trouble qui invoqua la loi sur le Domaine national pour justifier sa conduite²⁷. Les exemples confirment que les changements sont très récents et qu'ils suscitent encore une vive réprobation. Les nombreux entretiens menés sur ce thème, dans le Sine et sur les Terres neuves, montrent par ailleurs qu'ils sont loin de constituer la règle. Lorsqu'un conflit éclate aujourd'hui, cela vient généralement du fait que l'héritier statutaire du *mamak* tente de maintenir ses droits en invoquant les règles ancestrales, tout en refusant de céder en échange un autre champ à l'héritier légitime, ce qu'il devrait d'ailleurs faire s'il obéissait à la législation en vigueur.

CHRONIQUE FONCIÈRE D'UN SEGMENT DE LIGNAGE DE SOB

- 81 L'histoire foncière du segment de lignage Ngor Beri Diouf de Sob illustre les principes évoqués et les manquements à la règle. Ce segment de lignage compte aujourd'hui 67 personnes à Sob, alors que quatre *mbind* sont installés dans des zones de migration (fig. 9). Cette histoire a été reconstituée au cours d'entretiens avec des membres du lignage, en prenant appui sur les généalogies et le parcellaire. Ce segment de lignage est intéressant à plus d'un titre puisqu'il a été affecté au cours des trente dernières années d'événements

variés (décès du chef de lignage, départs en migration, retour de migrants...) : • La venue d'un nouveau *mak mbind*

- 82 En 1966, au décès de son frère aîné Diomaye Jaraaf (1) Dethié (2) devient *mak mbind*. Il avait quitté le village de Sob vers 1930 et fondé un *mbind* à Ndiol-Mangane au sud du Sine, où il vivait depuis, en compagnie de son épouse, de ses fils et d'un neveu utérin. Il rentre au village, en janvier 1967, pour succéder à son frère aîné à la tête du segment de lignage et dans l'espoir, déçu, de lui succéder aussi comme chef de village. Ce retour allait être à l'origine de transformations importantes dans la distribution des personnes au sein des habitations et des unités de production, ainsi que dans la répartition des parcelles.
- 83 Dès le retour de son oncle paternel, Ngor Jaraaf Diouf (11), fils du défunt Diomaye Jaraaf, devenu entre temps chef de village, quitte la résidence de son père et crée une nouvelle unité d'habitation et de production (*mbind* 35). Il prend en charge ses épouses et ses enfants. Dethié (2) hérite de l'habitation de son frère aîné (*mbind* 1) qui comprend désormais deux cuisines : celle du deuxième fils de Diomaye, Sobel (12), et sa propre cuisine qui abrite ses femmes et ses enfants, ainsi que les autres fils de Diomaye. Par contre, il n'y a pas eu de modifications au sein des *mbind* 5 et 36, déjà constitués avant le décès de Diomaye.
- 84 Le retour de Dethié s'est donc soldé par la création d'un nouveau *mbind* (celui de Ngor Jaraaf (11), devenu chef de village), par la naissance d'une nouvelle cuisine (celle de Sobel, resté dans le même *mbind* mais qui a profité du décès de son père pour créer sa propre unité de production) et enfin, par la croissance démographique du *mbind* 1, du fait de la venue des épouses et des enfants du nouveau chef d'habitation. C'est un phénomène classique : à la mort du père, le fils aîné fait souvent scission, à moins que l'absence de membres de la génération supérieure ne le désigne comme l'héritier de l'habitation.

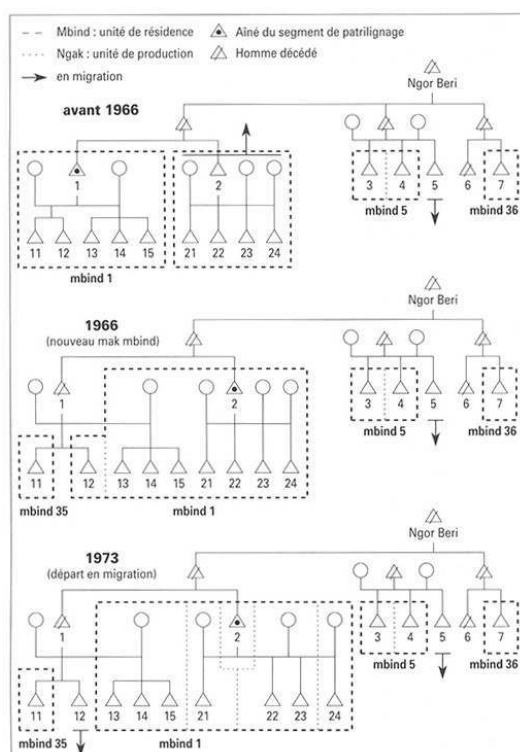


Figure 9. Un segment du patrilignage Diouf à Sob.

- 85 Héritant de la fonction de *mak mbind*, Dethié (2) devient gestionnaire des terres du segment de lignage : les modifications dans la composition des unités d'habitation et de production entraînent des modifications dans la distribution des parcelles.
- 86 Ngor Jaraaf (11), qui vient de créer son *mbind*, se voit attribuer des parcelles par Dethié (2) et reçoit de surcroît le champ du chef de village, emblème de la fonction. Par ailleurs, du fait de la croissance démographique du *mbind* 1, Dethié prélève une parcelle dans l'unité de production de Koumba (3) et dans celle de Boukar (4) (*mbind* 5), ses frères classificatoires patrilinéaires. Il tente également d'obtenir une parcelle auprès de Sombel Mad (7) qui avait créé le *mbind* 36 dès 1960 par scission du *mbind* 5, mais il essuie un refus.
- 87 • Un départ en migration
- 88 Cinq années plus tard, en 1973, le départ de Sobel (12) vers les Terres neuves entraîne au sein du *mbind* 1 de nouvelles modifications.
- 89 L'unité de production que dirige Dethié (2) se scinde en quatre unités de production, correspondant à quatre groupes utérins. Les neveux paternels de Dethié fondent une cuisine sous la direction du plus âgé, Semou (13). Nowi (22) crée une cuisine avec sa mère et son frère utérin (23). Diaga (21) et Fata (24) font de même avec leur mère respective.
- 90 Dethié, d'un âge avancé puisqu'il est supposé être né en 1900, n'a plus de cuisine attitrée : chacun de ses fils le nourrit à tour de rôle. Mais il reste gestionnaire des terres qu'il redistribue chaque année aux différentes cuisines, avant l'hivernage. Il dispose d'un champ d'arachide et d'un champs de mil cultivés par ses fils. Lorsque les cuisines de son *mbind* sont autosuffisantes, il vend le produit de ses champs et achète du bétail. Cette pratique n'est pas exceptionnelle. Elle pose néanmoins un problème, puisque le père utilise le travail de ses fils pour enrichir son propre matrilineage.
- 91 • Des changements récents (1987-89)
- 92 Fata (24) décède en 1987. Les membres de sa cuisine sont intégrés dans celle dirigée par Amad (23) qui, elle-même, a perdu une partie de son effectif puisque l'ex-chef de *ngak*, Nowi (22), est parti en Gambie avec sa femme et ses enfants.
- 93 Dethié décède en 1989. Sa mort donne lieu à un partage de terres entre les trois cuisines du *mbind* 1, sous le contrôle de Koumba Diouf (3) (*mbind* 5), le nouveau *mak mbind*, et du chef du patrilignage, en présence des vieux du village. Un nouveau champ est ainsi attribué à Ngor Jaraaf (*mbind* 35). C'est une procédure que l'on retrouve également chez les Ndiaye de Ngayokhem : le *mak mbind* qui réside dans un village voisin vient à Ngayokhem présider au partage de terres lors de la scission d'une unité de production.
- 94 L'histoire de ce segment de patrilignage, du moins dans sa composante de Sob, met en évidence le rôle de la filiation utérine dans les segmentations et les créations de nouvelles unités de production. Cette pratique est plus évidente encore si l'on reconstitue les segmentations à partir de l'ancêtre de référence²⁸. L'exemple illustre également la souplesse de fonctionnement des unités de production qui se segmentent ou fusionnent, au gré des départs ou des retours de migrations et, plus généralement, de l'évolution de la composition familiale. Mais tous les *mbind* du même segment de patrilignage n'ont pas été affectés au même degré par les changements. Mis à part le réajustement opéré en 1967 par le nouveau *mak mbind*, de retour de migration, il n'y a pas eu de modification notoire. Cela n'exclut pas des aménagements de détail : la comparaison du parcellaire de 1966 avec celui de 1989 révèle que les limites de champs ou de parcelles ont été modifiées de façon plus ou moins sensible. Ces aménagements ne sont pas rares ; ils contribuent, avec les

prêts de terres, à assurer une grande souplesse au système, même s'ils confirment une certaine stabilité des attributions foncières sur le long terme.

- 95 Enfin, si l'accent a été mis sur les phénomènes de redistribution des terres comme il convient dans un chapitre consacré au système de dévolution des terres, l'histoire lignagère des Ngor Beri montre également la plasticité dans la composition des cuisines et la circulation des individus entre unités de production, du moins avant qu'ils ne deviennent eux-mêmes chefs de cuisine.
- 96 L'histoire détaillée de la mobilité de W.J., *mak mbind* actuel du segment de patrilignage S. Nj. de Ngayokhem, est éloquent. Dès qu'il put se rendre utile comme berger, jusqu'à ce qu'il prenne la responsabilité d'un *mbind* à Nguligandane, au décès de son frère aîné, il effectua plusieurs allers et retours entre quatre résidences de sa parenté paternelle. Il eut pour chef d'unité de production son père, son oncle, à nouveau son père, puis son frère et cohabita tour à tour avec des oncles paternels célibataires, des cousins paternels, des frères agnatiques, des frères utérins... Ce parcours n'a rien d'exceptionnel, des cas similaires ont été observés dans le segment de lignage Ngor Ndialas.
- 97 Circulation de la terre et circulation de la main-d'œuvre sont les deux voies utilisées dans la recherche d'une meilleure adéquation terre/main-d'œuvre²⁹. La typologie de la composition des groupes domestiques, photographie de la situation actuelle, présentée dans le chapitre suivant, témoigne de cette souplesse dans l'affectation des individus au sein des cuisines qui n'obéit pas seulement à des considérations strictement économiques. Elle rappelle notamment que la circulation des individus n'a pas pour unique cadre le groupe patrilignager : le groupe maternel est aussi très concerné.

LES FONDEMENTS DE L'AUTORITÉ : AUTORITÉ SUR LA TERRE PARCE QU'AUTORITÉ SUR LES HOMMES

- 98 Le chef du segment de patrilignage est généralement l'homme le plus âgé du groupe, quelle que soit sa génération d'appartenance. Il n'existe pas de hiérarchie au sein du patrilignage entre branche issue de l'aîné et branches issues de cadets, et donc pas de prééminence rituelle ou d'accès privilégié au foncier sur la base de la primogéniture. Le chef de lignage est toujours le plus âgé des *mak mbind*. Mais ce titre semble essentiellement honorifique.
- 99 Le *mak mbind* est le garant de l'emprise du segment de lignage sur ses terres. L'accent a été mis sur cet aspect essentiel de son rôle, qui implique également un contrôle de l'utilisation des fruits de certains arbres sur l'ensemble du domaine foncier. Ainsi il a droit de regard sur la cueillette des feuilles et des fruits des baobabs et sur l'utilisation de l'écorce³⁰.
- 100 Mais il est avant tout l'aîné du segment de patrilignage ; à ce titre, il est respecté et ses avis sont pris en considération. Il est l'acteur principal, ou du moins un représentant éminent, lors des cérémonies engageant des membres de son segment de patrilignage. C'est le cas notamment lors de l'initiation des garçons. Tout candidat à la circoncision devait se présenter accompagné de son père devant son *mak mbind* qui procédait à des rites propitiatoires³¹. Le *mak mbind* intervenait également à l'occasion du mariage d'une fille ou d'un garçon de son groupe de parenté, non pour imposer le choix d'un conjoint mais pour interdire ou du moins déconseiller certaines unions. Dépositaire des secrets de famille, il a la mémoire des anciennes querelles, des alliances malheureuses, des accusations éventuelles de sorcellerie, et sait mieux que quiconque qui il est préférable de

ne pas épouser. Il participait aux discussions avec la future belle-famille sur le montant de la compensation matrimoniale accordée au père. Sur ce dernier point, les informations sont contradictoires, mais il semble qu'il n'interviendrait plus guère aujourd'hui dans ce domaine³². Enfin, son rôle est loin d'être mineur lors des funérailles d'un membre de son groupe de parenté. Il a son mot à dire sur la date et le déroulement du cérémonial. Il prélève les cotisations auprès des parents pour les frais du repas et le paiement des griots. Cependant, dans le cas des funérailles, qui constituent la manifestation sociale la plus importante, c'est l'ensemble du lignage qui est concerné : le *mak mbind* du défunt assume le rôle d'ordonnateur principal des cérémonies, mais c'est le chef de lignage, aîné de tous les colignagers, qui en assure la présidence. M. DUPIRE (1977 : 380-381) note à ce propos : « En fait, c'est le patrilignage tout entier qui, comme le matrilignage, est touché par le décès d'un de ses membres. À ce titre, il est nécessaire qu'il soit représenté à la cérémonie par son patriarche ou un de ses cadets de la plus vieille génération [...]. Comme on était en mesure de s'y attendre dans une société où la résidence est assez souvent d'un type patrilocal, c'est surtout au niveau de la famille agnatique étendue et de la relation entre la génération des pères et celle de leurs enfants, celles des tantes paternelles et de leurs neveux et nièces, que s'expriment les relations funéraires entre agnats ».

- 101 En matière de mariage ou de funérailles, dans le domaine du rituel du moins, le matrilignage intervient néanmoins de façon plus importante³³. Il n'empêche, comme le signale M. Dupire, que la prestation des agnats (sacrifice de bovins notamment) est plus importante que celle des utérins, dans une société qui est pourtant - dans sa région d'étude - à prééminence matrilineaire. Il en va autrement pour le paiement de la compensation matrimoniale.
- 102 L'autorité de l'aîné ne s'exerce pas seulement dans le cadre de ces interventions codifiées. Ainsi tout candidat à la migration doit-il le consulter, au moins la première fois, pour discuter de l'opportunité du départ, de la date, de la durée, des mesures à prendre pour subvenir aux besoins de la famille, de la destination et de l'intégration dans une nouvelle unité de production. Certes l'aîné n'a généralement pas le pouvoir d'interdire, mais il peut dissuader³⁴. Le groupe de parenté de la mère donne aussi son point de vue, et plusieurs candidats à la migration disent avoir différé leur départ parce que leur chef de segment de matrilignage s'y opposait. Mais tous admettent que c'est l'avis du *mak mbind* qui prime. Il est d'ailleurs des cas où le chef de lignage conseille lui-même la migration à un de ses dépendants. Il se chargera alors de la gestion des terres du migrant et garantira le respect de ses droits fonciers sur le long terme.
- 103 Encore de nos jours, c'est un point très important, confier la terre au chef du segment de patrilignage, qui la redistribuera auprès des colignagers, est le moyen le plus sûr pour le migrant d'en éviter la confiscation éventuelle par la Communauté rurale. Ainsi, lors de son départ aux Terres neuves, un membre d'un lignage Ndiaye de Ngalagne-Kop a confié sa maison et ses terres au fils de la sœur de sa mère. Le chef du segment de patrilignage, visiblement outré, explique en ces termes les conséquences de cet acte : Les terres étaient trop grandes pour la force de travail du cousin et une partie a été confisquée par la Communauté rurale. Si ces terres m'avaient été confiées, j'aurais pu éviter qu'elles soient confisquées, en distribuant des parcelles à d'autres membres de la famille : la terre du lignage serait entière et le migrant et ses enfants auraient conservé des droits. Maintenant les fils du cousin, protégés par la loi sur le Domaine national, pourront continuer à travailler la terre et refuser d'en rendre à l'ancien propriétaire ou à ses

descendants : ce sera tant pis pour eux ! Une chose est sûre : jamais un Ndiaye ne leur prêtera même une seule parcelle.

- 104 Confier les terres au *mak mbind* n'est cependant pas une garantie absolue. Certains aînés peuvent être tentés de profiter de la situation pour accumuler de la terre. Plus vraisemblablement encore si le *mak mbind* meurt avant que le migrant ne retourne au village, les fils du défunt peuvent considérer que les terres gérées par leur père font partie de l'héritage, comme le montrent des exemples précédemment exposés.
- 105 Dans un contexte de développement des mouvements migratoires et de dispersion des membres du segment de patrilignage, l'aîné contribue à maintenir la cohésion du groupe. La migration n'est pas considérée seulement de façon négative, comme risque d'atomisation du groupe, mais aussi comme un moyen de diversifier les sources de revenus, d'utiliser de façon judicieuse des zones écologiques différentes, et par là même, grâce au maintien de relations à distance, de socialiser les risques notamment lors des périodes difficiles de pénurie alimentaire. L'aîné pourra solliciter de l'aide ou rappeler à l'ordre le migrant qui aurait tendance à délaisser femmes et enfants restés au village. Mais il n'interviendra que dans des cas extrêmes : il lui suffira d'informer de la situation les individus concernés pour que ceux-ci réagissent conformément aux règles. C'est sans doute une caractéristique de ce type de société : la parole est un moyen essentiel de régulation et de réaffirmation des fondements de l'ordre social et il est rare qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres sanctions pour ramener à la raison.
- 106 Le rôle de garant de la maîtrise foncière exercé par le *mak mbind* n'est pas confirmé sur le plan du religieux, contrairement à ce que l'on observe fréquemment dans les sociétés lignagères africaines. Cela n'a rien d'étonnant si l'on se rappelle que les maîtres de la terre originels étaient les lamanes et non les fondateurs des patrilignages actuels. De même, aucun culte particulier ne semble, encore, voué à l'ancêtre de référence du segment de patrilignage³⁵. C'est le lignage (*kurcala*) dans son ensemble qui est concerné par les cérémonies des semailles (*cuur*) et de récoltes (*bogdinax*). Ainsi, avant les semis, dont la date est déterminée pour l'ensemble du village par les chefs des *mbind*, chaque chef d'unité de résidence va faire une libation dans le cimetière du lignage. En revanche, on valorise le lieu où l'ancêtre fondateur du segment de patrilignage faisait lui-même les libations.
- 107 Le *mak mbind* n'a donc pas de pouvoir de sanction particulier, ni d'ordre religieux, ni à plus forte raison d'ordre juridique, à l'encontre d'un contestataire éventuel. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le Domaine national, plus encore qu'avant, c'est son autorité sur les membres de son groupe de parenté plutôt que sur la terre qu'ils cultivent, qui lui permet de jouer un rôle de conciliateur en matière foncière. La personnalité du chef de segment de patrilignage doit être aussi prise en compte, et notamment son aptitude à préserver la cohésion du groupe.
- 108 Un informateur du lignage Ngor Dialas Ndiaye expliquait ainsi l'importance de ce facteur : « Au temps de K. M., à chaque hivernage, il y avait rééquilibrage des parcelles. Il était très patient et bien avec ses frères et ses neveux. Son successeur, au lieu de calmer les gens, les excitait. Pour cette raison, l'attribution des terres aux cuisines a été plus rapide que dans d'autres groupes. Mais il avait gardé des terres en réserve, pour augmenter la part de certains, si nécessaire ».
- 109 L'attention portée au rôle du chef de segment de patrilignage, hors du domaine strict du foncier, témoigne de son autorité sur les hommes et de ses capacités actuelles

d'intervention dans un domaine sensible, désormais soumis à une législation et à des instances modernes de conciliation et de décision : le Conseil de la Communauté rurale.

La répartition de la terre entre les unités de production

- 110 Le *ngak* ou cuisine, de taille très variable quant au nombre de personnes et aux liens de parenté qui les unissent (cf. chap. 5), constitue, on l'a noté, l'unité de production la plus fonctionnelle. Le bilan de l'attribution de terres est donc dressé au niveau de la cuisine, pour les trois villages suivis en 1985-86-87, comme il l'avait été pour Sob en 1965-66-67. L'unité de production ne bénéficie pas pour autant d'une autonomie totale, qu'il s'agisse de l'exécution de certaines tâches culturelles (cf. chap. 6) ou de l'accès au foncier. En effet, si toutes les cuisines sont dotées en terres, cela ne veut pas dire que tous les chefs de cuisine soient détenteurs de la maîtrise foncière. Ainsi, dans des grands *mbind* composés de plusieurs cuisines, il n'est pas rare que les chefs de cuisines reçoivent annuellement, de leur chef de *mbind*, les parcelles à cultiver³⁶.
- 111 Avant de présenter les résultats de ce bilan, il convient de préciser le sens des termes employés ici : maîtrise foncière, faire-valoir direct, prêt ou emprunt. Le détenteur de la maîtrise foncière a le pouvoir d'attribuer ses parcelles pour la mise en culture à des actifs de son *ngak* ou de son *mbind*, ou à des exploitants extérieurs. La notion de faire-valoir direct s'applique aux parcelles exploitées par le détenteur de la maîtrise foncière, à celles qui sont exploitées par les actifs de son *ngak* ou de son *mbind*, enfin à des parcelles exploitées par des proches du détenteur de la maîtrise foncière, par exemple une épouse, un fils, une fille, à qui il est tenu d'attribuer de la terre, même s'ils résident ailleurs. Les prêts et emprunts concernent tous les autres cas d'attributions de parcelles en vue de leur mise en culture.
- 112 Sur les trois graphiques qui présentent la tenure des terres pour chaque village, les cuisines sont classées dans le même ordre, suivant l'effectif croissant de la population résidente (fig. 10, 11 et 12). Sur le premier graphique figure aussi, en noir, la population exploitante, c'est-à-dire les actifs attributaires de parcelles. Sur le deuxième graphique apparaît la surface contrôlée par le chef de cuisine (*yal ngak*). Sur le troisième sont représentées en négatif les surfaces prêtées, en positif les surfaces tenues en faire-valoir direct, plus les surfaces empruntées.

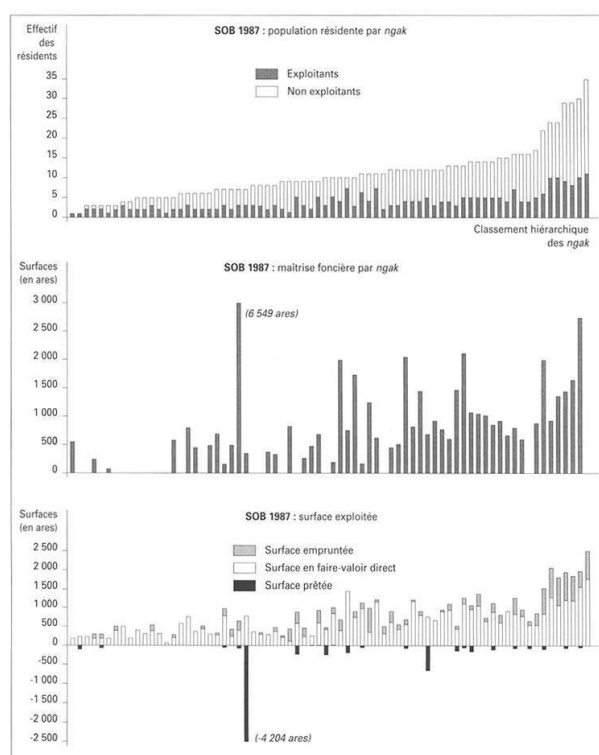
UNE RÉPARTITION SENSIBLEMENT DIFFÉRENTE ENTRE LES TROIS VILLAGES

- 113 À Sob, au cours des trois années d'observation, les surfaces en faire-valoir direct sont très stables, tandis que les emprunts accusent de fortes variations. La faiblesse des surfaces empruntées en 1985 serait due à la désorganisation de la campagne agricole, notamment au manque de semences. Le taux de prêts d'environ un cinquième, à peu près identique en 1986 et en 1987, traduit une grande souplesse dans l'accès à la terre et une capacité de redistribution importante.

Tableau I. *Tenure des terres à Sob (surfaces en ares).*

Année	Surface Totale	Surface en faire-valoir direct	Surface empruntée	% en faire-valoir direct	% emprunté
1985	50 148	43 789	6 359	87,32	12,68
1986	54 245	43 901	10 344	80,93	19,07
1987	55 799	44 191	11 608	79,20	20,80

- 114 Sur un total de 72 cuisines (fig. 10) neuf cuisines comptent moins de 5 personnes, 52 ont de 5 à 15 habitants et 11 en ont plus de 15. D'après le premier graphique, les exploitants, autrement dit les actifs attributaires de parcelles, ne sont pas en nombre proportionnel à la population totale résidente, qui constitue l'ensemble des gens à nourrir. La dysharmonie est encore plus nette au niveau du contrôle de la terre, 20 chefs de cuisines (soit 27,7 %) n'étant pas gestionnaires de terres. Toutes les cuisines par contre exploitent des parcelles en faire-valoir direct, qu'elles reçoivent de leur *yal-mbind*, tenu d'attribuer des parcelles à toutes les cuisines du *mbind* dont il est responsable, même s'il se réserve le droit de les redistribuer chaque année. La redistribution de la terre par le jeu du prêt touche des superficies importantes mais, à Sob, près de la moitié des emprunts provient du *mbind* toucouleur qui dispose de plus de 65 hectares et en prête plus de 42, jouant ainsi le rôle de réserve foncière. La surface dont dispose chaque cuisine n'est pas vraiment proportionnelle à l'effectif de sa population. En revanche, l'adéquation avec l'effectif de la population exploitante est assez nette.

Figure 10. *Sob : tenure des terres au niveau de l'exploitation.*

- 115 Le village de Ngayokhem se caractérise, comme celui de Sob, par une grande stabilité des surfaces exploitées en faire-valoir direct. Les emprunts de terre connaissent une forte amplification en 1987, mais restent moins importants qu'à Sob.

Tableau II. *Tenure des terres à Ngayokhem (surfaces en ares).*

Année	Surface Totale	Surface en faire-valoir direct	Surface empruntée	% en faire-valoir direct	% emprunté
1985	32 924	29 720	3 204	90,27	9,73
1986	33 089	30 249	2 840	91,42	8,58
1987	36 279	30 546	5 733	84,20	15,8

- 116 Sur un total de 78 cuisines (fig. 11), 19 cuisines ont moins de 5 personnes, 56 ont de 5 à 15 personnes et seulement 3 ont plus de 15 personnes. Les petites cuisines sont plus nombreuses qu'à Sob. La proportion d'actifs-exploitants apparaît relativement plus élevée dans les petites cuisines.
- 117 Les inégalités d'accès au contrôle de la terre sont sensiblement moins fortes qu'à Sob. En raison du lotissement qui a restructuré le village, il y a quelques années, rares sont les *mbind* qui comptent plusieurs *ngak*. Bien que le créateur d'un *mbind*, dans ces conditions particulières, ne devienne pas obligatoirement gestionnaire de terre, seuls six chefs de cuisine - ou de *mbind* - n'ont pas la maîtrise foncière. Toutes les cuisines exploitent des parcelles en faire-valoir direct. La redistribution de la terre par le jeu du prêt concerne des superficies importantes (plus de 15 %) en 1987. Comme à Sob, on constate que la surface exploitée par chaque cuisine n'est pas proportionnelle à l'effectif de sa population totale. Par contre, la redistribution par le prêt n'a pas le même effet qu'à Sob. L'adéquation des superficies avec l'effectif de la population exploitante y est moins nette, peut-être en raison de la présence importante de ressortissants de « castes professionnelles », des *cedo* en particulier, qui explique l'ancienneté des migrations.
- 118 À Kalom, les superficies exploitées en faire-valoir direct sont aussi très stables. Les emprunts ont peu varié au cours des trois années d'observation.
- 119 Sur un total de 39 cuisines (fig. 12), deux cuisines ont moins de 5 personnes, 30 en ont de 5 à 15, et 7 en ont plus de 15. Là aussi les actifs-exploitants ne sont pas en nombre proportionnel à la population totale des cuisines. Tous les *ngak* ont de la terre, toutes les cuisines exploitent des parcelles en faire-valoir direct mais les disparités sont fortes. La redistribution de la terre par le jeu du prêt touche des superficies nettement plus faibles qu'à Sob. Elle ne concerne qu'un dixième de la terre en 1987. Le rapport surface/population résidente apparaît très variable et cette disparité reste forte si l'on rapporte la surface à la population exploitante.

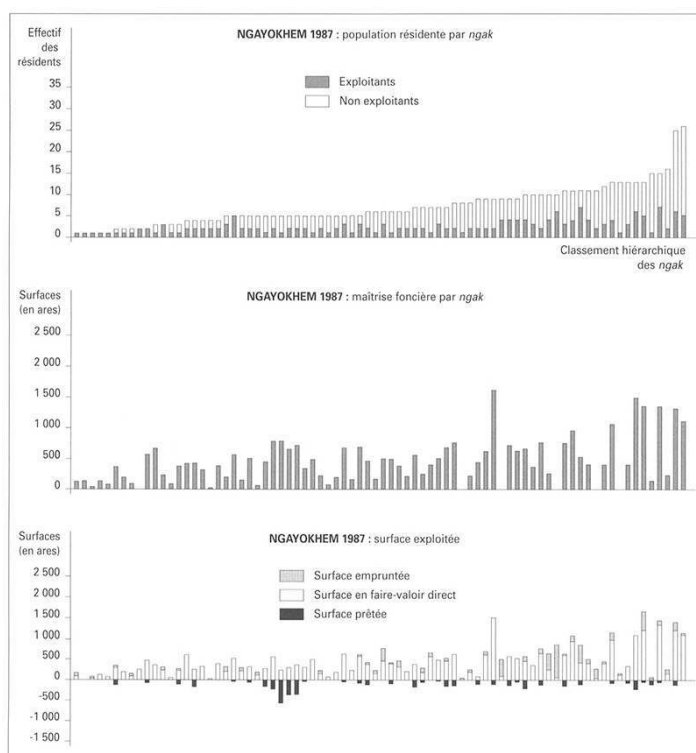
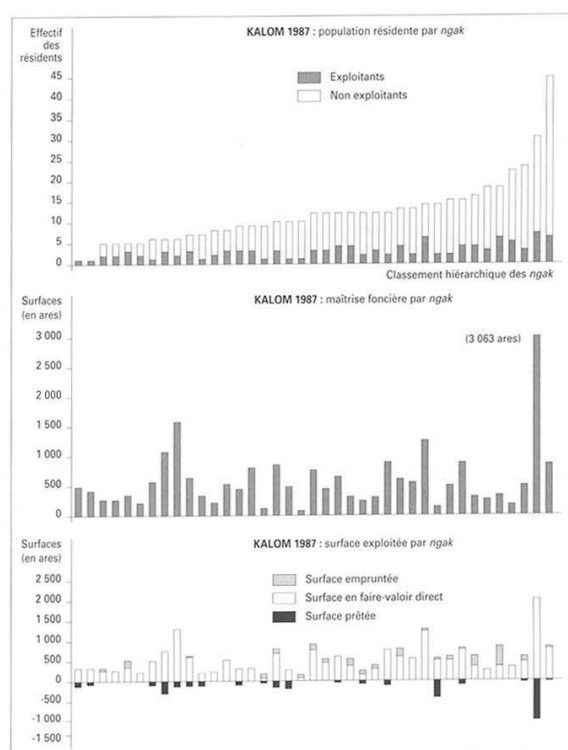


Figure 11. Ngayokhem : tenure des terres au niveau de l'exploitation.

Année	Surface Totale	Surface en faire-valoir direct	Surface empruntée	% en faire-valoir direct	% emprunté
1985	22 903	21 186	1 717	92,50	7,50
1986	23 749	21 432	2 317	90,24	9,76
1987	22 617	20 230	2 387	89,45	10,55

Tableau III. *Tenure des terres à Kalom (surfaces en ares).*Figure 12. *Kalom : tenure des terres au niveau de l'exploitation.*

DES INÉGALITÉS FONCIÈRES SOUS CONTRÔLE

- 120 Les données sur la maîtrise de la terre par les chefs de cuisine sont d'un grand intérêt, mais elles informent davantage sur le stade d'autonomisation des cuisines et donc sur le statut social de leurs responsables que sur les inégalités réelles d'accès au foncier. Les deux rapports (surface/population résidente et surface/population active) sont de ce point de vue plus significatifs, mais les résultats doivent être interprétés avec précaution.
- 121 Le rapport entre surface cultivée et population résidente fait apparaître de fortes disparités entre unités de production, quel que soit le village considéré, mais ces disparités ne sont pas en elles-mêmes le signe d'inégalités d'accès à la terre. Elles peuvent être aussi le reflet des différences dans la composition des unités de production. À population résidente égale, plus le nombre d'actifs est faible, moins il y a de parcelles d'arachides à attribuer et plus la surface cultivée par rapport au nombre de résidents peut être restreinte. Les terres disponibles étant en priorité affectées à la culture vivrière, rien ne permet d'affirmer, par ailleurs, que les unités de production affectées d'une forte charge de bouches à nourrir par unité de surface, accéderaient plus difficilement que d'autres à l'autosuffisance alimentaire.
- 122 Les disparités constatées entre superficies cultivées et nombre d'actifs, notamment à Ngayokhem et Kalom, sont plus significatives des inégalités d'accès à la terre, même si elles doivent être modulées en fonction de l'identité sociale des actifs qui détermine le temps de travail consacré à la culture et donc la taille de la parcelle. Il est difficile d'expliquer de façon univoque ces inégalités, d'autant que l'enquête ne permet pas d'établir, avec précision, si elles se situent essentiellement au niveau des différents

segments de patrilignages ou plutôt des différentes « cuisines » à l'intérieur d'un même groupe de parenté. L'enquête montre, cependant, une relation entre le degré d'autonomisation foncière des cuisines - plus avancé à Ngayokhem, et plus encore à Kalom, qu'à Sob - et l'importance des inégalités entre superficie et nombre d'actifs. Rien ne permet de conclure que ces inégalités s'inscrivent dans la durée, qu'elles seraient les prémices d'une différenciation économique croissante et que les pouvoirs traditionnels de redistribution seraient caducs. Les ajustements fonciers effectués par les *mak mbind* ou les *yal mbind* ne peuvent pas toujours prendre en compte les fluctuations conjoncturelles de la population active sur le très court terme (mobilité saisonnière, retour inopiné d'un migrant, entrée précoce d'un jeune dans la vie active qui demande à cultiver sa propre parcelle). Les inégalités notoires peuvent être corrigées à moyen terme. Tout permet de penser cependant que l'atomisation des unités de production et la multiplication des gestionnaires de terres ne facilitent pas la tâche des *mak mbind*. Les inégalités de répartition des terres au sein d'un même groupe de parenté sont parfois plus apparentes que réelles, le gestionnaire des terres tenant compte, dans son partage, des surfaces détenues par des tributaires hors patrimoine (terres de matrilignage et plus récemment terres récupérées dans le cadre de la loi sur le Domaine national...)³⁷. On peut penser, enfin, que le gestionnaire de la terre veille avant tout à une distribution équitable des terres « vivrières », comptant sur l'entregent des chefs de *mbind* ou de cuisine pour emprunter, si nécessaire, des parcelles d'arachide pour leurs dépendants. De fait, les inégalités les plus fortes ou les différences de dynamisme entre cuisines ou exploitants se résolvent, mais de façon inégale selon les villages, par des emprunts de terres hors du patrimoine lignager.

- 123 On ne peut juger des inégalités foncières en tenant compte seulement de la population présente sur le terroir. La relation entre la surface exploitée et le nombre d'actifs dans chaque cuisine doit être très souvent corrigée par les activités de certains de ses membres dans les Terres neuves, et de plus en plus fréquemment en ville. Les petites et moyennes exploitations, mal pourvues en terres, ont le taux de pluriactivité le plus fort. Les grosses exploitations bien dotées en terres n'ont pratiquement pas de ressources extérieures. Le manque de terre et son corollaire, la faiblesse des ressources, poussent les actifs, parfois même le chef d'exploitation, à migrer. Si les migrations de saison sèche sont partout fréquentes et anciennes, il faut insister sur l'importance nouvelle des migrations durant l'hivernage ou des non-retours pendant cette saison, qui sont liés en premier lieu à la difficulté de trouver, sur le terroir, des surfaces suffisantes³⁸.

La répartition de la terre au sein des unités de production

- 124 Admettons que la terre a été attribuée à l'unité de production. Qu'elle l'ait été à titre temporaire, sur le long terme ou quasi définitivement, n'intéresse pas directement les dépendants. C'est à leur chef de cuisine qu'ils s'adressent d'abord pour avoir accès à la terre.

LA RÉPARTITION DES PARCELLES : UNE GESTION SOCIALE DE LA PÉNURIE

- 125 La culture du mil se fait sous l'autorité du chef de cuisine tandis que l'accès individuel à la parcelle d'arachide concerne tous les actifs adultes. Le mil est essentiellement consacré à la nourriture de tous les membres de l'unité de production, alors que l'arachide, destinée

à être vendue, fournit des revenus individuels et permet éventuellement une certaine épargne au sein du groupe utérin.

- 126 Toute personne socialement considérée comme adulte résidant dans la cuisine a accès à une parcelle et ce, quel que soit le lien de parenté ou d'alliance qui l'unit au chef de cuisine. Ainsi, un jeune garçon de 15 ou 16 ans peut avoir sa propre parcelle s'il n'est pas berger et si sa mère dispose de suffisamment de semences. Il est néanmoins exceptionnel qu'un garçon ait une parcelle d'arachide avant 18 ou 20 ans. L'essentiel n'est d'ailleurs pas l'attribution d'une parcelle mais la maîtrise de ses revenus, qui dépend de facteurs tels que l'âge, la situation matrimoniale, le statut d'aîné ou de cadet. Une fille peut aussi obtenir sa parcelle d'arachide dans la concession de son père ou de son frère, si le père est décédé. Les femmes qui ont eu un enfant hors mariage, qui se marient tardivement ou sont divorcées et résident dans leur concession d'origine, cultivent le plus souvent une parcelle. Pour elles, les superficies cultivées et les quantités récoltées demeurent faibles. Mais ce phénomène récent reste relativement marginal. La plupart des jeunes filles, occupées par les tâches domestiques, n'ont pas le temps nécessaire pour cultiver. Il reste que si la parcelle octroyée par le chef de cuisine est insuffisante, la personne peut tenter d'emprunter une autre parcelle ailleurs.
- 127 À Ngohe-Mbayar, Gastellu insiste sur la constitution de l'épargne, et par conséquent sur l'équilibre à respecter entre sous-groupes utérins pour l'accès aux parcelles : « Tout se passe comme si on cherchait à ne pas défavoriser les matrilignages autres que celui du chef d'exploitation, afin que les possibilités d'accumulation dans le futur soient à peu près égales pour les différentes sous-unités composant une exploitation agricole » (GASTELLU, 1981 : 208-209).
- 128 L'accès à la terre n'est pas le seul facteur limitant pour la culture de l'arachide, l'accès aux semences intervient également. Pour l'arachide, il faut disposer de quantités importantes de graines décortiquées (50 kg/ha). En 1985, de nombreuses femmes, habituellement dépendantes de leur mère ou de leur frère pour l'obtention de semences d'arachide fournies jusqu'alors par la coopérative, n'ont pas cultivé par manque de semences. La pénurie, due les années précédentes à la sécheresse, a touché aussi les hommes cette année-là. Après 1985, la plupart des exploitants ont compris la nécessité de garder des semences, au lieu de tout vendre après la récolte et de telles pénuries ont pu être évitées.
- 129 Les exploitants des parcelles ont été identifiés en fonction de leur statut au sein du *ngak*. Ils sont classés en quatre catégories :
- les chefs : de maison, de maison et de cuisine, de cuisine ;
 - les hommes dépendants : mariés et célibataires ;
 - les femmes : mariées et jeunes filles ;
 - quelques terrains ont un statut collectif (tabl. IV).
- 130 Les chefs d'exploitation disposent des surfaces les plus importantes, de 3,41 ha à Ngayokhem à 4,76 ha à Sob. Le chef de cuisine qui a en charge l'essentiel de la culture de mil a besoin de surfaces d'autant plus importantes que la population de sa cuisine est plus nombreuse. Les cuisines étant plus petites à Ngayokhem, les chefs de cuisine exploitent des surfaces plus faibles qu'à Sob. Les hommes dépendants disposent de parcelles pour cultiver l'arachide essentiellement. Les surfaces sont bien moindres, entre 1,04 ha à Kalom et 1,74 ha à Ngayokhem. Les femmes et les filles accaparées par les tâches domestiques cultivent des surfaces plus limitées. Elles sont du même ordre de grandeur dans les trois villages : 0,61 ha à Kalom, 0,63 ha à Ngayokhem et 0,75 ha à Sob.

Tableau IV. La terre exploitée par actif-exploitant (en ares).

	EXPL	STE	STE/EXPL	FVD	FVD/EXPL	EMP	EMP/EXPL
Sob							
Chef de <i>ngak</i>	74	35 244	476	30 016	406	5 228	71
Homme dépendant	60	9 711	162	6 147	10	3 564	59
Femme	144	10 844	75	8 028	56	2 816	20
Collectif		0		0		0	
Total	278	55 799	201	44 191	159	11 608	42
Ngayokhem							
Chef de <i>ngak</i>	76	25 934	341	22 738	299	3 196	42
Homme dépendant	27	4 709	174	3 593	133	1 116	41
Femme	88	5 531	63	4 176	47	1 355	15
Collectif		105		39		66	
Total	191	36 279	190	30 546	160	5 733	30
Kalom							
Chef de <i>ngak</i>	39	17 536	450	16 239	416	1 297	33
Homme dépendant	13	1 350	104	975	75	375	30
Femme	61	3 731	61	3 016	49	715	12
Collectif		0		0		0	
Total	113	22 617	200	20 230	179	2 387	21

EXPL : exploitant, STE : surface totale exploitée, FVD : faire-valoir direct, EMP : emprunt.

- 131 Toutes les catégories d'exploitants ont recours à l'emprunt. Autrement dit, le chef de cuisine attribue de la terre à tous les actifs de sa cuisine et chacun, y compris lui-même, complète sa dotation si nécessaire en empruntant. Les attributions de parcelles en vue de leur mise en culture sont regroupées en deux catégories : faire-valoir direct et emprunt.
- 132 Pour analyser les emprunts de terres, trois variables ont été principalement prises en compte et mises en relation :
- le statut de l'exploitant ;
 - la relation entre l'emprunteur et le prêteur ;
 - la durée du prêt.
- 133 Il n'existe ni location ni redevances. Les liens repérés entre prêteurs et emprunteurs sont divers mais relèvent très souvent de solidarités parentales. Le prêteur et l'emprunteur peuvent aussi être des voisins liés par l'amitié ou l'appartenance à une même confrérie religieuse ; on peut y voir une relation de clientèle. Parfois le prêt s'accompagne de la remise d'un cadeau symbolique en contrepartie. Enfin, quelques parcelles sont mises en gage ou se trouvent en situation litigieuse.
- 134 La durée du prêt est maintenant presque toujours d'une année. Autrefois, certains prêts duraient deux ou trois ans, ce qui coïncidait avec la durée de la succession culturelle et permettait d'inclure une fumure par le bétail. Cette pratique a disparu. Avec des prêts de longue durée, le bénéficiaire risque de refuser de restituer la parcelle empruntée, en se fondant sur la législation moderne.
- 135 Les chefs d'exploitation empruntent les surfaces les plus importantes. Mais la proportion de terre empruntée par rapport à la superficie totale exploitée est nettement plus élevée

pour les hommes dépendants et, à un degré moindre, pour les femmes. Enfin les prêts sont les plus fréquents pour les jeunes célibataires garçons et filles.

- 136 La pression sur la terre est sensible partout : 1, 90 ha à Ngayokhem, 1, 99 ha à Sob et 2,00 ha à Kalom par actif-exploitant. Vu les types de cultures et la pratique généralisée de la culture attelée, ces surfaces sont très faibles, ce qui explique que la jachère n'a plus guère sa place dans les successions culturelles et que l'espace pastoral est très réduit. Il semble cependant que les femmes disposent tant bien que mal des surfaces qu'elles peuvent exploiter. Ainsi, elles seraient protégées par leur statut d'épouses et ménagées par les chefs de cuisine, du fait des charges financières qu'elles ont à supporter tout au long de l'année.
- 137 Finalement, c'est pour les jeunes hommes, en même temps des dépendants, que l'accès à la terre est le plus difficile. Cette situation les conduit à émigrer. Il est à noter que les villages du Sine envoient depuis longtemps des saisonniers (*sourga*) vers les Terres neuves et qu'ils ne reçoivent aucun appoint de main-d'œuvre, même au moment des plus gros travaux.

LA LÉGISLATION FONCIÈRE : DE LA MAÎTRISE LIGNAGÈRE À L'APPROPRIATION INDIVIDUELLE ?

- 138 La terre constitue un enjeu de plus en plus fort, du fait de la densification de la population rurale. Les changements institutionnels, tels que la loi relative au Domaine national et la création des Communautés rurales, infléchissent-ils les pratiques foncières ? L'existence d'une loi foncière uniformise-t-elle les pratiques ?
- 139 En principe, on peut profiter des dispositions de la loi pour faire immatriculer ses champs. Cela pourrait tenter les paysans qui ne font pas partie des familles d'origine et qui travaillent la terre depuis longtemps. La menace de recourir à la justice est proférée le plus souvent lors de règlements d'héritages, notamment quand le fils veut faire reconnaître ses droits sur les parcelles que détenait son père³⁹. Bref, tout dépend de l'enjeu que la terre représente dans chaque cas, de la personnalité des « gestionnaires » traditionnels, de la situation du contestataire éventuel et de sa capacité à braver la coutume.
- 140 Au premier abord, on peut être étonné du faible nombre de plaintes relatives aux conflits fonciers enregistrées à la sous-préfecture, qui représente pourtant l'autorité administrative la plus proche et qui se trouve plus sollicitée que la justice. L'intervention de l'Administration dans les règlements de conflits fonciers, se substituant en quelque sorte à la Justice, n'est en contradiction ni avec la lettre ni avec l'esprit de la loi⁴⁰, puisqu'au Sénégal la terre est officiellement détenue et administrée par l'État. Les terres dites du Domaine national qui sont affectées aux paysans peuvent ainsi être désaffectées, notamment pour insuffisance de mise en valeur, selon une procédure administrative⁴¹. En zone « de terroirs », c'est le cas ici, les pouvoirs du Conseil rural sont très importants, puisque c'est lui qui prend les décisions d'affectation et de désaffectation des terres, qui ne sont cependant exécutoires qu'après approbation du sous-préfet. Dans ce contexte, l'analyse des pratiques du Conseil rural, qui intervient au niveau de la Communauté rurale, revêtait un intérêt particulier.
- 141 Les informations recueillies dans ce domaine sont suffisamment nombreuses et concordantes pour considérer que les conseillers ruraux appliquent la loi dans son esprit beaucoup plus qu'à la lettre et qu'ils respectent, dans une large mesure, les règles propres

à la société sereer. Ils sont eux-mêmes membres d'un village et d'un groupe de parenté auxquels ils ont des comptes à rendre. Des excès de zèle ou des décisions intempestives les placeraient dans une situation guère plus enviable que celle des plaignants qui se hasardent à braver la coutume. Dans la Communauté rurale de Ngayokhem, du moins dans les trois villages étudiés en détail, le Conseil intervient essentiellement pour régler les conflits. Les possibilités que lui donne la loi de saisir et de redistribuer les terres mal entretenues, du fait de manque de main-d'œuvre par exemple, ne sont guère utilisées¹⁴². Mais la menace de recourir à de telles mesures peut inciter des chefs de patrilignages à appeler en renfort des migrants dépendants. Ceci n'exclut évidemment pas un certain nombre d'anomalies, de règlements de compte éventuels. Tel plaignant qui n'a pas eu gain de cause parle volontiers de « pots de vin ». L'étude détaillée des modes d'accès à la terre dans les trois villages montre, de fait, que si l'on est dans la mouvance du Conseil rural, on a plus de chances d'obtenir une affectation de parcelle. Mais les parcelles à affecter sont rares, et les superficies concernées de taille modeste. C'est sans doute la confirmation que les conseillers ruraux ont des comptes à rendre à l'autorité administrative voire judiciaire, mais plus encore à leur propre société. Mieux vaut une conciliation locale qu'un recours, non dépourvu de risque, à l'autorité supérieure.

¹⁴² Dans ce domaine, peut-être plus que dans tout autre, il faut se garder de généraliser à l'ensemble du Sine. Ainsi, il est évident que le système d'héritage des terres en ligne paternelle, pratique ancienne à Ngayokhem et à Sob, s'accommode mieux du contenu de la loi sur le Domaine national que le système de dévolution matrilineaire qui a encore droit de cité dans d'autres villages. Les Sereer en sont tout à fait conscients et expliquent par des oppositions entre fils et neveux les conflits fonciers que la Communauté rurale doit résoudre dans certains villages, comme Toukar, Sas-Ndiafadj et Kalom. La passivité des neveux, dépouillés par les fils, qui peut, à premier abord, susciter l'étonnement, montre à la fois la force de la loi et la répugnance des paysans à aller en justice. Pourtant la contestation peut porter sur des superficies importantes, comme le montre un cas analysé à Sas-Ndiafadj. Le défunt était à la fois lamane et chef de village ; son fils a revendiqué et obtenu la succession à la chefferie du village, ainsi qu'une bonne partie des terres maternelles de son père.

¹⁴³ À Kalom, où la dévolution foncière était jadis matrilineaire, l'appropriation des terres par la cuisine semble plus avancée et les conflits plus fréquents qu'à Ngayokhem et à Sob. Des conflits relativement récents, mais pour la plupart antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi, ont accéléré la tendance à l'individualisation des terres. Mais la coexistence d'un double système de dévolution du foncier allait également dans ce sens : lorsque cohabitent, dans un même *mbind*, des cuisines ayant reçu de la terre matrilineaire et d'autres de leur segment de patrilignage, il est difficile de parler de gestion du foncier au niveau d'un même groupe de parenté, même si, dans ce cas, le lamane garde un droit de regard.

CONCLUSION : PERMANENCES, ÉVOLUTIONS ET RUPTURES

¹⁴⁴ Les résultats de l'enquête systématique sur le statut des parcelles, réalisée à Sob et dans certains quartiers de Ngayokhem et de Kalom, ainsi que la comparaison, pour Sob, de la situation de 1987 avec celle de 1965, apportent des informations quantitatives qui ne sont guère contestables. Ces informations sont complétées par l'analyse qualitative de cas

concrets d'héritages consécutifs au décès de chefs de cuisine, de concession ou de segment patrilignager, et d'exemples de réinsertion de migrants dans leur village d'origine. L'analyse des modalités de transmission des héritages sur plusieurs générations et la prise en compte du contexte social et idéologique, grâce à des entretiens approfondis, permettent de mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution du système et d'identifier les sources d'erreurs éventuelles. L'enquête quantitative et qualitative se renforce ainsi réciproquement et donne aux résultats de la recherche une grande fiabilité dans un domaine où la tentation de masquer la réalité est pourtant à la hauteur de l'importance des enjeux.

- 145 Certes, les résultats obtenus ne sont pas généralisables, en termes de représentativité statistique, à l'ensemble du pays sereer. Ils mettent cependant en évidence à la fois des permanences fortes et une grande variété d'évolutions, différentes selon les villages et les groupes de parenté, qui permettent de penser que la plupart des situations que l'on peut rencontrer en pays sereer sont prises en compte ici.
- 146 Une permanence forte : dans tous les cas, le chef de segment de patrilignage conserve incontestablement des prérogatives en matière foncière, d'autant plus adaptables aux changements conjoncturels et à la nouvelle législation, qu'elles reposent avant tout sur son autorité sur les hommes de son groupe de parenté et non sur la terre elle-même. Ainsi, l'autonomisation croissante des cuisines, dont la majeure partie est maintenant dotée de terres, rend plus difficiles les réajustements fonciers sur le très court terme mais ne remet pas en cause le pouvoir de réajustement du *mak mbind*. Ce processus d'autonomisation, plus ou moins récent et plus ou moins rapide selon les villages, ne condamne pas pour autant à disparaître les concessions de grande taille, composées de plusieurs cuisines qui reçoivent annuellement de leur chef de *mbind* les parcelles à cultiver⁴³.
- 147 De même, en cas de départ en migration de tous les gens d'un *ngak* ou d'une fraction de ses membres, le *mak mbind* gère les terres abandonnées. Il les attribue aux autres *ngak* du segment de lignage, qui savent qu'au retour des migrants, il faudra en principe rendre des parcelles. Quand des migrants, ou même des descendants de migrants, reviennent, ils s'adressent au *mak mbind* qui consulte tous les chefs de *mbind* de sa parenté afin de récupérer des parcelles. Si les demandes de terre faites par des étrangers sont soumises aux Conseillers ruraux, c'est normalement dans le cadre du segment de lignage qu'ont lieu les tractations entre parents. Dans le premier cas, seules des parcelles délaissées pourront être affectées ; en revanche, dans le cadre du segment de lignage des parcelles exploitées seront redistribuées.
- 148 On ne peut nier cependant que les instances traditionnelles de régulation foncière, pour efficaces qu'elles soient, se trouvent limitées dans leur action par la pénurie des terres. Les exploitants les plus mal lotis, qui doivent de surcroît attribuer annuellement à leurs dépendants des parcelles pour la culture d'arachide, ont recours aux prêts de terre qui concernent une fraction encore importante des surfaces exploitées. Cette solution vaut pour le court terme mais rencontre par ailleurs de plus en plus de méfiance de la part des prêteurs. C'est donc hors du terroir qu'il faut rechercher les moyens de survie si bien que l'autorité du *mak mbind* s'exerce autant aujourd'hui dans la définition des stratégies migratoires des ressortissants de son groupe de parenté que dans la redistribution de parcelles. C'est là un bon exemple de la permanence des principes et de leur adaptation aux changements.

- 149 Le principe de réajustement foncier qui implique une certaine mobilité des parcelles entre plusieurs exploitants est-il compatible avec la volonté d'accroître la productivité agricole ?
- 150 Certes, la disponibilité de la terre sur le long terme est déterminante, dans la mesure où la productivité et la durabilité des systèmes de production dépendent de la gestion de la fertilité des sols, c'est-à-dire, dans le cas des terroirs sereer, de la fréquence de la fumure animale et de l'entretien du parc de *Faidherbia albida*, au même titre que la disponibilité en matériel agricole afin d'effectuer les travaux au début du cycle cultural. La viabilité du système agraire suppose donc une certaine stabilité dans le temps des structures de production, fondée en premier lieu sur une réelle sécurisation foncière. Faut-il en conclure que seule l'appropriation individuelle des terres, avec droit *d'usages, fructus, et abusus*, peut garantir cette sécurisation ? Les pratiques sereer en la matière, présentées dans le détail, montrent que de nombreuses cuisines sont dotées en terres de façon durable, notamment celles consacrées au vivrier. Les réajustements opérés à différents niveaux (cuisines ou *mbind*) notamment à l'occasion de décès, départs ou retours de migrations, ne mettent pas fondamentalement en cause la stabilité du système de production sur le moyen terme mais se révèlent par contre socialement indispensables. L'autorité reconnue aux *mak mbind* qui leur permet de combiner, en fonction des contraintes, circulation de la terre, de la main-d'œuvre et éventuellement des bouches à nourrir, indispensable à la survie du groupe, confirme que la terre n'est pas isolable des autres facteurs de production. Ce sera l'objet des prochains chapitres.

NOTES

1. Ce n'est pas un phénomène récent : la description du pays sereer dans *Les paysans du Sénégal* (PÉLISSIER, 1966) puis celle du terroir de Sob (LERICOLLAIS, 1972) insistaient dès la fin des années soixante sur les problèmes de saturation foncière.
2. Il est apparu notamment que les relations entre migrants et société d'origine imposaient de considérer les différents espaces comme interdépendants et que la terre jouait, de ce point de vue, un rôle fondamental.
3. « Les personnes occupant et exploitant personnellement des terres dépendant du domaine national à la date d'entrée en vigueur de la présente loi continueront à les occuper et à les exploiter. Toutefois, la désaffectation de ces terres peut être prononcée par les organes compétents de la communauté rurale, soit pour insuffisance de mise en valeur, soit si l'intéressé cesse d'exploiter personnellement, soit pour des motifs d'intérêt général... » (art. 15 de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964).
4. C'est la Communauté rurale qui représente, en droit, l'unité d'exercice des droits fonciers. « La communauté rurale est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant du voisinage, possédant des intérêts communs et capables de trouver les ressources nécessaires à son développement » (Loi n° 72-25 du 19 avril 1972).
5. Selon Gravrand (cité par Le Roy et Niang *INDUPIRE et al.*, 1974 : 438), le terme de lamane serait une « déformation du terme toucouleur elimane employé au Fouta pour désigner certains chefs

de terre » ; selon nos informateurs, il viendrait du radical *lam* qui signifie hériter. Ce terme fait maintenant partie du langage courant au Sénégal.

6. Selon CRETOIS (1983 : 77), le droit de sabot « comprenait les terres dont la circonférence pouvait être parcourue en une journée par un cavalier ».

7. « Les Sereer ruraux ou urbanisés ont l'habitude de faire remarquer qu'à la différence des Occidentaux, ils ont trois familles : leur matrilineage, leur patrilineage et le matrilineage de leur père. Cette société est incontestablement bilinéaire [...] » (DUPIRE, 1978 : 111).

8. La littérature consacrée aux Sereer, porte en grande partie sur des zones où la dévolution matrilineaire des terres est le modèle de référence, même si nombre de champs se sont transmis ensuite en ligne agnatique. C'est le cas notamment des recherches (voir bibliographie) menées par M. DUPIRE et par J.M. GASTELLU.

9. Pour davantage d'informations, voir le chapitre 5.

10. C'est, pour les informateurs, d'une telle évidence, que toute nouvelle segmentation lignagère leur paraît exclue dans le Sine « puisqu'il n'y a plus de réserves foncières ».

11. Kurcala répond à la définition du patrilineage couramment admise en anthropologie (RADCLIFFE-BROWN et FORDE, 1950) : un groupe de descendants en ligne agnatique, né d'une segmentation au sein d'un clan, dont chaque membre peut, en fait ou théoriquement, prouver le lien généalogique qui l'unit à n'importe quel autre membre par une commune descendance d'un ancêtre connu.

12. L'importance du segment de patrilineage et du rôle joué par le *mak mbind* n'avait guère retenu l'attention des chercheurs. La seule référence rencontrée a trait au terme de *mbind mak* ainsi défini par GASTELLU (1968) : « concession regroupant plusieurs autres concessions ayant à leur tête des *yal mbind*, comme c'est le cas par exemple, pour la concession du chef de village de Ngohé. » Ce terme désigne, à Ngohé, une unité plus concrète et moins étendue que dans notre zone d'étude.

13. Ainsi, le *mak mbind* n'a pas de pouvoir religieux sur la terre, généralement reconnu aux descendants du premier défricheur, puisque les propriétaires originels de la terre étaient les lames et non les fondateurs des patrilineages actuels.

14. « Le terme de *cedo* est souvent utilisé pour désigner les nobles vivant dans l'entourage du roi ou des chefs de province. Néanmoins, *cedo* est loin de s'appliquer uniquement aux nobles : il peut aussi désigner les captifs et guerriers qui sont au service des chefs, ainsi que les personnes qui n'ont pas adhéré à l'islam ou au christianisme. » (BECKER et MARTIN, 1982 : 327).

15. Voir également le chapitre 1 (Becker *et al.* 1982 b : 327), notamment tableaux vu et VIII.

16. Ne sont pas pris en compte ici les deux segments de patrilineages, issus du même clan, résidant actuellement dans le quartier de Leona.

17. Deux migrants réinstallés à Ngayokhem à la fin de l'enquête apparaissent sur la généalogie (fig. 6), mais ne sont pas comptabilisés ici.

18. Elle est le fait de l'oncle de l'actuel chef de segment de lignage, envoyé par le *mak mbind* d'alors, craignant que des gens de Ngalagne-Kop ne viennent étendre le terroir dans cette zone.

19. Ce sont les descendants de Timak Diop, *saltigi* de Wakhaldiam, sollicité par Diouma Diatte pour venir exercer ses talents dans le village.

20. L'ancêtre de référence, Biram, aurait accompagné Samba Youkous lors de sa venue à Ngayokhem.

21. L'exemple du *mbind mak* B. F. Ndiaye illustre bien cette situation. Avant les possibilités de lotissement, les membres de ce segment de patrilineage qui résidaient à Ngayokhem, étaient regroupés dans une seule unité de résidence et recevaient annuellement les parcelles du *mak mbind*. Aujourd'hui, ils sont répartis dans quatre unités de résidence composées chacune d'une seule unité de production. Chacune a reçu sa part de terre, mais le *mak mbind*, B. Juma, a gardé suffisamment de terres sous son contrôle pour pouvoir attribuer des champs au coup par coup, selon les besoins.

22. Désigne des matriclans et, plus généralement, la famille matrilineaire.
23. Que nous assimilons aux cuisines (*ngak*), bien que la terre soit parfois gérée au niveau du *mbind*.
24. GASTELLU (1981) fait état de nombreux jugements, consignés dans les archives nationales du Sénégal.
25. Selon CRETOIS (1983 : 77) *kol o mamak* signifie champ appartenant à une collectivité, à toute une famille.
26. Peut-être était-ce aussi le cas par le passé.
27. Le village de Kalom offre des exemples du même type. Ainsi chez les Diouf, descendants en ligne paternelle des fondateurs et représentants du seul lignage paysan dans ce village de *cedo*, les *mamak* circulaient entre les membres du segment de patrilignage en fonction du rang d'âge ; l'aîné détenait un *mamak* d'une superficie de 1,5 ha, le second de 0,75, le troisième de 0,50. Le système de rotation a perduré jusqu'en 1979.
28. La segmentation du patrilignage Ndiaye (fig. 5) en *mbind* Ngor Dialas et *mbind* Soude illustre bien cette tendance : la scission s'est opérée entre frères de même père mais de mères différentes.
29. Cette pratique de redistribution de la main-d'œuvre n'est pas rare ; C. MEILLASSOUX (1975 : 94) en fait même une des caractéristiques de la « communauté domestique : « Dans les conditions historiques du fonctionnement de la communauté, étant admis que celle-ci n'a que des possibilités limitées de recruter hors de son sein [...], l'ajustement du produit social à la consommation se fait par le déplacement des individus entre les cellules productives plus que par celui des subsistances. [...] Cette politique de redistribution des effectifs en fonction des exigences de la production est manifeste dans la pratique et dans diverses institutions - telle l'adoption de neveux et de nièces - [...] ».
30. J.M. Gastellu fait également état de jugements où, au même titre que la fumure, « la cueillette des fruits et écorces des arbres et arbustes d'un champ donné affirme le droit d'usage sur ce champ de la personne qui procède à la cueillette » (GASTELLU, 1981 ; 174).
31. Mais l'initiation masculine traditionnelle est tombée en partie en désuétude, du fait de la progression de l'islam et du christianisme.
32. Pourtant, des migrants installés aux Terres neuves, lieu supposé de la modernisation, ont affirmé consulter encore, pour tout mariage, leur *mak mbind* resté dans le Sine.
33. De fait, si le défunt et le chef de son patrilignage sont de même segment de matrilignage (*lus*), c'est en qualité de membre du matrilignage que ce dernier interviendra, déléguant à un agnat le soin de représenter son segment de patrilignage.
34. Le cas nous a été cité d'un *mak mbind* de Sob qui a menacé de maudire ses colignagers qui s'aventureraient à quitter le village. » Il a été écouté : aucun membre de ce patrilignage n'a osé émigrer ». Même s'il s'agissait d'une explication *a posteriori*, elle n'en confirmerait pas moins le pouvoir que l'on continue à accorder au *mak mbind* dans ce domaine.
35. Si les *pangol* sont « des hommes historiques fondateurs de cités, héros ou chefs de grandes familles, spiritualisés par voie de culte » (GRAVRAND, 1961), il est permis de penser que tôt ou tard, les fondateurs de segments de patrilignage feront eux-mêmes l'objet d'un culte.
36. Des situations plus atypiques peuvent se présenter. Ainsi, B. Nj., qui a profité des opportunités de lotissement pour créer sa propre maison à Ngayokhem, cultive la terre que lui octroie annuellement son frère aîné, simple chef de cuisine dans un *mbind* voisin. Cela montre bien que l'autonomie résidentielle acquise pour des raisons circonstanciées n'a pas de conséquence immédiate sur le statut social et économique du nouveau chef de *mbind*, dont le titre ne correspond pas à la fonction.
37. G. Nj., *mak mbind*, aurait partagé la terre à parts égales entre deux cuisines de taille différente : l'une abritait une seule famille nucléaire, l'autre plusieurs frères. Il justifiait officiellement cette inégalité par le fait qu'« une petite famille peut devenir grande ». En fait il

tenait compte, dans le partage, des terres acquises à titre personnel par les frères de la grande cuisine.

38. Toutes les migrations ne s'expliquent pas par la seule pression foncière. Avec le temps, les mouvements migratoires peuvent en effet s'autonomiser par rapport aux conditions économiques qui les avaient engendrés, créer leur propre dynamique et attirer de nouveaux migrants. Les inégalités foncières apparentes peuvent alors être la conséquence et non la cause d'un départ en migration.

39. C'est le cas, on l'a noté, du fils aîné d'un chef de segment de patrilignage qui refuse de céder au nouvel attributaire de la fonction le *mamak*, qui était exploité par son père.

40. Pour davantage d'informations sur l'imbrication du pouvoir juridique et du pouvoir de l'Administration en la matière, voir M. DEBÈNE (1990 : 86-92).

41. Le décret n° 72-1288 du 27 octobre 1972 précise, en son article 9, les cas de désaffectation : « La désaffectation totale ou partielle peut être prononcée à tout moment, dans les cas suivants :
¹⁰ À la demande de l'affectataire ; 2° D'office si, un an après une mise en demeure restée sans effet, il est constaté par le président du Conseil rural un mauvais entretien manifeste des terres de l'affectataire au moment des travaux saisonniers habituels, une insuffisance de la mise en valeur ou une inobservation répétée et grave des règles fixées en matière d'utilisation des terres ; 3° D'office si l'affectataire cesse d'exploiter personnellement ou avec l'aide de sa famille ».

42. Les cas évoqués par nos informateurs sont rares mais non exceptionnels, ce qui confirme que toutes les migrations ne relèvent pas de la pression foncière.

43. Il existe des situations particulières, comme le cas de neveux utérins élevés par leur oncle maternel qui continuent à résider chez cet oncle tout en cultivant les terres de leur segment de patrilignage.

AUTEURS

GUY PONTIÉ

Sociologue IRD, spécialiste des changements sociaux en milieu rural. Ses terrains de recherche se situent au Cameroun, au Togo, au Sénégal et au Mexique. Depuis 1998, préside la Commission scientifique des sciences sociales de l'IRD.

BRIGITTE GUIGOU

Sociologue, doctorante à l'Orstom, avec pour thème les dynamiques familiales dans la société sereer. Depuis 1992 chercheur au CSTB (Centre scientifique et technique du Bâtiment) à Paris.

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

5. La composition familiale du groupe domestique

Brigitte Guigou

INTRODUCTION

- 1 La typologie des groupes domestiques est construite sur le critère du mode de résidence et mise en relation avec l'organisation de la production agricole. Le groupe domestique ou cuisine est la traduction littérale du terme sereer *ngak*, que les agro-économistes appellent unité d'exploitation.
- 2 En pays sereer du Sine, le groupe domestique apparaît avant tout comme le lieu de l'organisation de la production agricole. C'est pourtant un groupe complexe, aux fonctions multiples, et qui ne peut être réduit à sa seule dimension économique. Le groupe domestique est en effet le lieu de fonctions diverses : à son rôle essentiel d'unité d'exploitation, de lieu de décision concernant l'économie domestique, de lieu d'organisation de la production et de lieu d'affectation du produit vivrier autoconsommé (GASTELLU, DELPECH, 1974 : 37-38), il faut ajouter un rôle central, celui de lieu d'exercice des solidarités quotidiennes et, dans des cas de plus en plus fréquents, celui de groupe refuge. Il est encore un lieu essentiel de socialisation, d'ancrage et de repère pour l'individu.
- 3 L'organisation de la coopération, les fissions et l'accueil de parents au sein du groupe domestique ne peuvent être explicités en tenant compte des seuls critères de rationalité économique. Entrent en jeu, de façon décisive, d'autres critères tels que la force de la solidarité entre parents proches, qui conduit les chefs de cuisine à accueillir des parents, les disputes ou les conflits, qui poussent souvent des parents à séparer leur cuisine... Ces critères jouent de façon d'autant plus forte que les activités du groupe domestique se diversifient et que des revenus extra-agricoles s'ajoutent à ceux d'origine agricole, voire, dans certains cas, les remplacent.
- 4 Le groupe domestique doit être distingué de l'unité résidentielle ou habitation, *mbind*, clairement localisée dans l'espace par sa palissade en tiges de mil. Environ une fois sur deux l'unité résidentielle, qui a une fonction sociale importante mais qui n'est pas une

unité économique fondamentale, regroupe plusieurs groupes domestiques. Du fait d'un mode de résidence virilocal et d'un mode de transmission des terres aujourd'hui patrilinéaire, groupes domestiques et habitations regroupent une majorité de parents agnatiques.

- 5 La société sereer est toutefois une société bilinéaire dans laquelle l'essentiel des biens valorisés (bétail, bijoux et objets traditionnels) se transmettent dans la lignée utérine. La présence d'un nombre non négligeable de parents utérins au sein de la maison et du groupe domestique témoigne de l'importance de la lignée utérine.

PRÉSENTATION DE LA TYPOLOGIE RÉSIDENTIELLE

- 6 Le groupe domestique compte en moyenne deux hommes adultes, deux femmes adultes et quatre enfants (GARENNE *et al.* : chap. 1b). La typologie est construite à partir de trois critères :
 - le nombre d'hommes adultes ;
 - la relation de parenté entre ces hommes adultes ;
 - la génération à laquelle appartiennent ces hommes adultes.
- 7 Est considéré comme homme adulte, tout homme marié (que l'épouse fasse ou non partie du groupe domestique), veuf ou divorcé, c'est-à-dire tout homme qui a déjà été marié au moins une fois dans sa vie, l'âge moyen au mariage étant de 25 ou 30 ans pour les hommes, (GARENNE, VAN DE WALLE, 1989). Le critère matrimonial a été choisi parce que le mariage constitue une étape essentielle dans l'acquisition du statut d'adulte.
- 8 La typologie est bâtie sur le nombre, la génération d'appartenance et les relations de parenté des seuls hommes adultes, parce que ces derniers constituent, dans un système largement viri-patrilocal, le noyau du groupe résidentiel et du groupe domestique. Du fait de la généralité de la transmission patrilinéaire des terres et de l'habitation, la relation entre germains est considérée comme déterminée par le lien agnatique (une famille abritant deux germains et leurs épouses sera par exemple rangée dans le type patrilocal fraternel). Les hommes adultes sont les seuls héritiers de la terre lignagère et les seuls susceptibles de prendre des décisions concernant la gestion de l'exploitation agricole, la conduite du bétail, la fondation d'une habitation ou la fission d'un groupe domestique. Les femmes, quel que soit leur lieu de résidence, restent exclues des décisions fondamentales concernant la terre et l'élevage. La relation de parenté entre hommes adultes révèle le caractère patrilocal ou avunculocal du groupe domestique ; la génération d'appartenance constitue un indicateur de la nature des relations sociales.
- 9 Les catégories retenues sont les suivantes :
- 10 • Groupe domestique sans homme adulte
- 11 1 - Femme seule ;
- 12 2 - Famille matrilocale : femme chef de cuisine avec ou sans enfant. À ce noyau peuvent s'ajouter : femmes apparentées avec ou sans enfant (quels que soient leur statut matrimonial et le lien de parenté avec un membre du groupe domestique), hommes non adultes (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique).
- 13 • Groupe domestique comprenant un homme adulte
- 14 3 - Famille élémentaire : ménage monogame ou polygame, sans enfant ou avec enfant non adulte ;

- 15 4 - Homme adulte (dont l'épouse ne fait pas partie du groupe domestique de son conjoint) avec ou sans enfant. À ce noyau peuvent s'ajouter : femmes apparentées avec ou sans enfant (quels que soient leur statut matrimonial et leur lien de parenté avec un membre du groupe domestique), homme non adulte (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique) ;
- 16 5 - Famille étendue : type 3, plus femmes apparentées avec ou sans enfant (quels que soient leur statut matrimonial et le lien de parenté avec un membre du groupe domestique), homme non adulte (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique).
- 17 • Groupe domestique comprenant au minimum deux hommes adultes
- 18 6 - Famille patrilocale paternelle : cohabitation d'un minimum de deux hommes adultes, parents agnatiques ou croisés appartenant à des générations successives. À ce noyau central peuvent s'ajouter des épouses, des enfants, des parentes (quels que soient leur statut matrimonial et le lien de parenté avec un membre du groupe domestique), des hommes non adultes (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique) ;
- 19 7 - Famille patrilocale fraternele : cohabitation d'un minimum de deux hommes adultes, parents agnatiques ou croisés, appartenant à la même génération. À ce noyau central peuvent s'ajouter des épouses, des enfants, des parentes (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique), des hommes non adultes (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique) ;
- 20 8 - Famille avunculocale mixte : cohabitation d'un minimum de deux hommes adultes, qui sont des parents utérins, vivant ou non avec d'autres hommes adultes, croisés ou agnats. À ce noyau central peuvent s'ajouter des épouses, des enfants, des parentes (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique) et des hommes non adultes (quel que soit le lien de parenté avec un membre du groupe domestique).

Tableau I. Répartition des groupes domestiques par type résidentiel dans les trois villages étudiés.

Catégories	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Kalom	0	4	9	3	15	3	6	2	42
Sob	1	1	16	3	14	15	11	3	64*
Ngayo-khem	3	6	22	14	15	7	10	1	78
Total	4	11	47	20	44	25	27	6	184
Fréquence (% Sereer)	2	6	25	11	24	14	15	3	100 %

* À Sob, les 8 *ngak* de la maison toucouleur ne sont pas comptabilisés.

- 21 Ces catégories peuvent se regrouper :
- 22 1 + 2, soit 8 % des *ngak* ;
- 23 2 + 4 + 5, soit 60 % des *ngak* ;
- 24 3 + 7 + 8, soit 32 % des *ngak*.

- 25 Une première lecture du tableau montre que 60 % des groupes domestiques sereer de l'échantillon comptent un homme adulte, que 32 % ont deux hommes adultes, alors que 8 % n'ont aucun homme adulte.

LES GROUPES DOMESTIQUES SANS NOYAU CONJUGAL

- 26 Un cinquième environ des groupes domestiques sont sans noyau conjugal : 8 % des cuisines de l'échantillon ne comptent aucun homme adulte et 11 % d'hommes vivent sans leur épouse (soit les catégories 1, 2 et 4), ainsi 19 % des *ngak* sont dépendants dans la mise en œuvre de la production. L'importance de ce chiffre pose la question de la viabilité économique de ces cuisines : il apparaît en effet difficile pour un adulte isolé d'assumer la totalité des travaux de production, et plus particulièrement de la production agricole. Ce chiffre, singulièrement élevé, recouvre des réalités diverses : les hommes et les femmes responsables d'un groupe domestique sans noyau conjugal ont entre 25 et 80 ans. Leur situation, qui est le produit d'un événement contingent (mort, migration ou divorce) peut durer quelques mois, quelques années, voire quelques dizaines d'années. L'absence du composant nucléaire s'explique, en partie, par l'importance des taux de mortalité et par l'accentuation de phénomènes tels que l'instabilité matrimoniale, la longueur des processus matrimoniaux (due à l'augmentation du prix de la dot), l'existence d'une résidence duoculaire pour les époux ou les mouvements migratoires.
- 27 Qui sont les hommes adultes qui vivent seuls ou, le plus fréquemment, avec leurs enfants et des parentes utérines ? Cinq d'entre eux, âgés de 50 à 60 ans, sont des veufs, quelquefois remariés avec une épouse de brousse, femme d'un certain âge qui ne rejoint pas le domicile conjugal. Les autres, âgés de 25 à 35 ans, sont devenus chef de cuisine, soit après le décès de leur père, soit à l'occasion de la fondation récente d'une habitation ou de la scission d'une cuisine. Quelques-uns sont divorcés ou veufs, mais la plupart ont entamé une procédure de mariage sans que l'épouse ait rejoint le domicile conjugal. Pour eux, la situation est donc transitoire.
- 28 Ces hommes vivent généralement avec une fille, une sœur, une nièce ou une mère, qui prend en charge les travaux domestiques. Pour les travaux agricoles, certains se font aider par un parent ou un voisin et disposent de matériel mécanisé ; ils ont des rendements jugés corrects. D'autres cultivent seuls, quelquefois à la main, de petites parcelles ; dans ce cas, l'agriculture n'est pour eux qu'une source de revenus parmi d'autres.
- 29 La situation est souvent difficile pour les dix-neuf femmes de notre échantillon qui sont âgées de plus de 40 ans et qui vivent seules ou avec leurs enfants ou petits-enfants, après le décès d'un mari, d'un fils ou après un divorce ou une maladie. Les unes sont intégrées dans une habitation ou vivent à proximité de parents. Elles sont secondées lors des travaux agricoles et parfois elles reçoivent une aide de fils ou de parents émigrés en milieu urbain ou dans les Terres neuves. D'autres, en revanche, sont livrées à elles-mêmes et doivent se débrouiller pour subsister. D'une façon générale, dans ce type de cuisine dirigée par une femme âgée, un noyau conjugal se reformera lors du mariage d'un fils. Certaines filles reproduisent pourtant le comportement de leur mère et s'installent dans la maison maternelle, après un divorce ou une naissance hors mariage, avec des enfants qui ne sont pas pris en charge par leur père. Certaines cuisines se transforment ainsi en

familles étendues, rassemblant les enfants d'une femme, de ses filles et, dans certains cas, des filles de ses filles.

- 30 Près d'un cinquième des groupes domestiques sont dépendants de l'extérieur pour la mise en œuvre des activités de base (production agricole, travaux domestiques...). Même si les situations sont très différentes selon l'âge et le sexe du chef de cuisine, ces groupes domestiques ne peuvent assumer seuls leurs fonctions productives et reproductives. Ce chiffre, qui invite à relativiser l'autonomie du groupe domestique et la portée de la règle de virilocalité, témoigne de son inclusion dans des réseaux de solidarité plus vastes. Il révèle également l'importance non négligeable du désengagement vis-à-vis des activités agricoles. Dans certains cas, la survie du groupe domestique dépend de ressources fournies par l'extérieur, par des parents, par les activités des migrants. Dans d'autres, elle dépend des capacités des femmes chefs de cuisine à trouver sur place des sources de revenus et à mobiliser leurs réseaux de relations. Un tel fonctionnement, même s'il reste marginal, ne peut manquer d'avoir des répercussions sur les représentations des rôles féminin et masculin. Un nombre non négligeable de femmes se trouve ainsi investi de responsabilités familiales quotidiennes et contraintes de jouer un rôle qui n'est pas celui qui leur est assigné dans le cadre d'une société traditionnelle.

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE PARENTS SATELLISÉS

- 31 Près des deux tiers des groupes domestiques de l'échantillon (60 %) comptent un homme adulte. La structure familiale élémentaire, monogame ou polygame, représente le quart du nombre total des familles. Elle en représentait plus de la moitié (50,4 %) au cours des années soixante, selon une enquête comparative menée dans plusieurs aires géographiques du pays sereer (DUPIRE *et al.*, 1974).
- 32 La forte diminution du pourcentage de familles élémentaires s'est faite au profit des *ngak* sans noyau conjugal et de la catégorie « famille étendue », qui représente aujourd'hui 24 % de l'échantillon (mais qui n'existait pas en tant que tel, en raison de choix de critères différents, dans la typologie de M. Dupire). Cette augmentation est due à l'importance croissante des « parents satellisés », selon la terminologie employée par M. Ségalen¹. Ces derniers se raccrochent aujourd'hui à toutes les catégories de groupes familiaux : familles mixtes composées de plusieurs générations et de plusieurs noyaux élémentaires, ou familles élémentaires mono ou polygames, alors qu'ils ne se raccrochaient, dans les années soixante, qu'aux familles de grande taille groupant deux ou plusieurs hommes adultes. « Plus le groupe domestique s'étend, surtout en ligne utérine, plus s'accroît le nombre de parentes utérines qui s'y rattachent avec leurs enfants », (DUPIRE *et al.*, 1974). L'accroissement de l'effectif des parents satellisés ne peut manquer d'avoir des répercussions sur l'organisation de la production agricole et sur l'économie domestique du groupe.
- 33 Quels sont les liens de parenté des personnes se rattachant aux 44 familles étendues de notre échantillon ? Un quart de ces familles (11 cas) abrite un noyau conjugal et la mère, veuve ou divorcée, du chef de cuisine, alors qu'un autre quart (10 cas) abrite, en plus de la mère, des germains célibataires du chef de cuisine. Des enfants de filles élevés par la grand-mère maternelle, après le départ de la mère vers Dakar ou son décès, vivent dans neuf de ces groupes domestiques. Les enfants d'une sœur du chef de cuisine ou d'une

sœur de l'épouse du chef de cuisine sont présents dans cinq familles. Cohabitent aussi au sein de la famille étendue : des enfants d'un frère défunt, des enfants confiés ou recueillis suite à une défaillance parentale, ainsi que des parentes utérines, veuves, divorcées ou malades (sœurs germaines du chef de cuisine ou sœurs d'une mère). Le recensement de tous les « parents satellisés » (et non plus seulement de ceux qui se rattachent au type « famille étendue ») permet de se rendre compte de l'ampleur du phénomène. Quatorze sœurs adultes (sont incluses dans cette catégorie les femmes qui ont eu un enfant hors mariage) sont hébergées, la plupart du temps avec leurs enfants, dans le groupe domestique d'un frère après une maladie, un divorce, un veuvage, un conflit avec le mari ou une grossesse extraconjugale. Pour les plus jeunes (la majorité), la situation semble provisoire ; certaines attendent de rejoindre la maison de leur mari, d'autres attendent une demande en mariage... Mais il n'est pas sûr que leurs enfants les suivent dans la maison de leur conjoint qui ne sera pas toujours disposé à prendre en charge des enfants nés d'un précédent mariage. Dans ce cas, les enfants resteront dans l'habitation où résidait leur mère. Ce type de mobilité n'est pas nouveau ; « les déplacements des résidents masculins apparaissent subordonnés à ceux des femmes. Les hommes qui ont fait souche dans l'habitation ont le plus souvent accompagné leur mère veuve ou divorcée, à moins qu'ils n'aient été recueillis après la mort de leur père, alors que leur mère se remariait virilocalement » (DUPIRE *et al.*, 1974 : 430).

- 34 Quinze filles adultes vivent dans leur maison paternelle avec leurs enfants. Trois d'entre elles attendent la cérémonie du mariage pour rejoindre le domicile conjugal, cinq sont divorcées, ou séparées provisoirement de leur mari. Cinq qui vivent avec leurs enfants chez leurs parents, sont célibataires. M. Dupire n'avait relevé que trois cas de filles adultes vivant dans la maison paternelle avec leurs enfants à la fin des années soixante (DUPIRE *et al.*, 1974 : 428). Cette augmentation correspond à des naissances hors mariage, liées aux migrations vers le milieu urbain.
- 35 Il y a, parmi ces parents satellisés, beaucoup de femmes d'un certain âge (mère, tante ou sœur du chef de cuisine), beaucoup de jeunes femmes (fille ou sœur du chef de cuisine) et beaucoup d'enfants (enfants de fille ou de sœur du chef de cuisine), dont une majorité de fillettes, les garçons étant plus facilement pris en charge par leur père que les filles. Ces personnes s'agrègent pour une période variable au noyau central du groupe domestique, elles partagent la vie du groupe et bénéficient du toit et du couvert. Lorsque la mère est absente, l'enfant est pris en charge par un adulte, il est sous la responsabilité et la protection de sa grand-mère ou de l'épouse de son oncle maternel dont il partage la case et le bol. Les fillettes aident les femmes de la maison dans les tâches domestiques et les travaux des champs, les garçons participent aux travaux agricoles et sont associés à la garde du troupeau. Ils partagent en fait, tant qu'ils restent dans la maison, la vie des autres enfants. Les adultes hébergés dans la cuisine reçoivent une parcelle à cultiver et bénéficient, comme les autres membres du groupe, de l'aide de leurs corésidents. Dans un contexte de disponibilité foncière et de stocks vivriers suffisants, l'intégration de parents au sein du groupe domestique peut être considérée comme une opportunité. Dans le contexte sereer caractérisé par une forte pénurie foncière, l'intégration de parents représente plus une charge qu'un soutien et ce, d'autant plus que la plupart de ces parents sont des femmes ou des enfants, c'est-à-dire des personnes qui sont moins productives sur le plan agricole. Même si elles peuvent représenter une force de travail d'appoint appréciable, elles n'en alourdissent pas moins la charge qui pèse sur le groupe domestique, notamment durant les périodes de soudure et pour les groupes domestiques

les plus fragiles. Cette charge peut conduire les chefs de cuisine à demander aux fillettes, voire aux jeunes femmes et aux jeunes hommes de la cuisine, de partir travailler en ville. L'objectif de ces migrations urbaines est alors moins de rapporter de l'argent au village que d'alléger le nombre de bouches à nourrir à l'intérieur du groupe domestique². L'intégration de parents satellisés témoigne donc de la prégnance des réseaux de solidarité au sein de la parenté, et plus particulièrement de la parenté utérine. Elle montre que le groupe domestique ne peut être réduit à sa seule dimension économique. Il est aussi un groupe refuge. L'accroissement du nombre de parents satellisés est le signe de la force de ces solidarités familiales.

COHABITATION DES HOMMES ET MÉCANISMES DE FISSION

- 36 Un tiers des 184 groupes domestiques sereer étudiés, soit 32 %, compte au minimum deux hommes adultes. Le chiffre est élevé ; il signifie que parmi les 227 hommes adultes de l'échantillon, une majorité est intégrée dans une cuisine qui comprend un autre homme adulte. Ces grandes cuisines, qui peuvent compter plus d'une trentaine de personnes, sont plus fréquentes dans le village de Sob que dans ceux de Kalom et de Ngayokhem, en raison de l'ampleur des migrations et des politiques de lotissement qui ont, au cours des années vingt à Kalom et quatre-vingt à Ngayokhem, largement favorisé les processus de fission au sein des habitations. Quelles sont les relations de parenté qui lient ces hommes intégrés dans un même groupe domestique ? Parmi les 32 % de groupes domestiques composés au minimum de deux hommes adultes, 15 % sont de type patrilocal fraternel (abritant des frères germains ou classificatoires), 14 % de type patrilocal paternel (abritant un père et ses fils ou, cas plus exceptionnel, un oncle et ses neveux agnatiques), et 3 % de type avunculocal mixte (abritant des parents utérins de même génération ou de génération successive). Dans tous les cas, les hommes qui vivent dans une même cuisine sont des parents proches. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit soit d'un père et de ses fils, soit de frères germains, quelquefois avec leurs fils mariés, les épouses des fils et les petits-enfants. Beaucoup plus rarement, une cuisine peut rassembler un oncle agnatique ou utérin et des neveux ou des cousins au quatrième degré.
- 37 Le type avunculocal mixte, qui concerne les groupes domestiques où cohabitent un homme, ses fils (mariés ou célibataires) et un parent utérin marié (neveu ou frère utérin), rassemble 3 % des groupes domestiques. Cette catégorie, qui regroupait 6,8 % des cuisines au cours des années soixante (DUPIRE *et al.*, 1974), a régressé depuis une vingtaine d'années. Le type « famille avunculocale étendue » (regroupant des utérins adultes à l'exclusion de parents croisés adultes) qui existait dans la typologie de M. Dupire, a disparu. Cette disparition s'explique par le fait que les fils vivent généralement avec leur père, quelle que soit la résidence de ce dernier (DUPIRE *et al.*, 1974 : 425). La régression de la catégorie avunculocale mixte et la faiblesse quantitative des parents croisés adultes de sexe masculin au sein d'une même cuisine sont dues à la pression foncière et au recul du mode de dévolution matrilineaire des terres. Ces facteurs incitent les parents utérins vivant dans l'habitation agnatique de leur oncle, ou les fils vivant dans l'habitation maternelle de leur père, à rejoindre la maison dans laquelle ils espèrent hériter des terres lignagères. Certains choisissent de migrer vers des zones où les terres sont disponibles.

- 38 Pourquoi et comment y a-t-il scission dans les groupes domestiques regroupant au minimum deux hommes adultes et quelles en sont les conséquences ? Les raisons d'une scission sont-elles plutôt d'ordre économique, en vue d'atteindre une organisation plus performante, ou plutôt d'ordre relationnel ? La fission d'un groupe domestique est généralement l'aboutissement d'un processus qui se prépare plusieurs années à l'avance. Un homme qui veut fonder son groupe domestique doit en effet disposer d'un minimum de matériel agricole et d'une main-d'œuvre suffisante. Il recevra une partie du stock de céréales, à moins qu'il attende la nouvelle récolte pour prendre son autonomie alimentaire, et il gardera les terres qu'il cultivait auparavant, auxquelles viendra s'ajouter un champ pour le mil. Une fission peut revêtir des formes multiples et avoir des causes diverses ; ce peut être une rupture brutale due à un conflit douloureux ou, plus souvent, le point d'orgue d'un processus d'autonomisation. Pourtant, quelles qu'en soient les causes et les modalités, il est toujours malaisé de connaître les raisons d'une séparation : les intéressés n'aiment pas aborder ces questions, même plusieurs années après l'événement et même lorsque les protagonistes sont morts. On parle peu d'une séparation de cuisine ; la décision est prise discrètement, elle est exécutée rapidement et elle engendre souvent suspicions et méfiances. Les critères économiques sont souvent peu déterminants dans cette décision qui renvoie principalement à des motivations d'ordre symbolique ou affectif susceptibles d'être mal interprétées par l'entourage. De plus, une fission confronte les hommes à la relativité du modèle social dominant qui reste celui de la famille élargie pluri-générationnelle composée de différents noyaux conjugaux. Écoutons le récit d'une fission entre trois frères, racontée par le cadet : « Sobel (le benjamin) a dit qu'il voulait créer sa propre cuisine. C'était à l'approche de l'hivernage. Biram lui a demandé ses raisons : j'ai fait quelque chose qui ne te plaît pas, tu as un problème avec ma femme ou tu trouves que je gaspille la nourriture ? Sobel a expliqué qu'il n'y avait aucun problème et qu'il voulait simplement avoir sa cuisine. Biram a alors convoqué les hommes de la maison et les vieux du village pour leur demander conseil. Ces derniers ont interrogé Sobel et Biram et comme ils ont constaté qu'il n'y avait aucun problème entre eux, ils ont dit à Biram de laisser Sobel faire ce qu'il voulait ».
- 39 Les conflits entre femmes constituent, selon les intéressés, la première des causes de rupture. Ces disputes, qui sont exhibées sur le devant de la scène parce qu'elles concernent des étrangères au lignage, cachent souvent des discordes plus profondes entre parents de sexe masculin, difficilement avouables puisqu'elles remettent en question l'unité lignagère. La taille du groupe domestique est aussi mise en avant pour justifier une séparation. Au-delà d'un certain seuil démographique (qui n'est pas défini), la cuisine deviendrait difficile à gérer en raison de la lourdeur des tâches ménagères et de l'inertie relative au nombre excessif. La meilleure solution serait alors la fission.
- 40 La fission se produit la plupart du temps entre collatéraux, après le décès d'un père ou d'un oncle. La société sereer réproche le fils qui abandonne son père et prend son autonomie, en créant son groupe domestique. Une telle situation, qui est exceptionnelle, peut être la conséquence d'un divorce entre les parents qui conduit un fils à fonder une maison avec sa mère et ses germains. Le père, en revanche, peut prendre la décision de faire éclater son groupe domestique entre les fils de ses épouses et de partager le patrimoine foncier. Cette mesure permet à un homme âgé de se décharger des responsabilités relatives à sa fonction, tout en réglant, d'une façon qu'il estime équitable, ses problèmes de succession. Il arrive, dans ce cas, que soient mises en place des formes intermédiaires de coopération pour la production agricole et la consommation. Le père

mange alors alternativement chez chacune de ses épouses et conserve la gestion d'un grand grenier qui renferme le mil cultivé dans le grand champ de mil (*mamak*). La production de ce champ, qui fait l'objet d'un travail collectif, est consommée après la récolte par tous les résidents ou vendue pour l'achat de bétail. Une fois cette récolte consommée, les cuisines retrouvent leur autonomie jusqu'à la prochaine récolte. Une seule parmi les 25 cuisines de type patrilocal paternel abrite un homme, ses fils et les enfants de son germain défunt. Il est probable que cette coopération entre un homme et ses neveux agnatiques cessera après le décès du chef de cuisine.

- 41 Lorsque la fission se produit entre collatéraux, les segments utérins composés des épouses et de leurs enfants prennent, à plus ou moins long terme, leur autonomie. Il est rare de voir cohabiter dans un groupe domestique des cousins parallèles au-delà du quatrième degré de parenté ou des cousins croisés ; le décès d'un homme provoque, en général, une fission entre son fils et son neveu maternel. Une séparation entre des frères germains est généralement un processus plus délicat, même si des données quantitatives témoignent de sa fréquence : lorsque des germains résident dans le même village, ils vivent, en moyenne une fois sur deux, dans la même cuisine. Sur un total de 44 groupes de germains orphelins de père, plus du tiers (16 groupes) vit dans la même cuisine, alors qu'un autre tiers (13 groupes) vit dans des cuisines ou dans des concessions différentes au sein du même village. Le dernier tiers (15 groupes) vit dans des villages différents à la suite d'une migration.
- 42 Il n'existe pas de corrélation statistique entre l'âge et la date de séparation des cuisines ; il y a évidemment davantage d'hommes âgés que de jeunes qui ont séparé leur cuisine mais il y a aussi des frères qui vivent ensemble jusqu'au décès de l'un d'entre eux ou des jeunes frères qui se séparent. Bien qu'il n'y ait aucune réprobation sociale à la séparation des groupes domestiques entre germains (ce que traduit le proverbe : « deux hommes, deux maisons »), la séparation de cuisines entre germains n'est pas toujours dénuée de conflits. Elle ne remet néanmoins pas en question leur coopération économique au sein du segment utérin.
- 43 Entre l'intégration dans un groupe domestique et la fission, se mettent en place des formes mixtes de coopération basées sur une organisation partiellement collective du travail agricole, sur une séparation des unités de préparation, et sur une organisation collective des groupes de commensalité. Dans le village de Kalom, après le décès de leur père, deux frères agnatiques ont séparé leurs cuisines, tout en maintenant un mode de culture et de consommation communautaire pour le grand champ de mil. Le produit de ce champ est consommé par les membres de la maison durant la période de l'hivernage, puis chaque cuisine retrouve son autonomie alimentaire dès la nouvelle récolte. Ce type de fonctionnement, aujourd'hui marginal dans le Sine, renvoie à des formes d'organisation existantes dans certains sous-groupes ethniques sereer (*fefey*, *Sine-sereer gandum*, *dieguem*). Il aurait été plus fréquent dans les années soixante (PÉLISSIER, 1966 : 234).

CONCLUSION

- 44 La morphologie du groupe domestique connaît actuellement des transformations importantes. Les rythmes d'évolution sont, certes, variables, d'où des tiraillements, des tensions, voire des conflits. Mais le groupe domestique sereer se caractérise par sa plasticité, sa souplesse, son adaptabilité aux contingences démographiques et aux accidents, ainsi que par la pluralité de ses structures familiales et leur capacité

d'adaptation. La famille patrilocale et pluri-générationnelle reste la norme sociale, mais des structures familiales telles que les familles sans noyau nucléaire, sans homme adulte ou matrilocales se multiplient, alors que les pratiques d'hébergement des parents utérins restent opératoires, exprimant la solidarité des réseaux de la parenté utérine. Ces transformations structurelles sont évidemment en rapport avec les changements dans les activités conduites au sein de l'unité domestique.

NOTES

1. « L'extension correspond à l'addition à un noyau central conjugal d'un parent plus ou moins proche, en quelque sorte satellisé » (SÉGALEN, 1981).
 2. Cf. 4^e partie de l'ouvrage, J. Lombard : *La gestion des crises alimentaires dans le Sine*.
-

AUTEUR

BRIGITTE GUIGOU

Sociologue, doctorante à l'Orstom, avec pour thème les dynamiques familiales dans la société sereer. Depuis 1992 chercheur au CSTB (Centre scientifique et technique du Bâtiment) à Paris.

6. Les pratiques paysannes dans le Sine

Patrice Garin, Brigitte Guigo et André Lericollais

OBJECTIFS, CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODES

- 1 Les activités agricoles, spécialement les productions végétales, assurent une part prépondérante de l'alimentation et des revenus des membres de l'exploitation. Une analyse de la gestion des parcelles de culture par les personnes vivant dans les unités de production permet de comprendre les pratiques agricoles actuelles. Cette approche met en relation les principaux systèmes de culture, les calendriers culturaux et la répartition des tâches au sein des unités de production. L'analyse du fonctionnement des unités de production évalue ce qu'une différenciation des exploitations en termes de structure et d'équipement implique comme comportements particuliers dans l'organisation du travail agricole. À partir des données des productions végétales pour chaque parcelle relevées pendant trois années consécutives, les unités de production sont comparées selon plusieurs critères de performances, afin de dégager les facteurs déterminants pour la valorisation du travail ou de l'espace cultivé.
- 2 Les pratiques paysannes ont évolué de même que leurs conséquences sur la productivité agricole et le milieu. Les Sereer, comme de nombreux paysans sahéliens, ont dû faire face depuis trente ans à des sécheresses répétées mais aussi à des grandes transformations économiques et sociales. Trois facteurs concomitants sont intervenus de manière décisive dans les évolutions :
 - la généralisation de la culture attelée dans l'ensemble du Sénégal, et plus globalement l'incidence du Programme agricole et de la nouvelle politique agricole ;
 - la détérioration des conditions pluviométriques durant les vingt dernières années ;
 - la pression foncière liée au croît démographique.
- 3 Les principaux changements intervenus dans les pratiques agricoles depuis la fin des années soixante intègrent non seulement l'évolution des techniques et de l'organisation du travail, mais ils s'évaluent également en fonction de la productivité du travail et de la

terre, ainsi que des indicateurs d'évolution du milieu. Cette mise en perspective apprécie la capacité d'adaptation et d'innovation de la population agricole et pastorale, dans un contexte difficile.

- 4 Sur la base de ces évolutions des pratiques et du milieu, des perspectives ou des actions de développement ou de recherche devraient tenir compte des contraintes auxquelles sont déjà confrontées les unités de production.
- 5 La reconstitution des évolutions par des « retours sur des terrains anciens » présente des avantages mais aussi des limites évidentes. La compréhension des mécanismes d'évolution des systèmes agraires implique de disposer de données homogènes, c'est-à-dire recueillies à des périodes différentes suivant des protocoles suffisamment proches pour être comparables. La zone d'étude retenue offrait cette opportunité rare, avec des études historiques, démographiques, géographiques, pédologiques et agronomiques réalisées au cours des années soixante. Cependant, les comparaisons entre les finages et entre les années successives sont risquées, compte tenu des divers facteurs à l'œuvre et de leur variabilité différentielle.
- 6 Les estimations de récoltes sont suffisantes pour évaluer des résultats économiques, des conséquences des déficits de la pluviométrie, des changements de variétés et de pratiques, mais elles n'autorisent pas des comparaisons rigoureuses au plan agronomique. Le caractère souvent qualitatif de ces observations ne permet pas d'établir de véritables bilans des transferts de fertilité, même si les principaux flux ont été identifiés. Seules, les observations directes faites sur les placettes de quelques mètres carrés présentent une précision suffisante, mais les conclusions ne peuvent être généralisées sans enquête de contrôle. La relative homogénéité du milieu physique, l'histoire agraire, la densité de population élevée, peuvent suggérer une relative homogénéité des situations à l'échelle régionale. Mais les observations très contrastées faites dans les trois villages, pourtant voisins retenus dans cette étude, s'opposent dorénavant à des mises en ordre et à des généralisations trop simplistes.
- 7 Ces disparités s'expliquent en partie par la forte autonomie des unités de production. L'élevage est probablement le secteur d'activité où elles sont les plus grandes. La possession du bétail mais aussi la gestion des troupeaux et l'accès aux sous-produits des cultures ne sont pas le fait de toutes les unités de production. Ces disparités s'expriment alors au niveau des systèmes de culture, par le biais de la fumure animale et de la gestion des sous-produits agricoles. Un suivi pluriannuel sur plusieurs sites s'est avéré indispensable pour apprécier notamment la souplesse et la variabilité des modes de gestion de la fertilité dans les systèmes agraires.
- 8 Ces disparités proviennent aussi des contraintes et de potentialités plus variables que ce qu'une simple liste des moyens de production possédés peut laisser entrevoir. Dans des terroirs agricoles très anciens, utilisant peu ou pas d'intrants, la productivité d'une parcelle donnée dépend beaucoup des caractéristiques locales du sol. Or celles-ci résultent des effets de plusieurs décennies de pratiques agricoles spécifiques sur des paramètres physico-chimiques intrinsèques du sol, eux-mêmes variables à très grande échelle. Les difficultés inhérentes à la caractérisation de la diversité du milieu laissent une part importante d'hétérogénéité inexpliquée dans les performances des unités de production.
- 9 La diversité et la complexité des situations actuelles obligent à reconsidérer les modèles anciens. Tout incite à la prudence quant à la généralisation de l'évolution historique qui

ressort de l'étude diachronique. Cette difficulté n'est-elle pas occultée dans beaucoup d'autres situations agricoles ?

- 10 Les niveaux d'analyse privilégiés sont l'exploitant, l'unité de production et le finage. Le recueil des données est effectué à des échelles emboîtées, depuis celle de la Communauté rurale de Ngayokhem jusqu'à la station agronomique de quelques mètres carrés. La conception globale de la recherche a misé sur la confrontation d'approches anthropologique, géographique et agronomique. La parcelle, l'exploitant, l'unité de production et le territoire villageois sont les niveaux où se prend l'essentiel des décisions sur les pratiques agricoles.
- 11 Le choix d'investigations plus approfondies sur trois finages très contrastés, tant sur le plan humain que sur celui du milieu naturel, était justifié par la recherche de traits communs et de divergences selon ces particularités locales, au sein de la Communauté rurale de Ngayokhem. Les finages de Sob, du quartier central de Kalom et de trois quartiers du village de Ngayokhem ont été retenus. Le village de Sob avait fait l'objet d'une étude géographique (LRRICOLLAIS, 1972) intégrant des observations réalisées par C. Ramond et C. Charreau, agronomes du CNRA de Bambey. Le corpus de données réuni et traité pour la période 1965-1969 a fourni une référence ancienne autorisant une comparaison avec la situation des années 1985-86-87.
- 12 Sur ces trois villages occupant plus de 1 000 ha au total, les finages ont été levés de 1985 à 1987 et des informations ont été recueillies de manière exhaustive : Pour chacune des 2 000 à 2 200 parcelles localisées sur le cadastre actualisé chaque année, les caractéristiques suivantes sont observées en 1985, 86 et 87 : superficie, attributaire et mode d'accès à la terre, type de sol, fumure, culture principale et associations, récoltes y compris des sous-produits (estimées par le nombre d'unités vernaculaires récoltées multiplié par un poids moyen de chaque type d'unité évalué chaque année par village).
- 13 • Les éléments structurels des unités de production - 189 en 1987 - et leurs variations de 1985 à 1987 : (population résidente et migrations, équipement, cheptel) auxquels s'ajoutent des informations recueillies sur les parcelles et agrégées à ce niveau (superficies par culture et par attributaire, superficies appropriées, nombre d'exploitant, récoltes).
- 14 À Sob s'ajoute l'état des aménagements agraires et de la strate arborée, qui avait été particulièrement étudié entre 1965 et 1968.
- 15 Rappelons que chez les Sereer, les unités de production sont les cuisines » ou *ngak*. Chaque habitation - *mbind* - comptant un ou plusieurs *ngak*. L'analyse des pratiques agricoles s'est déroulée sur un échantillon de 18 *ngak*, constituant toutes les cuisines de 9 *mbind*, tous situés à Sob. Le village compte 37 *mbind* comprenant 5 à 66 personnes, qui se subdivisent chacun en 1 à 6 *ngak* (72 au total dans le village). L'hétérogénéité des *ngak* est forte car ils comptent entre 1 à 35 personnes et gèrent de 2 à 30 ha. Afin de mettre en évidence la diversité des modes de fonctionnement, compte tenu de contraintes de structure variées, les habitations et les unités de production ont été choisies en privilégiant la diversité plutôt que la représentativité statistique, de façon à couvrir un large panel de situations. Ce choix a permis de vérifier comment l'existence de plusieurs centres de décision dans l'exploitation (le chef de cuisine, les attributaires de parcelles, plus, éventuellement, les chefs de ménages dépendants) induit des modalités de partage des moyens de production et des règles de fonctionnement particuliers selon la composition du groupe domestique. L'échantillon est déséquilibré en faveur des très

petites et des grandes unités de production par rapport à l'ensemble des cuisines de la région.

- 16 En plus des informations recueillies systématiquement pour l'ensemble des cuisines et des parcelles des trois finages, des éléments ont été relevés afin de préciser l'organisation de la production agricole sur toutes les 200 à 220 parcelles de ces 18 *ngak* en 1986 et 1987 (la nature et la date des opérations culturales - début et fin -, le nom du ou des intervenants et des attelages, l'origine et la composition de l'équipement et du cheptel de trait utilisé - référence au propriétaire de ces moyens de production -, la présence ou non de restitution organique ou de fertilisation minérale, l'avis des agriculteurs sur le niveau d'enherbement avant chaque sarclage)¹.
- 17 Les facteurs d'hétérogénéité du milieu sont encore très nombreux au sein d'une parcelle (les termitières, les arbres, le modelé dunaire, les apports de matière organique par auréoles). Malgré une homogénéisation des pratiques grâce à la culture attelée, l'évaluation des conséquences agronomiques des pratiques ne peut se faire qu'à l'échelle de stations d'observations de quelques m². Celle-ci a fait l'objet de travaux alliant enquêtes et expérimentations au sein des unités de production suivies (CATTAN 1987 ; GARIN 1988, 1989 ; GARIN et THIAM 1989). Seules les conclusions de ces travaux particuliers seront utilisées ici, afin d'évaluer la pertinence des pratiques des agriculteurs.
- 18 Pour distinguer les évolutions des variations inter-annuelles, les observations et les analyses doivent s'inscrire dans la durée. Pour chaque sujet abordé et à chaque niveau d'analyse - organisation du travail au sein des cuisines, tenure des terres, utilisation du sol, entretien de la fertilité, itinéraires techniques, facteurs déterminant du rendement - nous disposons de plusieurs campagnes d'observation, pour la période récente (1985 à 1989) comme pour la période plus ancienne (1965 à 1969). En outre des ouvrages de référence étaient disponibles sur le sujet, notamment la thèse de P. Péliissier sur les systèmes agraires (PÉLISSIER, 1966) et les travaux de J. M. Gastellu sur des unités de production et de consommation (GASTELLU, 1978 et 1981).

DU MODÈLE ANCIEN À LA GESTION ACTUELLE

- 19 Il y a une trentaine d'années, le système agraire sereer du Sine au Sénégal était cité comme un exemple de système agro-pastoral intégré, assurant une gestion rationnelle du milieu, reproductible à long terme, capable de nourrir une population dense de 50 à 60 habitants au km² et de lui fournir un revenu. Ce système intégrait la culture de céréales pour la consommation domestique, l'arachide destinée à la vente et l'élevage, notamment de troupeaux bovins. En saison agricole, le finage était partagé en soles encloses afin de faire coexister les troupeaux et les cultures. En saison sèche, le finage était abandonné à la vaine pâture. Les troupeaux et le parc d'arbres jouaient un rôle important dans la reconstitution de la fertilité (PÉLISSIER, 1966). Pourtant, hormis pendant une période plus ancienne, il n'y a pas eu véritablement stabilisation de l'agriculture sereer autour d'un modèle unique.

Les spécificités du milieu pour l'activité agricole

- 20 Le terroir sereer s'est constitué dans un milieu physique dont les potentialités médiocres furent améliorées par l'aménagement agraire. Des termes usuels désignent les lieux et les

portions d'espaces du paysage agraire. Dans la partie centrale de la campagne sereer, *jong* désigne la topographie dunaire aplanie où les sommets de dune ne sont qu'exceptionnellement bien marqués. Les bas-fonds - *xur* -, sont d'orientation SSW-NNE, plus ou moins engorgés, avec des écoulements sporadiques en cours d'hivernage. Le paysage de campagne s'interrompt au passage des vallées fossiles aux terres fortement salées - *tann* -, dont les étendues planes sont herbeuses ou dénudées. Ces vallées prennent forme au nord et s'élargissent vers le sud jusqu'à envahir la majeure partie de l'espace vers les bras de mer du Sine et du Saloum.

- 21 Les terres sont classées en deux types principaux : *mbuc*, sols sablonneux ocres (fréquemment désignés par le terme wolof de *joor*) ; *dak*, terres grises ou noires légèrement plus argileuses des dépressions, avec des catégories intermédiaires. Les sols à texture très sableuse du centre-ouest du Bassin arachidier dominant ici. Ces sols pauvres chimiquement présentent cependant des caractéristiques physiques favorables : la porosité, la capacité d'infiltration importante et la grande profondeur de ces sols favorisent le développement racinaire. Du fait de leur faible cohésion, la résistance au passage des outils est minimale.
- 22 Les états de surface sont très changeants en fonction de l'évolution du milieu et du déroulement des travaux agricoles. Les premières pluies frappent le sol nu préalablement ratissé et nettoyé, puis le travail du sol et le désherbage accompagnent le cycle agricole. Les fortes pluies provoquent l'engorgement ou le marnage des eaux dans les bas-fonds. Des apports et des prélèvements ont lieu sur certaines parcelles en cours et en fin de cycle cultural.
- 23 Les terres sont jugées épuisées quand se répand *Acanthospermum hispidum* -*ndakar nit*-, *Mitracarpus scaber* -*ndara*-, et que *Striga hermonthica* -*ndoxom*- parasite mils et sorghos. Les terres sont dites mortes quand l'horizon superficiel est délié et blanc, ou quand un glaçage survient en surface de sols indurés et dénudés dans les bas-fonds. L'amélioration foncière est apportée par l'entretien d'arbres sélectionnés. Parmi la quarantaine d'espèces présentes *Faidherbia albida* est dominant. L'action bénéfique de cette légumineuse sur les propriétés physico-chimiques des sols a été soulignée (POULAIN et DANCETTE, 1968 ; CTFT, 1988).
- 24 Le milieu ne peut se décrire sans évoquer le climat qui induit, dans une large mesure, le polymorphisme du paysage et les rythmes saisonniers. Pourtant, le partage de l'année en saisons et les changements de physionomie du paysage ne dépendent pas exclusivement des faits climatiques. En régime sahélo-soudanien, la pluie se répartit sur une période de 3 à 4 mois, avec des totaux annuels fluctuant entre 300 et 800 mm. Les premières pluies ont une importance décisive pour la levée, le démarrage des céréales et de l'arachide, le déroulement des cycles végétatifs de toutes les plantes cultivées, et aussi celui des adventices. Rappelons l'influence des pluies de fin d'hivernage pour les cultures à cycles longs, les cultures dites « dérobées » et le tapis herbacé, enfin l'importance des totaux pluviométriques sur le mouvement des nappes et l'état de la strate arborée.
- 25 Au-delà du fait climatique lui-même, ce sont la nature et l'intensité des travaux paysans qui donnent la succession des périodes et modèlent le paysage. Ainsi l'année sereer se divise en cinq périodes :
 - *taw iid* (janvier) le début de la saison sèche et la traite ;
 - *iid* (février, mars, avril, mai) la saison sèche ;
 - *sara ndam* (juin) le déclenchement des pluies ;

- *ndig* (juillet, août, septembre) l'hivernage ;
- *sek o ndeb* (octobre, novembre décembre) la saison des récoltes.

26 Autrefois, le terroir exploité, réparti en champs - *kol* -, s'opposait à l'espace demeuré en « brousse » - *kob* -, à la fois réserve foncière, lieu de pâture, de cueillette et de collecte du bois pour les usages domestiques.

Le terroir céréalier ancien

- 27 Dans le modèle ancien d'occupation de l'espace, avant la diffusion de l'arachide, l'essentiel de l'activité agricole avait lieu sur les sols sablonneux. L'agriculture manuelle délaissait les sols plus argileux des inter-dunes et des dépressions. Sous un climat de type sahélo-soudanien, entre les isohyètes 500 et 700 mm (calculés sur une longue période), les cultures de base étaient des variétés rustiques de mils et de sorghos.
- 28 Le terroir exploité comprenait trois aires (fig. 1). L'aire en culture continue de mil précoce à cycle court (90 jours), avec du haricot *niebe* cultivé en dérobé, couvrait quelques dizaines d'hectares autour des habitations. Elle est communément appelée *pombod*. À la périphérie, sur une large couronne, sous le parc arboré dominé par *Faidherbia albida*, la terre était partagée en deux grandes soles : d'une part les grands champs de mil à cycle long, d'autre part la jachère enclose, pâturée et fumée durant l'hivernage par les troupeaux. Quelques petites parcelles de manioc et de coton étaient encloses. Dans les bas-fonds inondables, les femmes exploitaient de petites rizières.

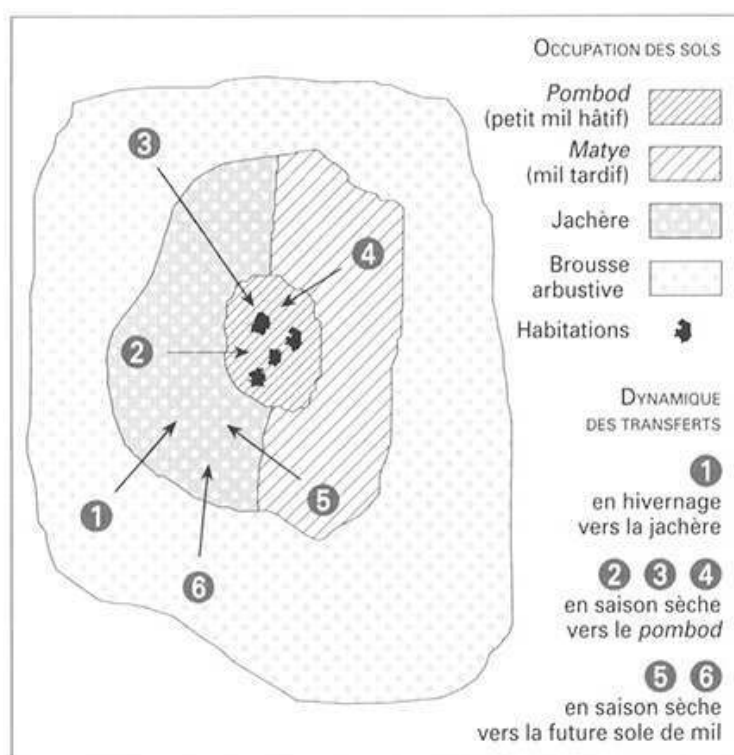


Figure 1. Les transferts de fertilité par le bétail au sein du terroir.

- 29 En termes de gestion de la fertilité, les champs de faire villageoise bénéficiaient des déchets domestiques et de la fumure animale de saison sèche. La sole en jachère pâturée recevait la fumure animale durant l'hivernage et en début de saison sèche, en prévision

de la culture de mil. En saison sèche, le finage était laissé en vaine pâture. Les *Faidherbia albida* bonifiaient les terres exploitées à la périphérie des *pombod*.

L'insertion de l'arachide : la rotation triennale

- 30 L'arachide a rapidement progressé sur les terroirs du Sine au début de la période coloniale. Les paysans sereer l'ont intégrée en modifiant l'organisation et la gestion du finage (fig. 2).
- 31 Le *pombod* demeurait faire de la culture continue du mil hâtif de soudure, avec le niebé. La couronne des grands champs s'est étendue aux dépens de l'espace pastoral. La campagne arborée ainsi construite a recouvert progressivement l'ensemble des terroirs aux dépens de l'espace pastoral. Les terroirs étaient alors partagés en trois soles : d'une part les grands champs de mil, d'autre part le bloc de l'arachide regroupant un grand nombre de parcelles, enfin la jachère enclose où les troupeaux étaient parqués pendant l'hivernage.

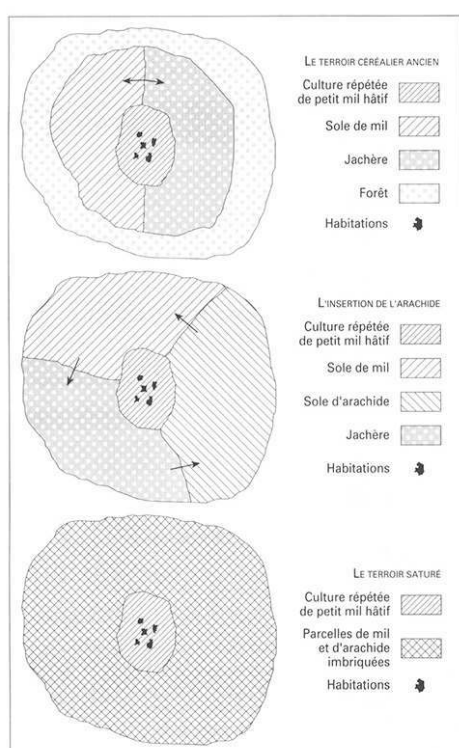


Figure 2. Évolution du modèle agro-pastoral sereer.

- 32 Les terres plus argileuses étaient progressivement défrichées mais on n'y cultivait pas l'arachide, la proportion des gousses restées en terre étant trop importante dans ces sols compacts. À la culture du mil ou du sorgho succédait la jachère enclose et fumée. Ces terres étaient le domaine préservé de la rotation biennale.
- 33 À la périphérie, l'espace boisé se réduisait. Les parcours permanents étaient reliés par des passages bordés de haies, aménagés pour la circulation du bétail (*ped*). Les petites rizières de mare demeuraient exploitées par les femmes.
- 34 Le maintien des troupeaux en saison sèche était lié à l'entretien d'un parc arboré dense, où les densités de *Faidherbia albida* atteignaient 20 à 30 arbres/ha (PÉLISSIER, 1966).

- 35 Dans ce modèle l'arachide, par son pouvoir fixateur d'azote et ses qualités fourragères, apparaît bien intégrée au système agro-pastoral. Cependant, son introduction a eu pour conséquence l'extension du territoire cultivé au détriment de l'espace sylvo-pastoral, la rotation triennale arachide-céréales-jachère parquée se substituant à la succession céréale-jachère parquée (PÉLISSIER, 1966). À ce stade le fonctionnement du système agraire impliquait encore une forme de gestion collective de l'espace au niveau de grands quartiers de village, au moins pour la délimitation des soles et les mises en défens. L'occupation de l'espace, la gestion de la fertilité et la conduite de l'élevage demeuraient très imbriquées.

La saturation des terroirs

- 36 La relative saturation de l'espace est un phénomène ancien dans la région, où les premières tentatives de déplacements des populations pour désengorger le vieux pays sereer datent des années trente. Au début des années soixante, les densités rurales atteignaient déjà 80 à 100 habitants au km². Dès cette époque, la réduction de l'espace pastoral et des jachères au profit des cultures a contraint les troupeaux à partir en transhumance durant l'hivernage.
- 37 Les changements au cours des dernières décennies ont plusieurs origines. La population locale a continué de croître, en dépit de l'émigration. L'analyse de l'équipement confirmera que la culture attelée adoptée dès la fin des années soixante-dix est devenue depuis cette date une pratique courante et générale. Cette innovation, adoptée à grande échelle, a entraîné notamment une extension progressive des surfaces cultivées.
- 38 La discipline collective qu'impliquait la délimitation des assolements régresse peu à peu dans la gestion du territoire villageois. Le parcellaire s'est affiné et stabilisé. D'autres facteurs ont agi sur les pratiques paysannes et la gestion des terroirs. L'interprétation de la loi foncière sur le domaine national de 1964 et la mise en place des communautés rurales après 1972 ont contribué à accélérer la mise en culture des jachères, les paysans craignant que les terres laissées vacantes ne soient redistribuées, comme on l'a vu précédemment. Ce fait a été observé ailleurs en pays sereer (GASTELLU, 1981). En revanche, la baisse du prix de l'arachide n'a pas fait régresser cette culture.
- 39 Toutes ces innovations et ces changements institutionnels sont intervenus dans les villages sereer, tandis que la sécheresse sévissait gravement et durablement en zone sahélo-soudanienne.

L'aggravation des contraintes climatiques

- 40 L'évolution récente des systèmes de culture est liée à la dégradation des conditions climatiques. La sécheresse qui a marqué continuellement la période 1968-1985 est à l'origine de transformations importantes et durables des systèmes de culture, notamment de leur adaptation à des conditions nettement plus arides.
- 41 Le cumul de la pluviométrie par périodes décennales (fig. 3) permet de cerner précisément la durée de l'hivernage et de repérer les accidents survenus au cours de la saison des pluies. La colonne des totaux annuels fait clairement apparaître la rupture que représente l'année 1968, première année marquée par un déficit pluviométrique sévère. Au cours des années suivantes, jusqu'en 1985, il y a eu cinq années de sécheresse

catastrophique, sept années déficitaires et seulement cinq années favorables ou correctes. Le bilan des hivernages de la dernière colonne prend en compte le total et la répartition de la pluie. En comptant l'année 1968, huit années sont catastrophiques et trois années très déficitaires. Depuis cette date, il n'y a eu que cinq années favorables et deux années correctes pour les cultures. L'effondrement de l'activité agricole imputable à la sécheresse tient surtout à des séries de mauvaises années, d'abord 1972-73-74, puis la série, beaucoup plus grave, de six années de 1979 à 1985. Certaines années, d'autres calamités sont venues s'ajouter à la sécheresse, telles que les invasions de criquets qui ont ravagé les cultures avant la récolte.

- 42 Les données pluviométriques recueillies à Ngayokhem confirment cette réduction très nette du total des précipitations depuis les années soixante-dix (765 mm en moyenne entre 1948 et 1967, contre 470 mm en moyenne entre 1968 et 1987). Les années qui reçoivent moins de 500 mm, exceptionnelles jusqu'en 1967, sont majoritaires depuis 1968 inclus, avec des années à très forts déficits pluviométriques (un tiers n'ayant reçu qu'environ 350 mm sur les vingt dernières années). En revanche, depuis 1968, deux années seulement ont bénéficié d'une pluviométrie supérieure à 550 mm, alors que de 1947 à 1967, toutes les pluviométries annuelles dépassaient 600 mm. Et ceci s'accompagne d'une forte réduction de l'hivernage utile, calculé de la date de la première pluie de semis jusqu'à celle de la dernière pluie utile, supérieure à 5 mm.
- 43 À Sob, les années 1966 et 1967 sont caractéristiques de la période « humide » avec respectivement 870 et 729 mm. Les années 1986 et 1987 sont représentatives du niveau de la pluviométrie, moins favorable, tel qu'il s'est établi durant les deux dernières décennies : 383 mm avec 90 jours d'hivernage utile en 1986 et 565 mm en 1987 pour 85 jours d'hivernage utile. Les observations faites au cours de ces campagnes sont donc complémentaires également de ce point de vue.

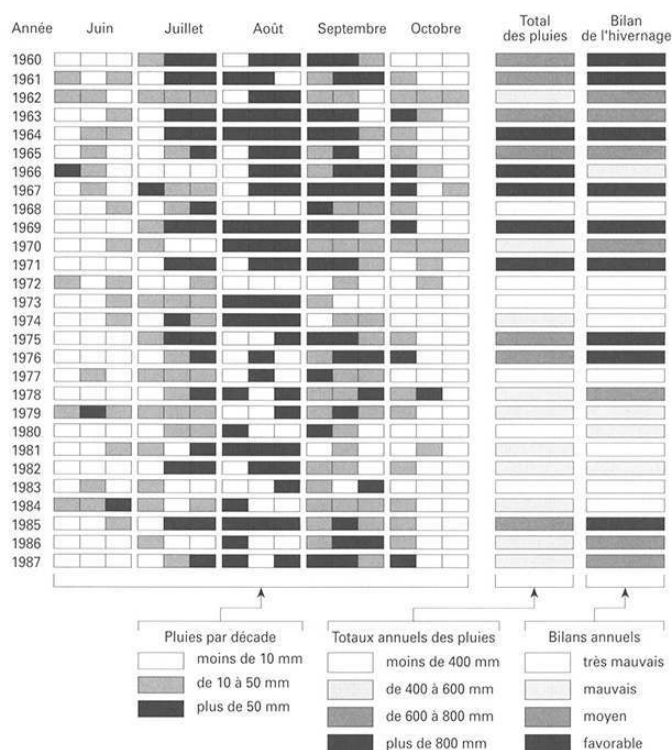


Figure 3. Les hivernages à Fatick (1960-1987).

- 44 Les sécheresses répétées qui ont affecté la région depuis 1968 ont exacerbé les déséquilibres. En limitant la production de biomasse, elles ont entraîné l'extension des surfaces cultivées au détriment des jachères. Les principaux risques de destruction des sols liés à leur mise en culture, l'acidification et l'érosion éolienne par déstructuration des horizons de surface, sont aggravés durant les années de sécheresse. Face à la péjoration climatique, la population actuelle, dont la densité atteint les 100 à 130 habitants au km², a adopté des stratégies de survie. Elle a de plus en plus recours à des ressources externes au système agraire (migrations et activités extra-agricoles). La migration absorbe maintenant le tiers du croît démographique (Garenne, première partie). Mais la pression sur le milieu s'est accrue avec un souci général de tirer davantage profit de ressources locales pourtant de plus en plus limitées, à moindre coût sinon à moindre risque.
- 45 À certains facteurs de déstructuration apparents dès la fin des années soixante (PÉLISSIER, 1966 ; LERICOLLAIS, 1972 ; GASTELLU, 1981) viennent s'ajouter des signes de dégradation du système agraire :
- les surfaces cultivées s'étendent au détriment de l'espace pastoral et les soles en jachère disparaissent ;
 - le parc arboré, surexploité et vieilli, régresse. Or, il représente l'un des éléments essentiels de l'aménagement des terroirs, et c'est un facteur d'intégration de l'agriculture et de l'élevage ;
 - l'expulsion saisonnière des troupeaux a pour conséquence la réduction des surfaces fumées et pour effet le développement de *Striga bermonthica* dans les parcelles de céréales.
- 46 Le terme de cette évolution apparaît d'emblée sous nos yeux. S'il y a stabilité pour le *pombod* toujours cultivé en mil, l'ensemble du terroir arachidier situé à sa périphérie est maintenant exploité en culture continue. La rotation biennale mil/arachide s'étend jusque sur les terres les plus argileuses des bas-fonds. La régression des jachères est générale. Elle se traduit par l'abandon de la gestion collective en soles et par la dégradation rapide des aménagements agraires, notamment du réseau de *ped*, ces chemins qui maintenaient les troupeaux à l'écart des cultures. La dégradation de l'espace pastoral est aussi apparente. À l'évidence, les fondements mêmes du système agraire ancien sont remis en cause. L'analyse de cette évolution a lieu dans les unités de production et se fonde sur l'observation des pratiques agricoles.

LE FONCTIONNEMENT DES *NGAK*

- 47 « C'est au niveau de l'exploitation agricole que s'exprime la réelle cohérence des choix effectués » (MILLEVILLE, 1987). La connaissance des règles sociales affectant la gestion des moyens de production dans les années soixante a permis de formuler l'hypothèse d'une organisation de l'activité agricole au niveau de la cuisine-*ngak* - et secondairement de la concession - *mbind* -.

Le *ngak*, la main-d'œuvre

- 48 Pour étudier la composition du *mbind* et celle du *ngak*, la typologie présentée dans le chapitre précédent est reprise sur la base de critères essentiels en système virilocal comme le nombre d'hommes adultes, leurs relations de parenté et leur génération :
- Groupe A - sans homme adulte : la femme est seule ou elle est chef de cuisine ;

- Groupe B - comprenant un homme adulte : le plus souvent le *ngak* se compose d'une famille conjugale, parfois l'homme adulte n'a pas d'épouse et cohabite avec des femmes ascendantes, descendantes ou collatérales et des enfants ;
- Groupe C - comprenant au minimum deux hommes adultes : il y a cohabitation de deux hommes adultes ou plus, qui sont parents agnatiques ou croisés ou utérins qui appartiennent à des générations successives ou à la même génération. À ce noyau central peuvent se rajouter des épouses, des enfants, des parents éloignés.

Tableau I. *Typologie résidentielle : les cuisines de l'échantillon (1990).*

	<i>Ngak</i> de l'échantillon	<i>Ngak</i> des 3 villages
Groupe A	1	8
Groupe B	10	111
Groupe C	7	58
Non sereer	0	8
Total	18	185

- 49 L'appartenance statutaire demeure une information intéressante, même si elle n'est plus autant qu'autrefois le marqueur de l'identité et l'indicateur premier de l'activité. Dans les villages sereer tout le monde cultive depuis de nombreuses décennies, pourtant l'appartenance statutaire induit des particularités. Au plan foncier, les non-paysans n'ont acquis la maîtrise de leurs terres que récemment. Généralement leurs parcelles sont éloignées et dispersées, avec des surfaces relativement faibles et leur maîtrise de la terre souffre de quelques restrictions. La différence demeure nette dans la pratique de l'élevage ; seuls les paysans d'origine possèdent des bovins et ont accès à la fumure par parage. Certains non-paysans continuent à exercer des activités liées à leur statut, notamment les griots et les artisans. Ces catégories pratiquent la pluriactivité depuis longtemps. Les *cedo* ont migré en ville plus tôt que les paysans. Dans ces familles, les relations à distance et les échanges qu'elles induisent sont plus développés que dans les familles paysannes.
- 50 67 % des *ngak* des trois villages suivis sont d'origine paysanne et cette catégorie représente 66 % de l'effectif total de la population rurale sereer.
- 51 Les modifications dans les systèmes de culture et le fonctionnement des exploitations depuis la fin des années soixante-dix sont liés aux mouvements démographiques et à la pression foncière.

Tableau II. *La répartition des ngak en fonction du statut (1987).*

Groupes statutaires	% de la population en pays sereer*	Les <i>ngak</i> des villages de Kalom, Ngayokhem et Sob	Les <i>ngak</i> de l'échantillon
Paysans, <i>jaraaf</i> , <i>jarga</i>	66,00	127	17
<i>Cedo</i> , <i>doomi-buur</i>	14,30	40	0

Dépendants	6,70	4	0
Griots	6,40	10	1
Artisans	2,60	2	0
Non sereer	4,00	6	0
Total	100,00	189	18

***CF. PREMIÈRE PARTIE, CHAPITRE 1 (BECKER *étal.*)**

- 52 En dépit de migrations de plus en plus importantes, la population résidente et la population active n'ont cessé de croître dans les campagnes sereer du Sine. Les migrations saisonnières, pluriannuelles ou définitives affectent depuis plusieurs décennies le fonctionnement des unités de production, particulièrement pendant et après les mauvaises années agricoles (M. GARENNE, première partie, chap. Ib). Elles entraînent des variations importantes du nombre de résidents et surtout des actifs, d'une année sur l'autre. Certes ces fluctuations existaient déjà dans les années soixante. À Sob en 1966, le solde migratoire est de 21 personnes, auquel s'ajoute le départ en migrations saisonnières de 20 jeunes actifs, pour une population initiale de 552 personnes (LERICOLLAIS, 1972). Cependant, les fluctuations interannuelles des populations sont plus importantes de nos jours. Il est vrai que la comparaison de deux « moyennes », et, plus encore, de deux années particulières, s'avère délicate. Les effets conjoncturels (mauvaises années climatiques, baisse du prix de l'arachide) se combinent aux effets structurels (accroissement naturel de la population) pour perturber l'analyse des tendances démographiques.
- 53 La population résidente à Sob s'est fortement accrue. En 1987, l'effectif est de 50 % supérieur à celui de 1967. La croissance démographique a eu pour effet de créer localement une situation de pression foncière. Les études démo-historiques qui ont analysé la dynamique du peuplement, et celles de l'utilisation du sol, l'ont clairement établi.
- 54 L'évolution de l'organisation de la production agricole à l'échelle de la cuisine est analysée à partir de données démographiques.

Tableau III. *Sob, population résidente et population exploitante (1967 et 1987).*

Année	Population résidente	Population exploitante	Pop. résidente/ Pop. exploitante	Nombre de <i>ngak</i>	Pop. moyenne du <i>ngak</i>
1967	520	229	2,27	65	8
1987	779	278	2,80	72	10,82

Tableau IV. *Sob, population exploitante par statut (1967 et 1987).*

Année	Population exploitante	Chefs de <i>mbind</i> et de <i>ngak</i>	Hommes dépendants	Femmes
-------	------------------------	---	-------------------	--------

1967	229	65	57	107
1987	278	74	60	144

- 55 L'augmentation du nombre de *ngak* ne conduit pas à une diminution des effectifs par unité de production ; au contraire, la population moyenne du *ngak* est passée à Sob en 20 ans de huit habitants à près de onze (soit + 35,25 %). Cette tendance se retrouve dans toute la zone de l'enquête démographique.
- 56 Par contre, la population exploitante (les personnes attributaires de parcelles) n'a pas augmenté dans les mêmes proportions : l'accroissement n'étant que de 21 % pendant la même période. Cette progression plus lente tient à certaines catégories d'exploitants. La progression des effectifs féminins est de 35 %, celle des chefs de *ngak* de 14 % et celle des hommes dépendants n'est que de 5 %. Ces écarts de croissance s'expliquent en partie par les modalités d'accès à la terre.

L'accès à la terre

- 57 En principe, les droits de chaque statut vis-à-vis du foncier sont respectés, c'est-à-dire que tous ceux qui peuvent prétendre à une parcelle s'en voient allouer une, aussi bien les femmes mariées que les chefs de ménages dépendants ou les hommes célibataires adultes. Pourtant il se confirme que les exploitants hommes sont maintenant moins nombreux que la population exploitante féminine. La migration des hommes pendant la saison des cultures a sans doute connu une croissance exceptionnelle pendant et après les années difficiles de 1983 et 1984, mais elle s'est maintenue après (chap. 4). Les migrations saisonnières des hommes dépendants sont devenues structurelles. À l'inverse, l'arrêt des facilités d'accès aux semences d'arachide en 1985, qui a contribué à la mise à l'écart cette année-là des gens les plus fragiles de par leur statut, n'a pas eu d'effet durable. Les bonnes récoltes de 1985 et les facilités d'accès aux semences d'arachide, retrouvées en 1986, ont permis le retour à une répartition « normale » des parcelles.
- 58 L'environnement économique a donc une incidence évidente sur le mode de partage du foncier et sur la mobilité des hommes hors de leur terroir. La place de l'arachide dans l'économie des exploitations les rend très sensibles à toute modification du marché.
- 59 Les modalités d'accès à la terre jouent dans ce contexte. Rappelons que, pour l'année 1987, plus de 20 % du terroir cultivé a fait l'objet de prêts à Sob. Dans ce village particulièrement bien équipé, l'extension des surfaces cultivées au-delà des limites du finage permet de résoudre en partie la contrainte foncière puisqu'elle représente près de 10 % de la surface cultivée par les habitants en 1986 et 1987. Elle a nettement augmenté depuis les années soixante. Dans un contexte régional de saturation foncière, on conçoit que le bilan entre villages soit nul et que Sob profite d'une situation relativement privilégiée par rapport à ses voisins.
- 60 La régression des jachères et les emprunts de terre aux villages environnants ont permis de maintenir les ratios de surfaces cultivées par habitant et par exploitant à des niveaux proches d'il y a vingt ans à Sob, malgré un accroissement de 25 à 30 % de la population résidente. Le départ en migration d'une frange de population potentiellement exploitante favorise aussi ce maintien d'une surface moyenne par attributaire à peu près constante, même si le ratio surface/habitant diminue un peu.

- 61 Les droits et devoirs de chacun, en termes d'accès à la terre, restent identiques. Cependant le partage du terroir a connu des modifications notables, avec une extension des surfaces gérées par les chefs de cuisines, alors que le nombre d'habitants par cuisine s'est sensiblement accru. Pour les autres statuts, les surfaces totales ont légèrement diminué, mais grâce au départ en migration les superficies exploitées par dépendant se sont globalement maintenues. Les femmes n'ont pas été marginalisées, comme on aurait pu le craindre et comme la répartition des surfaces exploitées en 1985 le laissait croire. Cette année-là, elles n'ont exploité que 66 ha soit 12 % de la surface cultivée, à cause de difficultés exceptionnelles d'accès aux semences d'arachide. En 1987, elles ont exploité 107 ha soit 20 % des surfaces cultivées, après les bonnes récoltes de 1986 mais sans crédit de semences. Pour l'arachide, les surfaces moyennes gérées par les dépendants ont légèrement augmenté, en revanche celles en céréales sont plus fréquemment gérées par les chefs de cuisines. Globalement, l'extension de la surface cultivée par actif permise par la mécanisation, même si elle est restreinte, s'est faite surtout au profit des chefs de *ngak*.

Tableau v. Surface moyenne attribuée par exploitant d'après leur statut, à Sob en 1967 et en 1987 (en ha).

Statut	Céréales		Arachide		Céréales + arachide	
	1967	1987	1967	1987	1967	1987
Chefs de cuisine	2,90	3,30	1,15	1,05	4,05	4,35
Autres hommes	0,75	0,65	0,55	0,70	1,30	1,35
Femmes mariées	0,10	0,05	0,65	0,70	0,75	0,75

- 62 Rappelons que par le jeu du prêt et de l'emprunt on arrive, pour les 72 *ngak* de Sob, à une assez bonne répartition de la terre en fonction du nombre d'actifs. Ce n'est pas le cas pour les villages de Ngayokhem et de Kalom (voir chap. 4).

L'utilisation du sol

- 63 Dans les années soixante les finages étaient déjà contigus depuis plusieurs décennies ; il n'y avait plus d'extension possible. Cependant, les jachères étaient encore abondantes. À Sob, à la fin des années soixante, la jachère couvrait encore près de 1/5 du finage (tabl. VI).

Tableau VI. Population et utilisation du sol à Sob de 1965 à 1969 (surfaces en ha).

Année	Population	Mil et sorgho	Arachide	Jachère
1965	537	261	174	91
1966	552	252	170	109
1967	520	240	181	111
1968	514	253	196	59
1969	515	264	169	100

- 64 Maintenant, pendant la saison des cultures, le finage est presque entièrement mis en culture. Seules subsistent des jachères « accidentelles » dues à l'absence d'un exploitant ou au manque de semences d'arachide. Même les parcelles jugées « fatiguées » ou celles qui sont totalement infestées par le *striga* sont mises en culture tant est forte la demande en terre. De plus, toute parcelle laissée en jachère risque d'être attribuée d'autorité à un exploitant démuné par le Conseil de la Communauté rurale.
- 65 Partout l'évolution récente a touché l'espace pastoral et les jachères (tabl. VII) :

Tableau VII. *Utilisation du sol à Katom, Ngayokhem et Sob en 1985, 1986 et 1987 (surface en ha).*

Sob				
Année	Population	Mil et sorgho	Arachide	Jachère
1985	674	281,71	193,86	18,25
1986	705	290,84	193,44	10,61
1987	779	307,50	230,58	12,81
espace pastoral résiduel :				
35,67 ha				
Kalom				
1985	348	122,84	71,51	34,35
1986	376	112,41	87,28	37,80
1987	467	116,41	68,17	41,59
espace pastoral résiduel :				
110,17 ha				
Ngayokhem				
1985	591	196,10	104,75	25,49
1986	603	182,93	113,63	31,87
1987	565	228,16	104,65	29,98
espace pastoral résiduel :				
26,06 ha				

- 66 À Sob, une situation extrême est maintenant atteinte, avec la quasi-disparition de la jachère. Les troupeaux reviennent en début de saison sèche et ne demeurent sur le finage que quelques mois jusqu'à l'épuisement des maigres ressources de la vaine pâture ; À Kalom, des signes de délaissement apparaissent dans une partie du terroir. La jachère ne couvre que quelques rares parcelles au centre et au sud du finage. Les champs abandonnés au nord du terroir appartiennent à des lignages du groupe social *cedo*, qui ne possèdent pas de troupeaux bovins. En revanche, les lignages « paysans » qui possèdent des bovins sont à l'étroit au sud du terroir et leurs troupeaux transhument en permanence dans le Ferlo. La nette différenciation entre les exploitations se conjugue avec des signes de délaissement du terroir par des familles qui comptent de plus en plus d'émigrés ; À Ngayokhem, les disparités sont fortes. Les terres basses plus ou moins inondables qui occupent des superficies importantes restent couvertes d'une végétation arbustive dégradée. Les habitants au nord du terroir disposent de surfaces moins exigües que les autres et sont gestionnaires des troupeaux les plus importants. Ils disposent encore des jachères attenantes à l'espace pastoral boisé. Ailleurs, l'accroissement de la population a provoqué l'extension des surfaces cultivées au détriment essentiellement des jachères qui ont presque totalement disparu, sauf dans les zones difficiles à mettre en

valeur (sols à tendance hydromorphe). Des jachères accidentelles parsèment également le terroir, sur des portions de champs normalement semées en arachide mais non cultivées, faute de semences.

- 67 Comparativement à la fin des années soixante, le rapport arachide/mil est resté relativement stable à Sob, (proche de 0,7) avec de notables fluctuations inter-annuelles, en fonction des difficultés d'achat des semences d'arachide. Globalement, et malgré la pression foncière, l'extension des superficies cultivées n'a pas profité prioritairement aux cultures vivrières et la rotation arachide-mil, si précieuse pour l'entretien de la fertilité, s'est imposée comme un élément essentiel des systèmes de cultures. Cependant, il faut là aussi se garder de toute généralisation abusive. Dans les villages plus contraints sur le plan foncier, comme Kalom et Ngayokhem où le ratio surface/habitant est plus faible (respectivement 0,6 ha et 0,4 contre 0,7 à Sob), la part des céréales, base de l'alimentation, est nettement plus forte (ratio arachide/céréales de 0,5 environ à Ngayokhem). Le maintien du potentiel de production des terres pose alors question, d'autant que les amendements organiques et minéraux concernent de faibles portions des terroirs (chap. 7).
- 68 La diminution du nombre des espèces et des variétés cultivées traduit l'adaptation à la pluviométrie réduite de 200 mm en 20 ans. Elle s'est faite grâce à des actions combinées de la recherche et de la vulgarisation, mais aussi grâce aux capacités d'innovation endogènes de cette population paysanne.
- 69 Le mil et l'arachide couvrent plus de 90 % des assolements. La rotation biennale mil-arachide s'est étendue aux terres *dak*, grâce à la généralisation du déterrage de l'arachide à la houe tirée par le cheval.
- 70 Le mil à cycle long de 110-120 jours - *matye* -, principale espèce cultivée entre 1965 et 1968, a été totalement abandonné au profit du petit mil hâtif - *pod* - à cycle de 90 jours, qui était auparavant cantonné aux champs en céréale continue.
- 71 Pour l'arachide, les surfaces emblavées en variétés rampantes, à cycle de 120-130 jours, moins adaptées au binage mécanique, ont fortement régressé dès 1963, avec l'introduction des sarclages à la houe dite occidentale (LERICOLLAIS, 1972). Une variété de 90 jours de cycle, résistante à la sécheresse, issue de la recherche et largement diffusée par les services de développement au temps du programme agricole, représente l'essentiel des emblavements entre 1985 et 1987.
- 72 La diffusion, depuis 1985, sans intervention de structure de développement, de sorghos à cycle de 90-100 jours et à panicules lâches a permis la réintroduction de cette céréale dans les zones *dak* où les espèces traditionnelles de 110 à 120 jours, type *kongossan*, cultivées entre 1965 et 1970, ont presque disparu. Le sorgho occupe jusqu'à 5 % des surfaces exploitées par *ngak*, suivant la distribution des pluies et l'importance des sols *dak* plus argileux dans la surface agricole utile (SAU), avec une moyenne aux environs de 2,5 %.
- 73 Le coton n'est plus cultivé et seules quelques dizaines de m² de riz colonisent certaines mares temporaires quand l'hivernage est relativement humide. Le manioc a disparu, alors qu'il est réintroduit par certaines ONG dans la région.
- 74 En contrepartie, le niébé, anciennement cultivé en dérobée dans le mil *pod* autour des habitations, est parfois conduit en culture pure (0,1 à 2 % de la SAU - 1 % en moyenne) surtout les années de manque de semences d'arachide.

- 75 Les associations culturales les plus fréquentes dans les années soixante ont été aussi modifiées pour tenir compte à la fois des contraintes climatiques, mais aussi de la mécanisation de toutes les opérations culturales (tabl. VIII). Les agriculteurs ont recours aux cultures associées en réponse à des accidents climatiques.

Année	Mil pur	Mil sorgho	Mil niébé	Mil sorgho niébé	Mil + autres	Total mil + cult. ass.
1986	74	17	4	5	0	26
1987	87	0	11	1	1	13

Année	Arachide pure	Arachide niébé	Arachide bissap	Arachide niébé bissap	Arachide + autres	Total arachide + cult. ass.
1986	33	2	21	42	2	67
1987	10	5	19	65	1	90

Tableau VIII. *Importance des cultures associées, dans les parcelles des 18 cuisines suivies à Sob en 1986 et 1987, en % du total des parcelles de mil ou d'arachide.*

- 76 Le mil est produit le plus souvent en culture pure, mais parfois avec du sorgho semé en remplacement de poquets manquants, comme ce fut le cas à Sob en 1986.
- 77 De façon plus exceptionnelle, on retrouve l'ancienne pratique de la culture dérobée de niébé dans la deuxième moitié de l'hivernage, dans le mil, surtout à Sob, village très orienté vers l'agriculture. Cette association, importante dans les années soixante (LERICOLLAIS, 1972), a fortement régressé avec la sécheresse ; elle réapparaît, mais de façon limitée, quand les mois d'août sont relativement arrosés, comme en 1985 et 1987.
- 78 En revanche, les associations de culture sont généralisées avec l'arachide. La combinaison la plus commune comporte l'arachide en culture principale avec quelques lignes d'oseille de Guinée - bissap - le plus souvent localisées sur les bordures des parcelles pour en marquer les limites, sans gêner le passage des outils de culture attelée. Quelques poignées de semences de niébé mélangées à l'arachide dans le semoir complètent souvent cette association (2 000 à 10 000 plants/ha de niébé). Les associations arachide-niébé-bissap sont systématiques sur les parcelles de femmes qui veulent couvrir une part de la consommation des ménages et diversifier leurs sources de revenus (ventes sur les marchés locaux de l'oseille). L'importance du niébé dépend aussi de la quantité de semence d'arachide disponible.
- 79 Les combinaisons légumineuses-céréales, avec par exemple une ligne de sorgho ou de mil toutes les dix lignes d'arachide, restent exceptionnelles (moins de 2 % des surfaces d'arachide).

L'équipement

- 80 Les programmes d'appui au monde rural, qui se sont succédés sans discontinuer de 1964 à 1985, avaient pour finalité initiale de maintenir les revenus de l'État et des paysans, malgré la baisse des prix de l'arachide consécutifs à l'abandon des tarifs préférentiels accordés par la CEE. L'enjeu était d'accroître de 25 % en moins de cinq ans la production arachidière et la productivité du travail (THÉVENIN et YUNG, 1982). L'objectif était de

promouvoir un système de production plus intensif, sur la base d'une combinaison de « thèmes légers » : des semences sélectionnées et traitées, des semis en ligne mécanisés à bon écartement afin de permettre un entretien mécanique, une fumure minérale réduite, la récolte de l'arachide à maturité. La culture attelée était justifiée par un souci d'intensification et de réduction des temps de travaux par hectare. Le succès fut immédiat, comme l'atteste le nombre de houes et de semoirs acquis avant 1970 dans le département de Fatick englobant la Communauté rurale de Ngayokhem (fig. 4). Les sécheresses et la promulgation de la loi sur le Domaine national, que les agriculteurs ont interprétée comme une incitation à la mise en valeur des jachères afin d'en préserver la maîtrise foncière, ont renforcé la volonté des agriculteurs de s'équiper.

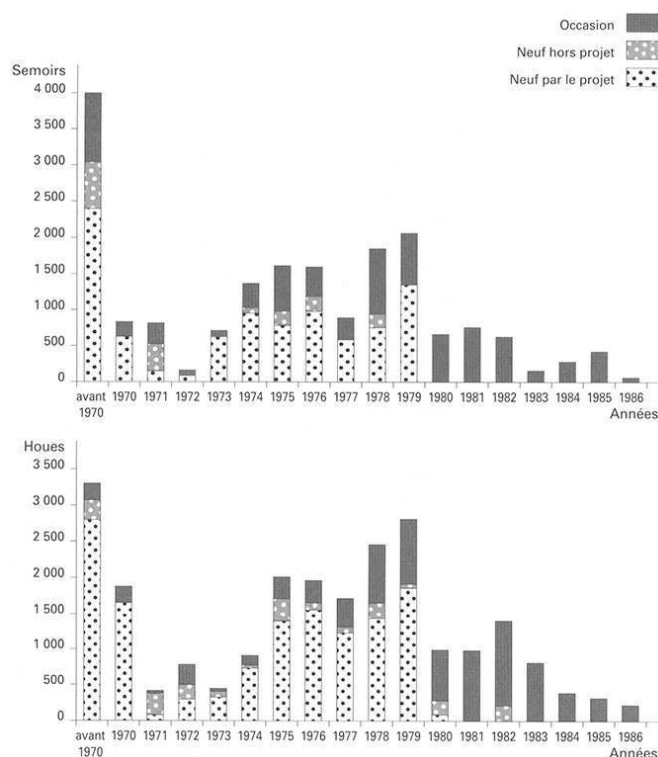


Figure 4. Fluctuations interannuelles des acquisitions de matériels dans le département de Fatick (d'après M. HAVARD, 1987).

- 81 En dépit de la péjoration des conditions climatiques et des soubresauts de la filière arachide qui ont ralenti la progression de l'équipement, la demande en matériels a souvent été supérieure à l'offre du projet, comme l'illustre la figure 4 retraçant l'évolution des achats de houes et de semoirs. La garantie de débouchés à des prix fixés en début de campagne pour l'arachide, les crédits d'équipement, le réseau de points de vente de matériels ont été largement utilisés par les agriculteurs pour s'équiper jusqu'en 1980. L'abandon des facilités d'accès aux matériels neufs à partir de cette date a brisé la dynamique d'équipement, les acquisitions d'outils d'occasion déclinant également au cours du temps. Le peu d'acquisitions réalisées en dehors du projet souligne la nécessité d'un soutien financier pour la plupart des agriculteurs. La faible hausse des transactions sur le marché de l'occasion après les années de sécheresses calamiteuses (1973-1974 et 1983-1984) démontre la réticence des agriculteurs à se séparer de facteurs de production qui leur sont devenus indispensables.

- 82 L'effort d'équipement a commencé par le semoir, puis l'acquisition de la houe s'est imposée comme moyen d'atténuer les impacts des aléas climatiques après les sécheresses. Ces matériels ont été adoptés par les agriculteurs sereer en modifiant l'organisation du travail agricole, ce qui a entraîné des changements fondamentaux dans les itinéraires techniques. La culture attelée a pu se répandre rapidement grâce à l'existence d'un cheptel équin et asin au début du projet, reliquats des efforts passés de l'administration coloniale et de son armée pour développer les capacités de transport. Le développement de la traction équine et asine est spectaculaire, alors que la traction bovine est restée marginale.
- 83 Les chevaux présentent de nombreux avantages :
- la vitesse d'exécution des travaux quand ceux-ci demandent une faible puissance, comme les semis et les binages en sols sableux ;
 - leur vitesse dans les fonctions de transport ;
 - le fait d'être attelé seul et non par paire comme les bœufs ;
 - leurs faibles besoins alimentaires leurs prix nettement inférieurs et la facilité de leur dressage (comparés aux bœufs).
- 84 La rusticité des ânes et leurs prix inférieurs de 75 % aux chevaux font que les asins sont très fréquents dans tous les types d'exploitation, et particulièrement dans les petites unités de production.
- 85 La progression des acquisitions de matériels de culture et de cheptel de trait a plafonné vraisemblablement à la fin des années soixante-dix. Les résultats de cet effort d'équipement demeurent. L'équipement moyen par cuisine est très élevé pour une région sahélienne. On compte par cuisine pour la Communauté rurale : 1,35 unité de traction, 0,9 semoir, 1,1 houe et 0,55 charrette.
- 86 L'équipement commun à 50 % des cuisines est constitué d'un semoir et d'une houe, avec un à deux animaux de trait. Moins d'une exploitation sur quatre est privée de cet équipement de base constitué d'un animal de trait, d'un semoir et d'une houe (fig. 5). Il s'agit alors de petites exploitations (2,4 ha cultivés en moyenne par cuisine sans équipement). L'acquisition des équipements de culture attelée a donc profité à la majorité de la population. Peu de matériel reste inutilisé par défaut de maintenance, en dépit de la vétusté de nombreux outils dont certains ont plus de 20 ans, et du non-remplacement de quelques pièces (HAVARD, 1987). Les pièces d'usures (socs, rasettes etc.) sont reproduites par les forgerons locaux, montrant que la culture attelée est intégrée à la société rurale. Mais les difficultés pour changer des éléments clés vont sans doute réduire les effectifs du parc de matériel utilisable dans les années à venir.
- 87 Le nombre d'unités de traction est très généralement supérieur au nombre de semoirs ou de houes (fig. 5). Ainsi, les agriculteurs sont en mesure de mobiliser au mieux les animaux de trait. En effet, les chevaux et les ânes étant faibles (nourriture, prophylaxie), ils ne sont attelés que par 1/2 journée et remplacés ensuite par un autre animal de la cuisine. Par ailleurs, la corvée d'eau (depuis le forage de Niakhar) les mobilise tous les jours afin de couvrir les besoins des hommes et du cheptel nourri à l'étable, l'eau des puits étant devenue trop salée et imbuvable, à Sob particulièrement.
- 88 Il est rare qu'une cuisine ne possède qu'un seul outil de la chaîne : le semoir ou la houe. Dès que les cuisines ont les possibilités financières d'acquérir du matériel, elles achètent ces deux éléments. Dans l'esprit des agriculteurs, la lutte contre l'enherbement est aussi importante que la précocité des semis afin de valoriser le peu d'eau disponible. Lorsque la

taille des unités de production est telle qu'une chaîne d'équipement devient insuffisante, la priorité va à l'achat d'une autre houe. En effet, tous les semis de mil effectués en sec peuvent être répartis sur une période assez longue, en attendant les pluies, alors que les sarclages doivent être réalisés au plus vite après les premières pluies. Près de 25 % des cuisines possèdent ainsi deux à trois houes, alors qu'elles ne sont que 13 % à posséder plus d'un semoir. Pourtant, les exploitations possédant plusieurs chaînes d'équipements ne sont pas à l'abri de difficultés d'organisation du travail, car elles exploitent des superficies beaucoup plus étendues. Chaque attelage doit en moyenne entretenir 0,2 à 0,8 ha de plus dans les cuisines disposant de plusieurs chaînes d'équipement complètes que dans celles qui n'en possèdent qu'une. En fait, il y a peu de suréquipement qui signifierait des « rentes d'équipement », ce qui confirme le caractère relativement généralisé de la mécanisation.

- 89 L'équipement en moyens de transport est moins systématique, mais concerne cependant la moitié des cuisines (fig. 5).
- 90 Au-delà d'une logique d'équipement commune aux exploitations, un bilan fait apparaître de fortes disparités entre les villages :

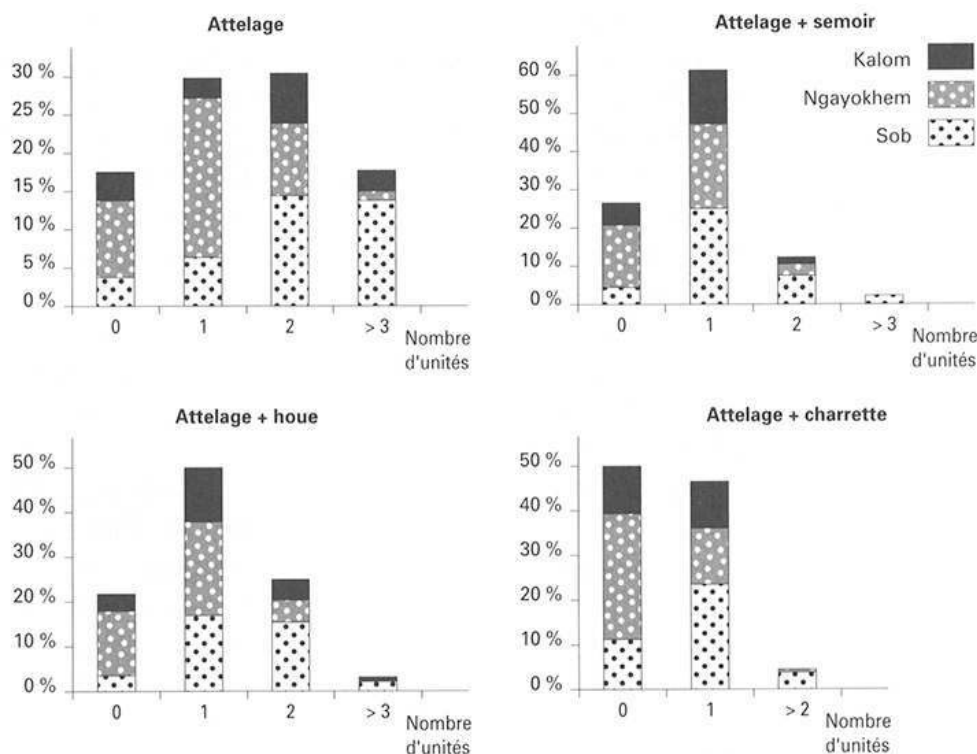


Figure 5. Le niveau d'équipement des ngak (pour les trois villages en 1987).

- Sob : un semoir pour 1,8 ha d'arachide, une houe pour 2,9 ha cultivés, une charrette pour 5,9 ha cultivés ;
 - Ngayokhem : un semoir pour 1,8 ha d'arachide, une houe pour 4,0 ha cultivés, une charrette pour 11,9 ha cultivés ;
 - Kalom : un semoir pour 2,1 ha d'arachide, une houe pour 5,2 ha cultivés, une charrette pour 10 ha cultivés.
- 91 Sur les trois villages, une cuisine sur quatre doit recourir à l'emprunt ou à la location de matériel pour le semis, une sur cinq pour le sarclage. Mais elles sont 1/3 à Ngayokhem contre 1/10 à Sob à ne pas posséder de houe. Ces fortes contraintes d'équipement

ressenties à Ngayokhem proviennent d'une plus grande proportion de petites cuisines, qui ont eu plus de difficultés à réunir les moyens pour acquérir des équipements.

- 92 La rapidité d'exécution des opérations culturales si importante pour les résultats de la campagne agricole, ne se déduit pas aisément du relevé des caractéristiques d'équipement et de structure de chaque cuisine, surtout si l'on s'en tient à ce qui lui appartient en propre.
- 93 Le manque de matériel est typique de quelques classes d'exploitations présentant des résultats agricoles médiocres, situées dans des villages sous-équipés comme Ngayokhem ou Kalom où les échanges de facteurs de production sont difficiles. Quand les solidarités entre cuisines peuvent être mises en jeu, les exploitations insuffisamment équipées parviennent à obtenir des résultats agricoles tout à fait comparables à celles qui sont mieux dotées en matériel, grâce à des prêts de matériels.
- 94 Les transactions foncières conduisent à un certain nivellement des capacités d'intervention. Les exploitations réellement « suréquipées », c'est-à-dire celles dont la capacité de sarclage est trois fois supérieure à la norme admise dans la région, empruntent des parcelles aux grandes cuisines incapables d'assurer l'entretien de l'ensemble de leurs terres (tabl. IX).
- 95 La faiblesse des animaux, la corvée d'eau et le manque d'hommes de plus de 15 ans durant la campagne agricole contribuent également à diminuer les capacités d'intervention « théoriques » des cuisines. La contrainte de main-d'œuvre peut surprendre dans une région aussi peuplée. En fait, les attelages sont conduits le plus souvent par deux individus, un homme tient les mancherons de l'outil pendant qu'un autre guide l'animal par le licol. Le guide est souvent un adolescent, voire un enfant, car de nombreux adultes masculins partent durant l'hivernage chercher du travail dans d'autres régions agricoles ou en ville. En outre, avec l'âge, le chef de cuisine abandonne les travaux mécanisés à ses dépendants masculins dès que ceux-ci sont en âge de mener les attelages. Ainsi, il n'y a guère que dans les grandes cuisines, où l'on compte plus de deux ménages, que l'on rencontre effectivement deux attelages (ou plus) travaillant simultanément. Les équipements « sous-utilisés » faute de main-d'œuvre dans ces grandes unités, sont alors empruntés ou loués par ceux qui en sont démunis.

Tableau IX. Répartition des cuisines selon leurs contraintes d'équipement (estimées sur la base des normes d'équipement de l'Isra).

Contraintes de sarclage				Équipement correct	Suréquipement en sarclage			
Type de ratio en %	Très fortes < 50 %	Fortes 50-75	Faibles 75-90	90-110	Faible 110-125	Fort 125-200	Très fort > 300	Total
CS/SMF	19	13	9	19	15	8	17	100 %
CS/SCULT	19	12	13	26	21	8	1	100 %

La répartition est donnée en % du nombre total de cuisines suivies.

Le ratio CS/SMF = (capacité de sarclage/superficie en maîtrise foncière) x 100 ;

Le ratio CS/SCULT = (capacité de sarclage/surface cultivée après transaction foncière) x 100.

- 96 Tous ces facteurs cumulés peuvent modifier complètement le jugement que l'on peut porter sur l'équipement d'une cuisine. Par exemple, sur les dix-huit cuisines suivies, la capacité de sarclage réelle est réduite à 70 % de la capacité de sarclage théorique (sur la

base des normes Isra). Cinq cuisines, sur les dix-huit suivies au quotidien, présentaient des contraintes d'équipement fortes à très fortes. Le bilan, après les emprunts de terres et la réduction du nombre d'attelages opérationnels chez ceux qui disposent de plusieurs chaînes de culture, s'établit à douze cuisines sur dix-huit faisant face à des contraintes fortes à très fortes, dont dix avec plus de 9 ha à sarcler par attelage.

L'accès à la fumure organique

- 97 Dans le système agraire ancien, la fumure animale était à la fois le signe d'une réelle intégration entre l'agriculture et l'élevage et le principal facteur d'intensification. Durant la période 1965-1985, les agriculteurs ont adopté la fertilisation minérale pour l'arachide et le mil, en dépit de fortes variations dans les niveaux d'utilisation, au gré des fluctuations des prix des intrants et de l'arachide. Depuis 1985 et l'abandon total des mesures incitatives à l'emploi de fumure minérale, la consommation d'engrais a été totalement abandonnée par les agriculteurs. Quant à la fumure organique, elle continue à remplir ses deux rôles : le maintien des capacités productives de certaines zones privilégiées du finage et l'intensification des productions céréalières.
- 98 Cependant, les transformations des systèmes d'élevage, tant au niveau de la structure du troupeau que des pratiques de conduite, et l'expansion agricole au détriment de l'espace pastoral ont modifié les pratiques anciennes et les modalités d'accès à ce facteur de production (chap. 7). Les restitutions organiques par le bétail prennent deux formes : le parcage et la poudrette de parc. Le parcage consiste à faire passer la nuit au troupeau sur la parcelle à fumer. Il n'y a donc aucun transport de déjections à organiser. Les fèces sont laissées en place à l'air libre, plus ou moins émiettées sous l'effet du passage des animaux et de l'action des termites. Elles ne sont pas enfouies avant ou après semis. Le temps de parcage pour un hectare est très variable, de quelques nuits à plusieurs semaines. La poudrette de parc est le produit de récurage des enclos situés près des habitations. Elle contient très peu de paille, du fait de l'absence de litière, mais une proportion variable de terre. Elle nécessite donc un transport par panier ou charrette du village vers la parcelle à amender.
- 99 Le parcage est un mode d'accès à la fumure très inégalitaire, au profit des gestionnaires de troupeaux. Cette pratique constitue manifestement un processus de transfert interne de fertilité discriminatoire, au bénéfice d'un tiers des unités de production, qui sont déjà relativement favorisées économiquement (fig. 6).
- 100 Tous les gestionnaires de troupeaux, généralement qui gèrent leurs animaux et des animaux confiés (chap. 7), soit 15 % des exploitants, ont eu recours au parcage au moins une année entre 1985 et 1987.
- 101 Les propriétaires de bovins non gestionnaires de troupeaux (30 % des cuisines) ne profitent de cette manne qu'à la condition de fournir un des bergers menant les animaux en transhumance. Compte tenu des migrations saisonnières de main-d'œuvre qui amputent déjà sérieusement la capacité de travail des cuisines, il s'agit là d'un sacrifice substantiel, car les bergers sont habituellement de jeunes garçons qui pourraient guider les animaux de trait pendant la campagne agricole. À peine la moitié des propriétaires non gestionnaires ont fait ce sacrifice, ce qui leur a donné droit à une année de parcage sur trois. Dans un cas sur dix celui qui bénéficie du parcage n'a pas fourni de berger ; même sans bétail personnel, il peut profiter d'une faveur accordée par un chef de *ngak* de son *mbind* gestionnaire de troupeaux. Cette exception confirme le maintien de relations

sociales privilégiées, mais elle ne doit pas masquer les inégalités dans la valorisation des ressources naturelles.

- 102 Le parcage a cependant nettement régressé, surtout pendant la saison agricole, au profit du transport et de l'épandage de la poudrette de parc. Plus des 2/3 des unités de production emploient cette poudrette de parc (fig. 6), dont l'usage s'est développé en parallèle à l'accroissement du cheptel de trait et des petits ruminants et surtout grâce à l'effort d'équipement en charrettes. La généralisation de l'emploi de la poudrette a suivi l'accélération du processus d'appropriation des résidus de céréales et du foin de brousse qui s'ajoute à l'habitude déjà ancienne de stocker les fanes d'arachide et de niébé. Ainsi, la quasi-totalité des exploitations stockent leurs fanes d'arachide. Près des deux tiers d'entre elles récupèrent aussi de la paille ou du foin. Ce stockage contribue à renforcer la production de « poudrette » par un plus grand nombre de paysans mais, entre deux transhumances, les bovins trouvent de moins en moins de biomasse en vaine pâture.
- 103 Une forte majorité de producteurs, 70 à 80 %, préfère disperser la fumure organique, mais ils l'appliquent préférentiellement aux portions de champs où ils ont remarqué un port anormalement chétif des plantes cultivées (fig. 7). À la fin des années soixante, ces fumures localisées sur une partie des champs ne concernaient qu'un tiers des surfaces fumées, contre les trois quarts aujourd'hui. Les parcages étaient beaucoup plus concentrés sur l'auréole en mil continu, les animaux restaient plus longtemps sur la même parcelle. Pour étendre les surfaces fumées, les paysans ont aussi ralenti les rythmes d'apport qui sont nettement plus espacés que dans le passé. Rares sont les parcelles ayant bénéficié de plus de deux apports de fumure organique durant les trois années de suivi (fig. 7).

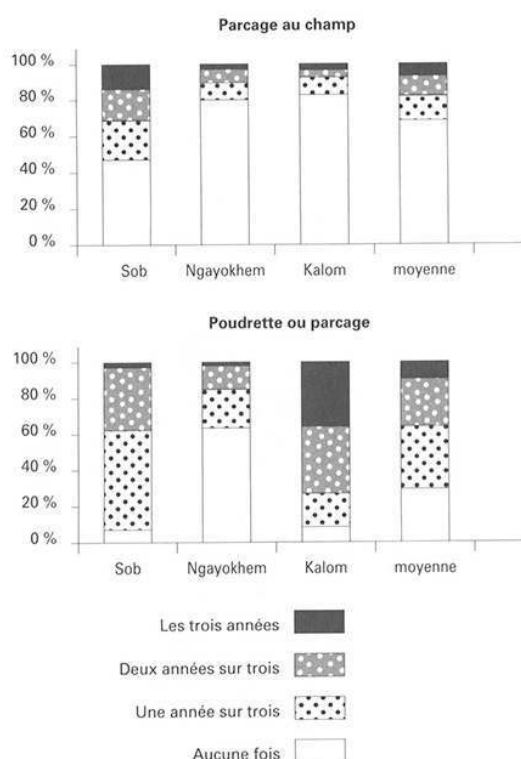


Figure 6. Les différentes formes de restitutions organiques de 1985 à 1987 (en % du nombre de cuisines par village).

- 104 L'épandage de faibles doses de poudrette, des parcsages de courtes durées et des rythmes d'apport plus espacés ont contribué à élargir et morceler l'aire des surfaces fumées, comparativement à la période précédant les sécheresses. Même si près d'un quart des cuisines n'ont eu recours ni au parcage ni à la poudrette de parc au cours de ces trois années, la fumure organique s'est « démocratisée » par le biais du cheptel intégré aux exploitations. Cette stratégie de dispersion correspond à un choix de limitation des risques de mauvaises récoltes sur une plus grande partie du terroir, au détriment d'une intensification aléatoire sur une portion congrue des champs cultivés, compte tenu des aléas climatiques. Cette stratégie complète la quête d'un rendement maximum sur un espace le plus large possible, par le biais d'un calendrier cultural strictement organisé de manière à faire profiter les cultures du maximum des pluies utiles.

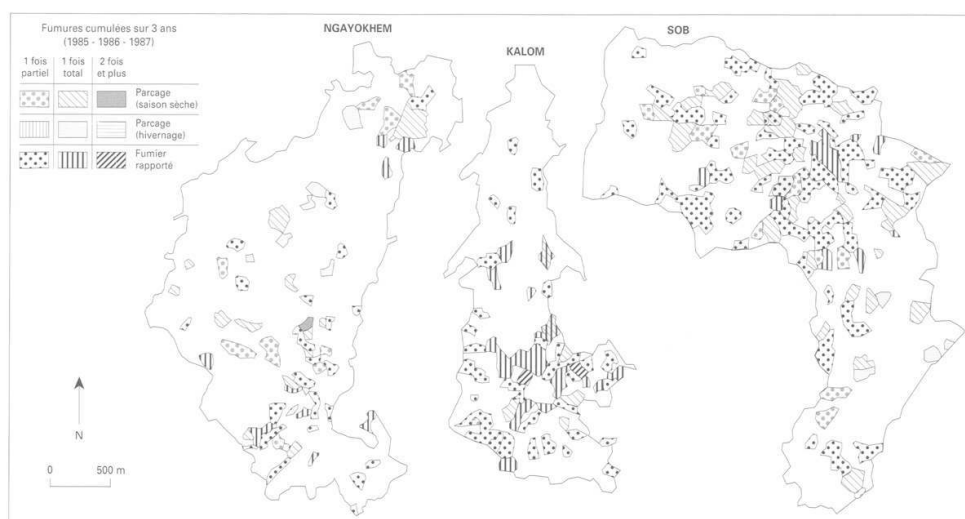


Figure 7. Fumures cumulées sur trois ans sur les finages de Ngayokhem, Kalom et Sob.

- 105 Cependant, on se gardera là aussi d'extrapolation sans contrôle d'observations localisées et limitées dans le temps. Les pratiques de gestion de la fertilité doivent être analysées sur la durée, pour le parcage aussi bien que pour le fumier ou le ramassage des résidus. Chaque année, 10 % des cuisines ont épandu de la poudrette ou bénéficié de parcage, 75 % les ont utilisés, au moins une fois, pendant les trois années. Les aléas climatiques affectent la production totale de biomasse et de résidus que les paysans laissent à la disposition des grands troupeaux. Ces résidus vont dicter le temps de présence, donc la superficie fumée, par les troupeaux transhumants. Le partage des temps de parcage entre les catégories d'ayants droit aboutit à un accès irrégulier à la fumure selon les années. La plupart des exploitants laissent s'amonceler d'une année sur l'autre le peu de déjections abandonnées dans les enclos, jusqu'à ce que le volume de poudrette soit suffisant pour justifier d'un épandage. Une situation comparable est constatée dans d'autres villages sereer (PIRAUX *et al.*, sous presse). Elle serait due à la difficulté de mobiliser les charrettes, très occupées au transport de l'eau, des personnes et de marchandises. Les périodes de retour pour tous les amendements organiques sont le plus souvent supérieures à trois ans (fig. 7). Le taux d'adoption de nombreuses pratiques diffère sensiblement d'un village à l'autre. Ainsi, les cuisines totalement privées de fumure en trois ans sont exceptionnelles à Sob et à Kalom (moins de 10 %) mais très majoritaires à Ngayokhem où l'élevage est moins présent (fig. 7). De même, le stockage des pailles de mil et de foin est généralisé à Sob, un peu moins

fréquent à Kalom, mais rare à Ngayokhem, à cause du manque de charrette et des faibles effectifs d'animaux se trouvant sur place à longueur d'année.

TYPOLOGIE DES CUISINES SELON LEURS NIVEAUX DE PERFORMANCES

Les critères de performances

- 106 La couverture des besoins vivriers de la population résidente et la maximisation du revenu monétaire pour chaque adulte ayant droit à une parcelle à cultiver sont deux objectifs communs à toutes les exploitations. En premier lieu, les exploitations ambitionnent de couvrir leurs besoins céréaliers par leur production de mil et de sorgho. Les bilans ont été établis à ce niveau. Il faut en effet souligner l'importance du mil dans la culture sereer. Dans cette société agro-pastorale le mil, avec le bétail, est le symbole et le garant d'une prospérité immédiate et future. Les revenus monétaires ont un caractère plus individuel, ce qui a conduit à analyser la principale source de numéraire, la production d'arachide des personnes exploitantes.
- 107 Cette dualité des objectifs peut surprendre, alors que pour beaucoup de cuisines la couverture des besoins alimentaires n'est pas assurée par la production interne à l'exploitation. Certaines sont loin de produire la quantité de céréales consommée, quand d'autres gèrent des stocks de sécurité pour les années de disette, comme l'avait souligné J. Lombard dans son analyse des stratégies de survie en pays sereer (LOMBARD, 1988). Plus précisément :
- Seulement une cuisine sur deux (abritant 43 % de la population) a réussi à produire, en moyenne sur les trois ans de suivi, plus que ses besoins vivriers minimaux estimés à 200 kg de céréales par individu et par an (avec d'autres taux parfois utilisés, - 180 kg ou 250 kg - les résultats seraient sensiblement différents). Un peu plus d'un quart, (28 % des cuisines, 17 % des résidents) essentiellement des petites structures, disposent d'un surplus moyen supérieur de 1/3 à leur consommation annuelle. Elles sont encore 26 % en 1986, l'année la moins favorable climatiquement ; ce qui illustre l'efficacité de leur stratégie vivrière.
 - À l'opposé, près d'un quart des cuisines des trois villages (23 %, soit 28 % de la population résidente) est en déficit chronique important. Elles produisent moins des 2/3 de leurs besoins vivriers moyens sur trois ans, soit moins de 133 kg/habitant de céréales par an.
 - Pour l'année la moins favorable des trois, seule une cuisine sur cinq (pour 14.5 % de la population) atteint l'objectif de 200 kg de céréales par habitant.
- 108 Le maintien de la place importante de l'arachide s'explique par un ensemble d'éléments techniques, économiques et sociaux. La rotation arachide-mil est une clé de la gestion de la fertilité dans un système de cultures continues à très faible restitution organo-minérale. L'arachide est aussi une culture vivrière, autoconsommée en partie ; en outre, sa vente sert à l'achat de mil. La préservation des droits fonciers pour les dépendants est une condition de leur maintien dans l'unité de production. Ils se consacrent alors à

l'arachide, production aisément commercialisable, afin de satisfaire leurs besoins en numéraire.

- 109 Quatre critères illustrent les objectifs des agriculteurs en termes de production vivrière et de revenus monétaires, ainsi que leurs stratégies d'intensification ou de limitation des risques :

- la surface consacrée aux céréales par an et par personne résidente en moyenne ;
- les rendements moyens en mil sur l'exploitation (production totale/surface totale en mil) ;
- la surface moyenne en arachide par attributaire ;
- les rendements moyens en arachide sur l'exploitation (même estimation que pour le mil).

- 110 Ce raisonnement sur les moyennes s'appuie sur les constatations suivantes :

- en considérant les rendements moyens, on atténue à la fois les fortes variations interannuelles des rendements et le caractère relativement localisé des premières pluies qui ont pu avantager ou désavantager certains villages ;
- la possibilité de constituer des stocks de mil et de reporter ainsi une partie de la production des années très favorables pour la consommation de l'année suivante, de même que l'endettement en nature pour assurer la soudure après une année difficile, induisent des ajustements particuliers dans les assolements, qui fluctuent d'une année sur l'autre. La mise en évidence des contraintes structurelles sur les stratégies nécessite de pouvoir s'extraire des années particulières, grâce aux moyennes, sans négliger le disponible céréalier et la production d'arachide obtenus l'année la moins favorable (1985 ou 1986, selon les villages) ; lorsque toutes les exploitations d'un même village sont classées chaque année les unes par rapport aux autres selon leurs rendements (production totale/surface totale par culture) ou selon les quantités produites par individus, le groupe des cuisines les plus performantes et celui des cuisines les moins productives, englobent pour l'essentiel les mêmes exploitations d'une campagne sur l'autre. La différenciation des résultats moyens sur trois ans reflète donc une réalité tangible au sein des villages.

- 111 La même hétérogénéité de situation prévaut pour la production d'arachide par attributaire de parcelle.

Typologie des exploitations selon leurs performances

- 112 En croisant ces quatre critères, une typologie différencie cinq groupes et neuf sous-groupes, auxquels s'ajoutent les exploitations nouvelles, créées entre 1985 et 1987, difficilement comparables aux autres. Deux exploitations particulières ont été écartées de l'analyse. Il s'agit de deux petites cuisines de Ngayokhem ayant cultivé uniquement du mil entre 1985 et 1987 (l'une est tenue par un griot pour qui l'agriculture n'est pas l'activité essentielle).

GROUPE I, DÉFICITAIRES EN ARACHIDE ET MIL

Sous groupe I.1, Très déficitaires

- 113 Les 11 exploitations très déficitaires (5,8 % des *ngak* et 4,8 % de la population) sont caractérisées à la fois par leurs très mauvais rendements en arachide et en mil et par l'exiguïté des surfaces cultivées par habitant et par exploitant. Par manque de terres en accès direct, peu d'actifs peuvent prétendre à une parcelle et chaque attributaire de parcelle a en charge plus de trois personnes. L'assolement est particulièrement

déséquilibré en faveur du mil, afin de limiter le déficit vivrier qui représente plus de la moitié des besoins. La rotation arachide/mil ne peut être respectée, malgré quelques échanges de parcelles, et les céréales en culture continue ne bénéficient jamais de parage. Chez le seul agriculteur qui utilise du fumier, l'impact sur les rendements moyens de l'exploitation est faible car la fumure est éparpillée sur de grandes surfaces (> 60 ares fumés/UBT). L'équipement et le cheptel de trait font particulièrement défaut chez ces agriculteurs. Ils ne peuvent guère compter sur leurs voisins, car ils résident majoritairement à Ngayokhem et Kalom où l'équipement moyen est plus réduit qu'ailleurs. Ce sous-équipement s'ajoute aux difficultés de trésorerie qui pénalisent le stockage et l'achat de semences d'arachide les contraignant paradoxalement à laisser une part appréciable de leurs terres en jachère, malgré l'exiguïté des surfaces. L'élevage ne constitue pas un palliatif aux déficits agricoles répétés. Aucun ne possède de bovins, les trois producteurs élevant des ovins et des caprins ont un cheptel de moins de cinq têtes. L'essentiel des revenus ne provient pas de l'agriculture, mais des migrations saisonnières et des activités extérieures qui concernent la majorité des actifs. La majorité des griots font partie de la classe des cuisines très déficitaires.

Sous-groupe 1.2, Déficitaires

- 114 Les 17 exploitations déficitaires (9 % des cuisines, soit 13 % de la population) sont nettement moins contraintes en termes d'équipement que les précédentes. Plus des deux tiers d'entre elles peuvent compter sur un équipement complet et 13 % seulement ne disposent d'aucun matériel, ce qui est conforme à la moyenne de l'ensemble de la population. Leurs déficits proviennent d'abord d'une localisation particulière, principalement sur le finage de Kalom, riche en sol *dak* plus argileux où les cultures sont particulièrement sensibles aux périodes sèches. En outre, ces cuisines disposent de peu de terre (0,35 ha en moyenne en accès direct par attributaire, 4,3 personnes à charge par actif). Elles ne peuvent guère recourir à l'emprunt dans ce village. Pourtant, à cause de difficultés économiques, de nombreux agriculteurs sont amenés à laisser en jachère « accidentelle » une partie de leurs terres, de préférence les sols *dak*, les plus contraignants sur le plan agricole. Les migrations saisonnières sont également fréquentes dans trois exploitations sur quatre. Dans ces cuisines chroniquement déficitaires en céréales, l'assolement est le plus souvent dominé par le mil. Les céréales sont ainsi cultivées en continu, sans fumure pour la moitié des exploitants ou avec du fumier disséminé sur de grandes étendues pour les autres cuisines (> 40 ares fumés en moyenne par UBT et par an), ce qui atteste d'une sous-utilisation des potentialités en fumure de l'élevage intégré. En effet, si aucune de ces cuisines n'est gestionnaire de troupeau et si les quatre propriétaires de bovins ne possèdent pas plus de six têtes, les petits ruminants sont présents dans quatorze exploitations, avec un effectif moyen de 5,3 têtes. Le petit élevage constitue une alternative économique appréciable au déficit agricole et les éleveurs ramassent du foin en plus des fanes de légumineuses, même ceux qui n'ont pas de charrette.

GRUPE II, DÉFICITAIRES AVEC BONS RENDEMENTS

- 115 Les exploitations déficitaires sur une production malgré de bons rendements, que ce soit en arachide (sous-groupe II. 1, 10 % des *ngak*, 7 % de la population) ou en mil (sous-groupe II.2, 20 % des *ngak*, 15,1 % de la population) sont des exploitations de taille moyenne,

abritant cinq à neuf personnes, jamais plus de quinze. Elles sont le plus souvent d'origine paysanne ou *cedo*, établies en majorité à Ngayokhem, parfois à Sob mais rarement à Kalom. En bilan de production, les deux sous-groupes ne sont pas homogènes, la moitié de leurs membres ne produisent pas de quoi assurer la consommation vivrière moyenne et la même proportion ne dispose pas de 350 kg d'arachide par exploitant et par an, en moyenne. Dans 80 % des exploitations déficitaires en céréales, la migration saisonnière est importante, mais 70 % de celles qui atteignent au moins 85 % des besoins moyens s'y refusent. La nécessité de trouver des palliatifs aux difficultés agricoles s'exprime de manière assez diverse au sein de cet ensemble. L'homogénéité des deux sous-groupes se fait surtout autour des rendements et des surfaces allouées aux deux spéculations principales, alors que leur situation foncière ou leur équipement n'ont rien de caractéristique.

Sous-groupe II.1, Déficitaires avec de bons rendements en arachide

- 116 Ceux qui obtiennent des rendements élevés en arachide (moyenne > 7,1q/ha pour tous les individus de ce groupe) consacrent une surface très réduite à cette spéculation. Toutes les parcelles en arachide pourront ainsi être semées et sarclées précocement. Les agriculteurs manquent en fait de semences d'arachide et consacrent la majeure partie de leurs terres au mil. Les rendements céréaliers sont médiocres chez trois exploitants sur quatre. Dans ce sous-groupe, il n'y a qu'un tiers « d'éleveurs » de bovins ou de petits ruminants. La moitié des exploitations n'utilise ni parcage ni fumier. Les meilleurs rendements et bilans en céréales sont le fait des exploitants qui fument régulièrement leurs parcelles, mais pour la moitié d'entre eux l'impact est faible car le fumier est dispersé sur de grandes surfaces. Les jachères « accidentelles » sont rares, sauf dans les exploitations qui produisent régulièrement peu d'arachide, et qui ne disposent que de peu de semences après des années déficitaires.

Sous-groupe II.2, Déficitaires avec de bons rendements en mil

- 117 Dans le sous-groupe des exploitations à bons rendements en mil (> 5,8 q/ha pour tous) 2/3 des exploitants fument régulièrement leurs parcelles à des doses élevées (18 ares fumés/UBT) dont 1/3 par le parcage. L'élevage sédentaire, surtout de petits ruminants, est aussi présent dans 80 % des exploitations. Cependant, les chefs de cuisine essaient de répondre aux attentes de revenus monétaires de leurs dépendants en réduisant la surface consacrée aux céréales en dessous de 35 ares par habitant. Le bilan en vivrier est alors à peine satisfaisant, 38 % des cuisines sont même assez fortement déficitaires. Les surfaces libérées pour l'arachide varient en fonction de la disponibilité en terre, de même que les productions obtenues. Les grandes superficies sont moins bien entretenues, du fait d'un équipement et d'une main-d'œuvre masculine limités.

GROUPE III, VIVRIER SATISFAISANT

- 118 Lorsque les contraintes foncières ne pèsent pas sur l'exploitation et que le nombre de résidents est peu élevé, les stratégies vivrières relativement extensives dominent. Elles caractérisent le groupe appelé « vivrier ». La moitié des cuisines de ce groupe dégage un excédent de plus de 50 % de leur consommation en année climatique défavorable, aucune n'est en déficit sur trois ans grâce à une surface cultivée en mil comprise entre 40 et 165 ares par individu. Ceci vaut pour une proportion notable de « petites cuisines ». Dans ces

ngak les moyennes sont de 5 ha pour 5,2 résidents et chaque attributaire cultive 2 ha. Tous les actifs disposent de parcelles.

- 119 Cette relative aisance foncière évite de sacrifier l'arachide, dont la superficie par attributaire se situe autour de la moyenne dans la majorité des cas. Mais les rendements de cette légumineuse restent en deçà de la moyenne générale, souvent faute de main-d'œuvre.

Sous-groupe III.1, Vivrier satisfaisant par la surface

- 120 Les cuisines dont les rendements en mil sont les plus bas sont dans ce sous-groupe (6,8 % des *ngak* et 3 % de la population).
- 121 Elles disposent de plus d'espace par habitant et par actif mais sont fréquemment sans chaîne d'équipement complète (cinq *ngak* sur treize). Les éleveurs de bovins et de petits ruminants sont minoritaires. En outre, les six cuisines qui ne possèdent pas de charrette ne valorisent pas le peu de fumier dont elles disposent. Les rendements moyens en mil les moins mauvais sont le fait des trois *ngak* qui fument leurs parcelles, avec de la poudrette ou par le parcase.

Sous-groupe III.2, Vivrier satisfaisant par le rendement

- 122 Ce sous-groupe (6,3 % des *ngak* et 4,2 % de la population) se distingue par une superficie disponible par tête et par attributaire moindre et des jachères plus rares encore. L'objectif vivrier est atteint grâce à des rendements moyens en mil élevés, souvent compris entre 5,5 et 7 q/ha, pour dix exploitants sur douze, grâce à l'importance des restitutions organiques (50 à 200 ares de mil fumés tous les ans). En plus des animaux de trait, l'élevage est présent dans neuf *ngak*, avec une prédilection pour les petits ruminants, si bien que la charge animale médiane par ha est près de trois fois plus élevée dans ce sous-groupe que dans le précédent. Les fèces laissées par le cheptel intégré aux exploitations sont systématiquement exploitées, le parcase est assez fréquent (cinq *ngak* sur douze).

GRUPE IV, PRIORITÉ À L'ARACHIDE

- 123 La priorité donnée à l'arachide dans l'assolement est caractéristique des cuisines rassemblant de nombreux adultes et bénéficiant d'un accès privilégié au foncier, soit en accès direct, soit par le biais des prêts de terres. L'objectif assigné aux parcelles de céréales est de combler, bon an mal an, les besoins vivriers, les bonnes campagnes venant renflouer les stocks après les années déficitaires, où près des deux tiers de ces cuisines ne produisent pas suffisamment pour leur consommation. Sur trois ans, pour 25 % des cuisines de ce groupe, le déficit vivrier cumulé supérieur à 15 % a été comblé par d'importants revenus tirés de l'arachide (> 500 kg d'arachide par an et par attributaire).

Sous-groupe IV. 1, Priorité à la surface en arachide

- 124 Les *ngak* répertoriés clans ce sous-groupe (6,3 % des *ngak* et 5,9 % de la population) résident majoritairement à Ngayokhem. Les rendements sont souvent médiocres pour le mil comme pour l'arachide, mais le volume de production est assuré par des superficies cultivées par habitant et par attributaire très étendues. Ils sont dix sur douze à disposer

de plus de 75 ares par habitant et plus de 2 ha par attributaire, essentiellement en accès direct. L'arachide occupe plus de 50 % des terres cultivées et les jachères occasionnelles dans la moitié des cuisines occupent une superficie équivalente à 11 % de la surface cultivée, en moyenne. L'équipement est proche de l'exploitation « moyenne » à tous points de vue, sauf pour certaines exploitations qui ne possèdent pas une chaîne d'équipement complète. Surtout, faute d'actifs masculins en nombre suffisant, les chefs de *ngak* de cette classe doivent retarder l'entretien de leurs parcelles par pénurie de conducteurs d'attelage. La superficie fumée par poudrette fluctue entre 50 et 100 ares par an pour la majorité des *ngak*. Elle n'est épanchée que sur le mil cultivé en continu mais avec une assez forte concentration (25 ares/UBT sédentaire). Le parage est pratiqué par plus d'une exploitation sur deux, mais sur une faible étendue (50 ares en moyenne). La fumure est donc relativement moins bien valorisée que pour le groupe IV.2 à rendement plus élevé, si on se réfère à leur potentiel d'élevage. L'élevage des petits ruminants, comme des bovins, est pourtant largement présent, confirmant une bonne capacité d'épargne par le biais de l'arachide, avec un effectif moyen substantiel (5,7 UBT par *ngak*) et avec 1/3 de gestionnaires de troupeaux.

Sous-groupe IV.2, Bons rendements en arachide

- 125 Ce groupe (22 % des cuisines abritant 36 % de la population) comptant 1/3 de gestionnaires de troupeaux, le parage dépasse très fréquemment 1 ha par an, si bien que 83 % des cuisines fument plus de 1 ha de mil tous les ans, dont une partie va entrer en rotation avec l'arachide. L'absence de ruminants est exceptionnelle et l'exploitation-type dispose de trois bovins ou plus, et de cinq à vingt-cinq ovins-caprins. En outre, toutes les exploitations disposent d'au moins une chaîne de culture attelée complète. La plupart peuvent compter sur deux à quatre unités de traction et une charrette qui sera mobilisée fortement lors du ramassage des résidus de culture. Cependant, même si ces exploitations sont autonomes, le ratio des surfaces à semer et à entretenir par semoir ou par houe est relativement élevé, ce qui amène à délaissé certaines parcelles. Dans ces *ngak* à forte concentration humaine et largement pourvus en terre (15 habitants et 9,5 ha en accès direct par *ngak* en moyenne), la surface moyenne par actif est abaissée de 40 ares par rapport au sous-groupe précédent, moins intensif.

GROUPE V, BONS RENDEMENTS EN ARACHIDE ET MIL

- 126 Les quinze cuisines de Sob qui associent des rendements et des productions finales régulièrement supérieurs à la moyenne pour le mil comme pour l'arachide, ainsi que des excédents vivriers systématiques au cours des trois années de suivi (8 % des *ngak* et 6 % de la population), ne se distinguent pas par des éléments de structure exceptionnels. Les ratios surface/population ne sont que de 10 à 20 % supérieurs à la moyenne de l'ensemble des *ngak*. Mais, à l'inverse, aucune n'est en situation de forte contrainte foncière et chaque attributaire supporte un nombre peu élevé de non-actifs. À part une cuisine sans semoir, toutes sont équipées d'une chaîne complète, à laquelle s'ajoutent souvent une deuxième houe, plusieurs animaux de trait et une charrette dans 80 % des cas. Ces cuisines peuvent ainsi fonctionner de manière autonome, mais les ratios de surface par matériel ne sont pas particulièrement favorables. La caractéristique la plus marquante concerne l'élevage, qui est une activité importante pour toutes les exploitations. Les petits ruminants sont partout, l'élevage et la gestion des bovins sont communs. La charge

animale à l'hectare cultivé est ici la plus forte de tous les groupes, avec plus d'une exploitation sur deux à plus de 1,1 UBT/ha. L'usage de la fumure organique est systématique, par le parcage (onze *ngak* sur quinze) ou la poudrette (quatorze sur quinze) qui est employée à des doses relativement élevées (dix à 35 ares/UBT sédentaire). Cette relative aisance n'empêche pas que 60 % de ces cuisines envoient une partie de leur force vive en migration saisonnière, ce qui dénote le caractère tout à fait relatif de cette aisance. Cependant, le nombre de migrants par cuisine est ici plus faible.

GROUPE 0, NOUVELLES EXPLOITATIONS

- 127 Les exploitations nouvelles sont très diverses, y compris d'après les critères de population, puisqu'elles réunissent de une à vingt-deux personnes au moment de leur scission. Cependant, en général, la cuisine se constitue autour d'un groupe réduit, sept personnes en moyenne, avec une forte proportion d'exploitants par rapport à la population totale. De nombreux indices indiquent que la naissance d'une exploitation intervient souvent après que son chef a acquis une large autonomie et une réelle capacité de travail au sein de l'unité mère, alors qu'il n'était que dépendant. Ces *ngak* bénéficient ainsi d'une relative aisance foncière, mais avec une forte part de terres empruntées. Si 25 % d'entre eux n'ont ni matériel ni attelage, cinq sur huit possèdent une chaîne d'équipement complète. En effet, la capitalisation des revenus des hommes dépendants se porte en priorité sur l'équipement et le cheptel de trait, dans une perspective d'émancipation prochaine. L'élevage est aussi une forme de capitalisation importante des jeunes. La moitié des nouvelles cuisines possède des petits ruminants, trois sur huit ont des bovins et il y a déjà un gestionnaire de troupeau. La fumure organique est donc très tôt d'un usage courant.

Les facteurs de discrimination du comportement des agriculteurs et des performances des cuisines

- 128 L'inégalité d'accès au foncier aboutit à différencier nettement les résultats agricoles des cuisines, comme l'illustre la figure 8, même après les transactions foncières qui ont atténué les disparités.
- 129 La figure 8 met en relation pour chaque cuisine la surface moyenne en mil par habitant pendant trois ans et le rendement moyen en mil obtenu lors de la même période. Les exploitations dont la situation vivrière est la plus critique disposent de moins de 30 ares de mil par individu, alors que celles qui sont les plus à l'aise consacrent plus de 40 ares, voire plus de 50 ares par habitant à la céréale principale. Pour ces deux populations, le rendement est peu discriminant. Cependant, dans le coin inférieur gauche du graphique se trouvent les exploitations les moins performantes, cumulant les plus mauvais rendements et les plus petites surfaces exploitées en mil par habitant.
- 130 Ce sont les mêmes cuisines très déficitaires qui occupent cette position défavorable dans le graphique construit selon un principe analogue pour l'arachide. Les cuisines du premier groupe produisent moins de 230 kg de gousse en moyenne par attributaire et par an, la surface attribuée moyenne étant inférieure à 30 ares. Les cuisines de troisième groupe produisant plus de 615 kg/an, avec une surface de plus de 60 ares. Pour les exploitations en position intermédiaire, où le rendement peut compenser en partie le manque de terre. Ainsi, le bilan vivrier et les revenus tirés de l'arachide dépendent

d'abord de l'accès au foncier. Les rendements atténuent à peine une forte discrimination des cuisines fondée sur la superficie cultivée par personne. La gamme de variation de la superficie cultivée en arachide par actif est beaucoup plus large que la surface en mil par habitant, ce qui confirme le caractère prioritairement vivrier de la production de céréales.

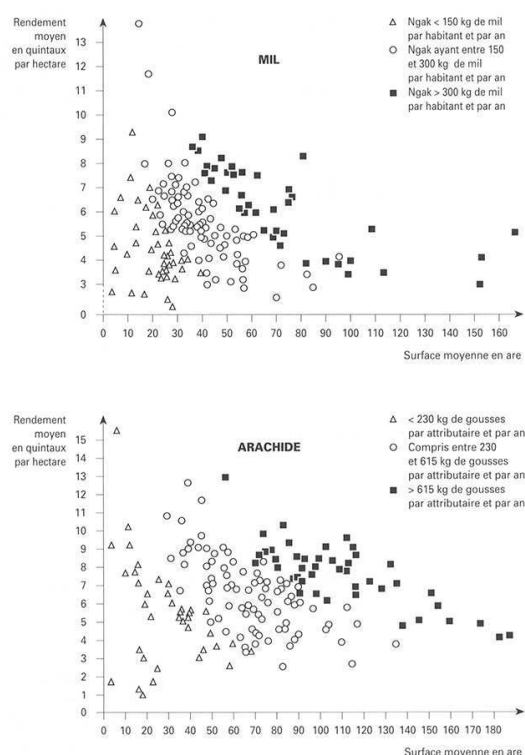


Figure 8. Surfaces et productions dans les ngak (moyennes pour les trois années et les trois villages).

- 131 Il existe aussi un lien entre la composition du groupe domestique et ses performances et stratégies en matière agricole. Ces points de convergence sont particulièrement frappants lorsque des situations extrêmes occasionnent des difficultés de fonctionnement de l'unité de production et imposent des choix quant à l'équilibre entre les céréales et la principale culture de rente. Cette typologie présente ainsi des points de convergence avec celle élaborée selon la composition du groupe domestique (chap. 5) (tabl. x).

Tableau X. Répartition des 187 exploitations des 3 villages en fonction des 2 typologies : - selon la composition du groupe domestique (chap. 5), - selon les stratégies et performances agricoles.

	Groupe selon la composition du groupe domestique					
Groupe/performance et stratégie	A	B	C	D	E	Total
0 : Nouv	4	1	1	2	0	8
I : Déficit Ar et mil	7	3	8	10	0	28
II : Déficit et bons Rdts	14	19	12	9	3	57
III : Vivrier	8	7	6	4	0	25
IV : Arachide	0	11	13	29	1	54
V : Rdt Ar et Mil	0	9	2	4	0	15
Total	33	50	42	58	4	187

A : Femme seule ou chef de *ngak*, homme sans épouse (soit les groupes 1, 2 et 4).

B : Famille élémentaire (soit le groupe 3).

C : Famille étendue, 1 homme marié (soit le groupe 5).

D : Famille avec au moins 2 hommes mariés (soit les groupes 6, 7 et 8).

E : Indéterminé.

- 132 Les cuisines dans lesquelles il n'y a pas de noyau conjugal et où le chef de cuisine est un homme ou une femme seule ne peuvent développer de stratégie basée sur de fortes productions d'arachide, car en général l'équipement et la main-d'œuvre font défaut. Les situations déficitaires à très déficitaires, même pour les productions vivrières, sont très fréquentes s'il y a une faible dotation en terre. Sinon la priorité au vivrier domine.
- 133 La majorité des cuisines rassemblant au moins deux hommes mariés privilégie la production d'arachide avec des rendements élevés (sous-groupe IV.2). Ces grandes cuisines rassemblent souvent les familles les mieux loties en terre. Elles peuvent compter sur un troupeau important, sur une main-d'œuvre nombreuse et un équipement abondant. La multiplication des ménages et des dépendants accroît sensiblement l'importance de l'arachide dans l'assolement et dans l'organisation quotidienne des tâches agricoles, si bien que l'objectif assigné au mil reste la couverture des besoins vivriers. Ces cuisines ont ainsi rarement de bons rendements à la fois sur le mil et l'arachide (groupe V). Lorsque la terre vient à manquer, ces exploitations se retrouvent soit dans la catégorie des cuisines déficitaires en mil, malgré de bons rendements (sous-groupe II.1), du fait d'une part excessive de l'arachide dans les superficies cultivées, soit dans la classe des unités de production déficitaires en mil et en arachide (sous-groupe I.2).
- 134 Les familles étendues se distribuent d'une manière analogue aux précédentes, mais l'accueil de femmes, éventuellement accompagnées d'enfants ou d'hommes célibataires extérieurs à la cellule familiale élémentaire, accentue les besoins en terre, sans apport supplémentaire d'équipement ou de capacité de fumure. Elles sont donc en proportion plus nombreuses dans des situations critiques ou prudentes vis-à-vis du vivrier. L'intensification de l'arachide est souvent recherchée, mais la production finale dépendra, comme dans le cas précédent, du disponible foncier (sous-groupe II.1 ou VI.2).
- 135 Les exploitations où l'on intensifie à la fois le mil et l'arachide regroupent ainsi principalement des familles élémentaires. Le chef de *ngak*, seul homme adulte, peut compter d'une part sur de nombreux fils célibataires et des femmes pour réaliser les travaux et, d'autre part, sur une certaine aisance foncière. Si ces cuisines sont rarement

déficitaires à la fois en mil et en arachide (groupe I) du fait d'une population assez réduite, le manque de terre peut amener une production insuffisante malgré de bons rendements moyens (groupe II).

- 136 Les deux typologies mettent en relief l'importance des caractéristiques structurelles des exploitations, à la fois dans l'équilibre entre le vivrier et l'arachide et dans les résultats agricoles. Ces résultats peuvent être expliqués à travers une analyse des itinéraires techniques et de l'organisation de l'activité agricole. L'échantillon d'exploitations, choisi *a priori*, ne couvre pas tous les groupes recensés dans les trois villages. Les exploitations suivies dans le cadre de l'analyse des pratiques se classent principalement dans les catégories les plus performantes sur le plan agricole. Ce biais involontaire provient du choix initial de se cantonner à Sob pour les enquêtes approfondies, alors que ce village rassemble une proportion très importante de cuisines à bons rendements et très attirées par la production d'arachide. Cependant, les cas extrêmes étant représentés, les conclusions sur l'homogénéité des itinéraires techniques et sur une différenciation selon les dates de réalisation des travaux agricoles demeurent fondées.

LES CHANGEMENTS DANS LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES : CONSÉQUENCES SUR LA PRODUCTIVITÉ DE LA TERRE ET DU TRAVAIL

Un calendrier des travaux agricoles très serré

- 137 Les opérations culturales présentent une grande homogénéité. Pour le mil et le sorgho, l'enchaînement est le suivant, pour plus de 80 % des parcelles :
- un débroussaillage avant semis ;
 - un semis mécanique en sec. En cas de sécheresse prolongée après la levée, un deuxième semis mécanique pourra s'avérer indispensable sur la totalité de la parcelle, à moins qu'un remplacement manuel des poquets manquants suffise ;
 - un premier sarclage mécanique ;
 - un deuxième sarclage-démariage manuel ;
 - un deuxième sarclage mécanique ;
 - une récolte après couchage des pailles pour les champs fumés, ou une récolte directe des épis (ou panicules) dans les autres cas.
 - Pour près de 90 % des champs d'arachide, la succession des opérations comprend : • un débroussaillage avant semis ;
 - un semis mécanique en humide, moins de 5 jours après la première ou la deuxième pluie humectant le profil sur au moins la largeur d'une main ;
 - un sarclage mécanique ;
 - un sarclage manuel sur la ligne ;
 - une récolte et des travaux de post-récolte en 4 temps : soulèvement en traction équine ou asine ; 1^{er} séchage à l'air pendant 3 à 4 jours, puis mise en meule manuelle, fin du séchage à l'air (10 à 30 jours), battage, vannage, mise en sac des gousses, transport des fanes et folioles à la concession à l'aide de charrettes asines ou équines, glanage des restes en terre et des résidus de battage par les femmes et les enfants au cours de la saison sèche.
- 138 Quels que soient leurs niveaux de main-d'œuvre et d'équipement, les cuisines suivent la même séquence d'opérations culturales². L'échelonnement des opérations culturales est

dicté par la répartition des premières pluies (fig. 9). La mobilisation des moyens de production est très forte pendant les 15 à 20 premiers jours qui suivent la première pluie utile pour les semis et les premiers sarclages, puis entre le 35^e et le 45^e jours pour les seconds sarclages mécaniques. Toutes les stratégies paysannes sont dictées par la nécessité d'implanter les cultures au plus tôt, si possible dès la première pluie. Les différences entre cuisines vont se manifester sur la vitesse d'exécution et la rapidité de réaction aux aléas climatiques.

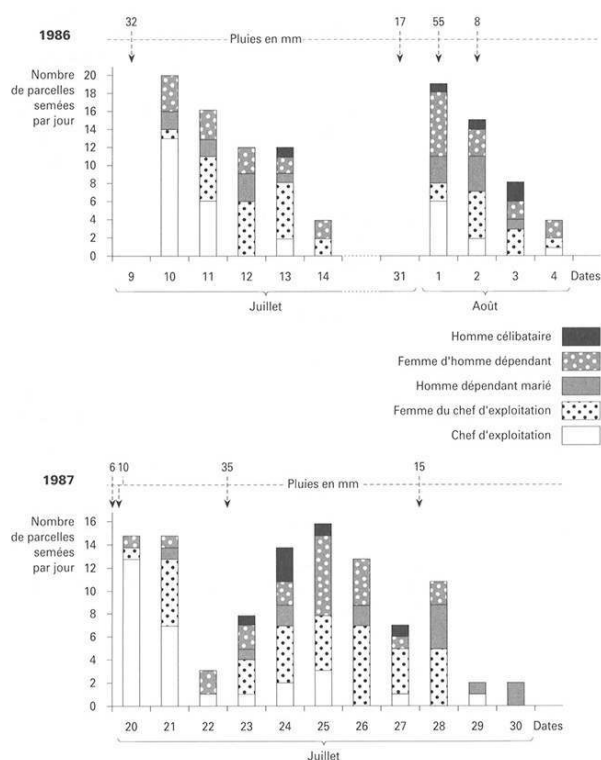


Figure 9. Échelonement des semis d'arachide en 1986 et 1987, selon le statut social de l'exploitant au sein des 18 cuisines suivies (110 parcelles en 1986, 106 en 1987).

PRÉPARATION ET SEMIS EN SEC DES CÉRÉALES, LES PREMIÈRES PLUIES POUR L'ARACHIDE

- 139 Un débroussaillage et un sarclage manuel des résidus de récolte, des adventices post-culturelles et des arbustes ayant échappé à la vaine pâture et aux femmes en quête de combustible constituent les travaux de préparation du sol. Ils sont réalisés presque exclusivement en saison sèche. Les paysans commencent par les champs cultivés en arachide l'année précédente, qui seront emblavés en mil, en sec. Les champs en mil l'année précédente sont seulement nettoyés de mi-mai à mi-juin, afin de laisser le plus longtemps possible de la biomasse à pâturer. Dans le même temps, les femmes décortiquent et trient les semences d'arachide.
- 140 Moins de 12 heures après la première pluie, le rythme du travail s'accélère brusquement, tous les attelages et les semoirs sont mobilisés pour implanter l'arachide. Un minimum d'environ 10 mm semble indispensable pour semer, mais plus la première pluie tarde à venir, moins les exigences concernant la hauteur de la pluie seront grandes. Si elle survient en juin, les paysans craignent un déficit ultérieur, alors qu'ils n'ont pas les moyens financiers de supporter le coût d'un nouvel achat de semences de légumineuses. Ils ne sèmeront donc pas sur les pluies parasites de moins de 15 mm (cas en 1987), voire

30 mm avant le 20 juin. En juillet, leur exigence est moindre car les semis tardifs sont susceptibles de manquer d'eau durant la période de remplissage des gousses, la plus sensible au stress hydrique (ANNEROSE, 1988).

141 Il faut environ 9 jours de travail, soit 2 à 3 pluies utiles, pour emblaver l'ensemble des champs d'arachide :

- si la première pluie est importante (32 mm le 10/07 1986, 32 mm le 24/06 1988), la mobilisation des moyens de production est très rapide ; si le début de l'hivernage est hésitant, les producteurs le sont aussi (17 mm en 2 pluies les 18 et 19/07/1987) ;
- deux jours après la première pluie, bon nombre d'entre eux préfèrent cependant différer leurs semis, de crainte de semer en sol trop sec ;
- quand la succession des précipitations est beaucoup plus rapide, la crainte du dessèchement du lit de semence est moindre (1987), mais les lendemains et surlendemain des pluies restent cependant les jours privilégiés des semailles.

142 Le recours à des attelages extérieurs pour les cuisines constituées de personnes âgées, l'emprunt de terres pour celles qui sont bien équipées, le prêt pour celles qui le sont moins, aboutissent à un étalement des semis relativement homogène et rapide pour toutes les cuisines. Il n'en reste pas moins que la vitesse d'implantation est une clef de la réussite de l'arachide. Les cuisines les plus performantes en arachide sont celles dont la capacité de travail leur a permis d'emblaver plus des 2/3 de leurs parcelles sur une première pluie, contre moins de la moitié pour les autres. Au sein de chaque type d'exploitation, les meilleurs rendements s'observent plutôt dans le cas de semis précoce, surtout en année sèche en début de cycle. Les autres productions, en association ou en culture pure, ont peu d'incidence sur le déroulement des semis des spéculations principales.

Tableau XI. Répartition des parcelles selon les périodes de semis pour chaque groupe statutaire, au sein des 18 cuisines suivies en 1986.

Position sociale des attributaires de parcelles	Semis sur 1 ^e pluie		Semis sur 2 ^e pluie		Parcelles semées sur chaque pluie		Intervalle date pluie/date semis		Total par statut
	avant j + 2	après j + 2	avant j + 2	après j + 2	1 ^e	2 ^e	< 2 jours	> 2 jours	
Chefs de cuisine (CC)	19	2	8	1	21	9	27	3	30
Femmes de CC	6	14	7	4	20	11	13	18	31
Hommes dépendants mariés (HDM)	4	4	7	1	8	8	11	5	16
Femmes de HDM	7	7	10	4	14	14	17	11	28
Hommes célibataires	0	1	2	2	1	4	2	3	4
Total	36	28	34	12	64	56	70	40	110
Parcelles de CC en % du total	53	7	24	8	33	16	39	8	27

- 143 Les chefs de cuisine mobilisent les moyens de production aux moments les plus favorables. Ils réalisent 2/3 de leurs emblavements moins de 48 heures après les pluies utiles, préférentiellement après le premier orage. De ce fait, ils accaparent la moitié de la capacité de semis au cours de ces périodes potentiellement les plus favorables, quelles que soient les contraintes d'équipement de l'exploitation. Viennent ensuite les hommes dépendants, au même niveau de priorité que les femmes de chefs de cuisine, puis les autres femmes et enfin les hommes célibataires. Les mères de chefs de cuisine sont relativement favorisées au sein de la catégorie des « autres femmes ».
- 144 Cependant, en abandonnant aux autres près de la moitié de la capacité de semis durant les périodes les plus favorables, les chefs de cuisine évitent à leurs dépendants les plus proches d'être obligés de semer toutes leurs parcelles à des moments préjudiciables pour l'installation du peuplement végétal. Comme les dépendants ont de petites surfaces, elles sont rapidement semées, si bien qu'ils réussissent à semer plus de la moitié de leurs arachides aux moments opportuns. Seuls les jeunes célibataires sont vraiment pénalisés par cette organisation. Ceci explique que les rendements en arachide des chefs de cuisines ne soient pas largement supérieurs à ceux des champs de leurs dépendants mariés, et que les inégalités de revenus nées des fortes disparités d'accès au foncier ne soient pas accentuées.

FAÇONS D'ENTRETIEN : TOUTE L'EAU POUR LES CULTURES EN DÉBUT D'HIVERNAGE !

- 145 Les sarclo-binages mécaniques se font dans les 45 jours qui suivent la première pluie utile (95 %), alors que les sarclages manuels s'étalent sur deux mois.
- 146 Les périodes d'implantation et de sarclages sont bien distinctes, illustrant la priorité à l'installation des cultures. Les quatre premiers jours après la première pluie et les trois premiers de la suivante sont réservés quasi exclusivement au semis d'arachide. Si les semailles sont terminées, ou si le sol est jugé trop sec, les animaux sont soit mis au repos un jour ou deux avant les sarclages, soit mis à la disposition de ceux qui n'en ont pas et qui sont contraints de courir le risque de semer tardivement. À partir du cinquième ou sixième jour, la priorité est donnée à l'entretien des champs de mil, et préférentiellement à l'entretien des parcelles collectives pour les sarclages mécaniques ou manuels, le démariage suivant de quelques jours le premier passage de houe. Parmi les champs de mil, les parcelles fumées bénéficient d'une attention particulière.
- 147 La stratégie des paysans est d'intervenir avant que l'enherbement ne se manifeste³. Ils sont particulièrement conscients de l'impact de tout retard dans les travaux de binage, surtout en années sèches, avec une baisse de rendement de 2 kg/ha de gousse ou 20 kg/ha de grain de mil, par jour de retard dans l'exécution du premier sarclage mécanique (GARIN, 1989)⁴. Cependant, les producteurs sont obligés de faire un choix entre les parcelles à sarcler en début de campagne. Ils privilégient alors les céréales, base alimentaire, plus sensibles que l'arachide à un retard de binage dans un contexte de risque climatique aigu. Ce choix est d'autant plus impérieux que les animaux, les chevaux surtout, ne peuvent travailler qu'à vitesse réduite, avec de longs temps de repos, vu leur état sanitaire déplorable et l'insuffisance des rations alimentaires à cette période de l'année. Il faut 2,5 à 3 jours pour 1 ha, quel que soit l'animal de traction, alors que les normes ISRA s'établissent à 1,3-1,5 jour/ha de sarclage pour un cheval et 3 jours/ha pour un âne.
- 148 La vitesse d'exécution des premiers sarclages dépend aussi de la pluviométrie, mais en moyenne il faut 10 à 15 jours par binage mécanique pour entretenir plus de 80 % des

champs de mil, 20 à 30 jours pour l'arachide⁵. Cependant, les exploitations les plus productives en mil arrivent à sarcler plus des 2/3 de leurs parcelles en céréales en moins de 5 jours, en année sèche. En année de pluviosité « normale » (1987), la distinction des niveaux de performances est beaucoup moins évidente. En fait, les avantages d'une première intervention très précoce, en particulier l'effet « mulch » du binage, s'atténuent rapidement s'il pleut⁶. L'impact d'un sarclage précoce de l'arachide étant moins spectaculaire pour les deux années considérées, il n'est pas apparu de liaison simple entre les niveaux de performances de l'exploitation, ses contraintes d'équipement et la rapidité de réalisation des sarclages de cette légumineuse.

- 149 La discrimination par le statut de l'attributaire et par la fumure organique est très nette pour le mil. Quand des dépendants cultivent du mil, les champs des hommes mariés sont entretenus après ceux du chef de cuisine, puis viennent les rares parcelles de céréales des femmes. Pour l'arachide, la place privilégiée des chefs de cuisine, assez nette dans l'ordre des semis, n'apparaît plus dans l'entretien. Toutefois, les chefs d'exploitation sont à l'abri des binages très tardifs, intervenant plus de 3 semaines après le semis. En outre, l'intervalle médian entre le semis et le premier binage de l'arachide reste voisin de celui séparant la date de la première pluie et le premier sarclage du mil. En fait, les chefs de cuisines cherchent à ne pas renforcer les risques pris sur les parcelles de dépendants semées tardivement. Le caractère moins urgent du premier sarclage mécanique de l'arachide facilite sans doute un partage plus équitable de la capacité de sarclage au sein des exploitations, et entre exploitations, ainsi qu'un étalement dans le temps plus important que pour le mil. Cette période de repos relatif des animaux est la bienvenue après les 15 jours consacrés au semis de l'arachide et au premier sarclo-binage du mil, d'autant que les réserves fourragères sont au plus bas et que la strate herbacée est encore très peu développée.
- 150 Les deuxièmes sarclo-binages mécaniques sont réalisés « à la demande », c'est-à-dire en fonction de l'enherbement, parfois sur la partie la plus enherbée. Cette pratique a l'avantage de ne pas trop solliciter les animaux de trait. Les itinéraires techniques sont adaptés à la configuration de l'hivernage⁷. Ces interventions sont aussi plus dispersées dans le temps que les précédentes. Si les champs de mil fumés bénéficient d'un traitement de faveur, il ne semble pas que l'équipement ou le statut détermine des périodes d'intervention particulières. En fait, les agriculteurs montrent une volonté de « rattraper » les premiers sarclages mécaniques tardifs par un nouveau binage plus précoce. Les calendriers culturels relatifs à chacune de ces opérations ont donc tendance à se chevaucher et les différenciations statutaires s'estompent.
- 151 Le démariage du mil est indispensable, chaque poquet comptant jusqu'à 20 plants après la levée. L'intensité du démariage est très variable d'une personne à l'autre (2 à 9 plants/poquets après démariage). Les agriculteurs savent l'intérêt d'un démariage précoce, mais ils ont également une préférence pour les démariages en sol humide, donc après les pluies, afin de diminuer les risques de dépérissement des plants restant dans le poquet⁸. Les dates d'intervention sont alors disparates, de 5 à 45 jours après la pluie de levée, avec des écarts sensibles d'un champ à l'autre, au sein de la cuisine et d'une année à l'autre⁹. Le potentiel de production détermine l'ordre de priorité des interventions, comme pour les autres façons d'entretien. Les parcelles bénéficiant de restitutions organiques sont démariées en priorité, aux dates jugées optimales par le chef d'exploitation. Par contre, il n'apparaît pas de comportement particulier en fonction de la typologie.

- 152 Le désherbage de la ligne de semis d'arachide n'est pas indispensable au bon développement de la culture, s'il ne s'agit que de parfaire le dernier sarclage mécanique. Ce travail est repoussé après les derniers démariages de mil¹⁰. Il ne semble pas y avoir de priorité accordée en fonction du statut, ni aux parcelles au plus fort potentiel de production, c'est-à-dire pour celles qui ont bénéficié de semis précoces. Au contraire, les semis tardifs sont sarclés manuellement plus tôt, afin que ces cultures chétives ne subissent pas une concurrence qui leur serait préjudiciable.
- 153 La présence de cultures associées ne modifie en rien ces successions. Le sorgho et l'arachide semés en cultures secondaires ne perturbent pas le calendrier de travail des deux cultures principales. Les itinéraires techniques les concernant sont les mêmes qu'en culture de plein champ mais ils sont décalés après la période de pointe des travaux.

ALLER VITE, MÊME POUR LES RÉCOLTES ET LES OPÉRATIONS « POST-RÉCOLTE »

- 154 La récolte des mil et arachide de 90 jours de cycle pose quelques problèmes d'organisation. À une période où les greniers sont vides, la priorité est donnée au vivrier. Les premiers champs de mil de case sont même récoltés avant maturité (environ^{85e} jour après la pluie de levée), si le besoin s'en fait sentir. Comme l'ensemble de la main-d'œuvre masculine est mobilisée par la récolte des céréales, il faut attendre la fin de celle-ci pour que débutent les premiers soulevages d'arachide (100 à 110 jours après la pluie).
- 155 Ce décalage n'est pas sans conséquence pour la production de gousses, mais aussi de fanes d'arachide, alimentation de qualité réservée aux chevaux et à l'embouche ovine. Les terres les plus argileuses (sols *dak*) prennent en masse rapidement, provoquant une augmentation des pertes en terre estimée à 50 %. La variété 55-437 est non dormante, si bien qu'un retard au soulèvement augmente le risque de germination sur les pluies parasites de fin de cycle (cas en 1988) ou sur les réserves hydriques dans les zones d'accumulation¹¹. La défoliation est importante en fin de cycle, accentuée par la cercosporiose¹². Les folioles sont alors plus ou moins enfouies sur les 5 premiers centimètres de sol au soulèvement, ce qui semble favorable pour le bilan minéral de la parcelle, mais réduit la quantité et la qualité de la fane récoltée pour alimenter les animaux de trait.

L'influence des pratiques sur les performances des unités de production

- 156 Le calendrier agricole est organisé de façon à maximiser la production vivrière destinée au groupe familial. Les techniques culturales employées sont très homogènes dans leur nature et dans leur succession, les parcelles se distinguant surtout par les dates de réalisation des opérations.
- 157 Il est difficile, à Sob, d'associer des niveaux de performances et des degrés de contraintes structurelles à des comportements techniques particuliers. Le semis en sec du mil soulage de plusieurs jours le travail durant la phase cruciale de l'installation du peuplement végétal et réduit le besoin d'équipement. De même, la généralisation des trois sarclages, dont deux mécaniques en moins de 60 jours, nivelle les différences d'entretien entre les parcelles et les exploitations. Celles-ci étaient plus marquées dans les années soixante-soixante-dix, au début de la mécanisation de l'entretien des cultures. De plus, les échanges de matériel, les emprunts de terre, le manque d'hommes adultes et la faiblesses des animaux et leurs occupations annexes tendent à modifier aujourd'hui les capacités de

travail théoriques. Le manque de matériel est plus contraignant dans les deux autres villages où les cuisines dépourvues d'équipement sont pénalisées dans leurs résultats agricoles.

- 158 Quelques nuances sont cependant perceptibles en année sèche et justifient la recherche d'autonomie en facteurs de production des exploitations. Les cuisines les plus performantes en arachide sont celles dont la capacité de travail leur a permis d'emblaver plus des 2/3 de leurs parcelles après une première pluie, contre moins de la moitié pour les autres. La même année, les meilleures performances en céréales ont été le fait de cuisines ayant sarclé leur mil moins de 5 jours après la pluie de levée et/ou ayant une forte proportion de parcelles fumées dans leurs emblavements. À l'échelle des trois villages, les exploitations aux rendements en mil régulièrement médiocres sont caractérisées par le déséquilibre de leur assolement, occupé pour plus des trois quarts par des céréales. En dépit des échanges de terres, cette dominante céréalière empêche le respect de la rotation biennale arachide/mil, ce qui est surtout préjudiciable aux céréales sans fumure organique.
- 159 La relative homogénéité des successions culturales et des itinéraires techniques contraste avec l'hétérogénéité des rendements. Ceux-ci montrent une sensibilité certaine à la précocité des interventions de début de cycle, mais les principaux facteurs de différenciation résident dans la diversité des caractéristiques du milieu. L'abandon de la fumure minérale, employée par plus de 75 % des agriculteurs jusqu'en 1982/83, accentue l'importance des caractéristiques du sol et celle de l'histoire culturelle des parcelles, dont les conséquences sont plus difficiles à cerner. Les essais agronomiques en champs paysans et trois campagnes d'observations sur l'évolution du peuplement végétal faites à l'échelle de placettes de 20^{m2} disséminées dans le finage confirment l'impact prépondérant du milieu (CATTAN, 1987 ; GARIN, 1988-1989 ; GARIN *et al.* 1990 ; DIOUF, 1990). En moyenne, ces placettes montraient des rendements en fanes, gousses, grains et pailles de mil différents de 1 à 2, jusqu'à 3, au sein d'une même parcelle, malgré une succession de culture homogène, une suite d'opérations culturales identique réalisées par les mêmes personnes aux mêmes dates. Cette hétérogénéité s'explique par la topographie chahutée au sein de la parcelle, qui provoque un ruissellement non négligeable, avec un potentiel de rendement supérieur de 50 % dans les zones d'accumulation. La densité variable des *Faidherbia albida* et des termitières, ainsi que la répartition hétérogène des restitutions organiques interviennent également.
- 160 En dépit de cette variabilité liée à l'hétérogénéité du milieu, les faits techniques et les productions relevés au cours des deux années consécutives sur les deux cents parcelles des dix-huit cuisines confirment les conclusions tirées des observations sur les placettes et les essais, comme les hypothèses nées de la typologie. L'arachide serait sensible, par ordre d'importance décroissante, aux facteurs suivants :
- la fumure organique sur la céréale en précédent cultural donne un rendement potentiel supérieur de 5 à 10 q/ha par rapport à un témoin non fumé dont le rendement se situe entre 7 et 10 q/ha (toutes choses étant égales par ailleurs) ;
 - la précocité de la date de semis en début d'hivernage, que ce soit en année pluvieuse ou sèche, intervient soit sur la satisfaction des besoins en eau (différence de 2 à 8 q/ha entre la 1^{re} et la 2^e pluie), soit sur la densité de levée (de 0 à 2 q/ha entre tin semis le jour après la pluie et un semis 3 jours après) ;
 - la protection fongicide et insecticide des semences assure une densité de levée où les pertes s'échelonnent de 0 à 70 % selon les attaques de iules et les fontes de semis.

- 161 En revanche, l'intervalle entre le premier sarclage mécanique et le semis importe beaucoup moins que pour le mil.
- 162 Les dispositifs de recherche n'ont pas permis de hiérarchiser, dans le cas du mil, les effets des techniques d'entretien et ceux de la fumure. Les parcelles fumées sont toujours sarclées en priorité. On ne peut que constater l'existence de deux types de parcelles contrastées dans leur productivité, sans que soient mises en évidence des différences de rendements liées aux modalités de restitution organique (parcage/poudrette de parc, partiel/total). Le mil fumé ou non est sensible à la précocité du premier sarclage mécanique, surtout en année sèche.
- 163 Pour les deux spéculations principales, la moyenne des rendements est relativement stable d'une année sur l'autre, illustrant la bonne adaptation des cultivars employés et la capacité des agriculteurs à atténuer l'impact des aléas climatiques par des pratiques économes en eau (fig. 10). Par contre, la distribution des rendements change selon les années, surtout pour le mil non fumé. Malgré des interventions plus précoces en 1986, près de 60 % des parcelles non fumées ont produit moins de 4 q/ha, ce fut le cas encore pour 1/3 d'entre elles en 1985 et 1987, années climatiquement plus favorables. Dans toutes les situations, le rôle de la matière organique apparaît fondamental. Ceci est souligné par l'intérêt particulier que le paysan porte aux parcelles fumées.

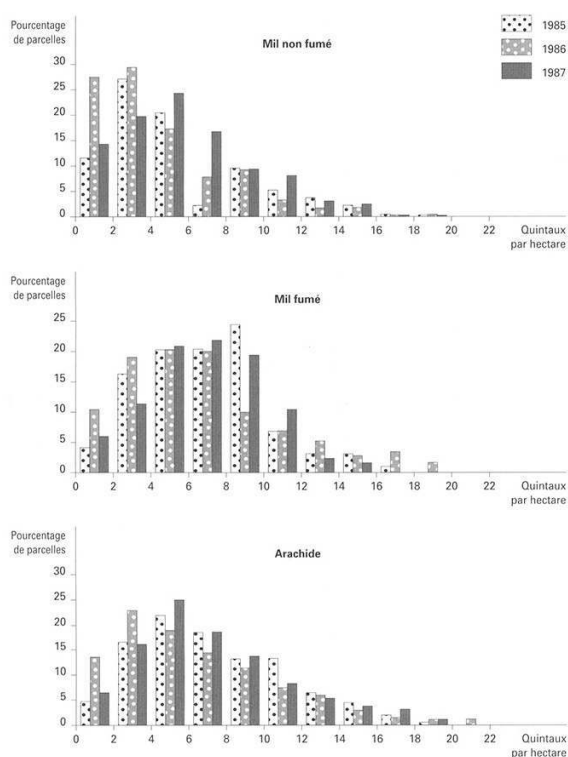


Figure 10. Rendements sur l'ensemble des parcelles des trois villages de 1985 à 1987,

Une spécialisation des tâches et une forte mobilisation de la main-d'œuvre au sein de la cuisine

- 164 L'organisation du travail agricole se décide au sein de chaque cuisine. La plupart des travaux sont réalisés par les membres du *ngak*, sauf le vannage de l'arachide qui s'opère par chantiers communautaires au niveau de la concession (*mbind*) et parfois du segment

de lignage. Quelques cuisines demandent le renfort de parents du même *mbind* pour des opérations mécanisées. Il peut arriver que les parcelles d'un chef de *mbind* soient cultivées par des personnes vivant dans les autres *ngak* du *mbind*. Ainsi, des cuisines totalement dépourvues de matériel et manquant de main-d'œuvre peuvent se classer parmi les exploitations très performantes en mil et arachide. De tels cas, qui ne sont pas exceptionnels, témoignent du maintien de solidarités fortes entre les membres d'une même concession et d'un même lignage. En revanche, les appels à l'extérieur pour des travaux manuels et des chantiers de récolte collectifs salariés sont devenus exceptionnels (moins de 1 % des opérations recensées : récolte de mil par l'association des jeunes hommes, récolte de l'arachide par des saisonniers).

UNE RÉPARTITION SEXUELLE DU TRAVAIL TRÈS AFFIRMÉE ET TRANSFORMÉE PAR LA MÉCANISATION

- 165 La répartition des tâches productives entre les membres du groupe domestique s'organise en fonction des règles sociales et des contraintes quotidiennes. Tâches agricoles et pastorales, conçues comme complémentaires, font l'objet d'une égale valorisation aux yeux des paysans du Sine, alors que les tâches domestiques sont considérées comme moins pénibles et plus faciles. La division sexuelle du travail se calque pour l'essentiel sur cette dichotomie entre tâches valorisées, qui sont l'apanage des hommes, et tâches moins valorisées, qui restent du ressort des femmes. Ainsi, les femmes sont confinées dans les travaux et l'élevage domestique mais exclues de l'élevage du gros bétail qui relève de la compétence masculine.
- 166 Les hommes, mariés ou non, ont en charge :
- nettoyage des parcelles avant semis ;
 - opérations mécanisées (semis, sarclages mécaniques, soulèvement de l'arachide) ;
 - récoltes de céréales et le couchage des pailles, si besoin ;
 - mise en meules de l'arachide et le battage.
- 167 Les femmes, mariées ou veuves, effectuent :
- les sarclages manuels en cours de cycle (toutes cultures) ;
 - les vannages de l'arachide, en chantier collectif regroupant les femmes du *mbind*.
- 168 Quelques exceptions témoignent d'une certaine souplesse dans la répartition sexuelle des travaux agricoles afin de s'adapter à des compositions familiales particulières¹³. Mais jamais nous n'avons observé de femme diriger les opérations mécanisées. La monopolisation du matériel mécanisé par les hommes et la relégation des femmes dans les opérations manuelles tendent à renforcer la valorisation des activités masculines, qui sont liées à la modernité et à la technique, et à accentuer la dépendance des femmes.
- 169 La répartition sexuelle du travail est dictée par l'échelonnement des opérations dans le temps. Les coïncidences entre le premier sarclage mécanique de l'arachide et le sarclage manuel du mil d'une part, puis le deuxième sarclage mécanique du mil avec le désherbage sur la ligne de l'arachide d'autre part, font qu'il y a peu de personnes participant à l'une puis à l'autre opération, sauf dans les petites cuisines où le manque de main-d'œuvre pour le sarclage manuel oblige le chef de *ngak* à aider son (ses) épouse(s).
- 170 Le travail en solitaire est exceptionnel, quelle que soit sa nature. La composition des équipes est fonction des tâches, mais elle reste généralement la même pour toutes les parcelles de la cuisine. Les hommes de plus de 15 ans se regroupent pour le

débroussaillage et les récoltes de céréales. Il se forme des « couples conducteur d'animaux-guide d'outil attelé », masculins presque toujours, qui durent toute la campagne agricole. Il y en a généralement un, mais parfois deux à trois par cuisine. Dans les rares cas où le nombre d'hommes, d'attelages et d'outils d'une part, et l'état des animaux d'autre part, permettent à plusieurs attelages de travailler en même temps, ils opèrent alors simultanément sur la même parcelle. Les femmes mariées s'associent également pour les sarclages manuels, le plus souvent sans distinction de lien de parenté, au sein de la cuisine. Pour les vannages de l'arachide, cette association englobe toutes les femmes du *mbind*, voire de plusieurs petits *mbind* d'un même lignage.

- 171 Avec l'âge et l'insertion des enfants dans les chantiers de travail, la participation des adultes change. Les chefs d'exploitation se désengagent assez tôt des opérations mécanisées relativement pénibles. Lorsqu'un garçon de plus de 8 ans devient capable de guider un animal et un autre homme susceptible de manier les mancherons de la houe, le chef de cuisine abandonne systématiquement le travail mécanisé. Il s'agit d'un phénomène essentiel pour expliquer l'inadéquation entre les attelages potentiellement utilisables par la cuisine et la réalité. Ce désengagement intervient vers 45-50 ans, puis le chef de cuisine réduit peu à peu sa participation effective aux travaux agricoles, même s'il décide toujours de l'organisation des opérations. Il participe à toutes les activités manuelles (débroussaillage avant semis, sarclages, démariage, récolte), mais se retire petit à petit des parcelles dont il n'est pas attributaire, du sarclage manuel et de la récolte de l'arachide. Néanmoins, nous n'avons pas rencontré de chef de cuisine totalement inactif. Il participe au démariage d'une partie de ses propres parcelles de mil et, très souvent, à leur débroussaillage et à leur récolte. Les femmes âgées se retirent aussi progressivement des activités agricoles, en abandonnant d'abord les sarclages des champs des autres dépendants, puis ceux du chef de cuisine pour ne plus participer qu'à l'entretien de leurs parcelles et à celles de leurs fils.
- 172 Les quelques nuances qui apparaissent parfois dans les cuisines regroupant plusieurs ménages ne remettent pas en cause la cohérence du groupe autour des parcelles gérées par le chef de *ngak* et ses dépendants les plus proches. Les travaux manuels regroupent alors plus particulièrement les membres d'un même ménage. Les femmes du chef de cuisine peuvent ne pas participer à l'entretien de toutes les parcelles des dépendants ; en contrepartie, les épouses de ces derniers s'abstiennent de participer au binage des parcelles d'arachide du chef de *ngak* et de ses épouses.

LES TEMPS DE TRAVAUX PAR ACTIF ET PAR OPÉRATION

- 173 La participation de la plupart des résidents est requise pour réussir à implanter et entretenir à temps toutes les parcelles. Si l'on excepte les jeunes filles, dont les trois quarts se cantonnent à des tâches ménagères, c'est 90 à 100 % des autres personnes de plus de 8 ans, effectivement présentes qui ont travaillé dans les champs (tabl. XII). Les migrations saisonnières et la segmentation des cuisines créent un manque de main-d'œuvre pour conduire les attelages, si bien que presque tous les garçons de plus de 8 ans travaillent sauf dans quelques grandes unités de production. Lorsqu'ils participent aux travaux agricoles, ils y consacrent autant de temps, sinon plus, que les chefs de cuisine et presque autant que les hommes dépendants mariés, alors que peu d'entre eux disposent de parcelles.

- 174 Les actifs agricoles consacrent 70 jours en moyenne par personne aux travaux champêtres (tabl. XII). Il y a une assez bonne adéquation entre ces observations et les normes ISRA concernant la quantification des actifs par exploitation (1 homme de 15 à 60 ans : 1 UTH ; 1 femme mariée : 0,5 ; 1 jeune fille : 0,2). Seules réserves, la sous-évaluation dans ces normes du travail des garçons de 8 à 14 ans (0,5 UTH) et des personnes âgées, puisque l'arrêt des activités à 60 ans est tout à fait arbitraire. Les jeunes hommes mariés sont ceux qui consacrent le plus de temps à l'agriculture, alors que les chefs de cuisine paraissent moins actifs, du fait de la présence d'anciens dans leurs rangs. Les femmes mariées passent deux fois moins de temps dans les champs que les hommes. Les jeunes femmes, qui n'ont pas de filles pour les seconder dans les travaux ménagers, sont encore moins disponibles pour les travaux des champs. Les femmes âgées ne participent plus à tous les sarclages. Celles regroupées sous le vocable « autres femmes » (femmes de dépendants, veuves, divorcées...) semblent moins « actives », d'un point de vue agricole, que les femmes de chefs de cuisine. Mais il faudrait ajouter le travail de décortilage des semences d'arachide et toutes les opérations post-récolte (la récolte des pailles et des fanes, le glanage, le pilage, etc.) pour obtenir une approximation plus juste de l'ensemble des travaux agricoles. En outre, la méthode de suivi mise en œuvre ne nous permet pas d'estimer le temps de travail agricole des femmes en nombre d'heures par jour. Les temps de travaux des femmes durant la période agricole connaissent de fortes variations, en fonction de la structure du groupe domestique, de la présence de jeunes filles qui prennent en charge les tâches domestiques, ou de plusieurs femmes mariées les assumant à tour de rôle. Le temps de travail des femmes a été évalué à 9 heures par jour pour les tâches domestiques et à 2,5 heures par jour pour les travaux agricoles, durant l'hivernage (d'après des enquêtes réalisées par C. VIDAL en 1988). Cette indication donne une idée du temps consacré par les femmes aux activités domestiques. Les hommes, pour leur part, travaillent aux champs entre 7 et 9 heures quotidiennement pendant l'hivernage. Il est donc difficile de comparer les quantités de travail agricole masculin et la quantité de travail agricole féminin à partir des enquêtes présentes.

Tableau XII. *Taux de participation aux travaux agricoles de la population résidente et temps de travail par catégorie d'actifs.*

	Chef de cuisine	Homme marié dépendant	Garçon > 8 ans homme célibataire	Femme de chef de cuisine	Autres femmes	Fille > 8 ans	Moyenne générale
I	100	100	87	97	91	27	85
II	97	135	88,4	58	44,1	23,9	69
III	47,3	62,6	43,9	44,3	34,1	20,4	40,4

I : Pourcentage d'actifs agricoles par rapport à la population résidente.

II : Temps de travail agricole moyen par actif hors élevage (en jours/an).

III : Temps de travail pour la période de 70 jours entre la première pluie et la fin des sarclages (en jours).

- 175 Une grande partie du travail des hommes se fait en dehors de la période pluvieuse. En ne prenant en compte que l'emploi de la main-d'œuvre pendant la phase critique semis arachide-sarclages, on obtient une utilisation beaucoup plus homogène et importante de

la force de travail. En effet, dans un intervalle d'environ 2 mois et demi, le temps de travail moyen par actif est de 40 à 45 jours, à l'exception des jeunes filles (tabl. XII).

- 176 L'organisation précise des tâches entre les individus, le plein emploi de la population résidente en période critique, tout concourt à une utilisation quasi optimale de la main-d'œuvre disponible pendant la période critique des deux premiers mois de la saison humide, si l'on considère les jours de travail réellement disponibles (intempéries, marchés, jours de fête). Comparée à la période d'avant les sécheresses, la répartition des tâches est nettement plus affirmée, comme la mobilisation de tous vers un objectif d'exécution rapide des tâches, avec une priorité accordée aux opérations mécanisées essentielles au rendement. L'organisation garde une souplesse suffisante pour s'adapter aux aléas climatiques et aux modifications de la composition du groupe domestique, selon l'importance des migrations saisonnières.

L'intensification de l'agriculture sereer depuis les années soixante

- 177 En répartissant le travail sur les deux spéculations principales (tabl. XIII) on obtient au total environ 45 jours/ha pour le mil et 80 jours/ha pour l'arachide, en ajoutant le temps de préparation des semences d'arachide (4 à 6 jours/ha de décortiquage et triage). Durant la période de contraintes de temps (de la première pluie au soulèvement de l'arachide), le mil exige 32 journées de travail/ha et l'arachide environ 50 % de plus, soit 50 journées/ha. Dans un assolement moyen comptant 55 % de céréales et 45 % d'arachide, les céréales mobilisent ainsi 40 % du temps, la culture de rente environ 60 %. En période critique, les proportions sont à peine plus favorables aux céréales avec 45 % de la force de travail pour le vivrier et 55 % pour l'arachide. Ainsi, la volonté de partager les risques et la dualité des objectifs des exploitants transparaissent également du volume global de travail consacré à l'agriculture.

Tableau XIII. Temps de travaux moyens en jours par ha, par opération à Sob en 1986, pour le mil et l'arachide.

Culture	Opérations						Total général	Total manuel	Total mécanisé
	Nettoyage avant semis	Semis	Sarclages			Récolte vannage			
			Méca1	Méca2	Manuel				
Mil fumé	8,7	2,3	5,2	5	20	6	47,2	34,7	13,5
Mil non fumé	8,4	2,2	6,1	5,5	13,3	4,3	39,9	26,1	13,8
Moyenne céréales	8,5	2,2	5,6	5,3	16	5	42,6	29,5	13,1
Arachide	13	4	7,5	5,5	22,5	20,5	73	46	27

*Récolte = coupe des épis pour le mil, et couchage des tiges si besoin ; soulèvement, mise en meule et battage de l'arachide. Le travail journalier pour le travail masculin a été estimé à 7 heures/jour pour le nettoyage des parcelles, à 8 heures/jour pour les autres opérations, et évalué entre 2,5 et 8 heures/jour, faute d'indications plus précises pour les femmes.

- 178 La comparaison des temps de travaux actuels et de ceux de 1966-67 (LERICOLLAIS, 1972) ne peut être tentée que pour les opérations totalement mécanisées, compte tenu des

imprécisions et des différences de méthode d'estimation du travail manuel. Nous retiendrons la diminution du temps de travail pour :

- le semis du mil : 28 h/ha en 1966, contre 18 h/ha en 1986 ;
- le sarclage du mil : 298 h/ha en 1966, contre 246 h/ha en 1986 pour les parcelles fumées, et 200 h/ha en 1966, contre 165 h/ha en 1986 pour les autres parcelles en céréales.

- 179 Il s'agit de deux opérations culturales qui n'étaient alors que partiellement mécanisées.
- 180 Les efforts de la vulgarisation agricole dans les années soixante ont rencontré un succès indéniable, mais les agriculteurs n'ont pas immédiatement tiré profit de toutes les opportunités offertes par la mécanisation (tabl. XIV). Seuls, les semis d'arachide et le sarclabinage des céréales étaient largement mécanisés en 1967. L'interligne traditionnel de 20 cm interdisait le passage de la houe et de la souleveuse sur l'arachide. La vulgarisation ne recommandait pas l'usage du semoir pour les céréales, lui préférant le rayonneur, pourtant exigeant en main-d'œuvre, et le semis manuel afin de faciliter l'entretien mécanique croisé et le démariage.

Tableau XIV. La généralisation de la culture attelée à Sob.

Culture	% surface binée mécaniquement			
	1967			Idem en 1988
	Champs d'hommes	Champs de femmes	Total	Total
Arachide	21	7	16	100
Mil	68	26	63	100

- 181 La mécanisation est entrée par les champs des hommes ; elle a allégé et modifié le travail de ces derniers, à une époque où ils avaient en priorité la charge de l'entretien des céréales et les femmes celui de l'arachide (tabl. XIV). Hormis les champs du chef de cuisine, mobilisant l'ensemble des actifs, l'entretien manuel des parcelles des dépendants était beaucoup plus individualisé, même si une répartition sexuelle par culture entraînait une coopération entre les hommes et leurs épouses ou entre les mères et leurs fils (LERICOLLAIS, 1972). La dépendance de tous les exploitants vis-à-vis d'une chaîne d'équipement commune à la cuisine a modifié la place de chacun dans l'activité agricole, obligeant à la constitution d'équipes d'hommes pour la culture attelée et au regroupement des femmes pour les opérations manuelles sur l'ensemble des parcelles. La primauté des opérations mécanisées a renforcé l'importance du *ngak* au détriment du *mbind*, grâce à la maîtrise technique donnée au chef de cuisine, gestionnaire de l'équipement.
- 182 La transformation de l'organisation ancienne largement fondée sur une séparation par culture vers la ségrégation actuelle par type d'opération, manuelle ou mécanisée, s'est opérée durant la période de sécheresse aiguë des années soixante-dix. La culture attelée, associée à des variétés plus tolérantes à la sécheresse et aux traitements des stocks et des semences, a donné la possibilité à tous les exploitants, quel que soit leur statut social, de suivre les itinéraires techniques adaptés à une pluviosité déficitaire. Elle a permis de réduire le temps des travaux d'entretien et de multiplier ceux-ci. En 1986-1987, sur plus

de 80 % du terroir, on observait trois sarclages dont deux mécaniques, répartis sur deux mois - contre un pour l'arachide et deux (voire trois) pour les céréales en 1966-67. Il y a trente ans, l'appréciation de l'état du peuplement végétal dans chaque parcelle et les perspectives de rendement dictaient alors les priorités d'entretien manuel. Les deuxièmes et à fortiori les troisièmes binages étaient réservés aux meilleures parcelles, gérées le plus souvent par le chef de l'exploitation.

- 183 Le semis en sec de tous les champs en céréales (même une partie du sorgho) a libéré tous les jours disponibles après les premières pluies pour les semis d'arachide et les premiers sarclages. La mécanisation des semis de mil, en réduisant le travail d'environ 15 h/homme actif et 25 h/femme, n'a pas de justification agronomique mais atténue notamment la pénibilité du travail en période de soudure. En contrepartie, les hommes doivent débroussailler soigneusement ces champs ; ils travaillent un peu plus pendant la période de nettoyage et de préparation en saison sèche, mais à une période moins chargée.
- 184 Le soulèvement mécanique de l'arachide a réduit le temps et la pénibilité de la récolte (d'environ 90 h/homme et de 30 h/femme). Le nombre de parcelles récoltées tardivement a diminué et l'arachide a progressé vers les sols *dak*, autrefois voués à la rotation céréale-jachère, afin de satisfaire la demande croissante en terres. Les agriculteurs gagnent du temps en accélérant les récoltes de céréales par l'abandon du couchage des pailles avant la coupe des épis, excepté certaines parcelles de case où les tiges servent à la fabrication des palissades. Le ramassage des pailles de céréales n'a lieu qu'après la mise en meule des arachides, en dehors de la période où la main-d'œuvre est limitante.
- 185 Dans un contexte de relative saturation foncière, l'adoption de la culture attelée n'a pas conduit à une extension de la surface cultivée par attributaire. L'accroissement de la population aurait même dû réduire celle-ci, ce qui aurait pu être interprété comme une contrainte obligeant à l'intensification. En fait, la situation semble aujourd'hui contrastée selon les villages (chap. 4). À Sob, plusieurs stratégies ont contribué à ce *statu quo* :
- l'accroissement des migrations et des activités non agricoles pour la tranche d'âge la plus active. De ce fait, la population active agricole a cru moins vite que la population globale ;
 - l'extension de l'aire cultivée au détriment des jachères et des terres autrefois marginales qui a absorbé une part de l'augmentation du nombre d'actifs ;
 - le recours à de nombreux prêts de terres, hors du finage.
- 186 L'emploi de méthodes d'estimation des temps de travail par hectare, par actif et par unité de production différentes selon les périodes de référence, gêne la comparaison de la productivité et de l'intensité du travail. Les informations sont insuffisantes sur le travail horaire journalier des femmes dans les suivis récents. Pour la période de référence ancienne, la composition des cuisines, les surfaces qu'elles exploitaient, ainsi que les tâches accomplies par les jeunes gens, sont inconnues. Il ne nous est pas possible d'analyser l'évolution des temps de travaux par unité de production. Seule la quantité de travail fournie par les hommes peut être comparée sans risque majeur.
- 187 Malgré ces réserves, les changements d'itinéraires techniques ont amené à une réduction, sur 20 ans, du nombre d'heures de travail/ha, d'environ 25 % pour les hommes et de 8 à 36 % pour les femmes. Cette réduction est plus importante pour les céréales que pour l'arachide.
- 188 Considérer que l'agriculture sereer s'est intensifiée depuis la fin des années soixante peut paraître surprenant, la consommation d'intrants étant maintenant très faible (depuis

l'arrêt du programme agricole), la quantité de travail par hectare ayant baissé et la surface exploitée par attributaire ayant stagné. Pourtant cette analyse est confirmée par les trois observations :

- la baisse de travail par unité de surface et par actif, due au raccourcissement de l'hivernage ;
- le capital d'exploitation mobilisé par la mécanisation s'est accru considérablement ;
- la productivité et les rendements ont augmenté.

- 189 Le gain de productivité du travail est indiscutable, surtout pour l'arachide, malgré les incertitudes sur les temps de travaux des femmes (tabl. xv).

Tableau XV. Valorisation du temps de travail pour chaque période, en kg de produit.

Cultures	Productivité moyenne en kg/heure		Productivité moyenne en kg/jour
	1966	1986	1986
Mil <i>pod</i> fumé	0,6	[2,5 ; 3, 3]	16
Autres céréales	0,75	[2,5 ; 3, 2]	13,5
Arachide	1,3	[1,7 ; 2, 6]	11,2

Bases de calcul :

- pour 1965-1969 : rendements moyens entre 1965 et 1969 et temps de travaux, exprimés en heures, relevés en 1966 (malgré une forte variation interannuelle déjà soulignée).

- pour 1985-1987 : rendements moyens entre 1985 et 1987 et temps de travaux relevés en 1986, en jour et en heure, avec une estimation du travail agricole féminin quotidien compris entre 2 et 8 h/jour de présence effective (hors décorticage des semences).

- 190 La hausse des rendements moyens et leur moindre susceptibilité à l'aléa climatique sont également manifestes à Sob, même si la forte disparité de la productivité du sol au sein du terroir a été soulignée (tabl. xvi).
- 191 Certes, la région reste à la merci de sécheresses exceptionnelles, comme celles de 1983 et 1984. Sur la base d'une couverture des besoins vivriers estimés à 200 kg de mil par an et par habitant, le déficit vivrier moyen a été évalué entre 25 et 75% dans des villages de l'arrondissement de Niakhar au cours de ces années. Pourtant cette succession de déficits a eu des répercussions moins graves qu'on ne pouvait le craindre sur les campagnes suivantes, les paysans ayant mis en œuvre une multitude de stratégies de lutte contre cette crise, mais sans se séparer de leurs moyens de production. Utilisation des stocks de céréales des campagnes précédentes, rationnement sur la consommation en mil, migrations saisonnières, ventes d'une partie seulement des semences d'arachide, déstockage des petits ruminants dont le nombre a baissé d'un tiers, maintien des bovins dans les régions de transhumance, ont été autant de moyens d'échapper à la vente d'animaux de trait et d'équipement dont le nombre est resté relativement stable (LOMBARD, 1988 ; FAYE *et al.*, chap. 7). Malgré une réduction de 2/5 des surfaces fumées en 1985, du fait de l'absence prolongée des bovins et de la faible disponibilité en biomasse pour le cheptel résident, les agriculteurs ont mené une campagne agricole « normale », tant du point de vue des emblavements que des itinéraires techniques et des rendements moyens.

Tableau XVI. *Rendements moyens* par culture pour les trois villages.*

Villages	Année	Cultures						Pluie (en mm)
		Mil <i>pod</i> fumé	Mil <i>pod</i> non fumé	Mil <i>matye</i>	Sorgho	Arachide	Niébé (pur)	
Sob 1965-1969	1965	5,2	3,4	2,3	3,8	7,9	-	560
	1966	1,4	1	1,7	1,9	3,2	-	807
	1967	4,8	3,5	2,4	3,1	6,8	-	729
	1968		1,8	1,1	1,8	5,4	-	335
	1969		5,7	4,8	2,9	4,7	-	711
	Moy. 1965- 1969	3		2,4	2,7	5,6	-	628
Sob 1985-1987	1985	7,2	5,5	-	9	7,5	2,7	500
	1986	7,3	4,9	-	6,4	7,6	1,2	383
	1987	7,4	5,4	-	6	7,3	3,1	565
	Moy. 1985- 1987	7,3	5,3	-	7,1	7,5	2,3	482
Ngayokem 1985-1987	1985	7,4	5,6	-	2,4	6,8	0,3	inconnue
	1986	5,7	4,4	-	2,4	4,4	1,9	inconnue
	1987	7,2	5,8	-	2,6	7	1,2	inconnue
	Moy. 1985- 1987	6,7	5,3	-	2,4	6,1	1,5	inconnue
Kalom 1985-1987	1985	6,2	3,5	-	4,1	6,6	2,3	inconnue
	1986	3,2	2,6	-	3,8	5,7	0	inconnue
	1987	6,4	4,3	-	5,3	6	0,9	inconnue
	Moy. 1985- 1987	5,3	3,5	-	4,4	6,1	1,1	inconnue

Les rendements sont obtenus en rapportant la production totale de toutes les parcelles à la surface totale consacrée à une culture, en q/ha de gousse pour l'arachide et en q/ha de grain pour les céréales et le niébé. Il s'agit là des rendements moyens des cultures pures, ou de la production principale dans les cas de cultures associées. Durant la période 1985-1987, les rendements des cultures secondaires dans le cas d'association sont de l'ordre de 1 q/ha pour le sorgho associé au mil, 35 kg/ha pour le niébé associé à l'arachide ou au mil fumé, 6 à 8 kg/ha d'oseille de Guinée, donnant 24 kg/an de niébé et 6 kg/an d'oseille de Guinée pour chaque femme attributaire de parcelle. Leur importance doit être soulignée dans l'économie domestique.

- 192 Cela met en lumière les bienfaits incontestables d'une politique d'encadrement et d'appui aux producteurs dans l'acquisition des facteurs de production. La suppression des crédits de campagne pour les semences d'arachide en 1986 a coïncidé avec une année climatiquement défavorable, surtout dans des villages comme Kalom et Ngayokhem où la première pluie utile est tombée en août. Pourtant, dès 1987, les agriculteurs ayant dans leur grande majorité accru leur stock d'arachide, un niveau de rendement et de production par tête proche de 1985 a été retrouvé. Un constat analogue a été fait dans d'autres communautés sereer de la région. Ainsi plus au nord dans la région de Diourbel, J.M Gastellu a fait état d'évolutions apparemment similaires : « une opulence discrète régnait en décembre 1982 à Ngohé » (GASTELLU, 1988). L'aptitude à absorber l'impact de sécheresses répétées et d'aléas divers n'est pas la moindre des caractéristiques des systèmes sereer du Sine. Cette meilleure productivité du milieu se traduit, au moins à Sob, par un accroissement du disponible céréalier moyen par habitant et de la production arachidière par exploitant, malgré l'accroissement de 25 à 40 % de la population résidente (tabl. xvii).

Tableau XVII. *Disponible céréaliier par habitant, et en arachide par exploitant (en kg par an).*

Critère	Sob		Ngayokhem	Kalom	Trois villages
	1965-1969	1985-1987	1985-1987	1985-1987	1985-1987
Céréales par habitant	135 (60-300)	255 (235-265)	220 (170-250)	160 (115-190)	220 (190-240)
Arachide par exploitant	430 (225-585)	570 (490-680)	350 (230-470)	380 (330-410)	440 (360-530)

* On a estimé la proportion de la population exploitante à 44 %, niveau de 1967, pour toute la période 1965-1969 à Sob. Les chiffres entre parenthèses sont ceux de la plus mauvaise campagne (1986) et de la meilleure année sur la période (1985 ou 1987).

- 193 Ces constats optimistes doivent cependant être tempérés. Les moyennes calculées à l'échelle des villages effacent de fortes disparités entre parcelles et entre exploitations. Elles cachent également une répartition inégalitaire des revenus entre les acteurs de la production agricole au sein de chaque exploitation.

Répartition des produits de l'activité agricole au sein des cuisines

- 194 Comme il y a vingt ans mais avec des itinéraires techniques aujourd'hui beaucoup plus homogènes, le groupe domestique apparaît solidaire autour des activités agricoles, pour la culture des champs collectifs comme pour celle des champs individuels.
- 195 La priorité accordée aux travaux sur les champs collectifs de céréales gérés par le chef de cuisine a un impact sur les rendements et sur la quantité totale produite par attributaire. La production de mil des chefs de cuisine est, selon les années, deux à trois fois supérieure à celle des hommes mariés. Néanmoins, les hommes mariés dépendants (un tiers de l'effectif total) cultivent du mil pour pallier une production vivrière déficitaire, par exemple lorsque le chef de cuisine est âgé.
- 196 Pour l'arachide, chacun doit se procurer ses semences, même si occasionnellement les chefs de cuisine font l'avance de celles-ci à leurs épouses ou à leur mère. C'est donc en général parce qu'ils n'ont pu se procurer de semences d'arachide, en raison de leur prix plus élevé que celui du mil en période de récolte (80 F CFA contre 30 à 45 F CFA en 1988), que les plus démunis des dépendants cultivent du mil. Ainsi en année « normale » comme en 1987, 9 % des femmes mariées doivent se contenter de parcelles de mil.
- 197 L'organisation du travail est marquée par la volonté de répartir les risques entre les acteurs de l'activité agricole. Elle aboutit à une relative homogénéité des rendements moyens en arachide entre toutes les catégories d'attributaires, hormis les célibataires, y compris en année sèche (tabl. XVIII).

Tableau XVIII. Moyennes des rendements et des productions par individu, pour chaque groupe statutaire, sur les trois villages.

Culture	Statut	Rendements moyens			Production par individu		
		1985	1986	1987	1985	1986	1987
Mil	Chefs de <i>ngak</i>	6,0	5,6		12	11,1	13,5
	Hommes mariés	5,1	4,7	5,3	5,8	4,2	5,5
	Femmes mariées	5,0	2,9	5,0	2,7	1,5	2,9
	Célibataires (H ou F)	7,0	2,9	3,0	4,5	1,6	2,4
Arachide	Chefs de <i>ngak</i>	7,7	6,8	7,9	9,0	7,2	7,1
	Hommes mariés	7,9	7,7	8,0	7,5	6,5	7,7
	Femmes mariées	7,3	6,4	7,4	4,3	3,6	3,9
	Célibataires (H ou F)	6,1	6,0	6,0	3,1	3,6	2,9

* Le rendement (Rdt) est en q/ha d'arachide ou de mil. La production est en q/individu.

* Les moyennes sont calculées pour chaque culture sur les seules personnes produisant cette spéculation, sans comptabiliser tous les individus de chaque groupe statutaire qui n'en cultivent pas. Par exemple, chacune des 35 femmes mariées qui ont cultivé du mil en 1987 ont récolté 2,9 q de grains en moyenne chacune, mais 254 autres n'en ont pas semé.

- 198 Les différences entre les quantités produites tiennent surtout aux différences dans l'accès au foncier. La quantité d'arachide obtenue en moyenne par une femme mariée ou un célibataire ayant accès à une parcelle est environ deux fois moindre que celle d'un chef de cuisine ou d'un homme marié (tabl. XVIII). Ceci s'explique par la taille des parcelles cultivées en arachide, les femmes cultivant en moyenne 0,65 ha et les célibataires 0,5 ha, alors que les superficies des hommes mariés ou des chefs de cuisine sont beaucoup plus importantes. La différence est importante entre hommes et femmes mariés dans le rapport entre quantité d'arachide produite et quantité d'arachide vendue. Les femmes mariées étant tenues de garder une partie de leur production d'arachide pour la consommation du groupe domestique, leur revenu agricole est nettement inférieur à celui des maris, dépendants ou non (chap. 10).
- 199 Cette première analyse de la situation des groupes statutaires se complète en introduisant le critère de la rémunération du travail agricole, puis celui de la diversité des contraintes et des performances des unités de production. La comparaison de la rémunération du travail agricole montre que les hommes célibataires (qui conduisent les attelages) forment la catégorie d'acteurs la plus défavorisée si l'on rapporte la production obtenue sur leurs propres parcelles à la quantité de travail agricole accomplie dans la cuisine (tabl. XIX). Ils ont ainsi fourni 29 % des journées de travail, alors qu'ils ne cultivent que 8 % des surfaces en arachide et 5 % du mil. Ils récoltent en moyenne 7 kg d'arachide ou de mil par journée de travail passée sur ces cultures.

- 200 Les chefs de cuisine, grâce à leur maîtrise foncière et à la captation du travail de leurs dépendants sur leurs champs d'arachide, produisent 17 kg d'arachide pour chaque journée qu'ils consacrent eux-mêmes à cette culture. En outre, ils ont la possibilité de vendre le surplus de mil provenant des champs collectifs qui accaparent l'essentiel de la force de travail consacrée aux céréales.
- 201 Les hommes dépendants mariés sont dans une situation intermédiaire. Ils fournissent près de 50 % de travail supplémentaire par rapport à la surface qui leur est accordée. La rémunération de leur labeur est donc assez faible, inférieure à celle des femmes, surtout lorsqu'ils doivent assumer une part de l'approvisionnement en mil de la cuisine. Le maintien des hommes mariés dans une situation défavorable sur le plan de la rémunération du travail, mais plus intéressante quant au revenu global obtenu sur la campagne, permet de respecter une des règles de fonctionnement des unités de production : la scission des « cuisines filles » n'intervient pas du vivant du chef de la « cuisine mère ». Ce qui n'empêche pas les fils et les neveux mariés d'épargner. La solidarité entre générations, et plus particulièrement entre père et fils, s'affirme ainsi quotidiennement aux différentes étapes de la vie. Un homme ne se dérobe pas à ses obligations filiales ; il aide son père vieillissant, d'une façon ou d'une autre et, sauf cas de migration, d'installation dans la maison de l'oncle maternel ou de conflit grave, il habite dans la maison de son père.

Tableau XIX. *Partage du travail, des surfaces et des productions par catégorie d'actifs (1987)*.*

Paramètres à répartir par catégorie d'actifs	Catégorie d'actifs agricoles				Total
	Chefs de cuisine	Hommes mariés dépendants	Hommes célibataires dépendants	Femmes mariées ou célibataires	
Surface totale en mil (en % du total)	77,4	13,4	5,1	4,1	100
Prod. totale de mil (en % du total)	82,5	12,2	2,5	2,8	100
Jours de travail passés sur le mil (en % du nombre total de jours de travail consacrés au mil par cuisine)	20,2	15,2	30,4	34,2	100
Surface en arachide (en % du total)	36,3	9,6	7,9	46,2	100
Prod. totale d'arachide (en % du total)	37,3	11,4	7,3	44	100
Jours de travail passés sur l'arachide (en % du nombre total de jours de travail consacrés à l'arachide par cuisine)	16,8	13,4	26,9	42,9	100
Jours consacrés à l'agriculture (en % du nombre total de jours de travail consacrés à l'agriculture par cuisine)	20	14,5	29	36,5	100
Mil produit par jour de travail agricole	24,6	7,5	6,5	13	16
Arachide produite par jour de travail agricole	17,2	10,6	7	10,6	11

*Les rendements sont en q/ha, les surfaces en ares, les productions en kg.

- 202 Au cours de leur vie, les actifs masculins passent d'une position de main-d'œuvre jouant un rôle central mais peu rémunérée, à celle de centre d'exécution majeur relativement « exploité » par le chef de cuisine, jusqu'à ce qu'ils accèdent eux-mêmes à cette fonction.

- 203 La situation des femmes, mariées ou célibataires, est différente. Pour elles, l'échange de travail paraît plus équilibré puisqu'elles récoltent une part de production équivalente à celle du travail qu'elles ont réalisé dans les champs d'arachide. La rémunération du travail agricole des femmes n'est en fait pas très éloignée de celle des chefs de cuisine si on se réfère à la quantité d'arachide disponible rapportée à la totalité des journées de travail agricole passées sur la cuisine. Il faudrait y ajouter les productions associées, évaluée à 24 kg de niébé et 6 kg d'oseille de Guinée par femme en moyenne sur une campagne.
- 204 Les moyennes cachent toutefois de fortes disparités qui sont fonction, pour les femmes, du type de cuisine dans laquelle elles sont intégrées et notamment du nombre de femmes susceptibles de partager les tâches domestiques, ainsi que des superficies dont elles disposent. Ainsi les femmes plus âgées, les mères ou les épouses des chefs de cuisine peuvent obtenir, dans les cuisines les plus aisées, des superficies importantes puisqu'elles sont libérées des tâches domestiques. Ces disparités restent néanmoins limitées puisqu'elles n'acquièrent pas, sauf accident, le statut de chef de cuisine ni la capacité de mobiliser les facteurs de production. Le tableau xx permet d'approfondir l'analyse en différenciant les cuisines en fonction de leurs performances et de leurs stratégies.
- 205 Les dépendants et particulièrement les femmes, sont relativement protégés des contraintes qui pèsent sur la cuisine. Tout semble se passer comme s'ils avaient droit, indépendamment du type de cuisine à laquelle ils appartiennent, à des conditions minimales en termes de superficies cultivables et de main-d'œuvre travaillant dans leurs parcelles. Il est remarquable que dans les cuisines à revenus agricoles modestes la production en arachide des dépendants rivalise avec celles des chefs de cuisine. Dans les exploitations des groupes I, II et III, les moins bien équipées ou les moins à l'aise sur le plan foncier et disposant des terres potentiellement les moins productives, les rendements des dépendants mariés sont fréquemment plus élevés que ceux des chefs de cuisine. Ils connaissent moins de variations. Il en est de même sur le plan foncier. Dans ces cuisines, les surfaces accordées aux dépendants ne sont pas dramatiquement réduites par les difficultés d'accès au foncier. Quelles que soient les difficultés de l'unité de production, les chefs de cuisines essaient de respecter les droits fonciers des dépendants, quitte à emprunter de la terre et à réduire la taille de leurs propres parcelles. Ceci signifie que le chef de cuisine assume en priorité les difficultés de son exploitation, en essayant d'améliorer son revenu par des ventes de surplus de mil. Les dépendants, de leur côté, subissent ces contraintes, mais de façon atténuée.
- 206 Au contraire, les différences entre statuts s'accroissent au fur et à mesure que les cuisines améliorent leur situation agricole. C'est pour les groupes domestiques caractérisés par une relative adéquation entre facteurs de production et nombre de personnes à nourrir et dans lesquels la main-d'œuvre est suffisante, que les mécanismes de différenciation à travers les échanges de travail sont les plus marqués (tabl. xx). Les rendements en arachide et les surfaces appropriées par les chefs de cuisine sont nettement supérieurs à ceux de leurs dépendants, dès que les moyens de l'exploitation permettent de développer une stratégie fondée sur une importante production d'arachide (groupes IV et V). C'est le chef de cuisine qui bénéficie en premier lieu de cet accroissement des facteurs de production.

Tableau XX. Engagements et résultats agricoles par catégorie d'actifs selon les performances et la stratégie des cuisines (1987)*.

Groupe de la typologie							
	0 Cuis. Nouv	I Déficit. Ara et Mil	II Déficit. Bons Rdts	III Stratégie vivrière	IV Stratégie Prod. Ara.	V Bons Rdts Ara et Mil	Totaux et Moyennes
Nombre de cuisines	1	4	4	3	30	5	47
Chefs de cuisine							
Rdt moyen en gousse	4,4	2,7	6,7	8,5	8,3	11,4	7,9
Surf. moy. en arachide	207	28	68	103	148	121	126
Quantité moy. ara	900	150	600	880	1 240	1 345	1 075
Femmes mariées							
Rdt moyen en gousse	8,3	4,4	6,5	6,2	7	9	6,9
Surf. moy. en arachide	55	52	68	85	80	57	74
Quantité moy. ara	460	220	435	410	530	490	480
Hom. mariés dépendants							
Rdt moyen en gousse	11,8	5,6	8,1	6,9	7,3	10,3	7,6
Surf. moy. en arachide	99	48	48	103	110	97	98
Quantité moy. ara	1 080	255	330	730	820	970	750

*Seules les cuisines comprenant en plus des chefs de cuisine des femmes mariées et des hommes dépendants ont été retenues dans ce tableau. Les rendements sont en q/ha, les surfaces en ares, les productions en kg.

- 207 Dans ces exploitations privilégiées, les dépendants profitent à peine d'une relative aisance de la cuisine sur le plan des moyens de production et les chefs de cuisine ne se sentent pas tenus d'accorder de plus grandes superficies à leurs dépendants. Ce constat renvoie au caractère bilinéaire de la société et au fait que les fils appartiennent, par définition, au segment utérin de leur mère.
- 208 C'est au sein de ce segment utérin que se fait l'accumulation lignagère, la « richesse de la case de la mère », qui est essentiellement constituée de bétail. Un certain équilibre entre les différents segments utérins qui composent la cuisine doit être respecté. J.M. Gastellu le soulignait déjà, même si ses données étaient différentes puisqu'il constatait dans sa zone d'enquête des déséquilibres apparents dans les échanges de travail pour l'arachide. Mais il affirmait l'existence de contreparties à ces déséquilibres, dès lors que l'on prend en considération le travail effectué pour les cultures vivrières ainsi que le travail domestique des épouses et que les échanges de travail sont analysés non plus entre individus mais entre groupes utérins (GASTELLU, 1981). Il est de toute façon reconnu par les Sereer du Sine qu'une épouse et ses fils, à partir d'un certain âge, doivent pouvoir trouver au sein de leur cuisine les moyens d'augmenter la richesse de leur segment utérin. Ainsi, une épouse qui n'obtient pas de terre dans la cuisine de son mari peut quitter le domicile conjugal. De même, un fils ne peut être maintenu trop longtemps dans un état de dépendance économique. Son oncle maternel, l'aîné du segment de matrilignage, veille à ce qu'il puisse avoir accès aux terres et bénéficier de récoltes et de numéraires suffisants (chap. x).

BILAN ET PERSPECTIVES DU SYSTÈME AGRAIRE

Gestion de l'espace

209 Les systèmes de cultures se simplifient. Les deux cartes de rotations établies à Sob en 1965-1969 et 1985-1987, témoignent des permanences et des différences (fig. 11 et 12). D'un côté, l'aire villageoise soumise à la culture continue du mil *pod*, avec fumure, est préservée et le rapport mil/arachide reste stable (environ 0,7 entre 1965-1970 ; 0,75 au milieu des années quatre-vingt). Mais les changements sont nombreux :

- la rotation biennale *pod/arachide*, exceptionnelle il y a vingt ans, est largement majoritaire aujourd'hui avec la disparition de la succession *matye/arachide* ;
- les rotations triennales incluant une jachère ont fortement régressé, celles-ci pouvant être considérées pour la période récente comme des accidents provoqués par le manque de semences d'arachide ;
- sur les sols *dak* à tendance hydromophe, la rotation mil-arachide s'est substituée à la rotation mil/jachère ;
- la culture dérobée du niébé dans le mil a quasiment disparu, tandis que l'association arachide-niébé s'est développée, avec parfois remplacement de l'arachide par le niébé (en cas de manque de semences).

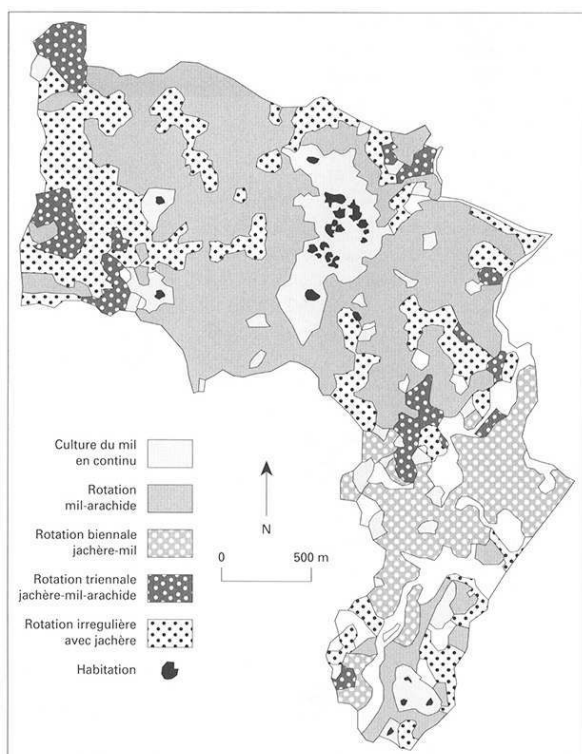


Figure 11. Successions culturales à Sob (1965-1969).

- 210 Enfin, certaines cultures ont disparu : le riz n'est plus cultivé dans les mares, il n'y a plus de petits champs enclos de manioc ou de coton.
- 211 Ces changements traduisent des adaptations à la sécheresse et une extension des surfaces cultivées aux dépens des jachères et de l'espace pastoral résiduel, autrement dit une

réduction de la diversité des productions agricoles et une pression accrue sur les ressources naturelles.

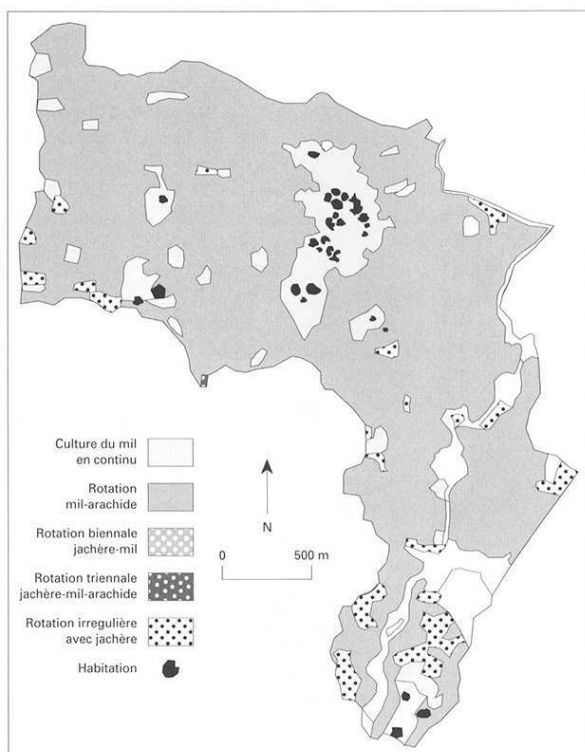


Figure 12. Successions culturales à Sob (1985-1987).

- 212 L'analyse des successions culturales pour la période 1985-87 à Ngayokhem et à Kalom (fig. 13 et 14) confirme que partout l'aire centrale (*pombod*) dessinée autour des habitations est préservée, que partout la rotation pod/arachide est dominante. Comme à Sob, vers les bas-fonds, il reste des lambeaux de brousse arbustive jalonnés de parcelles irrégulières parfois abandonnées. Cependant, pour la plus grande partie des terres *dak*, la rotation mil/arachide a pris la place de l'ancienne succession mil/jachère.
- 213 Partout, la dégradation du milieu constamment évoquée est très apparente. L'hypothèse redoutée serait que le paysan sereer ait vécu ces dernières décennies sur un « acquis » non renouvelé. Plusieurs faits analysés par ailleurs corroborent cette hypothèse :
- les effectifs de la strate arborée ont nettement diminué : rappelons que le nombre de *Faidherbia albida* a régressé de 35 % à Sob entre 1965 et 1985, la diminution pour le reste du parc étant de près du quart. Ce parc arboré est vieillissant, il n'est pas renouvelé. « La conjonction de conditions écologiques plus rigoureuses avec un émondage excessif et répété pourrait expliquer la mortalité..., qui s'est accrue ces dernières années et qui peut conduire à la disparition de l'espèce, dans ce secteur du Sine, au cours des prochaines années ». En outre, « la généralisation de la culture attelée a incontestablement des effets négatifs sur la régénération du parc arboré » (LERICOLLAIS 1989) ;
 - autre conséquence de l'émondage excessif, la couverture du sol par le *Faidherbia albida*, évaluée par exemple à Sob à 20 % en 1965, est tombée à 5 %. On a estimé l'augmentation de la productivité due aux *Faidherbia*, grâce à une meilleure croissance du mil sous ces arbres, à 3 % de la production céréalière totale en 1988 contre plus de 15 % en 1965 (LOUPPE, 1989).

- de l'avis même des producteurs, *Striga hermonthica* qui touche plus de 60 % du terroir est en pleine extension au cours de ces dernières années. Ils l'interprètent comme un signe de « fatigue » des sols, en particulier sur les terrains les plus sableux.

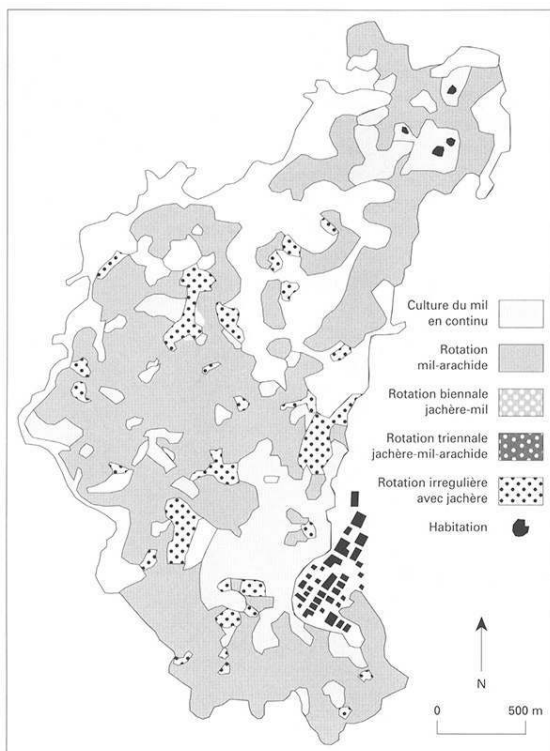


Figure 13. Successions culturales à Ngayokhem (1965-1969).

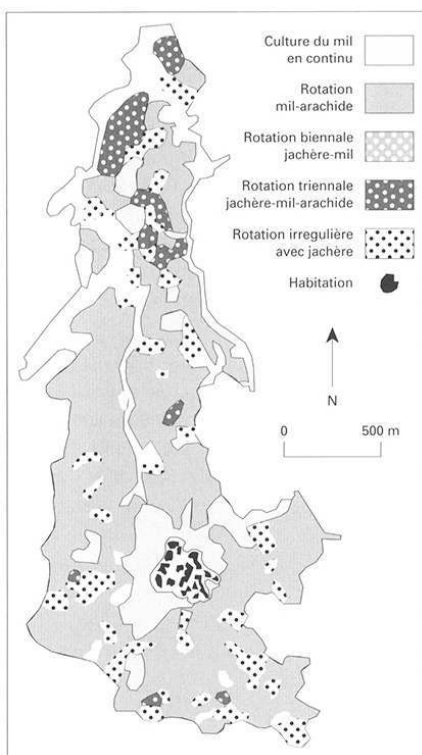


Figure 14. Successions culturales à Kalomb (1985-1987).

- 214 Autre changement spectaculaire repérable par tout observateur du paysage : l'abandon ou le délaissement des aménagements agraires qui traduisaient, particulièrement durant l'hivernage, la complémentarité et l'association de l'agriculture et de l'élevage. Le bocage a considérablement régressé, les clôtures autour des jachères sont en voie de disparition, les chemins autrefois soigneusement fermés pour contenir les troupeaux à l'écart des cultures ont en partie disparu ou ne sont plus entretenus. N'est-ce pas le signe d'une dissociation des deux activités ?

Le système agraire sereer est-il « durable » ?

- 215 Jusqu'à quand la ponction sur le milieu pourra-t-elle se poursuivre, sans réduction des niveaux actuels de production et sans altération irréversible des capacités de régénération ou au moins de maintien du potentiel de production ? Comment est assuré maintenant l'entretien de la fertilité ?
- 216 Dans le système agraire sereer ancien, le maintien de la fertilité reposait sur trois éléments étroitement associés :
- des recyclages et des transferts de biomasse grâce aux troupeaux bovins ;
 - la fixation symbiotique d'azote et des remontées d'éléments minéraux des horizons profonds par le parc arboré comptant de nombreuses légumineuses fourragères qui fournissent du fourrage aux animaux en saison sèche ;
 - des soles cultivées en céréales, en arachide ou laissées en jachères annuelles parquées en rotations biennales ou triennales, à l'exception d'une auréole en mil continu fumée tous les ans (PÉLISSIER, 1966).
- 217 L'analyse de l'élevage au chapitre suivant traitera de l'évolution des effectifs, des nouvelles conduites et des fonctions actuelles du bétail. Mais son rôle dans le maintien ou l'entretien de la fertilité des terres cultivées doit être déjà abordé ici.
- 218 Grâce au parbage systématique des troupeaux bovins, des transferts de biomasse avaient lieu entre l'espace pastoral et les champs cultivés en céréales. En saison humide, les bovins restituaient une bonne part de cette biomasse sur les soles en jachère par un parbage au piquet. En saison sèche, la vaine pâture des résidus de culture complétait les ressources de la zone sylvo-pastorale. Le parbage continuait sur la jachère et puis avait lieu sur le *pombod*, ainsi que sur une partie des champs qui allaient être semés en mil *matye* ou en sorgho.
- 219 Ce processus garantissait un transfert de fertilité au profit des parcelles semées en mil hâtif, dont la production assurait la soudure, et des grands champs de mil, essentiels à la survie du groupe. Les exportations du système étaient compensées par les prélèvements des animaux effectués pendant la journée dans la zone sylvo-pastorale attenante. La rotation des soles en jachère parquée garantissait une redistribution relativement efficace de ces transferts, sur le terroir de la grande couronne porteur de l'arachide.
- 220 Au milieu des années quatre-vingt et à l'échelle de la Communauté rurale de Ngayokhem, seuls les villages ayant un accès aux terres salées des vallées fossiles, les *tann*, ou disposant de bas-fonds, maintiennent quelques parages d'hivernage sur les jachères situées en bordure de zones inondables, mais les surfaces concernées sont devenues marginales. Le gardiennage des troupeaux sédentaires y étant difficile, ce sont d'abord les animaux de trait et les petits ruminants attachés au piquet qui pâturent sur ces espaces interstitiels. La quantité de fèces restituée est bien moindre qu'avec le parbage

d'hivernage habituel. Le parage de saison sèche reste néanmoins important. L'accroissement du cheptel compense le raccourcissement des temps de présence des animaux, mais les situations sont très contrastées, d'une année à l'autre selon la biomasse produite, et d'un village à l'autre en fonction des effectifs du cheptel. Le disponible fourrager estimé en fin de saison des pluies définit à la fois les capacités d'accueil des troupeaux transhumants, entre 2 à 5 mois par an, et l'effectif maintenu à l'enclos en plus du cheptel de trait. La configuration de l'hivernage a donc une incidence considérable sur l'étendue des surfaces fumées de l'année suivante, qui varie dans des proportions de 1 à 2, pour le parage comme pour le fumier (tabl. XXI).

- 221 En plus des sécheresses et de l'expansion agricole, l'extension du mil à cycle court et le meilleur contrôle des adventices concourent à la baisse de l'offre fourragère. Celle-ci est cependant difficile à estimer dans la mesure où la production de paille de céréales est très variable, entre 7 et 20 q/ha de matière sèche (ms) sur les champs non fumés, et entre 15 et 35 q/ha sur ceux qui ont reçu de la fumure, sans corrélation évidente avec la production de grain (GARIN, THIAM, 1989). Sur la base d'une charge animale moyenne régionale proche de celle de Ngayokhem, l'estimation très approximative du disponible fourrager, négligeant les apports du parc arboré, met en lumière les limites imposées par la production de biomasse¹⁴. Les finages contigus et l'accès libre aux résidus de culture autorisent des surcharges locales, comme à Sob, dans la mesure où les troupeaux de ces villages trouvent de quoi se nourrir sur les terres voisines. La transhumance allège la charge de l'équivalent de 20 à 30 % de la valeur estimée à partir des effectifs appropriés, ce qui accroît d'autant le disponible fourrager réel par tête. Mais cet allègement est compensé par la dégradation de la biomasse laissée au champ, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, du fait de la macro-faune et du piétinement, comme des pertes dues aux refus. En outre, cette biomasse est de plus en plus appropriée et réservée en priorité au cheptel intégré à l'exploitation (chap. 7). L'accès aux différents fourrages est de plus en plus inégalitaire selon le type d'animaux et les pratiques de récupération de résidus.
- 222 En avril, au moment du nettoyage des parcelles avant semis, le sol est pratiquement nu, les quelques tiges de mil délaissées par les animaux sont mises en tas et brûlées. Dans le Sine oriental, où la récupération de paille est moins systématique et l'espace pastoral plus étendu, P. Dugué a évalué le reliquat de biomasse, c'est-à-dire les résidus de céréales sur le terroir non fumé au moment du nettoyage des parcelles, à 1,3 t/ha. Ici, les valeurs sont vraisemblablement très inférieures, avec de grandes différences entre villages (FAYE *et al.*, chap. 7).

Tableau XXI. Variabilité interannuelle des différents types de restitution minérale et organique sur les trois villages suivis.

A. Pourcentage du terroir fumé par an, par type de restitution et par village				
Type de fumure	Sob 1965-1969	Sob 1985-1987	Ngayokhem 1985-1987	Kalom 1985-1987
Charge UBT/ha	0,64	0,91	0,68	0,50
Parcage d'hivernage	8,1	1,1	0,6	0,2
Parcage saison sèche	6,3	6,8	3,3	1,9
Poudrette de parc	2,1	8,9	3,3	13,6
Total fumure organique	16,5	16,8	7,2	15,7
Jachères	17,1	3	7,2	15,2
Engrais minéral	13	< 1	0	0

B. Surfaces fumées cumulées pour l'ensemble des villages (en ha)			
Type de fumure	1985*	1986*	1987*
Parcage d'hivernage	40,5	57,3	53,5
Parcage saison sèche	6,5	8,5	9,9
Poudrette de parc	69,3	125,4	78,5
Total fumure organique	116,3	191,2	141,9
Jachères	78,1	80,3	84,4
Engrais minéral	3	0	0

* En 1984, la pluviométrie totale fut de 460 mm, mal répartie, pénalisant les parcages pour l'année 1985. En 1985, elle fut de 490 mm, régulièrement répartie. En 1986, elle ne fut que de 383 mm, concentrée en fin de saison.

- 223 En estimant uniquement les surfaces qui bénéficient de restitutions organiques, d'après l'exemple de Sob, on pourrait conclure à une certaine stabilité des apports depuis vingt ans. Mais l'examen plus détaillé des données disponibles fournit un constat beaucoup moins optimiste. Plus de 90 % des apports sont maintenant de simples transferts internes de la biomasse de tout le territoire cultivé, recyclée par les animaux et concentrée sur les parcelles de céréales proches des habitations, contre environ 50 % il y a vingt ans où 60 % des troupeaux partaient déjà en transhumance, et 25 % dans le cas d'un fonctionnement équilibré du modèle sereer ancien. Les situations des villages sont contrastées, certains ayant moins de 1/15 de leur territoire fumé chaque année. Cette diversité rend la généralisation des résultats difficile, d'autant qu'il n'y a pas de liaison simple entre la charge animale et la surface fumée.
- 224 Le temps de présence des troupeaux par unité de surface en saison sèche dépend du statut de l'attributaire de la parcelle à fumer et de la taille du troupeau (de 0,6 are à 1,4 are par bovin et par mois, soit de 0,85 à 1,8 are par UBT/mois). À Sob, où le cheptel est divisé en plusieurs petits troupeaux, le parcage de saison sèche est plus dispersé dans l'espace, alors que la période pendant laquelle les bovins reviennent de transhumance est à peu près la même pour les trois villages. La vaine pâture de saison sèche autorise donc certains villages à détenir des troupeaux en sureffectif manifeste. Dès lors, une autre forme de transfert de fertilité s'instaure, depuis les territoires villageois avec peu de bovins, au profit de ceux qui ont pu, ou su, accumuler du bétail.

- 225 Dans cette comptabilité, les surfaces fumées considérées sont les parcelles entières, faute de pouvoir préciser les limites des aires qui, au sein de chaque parcelle, ont bénéficié de restitutions. L'étendue des surfaces fumées a été ainsi surestimée, puisque près de 90 % des épandages de poudrette et 40 à 50 % des parcsages ne couvrent qu'une portion des champs concernés, contre un tiers, toute fumure confondue, à la fin des années soixante. Les quantités épandues sur l'ensemble des parcsages de saison sèche sont estimées à environ 3 t/ha de fèces sèches. On distingue en fait trois grands types de parcsages :
- un parcsage intensif, avec environ 9 t/ha de fèces sèches. Ce cas est rare (1/4 des fumures dites « totales », c'est-à-dire couvrant l'intégralité d'une parcelle). Il caractérise des parcelles de gestionnaires de grands troupeaux de 50 à 60 têtes à Ngayokhem, où chaque bovin fume en moyenne 0,6 are/mois de présence ;
 - un parcsage « moyen », où les animaux couvrent 1,3 are/mois de présence en restituant 4 t/ha de fèces sèches. C'est le cas le plus fréquent des parcsages de parcelles complètes ;
 - un parcsage partiel avec 0,5 à 3 t/ha de fèces. C'est le cas général pour les bénéficiaires de parcsage, non gestionnaires de troupeaux (GARIN *et al.*, 1990).
- 226 Ces résultats corroborent ceux de P. Dugué, si bien que les doses de poudrette qu'il a relevées - entre 6 et 7,5 t/ha - peuvent sans doute être extrapolées aux parcelles des trois villages étudiés ici, lorsqu'elles ont bénéficié d'une fumure sur la totalité de leur surface. Mais les doses sont bien moindres pour les fumures partielles.
- 227 Le rythme des apports s'est ralenti depuis les sécheresses. Il est devenu exceptionnel que des parcelles soient fumées tous les ans en totalité. Le rythme serait d'un apport tous les 3 à 5 ans sur le *pombod* et tous les 5 à 10 ans pour les autres zones, en fonction de la perception par chaque chef de cuisine de la dégradation de la fertilité de ses parcelles et compte tenu de ses disponibilités en matière organique. Les spécificités dans les apports organiques par terroir apparaissent nettement moins marquées qu'il y a vingt ans. Ce phénomène va de pair avec l'atténuation des « vocations » et « particularités » des anciens terroirs, en fonction du type de sol dominant. Il s'agit là d'une des conséquences d'une gestion des ressources de plus en plus décentralisée au niveau de la cuisine, favorisée par une diffusion massive de la culture attelée et des charrettes. Les parcelles fumées sont plus dispersées et éloignées du village qu'il y a vingt ans. La plupart des producteurs considèrent qu'il est préférable de maintenir, autant que faire se peut, un potentiel de production minimal sur de plus grandes surfaces plutôt que de le concentrer sur un nombre réduit de parcelles.
- 228 Le potentiel de production de la moitié du finage, qui n'est pas fumé régulièrement, ne semble pourtant pas fondamentalement affecté. En effet, sur des parcelles qui n'avaient pas été fumées depuis au moins cinq ans à Sob, nous obtenions régulièrement des rendements de 20 q/ha pour le mil et l'arachide, lors d'essais avec la fumure minérale recommandée par la recherche (CATTAN, 1887, GARIN *et al.*, 1990). Ces rendements sont équivalents à ceux obtenus sur la station expérimentale voisine de Bambey, sur des parcelles régulièrement fumées depuis plus de trente ans.
- 229 Comparant les résultats d'analyses physico-chimiques d'échantillons de sols prélevés à Sob et dans les Terres neuves à différentes époques, avec les essais de longue durée de la station de Bambey, H. Tiessen et C. Feller ont abouti à des conclusions proches de celles

de C. Pieri, et qui corroborent celles de F. Ganry et de P. L. Sarr (TIESEN *et al.*, 1995 ; PIERI, 1989 ; GANRY, SARR, 1983) :

- les caractéristiques chimiques dans toutes les situations sont très médiocres, même sous jachère ou sur des parcelles bénéficiant de restitution organique, avec une somme des bases échangeables réduite et des teneurs, pour la plupart des éléments, proches des seuils de carence (K, P), et toujours en deçà des seuils de déficience (N, Ca, Mg) surtout en sol sableux *joor* ;
- en sol sableux, la matière organique réduit fortement l'acidification qui apparaît même sous jachère longue non parquée et sous culture intensive en station (labour + engrais). Les teneurs en Ca, K, Mg sont très nettement améliorées ; en revanche, seule la fertilisation phosphatée limite les carences en P ;
- les bienfaits de la matière organique sont moins perceptibles sur les caractéristiques des sols plus argileux (sols *dak*) ;
- en l'absence d'enfouissement, on n'observe pas d'effets des apports organiques au delà des 20 premiers cm de profondeur ;
- en sol sableux, le labour, conjugué à une fertilisation minérale forte, mène à la même situation « dégradée » que l'agriculture extensive sans restitution, sauf pour le phosphore. Par contre, la fertilisation sans labour semble mieux préserver la qualité chimique des sols plus argileux.

230 En dépit d'une légitime prudence au regard des méthodes d'évaluation utilisées et de la variété des situations locales, on peut raisonnablement formuler une hypothèse de dégradation générale du milieu, au terme des deux dernières décennies. Elle est attestée également par l'extension spectaculaire du *Striga hermonthica* ces dernières années qui progresse aussi vers l'auréole en mil continu. L'espace pastoral résiduel souffre, au même titre que le parc arboré, d'un élagage excessif et d'émondages trop précoces. Plus encore que la réduction de 30 % du nombre d'arbres, c'est l'absence de jeunes sujets qui est inquiétante. Les agriculteurs sereer ne savent-ils plus, ou ne veulent-ils plus, renouveler ce parc ? Les effets bénéfiques des *Faidherbia albida* sur la production agricole s'estompent déjà à la fois par suite d'une baisse des effectifs de 35 % et d'un émondage draconien.

231 Le constat ne peut qu'être pessimiste pour l'avenir, du fait de contraintes maximales. De phénomène conjoncturel, lié à des accidents climatiques, l'expulsion saisonnière des troupeaux est devenue structurelle. La réduction du parcage de saison sèche n'a pas été complètement compensée par les apports d'élevages intégrés aux exploitations. Le parcage en saison sèche des animaux transhumants, malgré son caractère discriminatoire au profit des gestionnaires de troupeaux, reste un palliatif difficilement remplaçable pour transformer localement une biomasse résiduelle très fluctuante avec les aléas climatiques. La majeure partie des finages n'est plus fumée, car l'accroissement pourtant spectaculaire de l'utilisation de la poudrette est insuffisant (tabl. XXII). La diffusion massive de la culture attelée a permis de maintenir, et même parfois d'améliorer, les rendements dans des systèmes de culture simplifiés. L'absence d'apport externe compensant des exportations accrues en vingt ans ne peut pas garantir le simple maintien de ce système de gestion des ressources.

Tableau XXII. Production de biomasse et restitution organique à l'échelle du finage, à partir des assolements, des successions culturales et des rythmes de fumure recensés sur les trois villages de 1985 à 1987.

Importance spatiale (% du finage)	Parcours sans intérêt agricole	Zones cultivables (entièrement cultivées)				
		Sans restitution	Jachère accidentelle	Fumure 1 an/3	Fumure 1 an/5	Engrais minéral
	3-20	50-60	10	10-20 (parc. 6 - 15 poudr. 2 - 6)	10-25	< 1
Productivité en biomasse (t MS/ha) en tenant compte de l'assolement moyen**	(0,5-1) strate herbacée bois ?	(0,2-0,3) grains céréales (0,2-0,4) gousses (0,8-1,2) pailles + adventices (0,5-1) fanes + adventices 0,1 bois de feu, 0,3 feuilles*		(0,8-1-3) grains (2-3,5) paille et adventices 0,1 bois de feu, 0,3 feuilles*	(0,3-0,5) grains céréales (0,3-0,5) gousses (1-1,4) pailles + adventices (0,6-1,2) fanes + adventices 0,1 bois de feu, 0,3 feuilles*	
Type de restitution et quantité (par ha)	0,5 t de MS pâturage hivernage	-	0,5 t MS pâturage hivernage	3-8 t MS fèces ou poudrette	1-3 t MS fèces ou poudrette	30 à 80kg de 6-20-10

* D'après Louppe, cité par PELTIER, 1993.

** Approximativement 50 % céréales et 50 % arachide sur les champs de brousse. Nous n'avons pas fait mention de l'utilisation de la biomasse produite et des reliquats en fin de saison sèche.

Quelles solutions de rechange pour l'agriculture sereer du Sine ?

232 À court terme, compte tenu d'une mobilisation efficace des moyens de production disponibles face à des contraintes climatiques et économiques sévères, les possibilités d'accroître ou de sécuriser la productivité du milieu sont peu nombreuses. Les pratiques paysannes sont héritées d'une politique agricole, qui a permis l'accès à l'équipement du plus grand nombre et la diffusion de paquets techniques, et où les agriculteurs ont choisi ce qui leur semblait correspondre à leurs besoins. Le simple maintien de ces acquis exige de garantir un accès aux facteurs de production nécessaires à l'expression des niveaux de productions actuels, c'est-à-dire :

- des intrants ayant une forte valorisation immédiate en atténuant les risques de pertes : des semences d'arachide de qualité des deux variétés complémentaires (73-30 et 55-437), des produits de traitement des semences et des stocks, des produits vétérinaires de base ;
- des pièces de rechange pour les semoirs, en dehors des socs et rasettes fabriqués par les forgerons locaux.

233 Il est également possible d'augmenter l'efficacité des modes de conduite, ou de modifier des pratiques sans transformation majeure des systèmes de cultures ou d'élevage, par :

- la multiplication des points de distribution d'eau douce, afin de libérer les animaux de trait d'une tâche éprouvante et pour qu'ils se consacrent encore plus aux activités agricoles ;

- une meilleure valorisation de la poudrette de parc, celle-ci n'étant pas utilisée intégralement, sa qualité pouvant être améliorée par la construction d'abris combinée à l'emploi de litière (DUGUÉ, 1994) ;
 - la récupération de tous les résidus de culture actuellement brûlés en fin de saison sèche, afin de les transformer en compost, fumier ou fourrage pour le cheptel intégré à l'exploitation¹⁵.
- 234 Le développement des productions fruitières et du maraîchage de contre-saison, la tomate en particulier, a connu un succès rapide dans les villages qui présentent des zones dépressionnaires disposant d'un accès à l'eau de nappe en saison sèche. Cette valorisation de zones « marginales » peu adaptées au système arachide-mil, par une activité de contre-saison qui n'entre pas en concurrence avec les autres composantes du système de production est une opportunité dans laquelle beaucoup de femmes se sont investies, mais cette diversification n'a été possible que dans peu de villages du Sine. La concurrence avec d'autres régions de production a rapidement aggravé les difficultés de commercialisation de ces produits périssables saisonniers, sensibles également à une dégradation rapide de la qualité des eaux d'irrigation.
- 235 Ces propositions ambitionnent avant tout une valorisation à la « marge » des ressources locales. Elles ne répondent pas fondamentalement aux défis d'une agriculture durable. Dressant un bilan des essais de longue durée dans la région sahélo-soudanienne, C. Pieri concluait à la nécessité d'associer fumure minérale et restitutions organiques, sous forme de déjections animales ou de jachères, afin de maintenir un taux de matière organique au-dessus d'un seuil critique, lui-même dépendant de la texture des sols (PIÉRI, 1989). Les anciennes recommandations de fumures exclusivement minérales (150 kg d'engrais ternaire NPK de formulation 6-20-10, 14-7-7 ou variante), qui n'ont d'ailleurs jamais été appliquées par les agriculteurs en raison de leur coût trop élevé, sont remplacées progressivement par des propositions combinant diverses doses de fumier ou de compost et de l'engrais minéral.
- 236 Si les doses et les rythmes d'apports pour maintenir le taux de carbone du sol au-dessus d'un seuil critique sont à préciser, il est établi, au vu des faibles quantités de biomasse disponibles aujourd'hui, que l'accroissement notable de la production de matière sèche par unité de surface est un passage obligé, afin de disposer de suffisamment de fumier pour amender une partie prépondérante des finages. L'intensification à court terme par la fumure minérale est incontournable pour accroître rapidement le potentiel de production du fumier et relancer le cycle production de biomasse-restitution organique.
- 237 La difficulté réside dans la définition d'une politique agricole qui permette de relancer la consommation d'engrais, alors que les gains de rendement attendus se situent entre 1,5 et 3,5 kg de mil ou d'arachide par kg de fertilisant et que les rapports de prix sont de plus en plus défavorables, sans possibilité d'accès au crédit bancaire classique. Les trois quarts des agriculteurs, dans cette zone, ont utilisé de l'engrais quand les conditions de marché étaient motivantes ! Le recours aux engrais simples est une solution partielle à court terme, souvent évoquée pour relancer à moindre coût et rapidement la production de biomasse (BATIONO *et al.*, 1993)¹⁶.
- 238 Une intensification combinée de l'agriculture et de l'élevage (lait, embouche de petits ruminants et de bovins, porcs dans quelques sites particuliers) paraît souhaitable. Le surplus de biomasse escompté de la fumure ne sera pas rentabilisé sans valorisation concomitante des sous-produits, dont le recyclage comporte de nombreuses opérations coûteuses en temps et en matériel (ramassage, transport, stockage et parfois traitement).

En outre, l'amélioration des conditions de stabulation des animaux, proposée afin d'augmenter la quantité et la qualité des fumiers, est obtenue plus facilement à l'occasion d'opérations de développement de l'embouche ou de la production laitière qui rentabilisent rapidement les investissements. De surcroît, l'intensification de l'élevage apparaît plus rémunératrice et moins tributaire des aléas climatiques, dans le contexte économique actuel, que l'intensification agricole. Son développement est, lui aussi, freiné par des contraintes de trésorerie. Il est urgent d'évaluer les conditions d'une adaptation dans cette région d'un système de crédit solidaire à gestion décentralisée, cautionné par un fond commun modeste pour ne pas exclure les individus les plus pauvres¹⁷ L'utilisation des bouses comme combustible tend à réduire la fumure ; pour éviter cette pratique, les bergers font éclater à coups de bâtons les bouses sèches après les parcsages. La diversité et l'ampleur des risques sont tels que le recours aux intrants ne pourra se faire qu'avec parcimonie comme au sein d'un système qui maximise les capacités de régénération naturelle du milieu. L'instauration d'un système agro-forestier nouveau est nécessaire. L'intensification par l'élevage, soutenue par un système de crédit adapté, donnera une justification économique à l'adoption de solutions qui exigent une concertation entre villageois, comme :

- la régénération du parc arboré, notamment par le repeuplement en arbres fourragers (*Faidherbia albida*, *Celtis integrifolia*, *Pterocarpus erinaceus*), l'extension de son aire aux sols plus argileux et dans l'auréole de mil continu, en le plantant le long des limites de champs et si possible dans les parcelles pour *Faidherbia albida* ;
- la réintroduction du niébé fourrager à cycle très court (75 jours) en culture dérobée au mil dans le *pombod*, à condition de gérer la divagation des petits ruminants et du cheptel de trait en début de saison sèche ;
- la valorisation des zones dépressionnaires par des cultures fourragères et la production de bois de feu, en plus des productions maraîchères et fruitières, selon les ressources en eau douce.

DES AMÉLIORATIONS TECHNIQUES MAIS UNE PRESSION AGGRAVÉE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

- 239 L'adaptation des pratiques paysannes à la détérioration des conditions climatiques depuis une vingtaine d'années ne fait aucun doute. Les espèces et variétés cultivées ont toutes des cycles de 90 à 100 jours, alors que plus de 80 % des assolements étaient réalisés avec du matériel végétal de 120 jours. Le semis généralisé du mil en sec a permis d'implanter 80 à 90 % de l'arachide sur les deux premières pluies, par le recours systématique au semis mécanisé, en traction attelée.
- 240 Le développement de la culture attelée équine et asine (à un degré moindre) intéresse l'ensemble des opérations culturales, depuis le semis de toutes les espèces jusqu'à la récolte de l'arachide. Le sarclage précoce est devenu réalité. Ainsi 80 % des parcelles sont semées et sarclées moins de 3 semaines après la pluie de levée. Les sarclages se sont multipliés. Il y en a 3 pour 80 % à 90 % des parcelles, dont les 2/3 en moins de 45 jours, contre 2 au maximum en 60 jours, 20 ans avant. L'enherbement est beaucoup mieux contrôlé. Le soulèvement mécanique limite les restes en terre, facilite les récoltes à maturité et diminue la pénibilité du travail.

- 241 On assiste par ailleurs à une simplification des systèmes de culture, avec deux terroirs spécifiques : l'auréole en mil continu, et le terroir arachidier qui a progressé vers les sols plus argileux (dak) où les contraintes de mise en valeur ont pu être levées grâce à la culture attelée. Les jachères ont pratiquement disparu sous la pression foncière mais surtout par crainte de la loi sur le Domaine national. Les quelques parcelles non cultivées restantes (2 à 3 % du finage) sont des jachères accidentelles, provoquées par le manque de semence d'arachide. Le niébé s'est très peu développé en culture pure (2-3 % du finage) et a fortement régressé en culture dérobée de mil de case avec le raccourcissement de l'hivernage. Mais il reste très apprécié et, en contrepartie, il est produit maintenant en association dans 2/3 des champs d'arachide. La diffusion spontanée du sorgho à cycle de 100 jours est à l'origine de sa nouvelle extension sur les sols à caractères hydromorphes, mais son aire se limite à moins de 10 % du finage.
- 242 Le mil et l'arachide restent donc les principales cultures de cette région du Sine, le rapport céréales/légumineuses étant encore proche de 0,7. Les variations interannuelles sont fortes, lorsque les conditions d'approvisionnement en semences d'arachide ne sont pas favorables.
- 243 Les itinéraires techniques se sont également homogénéisés, de telle sorte que près de neuf parcelles sur dix, en céréales ou légumineuses, voient se succéder un débroussaillage manuel sans préparation du sol, un semis mécanique, deux sarclo-binages mécaniques et un sarclo-binage manuel, pendant lequel se fait le démariage pour les céréales. Enfin, la récolte du mil se fait à la main alors que le déterrage des arachides est mécanique.
- 244 Une homogénéité existe également entre les unités de production. L'organisation du travail est semblable pour l'échelonnement des opérations et la répartition des tâches par sexe. L'adoption de la culture attelée s'est traduite par une nouvelle organisation du travail qui accorde toujours la priorité au vivrier collectif, en particulier aux parcelles de mil fumées, mais le choix opéré préserve la dualité des objectifs des unités de production. En effet, l'arachide exige surtout un semis précoce en humide, alors que le mil est sensible à la précocité du premier sarclage mécanique ; les options techniques choisies respectent donc au mieux les besoins des cultures, compte tenu de l'équipement disponible. Le fait que le travail collectif se soit étendu à l'ensemble des parcelles individuelles et que les dépendants profitent du matériel, même s'ils sont défavorisés en ce qui concerne la rapidité des interventions, maintient l'unité du groupe domestique. Ceci explique qu'on ne compte que 10 % de cuisines en plus en 1987 à Sob, par rapport à 1967, alors que la population résidente s'est accrue de 30 %.
- 245 L'adoption d'innovations a entraîné une meilleure capacité à tirer profit à court terme des ressources en eau et en sol, malgré la péjoration des conditions climatiques. Il en résulte une amélioration très nette de la productivité du travail agricole (de 50 à 300 %), alors que celui-ci a été réduit en volume de 25 %, et surtout une augmentation des rendements, en dehors des périodes climatiques catastrophiques de type 1972-73 ou 1983-84. À titre d'exemple, le rendement des céréales et de l'arachide a été multiplié par 1,5 à 3 par rapport à la période 1965-1989, avec 5 q/ha en moyenne pour le mil et 7 q/ha pour l'arachide entre 1985 et 1987, malgré une pluviométrie moins favorable. Cette amélioration qui bénéficie aux chefs de ménages et aux dépendants a permis que le disponible céréalier et la production d'arachide par exploitant croissent d'environ 70 % à Sob entre les deux périodes. Au-delà de ces moyennes, les disparités entre villages tiennent à des densités de population variables (100 à 150 hab./km²) et au caractère très localisé des précipitations orageuses de début d'hivernage.

- 246 Les gains de productivité ont été réalisés grâce au Programme agricole, des années soixante-soixante-dix, qui a permis à près de 80 % des cuisines d'acquérir la chaîne complète traction-semoir-houe. Les artisans locaux réussissent à maintenir la plupart des matériels en état et contribuent encore à la diffusion de souleveuses artisanales et de charrettes. À terme, se pose cependant le problème du renouvellement du parc en matériel dont les effectifs globaux sont encore à peu près ceux de 1980.
- 247 Le problème majeur provient de ce que le développement agricole n'a pas su promouvoir un système préservant la fertilité du milieu. Les gains de productivité ont été obtenus sans compenser l'accroissement des exportations du système, par des apports minéraux ou organiques plus importants. Toutes les caractéristiques physico-chimiques des sols sont menacées. L'engrais n'est plus utilisé depuis 1984, alors qu'il l'était déjà fort peu auparavant. Le parc à *Acacia* se dégrade. Les troupeaux en transhumance pendant 6 à 8 mois ne sont parqués que sur 1/10 des parcelles les meilleures années ; les jachères parquées d'hivernage, pilier de l'intégration agriculture-élevage et du maintien de la fertilité dans le système traditionnel, ont disparu. Le fumier produit en stabulation par les petits ruminants et le cheptel de trait ne compense pas la réduction des restitutions organiques, loin s'en faut, et les risques d'acidification s'accroissent, *Striga hermonthica* envahit, l'érosion éolienne menace. Autre signe apparent de cette dégradation de la fertilité : une différenciation importante des unités de production avec constitution d'une catégorie régulièrement peu performante, tant du point de vue des rendements que de la productivité par habitant ou par actif, alors que peu de différences apparaissent dans les structures de production, dans les moyens de production réellement mis en œuvre, ou les calendriers agricoles. Il reste donc à confirmer que les meilleures performances sont liées à un potentiel de production plus élevé, à une fertilité des terres mieux entretenue. Les niveaux de performances ne semblent pas corrélés à des moyens de production ou à des modes de fonctionnement particuliers. Il est indéniable que les transformations des pratiques paysannes en vingt ans ont abouti à une gestion du risque climatique beaucoup plus performante. Par le gain de productivité du travail et du sol, il est même possible de parler d'une certaine intensification. Le défi demeure néanmoins de proposer pour cette région une agriculture pérenne, préservatrice du milieu et de la fertilité des sols, alors que le taux d'accroissement de la population reste proche de 2 % par an.

NOTES

1. L'utilisation du logiciel WINSTAT (développé par le Cirad et l'ITCF) a grandement facilité les analyses.

2. Les deux variantes les plus importantes concernent :

- une absence de sarclage manuel sur environ 15 % des champs de mil en 1986. Dans ce cas, le sarclage mécanique s'effectue en deux passages croisés et le démariage n'est pas fait. Il s'agit de champs de dépendants, non fumés, ayant un taux de levée médiocre supportant l'absence de démariage.

- un sarclage mécanique unique sur environ 5 % des parcelles d'arachide. Elles sont soit gérées par des cuisines manquant de matériel (1 cas sur 2), soit semées sur la deuxième pluie après une

préparation du sol par deux passages croisés de houe, dans des grandes cuisines bien pourvues en matériel.

3. En 1987 comme en 1986, sur plus de 200 parcelles suivies, il n'y en a jamais eu plus de 25 % pour lesquelles les agriculteurs ont estimé avoir réalisé une des façons d'entretien, alors que l'enherbement atteignait un niveau moyen à fort. Nous avons confirmé, lors d'essais et enquêtes sur des placettes en champs paysans, que cet enherbement est très faible, surtout sur les parcelles d'arachide : moins de 8-10 % de couverture du sol au moment des^{1^{er}} et 2^e sarclages mécaniques, par exemple, en 1988. En fin de saison, les adventices donnent entre 50 et 350 kg/ha de matière sèche en moyenne sur l'arachide, selon les années, 200 à 800 kg/ha pour le mil où la flore est plus agressive (CATTAN, 1987 ; GARIN *et al.*, 1988 ; DIOUF, 1990).

4. Ces évaluations ont été obtenues par enquêtes et expérimentations en champs paysans en 1988, où l'indice de satisfaction des besoins en eau (ETR/ETM) a été respectivement de 20 et 25 % pour l'arachide et le mil durant les 50 premiers jours du cycle. En plus des pertes de production principales, on a noté une baisse de rendement de 2,5 kg/ha de fanes et 25 kg/ha de paille de mil, alors que l'enherbement restait à peine perceptible sur les parcelles non sarclées. L'intérêt du sarclage mécanique précoce réside tout autant dans l'effet « mulch » créé par le passage des rasettes, qui réduit l'évaporation du sol, que dans la lutte contre les mauvaises herbes.

5. Un cumul pluviométrique supérieur à 30 mm en 2 jours stoppe les sarclages durant 24 à 48 h sur les sols les plus argileux, pour laisser la parcelle « ressuyer » et afin d'éviter les reprises des adventices binées en conditions humides.

6. L'effet « mulch » en particulier disparaît dès la pluie suivante sur ces sols très sableux et certains vont jusqu'à réaliser un deuxième sarclage mécanique du mil avant le premier binage de l'arachide lorsque les précipitations se multiplient.

7. Le deuxième sarclo-binage survient quand les adventices en sont à leur dixième-quinzième jour de cycle végétatif. Il s'agit de protéger le mil jusqu'au stade montaison-épiaison et l'arachide jusqu'à la floraison. Le deuxième entretien mécanique intervient suivant les années entre le vingtième et le trentième jour, ou entre le trentième et le quarantième jour après le début de l'hivernage, pour le mil comme pour l'arachide.

8. Des essais menés à Sob en 1988 ont confirmé l'intérêt du report après une pluie du démariage, en année sèche. Le mil est effectivement très sensible au retard de sarclage mécanique, alors que le démariage à trois plants 8 à 12 jours après la levée, recommandé par la recherche, a été moins productif. Ayant dû être effectué en période sèche, ce démariage a alors aggravé le stress des jeunes plants déchaussés par cette opération, comparativement au témoin paysan où le démariage a été fait après les pluies et au traitement qui laissait davantage de plants dans un poquet (GARIN *et al.*, 1989).

9. Il existe d'autres raisons à cet étalement. Le sarclage manuel suit le premier passage de houe, éliminant les adventices qui auraient pu échapper à ce premier binage. Tout décalage du premier sarclage mécanique retarde le travail manuel. Le démariage est une opération coûteuse en main-d'œuvre. Il faut y consacrer en moyenne 20 journées/ha. L'étalement du calendrier sur l'ensemble des parcelles est donc inévitable. Ainsi, selon les années le démariage a pu se faire dans la majorité des cas dans des conditions proches de l'optimum agronomique, 8-20 jours après la première pluie utile (médiane à 14 jours), alors qu'il était généralement trop tardif en 1987 (médiane à 20 jours).

10. Le sarclage manuel des arachides débute 35 à 60 jours après la première pluie pour plus des 2/3 des parcelles.

11. La variété dormante 73-30 (préconisée par l'IRHO dans cette région) aurait un cycle plus adapté au calendrier de travaux. Sa diffusion devrait être encouragée, d'autant que les essais menés en 1986 à Sob ont montré une plasticité toute aussi forte que la 55-437 vis-à-vis du milieu et des vicissitudes du climat (CATTAN, 1987).

12. La cercosporiose est une maladie cryptogamique dont les attaques interviennent très fréquemment en fin de cycle, avec peu de conséquence sur le rendement en gousse, mais des pertes très importantes pour les fanes.

13. Des jeunes filles participent parfois aux sarclages manuels et aux vannages avec les femmes de la cuisine. D'autres guident quelque-fois les animaux lors des travaux mécaniques. Les chefs de cuisine dirigent assez fréquemment le démariage manuel du mil, en particulier dans les petites cuisines, ou lorsque le chef de cuisine âgé est remplacé par ses descendants masculins dans les opérations mécanisées. Des hommes mariés dépendants, et plus souvent des garçons, ont aidé à sarcler 20 % environ des parcelles suivies. Il s'agit surtout de parcelles d'arachide (2/3). Leur participation, minime puisqu'elle ne compte que pour 7,5 % des jours consacrés aux sarclages, s'est cantonnée par ordre décroissant : à certaines parcelles du chef de cuisine (47 % de leur temps de sarclage), à leurs propres parcelles (21 %), à celles de leur mère (11 %), à celles de leurs femmes (6 %) et à celles des autres femmes du chef de cuisine (5 %).

14. Compte tenu des besoins évalués aux environs de 2,25 t de MS/UBT et par an (GUÉRIN *et al.*, 1986).

15. Une tonne de paille fournit, après décomposition, 0,5 t de compost (MS) et des tests en milieu paysan ont démontré l'intérêt et la faisabilité de cette technique dans le Sine oriental (DUGUÉ, 1994).

16. Le Sénégal produit des phosphates. En 1986, P. Cattani a obtenu un gain de 300 kg/ha de gousses et de 400 kg/ha de fanes avec 15 unités de phosphore. P. Dugué recommande également d'enrichir les composts avec des phosphates.

17. Un système de crédit de ce type rencontre un vif succès depuis plusieurs années dans la zone sahélienne du Burkina Faso. Parmi les activités financées, l'embouche tient une place de choix et une part importante du revenu est capitalisée à nouveau dans le bétail (ELSASSER, 1993).

AUTEURS

PATRICE GARIN

Agronome du Cirad (Centre de Coopération internationale en Recherche agronomique pour le Développement) affecté à l'Isra de 1987 à 1991, spécialiste des systèmes de production agricoles, notamment des pratiques paysannes. Ses terrains de recherche se situent à la Réunion, au Sénégal et à Madagascar. Depuis 1994, il est chercheur au Cemagref (Centre national du Machinisme agricole du Génie rural, des Eaux et des Forêts) sur la gestion des ressources en eau des bassins versants irrigués.

BRIGITTE GUIGO

Sociologue, doctorante à l'Orstom, avec pour thème les dynamiques familiales dans la société sereer. Depuis 1992 chercheur au CSTB (Centre scientifique et technique du Bâtiment) à Paris.

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. Animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

7. L'élevage en pays sereer : du modèle d'intégration aux troupeaux sans pâturages

Adama Faye, André Lericollais et Mouhamadou M. Sissokho

- 1 Le système d'élevage en pays sereer a été décrit comme une composante du système agraire en parfaite intégration avec les systèmes de cultures. La description de la civilisation agraire sereer des années cinquante sert de référence pour la compréhension des changements survenus au cours des dernières décennies. Des travaux entrepris à l'échelle de quelques terroirs villageois de l'arrondissement de Niakhar ont permis d'affiner les études générales, notamment d'évaluer le fonctionnement et les performances du système de production agro-pastoral à l'échelle des communautés villageoises et des cellules familiales de production.
- 2 Le système d'élevage s'est transformé. La situation décrite à la fin des années quatre-vingt prend en compte les contraintes foncières, climatiques et socio-économiques qui ont marqué cette zone. La rupture des anciens équilibres a entraîné des modifications importantes dans les pratiques d'élevage.
- 3 Les animaux conservent des fonctions déterminantes dans les processus de production et dans la vie socio-culturelle. L'attachement des Sereer à l'élevage, notamment aux bovins, est tel qu'en dépit de nombreuses contraintes, le cheptel détenu reste important. Cependant, des stratégies de déstockage temporaire par le biais de la transhumance se sont développées, parallèlement à une stratification du système d'élevage, avec l'apparition de l'embouche et une semi-intensification de la conduite alimentaire de certaines catégories d'animaux. Quelles sont les limites de ces nouvelles stratégies et leurs conséquences sur les performances et la viabilité du système actuel de production ? Ces changements offrent-ils l'opportunité d'innovations pouvant accroître les performances du système ?
- 4 Les recherches sur les pratiques pastorales se sont longtemps focalisées sur l'élevage nomade, alors que l'élevage paysan était peu étudié. Les Sereer ont cependant élaboré un modèle d'association et d'intensification agriculture-élevage qui constitue une référence.

Les études consacrées à cet élevage ont été généralement orientées vers des objectifs précis ou disciplinaires :

- les effectifs des troupeaux ont été dénombrés de façon plus ou moins fiable par l'administration pour l'imposition ;
- les vétérinaires ont dressé des statistiques approximatives des cheptels à l'occasion des campagnes de vaccinations ;
- les géographes ont repéré la place du bétail dans le paysage agraire tel qu'il est construit et entretenu (haies vives et clôtures d'épineux édifiées autour des soles en jachères et le long des chemins du bétail, arbres fourragers régulièrement émondés, champs fumés...), et évalué son rôle pour la restitution de la fertilité. Les relations agriculture-élevage dans le système agraire sereer ont été analysées dans un travail original qui demeure la véritable référence (PÉLISSIER, 1966). Les observations à l'échelle régionale ont par la suite été précisées par des études locales, au niveau des finages villageois (LERICOLLAIS, 1972).
- les fonctions sociale, économique et culturelle du bétail (les animaux sacrifiés lors de cérémonies, leur utilisation pour la compensation matrimoniale, la transmission du bétail dans la lignée maternelle...) ont été décrites par des anthropologues et des économistes (DUPIRE *et al.*, 1974 ; GASTELLU, 1981).

CHARGE ANIMALE

- 5 La fiabilité et la continuité des statistiques disponibles ont beaucoup souffert du prélèvement de la taxe sur le bétail par l'administration et des réorganisations territoriales. Il est bien connu que les éleveurs ont toujours tenté de minimiser la taxe, en ne déclarant qu'une partie de leur cheptel à l'administration, qui ne disposait pas de moyens de recensement exhaustif. La suppression de cette taxe, après l'Indépendance, a donné confiance aux éleveurs qui ont alors accepté de présenter la quasi-totalité de leurs troupeaux bovins à la vaccination. Les recensements sont probablement devenus plus fiables. Ces changements peuvent expliquer que l'évolution des effectifs du cheptel sereer ne soit pas le simple fait de la croissance démographique. Il est toutefois difficile de rejeter l'hypothèse d'une augmentation de ce cheptel avec l'amélioration du cadre sanitaire et la tendance des Sereer (paysans, mais aussi travailleurs des villes) à investir une partie de leurs revenus dans l'élevage.

Évolution du cheptel de l'arrondissement de Niakhar

- 6 Pour la période décennale 1978-1988, les chiffres relativement fiables, enregistrés au niveau de l'arrondissement de Niakhar, montrent une stagnation de la charge totale animale avec un fléchissement sensible de 1981 à 1985 (tabl. I).

Tableau I. *Évolution du cheptel de l'arrondissement de Niakhar entre 1978 et 1987.*

Année	Total en UBT*	UBT par km ²
1978	17 655	44
1979	18 530	46

1980	17 170	43
1981	18 380	46
1982	16 670	42
1983	16 190	40
1984	15 420	38
1985	14 340	36
1986	15 980	40
1987	16 250	41
Moyenne	16 658	42

Source : Statistiques des Services de l'élevage et des industries animales.

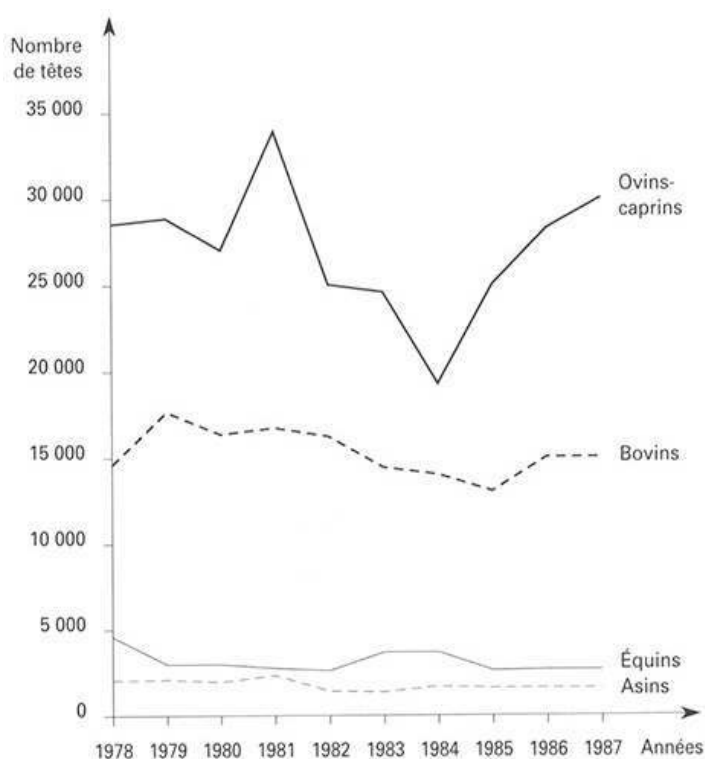
* UBT : Unité de bétail tropical.

- 7 La figure 1 met en évidence des fluctuations plus ou moins prononcées selon les caractéristiques de l'hivernage. La chute des effectifs des petits ruminants au cours de l'année 1984 est consécutive à la très grave sécheresse de 1983. En dépit de la crise climatique et de l'effondrement de la production fourragère, il n'y a pas eu de déstockage semblable des troupeaux bovins.

La charge animale dans la Communauté rurale de Ngayokhem

- 8 À l'échelle de l'arrondissement, le maximum de la charge animale est évaluée à quelque 40 UBT par km², soit près de 2,4 ha par UBT, ce qui correspond à une forte pression sur ces pâturages dégradés. Cette pression apparaît encore plus élevée dans la Communauté rurale de Ngayokhem où elle atteint 69 UBT/km², soit 1,45 ha par UBT (tabl. II). De ce fait, la charge animale en pays sereer est l'une des plus élevées de la zone sahélo-soudanienne en Afrique de l'Ouest (WILSON *et al.*, 1983). L'adéquation d'une telle charge aux ressources fourragères disponibles constitue la contrainte majeure de cet élevage.

Figure 1. Les cheptels dans l'arrondissement de Niakhar. Évolution de 1978 à 1987.



Source : Statistiques des Services de l'élevage et des industries animales.

Tableau II. La charge animale dans la Communauté rurale de Ngayokhem en 1990.

	Effectif	UBT*	UBT/km ²
Bovins	7 860	5 502	48,5
Petits ruminants	8 836	883	7,8
Chevaux	1 450	1 160	10,2
Ânes	707	353	3,1
Total	18 853	7 898	69,6

* En UBT : un équien = 0,75, un ovien ou un caprin = 0,1, un bovin = 0,75, un asin = 0,50.

UN ÉLEVAGE QUI A RENFORCÉ SA DIVERSITÉ

- 9 Les recensements effectués dans les villages de Sob, Ngayokhem et Kalom ont permis d'apprécier l'importance numérique des animaux domestiques et leur répartition entre les unités de production.
- 10 Le tableau III met en relation les espèces de bétail avec les habitants dans les trois villages. Le rapport population animale/population humaine, très élevé, montre à la fois

l'intérêt des Sereer pour un élevage de plus en plus diversifié et le rôle conservé par le bétail dans les économies familiales. Pourtant, ce taux ne doit pas être assimilé à un accroissement de la densité, compte tenu du rôle accru des transhumances et des ressources fourragères exploitées à l'extérieur du terroir pour l'alimentation des troupeaux. Au rapport nettement plus élevé à Sob que dans les deux autres villages, le statut social de la population d'origine peut fournir une explication. Beaucoup d'anciens guerriers (*cedo*), sans tradition d'élevage, habitent à Kalom et à Ngayokhem, ce qui expliquerait la faiblesse de l'élevage bovin.

Tableau III. *Cheptel bovins, ovins-caprins et animaux de trait dans les villages suivis.*

Villages	Habitants	Bovins/100 habitants	Ovins-caprins/100 habitants	Chevaux + ânes par <i>ngak</i>
Sob	779	45	70	2
Kalom (Centre)	467	18	66	1,4
Ngayokhem (Centre)	567	34	52	1
Ensemble	1 813	35	63	1,5

- 11 La répartition du cheptel entre les *ngak* est variable. Les animaux de trait sont les plus largement répartis, en étant présents dans 80 % des *ngak*. Il en est de même des petits ruminants, absents seulement dans 30 % des unités domestiques. En revanche, les bovins ne sont gérés que par environ 10 % des *ngak*. Pour tous les animaux, une forte concentration des effectifs bénéficie à une proportion restreinte de *ngak*.
- 12 Le système d'élevage en pays sereer s'impose, par la diversité des espèces élevées, comme l'un des plus complets du Sénégal. Cette caractéristique peut s'expliquer par de nombreux facteurs. Le milieu naturel apparaît peu contraignant sur le plan parasitaire, en particulier la limite de la zone infestée par la mouche tsé-tsé, vectrice de la trypanosomiase, s'est nettement déplacée vers le sud, du fait de la sécheresse. Les facteurs d'ordre culturel ne restreignent pas les espèces exploitées. En dépit de la nette progression de l'islam, notamment du mouridisme, l'élevage du porc reste pratiqué. La recherche de revenus monétaires conduit aussi à diversifier les espèces élevées. L'élevage demeure le moyen privilégié pour la constitution de l'épargne du segment utérin ; à ce titre, il est fortement valorisé socialement.
- 13 La gestion de plusieurs espèces de bétail correspond à une différenciation du système d'élevage en sous-systèmes qui se distinguent, entre autres, par des modes de conduite liés eux-mêmes aux particularités biologiques des espèces concernées.
- 14 Ayant écarté les espèces mineures (porcs dont l'élevage subsiste à Sob et dans d'autres villages de l'arrondissement) ou non recensées faute de temps (volailles), l'analyse porte sur les bovins, les petits ruminants et les animaux de trait.

L'élevage bovin

- 15 L'importance de cet élevage a été soulignée par P. Péliissier qui parle de « civilisation du bovin et du mil », mettant ainsi en relief les deux principaux pôles de différenciation du système agraire sereer (PÉLISSIER, 1966). Le troupeau bovin est aussi un élément fondamental de la vie socio-culturelle des paysans de cette ethnie, ce qui contribue au maintien voire à l'augmentation des effectifs, malgré une diminution de l'espace pastoral. Tout se passe comme s'il existait une tentative de préserver un rapport constant entre les effectifs de bovins et la population humaine. Les bovins représentent aujourd'hui 69 % de la charge animale dans la Communauté rurale de Ngayokhem.
- 16 Ce type d'élevage est considéré par les paysans comme le gage de la sécurité alimentaire et l'assurance de revenus. Par l'apport de matière organique, il contribue au maintien de la fertilité des sols, notamment des couronnes de terres en culture continue de mil autour des concessions (GARIN *et al.*, 1990). Pendant les périodes de soudure alimentaire ou les années de mauvaises récoltes, le troupeau devient le « grenier » de la famille. Le lait et ses dérivés participent à l'amélioration du régime alimentaire. Du point de vue socioculturel, le sacrifice d'un bovin est un rituel marquant les principales cérémonies qui rythment la vie sereer. Ces fonctions justifient l'importance accordée au cheptel bovin. Tous les villages de la Communauté rurale détiennent des troupeaux bovins, à l'exception du petit village de Darou, création récente de talibés mourides (fig. 2, annexe M).

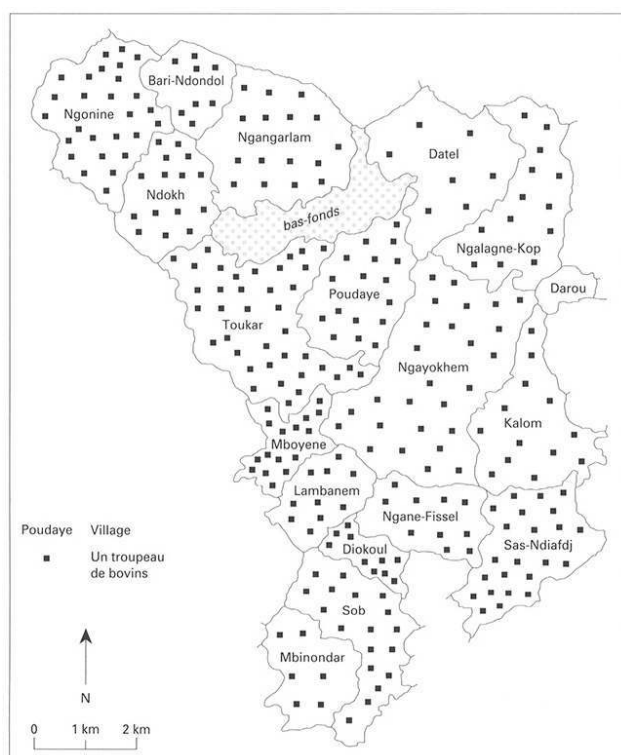


Figure 2. Les troupeaux bovins de Ngayokhem.

Sources : Recensement Isra/Kaolack - A. Faye, M. Sissokho et S. Niang.

- 17 Les troupeaux sont généralement constitués de cheptels appartenant à plusieurs propriétaires. Le troupeau reste l'unité de conduite mais chacun est une agrégation de cheptels familiaux ou de cheptels de différents propriétaires. L'analyse de la structure de

vingt troupeaux en termes d'appartenance des animaux, à Sob et à Kalom, montre que la majorité est composée de plusieurs cheptels relevant de plusieurs *ngak* (tabl. IV).

- 18 Le troupeau, entendu comme un regroupement d'animaux placés sous la même gestion technique, rassemble généralement des parties ou la totalité de plusieurs cheptels lignagers d'un même *ngak*, de *ngak* situés dans le même village ou localisés hors du village. Il est un nœud dans les relations sociales au sein du village, voire entre plusieurs villages. Parmi les vingt troupeaux ainsi analysés six se composent d'un cheptel issu d'un seul *ngak*, sept sont formés de plusieurs cheptels provenant de *ngak* du même village, et sept comptent des cheptels provenant de *ngak* situés dans d'autres villages. Les apports extérieurs sont dominants ou sensiblement égaux à la part du *ngak* gérant, dans près de 35 % des troupeaux. Les propriétaires résidant hors village sont des parents en général établis dans les Terres neuves ou plus rarement dans des villages voisins.

Tableau IV. *Nombre de ngak propriétaires des cheptels dans vingt troupeaux bovins.*

<i>Ngak</i> propriétaires	1	2	3	4	5	Total
Nombre de troupeaux	6	6	3	3	2	20
Nombre total de <i>ngak</i>	6	12	9	12	10	49

- 19 La répartition des animaux entre plusieurs *ngak* et plusieurs individus ou groupes d'individus, entraîne une pluralité de centres de décision, avec des conséquences pour la gestion technique et le mode d'exploitation de ce bétail. Le troupeau est, à cet égard, une expression de la complexité des rapports socio-économiques en milieu sereer.
- 20 Les mécanismes de constitution du troupeau ou d'accès à sa gestion se sont modifiés récemment. Ainsi, à peine 12 % des gestionnaires ont accédé au statut de chef de troupeau par héritage ou décès de leur oncle maternel ou de leur frère aîné ; en revanche, les gestionnaires qui sont eux-mêmes fondateurs de leur troupeau constituent 69 % de l'échantillon. La gestion collective du cheptel lignager et la transmission de la charge de chef de troupeau par voie d'héritage semblent donc des pratiques en déclin.
- 21 Cette évolution est en relation avec la taille des troupeaux, de plus en plus réduite. Les troupeaux recensés sont d'une taille très variable, oscillant de quatre à soixante-huit animaux (fig. 3).
- 22 La dispersion du cheptel en un grand nombre de petites unités de conduite est dictée, selon les éleveurs, par le manque de pâturage et les problèmes de main-d'œuvre que pose la gestion des gros troupeaux. Par ailleurs, certaines unités de petite taille sont en fait intégrées dans des troupeaux installés ailleurs, notamment dans les zones de transhumance.

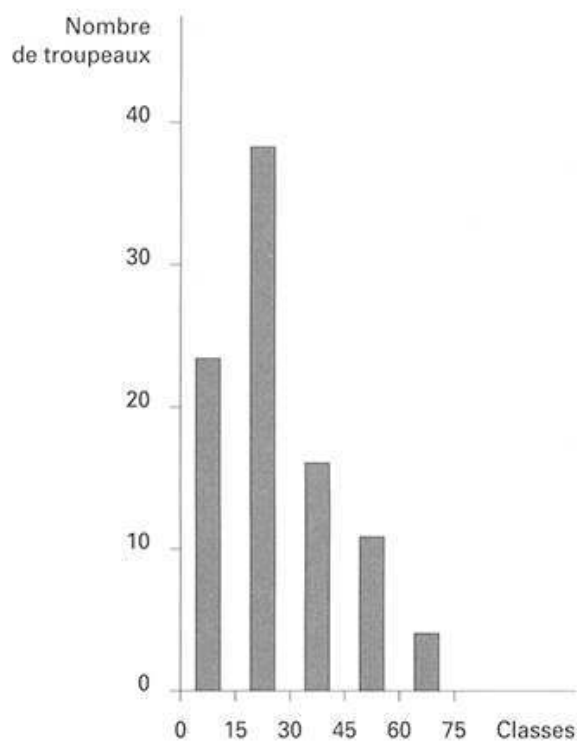


Figure 3. La taille des troupeaux bovins.

- 23 D'après le tableau v autour d'une taille moyenne du troupeau inférieure à trente têtes, les variations sont considérables, ce qui indique une grande diversité de stratégies et de pratiques dans la conduite de l'élevage, notamment en matière de transhumance.

Tableau V. Taille des troupeaux bovins de la zone de Ngayokhem*.

Villages	Nombre recensé	Effectif total	Moyenne	Minimum	Maximum
Sob	17	353	21,80	5	65
Kalom (centre)	3	84	28,00	13	42
Ngayokhem (centre)	4	192	48,00	47	58
Ensemble suivi	24	629	32,00	5	65
Kalom (périphérie)	3	58	19,30	12	24
Ngayokhem (périphérie)	22	570	26,00	13	68
Toukar	35	973	28,00	4	67
Ngalagne-Kop	10	286	28,60	10	52
Total général	94	2 516	26,80	4	68

* Sondage de 94 troupeaux, y compris ceux des villages suivis.

- 24 Le tableau VI rend compte de la composition du troupeau dans les trois villages suivis. La composition se rapproche de celle établie pour Sob en 1968 (LERICOLLAIS, 1972). Il y avait 64 % de femelles contre 36 % de mâles, alors que les taux sont respectivement de 66 % pour les femelles et 34 % de mâles au milieu des années quatre-vingt.

Tableau VI. *Composition du troupeau des trois villages.*

	Jeunes mâles	Jeunes femelles	Adultes mâles	Adultes femelles
Effectifs	120	121	74	256
% ensemble	21,00	21,20	13,00	44,80

- 25 Le troupeau en pays sereer conserve sa fonction de capitalisation. La reproduction est favorisée par le maintien d'un grand nombre de femelles, même vieilles. Par ailleurs, l'exploitation porte préférentiellement sur les mâles qui sont payés plus chers par les acheteurs et dont la sortie ne remet pas en cause la survie du troupeau.

Les troupeaux de petits ruminants

- 26 Cet élevage très dynamique a été marqué par deux types d'évolution : une forte augmentation des effectifs et un accroissement de la proportion d'ovins. Pour l'ensemble de l'actuelle Communauté rurale de Ngayokhem, les effectifs de petits ruminants qui étaient de 3 042 en 1954 (2 725 caprins et 317 ovins) atteignent les 8 836 têtes en 1990 (6 185 caprins et 2 651 ovins). La proportion des ovins passe donc de 10,4 % de ce cheptel, à 30 % pendant la période indiquée.
- 27 Le recensement réalisé dans les trois villages de Sob, Ngayokhem et Kalom a dénombré respectivement 539, 297 et 306 petits ruminants, soit un total de 1 142 têtes (tabl. VII).

Tableau VII. *Les petits ruminants selon le sexe et la résidence du propriétaire.*

Villages	Propriétaires				
	Sexe		Résidence		
	Hommes	Femmes	ngak gestionnaire	Autres ngak	Autres villages
Sob	386	153	502	30	7
Kalom	111	195	206	88	12
Ngayokhem	175	122	229	63	5
Ensemble	672	470	947	171	24

- 28 Sur l'ensemble des trois villages, 82,9 % des animaux sont directement gérés par les *ngak* où résident les propriétaires. 17,1 % des effectifs sont en gestion indirecte, les propriétaires pouvant être du même village que les gestionnaires (15 %) ou de villages différents (2,1 %). La pratique de confiage de petits ruminants concerne essentiellement

les femelles. Elle se fait sur la base d'une rétribution correspondant à un produit sur trois, au bénéfice de la personne à laquelle l'animal est confié. Le confiage permet à ceux qui le désirent et qui peuvent s'en occuper, d'accéder à la propriété ou d'accroître leur cheptel de petits ruminants. Tel est généralement le cas des femmes. Pourtant, les propriétaires sont en majorité des hommes, surtout à Sob. S'il n'y a pas de déclarations fausses introduisant un biais dans cette répartition des propriétaires selon le sexe, l'opinion selon laquelle les petits ruminants appartiennent le plus souvent aux femmes, n'est pas confirmée.

- 29 Les petits ruminants des trois villages sont répartis en 131 unités de gestion technique (*ged* en sereer) qui correspondent à autant de *ngak*. Ces unités sont de tailles très variables, avec une prédominance de *ged* ne dépassant pas dix animaux (tabl. VIII). Les grands troupeaux (supérieurs à 16 têtes) sont des troupeaux mixtes sur le plan des espèces. Les troupeaux uniquement composés d'ovins sont rares et de petite taille. En revanche, les troupeaux monospécifiques en caprins sont très fréquents (51 % des *ged*).

Tableau VIII. La taille des *ged* selon la composition par espèces*.

Tailles	Ged mixtes	Gedcaprins	Ged ovins	Tous Ged
1 - 5	17	43	3	63 (48 %)
6 - 10	17	20	3	40 (31 %)
11 - 15	7	4	0	11 (8 %)
16 - 20	7	0	0	7 (5 %)
> 20	10	0	0	10(8 %)
Total	58 (44 %)	67 (51 %)	6 (5 %)	131 (100 %)

* Dans les villages suivis.

- 30 La fréquence de *ged* de caprins par rapport à ceux d'ovins seuls ou mixtes est le reflet de la supériorité numérique de l'espèce caprine parmi les petits ruminants de cette zone. Il y a 2,5 fois plus de caprins que d'ovins en moyenne, avec quelques variations entre les villages : Sob : 68 %, Kalom : 64 %, Ngayokhem : 84 %.
- 31 L'évolution des effectifs et de la composition par espèce des petits ruminants s'inscrit dans l'ensemble des mutations socioculturelles observées en pays sereer. Cette société s'ouvre à d'autres apports, dont celui de l'islam qui privilégie le sacrifice du mouton (Tabaski, baptême). La chèvre reste néanmoins dominante, probablement à cause de sa facilité d'élevage dans un milieu austère. La situation est similaire chez les Peuls de Louga où les caprins représentent 60 % des effectifs suivis (FAUGÈRE *et al.*, 1989). En revanche, chez les Wolofs de la même zone de Louga, l'élevage caprin est généralement marginal.
- 32 La place des petits ruminants dans l'élevage sereer se trouve aujourd'hui renforcée par l'absence du troupeau bovin pendant une bonne partie de l'année. Ainsi, près de 70 % des unités familiales de production gèrent des petits ruminants, y compris les exploitations

possédant des troupeaux bovins. Pour ces dernières, la conduite peut être mixte, notamment en cas de transhumance.

Les animaux de trait

- 33 La mécanisation des cultures et les efforts de vulgarisation de la traction animale ont favorisé l'augmentation du cheptel de trait essentiellement composé de deux espèces : le cheval et l'âne (annexe N, tabl. IX). Cette augmentation est aussi due à l'utilisation des chevaux et des ânes pour le transport à charrette.

Tableau IX. *Les animaux de trait dans la Communauté rurale.*

Animaux	Âne/m	Âne/f	Cheval/m	Cheval/f	p. de bœufs
Total	106	482	821	543	3

- 34 Les chevaux sont originaires de Thiès et du Baol voisin (type *Mbayard*), des anciens cercles de Matam et de Podor (type *Fleuve*), du Ndiambour (type *Mpar*) et en partie du Soudan (Mali actuel). Les animaux proviennent de métissages entre ces différents types, sans exclure l'introduction de sang de races importées et exploitées au haras de Dahra où se rendaient de nombreux éleveurs pour faire saillir leurs juments. Le cheval, jadis exclusivement monture de prestige, réservée aux princes *gelwaar* et aux *cedo*, s'est popularisé en devenant essentiellement un animal de trait. En revanche, la principale fonction actuelle des juments (près de 36 % des chevaux adultes) est la reproduction.
- 35 La diffusion de l'âne est plus ancienne. Il servait d'animal de bât pour le transport des arachides, avant l'achat de charrettes et la création d'un réseau de pistes pérennes. À présent, les ânes sont utilisés comme animaux de trait mais le rapport femelles/mâles de 3,4 chez les adultes tient sans doute à une production de jeunes, destinée à la vente hors de la Communauté rurale.
- 36 Les caractéristiques du terroir ont facilité la diffusion de la culture attelée. Sur des sols sableux, légers et bien drainants, la mécanisation ne demande pas une force de traction dépassant les capacités des chevaux et des ânes, compte tenu des outils et des techniques légères préconisées. Pour la culture arachidière d'abord, puis pour celle du mil, la traction attelée assure les fonctions essentielles du semis, du sarclage et du déterrage.
- 37 La vigueur et la rapidité du cheval conviennent pour tirer les charrettes qui sont surtout employées toute l'année pour transporter les personnes et leurs bagages, en toutes circonstances. Elles servent aussi à transporter le fumier depuis l'habitation jusqu'à la parcelle et à rentrer la récolte. Pour les habitations éloignées des points d'eau, elles assurent le transport des bidons remplis au forage.
- 38 En fonction de la force de traction disponible, les exploitations sont classées en trois types (tabl. x) :
- groupe I : *ngak* ne disposant d'aucune force de traction,
 - groupe II : *ngak* ne disposant que d'ânes,
 - groupe III : *ngak* disposant d'au moins un cheval.

Tableau X. *Disponibilité de la force de traction dans les ngak des villages suivis.*

Villages	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Total ngak
Sob	7	10	55	72
Kalom (centre)	7	4	29	40
Ngayokhem (centre)	20	13	45	78
Ensemble	34	27	129	190

- 39 Ces chiffres attestent la place dominante prise par le cheval dans l'exploitation agricole. L'âne est seulement employé, à défaut de cheval, dans les *ngak* les plus pauvres.
- 40 Le cheptel de trait ne comprend pas de bovins. La diffusion de la traction bovine dans la zone n'a pas connu de succès. Les quelques paires de bœufs dressés, placées par la société d'encadrement dans les années soixante-dix, ont rapidement été converties en bétail d'embouche et vendues. La pratique de l'embouche bovine s'est par la suite maintenue et diffusée.
- 41 Globalement, les unités de production apparaissent assez bien équipées, mais avec des différences sensibles entre les villages. Les *ngak* de Sob et de Kalom sont mieux dotés en animaux de trait que ceux de Ngayokhem. Certains *ngak* sont dotés de plusieurs unités de traction, situation fréquente à Sob : 71 % des unités. Ces chiffres expriment une bonne disponibilité en animaux de trait. Toutefois, il faut tenir compte des capacités réelles de travail d'animaux souvent en mauvais état général au début de la saison agricole.

L'élevage porcin

- 42 Bien que présent dans quelques villages, l'élevage porcin semble avoir régressé dans la Communauté rurale de Ngayokhem. Ce recul peut être mis en rapport avec le rôle croissant tenu par la religion musulmane. Cet élevage a été principalement développé par des animistes et des catholiques qui élevaient le porc de type ibérique, puis des croisés *Yorkshire* et, plus récemment, des *Landrace*, grâce à l'implantation dans les années cinquante d'une ferme modèle, à Tataguine. Les quelques porcs rencontrés à Sob sont généralement gérés par les femmes qui les commercialisent.
- 43 L'élevage sereer s'est non seulement maintenu, mais il s'est diversifié en s'accommodant des conditions du milieu et en adaptant ses multiples fonctions aux nouveaux besoins des éleveurs. Ce constat confirme l'attachement des Sereer au bétail qui constitue, même pour ceux qui résident en ville, la forme de capitalisation la plus courante. Un élevage aussi important n'a pu se maintenir et préserver sa place dans le système agraire qu'au prix d'une transformation de l'équilibre agro-pastoral. Les pratiques d'élevage ont dû s'adapter à des contraintes de plus en plus fortes, tandis que les fonctions assignées au troupeau, tant économiques que culturelles, connaissaient des changements importants.

LES MODIFICATIONS DU SYSTÈME FOURRAGER

44 L'ancien système agro-pastoral sereer devait sa cohérence et son efficacité à tout un ensemble de pratiques mises en œuvre pour assurer au cheptel l'accès à des ressources fourragères aux différentes saisons. Le système fourrager ainsi élaboré comprenait quatre composantes :

- l'espace pastoral permanent, les jachères pâturées et/ou parquées,
- le parc d'arbres fourragers,
- les sous-produits de récoltes (pâturages post-cultureaux).
- Les évolutions du système agraire ont considérablement modifié cette organisation.

L'espace pastoral

45 Il correspondait jadis aux zones boisées séparant certains territoires villageois et constituant des parcours permanents. Pendant l'hivernage, lorsqu'une bonne partie du terroir était occupée par les cultures, ces pâturages servaient d'exutoire aux troupeaux bovins. Par la suite, les défrichements ont fortement réduit cet espace, dont il ne reste qu'un résidu à l'intérieur de finages aujourd'hui contigus. L'espace pastoral ne représente plus que 5,5 % des finages, avec de fortes variations entre villages (annexe O, tabl. XI). Ces espaces résiduels, encerclés par les champs en hivernage, servent principalement de pâturage aux petits ruminants et aux animaux de trait qui y sont mis au piquet pendant la journée. Du fait d'une pression continue et élevée, le tapis herbacé y est peu vigoureux et dégradé.

Tableau XI. *L'espace pastoral résiduel de Ngayokhem.*

Surfaces des finages	Espace pastoral	Espace pastoral/finages	Densité
11 326 ha	626 ha	5,53 %	136,54 hab./km ²

Les jachères

46 Elles constituaient la deuxième composante du pâturage d'hivernage, en même temps qu'une zone de parage isolée des cultures. Aujourd'hui, la configuration de l'espace agro-pastoral où la jachère formait une sole fourragère fumée par le bétail, a considérablement regressé (tabl. XII).

47 L'exemple du village de Sob traduit le terme de cette évolution. Pendant la période 1965-1969, les jachères couvraient encore environ 1/5 du terroir. Or quinze ans plus tard, elles ont quasiment cessé d'exister (période 1985-86-87). Pourtant cette disparition n'a pas eu lieu partout. Dans les trois villages suivis entre 1985 et 1987, les surfaces en jachères varient de 2 à 18 % de l'espace exploité. Néanmoins, ces faibles proportions traduisent un déséquilibre croissant entre jachères et surfaces cultivées. La jachère n'est plus un élément de gestion de l'espace agraire ; sa présence est aujourd'hui plutôt accidentelle, quand les semences ou la main-d'œuvre manquent.

- 48 Avec cette disparition de pâturages temporaires et la dislocation de l'espace pastoral permanent, l'exclusion des troupeaux du territoire villageois est inévitable au moins en cours d'hivernage. Les périodes de transhumance du bétail de plus en plus longues en sont la conséquence.

Tableau XII. *Les jachères.*

	Jachères en ha	% jachères/ surfaces exploitées
Sob 1965-1969		
1965	90,6	17,23
1966	108,9	20,54
1967	111,3	20,94
1968	58,9	11,6
1969	100,4	18,8
Sob 1985-1987		
1985	18,25	3,7
1986	10,61	2,14
1987	12,81	2,33
Kalom		
1985	34,35	15,02
1986	37,8	15,92
1987	41,59	18,39
Ngayokhem		
1985	25,49	7,81
1986	31,87	9,7
1987	29,98	8,26

L'exploitation des arbres fourragers

- 49 La production d'un fourrage d'appoint constitue l'une des principales fonctions du parc arboré en milieu sereer. Les feuilles et les fruits de *Faidherbia albida* (*kad*) émondé en saison sèche chaude, permettaient aux animaux de compenser sinon d'atténuer l'appauvrissement saisonnier des pâturages. D'autres espèces, comme le *Celtis integrifolia*, le *Bauhinia rufescens*, le *Ziziphus* sp, divers *Acacia*, *Combretum aculeatum* (très apprécié par les caprins) jouaient également un éminent rôle fourrager.
- 50 Les bovins consomment les feuilles de *Celtis integrifolia*, celles des baobabs fourragers et le feuillage des émondes de *Faidherbia albida*. Le bétail se nourrit, faute de mieux, des feuilles et des fruits des ficus. La production fourragère de l'espèce dominante, *Faidherbia albida*, avec des densités d'arbres de l'ordre de celles observées à Sob en 1965 (pouvant atteindre vingt arbres à l'hectare), dépassait l'équivalent fourrager d'une culture d'arachide (chap. 3).
- 51 À l'échelle des finages, l'évolution générale est marquée par une baisse considérable du potentiel fourrager. La densité des arbres fourragers sur l'ensemble du terroir de Sob est passée de dix arbres à l'hectare à moins de sept. Cependant, l'évolution du parc fourrager présente de grandes disparités : *Celtis integrifolia*, l'espèce sans doute la mieux appréciée par les bovins, se maintient, de même que *Bauhinia rufescens*. À l'inverse, *Faidherbia albida* et

Acacia nilotica ont disparu en grand nombre, sans que de jeunes pousses soient sélectionnées pour renouveler le peuplement (chap. 3). Cette tendance à la dégradation du parc fourrager va s'accroître si des mesures énergiques et appropriées ne tentent pas de le régénérer, vu l'état et le vieillissement des arbres.

L'appropriation des résidus pailleux des cultures

- 52 Le développement d'un système d'affouragement dans l'enclos d'habitation a entraîné l'appropriation et le ramassage d'une part croissante des sous-produits de culture. Abandonnés aux champs, ils constituaient la base de la vaine pâture qui suit la fin des récoltes. À présent, même les tiges de mil, pâturage post-récolte par excellence communément appelé *piitin*, sont en grande partie enlevées et mises en meules pour l'embouche ou pour l'alimentation de soudure des bovins non transhumants.
- 53 Le ramassage est devenu fréquent sur toutes les parcelles où le mil est cultivé. À Sob, les champs sont sujets à un ramassage d'intensité variable mais régulière, correspondant à de nouvelles pratiques de valorisation des résidus pailleux de la culture du mil.

Tableau XIII. Les sous produits des cultures (en UF)*.

	Paille mil-sorgho	Fane arachide	Foin jachère	Total
Sob				
1965	188 136	117 450	24 643	330 229
1966	181 296	114 480	29 621	325 397
1967	172 440	122 040	30 274	324 754
1968	181 944	132 435	16 021	330 400
1969	190 296	114 278	27 309	331 883
Sob				
1985	202 831	130 856	4 964	338 651
1986	209 405	130 572	2 886	342 863
1987	221 400	155 642	3 484	380 526
Kalom				
1985	88 445	48 269	9 343	146 057
1986	80 935	58 914	10 282	150 131
1987	83 815	46 015	11 312	141 142
Ngayokhem				
1985	141 192	70 706	6 933	218 831
1986	131 710	76 700	8 669	217 079
1987	164 275	70 639	8 155	243 069

Coefficients utilisés :

- Pour le mil ou le sorgho, la récolte de paille est estimée à 3 t/ha, donnant 240 UF par t.
- Pour l'arachide, la récolte de fanes est estimée à 1,5 t/ha, à raison de 450 UF par t.
- Pour la jachère, la récolte de foin est estimée à 0,8 t/ha, donnant 300 UF par t.

- 54 Ces pratiques nouvelles entraînent la restriction des pâturages post-cultureux qui permettaient d'accueillir non seulement les troupeaux du terroir en retour de transhumance, mais également des nomades peuls. Des contrats de parcage (*tos*) étaient établis avec ces derniers pour un à deux mois après la période des récoltes. Les zones de transhumance situées en marge du pays sereer étaient ainsi préservées pendant cette

période. L'appropriation des sous-produits à l'échelle des exploitations agricoles entraîne parmi ses conséquences la réduction de ces mouvements de troupeaux vers les terroirs sereer. Il en résulte une diminution des apports de matières organiques, par les animaux transhumants, sur les sols cultivés.

- 55 Le potentiel fourrager des sous-produits et des jachères (tabl. XIII) a très peu varié d'une période d'observation à l'autre. À l'échelle du finage, la valeur des résidus de culture semble compenser les pertes dues à la réduction des jachères. Les nouvelles pratiques de gestion de la ressource fourragère affectent donc surtout l'organisation spatiale et les calendriers de pâturage.
- 56 Le terroir sereer, jadis cloisonné en soles et en champs, séparés par des chemins bordés de haies et de clôtures bien entretenues, apparaît maintenant de plus en plus uniforme et ouvert. L'exploitation au niveau de la parcelle ne se limite plus à la récolte de la culture pratiquée pendant l'hivernage, mais elle se poursuit maintenant en début de saison sèche, par l'appropriation et le ramassage de toutes les ressources récupérables, notamment les résidus de culture et tout le fourrage herbacé et arboré. En revanche, l'armature de chemins et de haies, autrefois gérée à l'échelle du finage, n'est plus entretenue. L'appropriation et les pratiques individuelles ont pris le pas sur la gestion collective. Visiblement, la cohabitation et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage ne sont plus gérées comme elles l'étaient encore dans les années soixante

STRATÉGIES NOUVELLES ET PRATIQUES DE CONDUITE

- 57 Les modifications du système fourrager s'accompagnent d'une différenciation du système d'élevage, se traduisant par l'apparition de deux types d'élevages plus ou moins liés à l'exploitation du terroir. L'orientation générale tend à renforcer l'élevage dit intégré de type semi-intensif grâce à l'appropriation des sous-produits agricoles disponibles et à l'acquisition d'aliments agroindustriels (graines de coton, tourteau, son de minoterie, aliment concentré du commerce). Cependant, la majeure partie du cheptel est constituée de bovins qui sont encore conduits de façon extensive, c'est-à-dire avec une alimentation essentiellement basée sur le pâturage naturel. Ce sont ces animaux qui se retrouvent marginalisés par le mode actuel d'occupation de l'espace. Pour eux, la transhumance devient la seule voie de survie.
- 58 Les animaux de trait, les petits ruminants et les bovins qui ne transhument pas font l'objet d'une conduite qui les rend moins dépendants du pâturage naturel. L'embouche constitue une nouvelle spéculation particulièrement liée à la valorisation des sous-produits agricoles.

Conduite du cheptel intégré

- 59 La conduite des animaux de trait dépend fondamentalement de deux facteurs :
- l'espèce et le sexe des animaux,
 - la saison.
- 60 Ainsi les étalons sont toujours en stabulation pendant la saison sèche et reçoivent du foin de brousse ou des fanes d'arachide. Un appoint de mil grain ou d'épis hachés est fourni en complément aux chevaux pour les tenir en bon état. À la même saison, les juments sont

en divagation en cours de journée. Elles rentrent généralement le soir et reçoivent un peu de fanes après (abreuvement. En hivernage, les rations alimentaires sont équivalentes. Les animaux, lorsqu'ils ne travaillent pas, sont attachés au piquet dans les espaces non cultivés pendant le jour. Selon l'intensité du travail réalisé, les animaux de trait reçoivent un complément à base de son et de mil.

- 61 La conduite des asins se rapproche de celle des juments. Toutefois, leur grande rusticité leur vaut moins de soins que ceux prodigués aux chevaux.
- 62 La conduite de l'élevage des petits ruminants est fonction de la saison :
 - en hivernage, quand les zones de pâturage se réduisent aux jachères et zones boisées, les petits ruminants peuvent y être mis au piquet le jour, non loin des champs pour qu'on puisse les déplacer de temps en temps, selon l'état des herbes et des arbustes à leur portée. Cette tâche est laissée aux femmes et aux enfants. Certaines familles disposant de bergers peuvent les envoyer conduire les petits ruminants seuls ou avec des bovins n'ayant pas transhumé, dans des parcours plus ou moins proches du village ;
 - en saison sèche, de la fin des récoltes jusqu'au début de l'hivernage suivant, les animaux sont en divagation, d'abord sur les pâturages post-récolte. Puis, en début d'hivernage, entre la période d'émergence des pousses de mil et d'arachide et celle d'enherbement des pâturages d'hivernage, les petits ruminants restent attachés dans l'enclos d'habitation où ils reçoivent selon les disponibilités, de la fane d'arachide, du foin de brousse ou du fourrage aérien provenant de l'émondage des arbres. Ce fourrage joue le rôle d'aliment principal de soudure pour les petits ruminants.
- 63 L'abreuvement a lieu généralement à l'habitation en saison sèche et dans les mares (là où elles existent encore) pendant l'hivernage.
- 64 Une conduite spéciale est réservée aux mâles mis en embouche. Ils reçoivent une ration améliorée à base de fane, avec une supplémentation comprenant un apport de son et/ou de sous-produits agro-industriels.

Les transhumances des troupeaux bovins

- 65 L'analyse des conduites de l'élevage bovin se limite à la conduite alimentaire puisqu'il n'existe pas, en dehors des vaccinations publiques contre la peste et la péripneumonie, de conduite prophylactique et sanitaire à l'initiative des éleveurs. Il n'en existe pas non plus en matière de reproduction, car le sevrage est spontané et les accouplements non suivis ; les seules régulations sont donc celles qui s'opèrent par le jeu de mécanismes physiologiques qui traduisent les rapports de l'animal avec son milieu.
- 66 Les animaux rentrent de transhumance à partir des récoltes d'arachide qui marquent la fin de la saison des cultures. Les troupeaux, sans ou avec peu de surveillance, exploitent les pâturages post-cultureux, les jachères et les rares espaces boisés des bas-fonds. La pression animale sur ces aires devient si forte que le fourrage est épuisé au bout de trois à quatre mois. Cette situation intervient aux mois d'avril ou de mai et déclenche des départs massifs en transhumance. Celle-ci constitue la seule alternative valable qui s'offre à la plupart des troupeaux. Les contraintes d'alimentation déterminent une adaptation des modes de conduite au rythme des saisons. La transhumance s'est donc affirmée comme une stratégie générale dans la Communauté rurale (fig. 4 et 5).
- 67 Avant les sécheresses, en 1967, une enquête réalisée sur les troupeaux de sept villages de la zone montrait que sur un total de 81 troupeaux, 51 transhumaient déjà, soit 63 %. La

transhumance avait lieu principalement vers les terres salées des bouches du Sine et du Saloum situées au sud-est, à quelques dizaines de kilomètres, et s'appuyait sur des maisons de parents sereer établies à proximité (LERICOLLAIS, 1972).

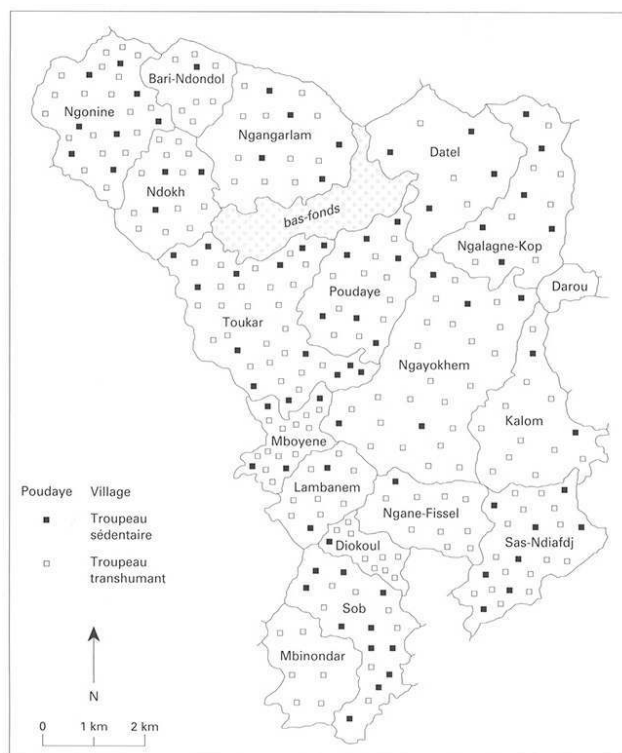


Figure 4. La mobilité des troupeaux de la Communauté rurale de Ngayokhem en 1990.

Sources : Recensement Isra/Kaolack - A. Faye, M. Sissokho et S. Niang.

- 68 Un recensement identique portant en 1990, sur les 274 troupeaux de la Communauté rurale de Ngayokhem, dénombre 192 troupeaux transhumants, soit 70 % (annexe P). Ce taux varie entre 90 % pour le village de Diokoul, dont le terroir exigu est situé au milieu de terres totalement exploitées, et des taux inférieurs à 50 % pour les terroirs du nord de la zone (Ngalgagne-Kop, Dattel, Poudaye) moins densément peuplés et disposant à proximité d'espace pastoral résiduel. Entre-temps, les lieux de transhumance se sont diversifiés et éloignés. Le plus grand nombre de troupeaux se rend encore sur les pâturages salés du sud et du sud-est, riverains des bras de mer du Sine et du Saloum, mais plus de 10 % des animaux traversent tout le Baol pour atteindre les forages hydrauliques et les pâturages du Ferlo, situés à plus de 100 km au nord-est, dans la région de Louga. Environ 90 % des troupeaux transhumants se rendent dans une zone d'accueil où réside un parent ou un copropriétaire, principalement dans les régions de Fatick et de Kaolack.

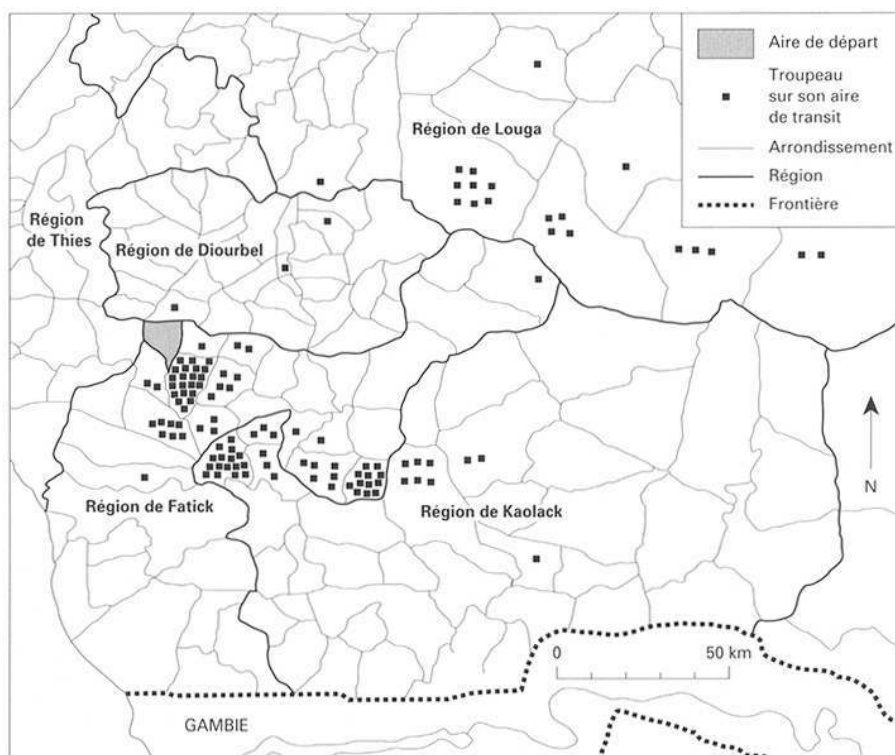


Figure 5. La transhumance des troupeaux bovins.

69 Au cours de l'année 1990, 30 % des troupeaux n'ont pas quitté les terroirs du Sine. Les responsables de troupeaux invoquent diverses raisons à cette immobilité. La principale est le manque de main-d'œuvre apte à cette tâche, mais interviennent aussi des pertes d'animaux, en particulier sur les nouvelles naissances, et enfin, la taille du troupeau qui, s'il compte un petit effectif, peut être entretenu sur place.

- La transhumance présente de nombreux inconvénients pour les villages de départ :
- une perte de matière fertilisante ;
- un manque total ou partiel de lait en hivernage ; des pertes d'animaux qui peuvent être liées à différents stress et au parasitisme variant entre les zones de départ et celles d'accueil.

L'embouche

70 À côté du cheptel bovin traditionnel, les paysans sereer développent depuis quelques années un élevage bovin spéculatif, généralement connu dans le vieux Bassin arachidier sous le nom d'embouche paysanne. En dépit de la faiblesse des effectifs concernés par cette nouvelle forme d'élevage dans la Communauté rurale (annexe Q), elle attire de plus en plus de paysans qui y trouvent une source appréciable de revenus en saison sèche (FAYE et LANDAIS, 1986).

71 C'est une spéculation récente qui se substitue à des méthodes traditionnelles d'engraissement : les mâles étaient souvent castrés et attendaient plusieurs années avant d'être vendus ou abattus, lors de prestigieuses cérémonies. L'embouche s'est rapidement propagée chez les paysans, qu'ils soient propriétaires de bétail ou non. Les animaux « embouchés » sont généralement des sujets achetés sur les marchés locaux et proviennent pour la plupart des élevages du Ferlo (FAYE, 1982 ; FAYE et LANDAIS, 1986). Le niveau de technicité des paysans pour cette spéculation est élevé et les performances

d'engraissement semblent satisfaisantes. Les animaux bénéficient d'une alimentation à base de fanes produites sur place ou achetées, de foin de brousse constitué d'adventices post-culturelles ou d'herbes de jachères, et de concentrés produits par l'exploitation (son de céréales, restes de cuisine) ou achetés sur le marché (tourteau d'arachide artisanal, son de blé, ou concentré du commerce).

- 72 Les capacités d'investissement limitent la plupart des ambitions, notamment chez les petits paysans. De nombreux jeunes, individuellement ou en groupement de producteurs, aspirent à cette spéculation. Leur engouement pour l'embouche s'explique par les avantages qu'elle offre. Cette forme d'élevage se traduit par des revenus, des apports en matière organique de qualité et exige du travail à une période de l'année où les paysans sont désœuvrés. Cependant, sa large diffusion accroîtrait la demande en fourrages grossiers. Le développement ultérieur de l'embouche dépend donc d'une amélioration des systèmes fourragers en place, et/ou de l'accès à d'autres ressources alimentaires.

PRODUCTIONS ET EXPLOITATION DES CHEPTELS

- 73 L'évolution du système d'élevage correspond à des modifications dans les objectifs de production et les pratiques d'exploitation des produits d'origine animale. Ces modifications proviennent également de l'ouverture du système de production au marché, qui dicte des orientations plus économiques que socioculturelles. Ainsi, les abattages massifs, qui caractérisaient les funérailles comme des moments d'exhibition du prestige lignager, auraient beaucoup régressé mais, pour apprécier l'ampleur de ce changement, il faudrait disposer de données anciennes, ce qui n'est pas le cas. L'abattage pour la boucherie et les divers rôles tenus par le bétail, aussi bien dans l'agriculture que dans la vie socio-économique, sont des fonctions dominantes de la production animale.

L'élevage bovin extensif

- 74 En restituant les carrières de leurs animaux, les propriétaires de troupeaux bovins mettent en évidence l'importance des achats, notamment de vaches (tabl. XIV).

Tableau XIV. *Circonstances d'entrée dans les troupeaux bovins des trois villages.*

a.Pour les femelles (n = 377)	0-3 ans %	> 3 ans %	Total %
Achat	1,9	20,1	22
Arrivée confiage	1,1	1,6	2,7
Dot	0	0,5	0,5
Né dans le troupeau	28,4	39,8	68,2
Retour de confiage	0,5	1,6	2,1
Troc	0,3	4,2	4,5
b.Pour les mâles (n = 194)	0-3 ans %	> 3 ans %	Total %

Achat	5,7	12,9	18,6
Arrivée confiage	3,6	2,1	5,7
Héritage	0	0,5	0,5
Né dans le troupeau	51,6	21,6	73,2
Retour confiage	0	0,5	0,5
Troc	0,5	1	1,5

- 75 Environ 1/4 des reproductrices n'est pas né dans le troupeau. En revanche, les paysans achètent et prennent en confiage davantage de jeunes mâles que de jeunes femelles.
- 76 Les fonctions de cet élevage se modifient. Dorénavant, les fonctions de maintien de la fertilité des sols et de sécurisation de la couverture des besoins alimentaires (par la fourniture de lait), primeraient sur le rôle socioculturel dont l'indicateur serait les abattages lors des cérémonies. La fumure reste un attribut important de cet élevage bovin extensif, même si son rôle est en baisse, avec la généralisation de la transhumance (GARIN *et al.*, 1990). Il en est de même pour le lait (tabl. xv). Le niveau de ces productions est, dans l'ensemble, affecté par l'état du système fourrager et les pratiques d'élevage qui en résultent.

Tableau XV. *Objectifs de production et fonctions du troupeau bovin*.*

Fonctions et objectifs	Nombre de réponses
1 : maintien de la fertilité	19
2 : production de lait	18
3 : sécurité alimentaire	17
4 : abattage cérémonies (mariage, funérailles)	12
5 : capitalisation des revenus	6
6 : prestige	6
7 : revenus (commercialisation)	5
8 : fructification du capital	4

* Sondage sur un échantillon de 19 gestionnaires de troupeau.

- 77 Les éleveurs déplorent une nette baisse de la productivité due à une forte mortalité lors de la transhumance, surtout chez les jeunes. Le taux de mortalité, estimé à partir des données du recensement, atteint 20 % des animaux de 0 à 3 ans. Ainsi, bien que l'exploitation du cheptel soit limitée aux besoins essentiels (12 % par an), le troupeau ne parviendrait pas à maintenir ses effectifs sans des achats importants pour compenser les

perles (fig. 6). La prévalence de femelles adultes dans ces achats traduit un souci de soutenir la reproduction.

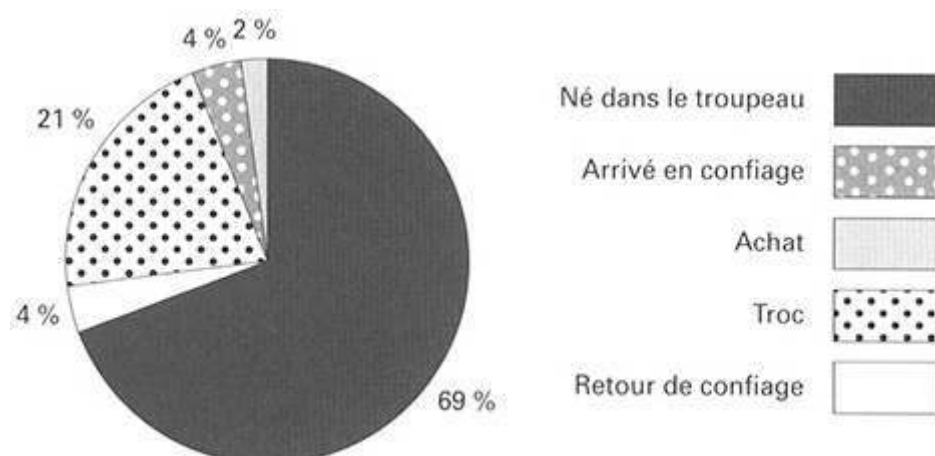


Figure 6. *Pratique d'accumulation au sein du troupeau bovin extensif.*

Productions des élevages de petits ruminants

- 78 L'élevage des petits ruminants s'est largement diffusé au sein des unités de production. En plus de leur rôle socio-économique, ces animaux constituent une composante dynamique du système d'élevage par leurs effectifs, leur répartition et les transactions dont ils font l'objet. Ovins et caprins constituent les « vaches des pauvres », qui n'en ont pas pour autant l'exclusivité. En d'autres termes, ils assument des fonctions semblables au cheptel bovin, à des échelles différentes.
- 79 Le troupeau de petits ruminants comporte une forte majorité de femelles (80 %). Une majorité d'animaux sont nés dans le troupeau, bien qu'environ 1/3 des femelles provienne de l'extérieur par achat ou confiage (tabl. XVI)

Tableau XVI. *Circonstances d'entrées des petits ruminants.*

Circonstance	Femelles	Mâles	Total	% du total
Né dans le troupeau	564	214	778	68,10
Achat	174	11	185	16,20
Arrivée en confiage	127	1	128	11,20
Retour de confiage	28	5	33	2,90
Troc	6	0	6	0,50
Héritage	3	0		0,30
Don	9	0	9	0,80
Total	911	231	1 142	100,00

- 80 L'importance du troupeau de petits ruminants offre des potentialités de production en viande et lait (notamment pour les chèvres) dont la valorisation reste encore très partielle. Leur rythme biologique de croissance et de reproduction est mis à profit par les éleveurs qui les exploitent en priorité, avant de constituer un cheptel bovin plus difficile à acquérir et à entretenir. Le principal objectif de production consiste à assurer aux ménages une trésorerie d'urgence durant toute l'année. Les animaux sont ainsi vendus de façon continue, avec un pic annuel mobile correspondant à la période de Tabaski, fête musulmane au cours de laquelle un petit ruminant, en général un mouton, est sacrifié. Les mâles sont choisis en priorité pour ce sacrifice.
- 81 L'exploitation du troupeau obéit à cette logique comme l'illustre le calendrier des ventes et des abattages (tabl. XVII, annexe R, fig. 7 et 8). Le calendrier montre que la Tabaski a eu lieu cette année-là en août, tandis que les ventes s'échelonnent sur toute l'année. La continuité des ventes est encore plus marquée chez les caprins. Néanmoins, à cause de leur effectif plus élevé et de leur prix plus bas, ils sont sacrifiés à la place du mouton quand les moyens manquent.
- 82 La mortalité s'élève à 16 % des causes de sorties. Ces pertes d'ovins sont plus importantes entre juillet et novembre, ce qui signifie que la malnutrition n'en est pas la cause principale.
- 83 L'exploitation du lait par la traite a beaucoup diminué. Les contraintes alimentaires sont invoquées comme obstacle majeur à cette traite, qui se situe généralement dans les deux à trois mois suivant la mise bas, si les produits sont vivants. La production est plus élevée chez les caprins¹.
- 84 Le tableau XVII comptabilise l'ensemble des flux sortants sous forme de pertes (avortements, mortalité...) et d'exploitation (ventes, abattages, dot...). Les animaux pris en compte sont tous les produits connus des reproductrices recensées lors de l'enquête. Les ventes constituent la première circonstance de sorties, aussi bien pour les mâles que

pour les femelles, de loin avant les abattages. Ces deux types d'exploitation se répartissent de la même façon dans le temps et sont liés à la Tabaski (tabl. XVII, fig. 7 et 8).

Tableau XVII. *Circonstances de sorties des petits ruminants**.

Circonstance	Nombre de femelles	Nombre de mâles	Nombre total	% du total
Abattage	82	8	90	9,70
Vente	245	153	398	42,70
Troc	6	2	8	0,82
Fin de confiage	1	31	32	3,40
Mortalité	70	79	149	16,00
Don	3	5	8	0,80
Disparition	3	0	3	0,30
Payement dette	0	1	1	0,10
Avortement	?	?	47	5,00
Mortinatalité	?	?	50	5,40
Inconnue	?	?	9	0,90
Total	467	358	931	100,00

* Produits dont les mères étaient présentes au recensement.

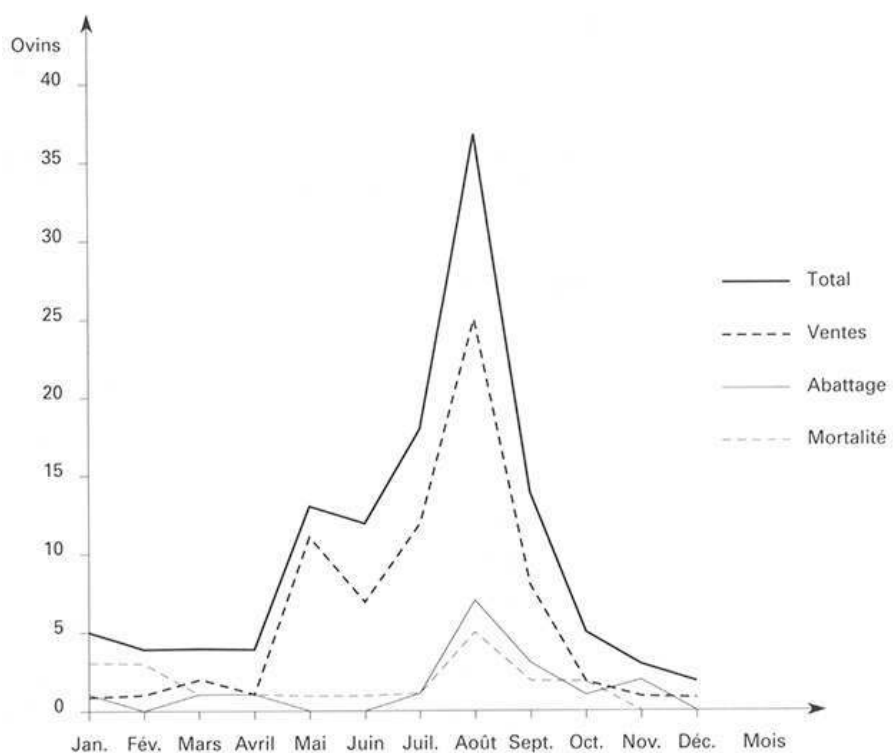


Figure 7. Calendrier des sorties des ovins (Tabaski au mois d'août).

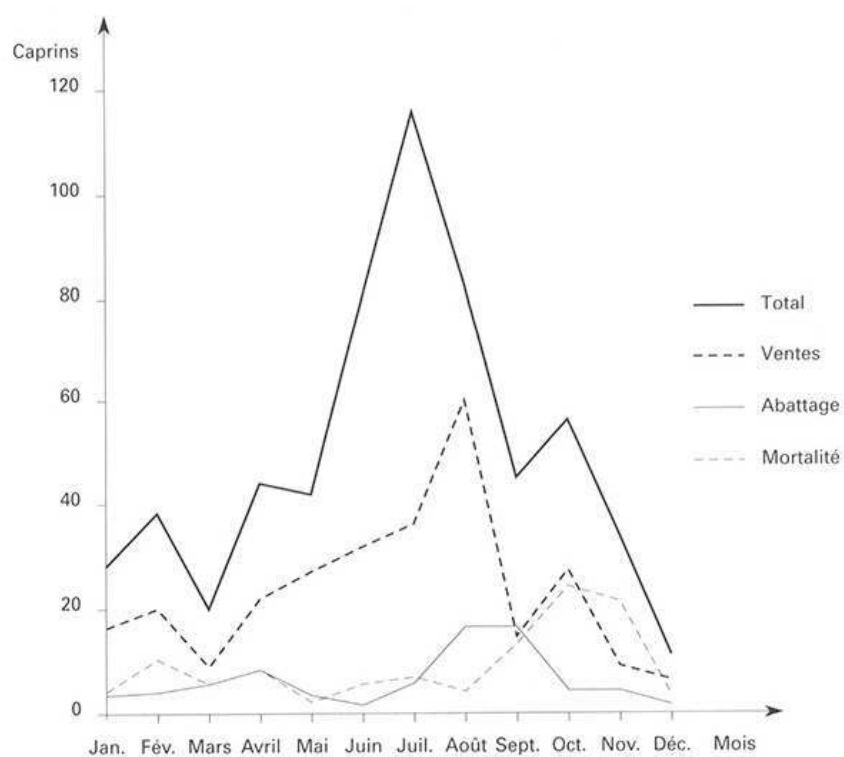


Figure 8. Calendrier des sorties des caprins.

- 85 Parmi les pertes, la mortalité atteint 16 % des sorties. S'y ajoutent les avortements et la mortinatalité.

- 86 L'exploitation intervient à un âge précoce pour les mâles, aussi bien pour les ovins que pour les caprins, ce qui confirme l'objectif de reproduction de ces élevages.

Productions et carrières des animaux de trait

- 87 Ce cheptel, essentiellement composé d'espèces dont la viande n'est pas consommée au Sénégal, est uniquement exploité comme fournisseur d'énergie de traction. Ceci explique la durée considérable de leur carrière (tabl. XVIII).
- 88 Des études de temps de travaux des animaux de trait dans le sud du Saloum (BIGOT, et ANNE, 1974) ont montré la préférence pour les chevaux dans la réalisation des opérations de semis et d'entretien des cultures, ainsi que dans le transport : les chevaux y travaillent 170 heures par an, les ânes 105 heures et les bœufs 200 heures. Mais l'hivernage de référence est plus long au sud du Saloum qu'en pays sereer ; la non-utilisation des bœufs et l'intensité du transport permettent également de penser que les chevaux sont utilisés plus de 200 heures par an (chap. 6).
- 89 L'implication des ânes, dans les opérations culturales et le transport est plus variable d'une exploitation à l'autre, selon leur structure. Le transport d'eau pour les besoins des ménages semble être une activité réservée aux ânes.

Tableau XVIII. *Durée des carrières des animaux de trait (selon l'espèce et le sexe) calculée en années.*

Espèce et sexe	Durée de la carrière		
	Minimum	Maximum	Moyenne
Étalon	1	16	5,60
Jument	2	16	6,30
Âne	1	10	3,40
Anesse	1	6	2,70

- 90 La reproduction reste la fonction dominante des femelles. Les jeunes font l'objet d'un commerce fructueux, notamment pour les poulains et les pouliches. Ces animaux nés dans la zone sont généralement préférés au « tout-venant », car les paysans intéressés s'assurent ainsi de leur bonne ascendance.
- 91 Étant parqués chaque nuit dans les enclos d'habitation et ceci durant toute l'année, les animaux de trait produisent aussi d'importantes quantités de fumier de qualité.
- 92 À ces productions bovines, ovines, caprines, équine et asines qui sont réalisées dans le cadre de systèmes extensifs, s'ajoute la production spécialisée de viande par le biais de l'embouche paysanne. Opération jugée rentable du point de vue financier (FAYE et LANDAIS, 1985), elle constitue une nouvelle source de matière organique formée de fèces, d'urine et de reste de la ration utilisée comme litière. Cette spéculation est entreprise en saison sèche, lorsque les disponibilités de revenus et de sous-produits agricoles permettent l'acquisition d'animaux et leur alimentation intensive par une mise en stabulation permanente pendant trois à quatre mois.
- 93 L'ensemble des productions de l'élevage et les modes d'exploitation des cheptels participent à une stratégie de diversification des produits et des revenus agricoles.

CONCLUSION : CONTRIBUTION DE L'ÉLEVAGE À LA DIVERSIFICATION ET À LA STABILITÉ DU SYSTÈME DE PRODUCTION ACTUEL

- 94 La description du système d'élevage montre l'aggravation des contraintes qui pèsent sur le modèle traditionnel et les nouvelles pratiques mises en œuvre pour atténuer les effets de ces contraintes.
- 95 Les nouvelles pratiques de l'élevage ne sont pas liées uniquement à la contrainte fourragère. Une diversité plus grande des conduites et un nouvel équilibre entre les espèces animales ainsi que la redistribution d'une partie du cheptel entre les unités de production signifient que de nouvelles fonctions se sont généralisées, comme la traction animale, et que de nouveaux objectifs, principalement économiques, orientent dorénavant les pratiques d'élevage. L'intensification déjà engagée de certaines productions constitue un choix pertinent et un gage de survie et d'efficacité de l'élevage dans cette zone.
- 96 La durée de la transhumance et la proportion de plus en plus élevée de bovins qu'elle éloigne du terroir d'origine réduit d'autant les fonctions de cette forme d'élevage, en termes d'équilibre vivrier et de gestion de la fertilité des sols. En outre, si la transhumance a été jusqu'ici bien gérée, dans le cadre d'un réseau de relations à distance, elle rencontre de plus en plus de difficultés.
- 97 Les orientations à préconiser, compte tenu des contraintes qui s'exercent sur le système agraire dans son ensemble, doivent concourir à l'amélioration des principales productions du terroir, ainsi qu'à l'accroissement des revenus provenant de la vente d'animaux et de produits de l'élevage. Les stratégies d'intensification méritent d'être soutenues, en proposant des technologies appropriées et en créant des conditions institutionnelles favorables (crédit et politique des prix notamment).
- 98 À partir du modèle d'embouche bovine, certainement perfectible, un modèle de production laitière basé sur la stabulation et la complémentation de l'alimentation des meilleures vaches et de chèvres à bon potentiel laitier peut être développé avec succès pour compenser les pertes liées à la transhumance et générer des revenus monétaires substantiels. De telles réalisations permettraient par ailleurs d'accroître et d'améliorer la production de fumier, destiné à des sols de plus en plus appauvris et qui ne bénéficient d'aucun apport d'engrais.
- 99 Les infrastructures existantes (marchés et voies de communication), la proximité de grands centres urbains et les efforts déployés par les agropasteurs sereer sont propices à l'édification d'un système d'élevage plus productif, mais qui doit rester compatible avec le niveau des ressources accessibles.

NOTES

1. Les résultats obtenus dans la région de Louga (FAUGÈRE *et al.*, 1989) confirment cet avis des éleveurs sereer. Pour ces auteurs, la chèvre du Sahel produit entre 40 et 60 litres par lactation, contre 10 à 30 litres chez les ovins *warabé* en système extensif. Ce sont les espèces élevées en zone sereer.

AUTEURS

ADAMA FAYE

Agronome zootechnicien, chercheur de l'Isra (Institut sénégalais de Recherche agricole), spécialiste d'élevage dans les systèmes mixtes en zone semi-aride et subhumide. Il a coordonné des recherches sur les systèmes de production et le transfert de technologies ; il a dirigé le centre de recherche zootechnique de Kolda avant d'être chargé de mission recherche-développement à l'Isra. Animateur du Réseau ouest africain de traction animale de 1985 à 1992. Actuellement chargé de programme au bureau d'appui ORT/DDC (Organisation pour la Recherche et le Travail, Direction du Développement de la Coopération) pour la coopération sénégal-suisse en matière de formation agricole et rurale.

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. Animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

MOUHAMADOU M. SISSOKHO

Vétérinaire zootechnicien, chercheur de l'Isra, spécialisé en « Range Ressources ». Il a travaillé dans le Bassin arachidier (Programme système de production et transfert de technologies) et en haute Casamance (Centre de recherches zootechniques de Kolda).

Conclusion de la deuxième partie

- 1 Dans les villages du Sine, la terre est devenue rare, du fait de la forte densité de population paysanne. La pression foncière n'a cessé de s'aggraver, d'abord à cause de l'extension de la culture de l'arachide, puis récemment du fait de la généralisation de la culture attelée. Cependant, les tensions foncières et la production de l'arachide à des fins commerciales n'ont pas conduit à une « marchandisation » de la terre. La répartition des parcelles entre les unités de production et les actifs qui les composent est régie en référence à une éthique sociale préservée, en dépit de la nouvelle législation foncière. Les procédures de gestion de la terre restent sous le contrôle des aînés des lignages. Les nouvelles instances juridiques mises en place pour régler les litiges n'interviennent que de façon exceptionnelle et doivent composer avec les pratiques traditionnelles. Les unités de production sont dotées de façon stable d'un minimum de parcelles tandis que les prêts de terre confèrent encore au système foncier une certaine souplesse. Les modes d'accès à la terre demeurent donc relativement équitables. La mobilité de la force de travail, notamment vers les Terres neuves, contribue également à éviter tout blocage. La gestion des terres des vieux terroirs du Sine se conjugue avec la constitution de patrimoines fonciers, là-bas, par les parents récemment émigrés.
- 2 Ceci étant, les structures de production dans les villages du Sine se sont maintenues ou reproduites à l'identique pendant ces dernières décennies, en dépit de changements techniques importants, de transformations des systèmes de culture et d'élevage et de l'émigration saisonnière ou définitive d'une partie de la population active. Ce sont les modes de coopération dans le travail des champs qui ont été les plus modifiés, du fait de l'adoption de la culture attelée. De même, l'hétérogénéité de taille et de structure des unités de production s'accroît, ce qui rend difficile la comparaison de leurs stratégies et de leurs résultats. Les performances agricoles s'apprécient aussi bien au niveau des catégories d'actifs, dotés d'une autonomie plus ou moins grande au sein de l'unité de production, et soumis aux mêmes contraintes.
- 3 Au cours des dernières décennies, les cultures se sont étendues aux dépens des jachères et de l'espace pastoral. Les systèmes de culture se sont adaptés à la sécheresse persistante. Leur simplification a conduit à une réduction de la diversité de la production. En revanche, on n'a pas constaté l'effondrement tant redouté des performances, qu'il s'agisse des cultures ou de l'élevage. Les niveaux de production pour l'arachide et les céréales vivrières paraissent préservés, tant en termes de rendement que de production

par habitant. En fait, l'amélioration des façons culturales grâce à la généralisation de la culture attelée, notamment en début de cycle, masque l'appauvrissement du sol et plus généralement la pression accrue sur les ressources naturelles.

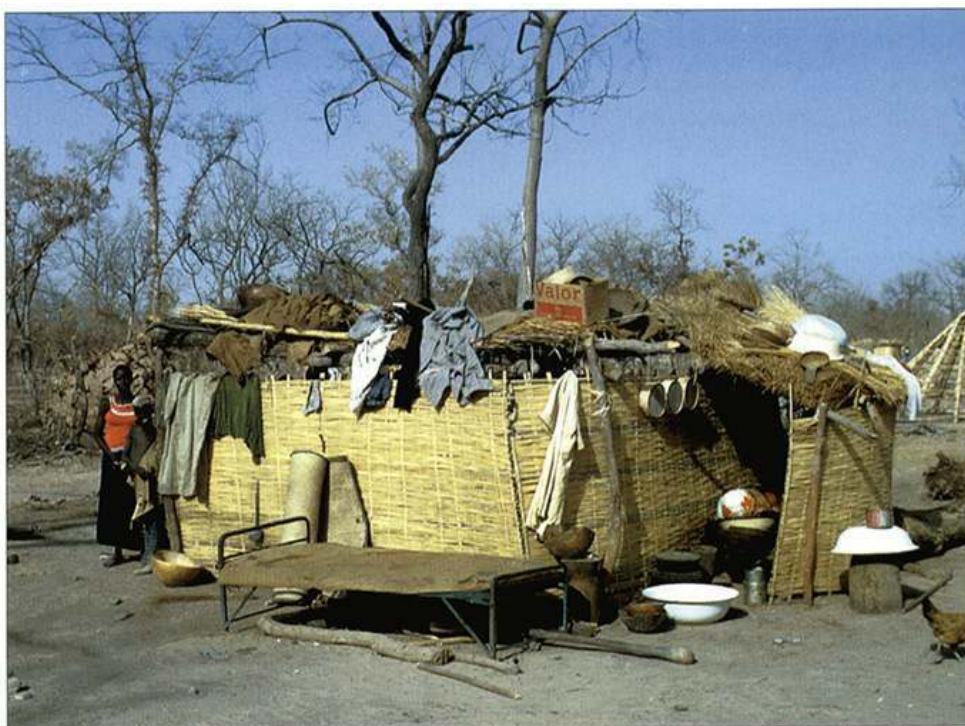
- 4 L'élevage bovin extensif a maintenu ses effectifs, mais la réduction de l'espace pastoral a eu pour conséquence le recours accru à la transhumance et à des ressources fourragères situées à grande distance, jusque dans le Ferlo. Il en résulte une baisse des productions laitières consommables par les villageois et une réduction des surfaces fertilisées par le parage.
- 5 De nouvelles pratiques touchent les autres formes d'élevage. Les petits ruminants sont dorénavant présents dans toutes les exploitations, ainsi que les animaux de traction - chevaux et ânes - entretenus à la maison toute l'année. L'embouche de bovins et d'ovins se répand. Ces pratiques font émerger un élevage semi-intensif qui tire parti de toutes les ressources fourragères du terroir. Les fanes et les pailles sont appropriées et récoltées. La poudrette produite à l'étable est transportée et épandue avant le semis du mil. Enfin, la valorisation économique de cet élevage ne se limite plus à une thésaurisation.
- 6 Innovations techniques et performances productives se sont donc manifestées à la fois dans l'agriculture et dans l'élevage pratiqués par les Sereer du Sine. Cette dynamique des systèmes de production est en relation avec la forte accumulation sur place de la population rurale. Pourtant, pour les acteurs, la question ne se pose pas seulement en termes de performance du système de production agricole local. Les flux de main-d'œuvre de plus en plus considérables conduisent à analyser les rôles que jouent les terroirs exploités dans les Terres neuves par les originaires des villages du Sine, ainsi que les secteurs d'activités non agricoles et les migrations saisonnières ou définitives, dans le maintien d'une population rurale dense dans le Sine.

Troisième partie. Les Sereer des Terres neuves

Les Sereer des Terres neuves

Au début de l'opération de colonisation des Terres neuves, les Sereer ont dû s'installer dans un milieu inconnu et plutôt hostile.

1. *Installation précaire des migrants à Keur Daouda en 1974.*



2. Récipients divers disposés dans l'attente du camion-citerne : le problème de l'eau était particulièrement difficile avant le creusement des puits-forages.



Une fois installés sur les Terres neuves, les Sereer ont élargi leur espace agricole et développé les cultures commerciales.

3 Les défrichements progressent par le feu, sur des sols de plateau couverts d'une forêt sèche.



4 Les défrichements sont favorisés par l'activité des charbonniers peuls venus du Fouta Djallon guinéen. Ici, combustion d'une meule de charbon de bois.



5 La culture du coton était, au début, imposée aux colons. Mal acceptée, elle a maintenant totalement disparu.



Les migrants ont adopté l'équipement agricole et privilégié la culture de l'arachide.

6. Autour de l'habitat, la culture continue du mil avec apport de fumure se pratique comme dans le Sine, mais sur des surfaces plus restreintes.



7. À la récolte de l'arachide, le vannage des gousses avant la mise en sacs est un travail long et exclusivement féminin.



8. La culture attelée bovine, associée à un matériel lourd, fut elle aussi imposée. Elle est parfaitement maîtrisée : l'attelage est mené par un homme seul.



Les colons sereer ont constitué d'importants troupeaux de bovins.

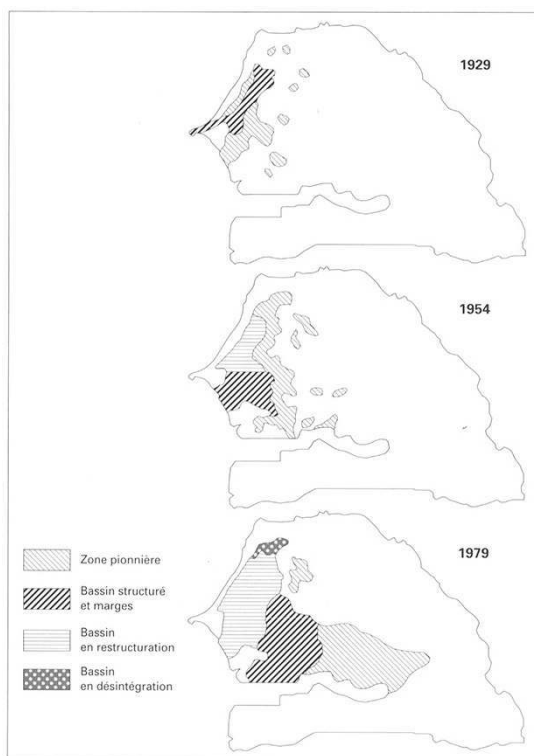
9. *Parcage des animaux pour la nuit, sur des parcelles qui seront semées en mil, bénéficiant de la fumure.*



10. *Le marché hebdomadaire du village-centre de Méréto a pris beaucoup d'importance, notamment pour les transactions sur les bovins.*



Figure 1 *Évolution spatiale du Bassin arachidier.*



D'APRÈS LAKE ET TOURE, L'EXPANSION DU BASSIN ARACHIDIER, AMIRA BROCHURE N° 48, PARIS 1985

- 1 L'émigration des Sereer vers les Terres neuves s'inscrit dans le vaste mouvement d'expansion du Bassin arachidier vers l'est du pays, commencé dès la fin du XIX^e siècle, qui fut essentiellement le fait de la paysannerie wolof, animée par l'Islam confrérique, notamment le mouridisme (fig. 1). Les Sereer n'y ont participé que tardivement, avec beaucoup de réticences et grâce à l'impulsion des pouvoirs publics.
- 2 Au recensement de 1988, on ne comptait que 18 500 Sereer ruraux dans le département de Kafrine et 9 100 dans le département de Tambacounda, soit respectivement 2,56 % et 1,26 % de la population sereer rurale totale (723 000 personnes) (Chap. 1, p. 61 : tabl. v). Les déplacements vers les Terres neuves sont donc loin d'avoir apporté une solution suffisante à l'accroissement de la charge humaine dans les terroirs du Sine ; ils ont néanmoins le mérite d'un élargissement de l'espace agricole des Sereer et induisent des mouvements spontanés.
- 3 Il sera essentiellement question de l'évolution du Projet de colonisation des « Terres neuves de Koumpentoum », au Sénégal oriental, initié en 1972 et dont le déroulement au cours des trois premières années avait fait l'objet d'une étude d'accompagnement de l'Orstom. La situation dans les « anciennes Terres neuves » du département de Kafrine sera également évoquée, par une rapide étude dans un village « revisité » près de vingt ans après une première enquête.
- 4 Par comparaison avec les évolutions constatées dans le Sine, l'accent sera mis sur l'adaptation des migrants sereer à leur nouveau milieu : adoption de pratiques culturelles extensives permises par la disponibilité en terres et qui assure une meilleure rémunération du travail ; accentuation des disparités économiques entre exploitations ;

maintien de relations très solides avec les lieux d'origine et mise en place de stratégies familiales multilcales.

8. Les Sereer et la colonisation des Terres neuves

Les migrations

Jean-Paul Dubois

- 1 La situation de surpeuplement des vieux pays sereer, entraînant la dégradation de systèmes agraires anciens remarquablement élaborés, est depuis longtemps reconnue, et pose la question du recours à l'émigration. Dès le début du siècle, la pression foncière entraînait un mouvement d'occupation des marges des anciens royaumes, mais il fallut attendre une initiative de l'administration coloniale pour que les Sereer s'engagent dans la migration à longue distance.
- 2 C'est en 1934 qu'il fut entrepris d'installer dans le Saloum oriental des paysans sereer recrutés dans les cantons les plus peuplés du Sine. Cette opération, dite des « Terres neuves de Kafrine », visait non seulement à « décongestionner » les vieux terroirs sereer mais aussi, de façon explicite, à faire barrage à la poussée des Mourides venant du Baol. Le peuplement wolof de la région - les Saloum-Saloum du Ndoukoumane - s'arrêtait à la haute vallée du Saloum, et l'espace au nord de cette vallée n'était que très faiblement occupé par des pasteurs peuls.
- 3 La colonisation fut menée de façon très dirigiste. L'administration prenait en charge la création des pistes et des puits, le transport et l'installation des migrants. Le recrutement dans le Sine était confié aux chefs de canton, qui réclamaient dans les villages des « volontaires » plus ou moins désignés. La plupart des anciens qui ont participé à la migration reconnaissent être venus contraints et forcés. D'après les rapports administratifs de l'époque, environ 3 500 personnes furent déplacées, qui, rapidement, s'efforcèrent de retourner au pays. À l'approche de la guerre, les villages des Terres neuves se vidaient et il fallut se rendre à l'évidence : les Sereer ne s'étaient pas accoutumés à leur nouveau milieu. Les administrateurs ayant alors d'autres soucis que la poursuite de cette opération, l'échec fut reconnu.
- 4 Mais cet échec n'était que temporaire. Le transfert autoritaire et mal accepté de l'avant-guerre devait avoir un prolongement spontané, par la reprise de l'émigration vers des lieux déjà connus. Les Sereer n'avaient pas rompu le contact. Dans la plupart des villages

qui avaient été créés pour eux, la chefferie était demeurée sereer, et petit à petit les paysans du Sine reprirent le chemin des Terres neuves. Ce retour fut cependant très lent ; ce n'est guère que dans les années soixante qu'il s'amplifia de façon notable. Malgré l'afflux des Wolofs dans la région, les Sereer avaient reconstitué, autour du village-centre de Boulel, une sorte d'annexe du Sine qui servait de point d'appui à l'extension vers l'est de la colonisation agricole.

- 5 Dans les années 1967-1969, une étude des modalités de cette colonisation par les Sereer, alors très active dans le nord de l'arrondissement de Malem-Hodar, permettait d'en reconnaître les traits essentiels : adaptation des migrants aux conditions spécifiques de l'activité agricole dans les Terres neuves (primauté de l'arachide et pratiques culturelles très extensives), résultats économiques de la migration très souvent décevants (environnement très dur, endettement des paysans), mais maintien d'une cohésion ethnique très forte et de relations étroites avec les villages d'origine. Et surtout apparaissait l'importance de la différenciation économique, dans un milieu qui permet l'émergence de véritables « entrepreneurs ».
- 6 Ce courant migratoire, dont le volume restait très modeste malgré une nette accentuation des départs, ne constituait pas une véritable solution au vaste problème du délestage des pays sereer. La question allait être reprise dans le cadre d'une politique générale de décongestion du Bassin arachidier et de mise en valeur des terres inexploitées du Sénégal oriental. Les orientations de cette politique volontariste d'aménagement du territoire furent définies dans le Troisième plan de développement économique et social (1969-1973) : des projets très ambitieux de déplacements de population étaient alors envisagés (LE NAÉLOU, 1971). En application de la Loi fondamentale sur le Domaine national, promulguée en 1964, les terres très faiblement occupées du Sénégal oriental furent classées en « zone pionnière », et un établissement public, la Société des Terres neuves (STN), fut alors créé pour la réalisation des projets de migration et de mise en valeur des nouveaux territoires agricoles.

LE PROJET-PILOTE

- 7 C'est ainsi que le Projet-Pilote dit des « Terres neuves de Koumpentoum » vit le jour, dans le Département de Tambacounda, à 250-300 km de la région de départ. Financé grâce à un crédit de la Banque mondiale, il devait permettre de tester les méthodes d'une colonisation planifiée. Il s'adressait en priorité à l'ethnie sereer, la situation dans les terroirs du Sine étant reconnue comme la plus critique¹. Le volume de l'opération restait modeste : 300 familles à déplacer en trois ans. La réalisation du projet fut d'abord confiée par la STN à la CFDT (Compagnie française pour le développement des fibres textiles), qui intervenait déjà au Sénégal oriental pour la diffusion de la culture cotonnière. Six nouveaux villages, de 50 familles chacun, furent créés de 1972 à 1974, sur des sites préalablement reconnus par une prospection pédologique.
- 8 La zone d'accueil - un périmètre délimité entre les localités de Koumpentoum et de Maka - avait été choisie en fonction de la disponibilité et de la qualité des terres, ainsi que de la pluviométrie, supérieure à 900 mm en année normale. Considérant que le potentiel agricole de ces nouvelles terres était important, le projet avait été établi sur la base d'objectifs de développement ambitieux : intensification et diversification des cultures (coton et maïs en particulier), emploi de la traction bovine, techniques culturales

perfectionnées, encadrement très dense, fourniture de tous les facteurs de production. Chaque famille recevait 10 ha de terres cultivables, dont 2 ha étaient défrichés mécaniquement et mis à disposition dès l'arrivée. L'extension de l'exploitation s'effectuait ensuite par défrichement manuel. Les terres cultivées devaient être réparties en soles homogènes, selon un schéma très dirigiste défini par la direction du projet, qui devait théoriquement permettre le contrôle de la progression des superficies mises en culture. L'installation des colons était subordonnée à la signature d'un contrat d'exploitation passé avec la STN, selon lequel ils s'engageaient à respecter les clauses d'un cahier des charges. Ces dispositions s'adressaient à des familles que l'on supposait identiques et que l'on entendait soumettre aux mêmes directives techniques².

- 9 A l'issue des trois premières campagnes agricoles, aucun des chefs d'exploitation n'avait quitté les Terres neuves, ce qui était évidemment une réussite, et le suivi effectué permettait de constater un bon niveau des résultats économiques, nettement supérieurs aux prévisions. On pouvait l'attribuer surtout à l'importance des surfaces cultivées, notamment en arachide, et aux rendements très satisfaisants de cette culture. En revanche, le coton - culture nouvelle pour les migrants et qu'ils acceptaient mal - ainsi que les céréales n'atteignaient pas les objectifs qui avaient été formulés. Il était clair que le comportement des agriculteurs entraînait d'emblée en contradiction avec le caractère très dirigiste de l'opération, basée sur une conception théorique de l'exploitation agricole. On peut relever notamment que le schéma de mise en valeur adopté ignorait le fait que l'arachide est une culture individuelle : les femmes et les *sourga* (actifs masculins dépendants) ont des champs personnels, d'où ils tirent un revenu propre. Dans ces conditions, il est très difficile de faire fonctionner un système de rotation défini selon des normes purement agronomiques. Autre fait significatif, il n'était prévu comme cultures céréalières que le sorgho et le maïs (réputés à haut rendement), alors que le régime alimentaire des paysans est basé sur le petit mil. Si globalement la réussite était indéniable, elle résultait beaucoup plus d'une interprétation des thèmes techniques proposés que de leur application réelle. Les surfaces cultivées dépassaient de beaucoup ce qui avait été prévu, le plan d'assolement et de rotation se révélait inapplicable, et les objectifs de diversification et d'intensification apparaissaient incompatibles avec l'objectif économique immédiat des agriculteurs sereer, qui était de cultiver la surface maximale d'arachide.
- 10 Il est bien évident que, par rapport aux migrants spontanés, les colons du projet étaient placés d'emblée dans de bien meilleures conditions. Le coût élevé de l'opération (un million et demi de francs CFA de l'époque par famille déplacée) est à cet égard un bon révélateur. Les infrastructures de base étaient assurées : création de pistes d'accès, approvisionnement en eau (avec beaucoup de difficultés, les systèmes d'exhaure sur forages ou puits se révélant souvent défectueux) ; école et dispensaire, construits plus tard. Au début, le recrutement des volontaires n'était pas évident et l'aide matérielle pour encourager les départs a été considérable : transport des familles de migrants qui étaient prises en charge à domicile, attribution d'une indemnité de subsistance pour faciliter l'installation, conditions de crédit avantageuses pour acquérir l'équipement agricole... Cette aide a parfois confiné à l'assistanat. On pouvait donc considérer comme normal un taux de réussite élevé ; cependant, dès le début des différences considérables sont apparues dans les résultats d'une famille à l'autre, alors que la conception du projet reposait sur un postulat strictement égalitaire. La simple prise en compte des

connaissances antérieures sur la diversité des structures d'exploitation dans le Bassin arachidier aurait permis de comprendre qu'un tel postulat n'était pas réaliste.

LA POURSUITE DU PROJET

- 11 Il était envisagé, à l'issue du projet-pilote qui fut considéré à juste titre comme une expérience réussie malgré les imperfections signalées, de développer une colonisation à grande échelle au Sénégal oriental. D'autres périmètres avaient été prospectés, en particulier dans l'arrondissement de Missirah, au sud de Tambacounda. Dès 1974, une « étude de factibilité » avait été réalisée par l'Orstom pour un second projet « en vraie grandeur », portant sur le déplacement de 2 000 familles (MAYMARD, 1974). Elle énonçait de sérieuses réserves sur les possibilités de trouver de bonnes terres suffisamment vastes et homogènes pour créer de nouveaux centres de colonisation ; d'autre part, les risques d'onchocercose deviennent préoccupants dans les régions situées plus à l'est. Il était donc proposé de compléter dans un premier temps l'occupation de la zone de Koumpentoum, en tentant de réduire le coût d'installation des migrants, et de poursuivre les prospections pour déterminer les nouveaux sites. À la suite d'une mission d'évaluation de la Banque mondiale en juillet 1974, il fut décidé de se limiter à la première proposition - achever la colonisation de la zone du projet pilote - et, pour l'avenir, de préparer un plan de développement intégré de l'ensemble de la région du Sénégal oriental. C'était en somme renoncer à une politique de colonisation en tant que telle, et de fait, ces projets furent par la suite abandonnés, la conception du rôle de l'État en la matière ayant radicalement évolué (« Nouvelle Politique agricole », ministère du Développement rural, 1986).
- 12 Ainsi fut mis en œuvre, avec un nouveau crédit de deux millions de dollars de la Banque mondiale (soit 59 % du coût total hors taxes, aux prix de 1975), le projet « Terres neuves 2 », qui de 1976 à 1979 installa 450 familles dans neuf nouveaux villages, et 150 familles dans des villages autochtones de la zone, de façon à tester un autre modèle d'installation des colons.
- 13 La réalisation du deuxième projet est connue dans ses grandes lignes d'après divers documents provenant des archives de la STN. On dispose surtout du « Rapport d'évaluation d'impact économique et social » de la Banque mondiale établi en juin 1984, qui tire les enseignements des deux projets Terres neuves. Le programme de colonisation restait conforme au modèle défini pour le projet pilote. Désormais bien implantée sur le terrain³ et forte de l'expérience acquise, la STN devait mener à bien, dans les délais prévus, une opération qui tirait parti des infrastructures déjà en place.
- 14 Un aspect essentiel du second projet était la recherche de solutions moins coûteuses par rapport au projet pilote, ce qui remettait en question le défrichement mécanique des deux premiers hectares attribués, poste particulièrement important dans le coût d'installation des colons. La Banque en avait suggéré la suppression ; il fut cependant maintenu sur l'insistance du Gouvernement, qui préconisa alors la solution d'un remboursement par les colons sur douze ans, avec un différé de trois ans. Mais en 1979, cette disposition fut annulée. La seule nouveauté restait alors l'installation de 150 familles (25 % du total) dans des villages existants, excluant le défrichement mécanique. Une prime de 10 000 francs/ha pour les deux premiers hectares défrichés manuellement leur était accordée, et des outils étaient fournis. Il était important de déterminer si cette

solution, permettant d'utiliser les petites superficies encore disponibles à proximité des villages, pourrait constituer une méthode de colonisation satisfaisante pour l'avenir. Il semble que cette formule ait été appréciée par les deux parties, les colons bénéficiant en première année de facilités (prêts de terres déjà défrichées et diverses formes d'entraide), alors que les autochtones trouvaient leur compte dans l'amélioration des infrastructures. Le rapport d'évaluation de la Banque signale que « l'installation des agriculteurs dans les villages existants s'est faite plus rapidement que dans les nouveaux villages, ce qui a conduit à la conclusion qu'il serait plus facile d'encourager l'établissement d'agriculteurs dans des zones déjà colonisées que de créer de nouveaux villages ». Mais il constate corrélativement que « les systèmes de culture et les techniques adoptés n'étaient pas conformes aux recommandations formulées lors de l'évaluation mais plutôt similaires à ceux des agriculteurs autochtones ».

- 15 Autre idée qui allait dans le sens de l'économie de l'espace et de l'intensification des cultures, il avait été préconisé de ne mettre à disposition des colons que 4 hectares lors de l'installation, qui devaient être essouchés avant que puissent être attribués les 6 hectares restants. Bien évidemment l'encadrement n'a pas pu faire respecter cette disposition, tellement contraire à l'intérêt immédiat des colons sereer. On peut vraiment s'étonner qu'après l'expérience du projet pilote, les promoteurs aient encore pu se faire des illusions sur la possibilité de limiter les défrichements.
- 16 De façon générale, les enseignements que l'on pouvait tirer des trois premières années du projet pilote ne furent guère pris en compte. Les mêmes normes d'assolements et de rendements étaient en gros reconduites. Les projections calculées à l'échéance du plein développement du projet (Banque mondiale, 1975), faisaient état de productions globales de 2 800 tonnes d'arachide et 1 500 tonnes de coton, alors que la culture cotonnière était déjà sur le point de disparaître. En ce qui concerne les céréales, on tablait sur 1 650 tonnes de maïs, culture qui d'emblée avait été refusée par les colons, et 1 050 tonnes de sorgho pour 750 de petit mil, alors que l'on savait que la préférence des agriculteurs allait au mil.

SITUATION DES MIGRATIONS SEREER À LA FIN DES ANNÉES QUATRE-VINGT

- 17 À l'achèvement de la phase migratoire, pour les deux projets des Terres neuves de Koumpentoum, un total de 900 familles avaient été recrutées, transportées et installées sur des lots de terre de 10 hectares chacun. L'encadrement fut transféré de la STN à la Sodefitec en 1981 pour le Projet 1, et en 1984 pour le Projet 2. Finalement, dans le contexte de la Nouvelle Politique agricole du Sénégal, la STN fut dissoute en 1985.
- 18 L'implantation des villages de colonisation pouvait alors être considérée comme globalement réussie. Certains s'étaient considérablement développés (particulièrement les plus anciens, ceux de la phase 1), alors que d'autres étaient stagnants. Les migrants sereer avaient continué à s'installer, spontanément, dans un nombre croissant de villages autochtones, bien que certaines tentatives aient échoué. Les mouvements étaient très actifs dans les deux sens : retours vers le Sine non négligeables, mais largement compensés par de nouvelles arrivées. Enfin la mobilité locale était très forte : nombreux déplacements d'un village à l'autre, à l'intérieur de la zone.

- 19 Avec le retrait des structures d'encadrement de la migration, de nouveaux comportements spontanés sont apparus (en particulier, les échanges ou ventes des lots de culture attribués par la STN). Des stratégies individuelles pouvaient désormais s'exercer en dehors de toutes contraintes, la seule procédure à respecter pour les nouvelles installations étant, comme partout ailleurs, l'agrément du Conseil de la Communauté rurale. On en retire l'impression que les Sereer se sont parfaitement adaptés aux conditions de ce nouveau milieu, qu'ils l'ont intégré dans leur espace de vie traditionnel. Ayant rapidement surmonté le « stress » du dirigisme de l'opération à ses débuts, ils gèrent maintenant en toute indépendance - et de façon de plus en plus différentielle - les possibilités offertes par la migration, tout en conservant une cohésion familiale très forte avec les terroirs d'origine.
- 20 Depuis 1980, il n'est donc plus question de migrations organisées. Certaines implantations se sont confortées et d'autres mouvements, spontanés, sont apparus. La situation d'ensemble peut se résumer de la façon suivante (fig. 1) :
- la zone de Boulel (arrondissement de Malem-Hodar), dont le peuplement sereer remonte à la « migration forcée » initiée par l'administration coloniale en 1934, apparaît stabilisée ; elle fonctionne comme une « annexe » du Sine (et de certains villages sereer du Baol). Les relations familiales avec les villages d'origine sont restées très fortes ; retours et nouvelles arrivées continuent de se produire, (cf. *infra* l'étude consacrée à Bondié, village « revisité »).
 - en revanche, le mouvement pionnier des années soixante au-delà de cette zone en direction de l'est, dans les espaces restés vacants entre les forêts classées, s'est tari. Certains villages se sont presque dépeuplés, sous l'effet conjugué des sécheresses, particulièrement sévères pour les implantations les plus au nord, et de l'attrait exercé par les Terres neuves de Koumpentoum. Nombre de familles se sont repliées plus au sud : on observe maintenant des regroupements de Sereer dans les villages le long de la route Kafrine-Koungueul, ce qui n'existait pas auparavant.
 - les relations entre le Sine et les Terres neuves de Koumpentoum, désormais bien établies dans les deux sens (retours compensés par de nouvelles arrivées), n'excluent pas des départs vers des implantations nouvelles, y compris à partir des Terres neuves. Certaines familles rejoignent les installations dispersées le long de la route et surtout, depuis 1980, le périmètre de culture bananière qui a été implanté au sud de Tambacounda, au bord de la Gambie (Projet « Ofadec », ONG sénégalaise avec financement canadien). Par exemple, dans le village de Sankagne, une vingtaine de chefs de carrés sereer sont venus des villages des Terres neuves ; ils y sont arrivés d'eux-mêmes, abandonnant les Terres neuves dans les années de sécheresse. Ils voisinent avec une trentaine de carrés sereer venus directement du Sine et du Baol, et avec des Peuls et des Bambara. Plus récemment, deux nouveaux villages se sont créés avec environ 60 familles de Sereer chrétiens de Mont Roland, encadrés par la mission de Thiès.
 - un autre mouvement significatif est orienté vers la région de Payar-Ribo, au nord de la forêt classée de Panai, aux confins du Ferlo. Il s'agit surtout d'implantations mourides, avec encadrement maraboutique, très actives depuis une dizaine d'années (aux dépens d'un territoire qui était resté essentiellement peul). Le village le plus important, Darou-Salam Payar, est caractéristique de la colonisation mouride. Fondé à l'origine comme un *dara*⁴ par un grand marabout Mbacké, vers 1972, il s'est peuplé par la suite de Sereer venus en majorité du Baol, mais aussi du Sine. On y dénombre une quarantaine de carrés sereer, la plupart arrivés récemment. Les conditions d'installation sont très dures, par manque d'eau (il faut aller chercher l'eau au forage de Payar) et maintenant par manque de terres : les derniers arrivés doivent emprunter des terres aux Peuls, à titre précaire, en dehors du

schéma de répartition organisé par le marabout. Outre ces villages mourides, existent quatre ou cinq implantations très récentes de Sereer qui s'installent individuellement près des Peuls ou des Saloum-Saloum (une trentaine de carrés). Un cas significatif mérite d'être noté : celui d'un Sereer de Diourbel qui a cherché à créer un nouveau village dans les Terres neuves de Koumpentoum, près de Félane, n'a pas réussi à s'entendre avec les deux familles de Peuls-Niani qui occupaient l'endroit, et finalement s'est fait attribuer 25 km² dans la Communauté rurale de Ribo, en 1984. Une vingtaine de carrés se sont installés avec lui, tous BaolBaol, dont sept sont très vite repartis à cause du manque d'eau.

- enfin, la turbulence locale autour de la zone des Terres neuves s'étend de proche en proche, avec l'installation spontanée de Sereer dans un nombre croissant de villages autochtones, notamment vers le sud en direction de la Gambie, et même de l'autre côté de la frontière.

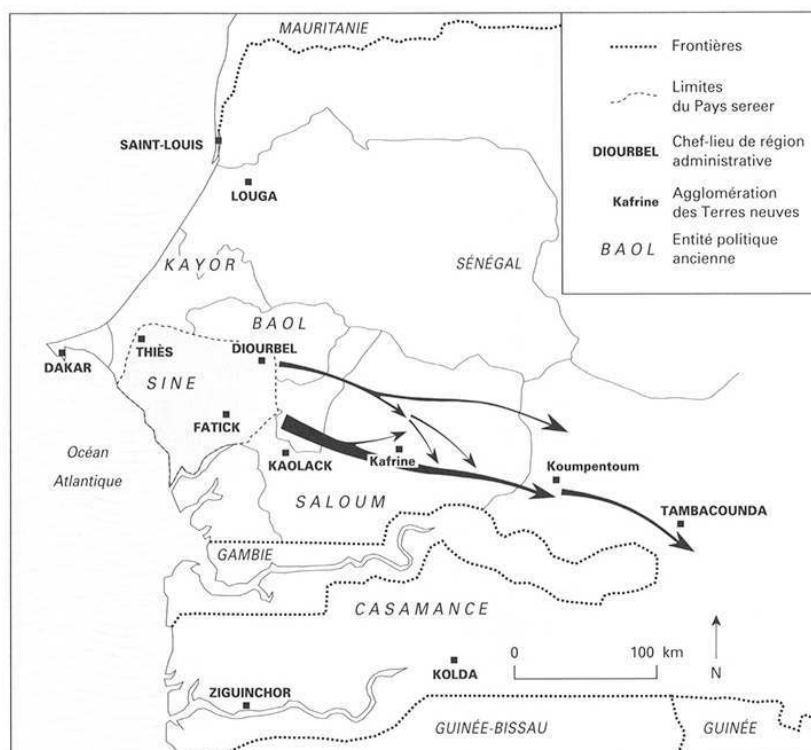


Figure 1. Les migrations sereer vers les Terres neuves.

- 21 Ces observations ne sont nullement exhaustives, et il serait bien difficile de chiffrer l'importance des mouvements de migration des Sereer⁵. Elles peuvent paraître anecdotiques, mais montrent cependant les changements intervenus depuis l'époque du démarrage du Projet Terres neuves, lorsque les Sereer étaient encore très réticents à s'aventurer en dehors des espaces traditionnellement connus. Il apparaît, après cette expérience décisive, que leur mobilité s'est considérablement accrue, dans un espace migratoire très élargi et de façon désormais spontanée. Cette mobilité est largement entretenue par les migrations saisonnières des navétanes ; très souvent, le travail saisonnier précède l'installation durable dans un village.
- 22 Quel peut être l'avenir de la colonisation agricole au Sénégal ? Il apparaît certain que l'État ne souhaite plus intervenir sous la forme de projets dirigistes. Le rapport d'évaluation de la Banque mondiale de juin 1984 tire dans sa conclusion des « enseignements pour une politique de colonisation ». Il est précisé qu'après cette expérience, le Gouvernement « envisage pour le futur les grandes lignes d'une politique

reposant sur une colonisation spontanée mais contrôlée. Il devra créer les infrastructures et organiser l'installation des migrants dans les zones d'accueil de manière à éviter l'anarchie et le gaspillage des terres... Le déplacement des populations ne devra pas être supporté par l'État, une action d'information rigoureuse devrait suffire pour déclencher le processus de départ ». Pour l'instant, ces intentions restent théoriques ; les mouvements de migration spontanée continuent d'exister en l'absence de toute incitation officielle et le seul contrôle qui s'exerce relève de la hiérarchie des structures administratives ordinaires.

NOTES

1. On remarquera à cet égard la similitude des motifs et des objectifs, à quarante ans d'écart, avec l'opération des Terres neuves de Kafrine ».
 2. Dans les rapports d'évaluation élaborés à Washington, les migrants étaient qualifiés de « farmers », terme pas réellement approprié aux réalités du pays.
 3. Des bureaux et des logements avaient été construits à Koumpentoum pour la direction du projet ; ils sont aujourd'hui à l'abandon.
 4. Implantation pionnière mouride, où les *talibe* (disciples) se consacrent au travail agricole et à la prière.
 5. Seule une analyse détaillée, village par village, des résultats du recensement de 1988 permettrait d'obtenir la carte de la répartition de l'ethnie sereer, mais nous ne disposons pas de ces données.
-

AUTEUR

JEAN-PAUL DUBOIS

Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.

Les Terres neuves de Kafrine

Bondié : un village revisité

Jean-Paul Dubois

- 1 En 1967-1968, le village de Bondié faisait partie d'une étude sur un échantillon d'exploitations agricoles réparties dans la zone des « anciennes Terres neuves de Kafrine ». En complément du retour aux terrains de recherche du Sine et des Terres neuves de Koumpentoum dans les années quatre-vingt, il est intéressant de tenter une évaluation rapide de l'évolution de l'agriculture dans cette région, qualifiée d'intermédiaire. Bondié a été retenu comme représentatif des villages anciennement créés pour les Sereer, lors de la migration forcée ». Les villages plus récents, c'est-à-dire ceux fondés par le mouvement qui était pionnier à la fin des années soixante, sont devenus maintenant beaucoup moins significatifs.

LE VILLAGE

- 2 Bondié a été fondé en 1936, le site n'étant alors occupé que par quelques Peuls. Des Wolofs sont arrivés à partir de 1947, originaires de la région de Louga. À la fin des années quatre-vingt, la disposition des quartiers sereer et wolofs, bien séparés sur le terrain, reste à peu près la même qu'en 1968. Les Sereer occupent le centre ancien, dénommé Goumak, avec quelques Toucouleurs ; un second quartier sereer s'est installé plus au sud à partir de 1957, à la faveur du creusement d'un nouveau puits, d'où son nom : Gassa-Kas. Les Wolofs occupent quatre autres quartiers, un de plus qu'en 1968, et il y a toujours une douzaine de concessions peules plus ou moins éparses et mobiles. Le nombre de carrés sereer est passé de 62 en 1968 à 84 en 1987, représentant environ la moitié de la population totale. L'ensemble constitue un seul village administratif dont le chef, un Sereer, est resté le même.
- 3 Sur les 84 chefs de carré sereer, 54 sont nés dans les arrondissements du Sine, 17 dans le Baol (Ngohé), 7 dans les arrondissements du Saloum et 6 seulement à Bondié même, ce qui est assez étonnant pour un village de cette ancienneté. La moyenne d'âge des chefs de carré s'établit à 52 ans. Les fils restent très longtemps dans la concession du père, mais il

est vraisemblable aussi que beaucoup de Sereer ont quitté le village, soit pour retourner dans la famille d'origine, soit pour migrer ailleurs. On dénombre, d'autre part, 31 chefs de carré arrivés depuis 1968, ce qui suppose qu'un certain nombre sont repartis. Il n'est pas possible de comptabiliser les mouvements avec précision, mais, la mobilité reste importante. Au cours des vingt dernières années, les arrivées ont continué d'excéder les retours. Jusqu'à présent le village continue de jouer un rôle d'accueil pour les migrants. Un manque de terre incitant à migrer plus loin, ne se manifeste pas encore. Il est significatif à cet égard de n'enregistrer qu'un seul cas de chef de carré ayant quitté Bondié pour les Terres neuves de Koumpentoum. Cependant, le terroir est maintenant entièrement attribué et les nouveaux arrivants doivent emprunter de la terre pour cultiver ; il s'agit d'originaires du Baol et du Saloum plus que du Sine même, et ils ont connu fréquemment d'autres étapes migratoires.

- 4 L'enquête a porté uniquement sur le quartier Gassa-Kas, soit environ la moitié de la population de Bondié, ce qui constitue un échantillon suffisant¹.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- 5 En 1987, le quartier Gassa-Kas comprend 40 carrés (*mbind* en sereer), 52 cuisines (*ngak*) et 76 ménages, soit 1,46 ménage par exploitation. Le critère le plus significatif de l'importance des exploitations est le nombre d'attributaires de champs (que l'on peut dénommer également « actifs-exploitants »). Ce chiffre présente l'intérêt de pouvoir être directement comparé avec les enquêtes effectuées la même année à Sob (73 exploitations) et à Koumpentoum (échantillon de 41 exploitations réparties dans plusieurs villages). La moyenne est de 4,1 attributaires par exploitation (les extrêmes étant 1 et 11), soit un peu plus qu'à Sob (3,8) et moins qu'à Koumpentoum (5,1). Ces attributaires relèvent de divers statuts : outre les chefs d'exploitation (qui sont nommés *diatigui* dans les Terres neuves), ont accès à une parcelle personnelle, des hommes dépendants (dits *sourga* dans les Terres neuves, y compris les navétanes, qui n'existent pas à Sob) et des femmes.
- 6 Pour les hommes dépendants, la moyenne par exploitation est de 0,9 à Sob, 1,4 à Bondié et 2 à Koumpentoum, soit une progression qui s'explique en grande partie par la migration saisonnière : les jeunes hommes quittent Sob (et d'une façon générale les vieux terroirs du Sine, où ils sont en surnombre par rapport aux disponibilités en terre), et vont s'employer dans les « anciennes Terres neuves » (dont Bondié est l'exemple) qui restent demandeuses de main-d'œuvre mais moins que par le passé, et surtout dans les « nouvelles Terres neuves » qui sont devenues le pôle d'attraction principal. Les agriculteurs de Bondié disent que si les navétanes venus du Sine et du Baol ne trouvent pas chez eux des conditions d'emploi satisfaisantes, ils continuent plus loin, vers Koumpentoum. En 1968, l'exploitation moyenne comptait 4,8 attributaires par exploitation contre 4,1 au milieu des années quatre-vingt, différence qui s'explique certainement par la diminution du recours aux navétanes. En 1987, à Bondié, il n'y a en moyenne que 0,5 navétane par exploitation (plus précisément : 20 exploitations seulement, sur 52, en ont un, ou deux au maximum), alors que la moyenne atteint 1,15 pour l'échantillon de Koumpentoum, où certaines exploitations en comptent jusqu'à cinq ou six.
- 7 Pour les femmes, les chiffres sont, toujours en moyenne par exploitation, de 1,9 à Sob, 1,7 à Bondié et 2,1 à Koumpentoum. Les écarts restent faibles, mais le chiffre plus élevé à Koumpentoum s'explique vraisemblablement par le fait que toutes les femmes peuvent

avoir accès à une parcelle d'arachide personnelle. Ce n'est pas toujours possible dans les terroirs à moindres disponibilités en terres car, d'une façon générale, seules les femmes obtiennent à coup sur une parcelle d'arachide.

L'ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

- 8 La traction bovine, qui n'existait pratiquement pas en 1968, a par la suite été diffusée par la Sodeva, qui avait pris le relais de l'opération Satec, prenant en charge la vulgarisation et l'exécution des programmes agricoles sur l'ensemble du Bassin arachidier. À Bondié, il semble qu'un nombre assez important de paysans avaient adopté la traction bovine ; on peut s'en rendre compte par l'importance du matériel de culture « arara », adapté à une traction puissante, et qui n'existait pas du tout auparavant. Depuis la disparition de la Sodeva, la traction bovine a été totalement abandonnée ; les paires de bœufs ont été vendues, mais le matériel alors acquis a été souvent conservé pour être utilisé désormais en traction équine.
- 9 Le cheptel de traction comprend donc des chevaux (89) et des ânes (52), soit 141 unités de traction et un taux moyen de 2,7 par exploitation. Cependant, ce taux n'est pas réellement significatif, car la présence de nombreux ânes doit être attribuée davantage au transport de l'eau qu'à la culture attelée. Pour les seuls chevaux, la moyenne est de 1,7 et ce chiffre peut être comparé au nombre moyen d'attelages (paire de bœufs et cheval) de 2,2 par exploitation pour l'échantillon de Koumpentoum. Sur 52 exploitations, 46 disposent de la traction équine, 4 de la traction asine seulement et 2 n'ont rien. On peut estimer que la force de traction n'est suffisante que dans les unités de production ayant deux chevaux ou plus, et l'on n'en compte que 23.
- 10 Concernant le matériel de culture, 73 semoirs, 62 bâtis arara et 74 houes (Sine et occidentale) ont été dénombrés, ce qui donne des ratios de 1,4 semoirs et 2,6 outils de sarclage par exploitation, chiffres au moins égaux à ceux relevés à Koumpentoum. Il apparaît donc un certain suréquipement en matériel par rapport aux animaux de traction. Le matériel existant correspond à une situation antérieure plus favorable, avec une main-d'œuvre plus abondante et un encadrement encore efficace, ce qui laisse penser que l'activité agricole est entrée dans une période de régression.
- 11 Une observation générale qui relève plus de l'impression que de l'information contrôlée, souligne des contradictions. Certes, en vingt ans, des progrès ont été accomplis : le matériel de culture en est un exemple, mais également des améliorations dans la ressource en eau (il existe maintenant un forage profond), les moulins à mil dont beaucoup de villages ont été dotés, des classes d'école supplémentaires... Il est cependant confondant que des chefs de famille, installés de longue date, n'aient pas même réussi à garder un cheval, et n'aient pas pu acquérir une charrette (15 sur 52 en possèdent à Gassa-Kas). Comment se passer d'une charrette quand on est loin de tout, de la route, des commerces, et qu'il faut transporter de l'eau et les récoltes ? Même s'il apparaît un certain « mieux vivre » global, on a le sentiment que certains agriculteurs ne s'en sortiront jamais...

L'ÉLEVAGE BOVIN

- 12 L'importance de l'élevage apparaît, globalement, du même ordre que pour les Sereer émigrés aux Terres neuves de Koumpentoum : 30 exploitations sur 52 ont des bovins, soit 58 % (52 % à Koumpentoum) et la moyenne est de 10,9 têtes (10,7 à Koumpentoum). La répartition est assez différente, car il n'existe pas de très gros troupeaux (de plus de 50 ou même de 100 têtes, comme on en trouve aux Terres neuves). Cependant, elle est très inégalitaire ; sur 30 exploitations, trois groupes se distinguent nettement : 19 avec moins de 10 têtes, 7 avec de 10 à 21 têtes, et 4 avec de 30 à 41 têtes, ces dernières détenant 45 % du cheptel total.
- 13 En dehors de la fumure et du lait, la fonction « épargne de sécurité » revêt une grande importance. C'est particulièrement le cas en 1988, la récolte de céréales étant catastrophique, beaucoup de carrés vendent alors du bétail pour acheter du mil.
- 14 Le village continue d'accueillir des troupeaux de la famille restée au Sine, qui sont évacués en hivernage par manque de place. Mais, du fait de l'extension de la surface mise en culture, le même problème se pose à Bondié où il devient difficile de garder les animaux en hivernage. Une transhumance a commencé, comprenant également des troupeaux de Bondié, vers les forages situés plus à l'est, en particulier Dioum Gainte, où les animaux trouvent un pâturage plus abondant.
- 15 La question des troupeaux matri-et patrilinéaires n'est pas facile à débrouiller. Dans l'ensemble, presque tous les Sereer de Bondié étant musulmans (parfois de fraîche date) et très majoritairement mourides, le discours est simple, comme aux Terres neuves de Koumpentoum : « nous avons acquis du bétail pour le "travailler" avec nos fils, et la transmission en ligne maternelle (les *ndokor*), c'est fini ». En fait, si l'on y regarde de plus près, des troupeaux constitués avec la mère continuent d'exister et d'obéir aux règles du matrilineage. Un *yal o sir* (chef de troupeau) déclare ainsi que « tant qu'il est vivant, il a sa part dans le troupeau maternel, mais à sa mort, son fils n'aura rien ». A l'inverse, certains Sereer qui n'ont rien hérité de la famille maternelle prennent grand soin de préserver les droits de leurs fils. C'est le cas d'un des *yal o sir* les plus importants du village, un homme âgé qui exhibe son testament, visé par le chef d'arrondissement devant trois témoins. Textuellement : « ...je veux que tout mon héritage soit partagé à mes propres enfants... Les mœurs sereer et habitudes, toutes ces choses je ne les compte pas, ni aussi qu'on les applique sur mon héritage » (sic). Autre cas rencontré, celui d'un homme disant qu'à sa mort, ses animaux seront partagés entre ses fils et ses neveux, car ces derniers ont déjà hérité de leur père ; comme il souhaite, lui aussi, que ses fils héritent, le partage est possible : ils sont d'accord des deux côtés ; ensuite, c'en sera fini du troupeau maternel. Il subsiste donc beaucoup d'ambiguïtés, que l'on ne rencontre pratiquement pas à Koumpentoum, où les troupeaux ont été constitués beaucoup plus récemment et indépendamment de ceux du Sine.

LA RÉPARTITION FONCIÈRE

- 16 Les renseignements recueillis à la fin de la campagne agricole 1988 permettent de reconstituer la situation foncière des unités de production. Sur 52 chefs de cuisine, 30 se disent *borom souf*, c'est-à-dire peuvent être considérés comme détenteurs d'un droit sur la

terre, ce droit étant à l'origine celui de défricheur qui, naturellement, peut par la suite être transmis. Sur ces 30, 13 ont par ailleurs emprunté ou loué des parcelles pour la campagne, et 10 sont prêteurs de terre.

- 17 À partir de cette constatation, il est possible de remonter aux 19 « droits originels », ceux des défricheurs initiaux. Toute la terre disponible a donc été partagée en 19 « domaines fonciers », au fur et à mesure des prises de possession par défrichement, qui se sont étalées de 1939 à 1967 pour la dernière (deux seulement sont postérieures à 1960). Pratiquement, dès 1960 la répartition foncière était achevée ; tout le terroir était déjà attribué. On ne connaît malheureusement pas les surfaces concernées, mais il est vraisemblable que les premiers installés s'étaient constitué un patrimoine foncier considérable. Sur ces 19 domaines originels, 8 seulement se comportent encore en prêteurs de terre en 1988 et ce sont les plus anciens : en somme, on peut estimer que les premiers arrivés s'étaient « bien servis ».
- 18 Seuls, trois défricheurs sont encore présents comme chefs de carré ; tous les autres sont des héritiers, fils ou frères cadets. La terre peut être partagée entre les fils à la mort du père, mais le plus souvent elle reste indivise sous l'autorité de l'aîné. Soit les fils continuent de constituer plusieurs cuisines dans le même carré, soit les plus jeunes en sortent pour créer leur propre *mbind*.
- 19 Restent donc 22 chefs de cuisine arrivés postérieurement au partage ; ceux-ci ne cultivent que des terres empruntées ou louées, soit une proportion très importante. Ils n'ont aucune chance d'accéder au foncier, sauf cas de terre laissée vacante sans héritiers, ce qui peut se produire, mais rarement ; c'est alors le Conseil de la Communauté rurale qui se prononce pour une nouvelle affectation. La situation est donc bien particulière : elle ne correspond plus à un contexte de terres neuves (il y a longtemps que la colonisation est terminée). Elle diffère à la fois de la colonisation actuelle sur les terres de Koumpentoum, et de la situation foncière des vieux terroirs du Sine, comme Sob, où toutes les familles ont un droit sur la terre, provenant d'un partage originel très ancien entre les lignages fondateurs encore présents sur le terroir. Ce point est à souligner, car il révèle l'évolution prévisible, à partir d'un partage foncier mis en place lors de la phase de colonisation.
- 20 Dans quelles conditions se fait l'accès à la terre pour ceux qui n'ont pas participé au partage foncier ? D'abord dans des conditions de prêts gratuits très libérales, comme cela existe actuellement à Koumpentoum, avant de passer progressivement à des formules à caractère onéreux. Les prêts sans contrepartie (dits « *ban'dit* ») continuent d'exister à Bondié ; ils témoignent de liens familiaux ou amicaux anciens, mais ils ont tendance à s'accompagner d'un petit cadeau, qui, très souvent, prend la forme d'un « coup de main » pour une opération culturale. Vient ensuite le « *ndalou* », location pour l'année seulement, qui peut être prolongée mais, par méfiance vis-à-vis de la Loi sur le domaine national, c'est de préférence une autre parcelle qui sera louée l'année suivante. Les prix semblent être de l'ordre de 2 000 francs l'hectare à Bondié. Enfin, une autre formule, le « *tailé* », s'apparente à une mise en gage : le prêteur accorde l'usage d'une parcelle, non limité dans le temps, contre une certaine somme variable selon la surface (les cas observés vont de 15 000 à 50 000 francs). Si cette garantie est rendue, même après de nombreuses années, la terre doit être restituée. Il est évident qu'aux termes de la loi, le prêteur prend un risque important, mais il existe un code d'honneur implicite : celui qui refuserait de rendre une terre en invoquant les nouvelles règles du Domaine national serait définitivement déconsidéré et personne n'accepterait plus de lui prêter. En général, le «

tailé » s'accompagne aussi d'un petit cadeau annuel au propriétaire (sucre, thé, ou « coup de main »), dans le but de « maintenir la relation ».

- 21 Jusqu'à présent, les ventes de terre ne semblent pas exister (du moins à Bondié), encore qu'à la longue, le *tailé* pourrait finir par s'apparenter à une vente, si le prêteur de la terre n'a jamais les moyens de rendre le montant de la garantie. Dans de nombreux cas, le *tailé* se pratique avec les Peuls du voisinage, qui semblent avoir conservé un domaine foncier bien supérieur à leur capacité de mise en culture (de même, dans les Terres neuves de Koumpentoum, du moins dans les débuts, des Peuls ont accepté de vendre de la terre).
- 22 Globalement, en dépit de la forte demande de la part des emprunteurs de terres, le système continue à fonctionner : tout le monde arrive à semer, à la mesure de moyens qui sont souvent très faibles. Le manque de semence d'arachide en particulier, très vivement ressenti ces dernières années, limite les surfaces et peut expliquer que la pression foncière reste encore supportable. Cependant, beaucoup d'agriculteurs sont conscients de la « fatigue » des terres, du manque de fumure (l'engrais chimique a totalement disparu), de la baisse des rendements, et ils souhaiteraient ménager des jachères. Mais, pour ceux qui pourraient le faire, il est difficile de refuser le prêt d'une parcelle. Seuls, quelques possesseurs d'un troupeau de bovins important peuvent arguer de la nécessité de parquer les bêtes, et pratiquer le « *tos* », la jachère pâturée en saison des pluies. Ce sont eux qui s'en sortent le mieux, en réussissant à conserver leurs terres en bon état².

ÉVOLUTION DE QUELQUES MODALITÉS DU TRAVAIL AGRICOLE

- 23 On l'a déjà constaté, le nombre de navétanes est inférieur à ce qu'il était par le passé. En 1988, mauvaise année, ils ne sont que 17 pour 46 cuisines suivies et, de plus, certains d'entre eux ont « pris la fuite » avant la récolte, découragés par la nullité du revenu qu'ils pouvaient espérer. Dans ce cas, le champ revient au *diatigui*, qui s'occupe de le récolter pour récupérer ne serait-ce que la semence prêtée. Des navétanes peuvent aussi partir en laissant des dettes derrière eux.
- 24 Dans ces conditions de manque de main-d'œuvre sur l'exploitation, les *sim* (*santané* en wolof, culture collective sur invitation, surtout pour les sarclages, dont le coût est le repas offert aux participants) constituent toujours un recours³, alors qu'aux Terres neuves ce système se pratique de moins en moins. Mais surtout, l'emploi des *firdou* ou *dabobé* semble plus fréquent que par le passé. Il s'agit des saisonniers spécialisés dans les opérations de récolte et de battage. Aux originaires de Haute-Casamance et Haute-Gambie s'ajoutent maintenant de nombreux jeunes gens venant de Guinée Bissau. Ils arrivent à partir d'octobre et travaillent en équipes, à la tâche. Avec leur propre outillage à main, une large et forte houe, ils sont remarquablement efficaces pour le déterrage de l'arachide (ils vont plus vite qu'un attelage avec lame souleveuse, dit-on) et, de plus, ils acceptent de n'être payés qu'à la traite. En 1987, sur les 52 exploitations, 20 ont employé des *firdou*, pour une dépense moyenne de 14 000 francs (maximum observé : 35 000). Naturellement, ce sont les exploitations les plus importantes qui peuvent se permettre cette dépense.

LES NIVEAUX DE PRODUCTION

- 25 Les récoltes ont été enregistrées champ par champ ; pour l'arachide, elles peuvent donc être ventilées par catégories d'attributaires (*diatigui*, femmes, *sourga*). On dispose des chiffres de 1986, 87 et 88 pour les céréales, 1986 et 87 seulement pour l'arachide⁴. Le nombre d'exploitations varie quelque peu, en tenant compte de données manquantes pour certaines.
- 26 Pour les céréales (c'est-à-dire essentiellement du mil *sonna*, très peu de sorgho et de maïs), les productions de 1986 et 87 apparaissent correctes, avec des moyennes de 21 et 26 quintaux par exploitation. L'année 1988 est catastrophique, la moyenne tombant à 7 qx. Le mil a dû être ressemé à deux reprises, les premières pluies ayant été très faibles ; les semis tardifs ont été attaqués par les cantharides et les criquets. Rapportées au nombre d'actifs-exploitants, ces productions donnent un quotient de 555 kg en 1986, 640 kg en 1987 et 180 kg seulement en 1988.
- 27 Le chiffre de 1987 peut être comparé aux résultats observés la même année à Sob : 640 kg par actif-exploitant, et aux Terres neuves : 470 kg. Les résultats de Sob et de Bondié sont exactement les mêmes. Par ailleurs, on peut calculer pour Sob et pour les Terres neuves le quotient par habitant (c'est-à-dire le « disponible vivrier par personne »), soit 222 et 224 kg respectivement : le nombre de personnes à nourrir par actif étant moindre aux Terres neuves, on obtient le même résultat, qui correspond à la satisfaction des besoins, sans plus, et en bonne année. On peut raisonnablement penser qu'il en va de même à Bondié (où la composition familiale est plus proche de celle de Sob). En conclusion, dans tous les cas de figure, l'objectif des agriculteurs consiste uniquement à satisfaire l'autoconsommation, ce qui n'est atteint qu'à la faveur d'une pluviométrie correcte (laquelle est plus aléatoire au Sine-Saloum qu'au Sénégal oriental).
- 28 Concernant l'arachide, on récolte à Bondié 52 quintaux par exploitation (n = 49) en 1986 et une production plus faible en 1987 de 42 qx par exploitation (n = 46). Pour 1988, les données manquent, mais il est certain que les résultats sont très inférieurs, les semis n'ayant pu commencer que le 25 juillet, avec ensuite un arrêt des pluies précoce. Rapportées à l'actif-exploitant, ces productions sont de 1 380 kg en 1986 et 1 020 en 1987. Pour les juger, il convient de les comparer avec :
- d'une part, les résultats observés sur les échantillons de 1967 et 1968 : 1 070 et 1 240 kg, se situant à peu près dans la même fourchette, ce qui laisse penser qu'en 20 ans il n'y a pas eu de progrès.
 - d'une autre part, les résultats de Sob et des Terres neuves en 1987 : 650 et 1 440 kg respectivement. Bondié se situe logiquement à un niveau intermédiaire. Une fois ventilés selon le statut des attributaires, les résultats sont tout aussi significatifs.

Tableau I. *Production moyenne d'arachide en 1987 selon le statut des attributaires (kg).*

	Sob	Bondié	Terres neuves
Chefs d'exploitation	1 070 (100)	1 640 (153)	3 160 (295)
Hommes dépendants	560 (100)	1 120 (200)	1 380 (246)

Femmes	460 (100)	560 (122)	690 (150)
--------	-----------	-----------	-----------

(entre parenthèses, indice base 100 à Sob)

LA DIFFÉRENCIATION DES EXPLOITATIONS

- 29 La dispersion des résultats agricoles selon les exploitations est très forte, en nette accentuation par rapport à 1967-68. Elle est comparable à celle observée aux Terres neuves de Koumpentoum : le coefficient de variation en 1987 atteint 47 % pour la production de céréales (59 % aux Terres neuves) et 96 % pour la production d'arachide (84 % aux Terres neuves). Bien évidemment, cette dispersion est fortement corrélée à la taille des exploitations. En l'absence de données sur les surfaces, on peut ventiler les résultats selon le nombre d'actifs-exploitants, seul critère de taille disponible. On distingue ainsi quatre groupes : 1 ou 2 attributaires, 3 ou 4, 5 ou 6, 7 et plus.
- 30 Il est possible de faire pour les Terres neuves de Koumpentoum une ventilation selon les mêmes bases, permettant une comparaison terme à terme (chiffres de 1987). Dans les deux cas, la production de céréales par attribuaire diminue du premier groupe au dernier, et inversement, celle d'arachide augmente (tabl. II).

Tableau II. Comparaison des résultats agricoles selon la taille des exploitations (1987).

Nombre d'attributaires (groupes)	1-2	3-4	5-6	7 et +
Production de céréales par attrib. (kg)				
Bondié	970	720	570	505
Terres neuves	560	600	440	420
Production d'arachide par attrib. (kg)				
Bondié	510	720	1 290	1 260
Terres neuves	480	1 370	1 480	1 560

- 31 Il est clair que les impératifs sont les mêmes : les petites exploitations doivent consacrer plus de travail par personne à la satisfaction des besoins vivriers, au détriment de la production arachidière, et, par conséquent, du revenu monétaire.
- 32 La part de la production d'arachide qui revient aux *diatigui* est intéressante à analyser. Pour la campagne 1986, elle représente en moyenne, 48 % du total récolté dans l'exploitation. En 1987, la récolte est moins bonne et la part des *diatigui* n'est plus que de 39 %. Ainsi, les résultats économiques des chefs d'exploitation peuvent varier très fortement d'une année à l'autre (et *a fortiori* dans les grandes exploitations), les différences de rendement dues à la pluviométrie étant accentuées par les variations de la productivité de la main-d'œuvre employée.
- 33 Deux aspects méritent d'être évoqués concernant une évolution qui va dans le sens d'une plus grande différenciation économique. Le premier consiste dans la persistance de l'endettement des familles en situation difficile ; les conditions du crédit sont toujours aussi dures, et similaires à ce qui se pratique aux Terres neuves : 100 % d'intérêt sur la

campagne agricole pour les prêts d'argent ou de semences d'arachide, 50 % pour les prêts de mil au moment de la soudure. De telles conditions n'existent pas dans les vieux terroirs du Sine, elles sont spécifiques de l'environnement économique des Terres neuves. Le second tient au recours de plus en plus fréquent, pour les plus pauvres, à l'émigration temporaire de saison sèche (les *noranes*) pour tenter de se procurer un peu d'argent, pratique très généralisée dans le Sine mais très rare aux Terres neuves. Les jeunes filles sont envoyées comme bonnes à Dakar, des femmes mariées se regroupent à Dakar à plusieurs dans une chambre louée et s'emploient à piler le mil ou laver le linge. Les fils partent comme jardiniers dans les Niayes, où ils peuvent gagner au maximum 10 000 francs par mois, ou comme dockers au port, où la paye d'une journée (2 500 à 3 000 francs) est amputée de 500 ou 1 000 francs donnés au chef d'équipe, dans l'espoir d'être engagés à nouveau.

- 34 En conclusion, ce rapide retour sur une situation de colonisation ancienne et stabilisée permet de constater que le « comportement Terres neuves » n'a pas disparu et qu'il s'accompagne de relations toujours très étroites avec les anciens terroirs d'origine. Les liens familiaux restent très forts et la solidarité n'a jamais été oubliée dans les années de pénurie. Cette situation intermédiaire avec ce que l'on observe maintenant dans les « nouvelles Terres neuves » de Koumpentoum permet de présager un maintien de la personnalité sereine dans un espace élargi, mais sans problèmes majeurs avec les autres composantes de la population, qu'elles soient autochtones ou immigrées.

NOTES

1. Il n'était pas possible, pour des raisons matérielles, d'envisager un dispositif de suivi. Un informateur sur place a été chargé de collecter, des données simples comme l'équipement des exploitations, la main-d'œuvre disponible, le nombre de champs cultivés, les récoltes de 1986 et 1987 estimées en sacs pour l'arachide, en gerbes pour le mil. Ensuite il a suffi d'une semaine d'enquête intensive pour faire le tour de tous les carrés afin de vérifier, compléter et discuter les données. Ce qui fait le plus défaut, ce sont des surfaces, et par conséquent des rendements.
2. Autrefois, le parage des animaux dans la forêt restante faisait partie du système de mise en valeur : on défrichait après ce parage pour augmenter les terres de culture.
3. 24 *sim* pour 52 exploitations en 1987, avec une dépense moyenne de 4 000 à 4 500 francs, le maximum observé étant de 22 000.
4. La récolte n'était pas terminée lors de l'enquête fin 1988.

AUTEUR

JEAN-PAUL DUBOIS

Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.

Les Terres neuves de Koumpentoum

Jean-Paul Dubois, Michel Garenne et Jérôme Lombard

LE PEUPLEMENT

Rappel de la situation ancienne

- 1 Historiquement, la zone du projet fait partie de la province du Niani, l'un des anciens royaumes créés par les Mandingues (dénommés Socé par les Wolofs) le long de la Gambie. Le peuplement socé était très clairsemé, occupant surtout les axes alluviaux : Nianija Bolon, au sud de Koungueul, Sandougou et leurs petits affluents. Les plateaux n'étaient parcourus que par des Peuls, les Peuls-Niani. Le seul village socé de la zone des Terres neuves est Diambour, considéré encore aujourd'hui comme village « fétiche »¹. Presque toutes les familles ont pour nom Camara, famille royale, et continuent de pratiquer l'échange de femmes dans une aire très restreinte². Les Peuls, à la fois éleveurs et cultivateurs, étaient sédentaires, mais déplaçaient fréquemment leur habitat d'un lieu à un autre, en fonction surtout des ressources en eau. Pratiquement tous les toponymes de la zone sont d'origine peule ; le poular servait de langue de communication et l'absence de droits fonciers était caractéristique d'un territoire peul.
- 2 Par la suite, mais tardivement, arrivent des éléments toucouleurs et wolofs, originaires du sud, de villages souvent situés en Gambie. Le village de Méréto a été fondé par un Toucouleur - il est encore chef du village - en 1953. L'endroit avait été déserté par les Peuls, le puits s'étant asséché. Le nouvel occupant dit avoir eu jusqu'à mille têtes de bovins. Les gazelles abondaient et des lions existaient encore, ce qui indique à quel point la région était restée enclavée et quasiment vide. Pendant les années soixante, le peuplement s'est renforcé par l'arrivée de Peuls-Fouta (originaires du Fouta-Djallon) qui fuyaient la Guinée de Sékou Touré. La plupart se consacraient d'abord à la fabrication du charbon de bois et s'installaient progressivement comme cultivateurs au côté des autres ethnies.
- 3 En 1972, lors du démarrage du Projet, le périmètre alors défini³ comprenait 16 villages ou hameaux autochtones et l'on y avait recensé 250 carrés et 2 300 habitants, soit une densité d'environ 4 habitants au km², en déduisant la superficie de la forêt classée qui

occupe la partie nord du périmètre. Les Peuls constituaient de loin l'ethnie dominante (tabl. 1).

Tableau 1. Répartition ethnique des chefs d'exploitations au début du Projet (en %).

Peuls-Niani	38,0
Peuls-Fouta	26,4
Socé	13,0
Wolofs	10,4
Toucouleurs	8,0
Autres	4,2

- 4 Dès 1974 (troisième année de la migration), les six villages de colonisation sereer du Projet 1 comptaient déjà près de 2 000 habitants, soit un quasi doublement de la population initiale de la zone. En 1978, un recensement de la STN faisait état de 2 240 habitants pour les six premiers villages, 1 720 pour sept villages du Projet 2 (les deux derniers n'étaient pas achevés), et 680 installés dans des villages autochtones, soit un total de 4 640 personnes⁴. Il ne semble pas qu'il existe de données fiables pour les années suivantes, mais l'on peut estimer que, même en tenant compte d'un accroissement vraisemblablement substantiel des populations d'autres origines, les Sereer constituaient dès lors l'élément le plus important de la population de la zone des Terres neuves.

Le recensement de 1987

- 5 En l'absence de données démographiques récentes, il est décidé en 1987 de procéder à un recensement. Une enquête préalable, en mars-avril, a consisté à établir la liste nominative de tous les chefs d'exploitation (les « cuisines ») : ont été retenus les villages compris dans le périmètre d'origine, plus tous ceux dans lesquels se trouvent des Sereer, qu'ils soient venus avec la STN ou non. On détermine ainsi, d'une façon quelque peu arbitraire mais il faut bien adopter une définition, une « zone d'influence du projet Terres neuves ». Sur un total de 1 845 exploitations, réparties dans 39 villages, ont été dénombrées 911 cuisines sereer (soit 49 %), dont 703 dans les 16 villages « de colonisation », c'est-à-dire créés par la STN, et 208 dans 14 villages dits autochtones⁵, soit 30 implantations en tout.
- 6 Dans tous les villages où des Sereer sont installés, un plan fut établi avec repérage nominatif des carrés sereer. Sur la base de cette information, on a recensé ensuite les villages de colonisation de façon exhaustive (y compris les non-Sereer qui peuvent s'y trouver), et uniquement les Sereer dans les autres villages.
- 7 Concernant les immigrants sereer, la population recensée comprend donc des individus installés par la STN, d'autres venus spontanément, et les naissances survenues dans les familles de migrants. Les résultats permettent d'évaluer l'évolution démographique et de reconstituer en grande partie l'histoire de la migration, du moins pour les familles toujours résidentes⁶.

Données d'ensemble

- 8 Il convient de rappeler d'abord certaines notions qui, d'ailleurs, sont valables pour l'ensemble du Bassin arachidier sénégalais : l'unité de résidence, appelée « carré » ou « concession » (*mbind* en sereer, *keur* en wolof) comprend le plus souvent plusieurs ménages dont certains peuvent être indépendants du chef de carré. On distingue, dans ce cas plusieurs « cuisines » (*sereer ngak*, wolof *ndieul*) qui correspondent à la notion d'exploitation agricole. Les Peuls-Fouta, en particulier, sont souvent en situation de « cuisines secondaires », hébergées dans un carré déjà installé. Du fait que des chefs de cuisine d'ethnies différentes peuvent cohabiter dans une même concession, on retiendra la « cuisine » comme l'unité la plus pertinente (et l'on utilisera indifféremment le terme « exploitation »).
- 9 Sur la base du recensement de 1987 pour les Sereer (7 750 personnes ont été dénombrées) et de données antérieures sur la taille moyenne de l'exploitation pour les autres ethnies, la population totale de la zone considérée (39 villages) peut être estimée à 14 500 habitants. La répartition ethnique se trouve totalement modifiée, par l'afflux des Sereer qui représentent 53 % de la population, mais aussi par la poursuite de l'arrivée des Peuls-Fouta, maintenant aussi nombreux que les Peuls-Niani (14 % pour chacun de ces deux groupes), les autres ethnies ne représentant plus que 19 %.

Tableau II. Nombre de « cuisines » selon l'ethnie du chef de cuisine en 1987.

Ethnies	Villages de colonisation	Villages autochtones	Ensemble	Population estimée	%
Sereer	703	208	911	7 750	53
Peuls-Fouta	133	324	457	2 100	14,5
Peuls-Niani	2	200	202	2 000	14
Wolofs	36	95	131	1 300	9
Toucouleurs	20	50	70	700	5
Socé	3	32	35	400	2,8
Autres	16	23	39	250	1,7
Sous-total	210	724	934	6 750	47
Total	913	932	1 845	14 500	100
%	49,5	50,5	100		

- 10 En distinguant les chefs de cuisine immigrés et les autochtones, d'après leur lieu d'origine ⁷, la part de la population immigrée peut être globalement estimée à 75 %.
- 11 Pour appréhender d'une façon plus rigoureuse l'évolution depuis la situation ancienne, il est nécessaire de recourir à des chiffres comparables, en considérant uniquement le périmètre défini initialement, lors du démarrage du projet. Pour 291 exploitations recensées en 1972, on en dénombre, en 1987, 669 dans les villages anciens (+ 130 %) et 651 dans les villages créés par la suite, soit 1 320 au total et un accroissement de 350 %. La population correspondante peut être estimée à 10 200 personnes, contre 2 300 en 1972, soit pour 550 km² une densité de 18,5 habitants au km² contre 4 à l'origine. Le village-centre de Méréto, en particulier, où se tient maintenant un marché hebdomadaire très actif s'est développé de façon spectaculaire en passant de 32 carrés en 1972 à 207 en 1987.

L'implantation des Sereer et ses conséquences

- 12 Le flux migratoire, à l'origine très encadré, a abouti à la création d'un « espace sereer », dont les points forts sont bien sûr les villages de colonisation mais qui concerne également les villages autochtones. Depuis l'arrêt du programme de migration, l'espace initial du projet a tendance à s'étendre et à se densifier par l'arrivée de migrants spontanés. À partir de la formidable impulsion donnée par le projet à une région qui était restée sous-peuplée et sous-équipée, se développe un milieu humain composite aux limites floues, où les clivages d'origine entre colons et autochtones, et selon l'appartenance ethnique, ont tendance à s'estomper, (fig. 1, 2 et 3) Les immigrants ont été installés dans les seize villages créés *ex nihilo* et dans certains villages autochtones où la STN organisait leur arrivée, les regroupant en véritables « quartiers de colons » et leur attribuant des terrains piquetés à l'avance (Foula-Kolon, Fas-Ndimbelane, Fas-Ndiayène, etc.). Certaines de ces implantations ont échoué, notamment dans des villages en majorité peuls (Gallé, Saré-Mfali) ; les Sereer en sont repartis très rapidement pour s'installer ailleurs. D'autre part, il n'y a eu aucun essai d'installation à Diambour, le seul village socé de la zone.
- 13 Depuis l'achèvement du programme de colonisation de la STN, une seule tentative de création d'un nouveau village est intervenue, de façon très récente. Elle est due à l'initiative d'un marabout mouride de Touba, qui venait fréquemment visiter ses *talibé* dans les villages sereer des Terres neuves. Il s'est fait attribuer un terrain proche du village de Koukou, où il a passé l'hivernage en 1985 pour faire commencer le défrichement des terres et le creusement d'un puits. Une dizaine de familles sereer du Baol sont venues le rejoindre la saison suivante et il espère attirer des *sourga* susceptibles de s'installer par la suite. En 1985, les gens de Koukou avaient cultivé pour lui un champ d'arachide, ce qui a permis aux arrivants de semer du mil pour leur première campagne : un schéma classique de la colonisation maraboutique, bien qu'à petite échelle dans le cas présent.

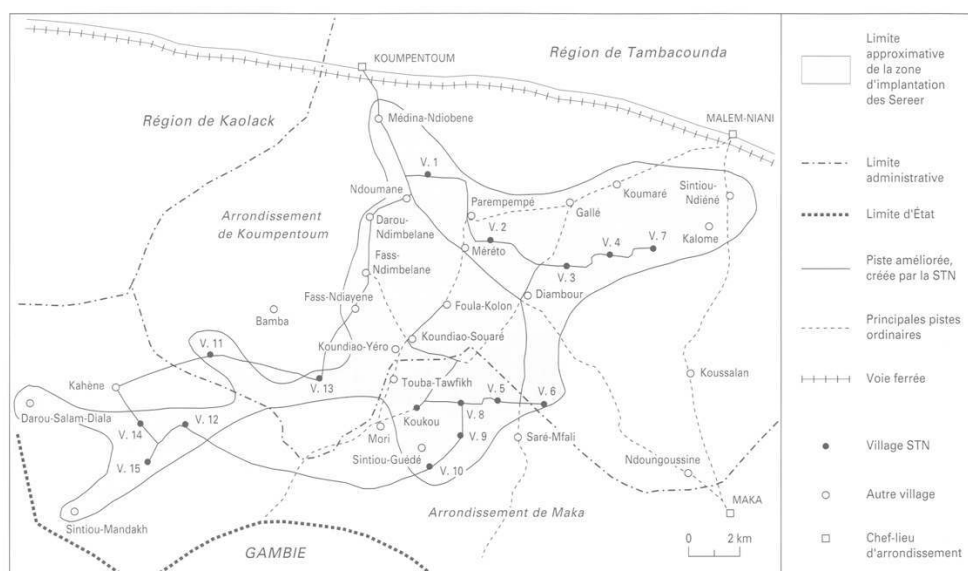
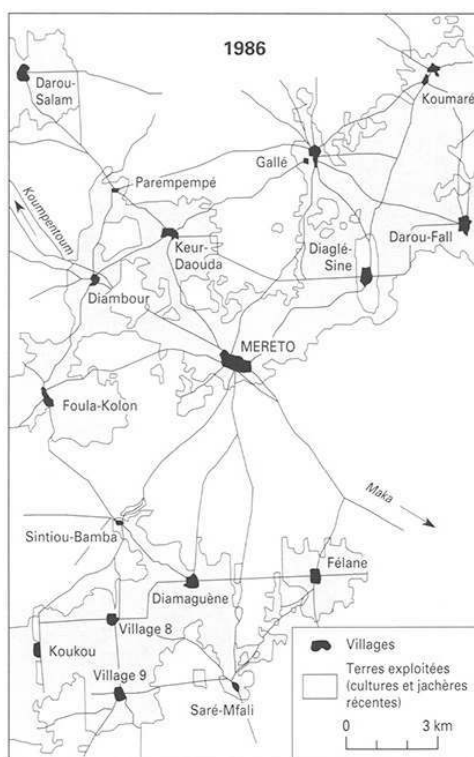
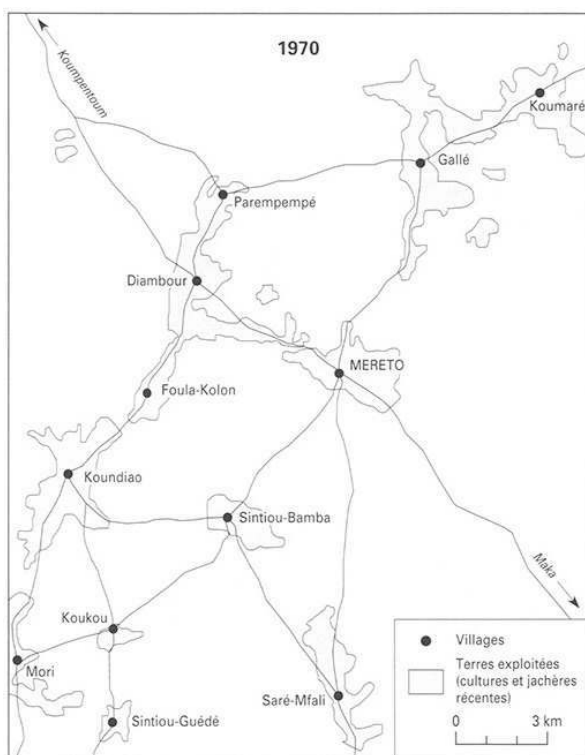


Figure 1. La création d'un espace sereer dans la zone des Terres neuves.



Source : d'après mission photo aérienne IGN SEN 94/200 (1986). Interprétation : J.-P. DUBOIS (Orstom).
Figure 2 et 3 Zone du projet Terre neuves en 1970 et en 1986



Source : d'après CHAUVEL HANRION, MERCKY, (Orstom 1971).

- 14 Sur 899 chefs de carré sereer recensés en 1987 (pour 911 exploitations : les « cuisines secondaires » sont très rares), 742 ont déclaré être venus avec la STN et 157 se sont

installés spontanément. D'ailleurs, les « colons » recrutés par la STN n'étaient pas tous Sereer : 85 autres chefs de carré, presque tous Wolofs ou Toucouleurs, sont également arrivés dans le cadre de cette opération. Globalement, sur les 900 concessions installées par la STN de 1972 à 1979, 827 étaient encore présentes lors du recensement, soit un taux très significatif de 92 %.

- 15 Les Sereer représentent 77 % des cuisines (et 85 % de la population) dans les villages de colonisation et 29 % dans les villages autochtones. Les villages de colonisation regroupent 78 % de la population sereer recensée (7 752 personnes au total), contre 22 % dans les villages autochtones. Quant aux non-Sereer installés dans les villages de colonisation, ce sont, outre les Wolofs et Toucouleurs déjà mentionnés, presque tous des Peuls-Fouta, le plus souvent charbonniers et dont la présence est très instable, en fonction des possibilités d'exploitation de la forêt. En 1987, ils étaient surtout concentrés à Diaglé-Sine et Darou-Fall. De fait, les autochtones ne s'installent pratiquement jamais dans les nouveaux villages créés par la STN.
- 16 Les six premiers villages, ceux du projet pilote, apparaissent nettement plus « solides » que les autres : les défections y sont rares et toujours compensées par de nouveaux arrivants. Certains villages de la deuxième phase sont aujourd'hui en perte de vitesse, en particulier ceux situés le plus à l'ouest : la qualité des sols y est sans doute inférieure et surtout, ils ont moins bénéficié d'améliorations sur le plan de l'hydraulique.
- 17 La date de création des carrés sereer dénombrés correspond essentiellement aux deux vagues de migration : 30 % de 1972 à 1974 (Projet 1) et 59 % de 1976 à 1979 (Projet 2). Le mouvement s'arrête ensuite presque complètement - période correspondant à des années de pluviométrie très déficitaire - pour reprendre très récemment : 36 carrés nouveaux installés en 1986 et 18 en 1987 à la date du recensement. Quant aux lieux d'origine, 69 % des migrants sont venus des arrondissements du Sine, 15 % des marges du Baol et 10 % du Saloum.
- 18 Les chefs d'exploitation sereer sont polygames à 42 %, proportion très élevée qui peut être considérée comme un bon indice de réussite aux Terres neuves. La taille moyenne de l'exploitation s'élève à 8,5 personnes (extrêmes 1 et 28 ; fig. 1) ; elle était de 6,6 en 1974, pour les 300 colons installés au cours des trois premières années. Entre-temps la composition des familles a notablement changé : à une situation « pionnière » avec prédominance d'actifs masculins jeunes a succédé une composition plus équilibrée, par accroissement du nombre de femmes et d'enfants.

Tableau III. *Évolution de la composition moyenne des exploitations sereer.*

	1974	1987
Hommes	2,5	2,6
Femmes	1,4	2,0
Total actifs	3,9	4,6
Enfants 0-5 ans	1,5	1,8
Enfants 6-14 ans	1,2	2,1
Total	6,6	8,5

- 19 Dans les villages dits autochtones, presque tous les chefs d'exploitation sont nés aux environs (arrondissements de Koumpentoum et Maka, proche Gambie), à l'exception bien sûr des Sereer et du fort contingent de Peuls-Fouta originaires de Guinée. Il ne s'est donc pas instauré de mouvement majeur de migration spontanée à partir des régions de l'ouest (Bassin arachidier ancien). D'autre part, 21 % seulement de ces autochtones (c'est-à-dire Wolofs, Toucouleurs, Peuls-Niani et Socé) sont nés dans le village où ils résident actuellement : la population locale est donc très instable, se déplaçant facilement d'un village à l'autre (les plus stables étant les Socé). De surcroît, 45 % ne se sont installés dans leur village de résidence actuel que depuis 1972, date qui correspond au début du projet. L'opération de colonisation a certainement provoqué un attrait pour les habitants des régions proches, en accentuant la turbulence locale du peuplement.

L'ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

- 20 Lors du dénombrement des exploitations qui a précédé le recensement des Sereer, un recensement rapide du matériel agricole, des animaux de traction et du cheptel bovin a été effectué simultanément. Les résultats permettent d'apprécier les différences entre colons et autochtones ; ils peuvent également être comparés à des données antérieures.
- 21 Le tableau IV regroupe les principales données concernant les 1 845 exploitations recensées. Elles sont réparties en trois catégories : Sereer, autres ethnies et Peuls-Fouta, ces derniers constituant un cas particulier. En moyenne, le niveau d'équipement des exploitations sereer est nettement supérieur à celui des autres ethnies, notamment en ce qui concerne les bœufs de travail et le matériel « arara ». Ceci s'explique par l'obligation qui était faite aux colons d'acquérir dès leur installation un équipement standard, avec un crédit à moyen terme. Mais la traction équine s'est également développée dans les exploitations sereer, avec un nombre moyen de chevaux maintenant supérieur à celui des autres exploitations.

Tableau IV. *Équipement par ethnie (tous villages).*

	Nombre d'exploitations	Paires de bœufs	Chevaux	Ânes	Arara	Houes	Semoirs	Charrettes
Sereer	911	745	1 355	171	877	669	1 091	557
Peuls-Fouta	457	17	183	129	33	168	192	96
Autres	477	142	649	189	196	420	524	240
Total	1 845	904	2 187	489	1 106	1 257	1 807	893
Moyennes par exploitation								
Sereer		0,82	1,49	0,19	0,96	0,73	1,20	0,61
Peuls-Fouta		0,04	0,40	0,28	0,07	0,37	0,42	0,21
Autres		0,30	1,36	0,40	0,41	0,88	1,10	0,50

- 22 Le tableau V apporte une information supplémentaire, qui rend mieux compte de la réalité de l'équipement des exploitations : les unités de traction ont été cumulées (paires de bœufs, chevaux, ânes) ainsi que les outils de sarclage (qui comprennent trois types de matériel : bâti arara, houe Sine et houe occidentale). Globalement, les taux d'exploitations équipées sont nettement plus élevés chez les Sereer, en animaux de traction comme en

matériel. Ils sont très faibles chez les Peuls-Fouta, beaucoup d'entre eux se consacrant presque exclusivement à la fabrication du charbon de bois. En revanche, le niveau d'équipement moyen observé sur les exploitations équipées varie peu selon les trois ensembles ethniques. Il correspond à peu près aux normes communément admises.

- 23 La répartition selon le mode de traction présent sur l'exploitation permet des constatations intéressantes (tabl. VI). La traction bovine seule est devenue très rare (10 % chez les Sereer, 6 % pour l'ensemble des exploitations). Globalement, elle est en régression, ce qui correspond à l'abandon par les agriculteurs de certains thèmes techniques préconisés à l'origine (surtout labour ou grattage du sol, et buttage du cotonnier). Le cheval est préféré pour la rapidité d'exécution, particulièrement pour le semis. Bien souvent, les paires de bœufs ne sont utilisées que pour le « soulevage » de l'arachide à la récolte, opération qui réclame une certaine puissance de l'attelage. La traction bovine reste beaucoup plus présente chez les Sereer qui, à l'origine, recevaient tous une paire de bœufs, mais la proportion est tombée à 65 %, contre 25 % pour les autres ethnies, sans compter les Peuls-Fouta (pour ces derniers, 65 % ne possèdent aucun animal de traction).

Tableau V. *Exploitations équipées.*

	Unités de traction	Outils de sarclage	Semoirs	Charrettes
Sereer				
Nombre	2 271	1 546	1 091	557
Exploitations équipées	861	842	818	532
% exploitations équipées	95	92	90	58
Moyenne par exploitation équipée	2,64	1,84	1,33	1,05
Peuls-Fouta				
Nombre	329	201	192	96
Exploitations équipées	162	143	149	94
% exploitations équipées	35	31	33	21
Moyenne par exploitation équipée	2,03	1,41	1,29	1,02
Autres ethnies				
Nombre	980	616	524	240
Exploitations équipées	420	379	380	220
% exploitations équipées	88	79	80	46
Moyenne par exploitation équipée	2,33	1,63	1,38	1,09

Tableau VI. *Répartition des exploitations selon le mode de traction (tous villages - N = 1 845).*

	Bœufs seuls	Bœufs + Cheval	Cheval	Âne	Néant	Total
Sereer						
Nombre	89	506	248	18	50	911
%	9,8	55,5	27,2	2,0	5,5	100,0
Peuls-Fouta						
Nombre	3	13	100	46	295	457
%	0,7	2,8	21,9	10,1	64,6	100,0
Autres ethnies						
Nombre	24	93	259	44	57	477
%	5,0	19,5	54,3	9,2	11,9	100,0

- 24 Concernant les seuls villages autochtones, en excluant les Sereer qui s'y sont installés par la suite, les taux d'équipement en 1972 (recensement effectué avant le démarrage du projet) peuvent être comparés à ceux de 1987 (tabl. VII).

Tableau VII. *Comparaison de l'équipement en 1972 et 1987 dans les villages autochtones (Sereer exclus).*

	Nombre d'exploitations	Paires de bœufs	Chevaux	Ânes	Arara	Houes	Semoirs	Charrettes
1972	291	82	106	108	8	165	174	46
1987	724	102	747	282	160	527	625	285

- 25 Ces données globales portent sur 291 exploitations présentes à l'origine, et 724 en 1987. On ne dispose pas de la ventilation par ethnie en 1972, mais la comparaison peut être considérée comme valable car la proportion de Peuls-Fouta est restée à peu près la même (42 % des cuisines en 1972 et 45 % en 1987). Les taux d'équipement se sont fortement améliorés sur la période, à l'exception notable des paires de bœufs. Dans les années précédant la mise en œuvre du projet, la traction bovine et le thème du labour avaient été largement diffusés par la CFDT ; toutes les exploitations en traction bovine disposaient d'une charrue (ces charrues ont maintenant disparu, ou sont inutilisées). Dès la campagne 1974-75, on observait un recul spectaculaire de la traction bovine, révélateur de la désaffection à l'égard de la culture du coton. En 1987, 12 % seulement des exploitations autochtones disposent de la traction bovine, contre 23 % en 1972, et corrélativement, la traction équine s'est beaucoup développée : elle est présente dans 44 % des exploitations, contre 13 % en 1972. Globalement, le pourcentage des exploitations ayant au moins un animal de traction passe de 57 % en 1972 à 68 % en 1987. Pour le matériel, les taux d'équipement moyens sont en nette progression, et l'on remarque en particulier le succès du bâti arara, qui était quasi inexistant en 1972. Imposé d'abord aux colons sereer, ce type de matériel s'est ensuite largement diffusé parmi les autres agriculteurs.

LA SITUATION FONCIÈRE

- 26 Dans les villages de colonisation créés de toutes pièces par la STN, les agriculteurs s'étaient vu attribuer deux lots de terre de 5 hectares chacun, situés transversalement à deux « bandes » de défrichement mécanique, qui faisaient 2 500 mètres de long sur 100 mètres de large. Des couloirs formant brise-vent étaient ménagés entre les lots. L'essentiel des parcelles des 50 exploitations d'un village étaient ainsi réparties sur quatre grandes bandes parallèles, le village étant situé au centre de ce dispositif. Ce schéma d'aménagement avait été respecté dans ses grandes lignes. Il persiste et continue à marquer le paysage mais, très rapidement, les besoins se sont révélés supérieurs aux superficies allouées. Dès 1974, les colons installés en 1972 mettaient en culture plus de 10 hectares en moyenne. L'extension se faisait par des défrichements dits « pirates » en dehors du schéma prévu, et par des emprunts auprès de villages autochtones voisins.
- 27 Pendant toute la période de présence de la STN (qui, rappelons-le, disparaît totalement en 1985), il semble que, si elle n'avait pas pu s'opposer à l'extension plus ou moins

anarchique des défrichements, du moins la gestion des « lots STN » était restée assez rigoureuse. Avec la totale indépendance des « ex-colons », on assiste à une grande diversification des situations, à des redistributions selon des stratégies familiales et, dans une certaine mesure, à l'apparition d'un « marché de la terre ».

- 28 Selon les terroirs de colonisation, la disparité des disponibilités en terres est considérable. Dans l'ensemble, les premiers villages créés ont bénéficié d'une situation privilégiée, à la fois par la qualité des sols et la très faible densité de la population autochtone. Encore faudrait-il nuancer cas par cas, mais il n'a pas été possible de recueillir les données permettant une analyse fine. Une enquête fiable sur les questions foncières nécessite un questionnement insistant, qu'il n'était pas question d'inclure dans le recensement général de la population sereer. Il faut donc se limiter aux observations faites auprès d'un échantillon (cf. chap. 9) d'une quarantaine d'exploitations qui ont fait l'objet d'un suivi, réparties dans les trois villages de Diaglé-Sine, Diamaguène et Keur-Daouda.
- 29 Depuis 1986, des défrichements reprennent de façon vigoureuse, en relation semble-t-il avec une pluviométrie plus favorable que les années précédentes et, d'autre part, avec l'activité croissante (et souvent clandestine) des charbonniers coupeurs de bois dans toute la zone. Fait significatif à cet égard, les brise-vent qui étaient restés à peu près préservés pendant plus de dix ans, sont en train de disparaître. À Diaglé-Sine en particulier, ils ont été presque complètement éliminés en deux ans. Bien évidemment, la liberté laissée aux agriculteurs depuis la disparition de la STN y est pour quelque chose, mais la reprise des défrichements apparaît générale et ne concerne pas que les Sereer : dans les villages autochtones, il faut tenir compte de l'afflux d'autres migrants, notamment à Méréto qui compte maintenant près de 200 concessions. Depuis la mise en place des Communautés rurales, des autorisations sont nécessaires pour toute nouvelle installation et tout nouveau défrichement ; les demandes sont actuellement très nombreuses et semblent être satisfaites de façon très libérale par les Conseils de C.R.⁸
- 30 Dans les villages de colonisation, des faits nouveaux sont intervenus : les redistributions de « lots STN » et la tentation pour les Sereer de s'approprier des terres aux dépens des terroirs autochtones. Du temps de la STN, les lots qui devenaient vacants par suite de décès ou de départ d'un colon (retour au Sine ou déplacement dans un autre village, circonstances qui sont devenues de plus en plus fréquentes au fil des années), étaient réattribués à de nouveaux candidats à titre gratuit, sous réserve de reprendre à leur compte les éventuels crédits sur l'équipement qui pouvaient subsister. Le plus souvent, un membre de la famille était agréé, s'il en existait un. Des stratégies familiales ont pu dès lors s'exercer, un fils majeur, déjà marié, se faisant attribuer un lot vacant sans pour autant qu'il y ait scission effective. De cette façon, des patrimoines fonciers du type « deux lots, une seule exploitation », se sont constitués, sous l'autorité du même chef de famille. Avec la disparition de la STN, on voit apparaître, en dehors des cas ordinaires de succession au sein de la famille, des négociations de lots lorsqu'une famille quitte le village. Pudiquement, on déclare « vendre la maison » ; en réalité, au vu des prix atteints, c'est bien la terre qui est l'objet de la transaction. Il n'est pas facile de se faire une idée des prix pratiqués, les réticences sont grandes dans ce domaine et des informations ne sont recueillies qu'au hasard des conversations. Des chiffres très variables ont été cités, allant du dérisoire à 300 000 francs. C'est sans doute à Diaglé-Sine que les transactions sont les plus nombreuses, ce qui s'explique par la croissance exceptionnelle de ce village (plus de 70 concessions, alors que la norme était de 50) et aussi par l'excellente qualité des

terres. De très informelles au début, il semble bien que ces transactions sont en passe de devenir l'amorce d'un « marché foncier ». Bien entendu, ce marché de gré à gré est fonction de l'urgence du besoin d'argent et, dans certains cas, il doit prendre en compte des endettements antérieurs. Des opportunités peuvent se présenter, comme ce cas, peut-être isolé mais qui paraît significatif : un agriculteur disposant déjà de deux lots, le second ayant été récupéré au départ d'un frère, en a vendu un 300 000 francs pour en racheter un autre quelque temps plus tard à 150 000 francs, au départ d'une famille en totale décrépitude.

- 31 Concernant les rapports avec les autochtones, les colons sereer ont, dès les débuts, bénéficié de la totale libéralité des prêts de terres en vigueur dans la région, dans un contexte d'excellentes relations, en particulier avec les Peuls. Mais il semble que, très vite, la confiance des Peuls ait été échaudée : ils se sont rendu compte que les Sereer cherchaient à gagner du terrain. Les informations recueillies à Diaglè-Sine sont assez édifiantes. Il n'a jamais existé de limite précise avec le terroir voisin de Gallé, situé au nord. Les Sereer ont défriché dans cette direction et ils ont, par ailleurs, emprunté des champs, le tout étant très imbriqué. Selon les gens de Gallé, les Sereer étendaient les défrichements à partir des parcelles empruntées, soit peu avant le semis, soit juste après la récolte ; ensuite, au moment de rendre le champ à son propriétaire, ils prétextaient de cette augmentation de surface pour tricher sur la limite. Puis ils ont proposé des sommes d'argent pour des emprunts de longue durée, et invoqué la Loi sur le Domaine national pour se faire reconnaître comme occupants à titre définitif. Ils ont également proposé des achats purs et simples (pour des sommes dérisoires : quelques milliers de francs l'hectare) et certains autochtones ont accepté. De tout ceci ont résulté pas mal d'histoires qui sont allées jusqu'au sous-préfet. Des arrangements ont finalement été trouvés entre le délégué des colons STN et le chef de village de Gallé. D'après ce dernier, les choses se sont ensuite calmées, car les Sereer, ne disposant plus d'autant de semences qu'auparavant, étaient moins envahissants. Mais il pense qu'il lui faut rester vigilant : il repousse toute proposition des Sereer pour acheter de la terre, mais reconnaît qu'il est possible que certains habitants du village vendent sans rien dire. Toujours selon lui, « les Sereer ont amené le Domaine national », chose qui jusqu'alors était totalement théorique pour les Peuls.
- 32 Des problèmes similaires, peut-être même plus graves, ont été signalés au Village 7, aux dépens des Peuls de Kalom. En revanche, les Peuls de Saré-Mfali, voisins de Diamaguène, au sud de la zone de colonisation, disent qu'ils se sont tenus sur leurs gardes dès le début. Une limite nette et reconnue a été tracée entre les deux villages : elle se situe à 100 mètres en arrière du dernier lot des bandes de défrichement mécanique et a été exigée par les Peuls auprès de la Direction de la STN. Ils veulent bien prêter des champs aux Sereer, mais n'acceptent rien en échange. Selon un informateur du village (qui d'ailleurs fait partie d'un Conseil de Communauté rurale) : « Le Sereer aime trop la terre, il faut parler clair avec lui ». Il convient de préciser que Saré-Mfali est le village le plus authentiquement peul de la zone (village-rue typique, familles d'origine captive dont les maîtres étaient quelque part dans le Ferlo, et qui ont de ce fait gardé une sorte de repli sur eux-mêmes et une grande cohésion), alors qu'à Gallé la population est depuis longtemps composite (dans les débuts du Projet, le chef de village était d'ailleurs un Wolof). Dans les deux villages, des tentatives d'installation de Sereer ont eu lieu ; la STN avait placé six familles à Saré-Mfali dès 1976, puis d'autres familles sont venues spontanément, à Gallé et Saré-Mfali : à chaque fois, des maladies et des décès étranges

sont survenus, suivis de départs précipités. Tout ceci n'a pas empêché que les relations de voisinage entre villages sereer et peuls demeurent excellentes, notamment pour tout ce qui touche à l'élevage (confiage de bétail, prêt ou location de bœufs de travail, soins aux animaux...).

- 33 En dépit de divers conflits fonciers toujours latents, les prêts de terre continuent de se pratiquer de façon très libérale. C'est, jusqu'à présent, un mode d'accès à la culture pratiquement toujours possible pour n'importe qui, aussi bien entre les Sereer qu'avec les autochtones. Il existe une sorte de code implicite, dont le non-respect entraîne une réprobation sociale, selon laquelle on ne peut refuser de prêter un champ qu'on ne cultive pas soi-même, bien que beaucoup d'agriculteurs soient conscients de l'intérêt qu'ils auraient à ménager des jachères (pour réduire l'enherbement et éviter l'apparition du *striga*). Dès lors, le facteur limitant de l'augmentation des surfaces cultivées pour une exploitation, quelle que soit sa taille, reste toujours la force de travail (en hommes et en animaux de trait), et non l'accès à la terre.
- 34 Reste la question des terres gagées, dont il est difficile de déterminer si elles relèvent de prêts ou si elles doivent être assimilées aux ventes de terres. Une parcelle donnée en gage pour une certaine somme, sans limitation de durée, doit normalement être restituée à son propriétaire s'il rembourse sa dette. Mais ces situations peuvent s'éterniser et devenir une sorte de vente déguisée. L'utilisateur de la parcelle peut même arguer de la Loi sur le Domaine national pour s'en faire reconnaître la propriété, ce que certains ont fait, malgré la réprobation générale à l'égard d'un tel procédé. Beaucoup de contestations peuvent avoir lieu, notamment en cas de décès : une tierce personne peut intervenir et faire valoir qu'elle avait elle-même prêté cette parcelle au débiteur décédé (cas observé à Diaglè-Sine). De nombreux litiges doivent être arbitrés par le sous-préfet, sur la foi de témoignages toujours contradictoires. Il est certain que l'application de la Loi est malaisée, tant est grande la contradiction avec une pratique locale qui ignorait tout de l'intervention de l'autorité publique en ce domaine. Par ailleurs, cette question des terres en gage rejoint à certains égards le problème général de l'endettement et des « rapports de clientèle », ce qui introduit des ambiguïtés supplémentaires. Citons un exemple (observé à Keur-Daouda) : un colon a donné une parcelle en gage à un « riche », pour une somme de 15 000 francs ; une autre personne lui en propose 25 000. Il pourrait donc rembourser les 15 000 et disposer de 10 000 francs de plus. Mais il refuse cette proposition, car son premier prêteur est son « patron » depuis longtemps, et il est assuré de trouver une aide auprès de lui en cas de besoin, d'autant plus qu'il existe entre eux une relation de service réciproque. Dans le même ordre d'idée, il arrive qu'un animal de travail, prêté en principe pour la durée d'une campagne agricole, n'est en fait jamais restitué : il peut alors exister une contrepartie sous la forme d'une parcelle gagée.
- 35 L'analyse de la situation foncière des exploitations suivies dans trois villages permet d'apporter quelques précisions chiffrées. Ces exemples, soit 38 exploitations en 1987, illustrent les disparités d'un village à l'autre (et au sein de chacun), mais ne peuvent être considérés comme représentatifs de l'ensemble des colons (tabl. VIII).
- 36 Les surfaces mises en culture (y compris les surfaces empruntées) sont en moyenne nettement inférieures aux disponibilités foncières, ce qui montre que des jachères existent toujours, et dans une proportion remarquablement équivalente pour les trois villages. Dans ces conditions et grâce au jeu des prêts de terre, il n'existe aucune difficulté, pour une exploitation disposant d'une force de travail importante, à augmenter la superficie mise en culture au-delà de ses propres disponibilités foncières.

Tableau VIII. *Tenure de la terre et exploitation agricole dans trois villages des Terres neuves (surfaces en hectares).*

	Diaglé-Sine	Diamaguène	Keur-Daouda
Nombre de carrés	10	12	14
Surface possédée	195	143	155
Moyenne	19,5	11,9	11,1
Minimum	14	8	7
Surface cultivée	127	100	117
Moyenne	12,7	8,4	8,4
Maximum	22	21	25
Minimum	8,1	2,5	2,8
Surface cultivée/surface possédée	0,65	0,70	0,75

(Nota : deux carrés de Diamaguène n'ont pas de terre et ne sont pas pris en compte dans le tableau).

- 37 Diaglé-Sine dispose de surfaces considérables, avec près de 20 hectares en moyenne par exploitation. C'est le village où, dès le début, les possibilités de défrichement étaient les plus importantes. On y relève deux cas d'exploitation double, par achat d'un lot supplémentaire pour le compte d'un fils. Quatre carrés sur dix ont cependant emprunté des terres en 1987.
- 38 À Keur-Daouda au contraire, les domaines fonciers sont restreints car les lots STN sont amputés d'un certain nombre d'hectares qui se sont avérés incultivables (affleurements de cuirasse) et ont été abandonnés. Les possibilités d'extension aux alentours du village restent d'autre part très limitées. Deux exploitations bénéficient de lots doubles. Une majorité de petits exploitants n'ont cultivé que de faibles surfaces et prêtent des terres aux exploitations plus importantes. La plus grande couvre 28 ha (soit à elle seule 18 % du total de l'échantillon) et a cependant emprunté 12 ha sur 25 mis en culture.
- 39 À Diamaguène, la moyenne est un peu plus élevée avec une répartition plus équitable. Les défrichements ont assez faiblement progressé jusqu'à présent, mais la situation est en train de changer car la Communauté rurale a récemment accordé de nombreuses autorisations de défrichement dans la vaste forêt qui s'étend au nord du village (mais il faut aller relativement loin pour trouver une terre de qualité convenable). Beaucoup de demandes sont faites pour le compte de fils qui souhaitent s'installer. Un gros carré se détache nettement du lot avec 19 ha défrichés, et 16 ha supplémentaires récemment attribués. À l'inverse, deux exploitants se trouvent sans terre : un fils qui vient de sortir du carré de son père, cultive des champs empruntés en attendant de défricher, et un nouvel arrivant qui s'est installé dans le carré d'un colon parti, mais sans détenir les terres, vendues à une autre personne. Au total, 7 carrés sur 14 ont été emprunteurs de terre en 1987.
- 40 Beaucoup de situations sont particulières, si bien que l'on s'éloigne de plus en plus du moule imposé à l'origine. Les circonstances familiales en sont bien évidemment la cause essentielle. Mais il n'y a pas de « boulimie » excessive, les extensions par défrichement ou acquisition restent en général proportionnées aux besoins⁹.
- 41 Les facilités d'accès à la terre par emprunt expliquent sans doute en partie cette attitude. On peut en trouver une confirmation chez les Sereer installés spontanément à Méréto.

Sur une trentaine d'exploitants, près de la moitié cultivent uniquement des terres empruntées, et une bonne partie d'entre eux sont d'anciens colons STN venus d'autres villages, abandonnant (ou vendant ?) des lots dont ils étaient possesseurs. L'attrait du village-centre, bien desservi et bien équipé, semble alors déterminant.

- 42 En se référant, pour juger du degré d'occupation de la zone, à l'estimation d'une densité de population moyenne de l'ordre de 18 habitants au km², la répartition foncière ne pose pas de problèmes graves dans l'immédiat. Par ailleurs, les modalités d'intervention de la STN ont laissé des traces dans la perception qu'ont actuellement les paysans vis-à-vis du foncier : une distinction est toujours faite entre « les terres du projet », attribuées dans des conditions particulières (matérialisées notamment par un bornage rigoureux)¹⁰, et les autres terroirs, gérés selon un modèle plus traditionnel. Quelle évolution peut-on prévoir dans l'avenir ? Certainement une affirmation de plus en plus nette des droits sur la terre, si de nouveaux migrants cherchent à s'installer, et une répartition foncière liée au degré de contrôle qui pourra être exercé, notamment par les Communautés rurales.

NOTES

1. Les chefs d'arrondissement de l'actuelle administration n'y pénètrent pas, par superstition.
2. Villages de Ndoungoussine, Kissan et Koungueul-Socé.
3. Un quadrilatère d'environ 30 km sur 25, limité au nord par la route et la voie ferrée qui mènent à Tambacounda.
4. Source : Rapport d'évaluation de la Banque mondiale, juin 1984.
5. Les habitants de Koukou font théoriquement partie des familles installées dans les villages autochtones, mais comme il s'agissait à l'époque d'un hameau abandonné, il peut être considéré comme un village nouveau et l'on retiendra donc un total de 16 villages « de colonisation ».
6. Les aspects démographiques relatifs à la seule population sereer ont déjà été traités dans un article (GARENNE et LOMBARD, 1991). On tentera ici de les replacer dans un contexte plus vaste, en utilisant également les données, bien que moins précises, qui ont pu être collectées sur les autres éléments du peuplement de la zone.
7. Sont considérés comme « autochtones » les chefs de cuisines originaires de la proche région (Dpt. de Tambacounda et Gambie), notamment tous les Peuls-Niani et tous les Socé.
8. Rappelons qu'auparavant, la liberté était totale : n'importe qui pouvait défricher où bon lui semblait, ou remettre en culture des champs abandonnés par leur premier défricheur, sans aucune autorisation.
9. Dans d'autres régions de colonisation agricole, certains « gros producteurs » mènent des stratégies d'accaparement foncier de grande envergure.
10. « L'hectare », notion auparavant inconnue, est maintenant passé dans le langage courant.

AUTEURS

JEAN-PAUL DUBOIS

Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.

MICHEL GARENNE

Statisticien-démographe IRD. Responsable des programmes du laboratoire de population de Niakhar au Sénégal de 1981 à 1989, puis Associate Professor of Demography à l'Ecole de Santé Publique de Harvard de 1990 à 1994. Actuellement au Ceped (Centre français sur la Population et le Développement) à Paris.

JÉRÔME LOMBARD

Géographe, doctorant à l'Orstom, spécialiste des échanges vivriers au Sahel. Auteur d'une thèse sur les crises alimentaires en Pays sereer. Depuis 1991 chercheur à l'Inrets (Institut national de Recherche sur les Transports et leur Sécurité).

9. Évolution des systèmes de production des Terres neuves

Dispositif d'enquête

Jean-Paul Dubois et Pierre Milleville

- 1 Les enquêtes ont porté principalement sur un échantillon d'une quarantaine d'exploitations agricoles réparties dans trois villages (Diaglé-Sine, Diamaguène et Keur-Daouda, créés respectivement en 1972, 1973 et 1974). Elles sont localisées sur les mêmes « bandes » de culture que l'échantillon précédemment étudié en 1974, c'est-à-dire lors de la troisième campagne du projet. Ce principe, alors adopté dans le but de disposer de champs groupés sur le terrain, pour faciliter les mesures, est resté valable. De plus, il est intéressant de retrouver les mêmes agriculteurs. Bien sûr, des changements sont intervenus entre-temps, mais cependant 28 familles ont été retrouvées sur place, sur les 38 qui composaient l'échantillon de 1974. Pour elles, les données sont directement comparables et font apparaître un accroissement de la population très significatif (en moyenne, le nombre de personnes de l'exploitation passe de 7 à plus de 11), mais très variable d'un village à l'autre.

Tableau I. *Évolution de la population des familles présentes lors des deux enquêtes (28 familles sur 38).*

	Nombre de familles	Population 1974	Population 1987	Accroissement 1974-1987
Diaglé-Sine	9	67	122	82 %
Diamaguène	10	72	114	58 %
Keur-Daouda	9	58	80	38 %
Ensemble	28	197	316	60 %

- 2 Des photographies aériennes au 1/20 000 ont été réalisées pendant la saison sèche 1986 ; des agrandissements à l'échelle approximative du 1/6 000, centrés sur les « bandes »

correspondant à l'échantillon, ont permis de relever le parcellaire de la campagne écoulee (1985) et de suivre la mise en culture pendant les deux campagnes suivantes (1986 et 1987) (fig. 1 et 2). À partir de cette base cartographique, les principales données (composition des unités de production, équipement, surfaces cultivées, productions et rendements, résultats économiques) ont été collectées de façon précise en 1986 et 1987 et plus légère pour les campagnes 1985 (enquête rétrospective) et 1988. L'estimation des récoltes s'est faite par comptage des unités, sacs pour l'arachide et gerbes traditionnelles pour les céréales avec, en 1986 et 1987, la même méthode déjà utilisée par le passé d'échantillonnage et de pesée avant et après battage.

- 3 Il convient de préciser que la composition de l'échantillon résulte d'un choix et non d'un sondage aléatoire. Elle a quelque peu varié au cours des quatre années ; en 1987 notamment, on a ajouté trois exploitations de Méréto (à titre d'exemples de Sereer installés dans un village autochtone, situation qui méritait d'être examinée) et une grosse exploitation performante à Keur-Daouda pour rééquilibrer la représentation de ce village. En 1985 et 1988, quelques exploitations ont été éliminées des résultats à cause de certaines données manquantes. D'autre part, un suivi détaillé des opérations conduites en culture attelée a été réalisé auprès d'un sous-échantillon de 15 exploitations en 1986 et 1987.

Tableau II. *Comparaison des échantillons suivis en 1974 et 1987.*

	Nombre de carrés		Actifs		Enfants < 15 ans	Population totale	Moyenne par carré
		H	F	Total			
Échantillon 1974							
Diaglé-Sine	12	40	16	56	28	84	7,0
Diamaguène	13	33	19	52	36	88	6,8
Keur-Daouda	13	24	17	41	34	75	5,8
Ensemble	38	97	52	149	98	247	6,5
%		39	21	60	40	100	
Échantillon 1987							
Diaglé-Sine	10	40	31	71	65	136	13,6
Diamaguène	14	39	31	70	55	125	8,9
Keur-Daouda	14	37	29	66	70	136	9,9
Méréto	3	14	9	23	16	39	13,3
Ensemble	41	130	100	230	206	436	10,6
%		30	23	53	47	100	

Commentaire sur les parcellaires de culture (fig. 1 et 2)

- 4 Deux villages ont été retenus : Diaglé-Sine et Keur-Daouda. Les plans représentent les parcelles mises en culture par les exploitations faisant partie de l'échantillon suivi, pour les campagnes 1974 (année de référence dans les débuts du projet), 1985 et 1986. Ces deux dernières années, les exploitations sont strictement les mêmes.
- 5 En 1974, les colons de Keur-Daouda étaient en première année de culture. Le schéma imposé par l'encadrement est parfaitement respecté sur les « bandes » de défrichement, y compris les « cordes » (1/4 d'hectare) de coton. Sur la bande sud, des défrichements

manuels ont déjà pu être effectués pour augmenter la surface en arachide. À Diaglè-Sine, il s'agissait de la troisième année de culture : les défrichements ont fortement progressé (et encore, ne ont pas portés sur le plan les défrichements dits « pirates », en dehors du schéma prévu, soit en moyenne 2,5 ha supplémentaires par exploitation les surfaces totales mises en culture variant de 9 à 14 ha. On voit apparaître des distorsions : parcelles d'arachide sur la bande réservée aux céréales et vice-versa, dispersion des parcelles de cotonnier.



Figure 1. Les parcellaires de culture de Diaglè-Sine.



Figure 2. Les parcellaires de culture de Keur-Daouda

- 6 En 1985 et 1986, l'importance des cultures « hors bandes » est considérable à Diaglè-Sine ; on remarque en 1985 l'abandon de la bande sud, depuis plusieurs années, la cause invoquée par les paysans étant l'abondance des phacochères à cet endroit. Elle commence à être remise en culture en 1986. Les défrichements ont progressé par rapport à 1974, mais la surface cultivée n'est guère supérieure : beaucoup de champs sont laissés en jachère ou prêtés. Il en va de même à Keur-Daouda, où la surface moyenne par exploitation est beaucoup plus faible. La possibilité de défrichements en dehors du

schéma prévu n'existe pratiquement pas dans ce village (il se fait quelques emprunts de terre dans le village autochtone voisin, Diambour). Par ailleurs, on constate que les règles d'assolement sont mieux respectées à Keur-Daouda, de même que les brise-vent, qui désormais ont pratiquement disparu à Diaglé-Sine.

AUTEURS

JEAN-PAUL DUBOIS

Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.

PIERRE MILLEVILLE

Agronome IRD, spécialiste des problèmes de développement en agriculture paysanne. Il a étudié les pratiques agricoles et pastorales au Sénégal (en Casamance et dans les Terres neuves), au Burkina-Faso et à Madagascar. Il participe à plusieurs enseignements et encadre de nombreuses recherches.

Activité agricole et dynamique des systèmes de culture

Jean-Paul Dubois et Pierre Milleville

- 1 La recherche d'accompagnement de la première phase du projet Terres neuves (1972-1975) avait permis de mettre en évidence la logique du comportement des agriculteurs sereer brusquement confrontés à des conditions de larges disponibilités en terres. Les surfaces cultivées avaient progressé très rapidement, l'arachide avait pris une place prépondérante dans l'assolement, et les agriculteurs avaient opéré un tri sélectif des propositions techniques qui leur étaient faites, aboutissant notamment au rejet total ou partiel des thèmes qui impliquaient une forte dépense en travail à l'unité de surface. Les systèmes de culture mis en place s'écartaient beaucoup du modèle intensif uniforme que les initiateurs du projet prétendaient faire adopter. Le comportement des agriculteurs apparaissait tout à fait rationnel, dans un tel contexte, et de nature à satisfaire aux objectifs économiques qu'ils se fixaient, tout au moins dans le court terme. La question de la viabilité de tels systèmes de culture restait néanmoins posée, compte tenu de leurs répercussions possibles sur l'évolution ultérieure des capacités productives du milieu.
- 2 Une quinzaine d'années plus tard, il convient d'examiner si les évolutions amorcées au cours des premières années de colonisation des Terres neuves se sont confirmées ou infléchies. La densification croissante de l'espace rural a-t-elle poussé les agriculteurs à intensifier leurs pratiques ? Les comportements techniques se sont-ils différenciés ? Les performances, exprimées à travers les rendements et la productivité du travail, ont-elles changé, et dans quel sens ? Et peut-on, avec le recul, statuer sur le caractère plus ou moins durable de cette agriculture ?

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Taille et constitution des unités de production

- 3 L'échantillon de la quarantaine d'exploitations (ou « cuisines ») n'a pas fonction de représenter statistiquement l'ensemble des paysans sereer des Terres neuves. Il convient simplement de s'assurer qu'il n'introduit pas de biais trop important. Ses caractéristiques moyennes, établies sur deux années successives (1986 et 1987,) sont les suivantes : 2,8 actifs masculins (15 ans et plus), 2,3 actifs féminins, 4,9 enfants, 10 personnes au total (tabl. 1). Ces effectifs sont donc un peu supérieurs aux moyennes générales résultant du recensement de l'ensemble de la population sereer (8,5 personnes par cuisine). Ils mettent néanmoins en évidence les mêmes tendances évolutives : fort accroissement du nombre de femmes et d'enfants, tassement relatif du nombre d'actifs masculins. Ce dernier point traduit sans aucun doute la réduction sensible du nombre des navétanes depuis les années soixante-dix. On pouvait en effet enregistrer à cette époque des moyennes supérieures à deux navétanes par exploitation dans certains villages. Ces taux ont bien baissé : 0,8 en 1986 et 1,1 en 1987 pour cet échantillon. Il en résulte que le nombre d'actifs masculins par exploitation n'a que peu progressé, beaucoup moins que le nombre total de personnes. Néanmoins, les navétanes représentent encore un tiers de la force de travail masculine de ces exploitations pendant la saison de culture. Les hommes résidents sont moins nombreux que les femmes (1,9 contre 2,3 par cuisine).

Tableau 1. *Constitution des unités de production : données moyennes et structure de la population active (1986 et 1987).*

	Nombre d'actifs			Nombre d'UTH ¹	Nombre de personnes	Nombre de ménages	Nombre de navétanes
	Hommes	Femmes	Total				
Diaglé-Sine	1986	3,3	2,8	6,1	4,7	12,1	1,1
	1987	4,0	3,1	7,1	5,6	13,6	1,8
Diamaguène	1986	2,8	1,8	4,6	3,8	8,8	1,1
	1987	3,0	2,4	5,4	4,2	9,6	1,2
Keur-Daouda	1986	1,8	1,8	3,6	2,7	8,2	0,2
	1987	2,4	1,9	4,3	3,3	9,0	0,5

Note¹¹

- 4 L'échantillon est affecté d'une forte diversité : de 4 à 22 personnes par exploitation en 1986 (médiane à 9). Le quart d'entre elles ne disposent que d'un seul homme, et le tiers d'une seule femme. Dans 22 % des cas, 4 hommes ou plus sont présents dans l'unité de production. Dans 30 % des cuisines le ménage du chef d'exploitation coexiste avec celui d'un de ses fils. Dans la quasi-totalité des cas, le « carré » ne comporte qu'une seule cuisine, ce qui signifie que l'autonomisation d'un ménage passe par la création d'une nouvelle unité résidentielle plutôt que par celle d'une nouvelle cuisine au sein du carré

dont il faisait partie. Les cuisines les plus grandes correspondent à des exploitations installées dès les premières années du projet et témoignent d'une réussite économique incontestable. Elles ont souvent doublé leur assise foncière par la reprise d'un lot à l'occasion du départ d'un colon et sont largement dotées en équipement et en mesure d'accueillir chaque année plusieurs navétanes. À l'opposé, se rencontrent des cuisines dont la faible taille traduit généralement un processus de récession économique ou le stade initial d'une exploitation nouvellement créée. Les départs, les reprises, les cumuls, les nouvelles installations, les scissions, expliquent la grande diversité des exploitations des Terres neuves, telle que l'on peut l'apprécier à un moment donné. Le phénomène de différenciation des exploitations, déjà marqué dès les premières années du projet, s'est à l'évidence poursuivi et amplifié.

- 5 On relèvera ici les difficultés qui peuvent surgir lorsqu'il s'agit d'évaluer sur une longue période l'évolution d'exploitations agricoles, dans des contextes où la composition du groupe domestique joue un rôle de premier plan, sans doute plus important que celui des composantes technique et même foncière de l'appareil de production. L'échantillon retenu ne permet généralement pas de comparer terme à terme des situations particulières à ce qu'elles étaient par le passé. Près d'un tiers des lots de terre ont changé de titulaires et les exploitations correspondantes n'ont plus grand-chose à voir avec celles qui les précédaient. Pour toutes les autres, la variabilité interannuelle de la force de travail incite à la prudence dans la caractérisation et l'interprétation des tendances évolutives.

Équipement

- 6 Tous dotés à l'origine d'une paire de bœufs et du même type de matériel (bâti arara et semoir), la plupart des agriculteurs avaient, dès les premières années, cherché à compléter ces moyens techniques en acquérant un cheval, une houe Sine et un deuxième semoir. En phase d'installation, l'âne était considéré comme un expédient, destiné à pallier temporairement la carence de paires de bœufs trop jeunes et mal dressés.
- 7 Une douzaine d'années plus tard, l'équipement des exploitations s'est globalement renforcé, mais les disparités se sont accentuées (tabl. II). En moyenne, l'exploitation dispose de 2,4 attelages. En 1986, l'échantillon de 37 exploitations totalise 26 paires de bœufs (soit 0,7 en moyenne), 56 chevaux (1,5 en moyenne) et 6 ânes. 14 d'entre elles n'ont plus de bœufs de trait, et 4 ne possèdent ni bœufs ni cheval et doivent se contenter d'ânes ou avoir recours à des prêts ou locations d'attelages. 25 exploitations sur 37 disposent de deux attelages ou plus. Seules 5 exploitations n'ont pas de cheval, et plus de la moitié en possèdent au moins deux. Il est manifeste que la dynamique amorcée dès les premières années du projet s'est amplifiée. De nombreux agriculteurs ne considèrent plus le cheval seulement comme un complément nécessaire à la paire de bœufs, mais comme son substitut. L'exploitation dispose en moyenne de 1,3 semoir et de 2,2 outils de sarclage (houe arara ou Sine). Ces chiffres sont à rapprocher de ceux des moyens de traction, ils montrent une bonne adéquation globale entre le nombre total d'attelages et le nombre d'outils de sarclage d'une part, entre le nombre de chevaux et le nombre de semoirs d'autre part (contrairement à ce qui était pratiqué par le passé, le semoir n'est plus jamais tracté par les bœufs).

Tableau II. *Cheptel de trait et équipement dans les 37 exploitations.*

Nombre de chevaux	Nombre de paires de bœufs				Nombre de houes	Nombre de semoirs				
	0	1	2	Total		0	1	2	3	Total
0	4	1	-	5	0	-	-	-	-	-
1	7	7	-	14	1	1	7	-	-	8
2	3	9	2	14	2	-	16	3	-	19
3	-	3	-	3	3	-	1	4	-	5
4	-	-	-	-	4	-	-	3	-	3
5	-	-	1	1	5	-	-	-	2	2
Total	14	20	3	37	Total	1	24	10	2	37

- 8 Au niveau de l'exploitation, de nombreux déséquilibres se manifestent entre la force de traction disponible, l'outillage et la main-d'œuvre. En considérant que le semis exige la présence d'un cheval, ou à défaut d'un âne, et que la présence d'un actif masculin au moins est exigée dans la conduite de tout attelage, on constate que sur 37 exploitations 9 manquent de matériel (principalement d'un semoir supplémentaire), 11 manquent d'animaux de trait, 4 souffrent d'une main-d'œuvre masculine trop réduite, certaines pouvant cumuler deux types d'insuffisance. On peut estimer que l'équilibre entre force de traction, outillage et main-d'œuvre est satisfaisant pour 15 d'entre elles. 11 exploitations disposent d'un bâti arara sans posséder de bœufs de trait (en imposant donc au cheval un effort de traction trop soutenu). Moins du tiers des exploitations témoignent d'un bon équilibre d'ensemble. S'ajoute à ce diagnostic l'état souvent défectueux du matériel, lié à sa vétusté (de nombreux outils ayant plus de 10 ans) et à la dégradation généralisée des conditions de sa maintenance et de son renouvellement.
- 9 La figure 1 et le tableau III ventilent, pour 1986, ces 37 exploitations en fonction des capacités réelles d'utilisation du matériel de culture attelée, appréciées à travers la combinaison des trois critères précédents. Les deux premiers groupes, qui totalisent 15 et 11 exploitations (soit 70 % de l'ensemble) se distinguent l'un de l'autre de façon tranchée : alors qu'un seul semoir est disponible, le passage d'un à deux attelages et d'un à deux outils de sarclage, accroît la surface moyenne de 5,0 à 9,3 ha. Entre les quatre groupes se manifeste une bonne homogénéité de la surface moyenne par outil de sarclage (4,3 à 5,0 ha), alors que la surface moyenne par semoir est affectée de fortes variations. On peut en déduire que, sur les Terres neuves, la surface cultivée s'ajuste préférentiellement aux capacités de sarclage, qui constitue le poste de travail le plus lourd.

Tableau III. *Distribution des 37 exploitations en 1986 selon la surface cultivée et l'équipement.*

Équipement	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV
Semoirs	1	1	2	3
Houes	1	2	2 à 4	5
Surface moyenne ha	5,0	9,3	13,4	24,3
Surface/semoir	5,0	9,3	6,7	8,1
Surface/houe	5,0	4,6	4,3	4,9
Nombre d'exploitations	15	11	9	2
Hommes/exploitation	1,4	3,0	3,4	6,0

- 10 Les chiffres précédents sont plus élevés que les normes couramment admises pour la région sud du Sine-Saloum (5 ha par semoir, 3,5 ha par houe Sine et 4 ha par houe arara). L'équipement de culture attelée semble être utilisé, dans bien des cas, à la limite de ses capacités. Le deuxième groupe identifié dans la figure 1 (un semoir et deux houes) manifeste en particulier une situation de forte tension pour le semis, qui ne peut qu'induire un étalement dans le temps de la mise en place de l'arachide, préjudiciable au rendement de la culture. Mais il est par ailleurs clair que plus de la moitié de ces exploitations ne pourraient rééquilibrer leurs capacités d'intervention qu'en acquérant à la fois un deuxième semoir et un deuxième cheval.
- 11 Dans l'ensemble, on ne peut donc conclure à un suréquipement des exploitations sereer des Terres neuves, bien au contraire. Les ratios constatés sont élevés et, dans bien des cas, les disponibilités en moyens de traction et/ou en outillage peuvent représenter une contrainte susceptible de limiter l'accueil d'une main-d'œuvre supplémentaire.

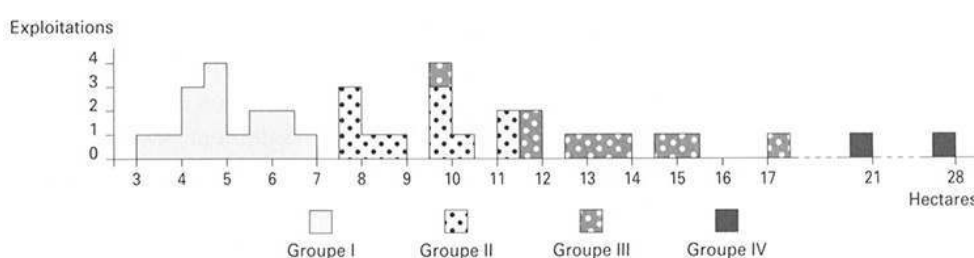


Figure 1. Capacités réelles d'utilisation de l'équipement.

Surfaces cultivées et assolement

LES PLANTES CULTIVÉES : UNE PERTE DE DIVERSITÉ

- 12 Le changement le plus immédiatement perceptible dans les systèmes de culture concerne le matériel végétal. Le cotonnier a totalement disparu de la région des Terres neuves ; le sorgho et le *sanio* (mil tardif) n'occupent plus que des surfaces très réduites et sont absents de la plupart des exploitations ; le maïs se trouve généralement confiné dans des jardins de case où il bénéficie de forts apports organiques. Pour l'ensemble des 38 exploitations suivies, le *souna* (mil précoc) occupe, en 1986, 91 % de la surface consacrée aux cultures céréalières, alors que cette part n'était, en 1974, que de 14 à 35 % suivant les villages. Le sorgho tenait à cette époque une place prépondérante (35 à 73 % de la surface en céréales). Une variété d'arachide semi-hâtive (105 jours) tend par ailleurs à supplanter progressivement la variété tardive (120 jours) qui était cultivée antérieurement, conformément à la nouvelle carte de répartition des variétés adoptée par les services agricoles.
- 13 La disparition de la culture cotonnière n'étonne pas. Les agriculteurs sereer s'en étaient désintéressés dès les premières années du projet, en ne lui consacrant que des surfaces limitées. Ils la considéraient comme une des obligations du contrat qui les liait à la STN, mais estimaient qu'il leur était plus aisé et plus sûr de maximiser leurs revenus grâce à de grandes surfaces d'arachide. Le calcul des niveaux respectifs de productivité du travail (et même de la terre) atteints pour ces deux cultures ne laissait aucun doute sur la justesse de leur appréciation, qui était bien entendu renforcée par une conduite technique défectueuse du cotonnier. Le déficit pluviométrique jouait dans le même sens, en

pénalisant beaucoup moins l'arachide que le cotonnier, qui se trouvait sur les Terres neuves à la limite nord de son aire de culture.

- 14 Le bouleversement de la place occupée par les différentes céréales, ainsi que les changements variétaux pour l'arachide, sont la conséquence directe de la crise climatique. Les espèces et variétés à cycle long ont été plus ou moins totalement abandonnées par les agriculteurs². Il est remarquable de constater qu'en dépit d'une pluviométrie annuelle moyenne excédant de 300 mm environ celle du Sine, la région des Terres neuves n'en diffère que très peu pour ce qui est des cultures pratiquées à la fin des années quatre-vingt, l'arachide et le *souna* y occupant, dans l'un et l'autre cas, la quasi-totalité des superficies cultivées. Les systèmes de culture pratiqués sur les Terres neuves se sont donc considérablement simplifiés, alors que les conditions de milieu qui prévalaient avant la longue période sèche avaient poussé les promoteurs du Projet à afficher la diversification des productions comme l'un de ses principaux objectifs.

SURFACES CULTIVÉES ET FORCE DE TRAVAIL DISPONIBLE

- 15 La surface cultivée par exploitation est en moyenne de 9 ha pour les trois années 1985, 1986 et 1987³. Elle est sensiblement inférieure à ce que cultivaient les unités de production suivies à Diaglè-Sine en 1974 au cours de leur troisième campagne (11,5 ha). En fait, si l'on ne se réfère qu'aux mêmes exploitations de ce village, la progression des surfaces cultivées par exploitation reste faible, en passant à 12,3 ha en moyenne pour les trois années récentes. De fortes différences se manifestent entre villages (6,6 ha à Keur-Daouda, 8,6 ha à Diamaguène, 12,3 à Diaglè-Sine), sans que l'on puisse considérer l'échantillon retenu comme représentatif. Il est clair en particulier que la présence de sols peu profonds, à cuirasse sub-affleurante, a limité la taille des lots de terre réellement exploités à Keur-Daouda, alors que les colons de Diaglè-Sine bénéficiaient quant à eux de conditions quasi idéales. Après une progression très rapide au cours des premières années qui ont suivi l'installation des migrants, les surfaces cultivées se sont (en moyenne bien sûr) vite stabilisées. Comme l'espace agricole utile n'est pas véritablement saturé, il faut rechercher la raison principale de cette limitation des surfaces mises en culture dans la capacité de travail des exploitations. On relève effectivement un certain tassement du nombre moyen d'actifs masculins par exploitation, alors que le nombre d'actifs féminins s'est considérablement accru. Il convient néanmoins d'interpréter avec prudence l'évolution de la force de travail, car le nombre d'actifs masculins dépend fortement de celui des navétanes, qui peut largement fluctuer d'une année à l'autre. Il est d'ailleurs possible qu'une partie de la différence constatée entre les surfaces défrichées disponibles et la superficie annuellement cultivée résulte d'un afflux antérieur de navétanes plus important qu'actuellement.
- 16 L'ajustement de la surface cultivée à la force de travail disponible trouve sa confirmation dans la figure 2 qui révèle une bonne corrélation entre la surface cultivée par exploitation et le nombre d'UTH. Mais il convient aussi de souligner que ce dernier critère ne rend compte que d'une manière approximative de la force de travail effective de l'exploitation. Par exemple, les chefs des exploitations de grande taille ne participent souvent plus qu'exceptionnellement aux travaux culturels. Ils se consacrent plutôt à une activité d'organisation et de gestion. L'ajustement précédent, pour imparfait qu'il soit, traduit le maintien de conditions d'accès à la terre satisfaisantes, mais aussi l'uniformité du type de moyens techniques dont disposent ces agriculteurs (même si la disponibilité réelle de

l'équipement peut sensiblement varier d'une exploitation à l'autre). La surface cultivée par UTH se situe entre 2 et 3 ha dans les deux tiers des exploitations.

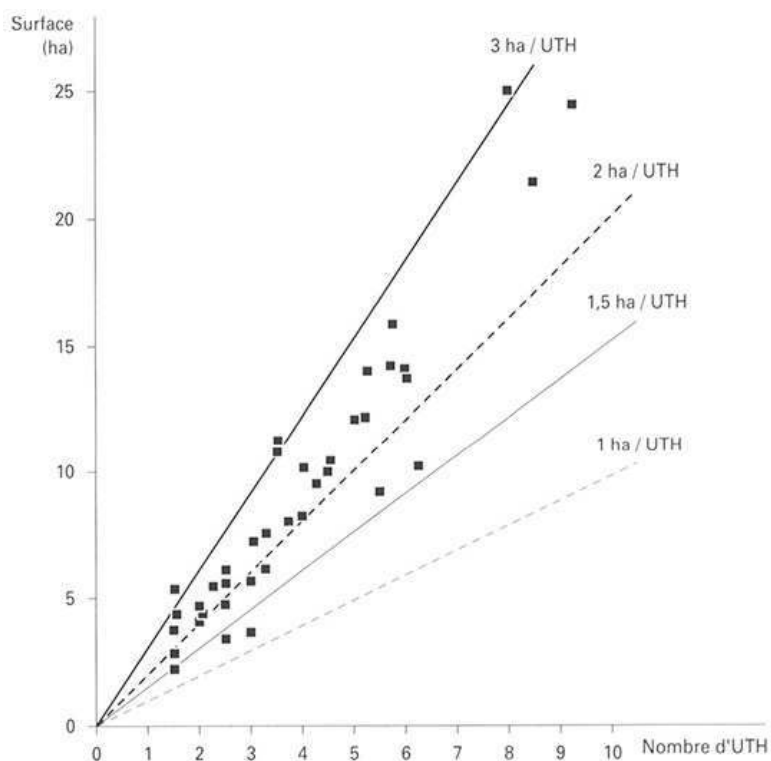


Figure 2. Force de travail et surface totale cultivée par exploitation (moyennes 1986-1987).

- 17 La figure 2 met par ailleurs en évidence le degré de diversité des exploitations dont la taille (force de travail et surface cultivée) varie dans des proportions considérables : de 1,5 à 9,5 UTH, de 1,2 à 25 ha en 1987. Il est manifeste que les phénomènes de différenciation, déjà perceptibles lors des premières années du projet Terres neuves, n'ont fait que s'amplifier. Cette évolution est compréhensible, compte tenu de la multiplicité des dynamiques à l'œuvre : processus de segmentation ou d'extension du groupe familial, acquisition de nouvelles terres, installation de nouveaux migrants, phénomènes de récession ou de réussite économique... La diversité constatée résulte de ces différentes dynamiques et de la position qu'occupent les groupes domestiques dans leurs cycles de vie. Ceci confirme, s'il en était besoin, le caractère théorique et inadapté des dispositions uniformes préconisées par les initiateurs du projet, tout particulièrement quant à l'attribution aux agriculteurs sereer des lots de terre et de l'équipement.
- 18 Pour l'ensemble de l'échantillon, les surfaces cultivées par habitant et par actif sont respectivement de 0,87 et 1,67 ha en 1987. Ces chiffres sont nettement inférieurs à ceux de 1974 pour les villages de Diaglè-Sine et de Diamaguène et équivalents à ceux de Keur-Daouda, où les agriculteurs effectuaient alors leur première campagne (tabl. IV).

Tableau IV. Surfaces cultivées par habitant et par actif en 1974 et 1987.

	Surface/habitant (ha)		Surface/actif (ha)	
	1974	1987	1974	1987
Diaglé-Sine	1,64	0,93	2,47	1,79
Diamaguène	1,28	0,81	2,17	1,45
Keur-Daouda	0,91	0,85	1,66	1,78
Ensemble	1,29	0,87	2,14	1,67

- 19 Il est surprenant d'enregistrer une telle baisse de ces ratios, alors que les disponibilités en terres restent appréciables et que le niveau d'équipement des exploitations s'est accru. Par ailleurs, ces ratios ne sont pas très supérieurs à ceux des villages du Sine, où la saturation foncière est particulièrement marquée. Il est manifeste que les besoins en travail à l'unité de surface sont plus importants sur les Terres neuves que dans le Sine, en raison de la texture plus fine des sols et de l'abondance de l'enherbement. Ce dernier facteur est probablement déterminant, et l'on peut supposer (sans pouvoir en prendre objectivement la mesure) que la pression des adventices s'est significativement accrue au cours de 12 à 15 années de culture quasi continue, augmentant ainsi les quantités de travail nécessaires pour le sarclage.

DIVERSITÉ ET INSTABILITÉ DES ASSOLEMENTS

- 20 Les surfaces cultivées en arachide et en céréales, ainsi que les parts respectives qu'elles tiennent dans l'assolement, sont affectées d'une forte variabilité : entre exploitations, entre années, voire entre villages.
- 21 Pour l'échantillon retenu, l'arachide représentait globalement 54 % des surfaces cultivées en 1985, 52 % en 1986, 60 % en 1987, 60 % en 1988. La fluctuation interannuelle de cet indice résulte pour partie de celle du nombre de navétanes présents durant la campagne agricole. C'est ainsi que pour l'ensemble des exploitations enquêtées ce nombre était de 21 en 1985, 28 en 1986, 41 en 1987, 45 en 1988. Elle peut également résulter des difficultés que connaissent les agriculteurs certaines années (par exemple en 1986) pour acquérir les quantités de semences d'arachide nécessaires. On comprend que la part de l'arachide dans l'assolement puisse être affectée d'une forte variabilité entre exploitations (de 32 % à 77 % en 1987), et entre années pour une exploitation donnée.
- 22 On peut apprécier simplement l'importance de la variabilité interannuelle qui affecte un paramètre donné sur quelques campagnes successives, en établissant le quotient entre les valeurs maximale et minimale qu'il prend pour chaque exploitation au cours de cette période. Un tel indice a été calculé pour les surfaces cultivées et pour la part tenue par l'arachide dans l'assolement au cours de la période 1985-1987. L'instabilité de ces paramètres apparaît de fait considérable. La valeur moyenne de cet indice est égale à 1,54 pour l'arachide. La surface en céréales est affectée d'un degré d'instabilité identique (1,56), ce qui peut surprendre car on aurait pu s'attendre à la voir ajustée au niveau des besoins vivriers, moins fluctuant que celui de la main-d'œuvre disponible sur l'exploitation. Au total, la valeur moyenne de cet indice appliqué à la surface totale cultivée par exploitation est de 1,39. Il est de 1,41 en ce qui concerne la part que représente l'arachide dans l'assolement. Au niveau d'une exploitation agricole, de

véritables bouleversements peuvent donc se manifester d'une année à l'autre. Un tel degré d'instabilité ne peut résulter que d'une forte variabilité interannuelle des facteurs de production. Il traduit plus spécifiquement l'ajustement de la surface cultivée aux niveaux de disponibilité des autres facteurs de production, en premier lieu la force de travail. Il faut y voir sans aucun doute le signe de disponibilités foncières encore non limitantes pour la plupart des exploitations des Terres neuves.

- 23 La part de l'assolement consacrée à l'arachide a tendance à augmenter lorsque le nombre d'actifs masculins de l'unité de production s'accroît : en 1987, elle passe ainsi de 42 % en moyenne pour un seul homme présent sur l'exploitation, à 51 % pour deux, 57 % pour trois, 63 % pour quatre et plus. Cette part peut varier du simple au double d'une année à l'autre, tout particulièrement dans les exploitations de petite taille. La présence ou l'absence de navétanes peut en effet y induire des variations considérables de la force de travail disponible.
- 24 Pour l'ensemble des trois campagnes 1985-1986-1987, la répartition des surfaces d'arachide cultivées en fonction du statut des attributaires de parcelles est la suivante : 43 % pour les chefs d'exploitation, 27 % pour les femmes, 30 % pour les *sourga*. La part des *sourga* s'est visiblement réduite depuis les années 1974 et 1975, qui avaient vu affluer sur les Terres neuves les navétanes venus du Sine. C'est sans aucun doute pour la même raison que le poids de l'arachide dans l'assolement a sensiblement diminué, passant de 70 % environ à moins de 60 % en moyenne. Les surfaces d'arachide cultivées par les navétanes proprement dits représentent 17 % de la surface totale d'arachide pour les trois années considérées, et ont varié du simple au double de 1985 à 1987 (tabl. v). En moyenne, les surfaces d'arachide cultivées par navétane sont très uniformes : 1 ha, contre 2 ha par chef d'exploitation et 0,5 ha par femme.

Tableau V. Surfaces d'arachide cultivées par les navétanes.

Villages	1985		1986		1987		Navétanes/total Sourga (%)		
	Nombre de navétanes	Surface (ha)	Nombre de navétanes	Surface (ha)	Nombre de navétanes	Surface (ha)	1985	1986	1987
Diaglé-Sine	10	8,9	12	13,1	18	19,0	51	52	65
Diamaguène	9	9,6	14	14,7	17	17,7	49	67	71
Keur-Daouda	2	1,9	2	2,3	6	5,9	26	27	57
Total	21	20,4	28	30,1	41	42,6	46	54	66

SYSTÈMES DE CULTURE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Successions culturales et place de la jachère

- 25 Rappelons que dans les villages de colonisation, les agriculteurs recevaient deux lots de terre et que l'essentiel des parcelles des 50 exploitations d'un village étaient réparties sur quatre grandes bandes parallèles. S'y ajoutaient des champs épars, provenant de défrichements « pirates » ou d'emprunts contractés auprès de villages autochtones

voisins. Ce schéma d'aménagement fut respecté dans ses grandes lignes et il persiste encore, fixé qu'il est par les attributions foncières qui se sont pour certaines étendues, mais qui n'ont pas subi de morcellement, même lorsqu'elles ont changé de titulaires.

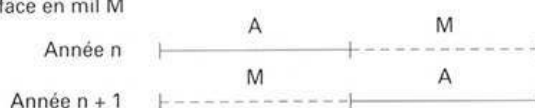
- 26 La réduction du nombre des plantes cultivées ne peut que limiter les types de successions pratiquées. La succession de loin dominante est représentée par l'alternance de l'arachide et du *souna*. Sur les « bandes », on observe d'ailleurs un déplacement collectif des cultures, responsable d'une grande uniformité du paysage agraire. De vastes ensembles de parcelles jointives, constituant de grands blocs de cultures, portent ainsi une année donnée soit du *souna*, soit de l'arachide. Seule, la présence de champs laissés en jachère introduit des ruptures dans cette uniformité. À ce type de succession largement dominant peuvent s'ajouter :
- la culture du maïs en continu sur des parcelles de concessions abondamment fumées,
 - dans de rares cas, la succession ininterrompue de *souna* dans des champs situés à proximité immédiate des habitations et bénéficiant d'un apport régulier de fumure animale (parcage ou transport). Le mode d'aménagement des terres adopté ne favorisait évidemment pas la constitution d'une auréole de culture continue de mil autour des villages, comme c'est la règle habituelle lorsque l'agriculture et l'élevage coexistent,
 - la culture de l'arachide en alternance avec la jachère, sur quelques parcelles généralement éloignées du village et situées hors des bandes.
- 27 Le modèle dominant peut lui-même subir quelques entorses, que révèle notamment la présence des jachères. Il est utile de préciser cet aspect et d'éclairer les raisons de la mise en jachère, donc les fonctions qu'elle remplit sur les Terres neuves. Alors que la jachère était inexistante au cours des trois ou quatre premières années, la situation se modifia par la suite lorsque les exploitations, ayant achevé leur expansion foncière, durent gérer chaque année une superficie à peu près fixée. La jachère apparut alors, mais sans occuper dans les assolements une place considérable, ni surtout stable. Dans l'ensemble, on peut estimer que les surfaces en jachère restent actuellement inférieures à 20 % des terres exploitées (cultures + jachères). Ainsi, par exemple, pour les 13 exploitations du village de Diamaguène en 1986, la jachère occupe, avec 21 ha pour 116 ha mis en culture, 15 % de la surface exploitée. Mais cette part varie de 0 à 51 % suivant les exploitations. Les prêts de terres entre exploitations sont fréquents (7 en empruntent et 5 en prêtent), et la présence de jachères ne semble pas toujours traduire un excédent de terre disponible puisque certains, qui la pratiquent, empruntent de la terre à l'extérieur. La jachère apparaît constituer de fait, au même titre que les prêts, un outil de régulation de l'assolement au niveau de l'exploitation.
- 28 Dans les systèmes de culture ne combinant que l'arachide et le mil, le choix des successions culturales est fatalement limité. Les agriculteurs évitent soigneusement de faire succéder l'arachide à elle-même, et la culture continue du mil est inexistante dans les villages créés par la STN, pour la raison évoquée plus haut. Par ailleurs, en raison d'impératifs liés au déplacement des troupeaux et au gardiennage des champs, les agriculteurs ont adopté des règles collectives de gestion du terroir villageois. Ils répugnent enfin à semer du mil après jachère, considérant que ce précédent lui est défavorable. Les règles sont donc extrêmement simples : le mil suit l'arachide, et l'arachide succède au mil ou à la jachère.
- 29 La reproduction à l'identique d'un assolement, suivant les parts respectives qu'y prennent l'arachide et le mil, justifiera ou non l'usage de la jachère ou le recours aux prêts de terre (fig. 3). Lorsque les deux cultures sont également représentées, la

succession peut prendre la forme d'une rotation biennale arachide-mil, sous réserve que les deux lots de terre, de même taille, soient intégralement cultivés. Si les disponibilités foncières excèdent la surface mise en culture, le complément sera laissé en jachère ou prêt. Quand l'arachide occupe une surface supérieure à celle du mil, ou dans le cas inverse, il devient nécessaire d'introduire une sole de jachère de courte durée (un an, parfois deux, afin de respecter les règles de gestion collective) ou de procéder chaque année à des échanges de terre avec d'autres agriculteurs.

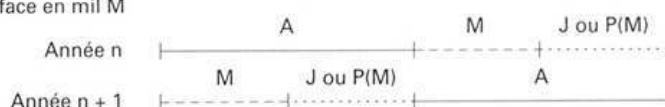
- 30 Le problème se complique lorsque l'assolement de l'exploitation fluctue au cours du temps. Or, on a vu que cette instabilité était très marquée sur les Terres neuves, notamment en raison des fluctuations interannuelles de la force de travail de l'exploitation. Dans un tel contexte, la mise en jachère, comme les prêts de terre, constituent un élément de souplesse tout à fait essentiel.
- 31 Dans la décision de laisser une terre en jachère, les raisons qui viennent d'être évoquées l'emportent sans conteste sur les justifications plus spécifiquement agronomiques qui pourraient sembler à priori primordiales. Après une quinzaine d'années de mise en valeur de ces sols ferrugineux tropicaux, l'aptitude à produire du milieu ne s'est manifestement pas effondrée. Les agriculteurs continuent de puiser dans un capital de « fertilité naturelle » qui n'a pu que s'éroder, mais sans manifestation tangible de grave insuffisance. Certains relèvent néanmoins localement des signes de « fatigue » du sol, se traduisant par un manque de vigueur des plantes cultivées et par une tendance à la baisse des rendements. Plus précisément, une conséquence défavorable de la culture continue est perçue à travers la prolifération de certaines plantes adventices, telles que *Pennisetum pedicellatum*, et certains agriculteurs déclarent avoir pratiqué la jachère, ou envisager de le faire, pour cette raison. Enfin, l'abandon prolongé de grands pans de terroir peut être motivé par leur isolement et la difficulté qui en résulte de contrôler certains prédateurs (phacochères). C'est alors une décision que prennent en concertation plusieurs chefs de famille qui ont leurs terres limitrophes.

Types d'assolement :

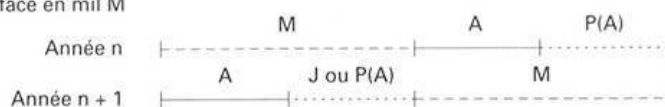
- Surface en arachide A = surface en mil M



- Surface en arachide A > surface en mil M



- Surface en arachide A < surface en mil M



J : jachère

P : prêt

M : mil

A : arachide

Figure 3 Relation assolement-successions culturelles dans l'hypothèse d'une surface totale cultivée constante.

- 32 Enfin, contrairement à ce qu'était l'organisation traditionnelle des terroirs dans le Sine, la jachère ne remplit pas sur les Terres neuves de fonction importante vis-à-vis de l'élevage. Celui-ci s'y est pourtant spectaculairement développé, mais les troupeaux disposent encore de vastes parcours en forêt, ainsi que d'appréciables quantités de résidus de culture. Les jachères ne s'imposent pas comme lieux de stabulation d'hivernage et les troupeaux sont parqués en saison sèche sur les terres de culture, qui bénéficient ainsi d'un apport (globalement faible) de fumure. Le rôle que joue l'élevage dans la mise en jachère est indirect : il justifie le déplacement des cultures par grands blocs. Cette pratique permet en effet aux troupeaux d'accéder aux pailles de mil dès la récolte des épis, sans porter préjudice aux parcelles d'arachide. La présence discontinue de parcelles en jachère peut alors s'expliquer par le souci de ne pas déroger à cette règle de gestion collective des espaces de culture.
- 33 La jachère ne remplit donc pas aux Terres neuves les mêmes fonctions que dans le Sine. Si son importance dans l'espace agricole s'accroît, elle n'occupe pas encore de place stabilisée. Son rôle actuel doit être compris, en grande partie, en référence au fonctionnement des exploitations agricoles, et plus particulièrement à la mise en place annuelle des assolements. Elle représente, à ce titre, un précieux facteur de souplesse et de régulation, en facilitant la gestion des systèmes de culture dans le cadre dimensionné, et instable, de l'appareil de production. Les considérations d'ordre plus spécifiquement agronomique passent pour le moment encore au second plan, mais devraient prendre une importance croissante dans l'avenir.

Mobilisation des moyens techniques dans l'exploitation

- 34 Dans les Terres neuves, la culture attelée est généralisée et combine deux modes de traction différents et complémentaires : la paire de bœufs et le cheval. Cette combinaison repose sur une spécialisation plus ou moins marquée, et variable d'une exploitation à l'autre, de chaque type d'attelage.
- 35 Le seul critère de possession d'animaux de trait se révèle insuffisant pour apprécier leur contribution réelle aux travaux agricoles. Le tableau VI indique, pour les deux campagnes 1986 et 1987 et les dix mêmes exploitations, la répartition de l'effort consenti globalement par les attelages en fonction des opérations culturales (préparation du sol, semis et sarclage). Depuis 1973, la contribution respective des trois types de traction aux travaux culturaux (récolte exclue) a considérablement changé. Les bœufs, qui effectuaient alors 71 % du travail total, n'en réalisent plus que 20 % environ, et l'âne n'est plus utilisé que dans quelques rares exploitations. Globalement, le cheval assure les trois quarts du travail cultural attelé.
- 36 Le cheval tient une place déterminante dans les trois types d'opérations culturales. Sa contribution est dominante, puisqu'elle a représenté en 1986 et 1987 respectivement 73 et 77 % de la totalité du travail cultural *stricto sensu*. Il est par excellence l'animal du semis, opération qu'il convient d'exécuter rapidement, et qui s'accommode d'une force de traction réduite. Mais il réalise aussi 70 % du travail de sarclage. Les bœufs sont quant à eux utilisés prioritairement pour les travaux les plus lourds. Ils interviennent en particulier pour le grattage du sol avant semis (le labour n'a jamais été pratiqué, même au début du projet), et bien entendu lors du « soulèvement » de l'arachide qui, effectué à une période où l'horizon de surface du sol s'est fortement desséché, exige une force de traction instantanée importante si l'on veut limiter les « restes en terre ». En 1987, le

grattage a représenté 23 % du travail réalisé par les bœufs pour les opérations proprement culturelles, contre 9 % pour les chevaux. En tenant compte du déterrage de l'arachide, la contribution globale des bœufs apparaît beaucoup plus forte (34 %, alors qu'elle n'est que de 18 % pour les seuls travaux cultureux) : les bœufs ont effectué en effet 82 % du travail de « soulèvement » de l'arachide, et cette seule opération a représenté 59 % de la totalité de l'effort qu'ils ont consenti sur les parcelles.

Tableau VI. Contribution des attelages aux différentes opérations culturelles dans 10 exploitations en 1986 et 1987.

		1986				1987			
		G	Se	Sa	Total	G	Se	Sa	Total
Bœufs	Nombre de 1/2 journées	26	2	322	350	63	6	208	277
	%	1	-	20	21	4	-	14	18
Chevaux	Nombre de 1/2 journées	31	314	844	1 189	107	285	761	1 153
	%	2	19	52	73	7	19	51	77
Ânes	Nombre de 1/2 journées	-	27	67	94	16	13	44	73
	%	-	2	4	6	1	1	3	5
Total	Nombre de 1/2 journées	57	343	1 233	1 633	186	304	1 013	1 503
	%	3	21	76	100	12	20	68	100

(G : grattage, Se : semis, Sa : sarclage)

- 37 La part croissante tenue par le cheval dans les exploitations des Terres neuves confirme et amplifie les tendances amorcées au cours des années soixante-dix. Le refus manifesté par les agriculteurs pour le labour, la priorité accordée à la mise en culture de surfaces étendues grâce à des techniques légères, justifient pleinement la priorité accordée au cheval. Il est en outre fortement mobilisé pour le transport (la plupart des agriculteurs possèdent une charrette) et pour le puisage de l'eau dans les villages qui ne disposent pas de forage.
- 38 On peut dès lors s'interroger sur les motifs qui conduisent encore près des deux tiers des exploitations à entretenir des bœufs de trait. Trois raisons principales peuvent être avancées :
- la première, déjà évoquée, tient à la nature des sols de plateau : tant qu'ils restent humectés, ils ne peuvent être travaillés qu'au prix d'un effort de traction intense. C'est tout particulièrement vrai pour le soulèvement de l'arachide⁴ ;
 - la deuxième raison est liée à la remarquable maîtrise du dressage des bœufs dont font preuve les Sereer des Terres neuves. On est à l'évidence loin de l'apprentissage laborieux des premières années. La règle générale est à présent d'un seul homme par attelage, la paire de bœufs étant dirigée à la voix par celui qui maintient l'outil. Il ne faut pas sous-estimer cet aspect, dans un contexte où le travail demeure le facteur rare de la production. La conduite

du cheval exige par contre la présence de deux personnes, l'une aux mancherons de l'outil, l'autre pour diriger l'animal⁵ ;

- enfin, les bœufs de trait sont entretenus en stabulation à la concession durant une partie de l'année et bénéficient alors d'une alimentation soignée. À ce titre, ils sont donc aussi des animaux d'embouche, et valorisés comme tels. La rotation souvent rapide des paires de bœufs s'explique par l'exploitation spéculative qui en est faite.

39 L'effort global consenti par animal peut être apprécié en nombre de demi-journées de travail fournies au cours de la saison de culture. En totalisant les données de 1986 et 1987, et en ne tenant compte que des opérations culturales *stricto sensu* (déterrage de l'arachide exclu), on constate que les chevaux et les bœufs ont travaillé respectivement 64 et 70 demi-journées en moyenne annuelle. Leurs contributions sont donc très proches, mais se révèlent extrêmement variables (fig. 4). Si de telles quantités de travail apparaissent modestes, elles traduisent en fait la brièveté de la période d'activité des attelages, qui n'excède guère deux mois. En 1986, la durée moyenne d'utilisation des attelages pendant le cycle cultural est de 61 jours, les semis de mil débutant le 28 juin et les sarclages mécanisés s'achevant, suivant les exploitations, durant la dernière décade d'août ou la première décade de septembre. Cette moyenne est identique en 1987 (60 jours), malgré une arrivée des pluies beaucoup plus précoce, les semis de mil commençant le 9 juin. Mais les sarclages s'achèvent, dans la plupart des exploitations, dès le milieu du mois d'août.

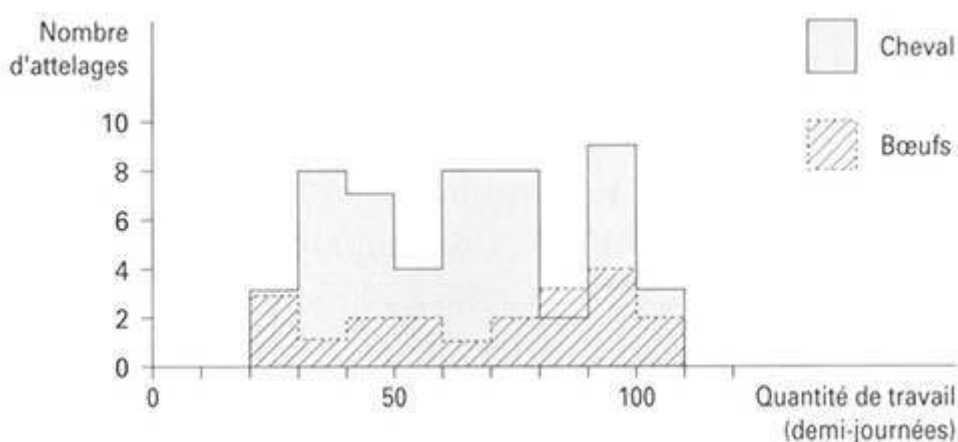


Figure 4. Distribution de la quantité de travail globale des attelages (1986 et 1987).

- 40 En 1973, l'effort de traction se répartissait à raison de 61 % sur l'arachide, 6 % sur le cotonnier et 33 % sur les céréales. En 1986 et 1987, la part consacrée aux céréales reste très stable (31 %) et la disparition de la culture cotonnière s'est traduite par un report sur l'arachide du travail qui lui était consacré. La répartition du travail des attelages par opération culturale a sensiblement évolué, en raison d'une réduction spectaculaire de la préparation du sol avant semis. Cette opération représentait en 1973 respectivement 40 % et 30 % du travail total des attelages sur l'arachide et les céréales. En 1986 et 1987, les proportions tombent à 11 % et 1 %. La préparation du sol n'est plus pratiquée sur les parcelles de céréales et concerne en culture arachidière, comme on le verra plus loin, des surfaces très variables d'une année à l'autre.
- 41 Les quantités totales de travail des attelages s'élèvent, en moyenne pour les années 1986 et 1987, à 10,8 demi-journées par hectare pour les céréales et à 17,3 demi-journées par hectare pour l'arachide. La différence est importante. Elle résulte d'une moindre exigence en travail pour le semis du mil (lignes plus espacées) et surtout d'un contrôle de

l'enherbement moins bien assuré sur céréales que sur arachide. En ajoutant à ces quantités de travail les 7,2 demi-journées par hectare consacrées au « soulevage » de l'arachide, ce sont 24,5 demi-journées par hectare de travail en attelé qui sont destinées à cette culture, sur laquelle se concentrent globalement 80 % de l'effort total déployé par les attelages. Depuis 1973, la quantité de travail à l'unité de surface sur céréales a diminué de manière relative et probablement absolue, alors que tout laisse à penser qu'elle est restée stable pour l'arachide. De fait, l'entretien du mil apparaît mal assuré dans l'ensemble. Pour l'arachide, le report en travail de la préparation du sol sur le sarclage correspond à un changement de stratégie de contrôle de l'enherbement et de conduite de la culture, privilégiant les semis précoces. On peut le considérer comme une adaptation à la détérioration prolongée des conditions climatiques.

Organisation du travail et conduite des cultures

- 42 Les travaux effectués en culture attelée ont été enregistrés dans une quinzaine d'exploitations au cours des campagnes 1986 et 1987. Une méthode d'enquête allégée a été utilisée à cet effet, consistant à enregistrer par demi-journée le travail réalisé par chacun des attelages de l'exploitation (et le cas échéant par d'autres attelages), en identifiant dans chaque cas la parcelle concernée, le type d'opération, les travailleurs impliqués. Les travaux manuels (sarclage) n'ont pas été pris en compte : il ne s'agissait pas, en effet, d'évaluer des quantités totales de travail par actif et par parcelle, mais de juger des principales règles d'organisation du travail au sein de l'exploitation. Ce choix se justifie par le fait que la préparation du sol, le semis (des céréales comme de l'arachide) et la première intervention de sarclage sont toujours effectués en attelé.

CALENDRIER CULTURAL ET CONDITIONS CLIMATIQUES

- 43 L'hivernage 1986 est tardif : les premières pluies utiles, qui totalisent 40 mm environ, ne tombent que les 28 et 29 juin (fig. 5). Tous les agriculteurs procèdent alors sans attendre au semis du *souna*, qui sera achevé sur la quasi-totalité des parcelles des *diatigui* dès le 1^{er} juillet. Cette opération se prolongera durant la première décade de juillet sur les parcelles des *sourga* qui, cette année-là, ont semé des surfaces non négligeables en mil, en raison des difficultés à se procurer des semences d'arachide. Le semis de l'arachide sur les parcelles des *diatigui* débute immédiatement après celui du mil, dès le 1^{er} juillet, tandis que certains agriculteurs choisissent d'effectuer un grattage du sol à l'occasion de ces premières pluies. Mais la préparation du sol avant semis ne concerne en 1986 que des surfaces réduites : sur 14 exploitations, seules 4 y ont recours dès le début de saison, 3 le pratiquent peu et tardivement, et 7 réalisent la totalité des semis sans travail du sol préalable. 58 % des surfaces travaillées en 1986 le seront avant le 8 juillet, date du nouvel épisode pluvieux (deuxième « pluie utile » : 12 mm les 8 et 9 juillet). Le 11 juillet, les semis d'arachide sont pratiquement achevés sur les parcelles des *diatigui*, puis concernent celles des dépendants (*sourga* et femmes). Au 20 juillet, 86 % des surfaces d'arachide sont semées, et il faudra attendre le retour des pluies des 2, 3 et 4 août (85 mm) pour emblaver les dernières parcelles. La dernière décade de juillet, presque totalement sèche, est mise à profit par les agriculteurs pour débiter les sarclages. La période active de semis de l'arachide (dernières parcelles exclues) a donc été de 20 jours en 1986, et 74 % de la surface a été semée en 13 jours seulement, du 8 au 20 juillet (fig. 6).

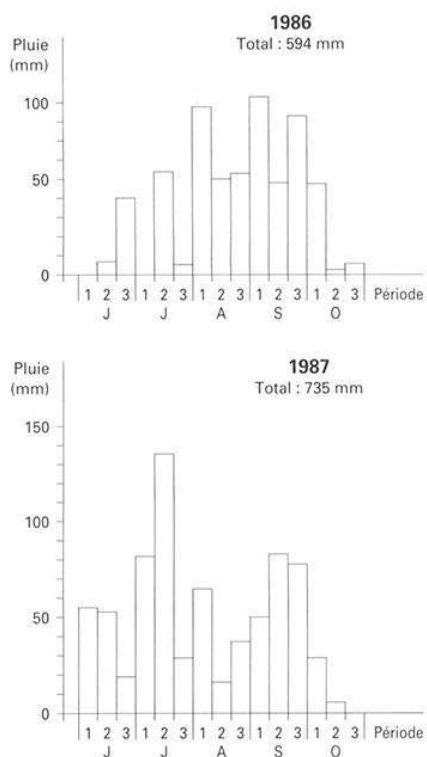


Figure 5. Pluviométrie décadaire en 1986 et 1987.

- 44 Globalement, le mois de juillet est fortement déficitaire (73 mm), le mois d'août conforme à la normale (près de 200 mm, sans interruption notable des précipitations), et le mois de septembre très pluvieux (225 mm). En 62 jours, du 2 août au 2 octobre, tombent 456 mm, soit 77 % du total des précipitations de la campagne. Dès le début du mois d'août, l'enherbement devient massif, et aucune période de sécheresse ne permettra par la suite de le contrôler efficacement. Tous les agriculteurs se sont plaints de l'enherbement cette année-là, sa maîtrise ayant été particulièrement défectueuse sur les céréales. La campagne 1986 conjugue donc paradoxalement un important déficit pluviométrique global (même hauteur de pluies qu'en 1972 !) et un enherbement massif. Cet état de fait résulte de l'interaction entre les paramètres de pluviosité et la stratégie de conduite des cultures : un hivernage tardif, incitant les agriculteurs à semer le plus rapidement possible céréales et arachide (en faisant donc peu appel au travail du sol préalable), et reportant le début des sarclages à la fin de la période des semis ; enfin une longue période continuellement pluvieuse dès le début du mois d'août, pénalisant gravement la qualité et l'efficacité des sarclages.

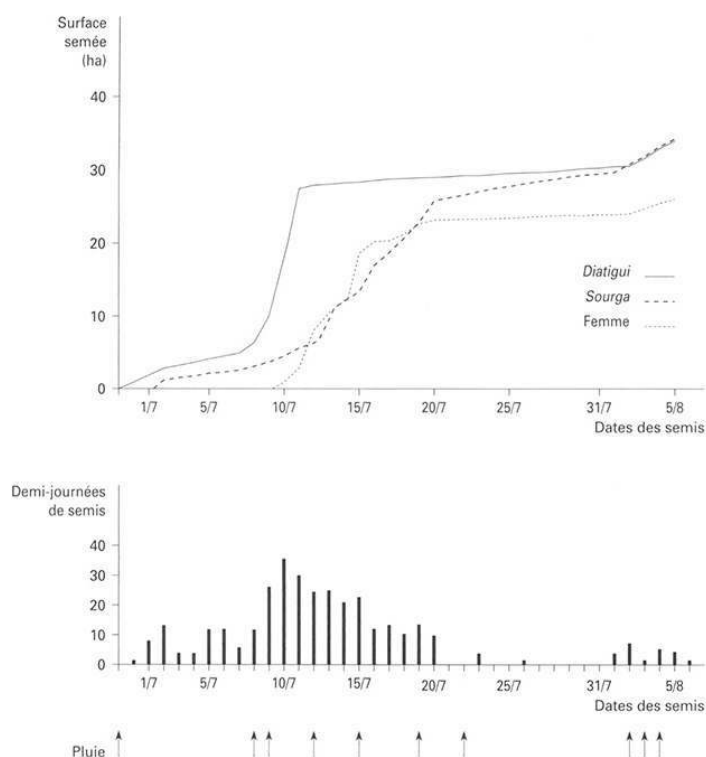


Figure 6. Organisation des semis d'arachide en 1986.

- 45 Les conditions de la campagne 1987 sont fort différentes. L'hivernage débute précocement, le 8 juin, avec une succession de pluies qui, à Méréto, totalisent 90 mm en 5 jours. À ce premier épisode pluvieux succèdent plusieurs pluies utiles espacées de périodes sèches plus ou moins longues : 17 à 40 mm le 17 juin, 9 à 17 mm le 22 juin, 20 à 42 mm les 2 et 3 juillet, 40 à 60 mm le 10 juillet, 60 mm les 14 et 15 juillet. Les agriculteurs, comme en 1986, procèdent au semis du mil dès la première pluie. Mais, contrairement à l'année précédente, la plupart d'entre eux vont exécuter un travail du sol sur des surfaces plus ou moins grandes à partir du 11 juin, et cette opération se poursuivra jusqu'au 15 juillet (fig.7). Cette année-là, sur 15 exploitations, 10 pratiquent le grattage du sol intensément, 4 de façon limitée, et une seule n'y a pas du tout recours. Les semis d'arachide débutent le 12 juin, et ne sont quasiment achevés que le 17 juillet. Leur répartition indique clairement la stratégie adoptée : à l'occasion de chaque épisode pluvieux, et compte tenu de la hauteur des précipitations, le semis est réalisé pendant 2 ou 3 jours, puis abandonné au profit du grattage du sol ou du sarclage jusqu'à la pluie suivante. Les semis sont ainsi interrompus durant 9 jours, du 24 juin au 2 juillet. 41 % des semis sont réalisés en juin, à l'occasion de trois pluies, et 59 % en juillet. La période de mise en place de l'arachide, d'une durée de 37 jours, est beaucoup plus étalée qu'en 1986.

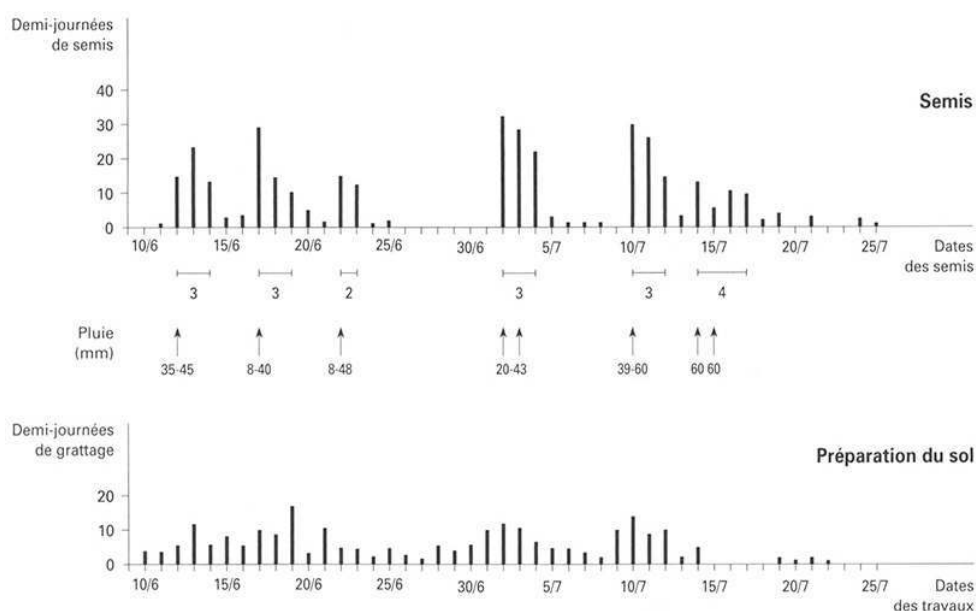


Figure 7 Organisation de la préparation du sol et du semis d'arachide en 1987.

- 46 La fin du mois de juillet 1987 est sèche et les précipitations du mois d'août sont plus faibles qu'en 1986. Ces conditions, associées au fait qu'une préparation du sol a été réalisée sur une part appréciable des surfaces d'une part⁶, et à l'alternance des phases de semis et de sarclage jusqu'à la mi-juillet d'autre part, expliquent que l'enherbement a pu être maîtrisé de manière satisfaisante, malgré une pluviométrie totale (735 mm à Méréto) bien supérieure à celle de la campagne précédente. Mais il faut souligner que la durée des travaux culturels ne s'en est pas trouvée allongée pour autant, tout au moins pour ce qui concerne les interventions de culture attelée : dans la plupart des exploitations, les sarclages étaient en effet achevés au 15 août, alors qu'ils s'étaient poursuivis jusqu'à fin août-début septembre en 1986.
- 47 L'organisation des travaux culturels au cours de ces deux années, aux profils climatiques bien tranchés, éclaire la logique du comportement technique des agriculteurs. La région des Terres neuves peut être considérée, en ce qui concerne la conduite des systèmes de culture, comme combinant deux grandes tendances, caractéristiques pour l'une des conditions sahéliennes, pour l'autre des conditions soudaniennes : dans le premier cas, la ressource rare est le temps. Il s'agit de tirer le meilleur parti de la brièveté de la saison humide et de la fugacité des périodes favorables. L'agriculteur cherche à mettre en place ses cultures précocement pour s'assurer d'une espérance de rendement élevé, sans ignorer que des semis très précoces sont affectés de risques d'échec importants. Il convient de disposer de techniques d'installation de la culture rapides à mettre en œuvre, et de limiter autant que faire se peut les risques encourus.
- 48 • dans le second cas, l'enherbement constitue une contrainte majeure. Pour en assurer le contrôle de manière satisfaisante (hors de toute lutte chimique), deux stratégies sont possibles, et d'ailleurs généralement associées : d'une part, allonger la période de semis pour répartir dans le temps l'opération de sarclage, qui constitue le principal poste de travail ; d'autre part, retarder et limiter la prolifération des adventices par des techniques appropriées de travail du sol avant semis.
- 49 Le profil climatique de l'année détermine le poids respectif de ces deux grands principes de conduite des cultures pluviales. En 1986, c'est à l'évidence la première tendance qui

l'emporte : la saison des pluies s'engage tardivement et les agriculteurs donnent la priorité au semis, avec les conséquences qui en résulteront compte tenu de l'évolution ultérieure de la pluviosité. C'est l'inverse en 1987, avec l'arrivée précoce des premières pluies et la fragmentation des pluies suivantes.

- 50 Le comportement technique adopté varie par ailleurs avec la nature de la culture. Le fait (qui ne souffre pas d'exception) de semer le mil avant l'arachide, dès la première pluie utile et sans travail du sol préalable, ne peut être interprété (contrairement à certaines idées reçues) comme une priorité accordée par les agriculteurs à leurs cultures vivrières. Elle traduit au contraire l'acceptation d'un risque d'échec élevé pour la culture céréalière, que justifient le coût dérisoire de la semence et la faible quantité de travail requis par le semis. C'est encore plus manifeste dans le Sine, où le semis en sec du mil, donc en condition de totale incertitude quant à l'occurrence et à la hauteur des premières pluies, s'est à présent généralisé. Il est hors de question pour un agriculteur d'assumer de tels niveaux de risque pour l'arachide, en raison du coût de la semence et du travail que nécessite sa préparation (décorticage).

ORGANISATION DU TRAVAIL DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE

- 51 Les principes d'organisation et de fonctionnement des exploitations agricoles du Bassin arachidier sont bien connus. Alors que la gestion des travaux pour les cultures céréalières destinées à l'approvisionnement de la cuisine est placée sous la responsabilité directe du *diatigui*, la conduite des parcelles d'arachide renvoie aux statuts de leurs attributaires, à travers des règles plus ou moins strictes qui régissent, au sein de l'exploitation, les échanges de travail et l'accès aux moyens de production. Trois catégories d'« actifs exploitants » doivent être distinguées : le *diatigui*, les femmes et les *sourga*. Parmi ces derniers, il convient, au moins en première analyse, de faire la part des membres résidents du groupe familial, qui peuvent être mariés ou célibataires, et des navétanes. Chaque *sourga* doit en principe au *diatigui* (sur ses parcelles de céréales ou d'arachide) quatre matinées de travail par semaine durant la saison de culture. Il est clair que la présence de *sourga* profite au *diatigui*, en lui permettant notamment d'accroître sa surface d'arachide. Dans bien des cas, lorsque l'exploitation atteint une certaine taille, les *sourga* se substituent d'ailleurs totalement au *diatigui*, qui ne participe plus directement aux travaux culturels et se contente de superviser l'organisation du travail et l'affectation des moyens de production. Il arrive même, sur les exploitations les plus importantes des Terres neuves, que le *diatigui* se décharge d'une partie de ses prérogatives sur un *sourga*, promu « directeur technique ». Coexistent donc dans l'exploitation un centre de décision principal (le *diatigui*) et des centres de décision secondaires (les autres actifs exploitants) jouissant d'une certaine marge de liberté quant à l'organisation du travail sur leurs propres parcelles. La généralisation de la culture attelée a quelque peu fait évoluer (mais sans les bouleverser) les règles stipulant les obligations des *sourga*, qui ont bien entendu accès pour leur propre compte à l'équipement de l'exploitation, sous le contrôle et l'arbitrage du *diatigui*.
- 52 La distinction des tâches entre hommes et femmes s'est, quant à elle, sans aucun doute trouvée renforcée par la mécanisation, en limitant pour l'essentiel au sarclage manuel la contribution de la femme aux opérations spécifiquement culturelles⁷. Il est, en effet, rare de voir la femme participer aux travaux de culture attelée, qui reste une prérogative des hommes. C'est seulement lorsqu'un seul actif masculin est présent dans l'exploitation et qu'il ne peut être secondé efficacement par un enfant, que son épouse l'aide à diriger le

cheval. Il en résulte que les femmes bénéficient sur leurs propres parcelles, de prestations de travail de la part des hommes, pour toutes les opérations de culture attelée. Elles fournissent en retour une certaine quantité de travail pour le sarclage manuel des parcelles d'arachide du *diatigui*. Leur participation au sarclage des céréales demeure très limitée, conformément à la « norme » habituelle.

- 53 Le *diatigui* ne bénéficie pas que de prestations en travail de la part des autres actifs de l'exploitation. Il exerce également un droit de priorité pour l'accès aux moyens de production. L'examen du déroulement des travaux au cours de la campagne agricole le montre sans aucune ambiguïté.
- 54 En 1986, l'ordre dans lequel s'effectuent les semis est, dans tous les cas, le suivant : mil du *diatigui* - mil des dépendants - arachide du *diatigui* - arachide des dépendants. Lorsqu'une exploitation comprend un ou plusieurs *sourga*, la parcelle d'arachide semée après celle du *diatigui* est toujours (sauf dans un cas), celle d'un *sourga*. Le semis se poursuit ensuite sur les parcelles des autres *sourga* et des femmes dans un ordre variable. Au 10 juillet, le semis avait ainsi été entrepris sur 82 % des parcelles des *diatigui*, alors qu'il n'avait débuté que sur 17 % des parcelles des *sourga* et sur 6 % des parcelles des femmes (fig. 6).
- 55 En 1987, on l'a vu, les semis sont plus précoces, plus étalés et plus fragmentés dans le temps que l'année précédente. À l'issue des deux « premières pluies⁸ » et une fois achevé le semis du mil, celui de l'arachide a été engagé sur 60 % des parcelles des *diatigui*, 32 % des parcelles des *sourga* et 26 % de celles des femmes. La troisième pluie est consacrée à l'emblavement des seules parcelles des *sourga*. Après la quatrième pluie, le semis était réalisé sur 90 % des parcelles des *diatigui*, 84 % des parcelles des *sourga* et 50 % des parcelles des femmes. La moitié de ces dernières ne seront finalement semées qu'à l'occasion des cinquième et sixième pluies, à partir du 10 juillet.
- 56 On aurait pu penser que dans des exploitations bien équipées, bénéficiant de plusieurs attelages et d'une main-d'œuvre abondante, de telles règles s'assouplissent et que l'établissement de la culture arachidière puisse s'effectuer de manière plus synchrone (et partant plus « égalitaire ») sur les différentes parcelles. Nous avons formulé cette hypothèse à l'issue des trois premières campagnes des années soixante-dix, à une époque où des contraintes en équipement et/ou en force de travail s'imposaient encore à la plupart des exploitations. Il faut bien constater qu'il n'en est rien, tout au moins en ce qui concerne la hiérarchie entre *diatigui* et dépendants. On constate, en effet, que les différents attelages présents dans une exploitation travaillent généralement ensemble pour les opérations d'installation de la culture : ce sont, en fait, de véritables « chantiers » qui peuvent être ainsi organisés, principalement (mais non exclusivement) sur les parcelles des *diatigui*, associant travaux de semis, de préparation du sol ou de *radou* (sarclage effectué immédiatement après le semis). La possibilité de mobiliser en même temps plusieurs attelages est donc mise à profit pour semer chaque parcelle (et d'abord celle du *diatigui*) dans le laps de temps le plus court possible, plutôt que pour réduire les disparités entre les différentes parcelles de l'exploitation. Les sarclages sont réalisés selon un type d'organisation similaire. Le *diatigui* en est évidemment le principal bénéficiaire. C'est donc bien à la fois quantitativement et en termes d'opportunité qu'il profite des prestations de travail de la part de ses *sourga*.

ÉVOLUTION DES ITINÉRAIRES TECHNIQUES

- 57 Comme les assolements et les successions de cultures, les itinéraires techniques ont évolué dans le sens de la simplification. Le semis du *souna* est réalisé dès les premières pluies, sans préparation du sol préalable. Celle-ci a par ailleurs fortement régressé sur les parcelles d'arachide, elle concerne des surfaces importantes seulement lorsque l'hivernage débute précocement. Dans le cas contraire, la priorité est donnée au semis direct, suivi le plus souvent d'un *radou*, c'est-à-dire d'un grattage léger de l'interligne. Bien entendu, aucun agriculteur n'effectue plus depuis longtemps de véritable labour qui, dès les premières années du projet, était un thème spécifiquement limité à la culture cotonnière.
- 58 L'engrais minéral a été abandonné, tant en raison de son renchérissement lié à l'abandon de son subventionnement que de la désorganisation des circuits d'approvisionnement et donc de la difficulté de s'en procurer. La crise climatique a, par ailleurs, renforcé les doutes des agriculteurs sur sa rentabilité.
- 59 L'apport de fumure organique grâce au parage des troupeaux sur les parcelles durant la saison sèche, ou au transport des déjections de la concession sur les champs, constitue sans aucun doute une innovation notable, mais qui est loin de compenser l'abandon de la fertilisation minérale, compte tenu du ratio entre surfaces cultivées et cheptel. Ces apports ne concernent chaque année qu'une faible part des surfaces cultivées, de l'ordre de 5 %. En fait, il semble bien que seules certaines parcelles sont régulièrement fumées. Le parage de saison sèche concerne des parcelles qui seront cultivées au cours de la campagne suivante aussi bien en arachide qu'en céréales, ce qui peut à priori paraître surprenant. La pratique du parage avant arachide s'explique par la précocité d'accès des troupeaux aux « bandes » cultivées en *souna* (précédent cultural de l'arachide), alors que les parcelles cultivées en arachide ne peuvent être ouvertes au bétail qu'une fois achevés les travaux de battage-vannage, c'est-à-dire courant janvier. Les agriculteurs estiment par ailleurs qu'un tel parage présente un arrière-effet positif pour le *sonna* qui suivra l'arachide.
- 60 Globalement, les tendances amorcées dès les premières années se sont confirmées et renforcées. Les systèmes de culture se sont encore extensifiés, moins en raison d'une progression des surfaces cultivées par actif que de la simplification des itinéraires techniques et de l'insuffisance des modes d'entretien de la fertilité. Priorité a été accordée à ce qui permet de sécuriser la production, tout particulièrement en assurant une mise en place précoce des cultures qui se réduisent, à présent, à l'arachide semi-tardive et au mil à cycle court.

PERFORMANCES DES SYSTÈMES DE CULTURE

Rendements

- 61 Le tableau VII indique les rendements moyens des céréales et de l'arachide pour l'ensemble des exploitations suivies, ventilées par années, par villages, et par catégories d'attributaires (pour l'arachide).

Tableau VII. Rendements moyens (kg/ha) de l'arachide et des céréales par années et par villages.

		Arachide				Céréales
		<i>Diatigui</i>	<i>Sourga</i>	Femmes	Moyenne	
1985	DS	900	860	710	835	545
	DM	1 380	960	820	1 105	640
	KD	1 030	640	680	980	610
	Ensemble	1 100	870	450	945	595
1986	DS	1 140	1 050	810	1 010	525
	DM	1 070	970	600	900	420
	KD	1 380	890	820	1 100	740
	Ensemble	1 195	995	750	1 000	540
1987	DS	1 780	1 520	1 290	1 545	650
	DM	1 560	1 165	790	1 205	590
	KD	1 490	1 435	1 160	1 390	770
	Ensemble	1 605	1 390	1 095	1 395	655

(DS = Diaglé-Sine ; DM = Diamaguène ; KD = Keur-Daouda)

- 62 Pour les céréales, les rendements moyens restent d'un niveau assez médiocre, eu égard aux conditions de milieu des Terres neuves. Ils varient de 420 kg/ha en 1986 à Diamaguène à 770 kg/ha en 1987 à Keur-Daouda. Il faut néanmoins souligner que le *souna*, qui constitue l'essentiel des surfaces céréalieres, manifeste un potentiel de rendement plus faible que les espèces et variétés à cycle long (sorgho et *sanio*) ou que le maïs, réduit à une place infime dans l'assolement. Parmi les causes de faiblesse des rendements, il faut bien entendu relever l'absence d'apport d'engrais, mais surtout un entretien imparfait des cultures, en raison de la priorité accordée comme par le passé à l'arachide. La part non négligeable prise par les parcelles de *sourga* en 1986 à Diamaguène et à Diaglé-Sine explique les bas niveaux de rendement moyen enregistrés, étant donnée la négligence manifestée pour les céréales par cette catégorie d'attributaires. Une fois l'arachide implantée, les parcelles de *souna* ont été quasiment abandonnées. Le rendement moyen pour ces trois années s'établit à 600 kg/ha environ, soit un niveau sensiblement inférieur à celui atteint au début du projet Terres neuves, une fois franchi le cap difficile de la première année de mise en culture⁹. Un tel niveau de rendement, compte tenu des surfaces moyennes cultivées en céréales, ne peut permettre de dégager un surplus appréciable. En 1987, le disponible céréalier par habitant s'établit à 285 kg à Keur-Daouda, 194 kg à Diamaguène, 220 kg à Diaglé-Sine. Ce qui signifie des besoins vivriers globalement couverts, mais sans plus, à l'issue d'une campagne agricole pourtant satisfaisante. Il semble donc bien que les exploitations des Terres neuves, dans leur ensemble, ne dégagent qu'exceptionnellement de forts excédents céréaliers, contrairement à ce que l'on observait dans les années soixante-dix¹⁰.
- 63 Les rendements céréaliers moyens entre villages et entre années varient assez peu. Il n'en va pas de même au niveau de l'exploitation agricole. En reprenant pour le rendement moyen par exploitation l'indice d'écart interannuel maximum (calculé sur les trois campagnes consécutives), tel qu'il a été défini à propos des surfaces cultivées, on constate en effet que la valeur moyenne de cet indice est de 2,07. Sur trois ans, les exploitations enregistrent donc, en moyenne, une fluctuation du simple au double des rendements céréaliers. Cet indice n'est inférieur à 1,50 que pour un tiers des exploitations. Dans la

mesure où ne se manifeste pas clairement d'« effet année » sur les niveaux moyens de rendement, sans doute faut-il attribuer ces variations à la conduite des parcelles de céréales, et notamment à l'efficacité du contrôle de l'enherbement.

- 64 Les rendements de l'arachide apparaissent eux aussi en retrait sensible par rapport à la période de référence 1973-1974, pour laquelle les résultats (environ 1 350 kg/ha et 1 550 kg/ha en moyenne respectivement pour ces deux années) avaient largement dépassé les prévisions les plus optimistes. Le rendement moyen s'établit à 1 130 kg/ha pour les trois campagnes 1985-86-87. Il convient néanmoins de nuancer le diagnostic, compte tenu de forts contrastes qui se manifestent entre années, entre exploitations et entre catégories d'attributaires. Les rendements obtenus en 1987, qui excèdent fortement ceux des deux années précédentes, prouvent ainsi que les capacités de production du milieu demeurent élevées, dès lors que les conditions de pluviosité sont favorables et ceci, même en l'absence de toute fertilisation minérale. Les variations interannuelles du rendement moyen de l'arachide par village sont nettement plus marquées que pour les céréales.
- 65 Il est remarquable de constater la permanence des écarts de rendement entre les parcelles des *diatiqui* et celles des dépendants, femmes et *sourga*. L'analyse de l'organisation du travail dans les exploitations montre sans ambiguïté la priorité dont bénéficient les chefs d'exploitation pour la mobilisation du matériel de culture attelée et aussi de la force de travail. Leurs parcelles d'arachide sont systématiquement semées et sarclées les premières, et l'on connaît le rôle positif qu'exercent sur le rendement la précocité d'implantation de la culture et la qualité du contrôle de l'enherbement. La situation demeure identique à celle des années 1972-1974, et peut être considérée comme une caractéristique véritablement structurelle de cette agriculture. Les parcelles des femmes, régulièrement semées et sarclées tardivement, apparaissent particulièrement pénalisées par les règles d'organisation du travail dans l'exploitation et par les pratiques qui en résultent.
- 66 L'indice d'écart interannuel maximum du rendement de l'arachide par exploitation (toutes parcelles confondues) est de 2,28 en moyenne. La diversité « intra-exploitation », liée à la coexistence de plusieurs catégories d'attributaires, n'apparaît donc pas de nature à tempérer, *a fortiori* neutraliser, l'irrégularité interannuelle du rendement moyen. L'effet des conditions climatiques de chaque campagne s'exprime sans doute, plus que pour les céréales, au niveau même de l'exploitation.
- 67 La variabilité entre exploitations des niveaux de rendement moyen, tant en céréales qu'en arachide, se révèle considérable (fig. 8). Cette variabilité des rendements (qui est évidemment encore beaucoup plus forte entre parcelles), traduit prioritairement le poids des techniques culturales : contrôle de l'enherbement avant tout pour les céréales ; date de semis, qualité des semences et contrôle de l'enherbement pour l'arachide. Ceci suggère que de substantielles marges de progression des rendements restent possibles pour la plupart des exploitations. Mais une telle dispersion ne peut être considérée simplement comme l'expression d'une technicité déficiente des agriculteurs. Chacun reconnaît l'intérêt d'un semis précoce et d'un entretien de la culture bien assuré. C'est plutôt en termes d'organisation du travail au sein de l'exploitation, compte tenu des surfaces cultivées, de la main-d'œuvre mobilisable et de l'équipement disponible, que doit être recherchée l'explication d'un niveau de rendement moyen obtenu à l'occasion d'une campagne donnée.

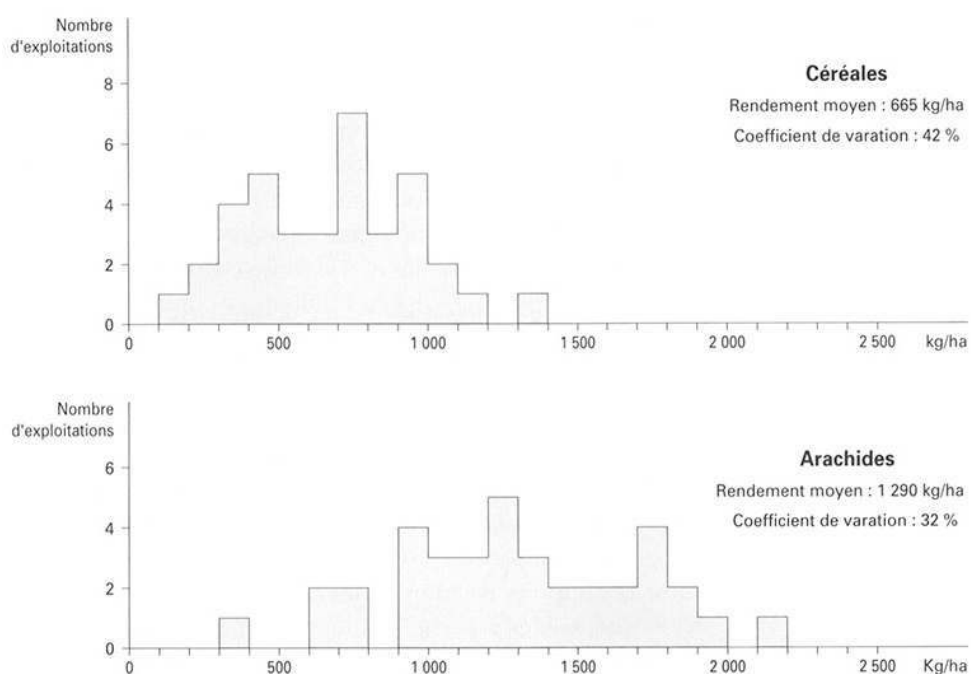


Figure 8. Distribution des rendements moyens par exploitation. Année 1987 - 37 exploitations.

- 68 La diversité des performances agronomiques s'exprime donc fortement et à différents niveaux : entre années, entre exploitations, et au sein même de l'exploitation. Et cela, en dépit d'une bonne homogénéité des conditions édaphiques à l'échelle des terroirs villageois et d'une remarquable uniformité des moyens techniques mis en œuvre.

Évolution du milieu cultivé

- 69 À l'issue des trois premières campagnes du projet Terres neuves et compte tenu du caractère extensif des systèmes de culture mis en œuvre par les agriculteurs, nous avons évoqué la question de l'évolution du milieu cultivé. Si le comportement des paysans apparaissait à court terme cohérent dans un contexte de grandes disponibilités en terre où le travail constituait le facteur de production le plus rare, il était en effet à craindre que les capacités à produire du milieu se dégradent plus ou moins rapidement, conduisant (entre autres choses) à une réduction, voire à un effondrement, des niveaux de rendement. Cette question demeure plus que jamais à l'ordre du jour, en raison de l'évolution des pratiques agricoles et de la crise climatique.
- 70 Le problème majeur réside sans aucun doute dans le déséquilibre du bilan organo-minéral. Les « exportations » de la biomasse épigée sont quasi totales. Les fanes d'arachide sont précieusement récoltées et stockées à la concession, les pailles de mil font l'objet de prélèvements intenses par le bétail pendant les quelques mois qui suivent la récolte, et les matières végétales qui demeurent à la surface du sol en fin de saison sèche sont ratissées et brûlées lors du nettoyage des champs qui précède la mise en place des cultures suivantes. Les apports de fumure animale concernent des surfaces (ou des doses) faibles à l'échelle du terroir et les engrais minéraux ont été abandonnés. Il est manifeste que l'on puise dans un « capital de fertilité » sans avoir mis en place les modalités de son renouvellement. Il est vrai qu'il conviendrait de tenir compte, d'une part du pouvoir de fixation symbiotique d'azote par l'arachide, et d'autre part des masses racinaires des

cultures (et des adventices) qui contribuent à un certain entretien du taux de matière organique des horizons de surface aux dépens des réserves minérales des couches plus profondes du sol. Quoi qu'il en soit, on voit mal comment des systèmes de culture pourraient fonctionner durablement sur de telles bases. Le fléchissement des niveaux de rendement que l'on est conduit à constater entre les deux périodes de référence, tant pour l'arachide que pour les céréales, constitue un indicateur d'un tel déséquilibre.

- 71 Nous disposons pour les sols de plateau des Terres neuves de données analytiques sur un certain nombre de sites prospectés en 1975 (FELLER et MILLEVILLE, 1977) et en 1989 (THIESSEN *et al.*, 1995), correspondant à diverses histoires culturelles. L'accent y a été mis sur le statut organique des sols. Il s'agit de « sols ferrugineux tropicaux lessivés à tâches et concrétions en profondeur » développés sur matériaux sablo-argileux à argileux issus des grès du Continental terminal. Le profil-type, situé sous savane arborée à Diaglé-Sine, est caractérisé par une intense activité des vers de terre et des termites dans l'horizon de surface. Avec la mise en culture, on constate une disparition extrêmement rapide des turricules de vers de terre, l'apparition de croûtes d'érosion et la différenciation d'un horizon sableux à structure particulière intégrant, par suite du travail du sol, des éléments de croûtes superficielles. Cet horizon présente une transition très nette, par une surface lissée et ondulée, avec l'horizon sous-jacent. Les profils de carbone, pour des sols à textures identiques, montrent que les variations des teneurs en carbone entre des parcelles sous savanes arborées et sous cultures concernent essentiellement les trente premiers centimètres du sol. Les diminutions du taux de carbone, avec la mise en culture continue, sont fortes et rapides. Les teneurs chutent de 40 % environ en cinq années de culture. On constate corrélativement une diminution du pH, des bases échangeables, de la capacité d'échange cationique, du phosphore total, ainsi que de la stabilité structurale et de l'activité biologique globale.
- 72 Ces observations (THIESSEN *et al.*, 1995) confirment que la plupart des propriétés chimiques sont corrélées aux teneurs en carbone des sols. Pour les propriétés physiques, l'effet des teneurs en carbone s'exprime pour la capacité au champ (pF 2,5), mais surtout pour l'eau utile. La teneur en carbone des sols ferrugineux apparaît donc comme un excellent indicateur de l'état de nombreuses propriétés édaphiques¹¹.
- 73 Les facteurs agronomiques qui déterminent le niveau des stocks organiques méritent d'être particulièrement étudiés. Les observations réalisées sur les Terres neuves suggèrent ainsi que le parage des animaux une année sur trois aurait, en matière d'amélioration ou d'entretien des stocks organiques, des effets similaires à ceux d'une jachère intervenant un an sur deux dans la succession. Ces conclusions rejoignent celles de l'étude agronomique au Sine pour souhaiter que des recherches plus systématiques soient entreprises, afin de préciser l'influence des pratiques de fumure animale, ainsi que de différents rythmes de jachère, sur les stocks organiques de ces sols.
- 74 Si la situation actuelle est préoccupante, des marges de manœuvre beaucoup plus étendues que dans le Sine existent aux Terres neuves :
 - les disponibilités en terre sont encore grandes et la jachère devrait pouvoir occuper une place plus importante qu'actuellement. Il serait d'ailleurs souhaitable qu'elle y soit pratiquée de manière raisonnée (et à l'aide de méthodes renouvelées), sans attendre que de graves problèmes agronomiques se posent, l'imposant alors comme une exigence absolue. Il est vrai qu'à moyen terme, si les surfaces cultivées continuent à progresser, la question de la réduction et de la disparition de la jachère ne manquera pas de se poser.

- les conditions édaphiques et climatiques sont plus favorables et permettent d'atteindre des niveaux de rendement nettement plus élevés. Cela signifie que les exportations minérales sont plus fortes, mais aussi que de réelles possibilités de recyclage de la biomasse existent.
 - l'élevage s'est développé de façon spectaculaire et rien ne permet de penser que cette dynamique est achevée. L'intégration de l'élevage à l'agriculture apparaît encore très limitée. La fréquentation d'un vaste domaine de parcours en forêt et en savane arborée écarte en effet les troupeaux des terres de culture pendant une bonne partie de la saison sèche (et évidemment durant toute la saison des pluies). Globalement, la fumure animale est mal valorisée. Il devrait être possible de proposer de nouveaux modes de conduite de l'élevage, dans un sens de plus forte intégration avec l'agriculture, et de tirer ainsi un meilleur profit du recyclage de la biomasse végétale par l'animal.
 - la désaffection pour la fertilisation minérale n'est pas une fatalité. Le rétablissement de meilleurs rapports de prix entre les engrais et les produits agricoles et la restauration de conditions d'accès aux intrants satisfaisantes (à travers les circuits d'approvisionnement et le crédit) seraient à même d'assurer une reprise des pratiques de fertilisation. Les conditions locales de milieu en garantissent en effet une meilleure rentabilité que dans le Sine. Il importe d'insister sur ce point, car on voit mal comment la « durabilité » de l'agriculture des Terres neuves pourrait se concevoir sans un recours régulier à la fertilisation minérale, nécessaire complément d'une meilleure gestion de la matière organique.
-

NOTES

1. Le nombre d'UTH (unité travail homme) a été calculé en attribuant à l'actif féminin un indice de 0,5, comme y invitent les contributions respectives en travail agricole fournies par l'homme et la femme au cours du cycle cultural, au vu des enquêtes d'emploi du temps réalisées par le passé, ainsi que les tailles moyennes respectives des parcelles d'arachide de ces deux catégories d'attributaires.
2. Ce phénomène semble général à toute l'agriculture pluviale au nord de la Gambie.
3. La surface réellement exploitée est supérieure il faudrait ajouter à ces chiffres les surfaces des terres laissées en jachères.
4. Certains agriculteurs justifient d'ailleurs ainsi l'intérêt accordé aux variétés d'arachide semi-tardives (cycle de 105 jours contre 120 pour les variétés tardives), qui permettent une récolte plus précoce, à une période où le sol n'est pas encore totalement repris en masse.
5. Cette dernière tâche est souvent réalisée par des enfants et la généralisation de la culture attelée équine explique leur forte participation aux travaux agricoles.
6. Le grattage du sol avant semis a été réparti à peu près à parité entre les parcelles semées précocement et celles semées tardivement. Dans le premier cas, il permet de détruire les premières levées d'adventices et de retarder le premier sarclage. Dans le second cas, il s'impose comme une nécessité, compte tenu de l'abondance de l'herbe sur pied, et fait ainsi office d'un véritable premier sarclage « avant semis ». Cette préparation du sol se substitue de fait, lorsqu'elle a lieu, à la pratique du *radou*, sarclage réalisé dans l'interligne juste après le semis et avant la levée de l'arachide.
7. Sa participation au décorticage de l'arachide reste par ailleurs déterminante, et celle au vannage, exclusive.

8. Par « pluie » d'un numéro d'ordre donné, on entend un épisode pluvieux utile, pouvant correspondre aux précipitations de plusieurs jours consécutifs, et que l'on peut aisément différencier de celui qui l'a précédé et de celui qui le suivra.

9. Les rendements en céréales ont toujours été faibles en culture pionnière, pour se redresser ensuite.

10. Rappelons qu'à l'issue de l'excellente campagne de 1974, le disponible céréalier par habitant se montait à 450 kg en moyenne pour les familles installées en 1972 et 1973.

11. On rejoint, pour les sols des Terres neuves aussi bien que pour ceux du Sine, les conclusions de PIERI (1989) concernant la nécessité impérieuse de maintenir à un certain niveau le stock organique du sol, afin d'assurer durablement une productivité végétale satisfaisante.

AUTEURS

JEAN-PAUL DUBOIS

Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.

PIERRE MILLEVILLE

Agronome IRD, spécialiste des problèmes de développement en agriculture paysanne. Il a étudié les pratiques agricoles et pastorales au Sénégal (en Casamance et dans les Terres neuves), au Burkina-Faso et à Madagascar. Il participe à plusieurs enseignements et encadre de nombreuses recherches.

L'élevage

Johann Huguenin et Jean-Paul Dubois

- 1 Avant l'arrivée des Sereer, l'élevage occupait déjà une place importante, dans une région très faiblement peuplée où l'élément peul était dominant dans la population. Il est même vraisemblable qu'autrefois, avant la diffusion du matériel de culture attelée et l'extension des surfaces en arachide, des troupeaux étaient bien plus importants qu'actuellement. Certains vieux chefs peuls et toucouleurs l'affirment. Dans la conception du Projet Terres neuves, il n'était fait aucune place à l'élevage, alors que l'on connaît bien l'importance du bétail, et particulièrement des bovins, dans le système agraire et dans la vie sociale sereer. Dépourvus de bétail à l'origine (en dehors des bœufs de travail fournis à crédit par la STN), les Sereer ont pourtant très rapidement acquis des animaux, et certains sont devenus d'importants éleveurs de bovins. Les achats se sont faits d'abord auprès des Peuls du voisinage, maintenant l'essentiel des transactions a lieu sur le marché hebdomadaire de Méréto, fréquenté également par des acheteurs professionnels.
- 2 L'organisation sociale de l'élevage chez les Sereer des Terres neuves relève plus du modèle local que d'un modèle importé du Sine. Les troupeaux ont été constitués sur place : les animaux du Sine ne sont jamais emmenés dans les Terres neuves (ils le sont parfois du Saloum). De ce fait, les règles de transmission matrilineaire ne sont plus respectées, et les aspects rituels (sacrifices lors des funérailles) disparaissent, alors qu'ils gardent toute leur importance dans le Sine. La commercialisation du bétail est certainement plus active, le centre de décision étant au niveau du ménage et non plus des anciens du lignage maternel.
- 3 Le dénombrement général des exploitations agricoles de la zone des Terres neuves effectué en 1987 permet de préciser l'importance de l'élevage. Sur 1 845 exploitations, 818 ont des bovins, soit 44 %, pour un cheptel total de 9 700 têtes, soit une moyenne de 12 têtes par exploitation ayant des bovins. Elle est de 10,7 pour les Sereer, avec 52 % du cheptel total, et 14 pour les autres ethnies (tabl. 1). Pour les deux ethnies les mieux pourvues, Peul Niani et Toucouleur, le ratio est d'environ une tête de bovin par habitant, contre 0,6 chez les Sereer.
- 4 Selon l'importance du cheptel possédé, les troupeaux supérieurs à 50 têtes représentent chez les Sereer 18 % du total des bovins, pour 2 % des exploitations, et dans les autres

ethnies respectivement 33 % et 6 % (fig. 1). Il apparaît donc de fortes disparités dans la répartition des animaux.

Tableau I. *Cheptel bovin selon l'ethnie.*

	Total exploitations	Exploitations avec bovins		Nombre de bovins	% du total	Moyenne par exploitation
		Nombre	%			
Villages de colonisation						
Sereer	703	381	54,2	4 225	43,6	11,1
Non sereer	210	23	11,0	137	1,4	6,0
Villages autochtones						
Sereer	208	90	43,3	814	8,4	9,0
Non sereer	724	324	44,8	4 524	46,6	14,0
Ensemble sereer	911	471	51,7	5 039	51,9	10,7
Ensemble non sereer	934	347	37,2	4 661	48,1	13,4
Total	1 845	818	44,3	9 700	100	11,9

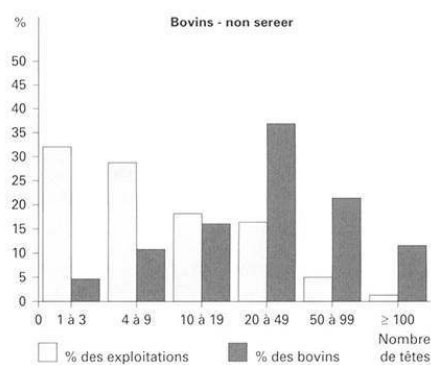
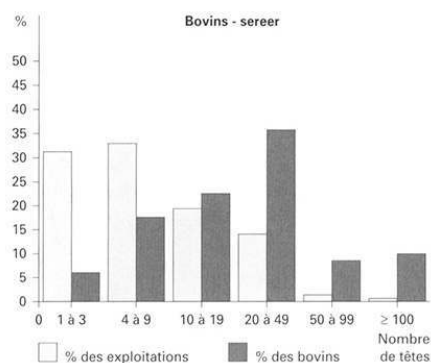


Figure 1. *Distribution des exploitations selon l'importance du cheptel bovin.*

PLACE ET RÔLE DE L'ÉLEVAGE DANS LES EXPLOITATIONS

- 5 Moyen privilégié d'accumulation des surplus monétaires, l'achat d'animaux a permis la constitution de troupeaux de bovins et de petits ruminants (ovins et caprins) qui occupent une place importante dans les systèmes de production sereer¹. Les petits ruminants se rencontrent dans près de trois exploitations sur quatre et les bovins dans une sur deux. Le cheptel de trait a lui aussi conforté sa présence, et plus particulièrement l'espèce équine utilisée dans 75 % des carrés, contre 50 à 60 % pour les bovins de travail : outre son usage en culture attelée, le cheval est par excellence l'animal des travaux domestiques (puisage de l'eau, transports et déplacements par charrette).
- 6 Afin de mieux saisir la place de l'élevage dans les systèmes de production, les 55 exploitations d'un échantillon sont classées en cinq catégories qui se différencient par la taille et le niveau de production agricole. Cette typologie révèle davantage des stades d'évolution que des systèmes de production différents. Dans chacun des types ainsi définis (tabl. II), sont observés la capacité de reproduction du système, le mode de fonctionnement et surtout la place et l'usage des cheptels.

Tableau II. *Typologie des 55 exploitations en 1988.*

Types	I	II	III	IV	V
Nombre d'exploitations	7	16	21	8	3
Nombre de personnes par carré	3 à 7	4 à 10	6 à 17	11 à 21	24 à 28
Nombre d'actifs par carré	2 à 3	2 à 6	3 à 7	5 à 10	9 à 10
Surface cultivée totale (ha)	2 à 6	5 à 11	7 à 15	13 à 25	19 à 26
Production d'arachide du carré (tonnes)	< 3	2 à 11	5 à 12	14 à 25	23 à 24
Nombre de chevaux travaillant dans le carré	0 ou 1	1 ou 2	1 à 3	2 à 4	4 à 6
Nombre de paires de bœufs travaillant dans le carré	0 ou 1	0 ou 1	1 ou 2	2 ou 3	3 ou 4
Nombre moyen de chevaux utilisés par campagne depuis l'installation	0 à 1	1 à 1,5	0,5 à 2	2 à 3	3 à 3,5
Nombre moyen de paires de bœufs utilisées par campagne depuis l'installation	0,1 à 1	0,1 à 1	0,1 à 2	1 à 2,5	2 à 2,5
Durée d'utilisation moyenne des paires de bœufs (années)	1 à 2	1 à 4	1 à 6	3 à 5	4 à 5
Nombre de paires de bœufs en propriété	0	0 ou 1	0 à 3	2 à 5	14 à 23
Nombre de chevaux en propriété	0	1 ou 2	1 à 3	2 à 6	7 à 23
Nombre de bovins d'élevage	0	0 à 2	1 à 6	9 à 26	30
Nombre de brebis et chèvres	1 à 4	0 à 11	0 à 23	3 à 27	10 à 20

Les types d'exploitation

TYPE I : EXPLOITATIONS AGRICOLES « EN FAILLITE »

- 7 L'appareil de production est très faible. La plupart de ces exploitations n'ont jamais réussi à « décoller », elles sont fortement dépendantes, leur endettement est important et elles doivent souvent recourir à l'emprunt ou à la location d'attelages pour cultiver. Elles n'utilisent généralement pas plus d'un attelage par campagne agricole. Le cheptel bovin est absent ; quant aux petits ruminants, la plupart sont en confiage.

TYPE II : EXPLOITATIONS AGRICOLES À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

- 8 La sauvegarde du système de production reste, ou est devenue, fragile. Les moyens de production sont modestes ; ces exploitations cultivent avec un ou deux attelages, surtout en traction équine. Il faut toutefois dissocier deux sous-groupes :
- les exploitations qui sont en perte de vitesse (la majorité) et dont les moyens de production, comme le nombre d'attelages et le nombre d'actifs, diminuent. Elles rencontrent de plus en plus de difficultés à se maintenir d'une année à l'autre.
 - celles qui connaissent une période de consolidation. Elles produisent plus d'arachide et elles tentent de sécuriser leur système de production en investissant dans le cheptel bovin.

TYPE III : EXPLOITATIONS AGRICOLES ÉQUILIBRÉES

- 9 Le niveau de la production d'arachide permet d'engendrer un surplus monétaire suffisant pour constituer un cheptel bovin. Mais ce cheptel, en raison de son modeste effectif, ne peut pas être considéré comme un acquis, il représente plutôt une sécurité pour le système de production. L'élevage remplit un rôle de réserve monétaire, qui est tantôt approvisionnée les années de surplus, tantôt ponctionnée les années difficiles ou de fortes dépenses. Cette « réserve » évite d'avoir recours, en cas de problème, à la vente des outils de production. Ces exploitations, dans leur majorité, choisissent d'abord d'augmenter leur appareil de production, avant de constituer un cheptel bovin. D'ailleurs à ce stade de développement, les carrés louent ou empruntent plus rarement des attelages et lorsque cela a lieu, ce sont surtout les bœufs qui sont concernés.

TYPE IV : EXPLOITATIONS AGRO-PASTORALES À FORT REVENU

- 10 La surface cultivée couvre au minimum 10 ha et l'appareil de production comporte d'importants moyens : au moins quatre attelages travaillent à chaque campagne dans ces carrés et aucun animal de trait n'est loué ou emprunté ; au contraire, la plupart de ces exploitations prêtent ou louent des animaux à l'extérieur. Le niveau et la gestion des surplus agricoles a permis à ces unités, non seulement de développer considérablement leur structure, mais aussi de constituer un élevage bovin, qui a atteint un niveau suffisant pour être considéré comme un acquis du système d'exploitation. C'est la raison pour laquelle ces exploitations sont qualifiées d'agro-pastorales ; l'élevage peut leur fournir autant si ce n'est plus de revenus que les productions agricoles.

TYPE V : EXPLOITATIONS AGRO-PASTORALES À TRÈS FORT REVENU DIVERSIFIÉ (3 CAS)

- 11 La production agricole est certes très importante, mais la principale caractéristique de ces exploitations réside dans le haut niveau et la diversité des sources de revenus. En effet, leurs activités sont nombreuses et variées : productions agricoles classiques, élevage traditionnel, location de nombreux animaux de trait, embouche bovine, transactions sur le bétail, usure, commerce... La croissance de ces exploitations s'explique en partie par des disponibilités financières dont le chef de carré a bénéficié dès son installation. Par ailleurs, le troupeau bovin (très rapidement constitué) a participé activement à l'évolution de ces carrés, en devenant à la fois un placement productif et une trésorerie permanente qui a permis le financement d'activités para et extra-agricoles.

Influence des cheptels sur l'évolution des systèmes de production

- 12 L'élevage participe à l'évolution des systèmes de production. Les animaux les plus impliqués sont en premier lieu ceux de trait. L'effectif de ce cheptel dans une exploitation est très fortement corrélé avec son niveau de production agricole (corrélation de 0,8). Cela signifie que le nombre d'animaux de trait (lié par ailleurs au nombre d'actifs agricoles) conditionne de façon importante le développement des carrés. Le cheptel bovin (animaux de travail mis à part) intervient de deux manières dans l'évolution des unités de production : il joue tout d'abord un rôle important de protection du système, lors des périodes de crise, en permettant, en tant que « réserve financière », de retarder ou même d'éviter la vente des moyens de production ; en période favorable par contre, il agit comme un « placement productif » en offrant la possibilité aux exploitations de faire fructifier leurs surplus monétaires.
- 13 Le cheptel de petits ruminants participe aussi à l'évolution des exploitations, mais de façon moins marquante. Il sert essentiellement de « trésorerie courante » et sa gestion répond souvent à des stratégies individuelles au sein même du carré (pour les femmes notamment).
- 14 Cette évolution est bien sûr très différentielle. Les exploitations les mieux conduites accroissent leur cheptel alors que d'autres n'ont toujours pas accédé à cette sécurité, ou bien ont dû décapitaliser. Pour les deux villages de Keur-Daouda et Diamaguène, le dénombrement exhaustif des animaux montre que 68 % du cheptel bovin est détenu par seulement 14 % des exploitations, et les bovins sont totalement absents dans la moitié des carrés (fig. 2). Il en va de même pour les petits ruminants, même s'ils sont présents dans les trois quarts des exploitations ; en effet, 18 % des exploitations détiennent 57 % de ce cheptel.
- 15 Bien que moins marquée, cette disparité existe aussi pour les animaux de trait : un tiers des exploitations cultivent avec un seul attelage, et encore faut-il préciser que bien souvent cet unique attelage est emprunté ou loué, surtout s'il s'agit de bovins de trait. À l'inverse, un autre tiers des exploitations cultive avec au moins trois attelages et concentre environ 60 % du total des attelages.

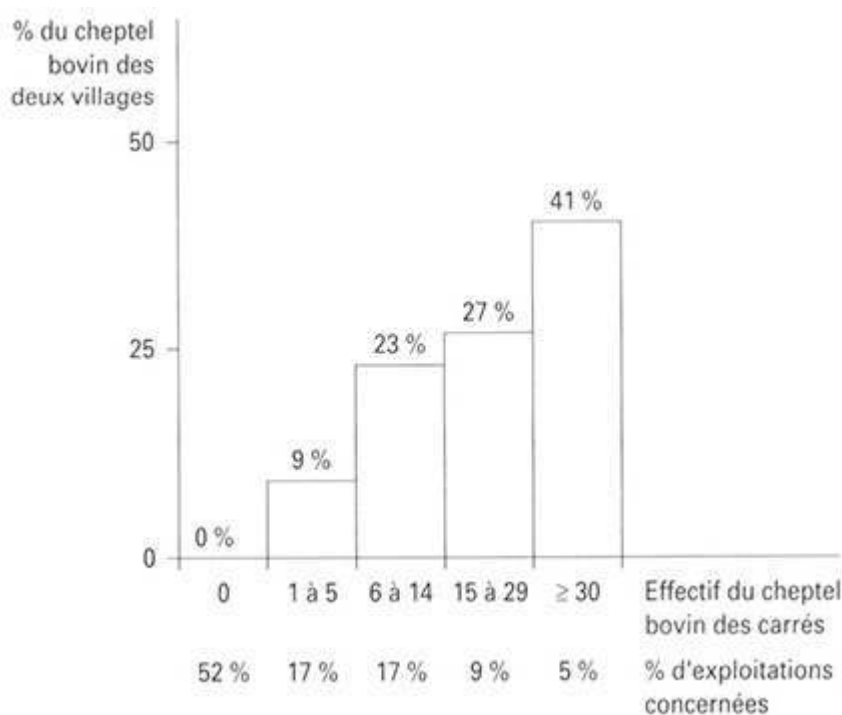


Figure 2. Répartition du cheptel bovin à Keur-Daouda et Diamaguène.

ÉVOLUTION DE LA TRACTION ANIMALE

- 16 Les animaux de trait font partie des facteurs essentiels de la production agricole ; on tentera de retracer l'évolution de la traction dans les exploitations sereer depuis leur création.

Évolution générale

- 17 En une quinzaine d'années, le nombre d'attelages par carré a fortement progressé (fig. 3). Cette augmentation est due essentiellement au développement de la traction équine. Bien qu'initialement, la traction bovine ait été la seule encouragée par l'encadrement, elle a stagné, voire régressé à certaines périodes, sauf dans les grosses exploitations.

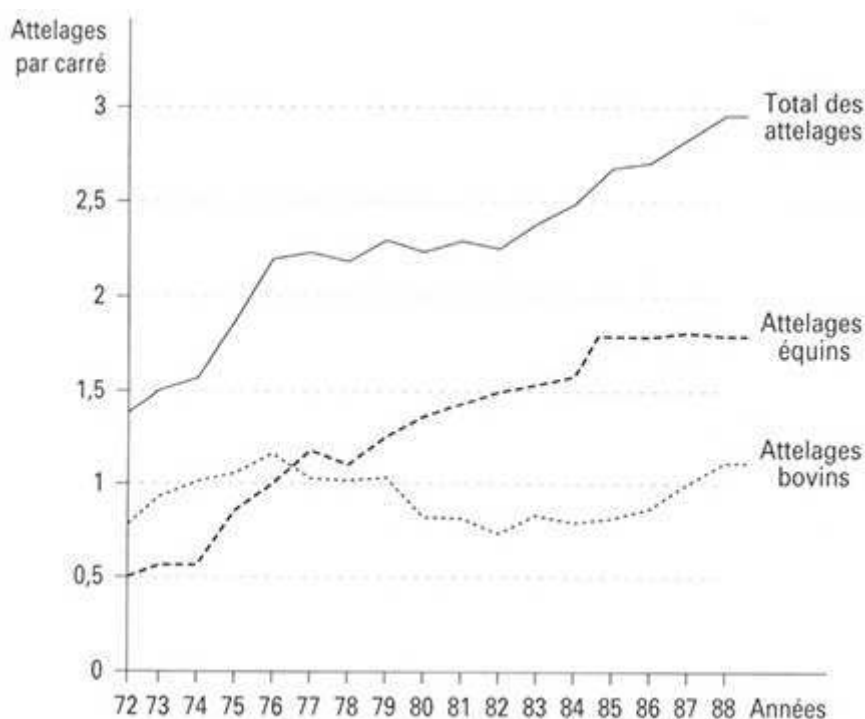


Figure 3. Évolution du nombre moyen d'attelages par carré.

- 18 Trois à cinq ans après l'installation des premiers colons, le nombre d'attelages équins était déjà plus important que celui des attelages bovins. Cette orientation prise par les agriculteurs correspond au rejet des « thèmes lourds » pour lesquels l'attelage bovin était en effet nécessaire. La traction bovine présentait aussi l'inconvénient, au départ, de n'être pas maîtrisée par les colons qui n'avaient, dans leur région d'origine, utilisé que le cheval ou l'âne.
- 19 Néanmoins, même si elle n'a pas connu une progression notable, la traction bovine a non seulement réussi à se maintenir, mais elle est actuellement parfaitement maîtrisée par les agriculteurs qui l'emploient : le thème « un homme - un attelage » est devenu une réalité dans les Terres neuves. En matière de travaux agricoles, elle reste surtout appréciée pour le soulèvement de l'arachide. De plus, elle offre aux propriétaires de taurillons ou de bœufs de trait la possibilité de réaliser une plus-value qui peut atteindre 100 % l'an.
- 20 Par catégories d'exploitations, l'évolution des deux types de traction est plus ou moins accentuée. La tendance générale de la traction équine est toujours positive, sauf pour les exploitations du groupe I. En revanche, la tendance générale de la traction bovine est négative pour les groupes I, II et III avec toutefois un renversement de tendance depuis l'année 1986, qui correspond au retour de saisons des pluies plus favorables. Les petites et moyennes exploitations investissent dans un attelage bovin en période de bonne production agricole. À l'inverse, lorsqu'un désinvestissement portant sur les moyens de production s'avère nécessaire dans ces carrés, les bovins de trait sont plus souvent sacrifiés que les chevaux.
- 21 Pour les exploitations les plus importantes, lorsqu'un certain niveau de traction équine est atteint, la traction bovine (qui s'est toujours maintenue) progresse.
- 22 La première initiative de la plupart des carrés fut l'acquisition d'un cheval. La formule « le cheval et la paire de bœufs » a constitué une étape transitoire importante pour bon

nombre d'exploitants. Ensuite, la traction a évolué suivant des itinéraires très variés, avec comme tendances principales : un recul pour un assez grand nombre d'exploitations qui revenaient à un seul attelage en choisissant alors de ne garder qu'un cheval, une progression pour d'autres qui pouvaient acquérir un troisième attelage et optaient, pour la plupart, pour le cheval.

Itinéraire de la traction pour chaque type d'exploitation (fig. 4)

- 23 Dans les exploitations du type I s'observe une tendance à la baisse du niveau de la traction. La traction bovine dans ces carrés a été abandonnée très rapidement au profit de la traction équine, mais même cette dernière n'est pas arrivée à se maintenir et nombreux sont les exploitants de ce groupe qui cultivent à présent avec des ânes ou des animaux empruntés à la saison, voire à la journée.

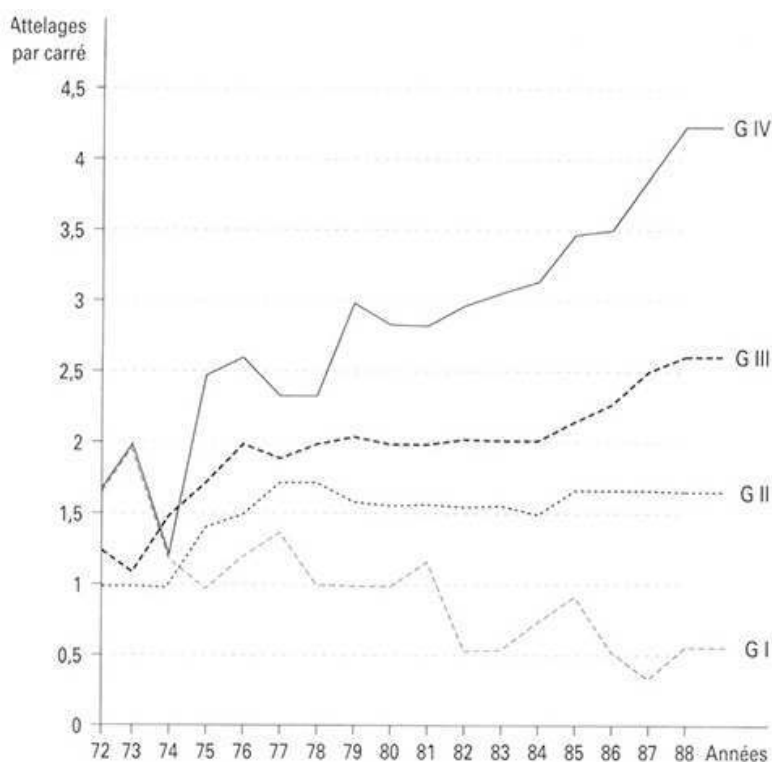


Figure 4. Évolution du nombre moyen d'attelages par carré et par groupe d'exploitation (le groupe v - 3 cas seulement - n'est pas représenté).

- 24 Les exploitations du type II ont enregistré dans les premières années qui ont suivi leur installation une progression de leur niveau de traction, due essentiellement à d'importants achats de chevaux. Ensuite, la traction bovine a fortement diminué et c'est seulement la progression continue de la traction équine qui a permis de maintenir le nombre d'attelages dans ces carrés. Toutefois, ces tendances commencent à s'inverser après 1985 et un rééquilibrage de la composition du cheptel de trait semble se dessiner.
- 25 Les exploitations du type III ont connu une évolution en trois phases, avec tout d'abord une forte progression, puis une période de stagnation et de nouveau une progression après 1984. Comme pour le groupe II, la diminution des attelages bovins pendant la période de stagnation a été compensée par l'augmentation des attelages équins.

- 26 Les exploitations du type IV se caractérisent par une croissance continue de leur force de traction, et même la traction bovine est restée en moyenne à un niveau supérieur à la situation initiale.
- 27 Les exploitations du type V ont atteint rapidement des niveaux de traction très élevés, sans connaître aucun incident de parcours. Dans un premier temps, les espèces bovine et équine ont connu une progression parallèle. Les attelages équins sont néanmoins devenus, par la suite, plus nombreux.

CONDUITE DES ANIMAUX

Calendriers de conduite

- 28 La conduite des animaux est soumise au rythme des saisons et diffère selon l'animal. L'élevage peut être qualifié de sédentaire, les animaux ne participant à aucune transhumance.
- 29 Les chevaux sont gardés toute l'année à la concession. Toutefois, il arrive que les juments puissent divaguer pendant la journée en saison sèche chaude et en pré-hivernage. L'étalon étant l'animal qui assure les transports, il fait l'objet de plus de soins (les juments ne sont jamais attelées aux charrettes).
- 30 Les bœufs de trait, dans leur majorité, sont ramenés au carré en pré-hivernage, afin d'être préparés aux travaux agricoles. Les agriculteurs leur donnent une alimentation plus riche que celle qu'ils trouveraient s'ils continuaient à divaguer en brousse. En cours d'hivernage, après les premiers sarclages, la plupart sont remis dans leur troupeau d'origine. Ils réintègrent le carré pendant la période du soulèvement de l'arachide, ensuite leur conduite ne diffère pas de celle des autres bovins. Les mêmes bêtes sont utilisées en moyenne deux à quatre ans avant d'être vendues. Dans les carrés qui ne sont pas à la recherche de trésorerie, la carrière des bovins de trait peut être plus longue (4 à 7 ans).
- 31 Les bovins paissent librement à partir du 15 janvier (saison fraîche) jusqu'aux premières pluies. Pendant cette période, ils sont abreuvés aux puits ou aux forages et sont normalement parqués la nuit pour la fumure des champs qui seront semés en mil à la prochaine campagne. Ensuite les troupeaux sont conduits (jusqu'au 15 janvier suivant) par des bergers, le plus souvent rémunérés spécialement pour ce travail. En hivernage, les animaux sont menés en brousse en dehors du terroir agricole, l'abreuvement se faisant dans les nombreuses mares. Le parcage se situe soit dans le bois de village, soit aux abords des terres de cultures ; la journée de parcours commence vers 8 heures et s'achève à 18 ou 19 heures. En post-hivernage, la conduite est la même qu'en hivernage à ceci près qu'après les récoltes de mil, la vaine pâture peut avoir lieu pendant une partie de la journée sur ces champs, et des parcages peuvent commencer à y être installés. Les journées de parcours sont un peu plus courtes qu'en hivernage, en raison de la difficulté que rencontre le berger à se déplacer en brousse à cette période de l'année (hauteur des graminées, chaleur...).
- 32 Les petits ruminants sont durant toute l'année parqués la nuit dans l'enceinte de la concession. Comme pour les bovins, à partir du 15 janvier ce cheptel est laissé en divagation dans la journée. Mais dès les premiers semis, un berger est recruté dans chaque village pour conduire en un seul troupeau les chèvres et les moutons de tous les

carrés. Quotidiennement, les animaux sont réunis en fin de matinée et ramenés au village aux alentours de 18-19 heures.

Pression du cheptel sur le milieu

- 33 L'étude d'un espace exploité par tous les troupeaux de quatre villages (Keur-Daouda, Parempempé, Diambour, Gallé) et quelques troupeaux de deux autres villages (Méréto et Diaglè-Sine), a permis d'évaluer approximativement l'équilibre entre la charge exercée actuellement par les effectifs et la capacité de charge théorique du milieu.
- 34 Quelle que soit la saison, la zone ne connaît pas globalement de problèmes de surpâturage : au maximum, la charge actuelle arrive à 60 % de la capacité de charge (durant la période de post-hivernage). Cela se traduit, dans les pratiques, par une absence de règles régissant l'accès aux ressources fourragères naturelles : par exemple, les *Pterocarpus erinaceus* ne sont pas appropriés par telle ou telle exploitation mais laissés à la disposition de tout un chacun, même pour les arbres qui se trouvent sur des terres de culture. Il en est de même de la vaine pâture : les résidus de récoltes laissés sur les parcelles peuvent être pâturés aussi bien par un troupeau du village que par un autre (situation fréquente entre Keur-Daouda et Parempempé par exemple).
- 35 L'état des pâturages ne semble donc pas, pour le moment, menacé par l'élevage ; cela ne signifie pas pour autant que les besoins alimentaires des animaux soient couverts en toutes saisons, ni que le milieu ne se dégrade pas. En effet, les feux de brousse peuvent remettre en cause chaque année l'équilibre de la charge actuelle et, de plus, la qualité des parcours (valeur nutritive) peut poser problème à certaines périodes de l'année. Pendant la saison des pluies, les besoins alimentaires du bétail sont couverts quantitativement et qualitativement, du fait d'une herbe abondante et d'excellente qualité. En revanche, dès les mois d'octobre ou novembre, cette herbe se lignifie et se transforme rapidement en une paille pauvre en éléments nutritifs, qui constitue pendant la longue saison sèche l'essentiel de la nourriture des troupeaux. L'équilibre alimentaire des animaux dépend d'abord, pendant cette saison, de cette paille (dont la disponibilité relève de l'extension des feux de brousse) et ensuite des compléments que le bétail peut trouver par lui-même dans les feuilles, rameaux et rejets de ligneux fourragers².

Organisation de la conduite des ruminants

- 36 En raison du rythme de conduite des ruminants, les animaux sont regroupés différemment suivant les saisons. Un premier mode d'agrégation fonctionne au niveau du carré. Il concerne tous les animaux qui sont sous la responsabilité du chef d'exploitation (ils peuvent appartenir à plusieurs membres de la famille ou avoir été reçus en confiage). À ce niveau, le regroupement des ruminants peut être qualifié de cheptel bovin ou de cheptel de petits ruminants du carré.
- 37 Le confiage est une pratique qui consiste à faire garder un animal ou des animaux par une personne qui réside dans un autre carré que le propriétaire. Ce dernier peut vendre ou simplement retirer son animal à tout moment. Lorsqu'il s'agit d'une vache, le croît revient au propriétaire qui décide ou non de la laisser en gardiennage chez la même personne. En contrepartie, le « gardien » bénéficie de la production laitière et fumière de l'animal reçu en confiage. Pour les brebis et les chèvres, le croît est partagé entre le

propriétaire et le « gardien » : le fruit de chaque troisième mise bas revient à la personne qui a la garde de l'animal (il en est de même pour les juments).

- 38 Un second mode d'agrégation concerne uniquement les bovins. Les exploitations dont le cheptel est modeste placent habituellement leurs quelques têtes auprès de chefs de carrés qui ont des effectifs plus importants, ou qui sont reconnus pour leur compétence en matière d'élevage (*yal o sir* en sereer). L'assemblage qui en résulte forme un troupeau.
- 39 Il convient de noter que le placement est une pratique différente du confiage. Le chef de carré qui place les animaux dont il est responsable garde le bénéfice de toute la production de son cheptel. Seule la production fumièrè fait l'objet d'un partage entre les carrés, suivant les sites de parcage choisis par le chef de troupeau. Le placement revêt dans les Terres neuves un aspect associatif. Ainsi, des tâches d'entretien comme l'abreuvement du troupeau sont partagées entre les différents chefs de carrés suivant des règles définies par celui d'entre eux qui est nommé chef de troupeau.
- 40 Un troisième mode d'agrégation intervient lorsque plusieurs troupeaux sont assemblés afin d'engager un berger qui aura la charge de garder les animaux la journée, pendant toute la période où le terroir agricole est occupé (des semis au 15 janvier). La nuit, le « troupeau d'hivernage » est parqué dans un site choisi par le *yal o sir* d'hivernage, mais chaque « troupeau de base » (ou de saison sèche) garde son lieu de parcage.
- 41 À titre d'illustration, le tableau III indique le nombre d'unités d'élevage, pour chaque niveau de regroupement, dans trois villages.

Tableau III. Niveaux de regroupement des bovins de trois villages.

	Keur-Daouda	Diamaguène	Diaglé-Sine
Nombre de cheptels bovins individuels	29	26	37
Nombre de troupeaux de base	11	18	15
Nombre de troupeaux d'hivernage	3	5	7

- 42 Les modes de conduite des ruminants font intervenir de nombreux acteurs qui ont tous des tâches, rôles et pouvoirs bien déterminés.

LE BERGER

- 43 Il est recruté pour toute la période pendant laquelle le terroir agricole est occupé. Sa fonction essentielle est de conduire dans la journée le troupeau aux pâturages et d'éviter tout dommage aux cultures ; il doit aussi assurer l'abreuvement du troupeau en le menant aux mares avant de le reconduire le soir à son parc. Il n'est pas tenu d'attacher les bovins au parc ni d'assurer la traite ; il n'est pas non plus responsable du troupeau pendant la nuit.
- 44 Sa rémunération est le plus fréquemment de 1 000 francs CFA par bovin adulte pour la saison et de 500 par jeune bovin ou bœuf de trait remis dans le troupeau en cours de saison. Le berger est par ailleurs logé et nourri dans le carré du chef de « troupeau d'hivernage ». Comme autre avantage en nature, il bénéficie d'un litre de lait matin et soir et tous les vendredis matin d'une quantité à sa convenance, qu'il peut vendre.

LE CHEF DE « TROUPEAU D'HIVERNAGE »

- 45 C'est généralement le chef du « troupeau de base » qui possède le plus de têtes. Il a pour fonction spécifique de choisir un berger et négocier son contrat (c'est lui qui collecte l'argent des frais de gardiennage auprès des responsables de cheptels).

LE CHEF DE « TROUPEAU DE SAISON SÈCHE » (OU DE BASE)

- 46 C'est l'un des chefs de carrés qui ont un cheptel dans le troupeau. C'est à lui que revient le choix, en saison sèche, des lieux de rotation du parcage. Il a aussi pour fonction d'organiser les travaux collectifs et de répartir les tâches entre tous les responsables de cheptel : abreuvement, installation des parcs...

LE RESPONSABLE DU CHEPTEL DU CARRÉ

- 47 Par son statut, ce responsable ne peut être que le chef d'exploitation. Les décisions et les fonctions spécifiques de cet acteur concernent : le placement du cheptel bovin du carré, l'organisation de la conduite des petits ruminants du carré, la participation aux travaux collectifs du troupeau bovin. Les frais de gardiennage (et tous autres frais) pour tous les animaux du carré sont pris en charge par cet acteur, quel qu'en soit le propriétaire.

LE PROPRIÉTAIRE

- 48 Tout individu peut être propriétaire d'un animal : homme, femme, enfant, résidant ou non (cas du confiage) dans le carré responsable de l'animal.
- 49 Les décisions que cet acteur peut prendre concernent : la vente, l'abattage, le retrait de l'animal du troupeau ou du cheptel pour le placer ou le confier ailleurs. Bien évidemment, en fonction de son statut social, le propriétaire devra en référer aux personnes dont il est dépendant (par exemple : une épouse doit demander l'autorisation de vente à son mari) et se plier aux règles qui régissent ce genre de décisions. La participation du propriétaire aux soins et tâches nécessaires aux animaux est aussi fonction de son statut social. Il n'y a pas de lien automatique entre l'animal et son propriétaire en matière de soins. Une femme par exemple ne se rend jamais au parcage des bovins, même si elle possède plusieurs têtes (les vaches ne sont traitées que par des hommes ou des garçons).
- 50 La répartition des animaux dans une exploitation est très fortement liée au statut de ses membres, surtout pour les bovins. Le recensement exhaustif des animaux dans deux villages (Keur-Daouda et Diamaguène) a fait apparaître que les bovins appartiennent pour 78 % aux chefs d'exploitation, 9 % aux femmes, 2 % aux hommes dépendants du carré et enfin 11 % à des « confieurs ». Pour les petits ruminants, la répartition est plus équilibrée : 43 % de ces animaux appartiennent aux femmes, 41 % aux chefs d'exploitation, 5 % aux hommes dépendants et 11 % à des « confieurs ».

EXPLOITATION DES TROUPEAUX

- 51 En dehors de leur importante fonction d'épargne et de trésorerie, les troupeaux produisent lait, fumure, travail et viande à l'occasion. Les animaux ont trois destinations principales : la culture attelée, l'abattage et la vente :
- un quart des bovins de trait des villages de Keur-Daouda et Diamaguène sont nés dans le cheptel du carré où ils travaillent. Cet apport d'animaux permet, aux exploitations qui en bénéficient, de consolider leurs moyens de production ou d'obtenir des revenus complémentaires, sous forme de location (les tarifs étaient de 25 à 30 000 francs par paire de bœufs pour la campagne 1988).
 - l'abattage familial concerne particulièrement les espèces ovines et caprines. D'après nos enquêtes rétrospectives, parmi les causes de sorties maîtrisées par l'éleveur, 13 % sont dues à l'abattage pour les ovins, 16 % pour les caprins et seulement 5 % pour les bovins. Les abattages ont surtout lieu à l'occasion de cérémonies (baptêmes, mariages...) et de fêtes religieuses (Tabaski, Korité...).
 - la vente représente l'essentiel des sorties volontaires (90 % pour les bovins et environ 80 % pour les petits ruminants). Toutefois, la vente de petits ruminants procède plus de décisions et de besoins individuels que celle des bovins, qui intéresse le plus souvent l'ensemble du carré ou de la famille (y compris des parents habitant hors du carré).
- 52 Le taux d'exploitation, toutes sorties volontaires confondues, paraît assez élevé dans les troupeaux bovins (près de 11 %), ce qui laisse penser que le montant des revenus perçus grâce à l'élevage peut, dans certaines exploitations, être important. Ce taux est encore plus élevé pour les petits ruminants (19 % pour les caprins et 28 % pour les ovins). Cela tend à confirmer que le cheptel des petits ruminants a surtout pour vocation de répartir dans l'année les revenus monétaires encaissés à la traite de l'arachide, plutôt qu'une véritable fonction de production et de fructification de ces revenus.
- 53 Les troupeaux fournissent du lait, mais seuls les bovins sont concernés par cette production. En effet, très rares sont les brebis et chèvres traites. Le lait est rarement vendu, l'essentiel de la production étant autoconsommé. Si les vaches peuvent être maintenues en lactation pendant un an et demi, voire deux ans (sans mise bas), la traite est bien souvent interrompue pendant la première saison sèche qui suit le vêlage. La lactation se prolonge grâce à l'allaitement du veau (le sevrage des veaux se fait de façon naturelle à l'âge d'environ 1,5 à 2 ans) et la traite reprend quand le milieu est redevenu favorable pour l'alimentation (en hivernage).
- 54 Les troupeaux fournissent de la fumure : l'apport de fumure des troupeaux bovins se fait par le parcage directement dans les champs. La fumure des petits ruminants doit par contre être transportée du carré, où stabulent les animaux, jusqu'aux champs. Ce travail est effectué en moyenne une année sur deux ; il dépend en fait de la disponibilité des agriculteurs avant l'hivernage (période à laquelle il doit avoir lieu). L'impact de la production de fumure des troupeaux sur la fertilité du terroir agricole est actuellement très faible. En effet, une investigation exhaustive sur le terroir agricole d'un des plus anciens villages de colonisation (Diaglé-Sine) révèle que la part de la surface cultivée qui a bénéficié d'un apport de fumure pour la campagne 1988 est de l'ordre de 4 % ! Ce sont surtout les chefs de troupeau qui en profitent. À la différence du Sine, la fumure n'est pas systématiquement recherchée ; elle se disperse sur les espaces de parcours et les surfaces cultivées en profitent peu.

PERFORMANCES DES TROUPEAUX

- 55 Le mode de conduite adopté (calendrier, organisation, utilisation...) par les agro-éleveurs sereer ne permet pas actuellement aux troupeaux d'exprimer correctement leurs potentiels, dans un milieu qui peut tout de même être qualifié de favorable à l'élevage. En effet, les résultats des enquêtes rétrospectives mettent en évidence des performances zootechniques tout à fait moyennes (tabl. IV). Les taux de vêlage sont de l'ordre de 52 % pour les bovins (calculés à la fois par ajustement linéaire et par décompte du nombre annuel de veaux).
- 56 Quant aux petits ruminants, les performances ne sont dans l'ensemble guère meilleures. Le paramètre qui apparaît comme le plus inquiétant est celui de la mortalité des jeunes, surtout chez les caprins : un quart des cabris meurent avant d'atteindre l'âge de six mois.

Tableau IV. *Quelques paramètres zootechniques pour le troupeau bovin et les petits ruminants.*

	Troupeau bovin	
Taux de fécondité annuel	51,7/-52,7 %	
Intervalle entre vêlages	23,3 mois +/- 7 mois	
Âge à la 1 ^{re} mise bas	57 mois +/- 10 mois	
Taux de mortalité des veaux de 0-1 an	15,5 %	
Productivité numérique à 1 an	44 %	

	Ovins	Caprins
Taux de fécondité annuel	98,1 %	103,8 %
Intervalle entre mises bas	11 mois +/- 5 mois	12 mois +/- 5 mois
Âge à la 1 ^{re} mise bas	22 mois +/- 7 mois	20 mois +/- 6 mois
Prolificité	107 %	146 %
Taux de mortalité avant 6 mois	16,4 %	25,1 %
Productivité numérique à l'âge de 6 mois	87,7 %	113,7 %

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 57 Alors que le modèle de développement prévu par la STN cantonnait les animaux domestiques au rôle de moyen de production des exploitations agricoles à travers la culture attelée bovine, l'élevage a connu un développement considérable.
- 58 En premier lieu, c'est le cheptel des animaux de trait qui a bénéficié de cette croissance. Devenue l'un des facteurs les plus importants pour la production agricole, la traction animale a fortement contribué à la réussite (ou à l'échec) des exploitations. En conséquence, la diversité actuelle des systèmes de production résulte en partie des inégalités d'équipement en cheptel de travail que les carrés ont connues depuis leur création.
- 59 La taille des cheptels de ruminants reflète assez bien la diversité de situations des exploitations (de ce fait, la majorité des ruminants se concentre dans une minorité de carrés). Les cheptels de bovins, caprins et ovins sont apparus assez rapidement pour permettre aux agriculteurs de différer leurs revenus et d'accumuler leurs surplus

monétaires. L'important développement de ces cheptels est dû à une conjonction de plusieurs facteurs favorables : la tradition d'éleveurs des Sereer, le niveau de ressources fourragères du milieu, la présence de nombreux éleveurs autochtones, le marché de Méréto, les revenus de l'arachide, l'embouche longue à travers la traction bovine...

- 60 Les règles qui régissent la conduite des ruminants répondent pour la plupart à des pratiques qui se sont adaptées au milieu des Terres neuves : conduite des animaux en hivernage par des bergers contractuels, parcage non systématique des animaux sur les terres de culture en saison sèche, agrégation des animaux en « placement-association » qui ne répond pas forcément à des regroupements entre familles, absence de règles collectives de gestion de la vaine pâture et des arbres fourragers.
- 61 Si le développement des effectifs est remarquable, il n'en est pas de même du niveau des performances des troupeaux. Ils sont peu productifs et l'utilisation de leurs productions n'est pas toujours optimisée. Une meilleure valorisation de l'élevage pourrait être envisagée, sans modifier pour autant les fondements de l'organisation de l'élevage ni remettre en cause ses fonctions socio-économiques. Il s'agirait plutôt d'accompagner la stratégie des paysans sereer dans leur choix de réserver une place importante à l'élevage au sein du système de production, pour qu'ils puissent valoriser au mieux les potentiels de leurs cheptels à court terme comme à moyen terme, en agissant de telle sorte que l'avenir de l'élevage ne soit pas compromis par de graves dégradations du milieu.
- 62 Pour ce faire, toutes les communautés paysannes des Terres neuves devraient être concernées. Cela pourrait se traduire par la constitution de groupements d'éleveurs, collaborant avec une structure d'intervention pour mener des programmes sanitaires, de démonstrations, de conseils, d'aménagement et de gestion de l'espace pâturé. Ce dernier type de programme sera certainement à l'avenir celui qui aura le plus d'importance dans la région, en raison de l'extension continue des surfaces cultivées, de l'augmentation des effectifs d'animaux domestiques et de l'intense activité des charbonniers. Un développement de l'élevage ainsi « accompagné », permettrait (sans compromettre l'avenir) de faire évoluer un certain nombre d'exploitations d'un « système d'association agriculture-élevage » vers un « système de production agropastoral ». Système dans lequel les productions animales pourraient fournir - en supposant que le marché aux bestiaux de la zone, déjà très actif, puisse absorber ces nouvelles productions - autant de ressources que les productions végétales. Une telle évolution ouvrirait des perspectives de diversification des revenus, qu'il serait dommage de négliger, à l'heure où la rentabilité de la culture de l'arachide connaît de sérieuses difficultés.

NOTES

1. Les informations utilisées proviennent d'une enquête auprès d'un échantillon de 55 exploitations (incluant la quarantaine de carrés suivis depuis la campagne agricole 1985), d'un recensement exhaustif des cheptels dans deux villages, Keur-Daouda et Diamaguène, d'enquêtes zootechniques rétrospectives pour 77 cheptels bovins et 112 de petits ruminants et

d'observations sur l'exploitation des ressources fourragères dans un espace fréquenté par les animaux de quatre à six villages suivant la saison.

2. Et se pose alors le problème du déboisement, où intervient également la pratique de l'émondage de certains arbres, sans parler de l'intense activité des charbonniers.

AUTEURS

JOHANN HUGUENIN

Zootechnicien et agropastoraliste en stage à l'Orstom. Au Cirad depuis 1989. Ses terrains de recherche ou d'intervention se situent au Mali, au Sénégal, en Centrafrique, à Djibouti et en Guyane.

JEAN-PAUL DUBOIS

Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.

La différenciation économique

Jean-Paul Dubois

- 1 Une quinzaine d'années après la création des premiers villages sereer, la différenciation économique entre les exploitations est l'aspect le plus marquant de l'évolution des Terres neuves. Très vite apparues, les disparités sont allées en s'accroissant. Les « gros producteurs » qui ont émergé sont en général des chefs de grandes familles ; ils peuvent régulièrement bénéficier d'un appoint important en main-d'œuvre saisonnière (les navétanes), ils disposent d'un équipement de culture attelée diversifié et ont largement capitalisé dans le cheptel bovin. Ils peuvent, mieux que d'autres, faire face aux aléas et contourner les difficultés qui entravent l'activité agricole. À l'opposé, des familles de taille réduite n'ont souvent pas les moyens de capter la main-d'œuvre extérieure et s'avèrent plus vulnérables. L'échec d'une campagne agricole peut alors résulter de causes conjoncturelles (maladie du chef d'exploitation, perte d'un attelage, manque de semences...) et avoir des conséquences graves par la suite, entraînant les agriculteurs dans un processus d'endettement difficilement réversible.

DEUX « PORTRAITS » DE DESTINS OPPOSÉS

La réussite de Latyr, bon exploitant et entrepreneur

- 2 Latyr est originaire de Sob et fait partie des colons installés à Darou Fall en deuxième année (1973). Il avait alors à peine 30 ans. Il est arrivé avec sa première épouse, et un cheval amené du Sine.
- 3 Il a maintenant les quatre épouses « réglementaires » et, au moment de l'entretien en juin 1988, il se prépare à partir pour le pèlerinage de la Mecque. Il déclare d'emblée avoir cinq millions en banque et extrait de ses papiers un récépissé d'un versement de 2 500 000 francs à la Société Générale, daté d'octobre 1987. Il voyage beaucoup et vient d'acheter une maison à Dakar. Latyr est quelqu'un de « moderne » : il sait lire, il est fier de sa réussite, il se prête avec complaisance à l'enquête (il ne fait pas partie de l'échantillon mais ayant su que nous aimerions le connaître, il nous a invité à venir chez

lui). La concession est vaste et bien tenue, tout y respire l'aisance ; l'accueil est empreint d'un certain décorum inhabituel chez un paysan sereer.

- 4 Le carré comprend 24 personnes : 13 jeunes enfants et 11 actifs attributaires de parcelles de culture : le *diatigui*, ses quatre femmes, son fils aîné, un neveu maternel (*ndokor*) et sa femme, plus trois navétanes. Son neveu est « directeur technique » de l'exploitation ; il dirige les travaux lors des fréquentes absences du *diatigui*. Il vient de prendre une deuxième épouse et c'est Latyr qui a payé la dot (650 000 francs) et pris en charge tous les frais du mariage.
- 5 Le matériel de culture comprend 3 semoirs, 2 bâtis arara, 3 houes sine, 2 charrettes. La force de traction disponible sur l'exploitation est de 3 paires de bœufs, 2 étalons et 2 juments. Par ailleurs, 3 autres juments sont confiées, 6 paires de bœufs sont mises en location (25 000 francs par campagne agricole) et 7 autres paires prêtées à des parents ou amis.
- 6 Les résultats de la campagne 1987-88 sont à la mesure de cet équipement :
 - 24 hectares ont été mis en culture, 16 en arachide et 8 en céréales (surfaces estimées). Toutes les parcelles de céréales dépendent du *diatigui*. Il dispose de 6 ha d'arachide, chaque femme a environ 3/4 d'ha, les *sourga* entre 1 et 1,5 ha (2 pour le neveu, sorte de « *sourga* en chef ») : répartition classique entre les différents statuts, rigoureuse et efficace.
 - la production de céréales est d'environ 9 tonnes (7 500 kg de *sonna* et 1 500 kg de maïs), soit un rendement de plus d'une tonne/ha et un disponible céréalier par personne de 375 kg, largement excédentaire.
 - la production d'arachide totale est de 32 tonnes, soit un rendement moyen de 2 tonnes/ha et une production moyenne par actif de 2,9 tonnes. Environ 16 tonnes reviennent au *diatigui*, soit une valeur de 1 450 000 francs. La production des femmes est de 5,5 t et celle des *sourga* de 10,5 t. Le revenu moyen d'une femme approche les 100 000 francs, celui du chef de ménage est de 320 000 francs, celui d'un navétane varie de 160 à 200 000 francs.
- 7 Ces résultats agricoles sont ceux d'une exploitation qui a atteint un bon régime de croisière et « tourne » parfaitement, avec une main-d'œuvre relativement limitée. Mais Latyr est surtout un grand éleveur. Il dit qu'il a commencé aux Terres neuves avec l'arachide comme tout le monde, mais que désormais il gagne plus d'argent avec l'élevage. Dès les premières années, il a « décollé » très vite en prenant beaucoup de navétanes, en défrichant et empruntant des terres, et il a aussitôt investi dans le bétail. Il possédait déjà quelques vaches dans le Sine (acquises par lui-même et non héritées, dit-il), mais ne les a jamais amenées aux Terres neuves. Dès la deuxième campagne, en 1974, il achète 2 génisses et un mâle ; en 1975, 4 femelles et 3 mâles. En 1976 (excellente année de production arachidière), il se lance à fond dans la spéculation : il achète 30 mâles à 20 000 francs par tête pour constituer des paires de bœufs de travail qu'il dresse et loue. En 1977, il achète encore 10 mâles et 10 femelles. Ensuite les choses se compliquent avec d'incessantes entrées et sorties de bétail et il n'est plus capable de retracer l'évolution de son cheptel. Il montre un cahier où apparaît un comptage de 192 têtes en octobre 1983. Actuellement, il dit avoir dans son troupeau à Darou Fall 75 femelles et 40 mâles adultes, sans compter les veaux. Il précise qu'entre janvier 1987 et janvier 1988, 50 vaches ont vêlé. Par ailleurs, 15 femelles et 17 mâles sont confiés dans d'autres villages, sans compter les paires de bœufs de travail loués. Le troupeau va boire en saison sèche à Koumaré, village voisin doté d'un forage récent, sous la conduite d'un berger payé 5 000 francs par mois (de janvier à juin). La cotisation pour l'usage du forage se monte à 62 500 francs pour la saison. Le parcage de nuit se fait sur les parcelles destinées aux

cultures du *diatigui*, avec rotation toutes les semaines. En hivernage, le troupeau est gardé par un Sereer qui vient chaque année de Sob, est logé dans le carré et payé 100 000 francs pour la saison. Deux mares sont accessibles pour l'abreuvement du bétail.

- 8 Latyr pratique l'embouche bovine depuis plusieurs années, d'abord par le renouvellement des paires de bœufs de travail, et aussi avec des bœufs sortis du troupeau, mis en stabulation pendant trois mois avant la vente avec de la fane d'arachide, des tourteaux et du son. Cette année, il a vendu 16 bœufs dont 6 engraisés. Les bêtes sont vendues directement à Dakar : il affrète un camion en association avec un parent d'un autre village des Terres neuves, également grand éleveur, et avec un « dioula » toucouleur qui est son « tuteur » à Dakar. À 140 000 francs par tête en moyenne, la vente lui a rapporté plus de deux millions, frais de transport déduits. Il précise qu'il lui est arrivé de vendre 22 bœufs dans l'année. S'y ajoute la vente des vaches de réforme sur le marché local, et de moutons engraisés pour la *Tabaski*. Les chèvres sont généralement vendues au profit des femmes (le troupeau de petits ruminants est de l'ordre de 60 à 80 têtes).
- 9 Bien entendu, Latyr est également prêteur, mais je n'aborde pas la question avec lui. En feuilletant divers cahiers d'écolier qui traînent autour de nous, je tombe sur une « liste des crédits » pour la campagne 1987 ; je fais mentalement la somme, qui dépasse les 400 000 francs. Latyr fait partie des trois ou quatre « richards » des Terres neuves et, selon nos informateurs, l'origine de leur exceptionnelle réussite réside dans le fait qu'ils sont venus avec de l'argent et ont donné des crédits à intérêt dès le début de la migration. Latyr aurait emprunté de l'argent à deux personnes de sa famille maternelle qui sont enseignants, pour le « placer » à des taux usuraires aux Terres neuves. Il pratique maintenant une générosité assez ostentatoire, en particulier lors des funérailles dans le Sine, prenant à sa charge l'achat des bœufs qui doivent être sacrifiés par la famille.

L'échec de Lasouk, jusqu'à la ruine

- 10 Lasouk est un des premiers colons arrivés à Diaglé Sine en 1972. Il avait alors 47 ans et venait d'un village proche de Niakhar, avec son épouse et trois enfants. Comme il faisait partie de l'échantillon suivi à cette époque, on peut reconstituer à peu près la trajectoire de l'exploitation.
- 11 En 1972, un frère cadet, célibataire, travaille avec lui et repart après la campagne. En 1973, il prend un *sourga*, et deux en 1974. Le démarrage est tout à fait honorable. Pour la campagne 1974, il peut déjà acheter un cheval, en plus de la paire de bœufs imposée par le Projet. La surface cultivée atteint près de 12 hectares pour 4 actifs (3 hommes et une femme). La production est de 2 500 kg de céréales, soit un disponible de 360 kg par personne, et 11 tonnes d'arachide, soit 2 750 kg par actif. Les rendements sont corrects avec 610 kg/ha pour les céréales et 1 570 pour l'arachide. Le résultat global est conforme à la moyenne de l'échantillon observé pour les colons installés en 1972, avec un caractère assez nettement extensif (rendements inférieurs à la moyenne et surface par actif supérieure à la moyenne).
- 12 Par la suite, l'exploitation semble avoir connu un bon développement : elle emploie trois ou quatre *sourga* chaque année, la première paire de bœufs est vendue et remplacée, Lasouk commence à acheter des vaches pour constituer un troupeau. À partir de 1980 (la plus mauvaise année, suivie de plusieurs années très médiocres), rien ne va plus. Il ne peut plus prendre de *sourga* à cause du manque de semences, les bœufs sont vendus et il ne peut pas en racheter. Dans le même temps, il supporte de lourdes charges : il dépense

beaucoup d'argent pour le mariage de son jeune frère, il lui « achète » un permis de conduire pour qu'il devienne chauffeur à Dakar. Il est très sollicité par la famille dans le Sine ; des parents viennent chaque année chercher du mil et il envoie souvent de l'argent.

- 13 En 1986, on retrouve le carré de Lasouk (maintenant âgé de 61 ans) déserté par sa main-d'œuvre et cependant chargé de famille. Les deux filles sont mariées et parties, le fils a quitté le carré après la campagne 1985 pour aller travailler à Joal avec les pêcheurs. Il ne reste que sa femme et quatre petits-enfants dont l'aîné a dix ans : ce sont les enfants de sa première fille (qui n'est jamais venue aux Terres neuves), confiés à leur grand-mère pour des raisons familiales obscures. La force de traction disponible s'amenuise : en 1984, il a pu louer une paire de bœufs (20 000 francs) ; en 1985, Lasouk n'a que son cheval et en 1986, le cheval étant mort pendant la saison sèche, il ne lui reste pour cultiver qu'un âne, avec l'aide du gamin de dix ans. Il déclare cependant avoir conservé un troupeau, qui se monte à 15 têtes de bovins.
- 14 Pour la campagne 1985, les résultats furent médiocres (enquête rétrospective) :
 - céréales : 2,42 ha, 1 050 kg récoltés, rendement 435 kg/ha,
 - 2,45 ha, 2 340 kg récoltés, rendement 955 kg/ha, pour 3 attributaires (Lasouk, son fils et sa fille encore présents ; sa femme n'avait pas de parcelle).
- 15 La récolte d'arachide du *diatigui* est d'à peine 800 kg ; il ne peut pas conserver de semences et en prend à crédit pour la campagne suivante.
- 16 En 1986, la surface cultivée tombe à moins de 4 ha. Comme il sème beaucoup de mil pour compenser la faible surface en arachide, les cultures se répartissent de la façon suivante : céréales : 2,86 ha, récolte 1 130 kg, rendement 395 kg/ha, arachide : 1,03 ha, récolte 1 530 kg, rendement 1 485 kg/ha, pour lui-même, sa femme et son petit-fils.
- 17 Sur l'arachide le rendement est bon, mais avec une force de travail aussi faible, la surface en céréales n'a pu être correctement entretenue. Sur cette récolte, il donne 300 kg de mil à des parents venus du Sine et il lui reste à peine de quoi nourrir la famille. Pour l'arachide, seulement 1 200 kg sont commercialisés, après remboursement en nature de divers emprunts, soit un revenu total de 108 000 francs pour la famille. Il faut déduire 21 000 francs de remboursement de semence et 12 500 francs payés aux *firdou* pour le déterrage à la main, travail qu'il n'a pu faire lui-même avec d'aussi faibles moyens. Il ne reste que 75 000 francs, somme dérisoire pour un carré des Terres neuves.
- 18 En mai 1987, en repassant à Diaglé Sine, nous apprenons par les voisins que Lasouk vient de partir. Il a vendu ses terres (les 10 ha de la STN) pour 150 000 francs. Et son bétail ? On nous dit alors qu'il n'avait plus rien à lui, qu'il s'agissait de bêtes en confiage, appartenant pour une part à un Peul Fouta de Gallé, et pour une autre à un Sereer qui se trouve être l'un des « richards » évoqués précédemment. De plus, un voisin nous confie qu'il aurait bu tout l'argent de la vente des terres et que sa femme, refusant de partir avec lui, s'est réfugiée chez des parents...
- 19 Ces deux destins extrêmes montrent l'amplification due aux pratiques gestionnaires. Les bons résultats agricoles du premier sont démultipliés par des prêts d'argent à des taux usuraires, des mises en location et une diversification des activités. Les résultats plus modestes au départ de l'exploitation agricole du second se réduisent progressivement à cause du manque de moyens de production et sont amputés par des charges et des remboursements de plus en plus lourds.
- 20 La comparaison des niveaux de production des années quatre-vingt avec les résultats agricoles obtenus dans les premières années du projet est préalable à l'analyse de la

dynamique des exploitations agricoles. Les résultats de la campagne 1987-88 font l'objet d'une analyse économique plus détaillée.

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

- 21 Le tableau I rassemble les productions moyennes par exploitation, calculées sur l'échantillon d'une quarantaine d'exploitations suivi de 1985 à 1988.

Tableau I. *Productions par exploitation (en kg).*

Années	Arachide	Céréales
1985	4 500	2410
1986	4 820	2 440
1987	7 410	2 410
1988	5 910	2 180

L'arachide

- 22 L'arachide est exploitée par tous les attributaires de parcelles. Les résultats s'analysent au niveau des exploitations, mais aussi des catégories d'exploitants.
- 23 La production moyenne par exploitation atteint 7 410 kg en 1987, lors de la meilleure année. Pour l'échantillon d'exploitations comparable de 1974, la production moyenne par exploitation était de 8 150 kg, et elle atteignait 12 080 kg dans les exploitations les plus anciennes, celles qui en étaient à leur troisième campagne agricole. C'est dire l'excellence des résultats durant les premières années. Malgré l'augmentation du nombre de travailleurs, de tels niveaux ne se retrouvent pas, la surface cultivée par actif ayant diminué de même que le rendement. La production moyenne par unité de travail-homme (UTH) était en 1974 de 2 500 kg, contre 1 700 kg seulement en 1987. Les résultats varient fortement d'une année à l'autre, en fonction des conditions climatiques ; la meilleure année observée (1987) a bénéficié d'une bonne pluviométrie, comparable à celle de 1974. En divisant la production de la meilleure des quatre années par celle de la moins bonne, exploitation par exploitation, on obtient en moyenne un rapport très élevé de 3,13 (maximum 11,25-minimum 1,07) et le coefficient de variation de la moyenne des écarts individuels atteint 75 %.
- 24 Cette dispersion des résultats entre exploitations s'est beaucoup accentuée. Par exemple pour Diaglè Sine (village qui obtient de loin le meilleur résultat moyen), le coefficient de variation passe de 19 % en 1974 à 50 % en 1987, avec des valeurs extrêmes de moins de 7 tonnes et plus de 25 tonnes récoltées. Sur l'ensemble de l'échantillon, le coefficient de variation atteint 84 % en 1987. Il convient naturellement de mettre ce chiffre en relation avec la plus forte dispersion de la taille des exploitations qui, avec le temps, ont connu des trajectoires de plus en plus différenciées.

- 25 Ces évolutions sont différentes selon les catégories d'attributaires (tabl. II). La production des *diatigui* se maintient à un bon niveau par rapport à 1974, alors que celle des *sourga* et des femmes, dont le nombre s'est accru, accuse une forte baisse.

Tableau II. *Production moyenne d'arachide selon le statut des attributaires (en kg).*

Années	<i>Diatigui</i>	<i>Sourga</i>	Femmes
1974	3 640	1 920	1 120
1987	3 160	1 340	710

Les céréales

- 26 La production moyenne de céréales par exploitation apparaît remarquablement stable d'une année à l'autre, mais les effectifs de population étaient bien inférieurs en 1974. Le disponible céréalier par habitant atteignait alors 360 kg (470 kg à Diaglé Sine, en troisième année de culture), il n'est plus que de 220 kg en 1987, chiffre qui correspond à la simple satisfaction de l'autoconsommation. Là aussi, le rendement moyen a baissé : 640 kg/ha en 1987, contre 870 en 1974. Le départ de l'encadrement, qui exerçait un certain contrôle sur les surfaces et l'entretien des cultures, y est pour quelque chose. Désormais les agriculteurs se contentent de couvrir les besoins en céréales avec un minimum de travail, la priorité étant donnée à la culture de l'arachide (ce qui était déjà vrai par le passé, mais dans une moindre mesure tant que la STN était présente). Ce comportement était observé dès 1974 chez les agriculteurs autochtones : les Sereer se conforment maintenant à une pratique générale.
- 27 La stabilité moyenne observée sur les quatre années recouvre, comme pour l'arachide, une variabilité considérable entre exploitations. Le même calcul, basé sur la meilleure année et la moins bonne, donne en moyenne un rapport de 2,36 (maximum 11,25 minimum 1,07) et le coefficient de variation de la moyenne des écarts individuels est, là aussi, de 75 %. Bien entendu, cette variabilité affecte également le disponible céréalier par habitant, avec des extrêmes de 50 et 510 kg en 1987 (coefficient de variation de 46 %). La comparaison avec l'année 1974 (tabl. III) fait apparaître une proportion accrue d'exploitations en déficit vivrier (moins de 200 kg par habitant) et une quasi-disparition de celles en fort excédent (plus de 400 kg).

Tableau III *Distribution des exploitations selon la disponibilité en céréales par habitant.*

	1974	1987
Moins de 100 kg	3	4
100 à 200	8	13
200 à 400	14	21
Plus de 400	13	3

Ensemble	38	41
----------	----	----

L'indice synthétique de la performance agricole

- 28 Cet indice prend en compte les productions arachidière et céréalière. On obtient ainsi, de manière évidemment théorique, un « produit agricole brut » (PAB) qui peut être ramené à l'unité de travail-homme (UTH) et à l'unité de surface (l'hectare), ce qui a pour intérêt de permettre des comparaisons.
- 29 En moyenne, sur l'ensemble de l'échantillon de 1987, le PAB par UTH (qui peut être considéré comme un indice de rémunération de l'agent économique) s'élève à 175 000 francs, et le PAB à l'hectare (indice de productivité du facteur terre) à 82 000 francs. Pour comparer ces résultats avec ceux obtenus en 1974, il faut faire les mêmes calculs avec les prix au producteur de l'époque. On constate alors une régression de 34 % pour le PAB/UTH et de 21 % pour le PAB/ha, résultant de la diminution de la surface cultivée par actif et de la baisse des rendements.
- 30 Là encore, la dispersion est très forte : le croisement du PAB par UTH et du PAB à l'ha (fig. 1 et tabl. IV) permet de distinguer nettement trois groupes (que l'on pourrait nommer « groupes d'efficacité », notion qui sera utilisée plus loin). Le tableau IV classe les exploitations d'après les revenus obtenus en 1987.

Tableau IV. *Distribution des exploitations selon le PAB par UTH et le PAB à l'hectare.*

PAB par UTH (milliers de francs CFA)	PAB à l'hectare				
	< 50	50-75	75-100	>100	Total
< 100	5	3	-	-	8
100 - 200	1	12	6	1	20
> 200	-	-	5	8	13
Total	6	15	11	9	41

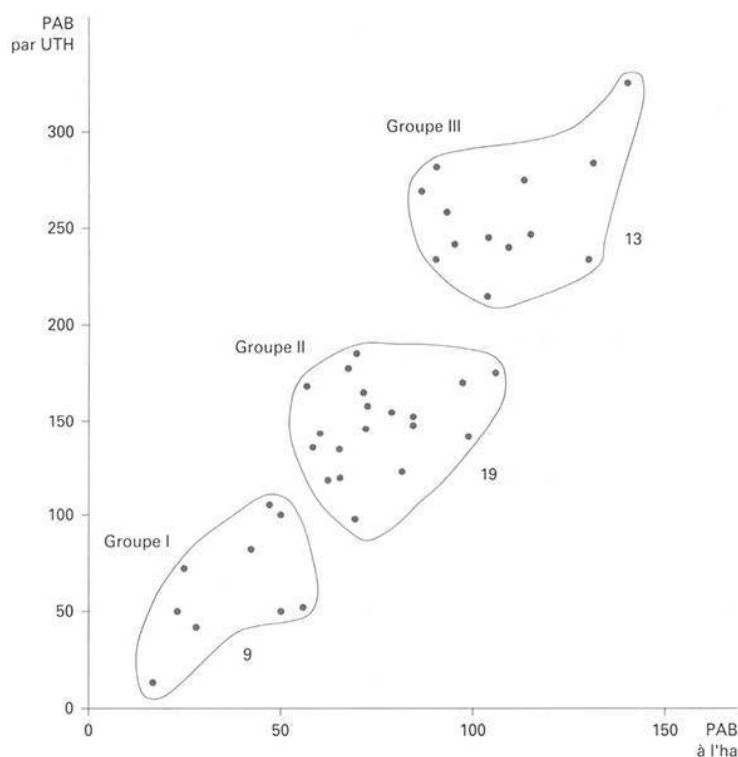


Figure 1. Groupes « d'efficacité agricole chez les Sereer des Terres neuves en 1987 (PAB en milliers de francs).

- 31 Comme par le passé (1973 et 1974), on constate une corrélation positive très nette entre les deux facteurs (ce qui signifie que la surface par UTH varie beaucoup moins que le PAB par ha). Il apparaît clairement que les exploitations les plus performantes, en termes de revenus obtenus, sont celles qui valorisent à la fois la productivité de la terre et du travail.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS

- 32 L'étude des résultats économiques des agriculteurs porte sur la campagne 1987-1988, pour laquelle les données sont les plus complètes et les plus fiables. Cette année-là, l'échantillon comprend 41 exploitations réparties dans 4 villages (Diaglé Sine, Diamaguène, Keur Daouda et Méréto).
- 33 L'enquête sur les revenus et les dépenses s'est déroulée de façon rétrospective, mais avec plusieurs passages (en nombre variable selon les cas) au cours de l'année 1988. Il s'agissait d'enregistrer, sur un cycle agricole en partant de la dernière récolte (fin 1987), les mouvements monétaires significatifs, sachant qu'ils ont essentiellement lieu après la « traite » (après l'encaissement des revenus de l'arachide), pendant la saison sèche. Il ne s'agissait pas d'un suivi des entrées et sorties d'argent, tel qu'on peut le pratiquer sur de très petits échantillons, avec des passages quasi quotidiens, et souvent des résultats décevants, eu égard au travail que cela représente. En effet, on s'aperçoit finalement que trop de choses échappent et qu'une comptabilité précise est illusoire. Il n'est sans doute pas inutile d'évoquer ici quelques difficultés liées à ce type d'enquêtes :
- il est malaisé de recueillir des données cohérentes, du fait de l'existence de différents niveaux de gestion : l'individu, le ménage, le carré... ;

- beaucoup d'incertitudes interviennent quant à l'imputation des recettes et des dépenses dans le temps. De nombreux mouvements d'argent sont différés sur des durées variables, avec ou sans intérêt, mises en gage et autres complications... ;
 - la gestion d'opportunités : de nombreuses dépenses incontournables (notamment des obligations à caractère social) entraînent la recherche de liquidités immédiates, d'où la vente d'un bien quelconque uniquement pour couvrir ce besoin, et de façon urgente ;
 - les remboursements peuvent s'effectuer soit en nature (sacs d'arachide, parfois animaux), soit en argent, ce qui provoque de nombreuses confusions, particulièrement dans la gestion des semences d'arachide ;
 - enfin, il est bien difficile de savoir ce que dépensent les femmes ; épargnent-elles et de quelle façon ?
- 34 L'intérêt majeur de l'enquête rétrospective avec plusieurs passages (qui s'apparente souvent à des entretiens informels) est de montrer l'extraordinaire variété des situations, des motivations, des comportements, des trajectoires familiales.
- 35 Il est malaisé de présenter des budgets familiaux cohérents, car les données disponibles ne sont pas homogènes. Selon les cas, elles concernent les seuls *diatiqui*, les ménages ou l'ensemble de la famille. D'autre part, il va de soi que les dépenses sont plus nombreuses, plus étalées dans le temps et donc plus difficiles à appréhender que les revenus.

Les revenus

LA COMMERCIALISATION DE L'ARACHIDE

- 36 Le revenu tiré de la commercialisation de l'arachide (« la traite ») constitue la seule donnée relativement fiable et accessible : chaque attributaire d'une parcelle d'arachide (ou « actif exploitant ») connaît en principe le résultat de la pesée individuelle de la quantité livrée, et donc la somme qui lui revient. Il est alors possible de ventiler ces revenus selon le statut des 216 attributaires de parcelles d'arachide que comprenait l'échantillon.
- 37 À partir des résultats de la campagne agricole, la valeur théorique de la production d'arachide est calculée pour chaque cuisine au prix de 90 francs le kg en coques et en déduisant le coût de la semence, estimé en moyenne à 12 000 francs par hectare. Sur ces bases, le revenu moyen par exploitation s'établit à 600 000 francs.
- 38 Pour la campagne 1974-75, avec un prix payé au producteur de 43 francs par kg/coques, le revenu par exploitation était en moyenne de 317 000 francs en francs courants :
- 478 000 francs à Diaglè Sine (colons de 3^e année),
 - 275 000 francs à Diamaguène (colons de 2^e année),
 - 210 000 francs à Keur Daouda (colons de 1^{ère} année).
- 39 Au moment de l'installation, les revenus de l'arachide augmentaient d'une année sur l'autre. En 1987, le revenu moyen ne serait plus que de 283 000 francs en tenant compte de l'inflation. Les chiffres mettent en évidence une forte régression.
- 40 La comparaison des années de référence fait aussi ressortir une très forte accentuation de la dispersion des revenus de l'arachide entre les exploitations. Les plus performantes ne cessent d'améliorer leurs résultats, alors que d'autres sont en totale perte de vitesse. Le coefficient de variation passe de 46 % sur l'échantillon de 1974 à 86 % sur celui de 1987.

Tableau V. Revenus de l'arachide selon les statuts des attributaires en 1987.

Statut	Effectifs	Milliers de FCFA	Coefficient de variation %
<i>Diatigui</i>	41	249	90
1 ^{ère} épouse de <i>diatigui</i>	36	70	70
2 ^e épouse de <i>diatigui</i>	16	62	81
3 ^e et 4 ^e épouse de <i>diatigui</i>	4	48	73
Chef de ménage	14	167	93
Épouse de chef de ménage	17	38	60
Autre homme	20	77	67
Autre femme	14	33	81
Enfant	7	29	61
Navétane *	47	105	46

(* nota : dans le cas des navétanes, le remboursement des semences à leur *diatigui*, soit en nature soit en argent, est déduit).

- 41 Selon les trois catégories de statut, ces revenus se répartissent, en 1987, à 43 % pour les *diatigui*, 19 % pour les femmes et 38 % pour les *sourga* (tabl. v). La part revenant aux femmes et aux *sourga* est globalement en augmentation par rapport à 1974, mais du fait de leur accroissement relatif en nombre les moyennes par individu de ces deux catégories ont diminué : le revenu moyen d'une femme passe de 30 % de celui d'un *diatigui* en 1974 à 20 % en 1987 ; celui d'un *sourga* de 57 % à 43 %. Autrement dit, lorsque la main-d'œuvre disponible sur l'exploitation augmente, c'est en premier lieu le *diatigui* qui en retire les bénéfices.
- 42 Ces résultats manifestent une cohérence remarquable et donnent une bonne idée de la répartition des revenus individuels au sein de l'exploitation. Les coefficients de variation calculés par catégorie sont particulièrement élevés pour les *diatigui* et les chefs de ménage, en revanche cet indice prend sa valeur minimale dans le cas des navétanes, qui obtiennent des résultats beaucoup plus homogènes.

LA VENTE DE CÉRÉALES

- 43 Cette vente ne touche que les surplus, en quantités toujours très modestes. Ils sont écoulés soit le lundi au marché de Méréto (les commerçants achètent au kilo ou par sacs), soit directement à d'autres agriculteurs, et dans ce cas la vente s'effectue le plus souvent à crédit, les demandeurs étant des gens « dans le besoin », qui n'ont pas d'argent. Cela relève donc en général de l'usure. Parfois on vend du mil à la récolte pour couvrir un besoin d'argent pressant, alors qu'on ne dispose pas de surplus. Il faudra en racheter au moment de la soudure, beaucoup plus cher évidemment.

- 44 Vendre du mil peut donc révéler, selon les cas, l'aisance ou au contraire la pauvreté. Quelques ventes de mil sont pratiquées par des *sourga*, navétanes ou non, en quantités très faibles. En effet, certains sèment un petit champ de mil (en général très mal entretenu) dans le but de disposer d'un peu d'argent avant la commercialisation de l'arachide. Significative en 1985, cette pratique l'était beaucoup moins les années suivantes. On relève également l'échange de mil contre du riz par très petites quantités dans les boutiques de village, à raison de deux mesures pour une. Enfin, il faut tenir compte aussi des dons à des parents, effectués sur place ou envoyés dans le Sine.

LES VENTES DE BÉTAIL

- 45 Elles touchent des animaux de travail, bœufs ou chevaux, et des bovins et petits ruminants du troupeau. Les transactions doivent être analysées avec certaines précautions, car les ventes de bétail n'ont pas toujours la même signification ; elles répondent à différentes motivations :
- le simple remplacement des animaux de travail (par exemple un cheval peut être vendu pour en racheter un autre, ou échangé avec paiement d'une soulte en argent dans un sens ou dans l'autre). Le renouvellement des bœufs de travail se fait souvent après embouche, forme de transition avec ;
 - proprement dite, c'est-à-dire l'achat d'animaux maigres avec revente après engraissement ;
 - cette embouche peut aussi prendre la forme d'une pure spéculation, c'est-à-dire achat/vente en fonction des fluctuations des prix, ce qui se rapproche de l'activité dite de *téfanké* (maquignon) ;
 - la décapitalisation, pour faire face à des besoins d'argent importants.
- 46 Fondamentalement, le bétail joue une fonction d'épargne (« c'est la banque »), ce qui explique d'ailleurs l'importance du bétail confié. Mais la différence est grande entre les colons les plus riches qui gèrent une véritable exploitation du troupeau, source d'un revenu régulier, et ceux pour lesquels la possession de quelques têtes difficilement acquises ne représente guère plus qu'une réserve permettant de faire face à d'éventuelles difficultés monétaires. À cet égard, il n'est pas rare de voir des animaux vendus à perte : on achète cher au moment de la traite quand on a de l'argent disponible, et l'on peut être amené par la suite à revendre à perte pour couvrir un besoin d'argent imprévu.

LES AUTRES REVENUS

- 47 Ces revenus n'ont en général qu'une importance marginale, mais ils proviennent d'activités variées :
- le commerce (petits boutiquiers de village, vente de différents produits sur le marché hebdomadaire de Méréto) ;
 - la location de cases aux familles de charbonniers Peul Fouta ;
 - les transports par charrette pour évacuer du charbon de bois notamment, ou amener les produits de contrebande achetés en Gambie ;
 - la coupe de bois, ou simplement la revente avec bénéfice de permis de coupe que l'on a pu obtenir du Service des Eaux et Forêts ;
 - la location d'animaux de travail (par exemple 25 000 francs pour une paire de bœufs pendant la période des cultures) ;
 - la fabrication et le commerce du « soump-soump » (alcool obtenu par des distillations sauvages) notamment chez les catholiques de Keur-Daouda ;

- quelques cas de travail artisanal, comme le tressage de nattes... ;
- les activités des femmes, très mal connues et impossibles à chiffrer, comme la tenue de gargote au marché...

- 48 Beaucoup de ces activités sont liées au développement du marché hebdomadaire de Méréto.
- 49 L'encaissement de parts de dot pour le mariage des filles déplace des sommes considérables. Ces sommes sont la plupart du temps immédiatement dépensées pour les obligations sociales et ne donnent pas lieu à une épargne (sauf peut-être des achats de bijoux pour les femmes).

Les dépenses

- 50 Elles sont évidemment plus variées et plus difficiles à enregistrer que les recettes. Quelques postes de dépense significatifs ont été évalués, sans chercher à reconstituer un budget où recettes et dépenses s'équilibreraient ; cet exercice serait parfaitement irréaliste. Elles peuvent être regroupées sous plusieurs rubriques.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

- 51 Cette rubrique regroupe : les remboursements de semences de la campagne 1987, soit prises à crédit à la Sodefitec (ne concerne que les exploitations qui participaient, cette année-là, à l'opération « arachides de bouche »), soit empruntées ailleurs et remboursées avec intérêt usuraire ;
- les achats de semence pour la campagne à venir, payés au comptant ;
 - la location de matériel ou d'animaux de traction (elle se paye en général à la traite) ;
 - le travail des *firdou* pour la récolte du mil et surtout le battage de l'arachide, payé aussi à la traite ;
 - l'achat de fanes d'arachide (*ngogne*) pour la nourriture des animaux du carré, si la récolte personnelle est insuffisante ;
 - la rémunération des bergers pour la garde des troupeaux pendant l'hivernage (ils sont payés à la traite) ;
 - éventuellement diverses cotisations, pour le pompage de l'eau par exemple, lorsqu'il existe un forage avec moteur (sommes généralement faibles et difficiles à enregistrer).

L'ACHAT DE CÉRÉALES

- 52 Les céréales sont achetées au comptant sur le marché, mais le plus souvent à crédit auprès des agriculteurs qui disposent de surplus. Cet emprunt sera remboursé à la traite suivante, avec intérêt usuraire, le plus souvent en argent. Certains emprunts de mil sont remboursés en nature sur la nouvelle récolte, sans intérêt : il s'agit dans ce cas de « dépannages ». Le riz s'achète par sacs de 50 kg. La consommation s'est généralisée par rapport à la période « pionnière », jusqu'à devenir quasi quotidienne dans certaines familles. L'achat par sacs (qui se faisait en contrebande avec la Gambie jusqu'en 1988) peut être considéré comme un indicateur significatif de l'aisance de la famille.

L'IMPÔT DE CAPITATION

- 53 Les chefs de ménage payent cet impôt, 1 000 francs par personne adulte, pour eux-mêmes et pour les femmes. Il est assez fréquent que les *diatigui* payent l'impôt pour leurs navétanes (soit qu'il s'agisse d'une sorte de « prime », soit qu'ils y soient contraints si le navétane est parti sans laisser cette somme). Ils prennent aussi en charge la scolarité des enfants, la santé, des soins vétérinaires éventuellement.

LES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

- 54 Elles ont lieu sur place dans les Terres neuves pour acquitter des dots et couvrir des événements familiaux comme les baptêmes, circoncisions... Elles prennent aussi la forme de dons d'argent envoyés au Sine ou remis aux visiteurs (car on se déplace dans les deux sens). Le poste des voyages est souvent très important.
- 55 Presque toujours, il s'agit d'aller au village d'origine, ce qui occasionne des dépenses considérables, comprenant : le coût du transport (« le billet », plus ou moins 5 000 francs aller-retour par personne) et les participations aux funérailles et autres événements familiaux, les paiements de parts de dots, les cadeaux à la famille...

LES ACHATS D'ANIMAUX

- 56 Ils peuvent être considérés comme un investissement dans le cas d'animaux de travail nécessaires pour les cultures, ou comme une épargne s'il s'agit d'accroître les effectifs du troupeau. Mais la distinction n'est pas toujours aisée et il est plus simple de conserver cette rubrique en tant que telle.

LES DETTES

- 57 Elles sont remboursées au moment de la traite (en 1988) en argent (quelquefois en nature, c'est-à-dire sous forme de sacs d'arachide).

Les budgets familiaux

- 58 À partir du montant total des ventes d'arachide en 1987 par carré (cette donnée étant connue de façon exhaustive), il est possible de distinguer la part qui revient aux *diatigui*, celle de l'ensemble de la famille et celle des navétanes.

Tableau VI. Vente d'arachide en 1987-1988 (en milliers de francs).

	<i>Diatigui</i>	Famille	Navétanes	Total carré
Totaux	11 298	19 062	5 220	24 282
Moyennes	276	465	127	592
%	46,5	78,5	21,5	100

- 59 Il ne sera pas tenu compte des budgets des navétanes, qui représentent près de 22 % du total des ventes d'arachide¹. Sont également éliminés des relevés quelques individus pour lesquels les renseignements obtenus sont insuffisants. Reste un échantillon dans lequel 64 % des ventes d'arachide effectuées par les familles sont prises en compte. Sur cette base (c'est-à-dire des données aussi fiables que possible), on peut cumuler les principaux postes de revenus (tabl. VII).
- 60 En retranchant de ce total les charges d'exploitation soit 1737 000 francs, on obtient un revenu « disponible » de 15 660 000 francs pour 40 exploitations, soit une moyenne de 392 000 francs, les extrêmes allant de 0 à 2,5 millions. Les valeurs absolues n'ont guère de signification, l'important étant dans la répartition. Ainsi, les ventes d'arachide et d'animaux assurent plus de 90 % des rentrées d'argent (respectivement 70 % et 21 %), et les charges d'exploitation absorbent globalement 10 % du total des ressources.

Tableau VII. *Les revenus (en milliers de francs).*

Vente arachide	12 229
Vente céréales	349
Vente animaux	3 638
Dots reçues	350
Autres revenus	831
Total	17 397

- 61 Si l'on retranche le « total des dépenses connues » (tabl. VIII) du revenu disponible, on obtient un solde qui peut être exprimé en pourcentage.

	Montant	%
Remboursement de dettes	520	4,3
École, santé, impôt	910	7,6
Achat de mil	479	4,0
Achat de riz	838	7,0
Achat d'animaux	2 312	19,3
Achat de matériel	198	1,6
Achats personnels	316	2,6
Dépenses sociales aux TN	791	6,6
Dots payées	1 210	10,1
Voyages et dépenses au Sine	3 280	27,3
Envois au Sine, dons aux visiteurs	621	5,2
Prêts d'argent	523	4,4
Total des dépenses connues	11 998	100,0

Tableau VIII. *Les principaux postes de dépenses (en milliers de francs).*

- 62 En moyenne pour l'ensemble de l'échantillon, les dépenses qui ont pu être chiffrées représentent 77 % du revenu disponible ; le reste est consacré aux dépenses courantes

impossibles à enregistrer et, éventuellement, à l'épargne. Naturellement, la dispersion est très forte selon les exploitations, allant de 20 % seulement à des valeurs supérieures à 100 %. Les dépenses sont alors supérieures aux recettes : c'est le cas dans 8 exploitations. Un endettement a été constaté dans 17 familles au total avec une moyenne (peu significative) de 50 000 francs, certainement inférieure à la réalité.

- 63 Plutôt que les chiffres en eux-mêmes, l'intérêt est de repérer différentes situations par l'importance et l'origine des revenus, l'existence de surplus monétaires et leur utilisation (épargne, usure...), l'importance des dépenses à caractère social, et des transferts vers les villages d'origine. La part des dépenses sociales doit en particulier être soulignée : elle est en moyenne de 49 % du total des dépenses connues, dont 32 % pour ce qui peut être considéré comme allant au Sine. Là aussi, la dispersion est très forte, toutes les situations étant possibles, entre des familles qui ne supportent aucune charge dans le Sine et d'autres qui y transfèrent l'essentiel des revenus acquis.
- 64 Les résultats des seuls chefs d'exploitation constituent un ensemble de données homogènes qui permet de définir le « profil » de chacun d'entre eux et de dresser une typologie.
- 65 En partant du revenu de l'arachide commercialisée par les *diatigui*, on déduit ce qui peut être considéré comme des charges inévitables, à savoir : les dépenses d'exploitation et également le poste école, santé, impôt. À partir du revenu restant, que l'on peut dénommer « net arachide », une classification est établie. On identifie quatre groupes de *diatigui*, selon trois paliers de revenus (50, 100, et 300 000 francs) qui peuvent être mis en relation d'une part avec l'importance de l'exploitation, définie par la surface cultivée, et d'autre part avec les « groupes d'efficacité » précédemment identifiés par le croisement du produit par UTH et du produit à l'hectare (notés 1 à 3).

Tableau IX. *Éléments de classification.*

Groupes « Revenu Arachide »*	Surface cultivée (ha)					Groupe d'efficacité			Appré- ciation
	< 5	5 à 10	10 à 15	15 à 25	Total	1	2	3	
4 (> 300)	-	3	5	4	12	-	3	9	R 10
3 (100 à 300)	1	4	6	-	11	2	7	2	E 1
2 (50 à 100)	3	3	2	-	8	-	8	-	E 2
1 (< 50)	6	2	2	-	10	7	3	-	E 6
Total	10	12	15	4	41	9	21	11	

- 66 Globalement, il existe une bonne corrélation avec l'importance des surfaces cultivées, et avec le niveau d'efficacité. Le tableau peut être complété par une appréciation plus subjective, intégrant toutes les informations rassemblées, en termes de réussite ou d'échec. D'après ce critère, à la fois simple et pertinent, les chefs d'exploitation se rangent en trois situations :
- la réussite est incontestable (10 cas, notés « R » dans le tableau),
 - l'échec est évident (9 cas, notés « E »),
 - situations intermédiaires (22 cas, non notés).
- 67 Le groupe 4 (au-dessus de 300 000 francs de « revenu net arachide » du *diatigui*) contient tous les cas considérés comme des « réussites ». Dans ce groupe la surface cultivée varie de 6 à 25 ha et l'indice d'efficacité est de 2 ou 3. Les trois plus grandes exploitations, qui

dépassent les 20 ha mis en culture, sont représentatives des exploitants les plus riches de toute la zone des Terres neuves.

- 68 Le groupe 3 (entre 100 et 300 000 francs) contient un cas d'échec, la surface est comprise entre 4,5 et 13,5 ha, et l'efficacité varie de 1 à 3.
- 69 Les groupes 1 et 2 (moins de 100 000 francs) contiennent 8 cas d'échec sur 18 exploitations. Ils peuvent être assimilés, même si la proportion d'échecs est plus forte dans le groupe 1. La surface cultivée (de 1,2 à 14 ha) varie autant que dans le groupe 3, mais la performance est notée seulement 1 ou 2.
- 70 L'analyse des données de production et des budgets a montré que la disparité dans les performances agricoles et les résultats économiques est forte et de plus en plus marquée. La présentation d'itinéraires de colons sereer sera le moyen d'évoquer la dimension sociale et humaine prise par le projet.

ITINÉRAIRES D'EXPLOITATIONS

- 71 Chacune des exploitations de l'échantillon présente ses particularités. Il serait fastidieux de restituer toutes celles qui furent enregistrées au cours des enquêtes. Cependant, il paraît intéressant d'illustrer la diversité des situations en présentant une dizaine de cas particulièrement représentatifs. Le tableau x montre comment ces exemples se situent dans les groupes déjà identifiés d'après les données statistiques analysées ci-dessus.

Tableau x. *Repérage des études de cas**.

Taille des exploitations	Groupes de revenu (arachide <i>diatigu</i>)			
	4	3	2	1
Grandes (> 11 ha)	DS 1 DS 8 KD 14 DM 1 DM 5 DS 3 DS 9	DS 4 MT 2 DM 9 DS 5	DM 8	KD 11
Moyennes (6,5 à 11 ha)	DS 7 KD 4 KD 5 KD 2	DS 1 DS 6 DS 10 DM 4	MT 1 DM 3 KD 3	KD 10 MT 3 KD 8
Petites (< 6,5 ha)	KD 6	DM 7 KD 13 DM 2	KD 12 KD 1 DM 13 KD 9	DM 11 DM 12 DM 14 DM 6 KD 7 DM 10

* Les initiales sont celles des villages de Diaglè-Sine, Diamaguène, Keur-Daouda et Méréto. Les caractères gras désignent les cas qui ont été retenus et présentés.

« La famille unie » : Moussa F. (Diaglè Sine - DS 1)

- 72 Ce carré comprend trois ménages, le père âgé de 65 ans et deux fils mariés. Il présente la particularité d'échapper au modèle habituel des budgets individualisés : tout l'argent de la famille est mis en commun et géré par l'un des fils. Ce dernier a repris depuis 1985 les terres d'un oncle maternel, reparti dans le Sine : l'exploitation dispose donc de deux lots STN (25,5 ha en tout, avec les défrichements spontanés). Elle a fonctionné correctement

dès l'installation, mais c'est depuis 1985, avec simultanément le retour du fils qui travaillait comme animateur depuis trois ans dans un autre village, qu'elle a réellement » décollé ». En 1987, elle comprend 12 actifs-exploitants (le père et les deux fils, une fille divorcée, trois épouses et quatre navétanes, dont un marié) et cultive 22 ha avec trois paires de bœufs et deux chevaux, trois semailles et quatre outils de sarclage. La notion de *diatigui* perd ici son sens habituel : le père a bien une parcelle d'arachide individuelle, mais l'essentiel de la production provient des parcelles communes aux deux fils, et le tout est cultivé en commun. Le véritable chef d'exploitation serait plutôt le fils qui assure la gestion de l'ensemble, y compris les parcelles des femmes. Chacun lui demande de l'argent pour ses besoins personnels, mais l'essentiel est investi dans la construction d'une maison à Fatick, sur une concession que la famille possède depuis longtemps, avant la migration aux Terres neuves. Environ trois millions de francs ont déjà été dépensés : un million provenant de la récolte en 1986, un million de la récolte en 1987 et un million issu de la vente de bétail (mais il reste encore beaucoup à payer).

- 73 L'itinéraire du père de famille mérite d'être évoqué : enfant, il a participé à la migration « forcée » des Sereer dans les Terres neuves de Kafrine, où son père a été chef de village. Il s'y est marié, y a vécu jusqu'à l'âge de 30 ans, puis est retourné dans le carré d'origine de son père, pour y être *yal mbind*. Ayant appris le métier de tailleur, il allait pendant la saison sèche faire de la couture à Gandiaye ; il avait aussi une charrette et faisait des transports. C'est ainsi qu'il a pu acquérir une concession à Fatick, où il s'est installé vers 1963-64. Il cultivait alors beaucoup d'arachide, sur des terres familiales ou empruntées, mais ne faisait pas de mil. Il donnait également des crédits pendant l'hivernage. En 1972, lors de la campagne de recrutement des colons, il a tout de suite été intéressé car, dit-il, il avait l'expérience de Kafrine.
- 74 Tous les enfants (une fille et quatre fils) ont commencé l'école à Fatick. Lors du départ aux Terres neuves, l'aînée était déjà mariée à Dakar ; après son brevet le second a été mis au lycée à Kaolack, il a poursuivi ses études à l'Université à Dakar, obtenu une licence et il est maintenant professeur à Matam. Les deux suivants n'ont pas été au-delà du certificat d'études et sont donc restés aux Terres neuves. Le dernier a obtenu son certificat d'étude à Koumpentoum et a rejoint le frère aîné à Dakar comme lycéen, puis il l'a suivi à Matam.
- 75 Le revenu tiré de l'arachide par l'ensemble de la famille (les navétanes exclus) s'élève à environ 1 600 000 francs, plus 1 000 000 de vente de bétail et quelques petites sommes (un peu de mil vendu, une petite dot encaissée pour le remariage de la fille, la location de cases à une famille de Peuls-Fouta). Outre la maison de Fatick, la famille a fait face en 1988 aux dépenses occasionnées par trois mariages : 500 000 francs (dot comprise) pour celui du troisième fils, qui avait divorcé l'année précédente et a pris une autre épouse dans le Sine ; 150 000 pour celui du professeur (il paye la dot lui-même ; par ailleurs, il participe aussi aux dépenses pour la maison) et 15 000 pour celui de la fille divorcée, qui se remarie à Tambacounda. Il faut ajouter beaucoup de frais de voyages, au Sine, à Dakar et ailleurs (le père, âgé et malade, s'est déplacé neuf fois dans l'année). La consommation de riz (3 ou 4 kg par jour), de sucre et de thé est très importante, on peut estimer cette dépense à près de 25 000 francs par mois. Autre poste important, les dépenses pour la scolarité du dernier fils (au moins 100 000 francs par an, en plus de l'aide de son grand frère).
- 76 Ce cas est une bonne illustration d'une stratégie familiale multilocale, financée par un excellent revenu aux Terres neuves. L'épargne est investie d'abord dans la constitution d'un troupeau (plus de 50 têtes de bovins), maintenant dans la maison « au pays », sans oublier la réussite scolaire qui est une préoccupation importante. En revanche, aucune

aide n'est accordée à des parents dans le Sine et peu de dépenses sont à caractère social en dehors des événements familiaux.

- 77 On pourrait penser que cette cohésion familiale s'explique par la monogamie². Dans le cas présent, le père a eu, avant la migration, deux autres épouses qui ont divorcé sans enfants. Mais il a contracté par la suite un autre mariage avec une femme qui habite à Kaolack et dont il a un fils (ils ne sont jamais venus aux Terres neuves), et il envisage de se retirer à Fatick avec elle, ce avec quoi les fils ne sont pas d'accord. Il existe un risque de conflit qui remettrait en cause la cohésion familiale actuelle. Un autre conflit est également sous-jacent : le fils qui est le gestionnaire effectif de l'exploitation et qui a travaillé un temps comme animateur dans une ONG, voudrait développer l'embouche bovine et créer un élevage de poulets. Il pense aussi à un projet de maraîchage dans les niayes près de Dakar, comme activité de saison sèche. On lui prêterait de la terre, mais il faut acheter une pompe. Or, le père a peur d'investir et s'oppose à ces projets : classique conflit de générations...

« L'affairiste » : Mbar F. (Diamaguène - DM 1)

- 78 Gros producteur d'arachide, éleveur, prêteur, affairiste, cet homme encore jeune est sans doute le plus riche des Sereer des Terres neuves. Agé d'environ 30 ans lors de l'installation en 1973, il est arrivé avec deux épouses, un cheval et une somme d'environ 70 000 francs. Dès le début, il a prêté de l'argent et très vite investi dans l'achat de bétail, qu'il confiait alors aux Peuls du village voisin. Dans son village du Sine, où il était *yal ngak* dans le carré de son frère aîné, il se consacrait déjà au commerce du bétail, achetant et revendant sur les marchés locaux.
- 79 Dès 1979 il était « El Hadj », après un pèlerinage à la Mecque. Il a maintenant deux épouses supplémentaires et, depuis 1987, une cinquième à Dakar (qui lui a été « donnée », sans payer de dot, ainsi que cela se fait pour les marabouts). Il possède une maison dans la banlieue de Dakar, achetée 1 100 000 francs il y a six ans et louée à un parent. Il vient de payer 500 000 francs pour l'achat d'une autre parcelle à bâtir.
- 80 Pendant l'hivernage 1987, le carré rassemble 25 personnes : le *diatigui*, sa mère, quatre femmes, douze enfants (l'aîné a 14 ans), six navétanes et un berger. L'année précédente, il hébergeait en plus un cousin et sa famille, qui a créé son propre carré. Dès 1976 (très bonne année), il employait cinq *sourga*, ensuite au moins quatre et même huit au maximum. L'un d'eux est présent depuis plusieurs années et fait fonction de « *sourga* en chef », responsable des cultures pendant les fréquentes absences du *diatigui*. La force de traction utilisée est constituée de 3 chevaux et 2 paires de bœufs.
- 81 La surface disponible n'est que de 15 ha (le lot STN et 5 ha défrichés en plus), ce qui signifie que jusqu'à présent il emprunte beaucoup de terres (21 ha cultivés en 1977, 28 en 1986). Mais depuis 1986, il s'est fait attribuer par la Communauté rurale 20 ha de forêt qui sont en cours de défrichement, en mettant à profit la présence des charbonniers ; en 1988, 4 ha ont été mis en culture pour la première fois. Il envisage de s'installer sur ces nouvelles terres, assez éloignées du village, à condition d'obtenir l'autorisation de creuser un puits.
- 82 La récolte totale d'arachide pour la campagne 1987 est de 23 tonnes, avec un bon rendement de 1 500 kg/ha, dont 12 tonnes pour le *diatigui*. Sur les 200 sacs de la récolte, il en garde 60 pour la semence : une grande partie sera prêtée avec intérêt (on rend 2 sacs

pour 1, y compris pour ses propres navétanes). La part commercialisée représenterait donc une somme de 780 000 francs, mais ce revenu est tout à fait théorique : il faudrait prendre en compte ce qu'il reçoit en remboursements. Il en va de même pour les autres revenus, qu'il est impossible de chiffrer. Il faut dire que le personnage est assez fruste, illettré, qu'il ne tient pas de comptabilité, et reste très évasif sur beaucoup de questions...

- 83 Concernant l'élevage, on a dénombré 96 têtes de bovins dans son troupeau en 1988, mais il en possède plus de 100 autres données en confiage, dans divers villages. 27 chevaux et juments sont confiés ou loués, 6 paires de bœufs de travail sont louées (à 25 000 francs pour la campagne agricole), 8 autres sont prêtées à des parents. Il a vendu des bœufs directement à Dakar, sortis du troupeau ou achetés et revendus, mais ne sait plus combien. Il nous dit seulement qu'il doit aller à Dakar pour tenter de récupérer 1 million de francs encore dus sur cette vente... Il fait également le commerce de moutons, vendus à Dakar pour la fête de la Tabaski. Autre source de revenu : il est « patron charbonnier », mais de façon fictive, c'est-à-dire que grâce à des relations il achète des permis au Service des Eaux et Forêts, pour les revendre à des exploitants Peuls-Fouta ; en 1987, il en avait six qui ont rapporté 100 000 francs chacun.
- 84 Mbar F. dit avoir eu un compte en banque, mais il préfère « faire travailler l'argent » lui-même : acheter, vendre et prêter (prêts d'argent à 100 % d'intérêt). En 1988, il estime qu'on lui doit environ 1,5 million aux Terres neuves et au moins autant à Dakar, où il prête également à des particuliers qui remboursent par mensualités (notamment pour les « moutons de Tabaski », vendus à crédit).
- 85 Il est évidemment aussi difficile de chiffrer les dépenses du carré. L'arachide commercialisée par les femmes représente au total 175 000 francs dont elles disposent pour leurs besoins personnels. Le chef de carré a acheté un moulin à mil, ce qui peut être considéré comme un investissement (575 000 francs ; il n'y en avait pas dans le village et il demande 25 francs par kg moulu). Ses dépenses de voyages, au Sine et à Dakar, doivent être considérables. En revanche, les cadeaux pour la famille dans le Sine apparaissent modestes : 100 000 francs pour des funérailles, 120 000 donnés aux visiteurs de passage. Mais il a aussi un troupeau dans le Sine et son petit frère qui est là-bas peut vendre des animaux en cas de besoin pour des événements familiaux.

Il n'est jamais trop tard pour réussir... : Ousmane D. (Diamaguène - DM 5)

- 86 Cette exploitation constitue un cas assez particulier, illustrant l'importance que peut prendre le recours aux navétanes. Il s'agit en effet d'un homme très âgé (il dit avoir 90 ans), Toucouleur mais ayant toujours vécu parmi les Sereer. Originaire d'un village proche de Thiès, il part très tôt travailler comme manoeuvre à Dakar en saison sèche, dans les grosses maisons de commerce de l'époque. Vers 1930, il devient chef d'équipe chez un commerçant européen de Khombole, où il reste 15 ans. Il s'installe ensuite près de Fatick, où il épouse une femme sereer (il avait déjà divorcé deux fois) et cultive sur des terres empruntées. Cette femme venant à décéder, il en épouse une quatrième, toucouleur, avec laquelle il part comme colon pour les Terres neuves (1973). À son âge et sans moyens, il obtient peu de résultats ; le carré végète. Mais en 1985, il divorce à nouveau et se remarie avec une veuve sereer du village voisin de Félane, et ce curieux couple prend un nouveau départ étonnant. Sans charges de famille ni l'un ni l'autre, incapables de travailler eux-mêmes avec un attelage, ils investissent tout ce qu'ils ont

pour attirer des navétanes : bon équipement, fourniture de semences, bonne nourriture (pendant l'hivernage, il y a toujours du riz au repas de midi).

- 87 En 1987, les résultats explosent : il y a trois navétanes, dont un marié pour aider sa femme dans les tâches domestiques, il a un bon cheval et loue une paire de bœufs, plus de 11 ha sont mis en culture, la production d'arachide du carré dépasse 11 tonnes avec un rendement de près de 1 500 kg/ha. Le revenu du couple se monte à environ 500 000 francs ; comme ils dépensent très peu pour eux-mêmes (trop âgés pour voyager et visiter la famille, ils ne font pas de dépenses sur ce poste, si ce n'est des petites sommes données à des visiteurs), ils peuvent acheter deux paires de bœufs, une grande pour travailler et une petite à dresser, plus un taurillon et trois moutons pour la femme, qu'elle donne en confiage dans le village. De plus, Ousmane se met à prêter avec intérêt, du mil de sa récolte (500 kg d'excédent), de la semence d'arachide et même de l'argent.
- 88 C'est une réussite tardive qui repose entièrement sur l'utilisation judicieuse de la main-d'œuvre saisonnière. Ousmane cherche à acquérir un bâti arara supplémentaire, et parle même de trouver une autre épouse, pour éviter les problèmes avec les femmes de *sourga* ! Réussite bien sûr éphémère, puisqu'elle n'est pas soutenue par une dynamique familiale, mais elle montre qu'aux Terres neuves des initiatives sont toujours possibles.

L'intensif peut être un bon choix : Demba D. (Keur Daouda - KD 5)

- 89 Demba représente le cas le plus net de petite exploitation à caractère intensif. Il ne cultive jamais la totalité de son lot, n'emprunte jamais de terre, n'a jamais eu plus d'un ou deux *sourga*. En 1986, seul avec sa femme, comme en 1987, avec un *sourga*, il obtient le meilleur rendement en arachide de tout l'échantillon, avec plus de 2 tonnes à l'hectare.
- 90 Originaire de Ngayokhem (Niakhar), il était chef de ménage dans le carré d'un oncle maternel ; il divorce de sa première femme, se remarie et part deux années comme navétane à Bondié (Kafrine) où il cherche à s'installer, mais ne trouve pas de terre. C'est alors qu'il se porte candidat pour les Terres neuves, où il est installé depuis 1974. De famille catholique, il devient mouride, avec l'intention de pouvoir être polygame pour bien réussir (sic). Mais il reste très lié au groupe des catholiques de Keur Daouda : sa femme décède, et il se remarie sur place en 1985, avec la fille d'un colon catholique.
- 91 L'équilibre financier de l'exploitation a toujours été assuré et l'épargne a très tôt été placée dans le bétail. En 1985, il peut se permettre de vendre six bœufs pour son mariage, dont sa paire de bœufs de travail. Mais dès 1987 il en rachète une paire, et une autre en 1988, qu'il prête à un neveu. Son cheptel total est de 10 têtes, dont trois vaches mères. Une vingtaine de petits ruminants servent à la trésorerie courante : il achète s'il a de l'argent, et vend s'il a des besoins.
- 92 En 1987, le carré comprend deux hommes, sa femme et sa fille aînée (soit 3 UTH) et deux enfants. La production de céréales est excédentaire (288 kg par personne). Par prudence il n'en vend jamais et remplit plusieurs greniers d'avance. La valeur totale de la production rapportée à l'hectare cultivé est de 131 000 francs, contre 82 000 en moyenne pour l'échantillon. Le revenu de l'arachide se monte à 510 000 francs pour le ménage (le *sourga* encaissant pour sa part 165 000 francs). La semence est toujours conservée, les dépenses d'exploitation se limitent à 34 000 francs payés aux *firdou* pour la récolte et le battage (sa paire de bœufs, trop jeune, n'a pas travaillé). Il vend un taurillon 45 000 francs et achète l'autre paire de bœufs 130 000 francs. La principale dépense est un voyage dans le Sine

avec sa femme ; il donne 45 000 francs à la famille. Il y retourne une seconde fois, pour aller également au *Magal* à Touba. Si l'on compte environ 100 000 au total pour les voyages et les dons, plus quelques dépenses de scolarité et de santé, et environ 5 000 francs dépensés chaque lundi au marché de Méréto (la famille mange très fréquemment du riz et du poisson chaque semaine) on équilibre à peu de choses près le budget d'une petite famille qui obtient d'excellents résultats sur une surface limitée, a peu de charges d'ordre social, vit à l'aise sans jamais emprunter ni prêter, et dégage une épargne de sécurité qui est investie dans le troupeau. En somme, un colon « modèle », conforme au schéma espéré.

« L'absentéiste » : Lamine F. (Diaglé Sine n° 6)

- 93 Ce carré représente un cas intéressant de complémentarité entre Sine et Terres neuves ; avec une double résidence du chef de carré, qui est devenu maintenant quasiment absentéiste aux Terres neuves, mais en gérant toujours l'exploitation. Lamine fit partie des premiers colons de 1972, il était déjà *yal mbind* dans le Sine lors du départ. Né dans un village de l'arrondissement de Niakhar, il a suivi son père à Gandiaye, où il a pris deux épouses. À la mort de son père, il s'installe à Niakhar, où la famille a une concession, puis il acquiert une parcelle où il commence à construire sa propre maison. Alors qu'il est âgé de plus de 40 ans, il part aux Terres neuves, avec sa première épouse et trois enfants. Son ambition principale était de pousser son fil aîné dans les études ; celui-ci est lycéen à Kaolack, puis continue ses études à Saint Louis et à Dakar et obtient son diplôme de vétérinaire.
- 94 Lamine retourne fréquemment à Niakhar (pour lui, « c'est le Paris d'un Sereer »), où il épouse quatre autres femmes et divorce de trois. Deux de ses épouses restent dans la maison de Niakhar, il passe l'hivernage à Diaglé avec la dernière. De santé fragile, il décide en 1986 de « prendre sa retraite » à Niakhar, où la famille cultive quelques champs. À Diaglé, il délègue un neveu célibataire (Saliou), comme son représentant », faisant office de *diatigui*, accompagné de sa mère (sœur de Lamine) et de *sourga* plus ou moins parents. En somme, la cohésion familiale est basée sur deux points forts : la réussite scolaire et professionnelle du fils aîné (il a largement participé à la construction de la maison de Niakhar ; il y vient chaque fin de mois et prend en charge une grande partie des dépenses familiales), et la « base agricole » des Terres neuves où est mobilisée la main-d'œuvre familiale jeune, inemployée dans le Sine. La gestion du carré de Diaglé Sine est l'affaire de Lamine et de sa sœur, le neveu s'occupant seulement des cultures ; il dispose de sa propre récolte, mais doit rendre compte à son oncle des dépenses. Le matériel et les animaux de traction appartiennent à Lamine et il a fourni la semence à tout le monde.
- 95 Pour la campagne 1987, il y a 4 hommes et trois femmes (mère et petites sœurs de Saliou) dans le carré. Deux petits champs, mil et arachide, sont cultivés au profit de Lamine avec un médiocre résultat : 500 kg de mil, qu'il transfère dans le Sine, et 500 kg d'arachide. Pour sa part, Saliou récolte 780 kg de mil, dont il envoie 100 kg à sa famille maternelle à Gandiaye, et près de trois tonnes d'arachide. C'est lui le grand bénéficiaire : sur un total de 543 000 francs d'arachide commercialisée, il encaisse 230 000, Lamine 35 000 et les 5 autres attributaires 313 000. Pendant la saison sèche, Saliou se marie : la dot est de 275 000 francs qu'il paie lui-même. Lamine lui a fait cadeau d'une paire de bœufs, que Saliou vend 120 000 francs (cette somme rentre dans la dot), et prend en charge les

voyages et les festivités pour le mariage (50 000 francs). De plus, le mil gardé est insuffisant pour la nourriture du carré et il en achète 220 kg à Méréto.

- 96 Lamine a laissé son troupeau (une dizaine de têtes, il en a eu davantage autrefois) à Diaglè ; il n'a aucun bovin à Niakhar. Il vend un taureau 95 000 francs pour les funérailles de sa mère dans le Sine : c'est un autre transfert.
- 97 Le cas de ce carré est un bon exemple de la difficulté d'établir des budgets d'exploitation ; tout circule (main-d'œuvre, mil, argent) entre Diaglè, Niakhar, l'ancien carré de Gandiaye et Dakar où est le fils aîné. Pour Lamine, la campagne est déficitaire, mais on ne connaît pas ses autres revenus, et par ailleurs il a marié son *ndokor*, ce qui entre dans ses devoirs familiaux. L'année 1988 sera différente : il y a moins d'actifs, Lamine fait cultiver beaucoup de mil (50 % de la surface, contre 34 % en 1987), le rendement de l'arachide tombe à un niveau très faible (720 kg/ha) et Saliou n'obtient que le revenu d'un *sourga* à peine moyen.
- 98 Dans un cas de ce genre, la trajectoire future est difficile à prévoir ; le risque d'un conflit entre l'oncle et le neveu, maintenant chef de famille mais qui reste dans une situation de dépendance, est toujours possible ; celui-ci pourrait chercher à s'établir à son propre compte.

Régression et endettement : Mamadou et Fallou D. (Diamaguène - DS 9 et 13)

- 99 Il s'agit de deux frères, dont le plus jeune est sorti récemment du carré de l'aîné. L'un comme l'autre sont dans une situation assez désastreuse, selon des processus différents.
- 100 L'exploitation de Mamadou, l'aîné, est d'assez grande taille (près de 13 ha cultivés en 1987) ; elle a connu par le passé un rythme de croisière correct, mais périclité maintenant et s'enfonce dans l'endettement chronique. Venu directement de Toukar, où il était *yal mbind* depuis la mort de son père, Mamadou est arrivé en 1973 à l'âge de 33 ans. Il avait déjà deux épouses et en a pris une troisième sur place en 1976. Il est maintenant chargé d'une nombreuse famille : 22 personnes dans le carré en 1987 (4 hommes dont 2 navétanes, 4 femmes et 14 enfants). Soit 6 UTH, auxquels il conviendrait d'ajouter 3 enfants en âge de travailler aux champs. Il dit avoir eu, il y a une dizaine d'années, jusqu'à 4 ou 5 navétanes. Il ne manque pas de terre, car aux 10 ha d'origine s'ajoutent 8 ha qui viennent de lui être attribués par la Communauté rurale et qui ne sont pas encore complètement défrichés.
- 101 La récolte de mil a été très mauvaise : 1 500 kg (rendement 300 kg/ha), soit un disponible de 70 kg seulement par personne. Mamadou doit en acheter deux tonnes, soit une sortie d'argent de 170 000 francs. Avec une récolte d'arachide de moins de 200 000 francs, il doit payer les charges (*berger*, *firdou*, impôt), rembourser 65 000 francs pour des semences empruntées, et 100 000 francs pour un prêt d'argent pendant l'hivernage, le tout auprès de son « patron », un grand producteur et commerçant Peul Fouta qui donne beaucoup de crédits, à 100 % d'intérêt. Il doit vendre des animaux : un bœuf de sa paire de travail, une génisse et une vieille vache, soit 175 000 francs en tout. Sur le plan « social », il dépense 30 000 francs pour deux baptêmes et 40 000 pour un voyage dans la famille au Sine. On peut alors faire le bilan : 340 000 francs de revenu disponible et 440 000 francs de dépenses, soit un déficit d'environ 100 000 francs, somme empruntée à son « patron »

pour vivre pendant l'hivernage 1988, ce qui fait une dette de 200 000 francs à payer à la traite prochaine. Encore est-il possible qu'il ait quelques autres dettes.

- 102 Les autres membres du carré n'ont pas grand-chose comme revenu (le rendement global de l'arachide sur l'exploitation a été de 620 kg/ha seulement) : environ 100 000 francs pour les trois épouses, 65 000 pour trois enfants qui avaient un petit champ, moins de 50 000 pour l'un des *sourga*, et rien pour le second dont la récolte a brûlé en meule. Deux des femmes sont allées dans le Sine, une a pu acheter une génisse. Le troupeau restant du carré est de 7 têtes dont 3 vaches mères, plus 3 têtes prises en confiage.
- 103 Le carré est mal géré, il manque de matériel de culture, les *sourga* n'ont pas bien travaillé et sont partis sans rembourser leurs semences, Mamadou essaye de gagner un peu d'argent en faisant le « bana-bana » (intermédiaire) sur le marché au bétail de Méréto, sans grand succès. Lors du paiement de l'arachide, il garde l'argent des femmes et le dépense, et ensuite « si une femme demande quelque chose, il faut « démerder » pour essayer de la satisfaire » ! Pour la campagne 1988, il n'a pas pu trouver de *sourga* ; sans main-d'œuvre et avec les charges familiales qu'il supporte, il ne peut que s'endetter encore plus et décapitaliser.
- 104 Fallou D., le petit frère du précédent, est venu avec lui en 1973, alors âgé de 15 ans. Très jeune, il partait en saison sèche à Dakar où il a été apprenti menuisier. Il se marie dès 1978, mais continue de se rendre comme *norane* à Dakar, pour travailler chez des pêcheurs. En 1984, il sort du carré de son frère pour reprendre le lot d'un exploitant décédé (il n'a eu à payer que 45 000 francs de crédits restants à la STN), et prend une deuxième épouse. En 1986, pendant la saison sèche, il rencontre un Laobé qui lui propose de le faire partir en France, par la voie de terre (« la route de l'enfer »). Il décide de se lancer dans l'aventure, vend les quelques têtes de bétail qu'il possédait dans le troupeau de son frère, son matériel arara, le mil qui lui restait et ses semences d'arachide. L'affaire se termine lamentablement en Mauritanie, lorsque son compagnon l'abandonne après lui avoir soutiré 200 000 francs. Il comprend qu'il s'est fait rouler et n'a plus qu'à revenir cultiver chez son frère. Il a laissé au total 300 000 francs dans l'aventure et n'a plus rien. Comme son frère, il s'endette chez un « patron ».
- 105 Pendant la campagne 1987, il reprend son exploitation, seul avec ses deux femmes et trois enfants en bas âge. Ils travaillent avec un cheval emprunté et prennent de la semence à crédit. Ils ne peuvent semer qu'un hectare de mil et moins de deux hectares d'arachide. Les rendements obtenus sont corrects : 800 kg/ha en mil et 1 500 en arachide. Mais il n'a pas assez de mil ; il en emprunte 200 kg qu'il rendra en nature sur sa récolte de 1988, sans intérêt. Ensuite, sa sœur, qui est mariée dans un autre village, lui fait cadeau de 300 kg. Après remboursement en nature des semences (4 sacs), plus 4 autres sacs gardés pour semer en 1988, il ne vend que 1 200 kg d'arachide, soit un revenu de 108 000 francs dont l'essentiel part en remboursement de ses dettes. Bien que démunie, elle donne quand même 16 000 francs à des visiteurs du Sine. Par la suite, manquant d'argent, il doit vendre le semoir et la houe qui lui restaient (23 000 francs) et les semences gardées. Mais il ne s'endette plus : on ne prête pas à quelqu'un qui n'a aucune garantie (animaux, matériel), et pour l'hivernage 1988 il ne peut trouver de semence d'arachide et ne sème que deux hectares de mil, qu'il cultive avec un cheval confié et selon une association dite « *lonko* », avec quelqu'un qui a le matériel mais pas la traction : on travaille un jour chez l'un, un jour chez l'autre. Sa sœur l'aide, il tente de faire du petit commerce, et déclare qu'il a compris qu'il doit sortir du cycle de l'endettement et qu'il va tenter de se rétablir avec le

seul appui de sa famille. Mais le personnage est fantasque, et l'on peut douter de ces bonnes résolutions...

- 106 Quant aux deux femmes, elles ont encaissé chacune quelque 40 000 francs, qu'elles ont gardé pour elles et les enfants. Elles ont payé elles-mêmes leurs vêtements (normalement, c'est le mari qui doit y subvenir, au moins en partie). L'une d'elles est partie passer trois mois dans sa famille au Sine.

L'élevage comme refuge, et des débuts difficiles : Mamadou F. et Sémou D. (Méréto - MT 3)

- 107 Ce carré a été retenu pour donner un exemple de Sereer installés spontanément. Il est intéressant à cet égard parce qu'il permet d'analyser deux cas d'installation, dans des conditions différentes.
- 108 Mamadou F. a connu un parcours assez particulier : migration tardive (il avait 50 ans à son arrivée aux Terres neuves), mobilité par la suite et passage à une activité d'éleveur plus que de cultivateur. Après de nombreuses allées et venues entre son village d'origine (arrond. de Niakhar), Gandiaye et Gossas (Saloum) chez des parents, Mamadou est arrivé comme colon STN à Félane en 1974. Il dit qu'il n'a plus rien au pays, que les terres familiales ont été reprises par la Communauté rurale et qu'il a donné les cases, ce qui est un cas très rare. Il reste à Félane cinq ans, puis quitte les Terres neuves (parce que les phacochères ravageaient ses cultures, dit-il) pour aller s'installer dans un village sur la route près de Malem-Hodar. Il y passe trois ans et s'en va parce qu'on lui a volé du bétail. Il revient aux Terres neuves, à Diaglè Sine, où on lui prête des terres éloignées. Il n'y reste que deux ans, et déménage à Méréto en 1985, où il obtient des terres gagées (pour une somme assez modeste et empruntées à l'année. En 1987, il obtient de la Communauté rurale 7 ha de nouvelles terres, qu'il commence à défricher. Il est maintenant décidé à rester à Méréto.
- 109 En fait, il s'intéresse assez peu à la culture. Il est devenu éleveur, alors qu'il n'avait jamais eu de bétail avant de venir aux l'erre neuves (d'ailleurs il est *cedo* et, dans la société sereer traditionnelle, ce statut social excluait de posséder des bovins). N'ayant jamais été un grand cultivateur (il n'avait pas de *sourga* et travaillait uniquement avec ses fils ou neveux), comment a-t-il pu investir pour avoir un troupeau maintenant assez important ? On s'aperçoit, en dénombrant les animaux (32 têtes en 1988) que tout provient de l'achat de quatre vaches seulement, entre 1978 et 1985. Sur le total, il y a 12 vaches-mères et 6 bœufs de travail (il vend des paires dressées). 15 têtes sont à deux de ses fils, âgés de 16 et 18 ans, qui vivent dans le carré et s'occupent du troupeau. Ainsi, Mamadou n'a pas de berger à payer. Il est également éleveur de chevaux, il en vend au moins un chaque année.
- 110 Son parcours matrimonial est également étonnant : il a eu huit épouses, il en reste deux, la seconde étant très jeune. Il vient même d'en épouser une autre, mais il s'agit d'un cas de lévirat : il « hérite » la femme de son grand frère décédé, qui était colon dans un autre village. Il doit néanmoins payer 20 000 francs de « dot » et donner un sac de mil de temps à autre.
- 111 Pour la campagne 1987, il y a cinq actifs masculins dans le carré : le *diatigui* (qui, à son âge, ne travaille plus guère), les deux fils et deux neveux maternels. L'un, jeune célibataire, est avec son *tokor* depuis cinq ans ; l'autre, son frère aîné âgé de 40 ans, vient

d'arriver avec leur mère âgée, sa femme et deux jeunes enfants, pour s'installer dans les Terres neuves (il sera question de lui plus loin). Au total, il y a 14 personnes dans le carré.

- 112 Les résultats agricoles sont très mauvais : le carré a surtout semé des céréales (63 % de la surface), dont le rendement global n'atteint pas les 400 kg/ha. Le *diatigui* ne récolte que deux tonnes de céréales (dont plus de 700 kg de maïs) et doit acheter 300 kg de mil et deux sacs de riz. Pour l'arachide, le rendement est dérisoire (470 kg/ha) et, après conservation des semences pour la famille (il n'en achète jamais), le revenu de Mamadou est de 33 000 francs seulement. Les femmes et les fils n'ont que de petites sommes (70 000 francs au total), que le père garde et accorde selon les besoins. L'une des femmes est allée au Sine, avec son propre argent.
- 113 L'essentiel du revenu de Mamadou provient du troupeau. Il a vendu un bœuf maigre, une vieille vache avec son veau, un cheval, en tout 160 000 francs. Il dépense très peu, il est même franchement avare. Les dépenses d'exploitation sont réduites au minimum, il n'a donné que de très petites sommes à des visiteurs et n'a pas voyagé. Il n'a jamais de dettes et sa seule préoccupation est de maintenir son troupeau, l'accroître si possible, et en vivre chichement pendant ses vieux jours.
- 114 Quant au *ndokor*, il est venu passer l'hivernage chez Mamadou comme candidat à la migration. Très pauvre dans son village du Sine (il dit que son mariage, 10 ans plus tôt, l'avait ruiné, et qu'il n'avait même plus les moyens d'avoir un cheval), il désirait depuis longtemps venir aux Terres neuves, mais il avait la charge de sa grand-mère (mère de Mamadou). Dès que celle-ci est morte, il est parti. Il a dû vendre son matériel ; il a laissé la maison et les terres en prêt à la famille, avec un papier de la Communauté rurale, se réservant la possibilité d'un retour. N'ayant plus rien pour passer l'hivernage et pas de semences, il n'a pu semer que du mil et un peu de maïs, sur de mauvaises terres. Il ne récolte que 550 kg. Son *tokor* l'a hébergé avec sa famille, mais ne lui a fourni aucune aide. À la saison sèche, il commence à construire son propre carré, tout en cherchant à gagner un peu d'argent par tous les moyens, comme maçon ou puisatier, ou en faisant le *téfanké* le lundi au marché de Méréto : avec quelques milliers de francs qu'un ami lui prête le matin et qu'il rend le soir même, il achète et revend des poulets, et peut gagner 1 000 à 1 500 francs par marché.
- 115 Durant la campagne 1988, n'ayant aucun moyen de culture, il travaille comme *sourga* chez un Peul Fouta, qui lui avance de la semence d'arachide. Il devra rembourser aussi 6 250 francs pour 50 kg de mil empruntés. La récolte n'est pas brillante : 450 kg de mil et un peu de maïs, 12 sacs d'arachide pour lui et sa femme (environ 65 000 francs). Il va à nouveau chercher du travail pour la saison sèche, et pense qu'il pourra s'en tirer s'il arrive à acheter une houe et un âne, en empruntant des champs. Ensuite, il essaiera d'obtenir un morceau de terre à défricher. Cet exemple montre que les choses sont devenues difficiles pour les nouveaux installés : s'ils ne sont pas aidés par la famille déjà en place, ils se retrouvent dans les conditions habituelles des migrants dépourvus de tous moyens, telles qu'on les avait décrites par le passé dans les Terres neuves du Saloum.

Une débâcle qui semble irrémédiable : Alexis D. (Keur Daouda - KD 7)

- 116 Ce carré représente l'un des cas les plus graves de déclin et de paupérisation. Alexis, catholique originaire du Mbayer (entre Bambey et Diourbel), a maintenant près de 60 ans. Avant son mariage, il partait régulièrement comme navétane au Saloum, pendant huit

ans. Puis il se marie et s'installe comme chef de carré près de Colobane ; il n'y reste que trois ans et retourne dans son village, chez son grand frère. En 1966, il fait partie des fondateurs du village catholique de Louanga, dans le nord de l'arrondissement de Malem Hodar ; cette opération était organisée et financée par les pères des missions du Sine et du Baol. Il y reste huit ans et s'inscrit comme candidat pour les Terres neuves de Koumpentoum, où il arrive en 1974 avec sa femme, quatre enfants et une paire de bœufs de travail, acquise à Louanga.

- 117 Au début, l'exploitation tourne correctement, mais tout se dégrade dans les années quatre-vingt. Depuis 1979, il n'a pas pu avoir de *sourga*, alors que les enfants étaient encore très jeunes. Sa paire de bœufs est morte très rapidement, une deuxième acquise auprès de la STN est vendue en 1980. Il achète alors un cheval, qui sera vendu également après la campagne 1986 pour payer des dettes. Il travaille alors avec un âne loué (10 000 francs) et une arara, outil inadapté à la traction asine, en n'étant aidé que par un fils de 14 ans. Ses trois filles aînées sont mariées, un fils est pensionnaire à Tambacounda au collège des Pères et il reste deux fillettes à charge. Alexis n'a jamais pu avoir de bovins et il a dû vendre tout son troupeau de petits ruminants ; seule sa femme possède encore quelques chèvres.
- 118 En 1987, la surface cultivée n'est que de 2,8 ha (il prête la majeure partie de ses terres). Il cultive en priorité du mil et récolte 1 900 kg, avec un bon rendement ; il en vend 200 kg à bas prix (8 500 francs). Son petit champ d'arachide est quasiment abandonné, il ne récolte que deux sacs qu'il garde. Seule sa femme peut vendre un peu d'arachide, soit un revenu de 21 000 francs.
- 119 Il a fait un *sim* pour le sarclage de son mil (2 500 francs), a dû acheter des semences pour les semis de 1988 (9 000 francs payés comptant), a été deux fois à Kaolack voir l'une de ses filles mariée là-bas (7 000 francs de voyage plus 6 500 pour des funérailles), et à Tambacounda pour conduire son fils à la rentrée scolaire (7 500 francs empruntés). En fait, la famille a vécu grâce à la dot encaissée pour le mariage de la dernière fille : 60 000 francs pour lui-même, 70 000 pour sa femme. D'autre part, il a fait du sounp-soump » pendant la saison sèche, revenu difficile à estimer, car cette activité (d'ailleurs illégale) comporte beaucoup de risques : on place le produit en dépôt chez des revendeurs et, en général, on ne récupère pas la moitié de sa valeur (500 francs le litre). Au maximum, il a pu en retirer 80 000 francs. C'est sa femme qui a acheté les vêtements pour elle et les enfants ; malade, elle a vendu une chèvre pour se soigner et est partie passer plusieurs mois dans sa famille du Baol.
- 120 La récolte 1988 est encore plus mauvaise : 800 kg de mil, qui ne suffiront pas aux besoins, 6 sacs d'arachide (moins de 400 kg, pour un hectare qu'il n'a pas pu sarcler correctement ; sa femme n'avait pas de champ), et il aura environ 50 000 francs de dettes diverses à rembourser à la traite. C'est la débâcle. Il ne peut s'en sortir que grâce à la charité de parents ou amis, en particulier le mari d'une de ses filles qui habite à Keur Daouda également.
- 121 Ces histoires de vie complètent les essais de classification sur une base statistique. Il apparaît clairement que les exploitations les plus importantes, capables d'accroître leur surface et leur équipement, de mobiliser beaucoup de main-d'œuvre et de disposer d'une trésorerie satisfaisante sont les mieux placées pour adopter les innovations, respecter les techniques culturelles les plus adaptées et en tirer le meilleur parti. Les plus pauvres en revanche éprouvent beaucoup de difficultés à mettre à profit les possibilités offertes par

les Terres neuves. Si l'on ne peut rien investir en moyens de production, si l'absence chronique de toute réserve monétaire contraint à s'endetter à la moindre difficulté, la pauvreté ne peut que se prolonger ou s'aggraver. Certes, de petites exploitations s'avèrent performantes et réussissent, souvent mieux que les grandes, à mettre en place un système agricole à caractère plus intensif. Mais elles sont peu nombreuses et il ne fait pas de doute que les exploitations de grande taille obtiennent globalement de meilleurs résultats économiques et plus régulièrement.

- 122 Force est de constater également que les opérations de colonisation « planifiées », dont les Terres neuves fournissent un très bon exemple, aboutissent presque fatalement à une situation assez paradoxale, où le renforcement des inégalités prend totalement à contrepied l'idéologie officielle qui sous-tendait le projet : les principes égalitaristes toujours affirmés en la circonstance se révèlent irréalistes.
- 123 Néanmoins, par rapport aux villages du vieux pays sereer qu'ils ont quittés, les exploitants des Terres neuves ont le plus souvent le sentiment d'avoir réussi. Les rendements, les revenus et l'épargne sont supérieurs et les perspectives apparaissent nettement plus ouvertes. Les retours sont très rares même pour la catégorie des exploitants en difficulté, et ceux qui ont eu lieu sont souvent liés à la position sociale du migrant et à une demande exprimée par les parents du Sine.

NOTES

1. Les revenus des navétanes sont individuels. En 1987, pour 47 navétanes faisant partie de l'échantillon, le revenu net moyen était de 105 000 francs (extrêmes 35 000 et 202 000 francs). Après satisfaction de besoins personnels, une part considérable de ces sommes est rapatriée au Sine (aides à la famille, épargne notamment pour constituer les dots).

2. Les rivalités entre les fils de ménages polygames sont très fréquentes et aboutissent à des divisions au sein de la famille.

AUTEUR

JEAN-PAUL DUBOIS

Géographe Orstom, spécialiste de la colonisation agricole et des fronts pionniers. Ses recherches ont eu lieu au Sénégal, en Nouvelle-Calédonie et au Mexique.

Conclusion de la troisième partie

- 1 L'implantation seulement diffuse de Sereer sur le front pionnier des Terres neuves a conduit inmanquablement à la « wolofisation » et à l'islamisation des migrants (PÉLISSIER, 1966). Ce processus d'acculturation n'est freiné qu'à la faveur de quelques migrations plus massives.
- 2 Dans le cas des migrations organisées par l'administration coloniale il y a 50 ans à Boulel et dans celui du Projet Terres neuves de Koumpentoum soutenu par la Banque mondiale dans les années soixante-dix, de véritables enclaves sereer regroupant plusieurs villages furent constituées d'autorité. Dans ces nouveaux noyaux de peuplement, il est probable que la personnalité sereer sera maintenue.
- 3 Les systèmes agricoles n'ont pas reproduit à l'identique ceux du Sine. L'arachide occupe une place relativement plus importante. Les rendements des céréales et des légumineuses sont plus élevés, sans avoir recours de façon systématique aux techniques de fertilisation en usage dans le Sine.
- 4 Cependant les colons sereer des Terres neuves se sont affranchis très rapidement des directives imposées par l'encadrement, en abandonnant certaines cultures et certaines techniques préconisées. Ensuite, certaines exploitations ont constitué d'importants troupeaux bovins dès qu'elles ont pu épargner.
- 5 La cohésion sociale n'apparaît pas aussi évidente à première vue que dans les villages du Sine où personne ne peut se soustraire à l'autorité des anciens et aux devoirs de solidarité dans le contexte de grande pauvreté qui sévit. Le bilan des exploitations des Terres neuves en termes de structure, de taille et de performance révèle des réussites spectaculaires avec des marges de manœuvre réelles, mais aussi des échecs qui conduisent à la faillite.

Quatrième partie. Des systèmes de production diversifiés et ouverts

Des systèmes de production diversifiés et ouverts

- 1 L'analyse de la situation économique dans le Sine se situe d'abord au niveau des économies domestiques. Elle se fonde sur les bilans des exploitations agricoles et sur un échantillon de budgets familiaux. Elle est complétée par un suivi des marchés ruraux où s'effectue une grande partie des transactions, mais le cadre d'analyse ne se limite pas aux unités de production dont la hiérarchie n'est ni nette, ni stable. Elle prend aussi en compte les catégories d'actifs et s'intéresse à tous les acteurs et à tous les niveaux d'organisation pour mesurer les différences de ressources, de charges et d'attributions. La question sous-jacente est celle du modèle économique sereer. L'organisation sociale sereer préservée dans le Sine et les réseaux de solidarité qui fonctionnent sous la tutelle des anciens impliquent-ils un réel égalitarisme économique ?
- 2 L'économie de survie a sévi pendant et après les sécheresses successives de 1983 et 1984. Comment ont alors été gérées les réserves alimentaires, comment s'exprimaient les solidarités au sein des groupes résidents et comment s'organisait le recours aux migrants dans cette situation de crise alimentaire ?
- 3 Les échanges ont été véritablement restructurés à la suite des changements de politique agricole. Après les années de l'indépendance, les organismes d'Etat avaient pris le relais du commerce de traite organisé autour de la récolte de l'arachide. Avec la libération de la filière arachidière au début des années quatre-vingt, les marchés ruraux hebdomadaires ont connu un essor spectaculaire. Sont-ils pour autant devenus le lieu d'une réelle intensification des échanges capable de stimuler l'activité agricole ?
- 4 Les contrastes entre les niveaux de production des terroirs du Sine et ceux des exploitations de Terres neuves ont été mis en évidence. Mais ces deux espaces agricoles ne peuvent pas être considérés isolément. Ce serait méconnaître la permanence des relations sociales et des échanges économiques qui se maintiennent à distance. Les flux qui en résultent sont analysés en se référant aux spécificités de la société sereer.

10. Les fondements de l'économie locale

Les usages de l'argent et de la richesse : solidarités, réciprocité et hiérarchie de statuts dans le Sine

Brigitte Guigou

- 1 Depuis le début des années cinquante, la société sereer est intégrée dans des réseaux migratoires urbains et ruraux qui procurent aux paysans du Sine des sources de revenus substantielles. Le nombre de migrants, hommes et femmes, augmente fortement. Les revenus tirés d'activités migratoires ou extra-agricoles prennent, depuis une génération, une place de plus en plus déterminante dans l'économie locale et dans les budgets paysans. Si l'intégration des paysans du Sine dans l'économie de marché s'est faite dès la fin du XIX^e siècle avec l'extension de la culture arachidière et la diffusion du numéraire dans les campagnes sereer (KLEIN, 1968 ; MBODJ, 1978), elle se poursuit aujourd'hui par la migration urbaine et airale.
- 2 Les répercussions de ces changements sur les sociétés locales sont diverses. Des recherches antérieures ont montré qu'à l'encontre de ce qui est souvent prétendu, les effets sociaux et économiques de la présence de la monnaie moderne dans les sociétés traditionnelles sont extrêmement variables et que cette présence en elle seule n'implique rien de spécifique. L'argent apparaît comme un outil utilisé pour des fins morales, sociales et esthétiques propres à une société donnée, ses usages sont aussi divers que les significations qui lui sont conférées (*Terrain* n° 23, 1994).
- 3 Dans la société sereer Sine, comme dans nombre de sociétés lignagères africaines, la position prééminente des aînés s'appuie sur le contrôle des facteurs de production agricole, des processus de gestion et de distribution des biens et des ressources valorisées, ainsi que sur le contrôle de la reproduction des hommes par le biais des alliances. Les ressources numéraires obtenues par les paysans lors de la vente du produit de leurs parcelles sont généralement en rapport avec leurs positions statutaires. Le contrôle des moyens de production par les aînés explique qu'il y ait corrélation entre le statut social, fondé sur les variables de l'âge et du sexe, et la répartition des ressources agricoles. Les écarts de revenus restent néanmoins limités et chacun, quel que soit son statut, a la

possibilité de cultiver une parcelle sur le terroir et de disposer des revenus de cette parcelle. Dans le cas de revenus qui ne proviennent pas d'activités agricoles locales, revenus tirés d'activités migratoires ou extra-agricoles locales, les sommes en jeu sont plus importantes, l'accès aux revenus reposent sur des facteurs différents de ceux qui prévalent en milieu rural et les écarts entre revenus tendent à s'accroître. Ainsi, un salarié peut-il gagner en quelques mois à Dakar ce que son père gagne dans le Sine en une année.

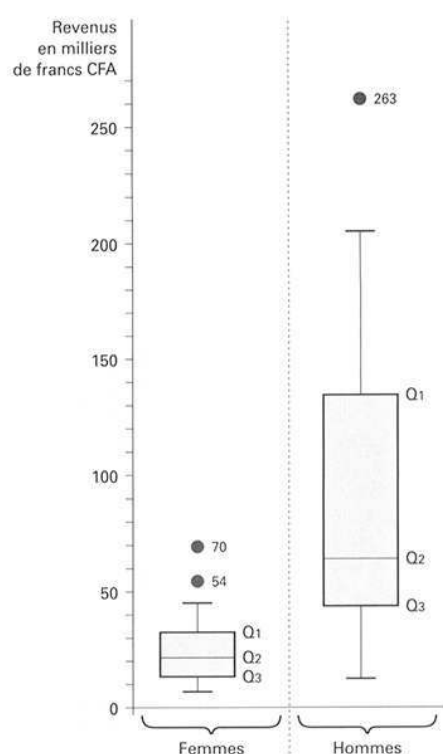
- 4 L'ampleur de ces processus économiques mérite d'être identifiée au travers de l'analyse des modalités de répartition des revenus agricoles et extra-agricoles, en fonction des variables de l'âge et du sexe. Les changements économiques modifient-ils les relations sociales et les rapports hiérarchiques ? La tendance à la marginalisation économique des femmes sereer du Sine, liée à leurs difficultés à accéder à des salaires décents en milieu urbain (GUIGOU, LERICOLLAIS, 1992), se confirme-t-elle ? Les disparités économiques tendent-elles à s'accroître avec l'afflux de revenus extérieurs au terroir ? À qui profitent ces revenus ? Les responsables de groupe domestique, ceux dont les revenus proviennent entièrement de l'agriculture, sont-ils désavantagés par rapport aux migrants ?
- 5 L'analyse des usages et des conceptions de l'argent, de la répartition des revenus entre les postes de dépenses et les groupes d'appartenance, constitue un indicateur de la hiérarchisation des besoins, ainsi que de l'exercice des solidarités et des significations associées aux différents types de relations sociales. L'organisation d'un budget, fait social complexe, déborde largement le cadre d'une rationalité économique de court terme. Les usages de l'argent révèlent, au travers de la hiérarchisation des besoins et des biens, les valeurs ultimes de cette société, celles qui sont partagées par l'ensemble de ses membres et fondent la dimension sociale communautaire. Les significations sociales de l'argent et de la richesse des Sereer du Sine seront identifiées et analysées au travers de leurs pratiques sociales. Deux types d'usage de l'argent sont identifiables. Ils révèlent deux formes de participation à la vie sociale, qui renvoient à des types de biens matériels et symboliques différents, ainsi qu'à des pratiques, des représentations et des conceptions distinctes.
- 6 Une part importante des revenus paysans est utilisée pour l'acquisition de biens et de services marchands, la plupart du temps pour soi et les membres de son groupe domestique, moins fréquemment pour des membres de son groupe utérin ou de réseaux élargis de relations. Dans cette sphère, les actes de consommation et les usages de l'argent révèlent la variété, le sens et l'importance des pratiques de solidarité. Une part non négligeable des revenus est toutefois soustraite à la consommation marchande et utilisée, dans le cadre de l'accumulation, de la gestion et de la distribution des « richesses » par le segment utérin, à d'autres fins. Transformé en « richesse » sous forme de bétail ou de biens traditionnels valorisés, le numéraire entre dans des circuits de dons et de contre-dons, de prestations et de contre-prestations qui lient les groupes lignagers et tissent entre eux des relations de réciprocité. Ces relations sont mises en scène, actualisées et renforcées par les échanges, qui ont lieu principalement à l'occasion des cérémonies de mariages et de funérailles.
- 7 Ces deux sphères de pratiques sont nécessairement articulées l'une à l'autre selon un ordre hiérarchique. La façon dont elles s'articulent, ainsi que les fondements de l'ordre hiérarchique dans lequel elles s'insèrent, seront mis à jour. L'identification et l'analyse des usages et des significations associés aux biens qui circulent en leur sein révéleront les valeurs qui leur sont associées.

8 *Une enquête légère*

9 Les données sur les budgets familiaux ont été recueillies au cours d'une enquête effectuée dans 14 cuisines des villages de Kalom, Sob et Ngayokhem, entre la traite de 1988 et celle de 1989. Les ressources et les dépenses des membres adultes des groupes domestiques ont été relevés sur une période d'un an lors de deux entretiens approfondis réalisés à six mois d'intervalle. La rédaction préalable d'une grille récapitulative (avec l'appui de A. Lericollais, J. Lombard et G. Pontié) recensant les principales sources de revenus et de dépenses a aidé les personnes interrogées à se remémorer leurs entrées et sorties d'argent. Les données chiffrées indiquent des ordres de grandeur permettant des comparaisons fiables et une mise en relation des positions économiques et des statuts sociaux, et non des valeurs absolues. L'échantillon comprend 29 femmes et 21 hommes, disposant de revenus monétaires personnels et assumant, en contrepartie, un certain nombre de dépenses. Sont exclus de l'échantillon les personnes âgées, les malades ou les jeunes dépendants des deux sexes qui, sans ressources, sont entièrement pris en charge par une personne du groupe domestique.

10 *Une représentation en « box-plots »*

11 La méthode de représentation des résultats est celle des « box-plots » ou « diagrammes en boîte de dispersion » ; nous avons indiqué systématiquement les données médianes plutôt que les données moyennes afin d'éviter les effets de distorsion induits sur les moyennes par la présence de revenus atypiques (très élevés ou très bas). La médiane (Q2) est la valeur qui sépare la population en deux groupes de nombre égal d'individus. La longueur de la boîte de dispersion (entre Q1 et Q3) représente la dispersion de 50 % de la population autour de la valeur médiane, soit 25 % de la population compris entre Q1 et Q2 et 25 % de la population compris entre Q2 et Q3. La longueur totale (allant des deux traits gras situés au-dessus et au-dessous de la boîte de dispersion) représente la dispersion de 75 % de la population autour de la valeur médiane. Les revenus extrêmes sont signalés par des points (fig. 1 et suiv.). Ce type de représentation illustre la dispersion et la répartition des revenus.

Figure 1. *Distribution des revenus agricoles (par sexe).*

HETEROGENEITE DES REVENUS MONÉTAIRES

Faiblesse des revenus agricoles, prépondérance des revenus extra-agricoles

- 12 Le revenu agricole annuel médian (Q2) est de 21 500 F CFA pour les femmes, de 55 000 F CFA pour les hommes dépendants et de 85 000 F CFA pour les chefs de cuisine (fig. 1, tabl. I). La distribution des revenus agricoles (presque exclusivement des revenus arachidiers) en fonction du sexe et du statut social révèle des différences par rapport à la distribution des productions arachidières opérées selon les mêmes critères. De fait, les pratiques de commercialisation diffèrent selon le sexe et le statut social. Les femmes et, dans une moindre mesure, les chefs de cuisine conservent les quantités les plus importantes d'arachide, les femmes pour la consommation quotidienne de la famille et les semences, les chefs de cuisine pour les semences et la fabrication locale d'huile ; ils vendent donc nettement moins d'arachide qu'ils n'en produisent. Les hommes dépendants, en revanche, moins soucieux de conserver des semences pour la prochaine saison agricole, vendent presque toute leur production arachidière, d'où un rapport production-revenu beaucoup plus favorable. Les chefs de cuisine, et d'une façon plus générale les hommes, conservent toutefois un accès privilégié aux ressources arachidières, en raison de leur position dominante dans la production.

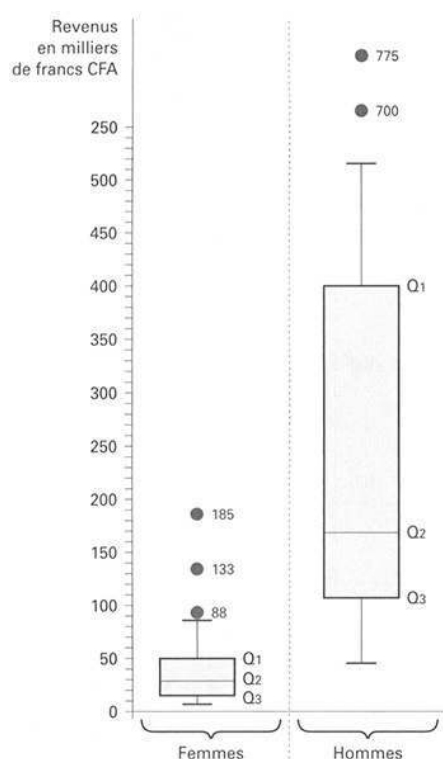


Figure 2. *Distribution des revenus totaux (par sexe).*

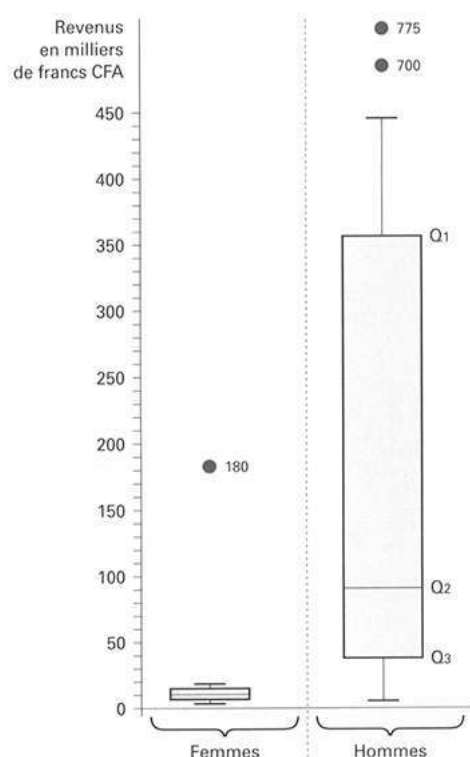
- 13 Le revenu total médian des femmes est de 32 000 F CFA annuels, celui des chefs de cuisine de 160 000 F CFA et celui des hommes dépendants de 195 000 F CFA annuels (fig. 2, tabl. I). Les hommes dépendants bénéficient donc de revenus annuels totaux supérieurs à ceux dont jouissent les chefs de cuisine. L'accès aux revenus extra-agricoles se fait en effet selon des critères qui avantagent les hommes dépendants et qui pénalisent les chefs de cuisine : les mécanismes gérant l'accès aux ressources agricoles, favorables aux aînés-chefs de cuisine, se trouvent largement compensés par des mécanismes jouant en sens inverse et créant des inégalités en faveur des dépendants dans l'accès aux ressources extra-agricoles.
- 14 La lecture de ces données quantitatives témoigne en premier lieu de l'importance des disparités entre ressources masculines et ressources féminines. Mais elle souligne aussi un changement fondamental : celui de la place de l'agriculture dans les ressources des paysans sereer du Sine. Le produit de la vente de la récolte d'arachide, qui a constitué la principale source de revenus depuis près d'un siècle, a perdu sa prééminence et ne constitue plus qu'une source de revenus parmi d'autres. Les revenus provenant d'activités migratoires ou d'activités non agricoles locales représentent aujourd'hui, et depuis environ une génération, une ressource essentielle pour les paysans du Sine.

Tableau I. *Revenus annuels médians selon le sexe et le statut social (en F CFA).*

	Revenus agricoles	Revenus extra-agricoles et revenus de navétanes	Revenus totaux
Femmes Hommes	21 500	8 000	32 000

dépendants	Hommes	55 000	100 000	195 000
chefs				
de cuisine		85 000	83 000	160 000

Figure 3. Distribution des revenus tirés de salaires et d'activités commerciales.



- 15 Plus du tiers des femmes de l'échantillon (11 sur 29) et plus des deux tiers des hommes (15 sur 21) exercent aujourd'hui, de façon régulière, des activités extra-agricoles ou une activité de navétane dans les terres agricoles du sud. Le revenu médian tiré de ces activités a été évalué à 8 000 F CFA pour les femmes, somme très faible, à 83 000 F CFA pour les chefs de cuisine et à 100 000 F CFA pour les hommes dépendants (tabl. I), soit un rapport de 1 à 11 entre femmes et hommes (fig. 3). Parmi les familles interrogées figurent plusieurs personnes dont les revenus sont élevés, ou très élevés, pour la région : un revendeur d'aliment pour bétail, un revendeur de bétail, un peseur à la coopérative agricole, un gardien de ferrage et une employée dans une école privée.

Les femmes : une marginalisation économique accentuée

- 16 L'accès aux revenus extra-agricoles renforce de façon considérable les disparités économiques entre les sexes : les femmes n'ont qu'un accès limité à ce type de revenus qui représente une part importante des revenus masculins. Du fait de cette faiblesse, les écarts entre les revenus féminins restent modiques. Rappelons les principales données : revenu médian extra-agricole de 8 000 F CFA pour les femmes, rapport de 1 à 11 entre les revenus médians extra-agricoles féminins et masculins et, à l'intérieur de la boîte de dispersion (entre Q1 et Q3), revenus médians extra-agricoles féminins variant de 1 à 3

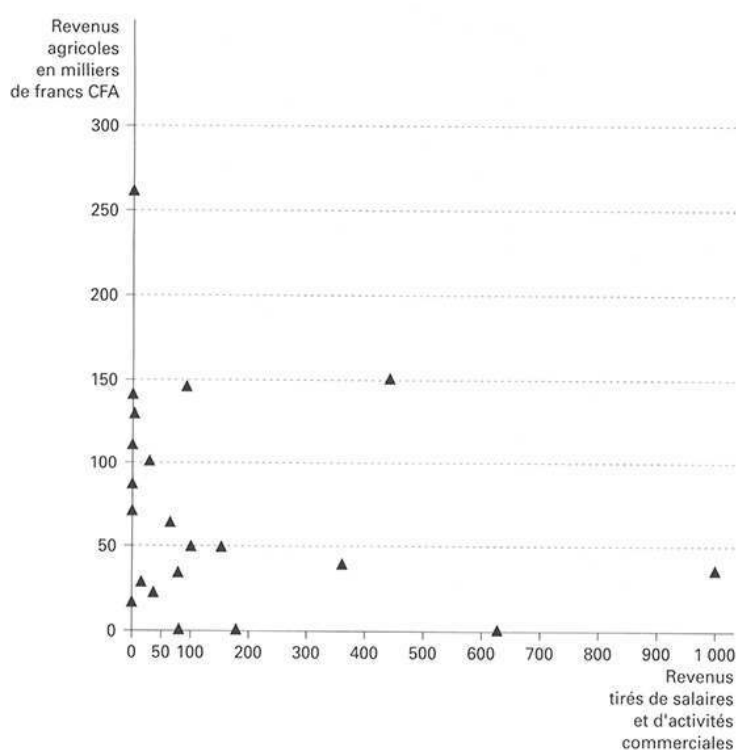
- 17 Ces différences s'expliquent essentiellement par le type d'emplois ou d'activités susceptibles d'être pris en charge par chacun des sexes. Dans les villages, les femmes sont cantonnées dans des activités micro-commerciales peu rentables et exclues des emplois salariés plus rémunérateurs. De plus, elles ne participent pas aux migrations agricoles d'hivernage vers les Terres neuves qui fournissent des revenus plus élevés.
- 18 Dans le Sine, un nombre important de femmes (8 sur 29) sont impliquées dans des activités de micro-commerce. Les gains obtenus sont généralement faibles, d'environ quelques milliers de francs CFA dans l'année : 2 000 à 3 000 F CFA dans les cas les moins favorables et 10 000 à 15 000 F CFA dans les plus favorables. Les femmes vendent fréquemment, pour leur usage personnel, quelques kilos de mil prélevés sur la ration quotidienne ou subtilisés dans le grenier. De telles pratiques sont réprouvées, même si elles sont fréquentes. Ces petits « larcins » leur permettent néanmoins d'améliorer la sauce quotidienne et d'acheter des vêtements pour les enfants. Ces transactions sont difficilement quantifiables et les gains en sont fluctuants : une dizaine de milliers de francs CFA annuels pour quelques dizaines de kilos par mois, ou davantage lorsque le mil en grain est pilé et vendu sous forme de farine. Il arrive aussi que le chef de cuisine demande à son épouse de piler du mil afin de le vendre au marché. Les bénéfices sont alors partagés entre les époux ou, lorsque le mari désire remercier sa femme, conservés par cette dernière.
- 19 Des femmes choisissent de se lancer dans des activités un peu plus ambitieuses :
- 20 N. F., première épouse âgée d'une trentaine d'années, fait du commerce de détail depuis que son mari a acheté une charrette. Elle s'approvisionne dans deux marchés voisins distants de quelques kilomètres et revend son stock, par petites quantités, aux habitants du village. Elle a ainsi écoulé, durant une saison sèche, environ un kilo de thé, une dizaine de boîtes d'allumettes, une centaine de kilos de haricots et une quarantaine de litres de pétrole. Dans le même village, une femme âgée a organisé un petit commerce de boissons (vin et bière) ; sa concession devient, durant la saison sèche, le lieu de rendez-vous des hommes du quartier. Même si ces femmes connaissent un relatif succès dans leurs activités et si leur exemple est parfois incitatif, ces expériences ont un faible impact économique. Les sommes en jeu, ainsi que les possibilités de passer à des activités plus rémunératrices, sont faibles.
- 21 En milieu urbain, le travail de domestique est quasiment la seule opportunité offerte aux femmes. Les fillettes peuvent partir travailler en ville dès l'âge de 8 ou 10 ans. Généralement peu ou pas scolarisées, elles cumulent alors différents handicaps et sont cantonnées dans les tâches domestiques dévalorisées et mal rémunérées. Les plus âgées tentent parfois leur chance dans des activités d'entretien du linge, de petit commerce ou, pour les plus ambitieuses, de couture. Quelques-unes, plus instruites ou plus chanceuses, parviennent à décrocher un emploi à plein temps dans les usines de poisson du port de Dakar ou dans des industries locales. Celles qui sont employées comme domestique débutent entre 8 000 et 12 000 F CFA par mois ; dans le meilleur des cas, elles atteindront un salaire de 20 000 F CFA mensuels au bout de plusieurs années de travail.
- 22 Les tâches domestiques, l'éducation des enfants et la sous-qualification des femmes, mais aussi les mentalités, se conjuguent pour interdire aux femmes d'accéder, dans les villages comme en ville, aux rares opportunités qui permettront aux hommes les mieux qualifiés ou les plus « chanceux » de gagner correctement leur vie. Pour elles l'exploitation de leur

force de travail, qui s'exerçait dans le cadre de l'économie domestique, s'exerce maintenant dans le cadre de l'économie marchande.

Les hommes : une accentuation des disparités

- 23 Si les disparités de revenus entre sexes tiennent au type d'emploi ou d'activités auxquels chacun a accès, comment expliquer l'importance des disparités de revenus au sein du groupe des hommes ? Rappelons les principales données : revenu extra-agricole médian de 83 000 F CFA pour les chefs de cuisine et de 100 000 F CFA pour les hommes dépendants et, à l'intérieur de la boîte de dispersion (entre Q1 et Q3), revenus médians masculins extra-agricoles variant de 1 à 10, c'est-à-dire de 36 000 F CFA à 360 000 F CFA.
- 24 Les disparités dans l'accès aux revenus migratoires constatées au sein du groupe des hommes, et plus particulièrement entre chefs de cuisine et dépendants, renvoient à la plus grande mobilité géographique des jeunes célibataires, prêts à quitter le village pour la ville ou les terres agricoles du sud. Mais elles s'expliquent aussi par le niveau d'instruction et de qualification plus élevé d'une partie des hommes âgés de 30 ou 40 ans, atout qui permet à certains d'obtenir un travail régulier en ville, ou par l'esprit d'initiative, l'appui sur des réseaux de relations amicaux, confessionnaux ou ethniques...

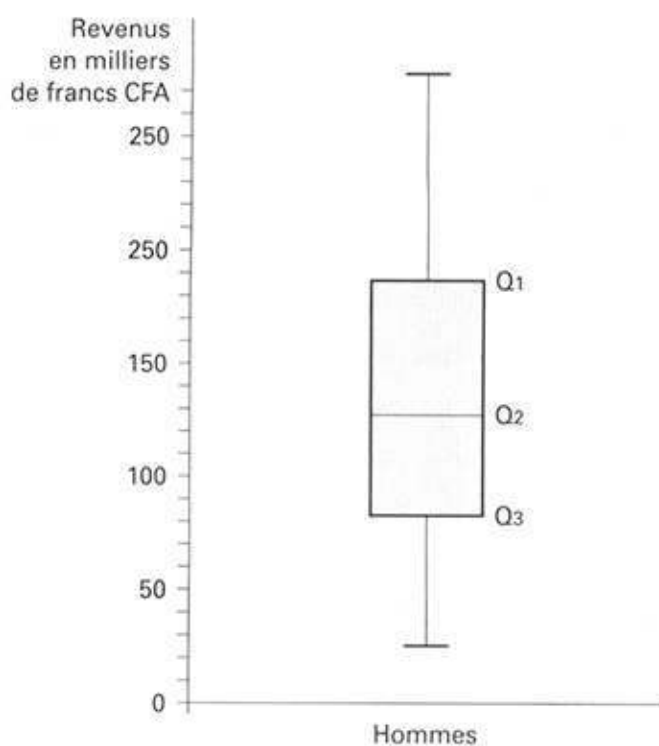
Figure 4. *Distribution des revenus agricoles en fonction des revenus tirés de salaires et d'activités commerciales (pour les hommes).*



- 25 La plupart de ceux qui disposent de revenus migratoires, salariaux ou commerciaux conservent des activités agricoles ou pastorales sur le terroir et investissent une partie du surplus de leurs revenus dans le Sine. Il est pourtant rare qu'une même personne cumule, dans les deux secteurs, des revenus élevés. Les trois hommes qui bénéficient, dans les deux domaines, de revenus supérieurs à 50 000 F CFA (fig. 4) pratiquent une activité non

agricole (commerçant de bétail, salarié d'une mission protestante ou chef de village) qui leur laisse suffisamment de temps et de disponibilité pour l'agriculture. Dans la plupart des cas, une des activités, celle qui fournit l'essentiel des revenus, est privilégiée, l'autre étant considérée comme une source de revenus complémentaires. Deux chefs de cuisine de Kalom ont, l'année de l'enquête, abandonné toute activité agricole pour se consacrer à des activités salariales ou commerciales. Cette année-là, leurs gains leur ont permis de prendre en charge toutes les dépenses du groupe domestique, y compris celles de leurs épouses qui, par manque de main-d'œuvre, n'ont récolté que quelques dizaines de kilo de graines sur de petites parcelles. L'année suivante, tous deux se sont réinvestis dans l'agriculture, afin d'assurer au groupe domestique une plus grande sécurité en diversifiant leurs sources de revenus, en garantissant une autonomie alimentaire et en assurant à leur épouse un revenu par la vente de la récolte d'arachide. Eux-mêmes ont alors cumulé les deux sources de revenus. L'investissement des migrants sur le terroir répond aussi à un besoin de maintenir une appartenance à la communauté locale, une identité sereer qui se construit largement au travers du rapport à la terre et à l'élevage.

- 26 La migration d'hivernage en direction du Saloum ou des Terres neuves offre aux jeunes hommes des opportunités. Le revenu médian de la campagne arachidière de 1988 a été, pour un échantillon de 31 travailleurs saisonniers du Sine travaillant dans l'arrondissement de Koumpentoum dans les Terres neuves, de 129 000 F CFA net (une fois les semences d'arachide remboursées au chef de concession) (fig. 5). Cette migration est pratiquée par des hommes de 20 à 35 ans, la plupart du temps célibataires ou en instance de mariage, dont l'objectif est de se constituer rapidement un petit pécule destiné au paiement de la compensation matrimoniale ou à un investissement en vue d'activités futures (permis de conduire, achat de véhicules ou de bétail...). Pour la plupart des travailleurs saisonniers, appelés navétanes, ce déplacement s'inscrit dans un itinéraire migratoire qui conjugue, durant plusieurs années, activités de saison sèche mal rémunérées en milieu urbain et campagne arachidière dans les Terres neuves. Ce déplacement s'effectue généralement à l'intérieur des réseaux de parenté, avec l'accord du responsable du groupe domestique et du patrilignage. Les migrants travaillent et sont hébergés sur place chez un frère, un cousin ou un oncle.

Figure 5 *Distribution des revenus des navétanes.*

- 27 L'importance des disparités entre les revenus masculins tient aussi aux opportunités offertes par le milieu urbain dont bénéficient ceux qui ont un niveau suffisant de scolarisation et de qualification. Les quelques fonctionnaires, ingénieurs, professeurs, cadres moyens ou supérieurs, agents de maîtrise, employés ou gros commerçants en milieu urbain, ont des revenus assez importants : 50 000 F CFA mensuels pour un employé dans une pharmacie, 80 000 F CFA pour un employé de l'administration publique, 90 000 F CFA pour un policier, 130 000 F CFA pour un agent de maîtrise et plus de 150 000 F CFA pour un cadre supérieur. La plupart des migrants urbains du Sine doivent néanmoins se contenter de salaires inférieurs, sans réelle perspective d'augmentation. Les journaliers, qu'ils soient gardiens, manœuvres, jardiniers, ouvriers ou maçons, et les saisonniers, tous ceux qui sont sans qualification et sans expérience, ont un revenu mensuel inférieur à 30 000 F CFA. La masse des migrants saisonniers du Sine, qui forme l'essentiel des flux migratoires vers la ville, connaît des conditions de vie difficiles et des « petits boulots » précaires et mal payés, tout en étant contraints de dépenser sur place, pour le logement, la nourriture et les transports, une part importante de l'argent gagné.
- 28 Dans un contexte d'intégration de plus en plus forte dans l'économie marchande et de généralisation des migrations hors du terroir, les inégalités économiques entre paysans du Sine se renforcent. Les femmes, bien que participant massivement aux mouvements migratoires vers la ville, sont les premières concernées ; le type d'emploi occupé tend à les marginaliser. Si l'accès à des revenus tirés d'activités migratoires ou d'activités non agricoles effectuées sur place, accroît fortement les disparités dans l'accès aux revenus au sein de la population masculine, ce sont, en premier lieu, les plus qualifiés des hommes adultes qui en sont bénéficiaires. Les chefs de cuisine ont des revenus globaux inférieurs à ceux des hommes dépendants. Il y a donc aujourd'hui contradiction entre la hiérarchie

des statuts locaux et la position économique des différents statuts, évaluée d'après les revenus monétaires disponibles.

LES USAGES DE L'ARGENT : CONSOMMATION MARCHANDE ET EXERCICE DES SOLIDARITÉS

- 29 Les paysans du Sine utilisent leurs revenus monétaires pour faire face aux besoins quotidiens qui ne sont pas couverts par la production vivrière locale. Or, depuis le début du siècle, les besoins et les dépenses monétaires s'accroissent sous l'effet conjugué de facteurs économiques, écologiques et sociaux. L'intégration dans l'économie marchande est parallèle à l'augmentation des dépenses monétaires, qui étaient quasi inexistantes à la fin du siècle dernier. Déjà, au début des années soixante dans la région de Khombole, I. de GARINE (1960) remarquait que les « commissions » (achats courants en numéraire) prenaient de plus en plus d'importance au détriment des activités de cueillette, alors que les objets fabriqués localement tendaient à être remplacés par des objets manufacturés et importés. Aujourd'hui, des « besoins » nouveaux apparaissent ou se généralisent, alors que les sources d'accès au numéraire se diversifient et qu'il y a un afflux, même limité, de numéraire sur le terroir. Dans le domaine de l'habitat par exemple, l'évolution de la notion de confort a entraîné la diffusion de modèles et de matériaux importés (toit en tôle ondulée, maison « en dur », mobilier manufacturé), qui sont beaucoup plus coûteux que les modèles et matériaux locaux. Pourtant, en dépit de la diffusion de la culture de traite depuis la fin du XIX^e siècle et de l'intégration de la région dans l'économie de marché depuis le début du XX^e siècle, les biens modernes durables et les objets manufacturés restent très peu nombreux : quelques outils agricoles, quelques vêtements, quelques ustensiles de cuisine en plastique ou en tôle émaillée...
- 30 La plupart des dépenses quotidiennes et incompressibles sont prises en charge par les adultes au sein du groupe domestique : dépenses alimentaires, domestiques, d'habillement, de santé, de scolarité, d'habitat... Le chef du groupe domestique y joue un rôle central de père nourricier par le contrôle et la distribution du mil, base de l'alimentation quotidienne de la famille. Le groupe domestique est aussi un lieu d'échanges, de transactions et de pratiques des solidarités. Prise en charge conjointe des dépenses, transactions monétaires, dons de vivres, de cadeaux, prêts d'argent ou de nourriture y sont quotidiens ; les membres du groupe domestique s'échangent, se donnent, se prêtent ou se rendent de l'argent, des vivres, des objets, des cadeaux, des services...
- 31 Les processus distributifs doivent être analysés aux deux échelons pertinents : celui du groupe domestique de production-consommation, dont le noyau est constitué par les parents agnatiques, et celui du groupe de gestion, d'utilisation et d'appropriation de la richesse, dont le noyau est constitué par les parents utérins. La société sereer du Sine se caractérise en effet par une dissociation entre l'unité de production-consommation spatialement localisée, *ngak* (la cuisine), et l'unité d'accumulation spatialement dispersée, *ndok yaay* (la case de la mère). Le groupe qui produit et consomme n'est pas le même que celui qui accumule, gère et échange les biens traditionnels valorisés, le bétail et les femmes, qui sont les signes et les symboles de la richesse. Or, une partie non négligeable des revenus entre dans les circuits d'accumulation, d'échange et de distribution de la richesse, propres au groupe utérin.

- 32 La qualification et la hiérarchisation des besoins et des dépenses constituent un indicateur de l'exercice réel des solidarités. Ces processus seront identifiés au travers de l'analyse et de la répartition des dépenses entre les postes budgétaires ainsi qu'entre les différentes catégories de parents, groupes d'appartenance et réseaux de relations. Les enjeux autour de l'usage des revenus extra-agricoles seront précisément analysés en distinguant, comme le font les Sereer eux-mêmes, entre les revenus extra-agricoles élevés et ceux des jeunes migrants urbains.

Hiérarchisation des besoins et modalités de répartition des dépenses

- 33 Les Sereer du Sine affirment qu'un homme doit procurer à son épouse et à ses enfants la ration de mil quotidienne, les ingrédients pour la sauce, le pétrole, le savon et les allumettes, un costume et une paire de chaussures par an, et qu'il doit prendre en charge l'impôt, les dépenses de santé et celles relatives à la scolarité des enfants. Cette norme constitue un indice des besoins considérés comme légitimes. Elle révèle, au travers d'une exigence de prise en charge financière, l'importance accordée au père dans l'éducation des enfants. Néanmoins, elle est loin de correspondre à la réalité puisque les mères prennent en charge, en dépit de la faiblesse de leur budget qui représente environ un sixième du budget des hommes, une part importante des dépenses du groupe domestique et des enfants (tabl. II).

Tableau II. Répartition des dépenses selon le sexe.

Nature de la dépense	Femmes	Hommes
Alimentaire	15 %	17 %
Vestimentaire	17 %	10 %
Domestique	12 %	4 %
Construction et/ou rénovation de l'habitat	-	11 %
Scolarité	1 %	6,5 %
Santé	8,5 %	8 %
Intrants agricoles	-	7 %
Cérémonies	21 %	22 %
Dons	10 %	3 %
Remboursement de dette	4 %	3 %
Achat de bétail	2 %	7 %
Autre	9,5 %	1,5 %

Total	100 %	100 %
-------	-------	-------

- 34 Dans les 14 cuisines de l'échantillon, les dépenses alimentaires (condiments pour la sauce : sel, poivre, piment, cube Maggi, sauce tomate, poisson sec, oignons, lait, sucre et « produits de luxe » : pain, biscuits, thé...) oscillent, en fonction de la saison, des disponibilités monétaires, du nombre de convives et de femmes actives, entre 50 F CFA et 300 F CFA par semaine. Tous les adultes de la cuisine sont, peu ou prou, concernés par les dépenses alimentaires ; hommes et femmes y consacrent à peu près la même part de leur budget. C'est l'un des plus gros postes du budget familial, juste après les dépenses cérémonielles. C'est au chef de cuisine qu'incombe la responsabilité de nourrir, avec le produit des champs de mil, les membres de la cuisine. C'est lui qui gère le stock vivrier et décide de l'achat de céréales. Les grosses dépenses de céréales sont généralement prises en charge par le chef de cuisine ou par un homme adulte de la cuisine lorsque ce dernier en a les moyens. Les femmes achètent les condiments nécessaires à la confection des plats par petites quantités. Celle qui est de tour de cuisine est chargée, lorsqu'il n'y a pas de stock et que le mari ne fournit pas l'argent nécessaire, de trouver les condiments. Pour sa part le mari achète, de temps à autre, quelques kilos ou sacs de riz, de l'huile, du sucre ou du thé pour améliorer l'ordinaire. Lorsqu'un homme marié dispose de revenus monétaires extra-agricoles, il prend en charge une part plus importante des dépenses alimentaires de la cuisine. C'est le cas dans cinq des cuisines de l'échantillon où des hommes, qui ont un salaire mensuel ou des revenus stables, achètent de façon régulière un sac de riz, quelques dizaines de kilo de mil et des ingrédients pour la sauce. L'ordinaire s'en trouve notablement amélioré : l'alimentaire est l'un des postes qui augmente le plus rapidement lorsque les revenus monétaires s'accroissent.
- 35 Les hommes qui ont des revenus extra-agricoles achètent aussi, pour eux et leurs épouses, le pétrole, le savon et les allumettes, dépenses domestiques incompressibles. Dans la plupart des groupes domestiques, ce sont néanmoins les femmes qui assument ces dépenses, les hommes se procurant le pétrole et les allumettes pour éclairer leur case. Les hommes qui ont des revenus élevés offrent de temps à autre à leurs épouses un complet et des chaussures, l'idéal étant de pouvoir faire choisir à sa femme chaque année après la traite, le tissu et la coupe pour un ensemble neuf. Ils achètent aussi, de façon régulière, des habits pour les enfants, les femmes complétant alors par l'achat de fripes ou de babioles sur les marchés. Dans la plupart des cas, c'est-à-dire lorsque le mari n'a pas accès à des revenus extra-agricoles, ce sont les femmes qui règlent leurs dépenses d'habillement et celles de leurs enfants. L'habillement constitue leur deuxième poste de dépenses, après les dépenses cérémonielles et juste avant l'alimentaire.
- 36 Les frais de scolarité et les grosses dépenses de santé des enfants sont la plupart du temps pris en charge par le père. La part des dépenses de scolarité dans les budgets masculins est élevée. Elle reflète l'importance de l'investissement des familles dans l'institution scolaire : plus du tiers (36,2 %) des garçons et plus du quart (27,5 %) des filles, âgés de 5 à 14 ans, sont, ou ont été, scolarisés, quel que soit le type d'école fréquentée (GARENNE *et al.*, 1987). Les dépenses de santé représentent une part non négligeable du budget des hommes et des femmes. Ces dépenses varient selon l'importance des revenus et le type de médecine utilisée (traditionnelle ou occidentale). Seuls les plus aisés ont les moyens d'investir des sommes d'argent parfois importantes dans la médecine occidentale et dans des frais d'hospitalisation. Ceux qui disposent de revenus extra-agricoles sont d'ailleurs

largement sollicités pour participer aux frais d'hospitalisation ou aux dépenses de santé des membres de leur entourage, qui sont parfois très élevées.

- 37 Les dépenses liées à l'entretien, la rénovation et la construction de l'habitat sont prises en charge par les hommes. Un homme doit construire et entretenir la case où logent sa femme et ses enfants. Une de ses premières dépenses, lorsqu'il a pu économiser une somme suffisante, est de construire une pièce ou une maison en dur (en parpaings et en tôle ondulée). Plus robuste et plus sûre, elle nécessite peu d'entretien et représente un des signes de modernité. Lorsqu'il y a un migrant marié dans la famille, celui-ci s'associe généralement à la construction. La maison, qui abritera plus tard le migrant et sa famille, y gagne alors en taille, en confort et en signes extérieurs de prestige.
- 38 Les hommes consacrent une part non négligeable de leur budget à l'achat d'intrants agricoles (matériel agricole utilisé pour la culture des parcelles du groupe domestique, ainsi qu'engrais et fongicides utilisés pour leurs parcelles personnelles). Les femmes n'effectuent aucune dépense de ce type.
- 39 Les réseaux de distribution, d'échanges et de solidarités dépassent les frontières du groupe domestique et incluent ses membres dans des circuits élargis et délocalisés de relations à distance (cf. chap. 11). L'apport monétaire des migrants constitue, pour de nombreuses cuisines du Sine, une aide appréciable. Dès qu'ils disposent de revenus réguliers, les migrants jouent, peu ou prou, le jeu de l'entraide. Un salarié disposant de revenus confortables achète, par exemple, chaque année 150 à 200 kilogrammes de mil pour la cuisine de son frère aîné et prend en charge les dépenses de scolarité des enfants. Les enfants de son frère cultivent en échange sa parcelle d'arachide sur le terroir villageois. Un homme employé en ville donne plus de 10 000 F CFA par mois à son frère. La plupart de ceux qui ont migré aux Terres neuves envoient régulièrement de l'argent et des vivres aux membres de leur groupe domestique du Sine. Mais les flux monétaires circulent aussi à l'intérieur du Sine, entre parents utérins, résidents d'une même maison, alliés, voisins, amis, camarades de classe d'âge... Les dons et les dépenses cérémonielles, qui s'inscrivent dans des réseaux sociaux élargis, constituent en effet la première source de dépenses pour les deux sexes. Ils représentent 31 % du budget des femmes et 25 % de celui des hommes.
- 40 L'analyse des budgets familiaux témoigne de l'importance accordée aux pratiques de solidarités, aux obligations cérémonielles, ainsi qu'aux prestations et contre-prestations. Les difficultés monétaires et les efforts des gouvernements successifs, par le biais de lois visant à imposer une réduction des dépenses cérémonielles et de la compensation matrimoniale, ne sont pas parvenus à limiter de façon significative ces pratiques. Il reste aujourd'hui impensable de ne pas participer aux réseaux d'échanges, de solidarités, de dons et de contre-dons qui constituent, pour chaque individu et chaque groupe, un signe et un facteur d'identité. Il reste impensable de ne pas aider un frère ou une sœur en difficulté, de ne pas participer au paiement de la compensation matrimoniale d'un frère ou au sacrifice d'un bovin lors des funérailles de parents ou d'alliés. L'importance des dépenses cérémonielles, en particulier à l'occasion du mariage et des funérailles et l'existence de ce système de dettes auquel nul ne peut échapper (DUPIRE, 1977) constituent l'un des moteurs de la solidarité, dans la mesure où il est extrêmement difficile pour un individu isolé de faire face à de telles obligations.
- 41 L'analyse de la répartition des dépenses montre que les femmes assument une grande part des dépenses des enfants, part d'autant plus lourde que leurs ressources sont faibles.

Elles jouent aussi un rôle essentiel dans les circuits d'échanges et de solidarités même si, en valeur absolue, leurs dépenses sont moindres que celles des hommes. La prise en charge des dépenses des enfants par le père est néanmoins d'autant plus importante que ces derniers disposent de revenus extra-agricoles. En revanche, la participation financière des oncles maternels à l'éducation et à l'entretien des neveux est marginale, sauf dans des occasions exceptionnelles, telles que la circoncision ou le mariage, ou lorsque ces derniers disposent d'importants revenus extra-agricoles. Les pratiques et les représentations des rôles sociaux évoluent : les responsabilités, les devoirs et les droits du père vis-à-vis de ses enfants s'affirment, l'oncle maternel jouant au quotidien un rôle moins important. Dans le même temps des besoins plus individuels apparaissent, alors que les dépenses courantes augmentent. Un homme doit faire face à des obligations monétaires concernant deux groupes distincts, ce qui peut générer des tensions ou des conflits.

Les enjeux autour de l'usage des revenus extra-agricoles élevés

- 42 Les revenus extra-agricoles les plus élevés sont généralement entre les mains d'une catégorie sociale spécifique, celle des hommes en âge d'être mariés mais n'appartenant pas au groupe des plus âgés. Même si l'environnement local offre quelques opportunités, la plupart d'entre eux vivent hors du Sine, le plus souvent à Dakar. Leurs situations résidentielles sont diverses. Certains font venir en ville leur famille ou l'une de leurs épouses, d'autres laissent femmes et enfants au village, généralement dans le groupe domestique d'un père ou d'un frère aîné. Ces hommes dont les revenus sont élevés doivent faire face à des demandes et des sollicitations de leur entourage, tout en subvenant à leurs besoins et à ceux de leur famille. Comment hiérarchisent-ils leurs besoins et leurs dépenses ? Quels sont les enjeux noués autour de l'usage de leurs revenus ? La réponse à ces questions est particulièrement intéressante lorsque ces derniers résident (au moins une partie de l'année) dans le groupe domestique d'un frère aîné ou d'un père disposant de revenus nettement inférieurs aux leurs. Comment sont alors vécues les contradictions et les tensions apparentes entre le statut social de l'aîné et sa position économique ? Quels sont les moyens mis en œuvre par les intéressés pour dénouer ces contradictions ?

Tableau III. Ressources et dépenses annuelles : le groupe de W. N.

Ressources	W. N.	Fils	1 ^{re} épouse du chef de cuisine	2 ^e épouse du chef de cuisine	1 ^{re} épouse du fils	2 ^e épouse du fils
Arachide	110 000	48 500	27 000	22 000	16 000	28 000
Mil	-	-	-	-	-	-
Produits : cueillette et « post-récolte »	2 000	4 000	2 000	-	1 000	-
Bétail	-	75 000	2 000	-	5 000	-
Activités salariales	-	100 000	-	-	-	-
Activités commer- ciales	-	-	9 000	3 500	8 000	-
Dons	-	20 000	1 000	-	5 000	7 500
Tontine	-	-	-	2 000	2 000	-
Emprunts	-	15 000	3 000	-	-	-
Autres	-	7 000	3 500	-	-	-
Total	112 000	269 000	47 500	27 500	37 500	35 500
Dépenses						
Tontine	-	-	-	2 000	3 000	2 000
Alimentaire	10 000	23 000	2 000	2 000	3 000	8 000
Vêtements	7 000	15 000	15 000	8 000	9 000	2 000
Domestique	6 000	10 000	6 000	4 500	6 000	10 000
Habitat :	-	-	-	-	-	-
Scolarité	1 500	4 000	-	1 000	-	-
Santé	2 500	15 000	4 500	500	-	-
Intrants agricoles	-	14 500	-	-	-	-
Cérémonies	40 000	73 000	10 000	5 500	15 000	12 000
Dons	5 000	-	-	-	-	-
Remboursement de dette	30 000	55 000	10 000	500	-	-
Achat de bétail	-	60 000	-	-	-	-
Autres	10 000	-	-	3 500	1 000	1 500
Total	112 000	269 500	47 500	27 500	37 000	35 500

- 43 Ces questions sont abordées au travers de l'analyse des modalités de répartition des dépenses dans le groupe domestique de W.N. (tabl. III). Ce groupe domestique rassemble un père, ses deux épouses, ses enfants, les deux épouses du fils et leurs enfants, soit une population résidente de 16 personnes, parmi lesquelles six (le père, le fils et les quatre épouses) disposent de revenus monétaires. Le fils aîné cumule deux sources de revenus : un faible revenu arachidier (inférieur à 50 000 F CFA par an) et un revenu salarial correct pour la région (100 000 F CFA par an), provenant d'un service rémunéré auprès d'une mission religieuse locale. Les revenus annuels arachidières du père, bien qu'élevés (110 000 F CFA), restent inférieurs aux revenus totaux de son fils aîné. Les quatre femmes de la maison, en dépit de l'investissement de trois d'entre elles dans des activités micro-commerciales, disposent d'un revenu inférieur à 50 000 F CFA annuels.
- 44 Le chef de cuisine est déchargé par son fils d'une part importante des obligations familiales et des frais fixes ; il ne doit acheter que le mil nécessaire à la consommation quotidienne. W.N. consacre l'essentiel de ses revenus à la satisfaction de ses besoins personnels (tabac, alcool, vêtement, pétrole...) et aux dépenses de funérailles et aux dons (45 000 F CFA). Le chef de cuisine, qui n'a pas eu à faire face à des dépenses cérémonielles exceptionnelles cette année, se souvient d'avoir assisté à plusieurs enterrements ou funérailles, au cours desquels il a dépensé environ 40 000 F CFA. La plupart des dépenses du groupe domestique (nourriture, intrants agricoles et impôts) sont prises en charge par le fils qui donne, à l'occasion, de l'argent à ses épouses pour compléter le plat quotidien. Lorsqu'il ne donne rien, les épouses achètent elles-mêmes les ingrédients. Il assume aussi les frais de santé, de scolarité et d'habillement de ses enfants. La part importante du poste « dépenses cérémonielles » dans le budget du fils (73 000 F CFA) et de sa première épouse (15 000 F CFA) est due à l'organisation de la circoncision d'un fils. L'importance de la

contribution du père (supérieure à 45 000 F CFA) reflète le rôle décisif de ce dernier lors de cette étape essentielle dans la vie de son fils.

- 45 La prise en charge des dépenses courantes par le fils permet au chef de cuisine d'investir davantage dans les dépenses cérémonielles, et notamment dans les circuits de dons et de contre-dons mis en œuvre lors des cérémonies et dans les processus d'accumulation de la richesse. Un tel partage des dépenses est fréquent et ne crée ni tension, ni conflit. Un migrant résidant en ville avec sa famille prendra spontanément en charge une part importante des dépenses de la cuisine paternelle, tout en étant fréquemment sollicité par ses parents. Il lui est alors d'autant plus difficile de refuser que ses revenus sont élevés et que les besoins sont pressants. Pour ces hommes l'exercice de la solidarité est tout à la fois volontaire et obligatoire. Ils ne peuvent s'y soustraire, même s'ils en ont parfois le désir ou la velléité, ils y gagnent reconnaissance et prestige. Les aînés ont eux aussi tout à gagner de cette prise en charge des dépenses par les fils puisque cela leur permet de mobiliser davantage de richesse dans les réseaux de dons et de contre-dons qu'ils contrôlent et qui constituent le secteur d'investissement le plus valorisé.

La concurrence des jeunes migrants urbains pour l'accès aux biens de consommation

- 46 Les pratiques des jeunes migrants célibataires diffèrent de celles des migrants urbains mariés. Le mariage, rupture fondamentale dans la vie quotidienne et dans le statut social, marque en général, pour les hommes comme pour les femmes, la fin des allers et retours entre le village et la ville ou les terres agricoles du sud. Si les migrants urbains mariés sont fortement sollicités par leur entourage, les jeunes migrants célibataires en revanche aident peu leur famille restée au village. Ils épuisent leurs revenus monétaires dans des pratiques de consommation ostentatoires et concurrentielles.
- 47 L'essentiel du salaire de bonne, qui est géré par un parent ou une migrante plus âgée vivant à Dakar, est dépensé sur place pour le loyer, la nourriture, le transport ; le reste est utilisé pour l'achat de vêtements, bijoux et maquillage qui constitueront le trousseau de la mariée ou pour l'achat de cadeaux pour les parents du village. Une petite partie (1 000 ou 2 000 F CFA par mois au plus) est envoyée à la famille, généralement à la mère. La situation des jeunes migrants urbains non qualifiés est à peu près similaire à celle des jeunes filles. Une part importante des revenus est dépensée sur place et le reste partagé entre les cadeaux à la famille, les participations aux dépenses du noyau utérin, les économies en vue de la constitution de la compensation matrimoniale et l'achat de biens de consommation.
- 48 Tous les villageois s'accordent aujourd'hui sur la nécessité des mouvements migratoires de jeunes vers la ville pour alléger le nombre de bouches à nourrir durant la période de soudure. Pourtant, les avis sur l'utilité économique et les conséquences sociales de ces migrations divergent. Les contraintes économiques, les transformations des conditions de vie en ville, l'évolution d'un certain nombre de valeurs, ainsi que les craintes des aînés face à des changements qu'ils ont l'impression de ne plus maîtriser, se conjuguent pour brouiller les discours et les représentations et produire des positions ambivalentes et contradictoires.
- 49 Certains mettent l'accent sur l'apport monétaire fourni par les jeunes migrants, sur leur participation active à la constitution de leur compensation matrimoniale ou de leur

« trousseau », ainsi que sur l'intérêt de ces séjours pour sortir du village, connaître autre chose, en un mot « profiter de sa jeunesse ». D'autres soulignent l'insignifiance des répercussions économiques de ces migrations, attribuée autant à la faiblesse des revenus, qu'à leur gaspillage par les migrants. Ils insistent sur les risques d'anomie, de dérégulation, de remise en cause des valeurs ultimes de la société, dont l'augmentation des naissances hors mariage ou l'attitude indisciplinée des jeunes filles constitueraient des preuves. Dans le même temps les anciens et, avec eux, tout le corps social, « idéalisent le processus migratoire, en fantasmant sur la bonne migration, celle au terme de laquelle le jeune, après avoir aidé sa famille et remis ses cadeaux, se réinsère sans bruit » (SAUTTER, 1980 : 237). Chez les Sereer, comme chez les Mossi, la bonne migration devient alors, par un processus d'idéalisation du passé, celle de la génération précédente. À cette époque, selon la plupart des témoignages, filles et garçons auraient mené une vie sobre et sérieuse, sans sorties, sans dépenses ostentatoires et sans relations « douteuses » ; le petit salaire mensuel aurait été presque intégralement employé pour aider la famille. Un ancien migrant qui a surveillé durant quelques années un groupe de jeunes filles dans la capitale se souvient : « J'avais la responsabilité de ces filles ; en cas de maladie, de problème avec un patron, j'intervenais. Je gérais leur argent et elles venaient réclamer en cas de besoin. Si l'une me demandait de l'argent pendant la soudure pour acheter des vêtements, je refusais car il fallait envoyer de l'argent au village. Elles étaient sérieuses à cette époque. À partir de la fin des années soixante, les filles ont évolué ; certaines refusaient de travailler, voulaient sortir le soir et gaspillaient leur argent... À partir de cette date, j'ai totalement refusé cette responsabilité, car les filles n'écoutaient plus mes paroles et je pouvais avoir des problèmes avec les parents ».

- 50 Une certitude se dégage pourtant de ces discours contradictoires : l'évaluation des retombées économiques des migrations des jeunes ne peut être dissociée de celle de ses effets sociaux et, plus largement, de la diversité des positions des villageois vis-à-vis des pratiques et des valeurs qu'ils associent à la modernité, à la ville, à l'individualisme, à la consommation marchande... L'enjeu va bien au-delà de la seule dimension économique.
- 51 Si l'argent des jeunes migrants est largement utilisé pour l'achat de biens de consommation (vêtements, chaussures, produits de maquillage, radio, magnétophone, cassettes, cigarettes...), c'est en partie à cause du système de compétition entre camarades d'une même classe d'âge. À partir du moment où, dans un village, une fillette migre à Dakar, ses compagnes de classe d'âge n'ont plus qu'une idée en tête : partir et revenir, comme leur camarade, avec des vêtements et des cadeaux. L'émulation et la concurrence sont des moteurs essentiels du système des classes d'âge. Les deux témoignages suivants soulignent la force de l'esprit de compétition et de recherche d'identité. « Marie était partie la première à Dakar et c'est son départ qui nous a poussées à partir. Si une de tes classes d'âge revient avec des choses que tu n'as pas, si elle revient bien habillée et avec de l'argent alors que toi tu restes au village, alors tu as honte et tu n'oses plus aller avec elle dans les cérémonies. À cause de cette honte, tu ne peux plus rien faire ». « Nos grandes sœurs qui arrivaient de Dakar avaient ramené beaucoup de vêtements : des robes qui descendaient jusqu'aux chevilles, des manches longues et des chaussures fermées... Il y avait une grande différence entre les vêtements des filles du village et les vêtements de celles qui rentraient de Dakar. Celles du village, on les reconnaissait à cause de leur robe courte et de leur pagne en tissus lagos (tissus à bon marché). Pour celles de Dakar, les robes en lagos servaient de tenue de travail lors de leur séjour au village. Et les chaussures de Dakar étaient des chaussures blanches en plastique

avec des crochets et des lacets, alors que celles du village avaient juste un clou ». L'accès aux biens de consommation marchande, enjeu de rivalités et de compétition entre camarades d'une même classe d'âge, contribue à la valorisation et au prestige de ceux qui les détiennent.

- 52 À la compétition des aînés, qui s'exprime en termes de détention de bétail, de dépendants et de relations sociales, répond la compétition des cadets pour les biens de consommation. À l'image du système mis en place dans la société mossi, la compétition monétaire refusée par les aînés se développe entre les cadets, à l'écart des échanges sociaux fondamentaux et sans compromettre la maîtrise des aînés sur le système social et économique établi » (RÉMY *et al.*, 1977 : 641). Confrontés à l'afflux de revenus migratoires et extra-agricoles en grande partie détenus par des cadets, les aînés développent une stratégie, comme dans la société mossi, visant « à refuser l'envahissement de la pratique sociale par l'argent » (RÉMY, CAPRON et KOHLER, 1977 : 640). Dans la société sereer comme dans la société mossi, l'argent des migrants est tenu à l'écart des circuits de pouvoir en étant dépensé en biens de consommation (SAUTTER, 1980 : 234), ou sert indirectement, lorsqu'il est utilisé pour la satisfaction des besoins quotidiens des membres du groupe domestique, à renforcer le pouvoir de l'aîné en le libérant d'une partie de ces obligations matérielles vis-à-vis des membres de son groupe domestique. Les revenus extra-agricoles sont utilisés dans une course à la consommation ostentatoire ou s'intègrent dans les circuits de consommation et d'échange locaux. Dans ce cas, ils contribuent à faire vivre la société paysanne, en l'aidant à faire face aux dépenses quotidiennes, aux difficultés ponctuelles, aux périodes de soudure, de disette ; ils constituent une protection face aux aléas de l'existence. Quoi qu'il en soit, l'afflux de monétaire sur le terroir et son appropriation par des cadets ne remettent pas en question l'ordre hiérarchique entre les statuts sociaux, qui repose sur le contrôle par les aînés des biens les plus valorisés, ainsi que l'ordre hiérarchique qui fonde la société.

LES USAGES DE LA RICHESSE

- 53 La richesse, accumulée, gérée et transmise au sein du groupe utérin, n'est pas dans cette société une fin en soi. C'est un moyen qui donne des potentialités à ceux qui la détiennent, la manipulent, l'échangent, mais aussi à ceux qui la reçoivent et s'engagent ainsi dans un cycle d'échange et de réciprocité. La richesse n'a de valeur qu'en fonction des significations sociales qui lui sont accordées par le collectif. Ce sont ces significations qui la qualifient, la constituent et « transforment » du bétail et des biens traditionnels, tels que bijoux, pagnes, mobilier en bois ou numéraire, en biens valorisés. Ces significations sont à interroger en priorité, au travers de l'analyse des usages de la richesse mais aussi des enjeux, des tensions et des conflits qui se nouent autour d'elle. Pourquoi cette importance accordée à la constitution de la richesse et aux solidarités utérines ? Pourquoi cette volonté obstinée d'honorer ses dettes, de maintenir sa place dans les réseaux de dons et de contre-dons, de perpétuer ces sacrifices rituels de bovins lors des funérailles ? Pourquoi ce sentiment profond, intime et partagé, selon lequel l'identité et l'honneur du groupe lignager dépendent de sa capacité à s'intégrer dans les échanges et les cycles de réciprocité ?
- 54 Les modalités de mise en commun des biens, de constitution de la richesse, d'exercice des solidarités, de prise en charge des obligations, de participation aux réseaux de dons et de contre-dons seront précisément identifiées. La complexité et la subtilité de la notion

d'appropriation de la richesse, qui constitue un enjeu et un objet de conflit, seront soulignées. La dimension diachronique permettra de décrire la façon dont les relations entre membres du groupe utérin se nouent autour du noyau mère-enfant puis se transforment au fur et à mesure que les fils grandissent, les filles se marient, les aînés décèdent... Elle permettra aussi d'interroger l'évolution des relations entre générations successives, puisque c'est à cet échelon que se sont exprimés dans les dernières décennies les tensions et les conflits les plus graves.

La force des liens utérins et la constitution de la richesse

- 55 Les premières années de son mariage, la jeune femme confie ses économies à sa mère. Lorsque la maison de son mari est située à proximité de celle de sa mère, elle lui rend de fréquentes visites, apporte des cadeaux et maintient, à distance, les relations de solidarité, d'entraide et de coopération qui existaient avant son mariage. Avec l'argent donné par sa fille, la mère achète une chèvre ou un bracelet en argent, fait tisser un pagne, donne une cotisation pour un mariage ou des funérailles. Par cette mise en commun de la richesse, *fokat halal*, la jeune femme témoigne de sa collaboration au groupe d'accumulation. Elle sait, en contrepartie, que sa mère et ses frères et sœurs l'aideront, au besoin en vendant du bétail, le jour où elle en aura besoin, lorsque son enfant sera malade, qu'il faudra payer les frais de scolarité. Elle sait aussi que sa mère lui donnera, un jour ou l'autre, une ou deux chèvres pour se constituer un troupeau dans lequel elle pourra puiser en cas de besoin.
- 56 La confiance et l'affection caractérisent les relations entre la mère et la fille ; la coopération économique et la mise en commun des biens accompagnent cette proximité affective. « Je ne sais pas ce que ma mère a fait avec l'argent que je lui donnais au début de mon mariage, expliquait une jeune femme, mais lorsque j'avais besoin de quelque chose, je lui demandais et elle m'aidait toujours ». La relation entre sœurs germaines s'apparente à la relation mère-fille ; l'affection qui caractérise les relations entre sœurs s'accompagne d'une profonde solidarité économique.
- 57 L'étroitesse du budget des femmes, malgré les aides ponctuelles de la famille maternelle et la prise en charge de certaines dépenses par le conjoint, rend tout processus d'accumulation difficile. Jusqu'à ce que leurs fils puissent les seconder et que leur travail domestique soit allégé par l'arrivée d'une belle-fille, la plupart des femmes ont des ressources numéraires très faibles.
- 58 Un homme, en raison de sa position statutaire prééminente d'époux et de chef de cuisine, dispose d'un droit de regard sur l'utilisation des revenus de sa femme et de ses enfants. Il ne peut néanmoins disposer de leur richesse ; les budgets et la richesse des conjoints sont distincts. Les problèmes économiques constituent en fait une source fréquente de tensions entre conjoints. Les femmes n'hésitent pas à utiliser différents moyens de pression pour assurer une plus grande prise en charge des dépenses quotidiennes par leur mari. Une femme ne peut prendre aucune décision économique d'importance sans en demander l'autorisation à son mari : elle ne peut engager de transaction sur le bétail en son nom propre et ne participe pas aux décisions concernant l'exploitation du cheptel bovin. C'est le mari qui décide de l'opportunité de la vente du cheptel, de la commercialisation des mâles, du rachat d'une femelle... Il n'est d'ailleurs pas tenu d'en informer sa femme qui doit lui accorder une totale confiance : il est « honteux » qu'elle le questionne à ce propos. Les transactions sont néanmoins effectuées en présence de

témoins, de façon à éviter toute contestation. Les femmes disposent, en revanche, d'une plus grande autonomie dans la gestion du petit bétail ovin et caprin, qui réclame peu de soins et dont elles ont fréquemment la charge. Ces « vaches des pauvres », accessibles aux bourses les plus modestes et donc en priorité aux femmes, constituent, plus encore que le gros bétail, un moyen de thésaurisation et une garantie en cas de difficultés. Lorsqu'un homme est contraint de vendre du bétail appartenant à sa femme, il le fait de façon discrète. On considère qu'il s'agit d'un prêt accordé par le segment utérin de l'épouse à celui du mari, qui remplacera l'animal. Un homme peut, certains époux insistent sur ce point, contrôler l'utilisation des revenus de leur femme afin d'éviter les dépenses intempestives. « Une femme qui vit quelques années dans la maison de son mari doit avoir du bétail. Cela est possible si le mari est correct, s'il la pousse à économiser. Personnellement il m'arrive d'interdire une dépense à mes épouses ou à mes fils ; j'essaie de les raisonner, de leur montrer l'intérêt qu'il peut y avoir à acheter du bétail plutôt que des vêtements, qui vont s'abîmer et risquent de brûler dans un incendie », expliquait un père de famille.

- 59 Les fils sont peu à peu associés à la gestion du troupeau. Bergers, ils apprennent à connaître les bêtes et à distinguer celles qui appartiennent à leur mère et sur lesquelles ils ont des droits. Ils savent que ce bétail contribuera, plus tard, à la constitution de leur compensation matrimoniale et que, le jour où ils deviendront chef de troupeau, la descendance de ces vaches et génisses composera leur troupeau. Dès que le fils aîné atteint l'âge adulte, il assume les droits de propriété sur le bétail de sa mère ; en cas de besoin, il puise dans le bétail accumulé et vend une bête. Entre une mère et son fils la coopération économique et la mise en commun des richesses restent totales, même si chacun fait face, avec l'argent de sa récolte, à ses obligations et si la mère garde une autonomie dans la gestion de ses ressources personnelles¹.
- 60 Tant que le chef de famille est vivant, son épouse et ses fils restent soumis à son contrôle. Lorsque le père décède alors qu'un de ses fils est célibataire, ce dernier est placé sous la responsabilité et l'autorité de son frère aîné. Le cadet remet à son frère, qui lui restitue de petites sommes pour des dépenses personnelles, l'argent de sa récolte et celui gagné lors des migrations. Le frère aîné peut, lorsque les circonstances l'exigent, se servir de cet argent pour acheter des vivres ou pour faire face à un besoin. Il utilise le plus souvent l'argent du cadet pour l'achat de bétail destiné au paiement de la compensation matrimoniale. Le noyau formé par la mère et les germains contribue en effet de façon décisive au paiement de la compensation matrimoniale (tabl. IV).

Tableau IV. Répartition des dépenses de la compensation matrimoniale.

Personnes concernées	Nombre de mariages
Germains + oncle maternel + père	22
Germains + père	15
Germains + oncle maternel	9
Germains	18
Ego	18

Total des mariages	82
--------------------	----

- 61 L'analyse du budget des navétanes révèle la force des relations de solidarités entre germains et les capacités d'organisation du groupe utérin. Les revenus des travailleurs agricoles saisonniers, contrairement à ceux des jeunes migrants urbains, ne sont dépensés à titre personnel que pour une faible part. 10 % seulement des revenus (sur un revenu médian de 129 000 F CFA net en 1988) servent à l'achat de biens de consommation utilisés à titre personnel (vêtements, radio, magnétophone, lunettes, cigarettes...). Une part est absorbée par les réseaux de solidarité : achat de vivres pour la famille, cadeaux aux parents utérins (mère, sœur, frère, oncle maternel...). Une partie importante est versée pour le paiement de la compensation matrimoniale. Le montant très élevé de la compensation matrimoniale, qui oscille entre 200 000 et 250 000 F CFA, contribue d'ailleurs aux migrations d'hivernage vers les Terres neuves.
- 62 Lorsque deux frères mariés font partie du même groupe domestique, chacun assume, avec ses revenus, les obligations et les frais liés à l'entretien de sa famille. Les modalités de relations et de partage des dépenses varient selon les revenus, l'âge, la situation familiale et résidentielle, le lieu de résidence, éventuellement les choix religieux, le caractère des protagonistes, ainsi que l'histoire du groupe familial. Chacun prend généralement en charge les dépenses courantes et s'entraide lorsqu'il faut faire face à des dépenses exceptionnelles.
- 63 Les modalités d'appropriation du bétail entre germains sont complexes. La richesse est commune puisque chacun a des droits sur le bétail de son frère ; mais l'achat est un acte individuel. Chacun sait précisément les bêtes qui lui appartiennent même si, en cas de besoin, on utilise indifféremment l'un ou l'autre cheptel. Comme le disait un père de famille, « chacun sait toujours la richesse qui est détenue par les autres, calcule les participations aux dépenses communes et prépare des arguments pour d'éventuels conflits ». Tant que des frères rassemblent leur cheptel dans un même troupeau, ce qui est fréquent lorsqu'ils vivent dans le même village, la richesse est déclarée propriété de l'aîné. Même si les bêtes ont été achetées avec l'argent du cadet, par respect et par déférence, tous parleront de la richesse et du troupeau de l'aîné. La position de l'aîné lui donne autorité et prestige. Il représente le groupe lors des cérémonies, reçoit la dot des filles des sœurs, est investi d'un droit de gestion sur la richesse du groupe, dont il doit toutefois faire bon usage. Nul ne peut disposer tout à fait librement du bétail, patrimoine commun qui doit être utilisé pour faire face aux obligations et payer la compensation matrimoniale. Des tensions naissent lorsque l'aîné abuse de son pouvoir et gaspille la richesse. En cas de déficit céréalier, durant les périodes de soudure, le bétail peut être vendu pour acheter des vivres. Ceci est légitime et ne suscite pas de conflit. La question est, en revanche, plus délicate lorsque le bétail est vendu pour payer les frais de scolarité ou d'hospitalisation d'un fils, ou pour assumer des dépenses d'un individu n'appartenant pas au noyau utérin. Cette prise en charge des dépenses de santé du fils par le noyau utérin du père, qui s'inscrit dans une perspective d'affirmation des droits du père, peut susciter des rancunes et des conflits, quelquefois aigus, entre époux, entre germains ou entre parents utérins.
- 64 Mais les ruptures entre germains sont rares, en raison des intérêts communs, de la nécessité de s'associer pour faire face aux prestations et maintenir l'honneur, la

réputation et le prestige, qui constituent un patrimoine commun aux membres du groupe utérin.

Relations hiérarchiques et tensions

- 65 Le décès de la mère provoque un changement dans la nature des relations entre germains de sexes différents. Cette relation, autrefois renforcée par l'étroitesse du lien avec la mère, se distend : la mère constitue le point d'ancrage et une médiation essentielle dans la relation entre germains. Elle garantit, par sa connaissance des mécanismes de constitution de la richesse et par son autorité, le respect du droit des partenaires et le maintien de la confiance entre les membres du groupe. Même si la solidarité entre frère et sœur reste forte et que les échanges économiques se maintiennent, la mise en commun des richesses est généralement remise en question par la mort de la mère.
- 66 Autour de la relation frère-sœur, comme autour de la relation oncle maternel-neveu, se cristallisent les ambiguïtés et les antagonismes du système, qui sont largement dévoilés par l'agressivité du discours contre les frères. L'abus de pouvoir des frères est systématiquement dénoncé dans le Sine, alors que les Sereer de la région des Terres neuves dénoncent l'abus de pouvoir du mari, ce qui s'explique par le fait que les parents utérins de la femme ne peuvent, du fait de la distance, contrôler la gestion de leur allié. Les hommes affichent une grande méfiance vis-à-vis des parents utérins de leur femme, qu'ils accusent de gaspillage et d'incurie : « chez les Sereer, le mari garde le secret sur les biens de sa femme car le frère risque de venir tout prendre pour gaspiller ». Les hommes soutiennent que les parents utérins n'ont aucun droit sur le bétail des femmes de leur groupe. « Un frère n'a rien à voir avec le bétail de sa sœur » affirment la plupart des femmes, alors que les hommes assurent ne rien savoir sur la richesse de leur sœur et ne pas être consultés en cas de transaction. De fait, une femme confie rarement ses économies ou son bétail à son frère, qui ignore le montant exact de la richesse qu'elle détient.
- 67 La virulence du discours, qui révèle un malaise dans les relations entre parents utérins ainsi qu'un antagonisme profond dans la relation entre beaux-frères, ne doit pas dissimuler l'exercice des solidarités, la prise en charge commune des responsabilités et la force du lien entre frère et sœur. La solidarité entre parents utérins se manifeste en matière de résidence, d'aide économique et de paiement des obligations cérémonielles. Une femme qui a besoin d'argent ou de mil lors d'une période de soudure se tournera vers son frère. L'entraide est importante lorsque le frère dispose de revenus extra-agricoles ; il peut alors prendre en charge une partie des frais de scolarité de ses neveux, ou envoyer régulièrement une somme d'argent à sa sœur. La solidarité s'exprime aussi lors du paiement de la compensation matrimoniale. Lorsque les plus vieux avaient l'âge de se marier, un homme pouvait partir chez ses sœurs prendre une partie de la récolte, quelques chèvres ou des bijoux. « Quand je me suis marié, je suis parti chez ma sœur, racontait un chef de matrilignage, j'ai pris ses arachides, je les ai vendues, je lui ai donné un peu d'argent et le reste, je l'ai gardé pour payer ma dot ». Aujourd'hui encore, une femme n'hésitera pas à vendre une chèvre ou à donner quelques économies réalisées sur son salaire de bonne.
- 68 La relation entre neveu et oncle maternel doit être analysée dans une perspective diachronique, en parallèle avec deux autres relations, celle entre un père et un fils, celle

entre un frère et une sœur. Elle a évolué au fil du siècle. Certains droits et responsabilités de l'oncle maternel tendent à être aujourd'hui pris en charge par le père.

- 69 Comme dans la société ashanti décrite par M. FORTES (1987), dans la société nzabi décrite par G. DUPRÉ (1982 : 215-225) ou dans d'autres sociétés à dominante matrilineaire, le rôle social et économique de l'oncle maternel s'oppose à celui du père. L'oncle maternel est un personnage ambivalent, respecté et imprévisible ; il est, du fait de la transmission matrilineaire de la richesse, détenteur d'une autorité sur les hommes et sur les biens ; il détient la richesse du groupe utérin et le bétail de la compensation matrimoniale. Bien que les intérêts de l'oncle et du neveu soient communs et que la coopération soit la règle, leur relation est marquée par l'inégalité et par la crainte suscitée par les pouvoirs surnaturels de l'oncle. Les accusations de sorcellerie concernent en premier lieu les proches parents utérins et l'oncle a le pouvoir de maudire et d'exclure de la famille un neveu récalcitrant. Cette relation est placée, de façon inévitable et constante, sous le double signe de la dépendance et de la compétitivité : le neveu, soumis à l'autorité de l'oncle, est son double, son remplaçant, son héritier potentiel. C'est lui, en tant qu'héritier, qui doit sacrifier le bovin offert lors des funérailles d'un membre du groupe utérin. Les Sereer ont coutume de dire que « le neveu est l'esclave de l'oncle maternel », et qu'« un homme n'aime jamais son héritier », caractérisant ainsi, de façon brutale, l'ambivalence de la relation.
- 70 Autrefois, lorsque la famine, la guerre ou le malheur s'abattaient sur le pays, le responsable de la lignée utérine avait le pouvoir de mettre son neveu en gage ou de le vendre comme esclave. Pendant la période coloniale, l'oncle maternel détenait différents moyens pour imposer son autorité, la force ou l'intervention des auxiliaires du chef de canton qui prenaient la forme de sévices corporels. Aujourd'hui, la législation sénégalaise reconnaît la possibilité d'une première succession en ligne utérine des biens gérés au nom du groupe par l'aîné du matrilignage, mais elle ne donne plus aucun moyen de pression pour rappeler à l'ordre un neveu récalcitrant. La définition des devoirs et des droits du neveu maternel a d'ailleurs évolué : elle dépend de l'histoire des relations instaurées à la génération précédente entre germains. « Autrefois, témoignait un responsable de lignage, le neveu ne pouvait rien faire sans l'autorisation de son oncle maternel et tout le produit de son travail appartenait à son oncle. Il devait travailler dans les champs de son oncle. Ce dernier avait aussi le droit de disposer de « la part de l'oncle maternel » lors du mariage des filles de ses sœurs ».
- 71 En cas de résidence virilocale le neveu se devait, dès son initiation, d'établir des relations étroites avec le frère de sa mère : venir travailler dans ses champs, lui rendre visite, lui remettre une partie de l'argent de sa récolte et lui faire des cadeaux. Il témoignait ainsi de son respect et de sa déférence envers l'aîné du groupe utérin. La plupart des hommes âgés remettaient régulièrement une part de l'argent de leur récolte à leur oncle maternel jusqu'à l'époque de leur mariage. Dans certains cas, la gestion et la garde du bétail du segment utérin étaient centralisées sous la responsabilité de l'aîné, dans son troupeau. Ceci dépendait des relations tissées au sein du segment utérin, des lieux de résidence, des dynamiques démographiques, mais aussi de la confiance accordée par l'aîné du segment utérin au père du neveu. Lorsque le père était un homme riche disposant d'un important troupeau et ayant fait ses preuves de gestionnaire avisé, l'oncle était plus enclin à laisser les biens du neveu à la garde de son allié. Il semble que cette situation était fréquente puisque la plupart des chefs de famille âgés plaçaient leur bétail dans le troupeau de leur père.

- 72 La relation entre neveu et oncle maternel passait de la dépendance, lorsque le jeune célibataire attendait une épouse, à une autonomie relative, lorsque ce dernier devenait chef de famille. Le neveu gérait alors ses ressources et son bétail venait grossir le troupeau de son chef de concession. L'oncle maternel conservait pourtant la possibilité de prélever une tête de bétail pour satisfaire un besoin du groupe utérin. Il arrivait parfois que des hommes confient systématiquement leur bétail à leur oncle maternel après leur mariage, sans que ce contrat de confiage implique, comme à l'ordinaire en pareil cas, un renoncement du propriétaire à ses droits sur le bétail (HUGUENIN, 1989). Ce confiage était la plupart du temps motivé par des raisons singulières : souci de cacher la richesse afin d'éviter la jalousie de l'entourage, absence de frère germain renforçant la solidarité avec l'oncle maternel... Une femme sans enfant ou un homme sans frère, parce qu'ils sont vulnérables, ont particulièrement besoin des réseaux de protection et de solidarité de la parenté utérine.
- 73 Inversement, l'oncle maternel avait aussi des obligations. Représentant et responsable du groupe utérin (que ce dernier constitue un segment de lignage ou un lignage), il devait en maintenir le rang et le prestige et en faire fructifier les richesses. Il devait prendre en charge, avec l'aide des membres du groupe, les principales dépenses cérémonielles et veiller à la circulation des dons et des contre-dons. Il devait être attentif à la sécurité de chacun en utilisant, au besoin, la richesse pour payer les dommages et intérêts en cas de litiges et les cautions en cas d'emprisonnement. Il contribuait au choix des épouses et aidait au paiement de la compensation matrimoniale. Il ne pouvait en revanche disposer à des fins personnelles ou pour des obligations ne concernant pas le groupe utérin, du bétail appartenant à ses neveux. S'il sacrifiait au nom du groupe un bœuf appartenant à un neveu, il devait remplacer l'animal, comme il l'aurait fait si les bovins du neveu n'avaient pas été dans son troupeau.
- 74 Des tensions apparaissaient lorsque l'aîné utilisait la richesse du segment utérin à des fins personnelles ou lorsqu'il ne participait pas, comme il aurait dû le faire, au paiement de la compensation matrimoniale. Or, cette éventualité est devenue relativement fréquente depuis au moins deux ou trois générations. Aujourd'hui dans près des 2/3 des cas (tabl. IV), les oncles maternels ne participent pas, de façon décisive, au paiement de la compensation matrimoniale. L'incurie, le gaspillage et la malhonnêteté des aînés sont aujourd'hui fréquemment dénoncés. Il est néanmoins des cas où l'aide de l'oncle maternel est importante, notamment lorsqu'il dispose de revenus élevés. Les processus de désengagement des oncles maternels sont présentés comme la conséquence du manque de ressources, d'une incapacité économique ou, parfois, d'une rupture des relations de solidarité entre générations. Ils suscitent généralement des sentiments ambivalents. Le système de circulation des richesses et d'exercice des solidarités se trouve en fait remis en cause lorsqu'un homme, qui reçoit « la part de l'oncle maternel » lors du mariage de ses nièces utérines, ne prend pas en charge la part des neveux lors du mariage de ces derniers. Ces problèmes sont très présents dans les entretiens : un homme accusant son oncle d'avoir gaspillé le fruit de plusieurs années de travail salarié, un autre lui reprochant d'avoir dilapidé un troupeau lignager dont il était l'héritier et le gestionnaire, un troisième se plaignant de la disparition des bovins confiés et un dernier l'accusant d'avoir acheté la complicité d'un chef de canton chargé d'une juridiction de droit local durant la période coloniale, afin de dilapider impunément le patrimoine familial.
- 75 Quelles qu'en soient les causes, on ne peut que souligner aujourd'hui la fréquence des conflits ou des contentieux ouverts ou larvés entre membres d'un lignage, l'érosion des

moyens de contrôle existant dans le cadre d'une société lignagère sur le pouvoir des aînés, mais aussi une tendance à une remise en question de la communauté des biens entre proches parents utérins et à un relâchement de la solidarité utérine entre générations. La relation entre l'oncle maternel et le neveu reste marquée par l'ambiguïté et tiraillée entre des pôles antagonistes : d'une part, une rivalité doublée d'une méfiance accrue par la multiplication des conflits et les transformations des pratiques de transmission et d'autre part, de fortes relations de solidarité et d'entraide, une coopération en vue du paiement des obligations cérémonielles, de la compensation matrimoniale et du maintien du prestige et de la réputation du lignage.

Les usages et les significations de la richesse

- 76 La richesse joue un rôle social majeur. Elle ouvre la possibilité d'avoir accès à l'alliance, aux femmes et à la descendance, puisque la reconnaissance du mariage implique le transfert d'une importante compensation matrimoniale et de dons nombreux et variés. Elle permet d'honorer ses obligations envers les membres de son groupe utérin en sacrifiant un bovin à l'occasion de leurs funérailles afin de témoigner de leur participation à l'accroissement de la richesse, en hommes et en bétail, du matrilignage (DUPIRE, 1977 : 395). Elle donne la possibilité d'honorer ses prestations en gros bétail envers les membres de son patrilignage, et plus précisément de son unité de résidence, ce qui permet aux fils d'affirmer leurs droits sur la terre paternelle. Comme le souligne M. DUPIRE (1977) chaque groupe de germains, représenté par l'aîné des fils de chacune des épouses du défunt, doit offrir une tête de bétail, alors qu'autrefois cette obligation touchait l'aîné de chacune des épouses des frères du défunt. Elle permet aussi de s'inscrire dans les réseaux de dons et de contre-dons qui lient entre eux sur plusieurs générations les lignages alliés.
- 77 Le cycle de réciprocité entre matrilignages alliés s'ouvre avec le transfert de la compensation matrimoniale et les cadeaux qui l'accompagnent. Il se clôt lors de la mort du fils issu de l'union, soit environ deux générations plus tard, après avoir été maintenu et enrichi par des sacrifices de bétail. Un homme doit offrir un bovin lors des funérailles de sa femme, cette dernière se joignant à ses fils pour sacrifier une tête de bétail lors des funérailles de son conjoint. Il est aussi obligatoire de proposer de sacrifier une tête de bétail lors des funérailles de ses proches parents par alliance, *sentir*, c'est-à-dire le père, la mère et, avant, l'oncle maternel de son conjoint. Mais ce sacrifice peut être refusé par le matrilignage du conjoint, qui craint d'accumuler des dettes trop lourdes, et remplacé par un don de mil, de riz, de lait..., ou par de l'argent. M. DUPIRE fait remarquer que les gendres et les brus sont les catégories de parents qui fournissent le plus de cadeaux lors des funérailles (1977). Les dons qui circulent entre groupes utérins alliés sont rigoureusement comptabilisés sous forme de dettes qui doivent être rendues, à l'identique, lors de prochaines funérailles.
- 78 Cette stricte réciprocité entre lignages alliés témoigne de la profonde ambivalence du don, soulignée par M. MAUSS dans son célèbre essai (1983), de l'existence de cette « énigme du don », pour reprendre le titre de l'ouvrage de M. GODELIER (1996), de son caractère tout à la fois individuel et collectif, volontaire et contraignant. Au-delà des individus, ces prestations concernent le groupe lignager dans son ensemble qui contracte pour tous, pour tout ce qu'il possède et pour tout ce qu'il fait, par l'intermédiaire de son chef (MAUSS, 1983). L'établissement du contrat, qui se traduit par des échanges de dons et

de contre-dons volontaires et obligatoires, instaure des obligations mutuelles entre les groupes, auxquelles nul ne peut échapper.

- 79 La coutume du *mbap* permet de mieux comprendre le sens attribué aux échanges entre matrilignages alliés. Sans entrer dans les détails d'une prestation complexe minutieusement analysée par M. DUPIRE (1977), signalons que le *mbap* (part du père) est conçu sur le modèle d'un échange de dons et de contre-dons entre lignages alliés à l'occasion du décès du fils issu de l'union d'origine. Après négociations, la prestation est ouverte par un sacrifice de bovin offert par le lignage du père en l'honneur du défunt et par le don d'une calebasse à demi-pleine de mil. Pour des raisons pratiques, le bovin est remplacé par la somme symbolique de 5 000 F CFA. Un don plus important d'argent et de mil est ensuite renvoyé au groupe utérin du père par celui du fils défunt, accompagné d'un pagne neuf, de quelques canaris, d'une bouteille de vin et des vieux vêtements du défunt.
- 80 Le *mbap* constitue le dernier acte d'une série d'échanges ouverts plusieurs dizaines d'années avant par une alliance et qui se clôt lors de la mort du fils issu de cette alliance. Le cycle débute par le transfert de la compensation matrimoniale, dont le montant est élevé, accompagné de nombreux cadeaux offerts par le fiancé, ses parents, ses classes d'âge, à la jeune épouse et à ses proches. L'installation de cette dernière dans la maison conjugale maintient durant une longue période le cycle des échanges entre les deux groupes. Sur le registre des dons de la femme et des dettes du mari vis-à-vis de son épouse, se trouve la production d'enfants, de richesse, mais aussi de services sous forme de repas, de travail, de présence, d'aide, d'affection, d'amour... Sur le registre des dons du mari et des dettes de la femme vis-à-vis du mari, se trouve la contribution à l'éducation des enfants qui appartiennent d'abord au groupe lignager de leur mère et qui apporteront peu de richesse au père, à l'exception de la part de compensation matrimoniale reçue lors du mariage de la fille. Mais il y a aussi du côté de l'homme production de services immatériels pour sa femme et ses enfants avec toute la charge de présence, d'aide, d'affection, d'amour et de liens tissés au fil du temps. La mort du conjoint ou de ses proches parents, parce qu'elle génère et introduit du désordre, de l'angoisse, des menaces, est l'occasion de confirmer et de resserrer la force et la réalité du contrat de mariage et des liens créés entre les lignages alliés. Les discours des aînés des lignages alliés soulignent à cette occasion la qualité des relations, la bienveillance des intentions réciproques, l'absence de sorcellerie héréditaire, la fécondité de l'union... Les sacrifices de bovins, dans la mesure où ils appellent à une stricte réciprocité, recréent de la solidarité et de la dépendance entre les groupes. Ces derniers se trouvent en effet placés dans une double position de débiteur et de créateur, dans une relation de dépendance mutuelle et réciproque, d'équivalence, qui ne peut se transformer en relation inégalitaire ou hiérarchique, dans la mesure où la dette ne peut être effacée, où elle appelle toujours un don ou contre-don complémentaire. Ces prestations ne sont pas agonistiques, au sens où elles ne sont fondées ni sur la rivalité, ni sur la compétition pour le pouvoir politico-religieux, qui ne faisait pas l'objet d'enjeux dans le Sine puisqu'il était détenu depuis plusieurs siècles par l'aristocratie *gelwaar* et ses dépendants. Les dons non agonistiques « créent des dettes à long terme qui dépassent souvent la durée de vie des donateurs et les contre-dons ont pour motif premier de restaurer l'équilibre entre les partenaires, l'équivalence de leurs statuts, et non d'effacer la dette » (GODELIER, 1996)².
- 81 Le *mbap* permet d'apprécier ce que l'alliance a créé, engendré, fait fructifier, produit, échangé. Il vise à une mise en équivalence des dons et des contre-dons qui ont circulé

entre les lignages au fil des décennies, afin de faire un point sur l'exercice réel et concret de la réciprocité et, éventuellement, de pouvoir rétablir un équilibre et ouvrir, par une nouvelle alliance, un autre cycle d'échanges. Il ne s'agit ici ni de marchandage, ni de comptabilité, comme le souligne M. DUPIRE (1977). Contrairement à ce que peut suggérer le climat polémique dans lequel se déroulent les négociations entre lignages, le *mbap* s'inscrit dans une logique, une économie et une morale du don et de l'échange, fondée sur la réciprocité et l'équivalence.

LA PRÉÉMINENCE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA MORALE DU DON

- 82 Dans la société sereer du Sine ce sont traditionnellement les biens valorisés, tels que le gros et le petit bétail et les biens féminins (bijoux, pagnes, mobilier en bois), qui constituent la « richesse ». Mais le numéraire peut aussi devenir richesse lorsqu'il entre dans les réseaux de dons et de contre-dons. Si ces biens sont valorisés et deviennent objet d'enjeux, de luttes, de convoitises, ce n'est pas en raison de leurs qualités intrinsèques. Ce qui constitue et qualifie la richesse, c'est le rôle qu'elle joue dans les échanges, dans la production et la perpétuation des rapports sociaux fondamentaux. C'est sa capacité à être utilisée, manipulée, échangée, et à produire et reproduire les rapports sociaux de parenté et d'alliance entre les groupes. Il peut sembler dérisoire ou indécent de parler de richesse, compte tenu de la modicité des sommes en jeu et des difficultés dans lesquelles se débattent les paysans. Le mot richesse, traduction des termes sereer *cegel* et *balai* (CRÉTOIS, 1972-1977), recèle pourtant un sens profond pour les Sereer. Quelles que soient les sommes en jeu, le bétail, les biens traditionnels féminins ou le numéraire mis de côté pour honorer une dette constituent bien une richesse, au sens d'un ensemble de biens valorisés et prestigieux, dont la valeur est loin de se réduire aux seules dimensions marchande ou d'usage. Peu importe finalement que soient échangés de l'argent, des biens traditionnels, des bovins ou, comme le soulignait M. MAUSS (1983) « des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des danses, des fêtes, des foires... ». Ce qui compte, c'est l'existence même de l'échange, qui constitue une valeur ultime donnant sens à l'ensemble du groupe comme totalité et fondant la dimension sociale communautaire. Nul ne peut échapper à cette logique. S'y soustraire, c'est refuser ce qui fait le sens même du collectif. Ceux qui disposent des revenus les plus importants se plaignent, plus ou moins ouvertement, de la lourdeur des dépenses cérémonielles et des revendications incessantes de leur entourage. La pression sociale reste pourtant tellement forte que le seul moyen pour mettre de l'argent de côté pour soi ou pour ses enfants est la dissimulation. Les migrants disposant de revenus réguliers peuvent en dissimuler une partie, par exemple en achetant du bétail et en le confiant à un chef de troupeau vivant hors du Sine. Les hommes, surtout ceux qui ont des ressources élevées, ont parfois le sentiment d'être piégés par un système d'entraide, de solidarité et de dépenses cérémonielles qui absorbe une part importante de leurs revenus. Mais ils ne peuvent y échapper, sauf à se marginaliser et à encourir des sanctions surnaturelles immanentes. Toute la société reste ancrée dans une économie et une morale du don et prise dans ce jeu d'échanges, de prestations et de contre-prestations. Le numéraire, indispensable pour acquérir des biens et des services marchands, aider les parents qui en ont besoin, améliorer la vie quotidienne, garde une valeur inférieure à celle de la richesse.

NOTES

1. Comme dit le proverbe sereer : « si tu veux un tesson de canari, casse celui de ta mère » (CRETOIS, 1983).
 2. Le maintien du sentiment de dette s'explique, d'après cet auteur, par le fait que l'objet donné continue à appartenir au donateur originel, car il contient en lui quelque chose de l'identité du donateur.
-

AUTEUR

BRIGITTE GUIGOU

Sociologue, doctorante à l'Orstom, avec pour thème les dynamiques familiales dans la société sereer. Depuis 1992 chercheur au CSTB (Centre scientifique et technique du Bâtiment) à Paris.

Des soudures aux crises : les réponses paysannes dans le Sine

Jérôme Lombard

- 1 Les crises alimentaires sont assez rares au Sénégal, en particulier en pays sereer. Elles impliquent la détérioration subite des conditions de production et des circuits d'approvisionnement en aliments des populations. Une crise de production peut intervenir fréquemment, mais n'atteste pas nécessairement l'existence de difficultés dans tous les circuits d'approvisionnement en aliments. Plus généralement, les périodes dites de « soudure » se succèdent en pays sereer sans pour autant signifier crise alimentaire ou vivrière. Elles ne correspondent qu'aux périodes où l'alimentation et les circuits d'approvisionnement sont modifiés.
- 2 Dans les années quatre-vingt, plusieurs crises de production sont apparues dans le centre-ouest du Sénégal, et précisément en 1981, 1983 et 1984 en pays sereer. Nos recherches ont porté sur la période 1982-1985 au cours de laquelle une série d'enquêtes directes a été réalisée dans cinq villages des Communautés rurales de Ngayokhem et de Diarère. Elles ont été effectuées auprès de tous les chefs de cuisine de ces villages, soit au total 250 personnes. L'objectif des questionnaires, passés en mai 1985 et juin 1986, était d'une part d'établir le bilan céréaliier de chaque cuisine en évaluant le niveau des récoltes des trois dernières années, les achats et les ventes de céréales, les dons reçus et envoyés et les aides alimentaires et, d'autre part, de repérer les solutions mises en œuvre pour combler éventuellement les déficits de production. Ces questionnaires ont été remplis pour quatre campagnes : 1982-83, 1983-84, 1984-85 et 1985-86. Les première et dernière campagnes ont été d'un bon niveau, tandis que les campagnes intermédiaires furent considérées comme très médiocres.
- 3 La récurrence persistante des soudures en pays sereer entraîne diverses conséquences pour le paysannat. Une crise alimentaire comme celle de 1985 est plus grave, même s'il existe des réponses paysannes pour la surmonter.

LA SOUDURE : MYTHES ET RÉALITÉS

- 4 On pourrait croire que les crises de production entraînent automatiquement des crises alimentaires graves, se caractérisant par des rationnements draconiens, des décès et des déplacements massifs de la population. Cet enchaînement est trop souvent mis en avant et l'on oublie que la production subit d'une année sur l'autre des variations continues, sans pour autant engendrer de crises alimentaires.

Définitions

- 5 En cas d'épuisement des stocks de récolte, un déficit de production entraîne à un moment ou à un autre de l'année, des conséquences pour les circuits d'approvisionnement et l'alimentation. Pour d'autres raisons qu'un déficit de production - prélèvements sur la récolte destinés à la vente ou au remboursement d'emprunts, pour la venue de visiteurs ou pour donner à des parents - une rupture de l'approvisionnement en vivres de base peut également se produire en cours d'année¹.
- 6 La soudure apparaît donc non seulement à l'épuisement des stocks, et en attendant la nouvelle récolte, mais aussi à tout moment de l'année lorsque le circuit habituel d'approvisionnement en céréales, et par là-même l'alimentation, est modifié. La soudure est gérée dans le temps alors que la pénurie ne l'est pas. La pénurie signifie que non seulement le lien grenier-marmite est rompu, mais aussi que les possibilités pour se procurer des céréales par d'autres moyens sont rendues difficiles (achats, emprunts, dons), à la suite d'une grave crise vivrière touchant un village ou un groupe de villages et se caractérisant par un manque généralisé de liquidités ou de céréales sur les marchés. Dans ces conditions, la crise alimentaire² est proche.
- 7 Les termes de disette et de famine constituent alors des degrés de la pénurie. M. CHASTANET (1983) définit la disette comme une soudure difficile d'un à deux mois et plus, et la famine comme une disette allant de trois à huit mois et plus, et qui s'étend sur deux années agricoles. Deux autres auteurs reviennent sur ces définitions et vont dans le même sens. C. BECKER, étudiant la période précoloniale aux XVII^e et XVIII^e siècles en Sénégal (1985), situe la disette bien avant la famine. Pour la période plus récente, Y. LACOSTE insiste sur le fait que la disette est une phase de grave pénurie, le plus souvent saisonnière, mais qu'elle ne provoque pas d'hécatombe humaine (1986). La famine, par contre, n'est pas un phénomène local mais régional, et se produit en cas de disette, quand les populations ne reçoivent aucun secours alimentaire.

Disettes et famines en pays sereer

- 8 Si l'on s'en tient aux définitions précédentes, les famines n'existent plus aujourd'hui au Sénégal, contrairement à ce qu'avancent R. DUMONT (1986) et J. GIRI (1987) quand ils parlent d'un Sénégal ballotté par la famine. Bien au contraire, ces famines se sont surtout multipliées à une autre époque, aux XVII^e et XVIII^e siècles, pour des raisons climatiques, mais aussi économiques et politiques.
- 9 C. BECKER rappelle l'importance des disettes et des famines à l'époque pré-coloniale. Au XVIII^e siècle précisément, pendant au moins trente années, les populations

sénégalaises auraient connu la disette et la famine qui auraient entraîné l'accentuation de la mortalité, ainsi que des problèmes sanitaires et sociaux. D'après les archives citées, il est difficile de savoir si les disettes et les famines ont touché toute la population sénégalaise, et non pas seulement une région, comme cela est souvent indiqué. Néanmoins, nous pouvons penser qu'une partie de ces disettes et de ces famines a également concerné le Sine, même si d'après les données issues des traditions orales, C. BECKER n'en cite que deux bien connues.

- 10 Nous ne savons à peu près rien des disettes et famines qui se sont produites dans le Sine au XIX^e siècle. Par contre, pour la période de 1940 à 1988, nous disposons d'informations recueillies auprès de paysans et d'informateurs divers, notamment les griots. Dans un rayon de 20 kilomètres autour de Niakhar, les paysans sereer semblent ne retenir pour cette période que cinq années marquées par une soudure difficile, voire même une disette : 1942, 1952, 1963, 1982 et 1985. Ces disettes succèdent généralement à une ou deux années au cours desquelles les récoltes ont été médiocres et les réserves en numéraire sérieusement mises à mal. En aucun cas, il ne semble qu'il y ait eu famine - ou *khif*, terme wolof repris par les Sereer pour ces cinq années - bien que les personnes interrogées ne fassent guère de différence entre une soudure difficile et une famine. Le terme de *khif* est retenu par les paysans dès que la soudure devient difficile, alors que tout semble prouver qu'il ne s'agit que d'une disette.
- 11 Un fait convient d'être noté : les années 1968-1973 n'ont pas laissé de souvenir difficile aux paysans, alors qu'elles ont été souvent (trop ?) citées comme une période de soudures difficiles et de disettes. Ce constat traduit l'évolution de la situation économique du Sine depuis 50 ans et plus. Les disettes graves et les famines ont disparu du quotidien paysan, mais les soudures, quant à elles, existent toujours. Dans le Sine d'aujourd'hui, le fait marquant est la récurrence de ces soudures. Les paysans indiquent clairement qu'en 1943 l'année a été moyenne, qu'au cours des années cinquante ils ont vu se succéder les mauvaises aux bonnes années, et que depuis 1966 pour les uns, 1978 pour les autres, les années médiocres à moyennes se suivent sans discontinuer. Nos enquêtes montrent aussi qu'au cours de la période récente (1982-1988), la soudure a été réduite au minimum en 1982-83, 1985-86 et 1987-88, mais qu'elle a été difficile en 1983-84, 1984-85, 1986-87 et sans doute 1988-89.
- 12 La situation du Sine prouve d'une certaine façon que l'intégration dans l'économie monétaire empêche toute soudure de se transformer en grande disette ou famine. Les récits des paysans sont à ce propos très explicites. Avec le développement des marchés et de l'offre diversifiée en céréales et en produits alimentaires de toutes sortes, le temps des soudures, au cours desquelles les paysans allaient jusqu'à Diourbel chercher leur nourriture, est révolu. La moindre vulnérabilité des paysans face aux crises vivrières est liée également aux revenus dont ils disposent. Ils signalent ainsi que, globalement, la diversification des sources de revenus favorise une meilleure couverture des besoins.

LES STRATÉGIES ALIMENTAIRES

- 13 Au sens de rupture d'approvisionnement, la soudure est un moment banal pour chaque producteur du Sine. Devant le constat d'un déficit de production, ce dernier sait déjà comment combler le déficit. Un double système de stratégies et de tactiques lui permet de gérer cette éventualité et de parer, quand il est pris au dépourvu, au plus pressé. Les réponses apportées par les paysans aux soudures sont présentées dans les cinq villages de

notre échantillon. Il est donc difficile d'étendre les conclusions à l'ensemble du Sine-Saloum.

- 14 L'éternel cycle « cultures-récoltes-consommation » recommence chaque année et avec lui les prévisions de consommation du paysan. Au cours de l'hivernage, le chef de famille appréhende le niveau de sa récolte en céréales, en fonction des parcelles qu'il aensemencées, de l'évolution favorable ou défavorable de la croissance du mil, des emprunts contractés pendant la soudure et qu'il devra rembourser sur sa récolte en mil. Même s'il ne peut pas dire précisément quel niveau atteindra sa récolte, il peut estimer à l'avance s'il y aura déficit de production ou non. À partir de ce moment, toute une série de décisions engage l'avenir de l'exploitation jusqu'à l'hivernage suivant. Ces décisions vont s'étaler dans le temps, mais elles sont prises souvent bien avant la récolte et la nouvelle année de consommation.

La migration saisonnière

- 15 Compte tenu de ses stocks et de sa récolte, le chef de *ngak* doit assurer la consommation le plus longtemps possible dans l'année. Pour cela, il favorise le départ en saison sèche d'une partie de ; membres de la cuisine qui iront en ville chercher un emploi saisonnier. Dans les villages de son échantillon, M. GARENNE *et al.* constatent que le solde migratoire devient négatif dès que la pluviométrie de l'hivernage précédent est faible (1987). D'après le tableau I, la migration saisonnière est une des réponses au déficit de production, surtout si l'on compare 1983-84 et 1985-86, deux années au cours desquelles le recensement des migrants a été fait en avril, à une époque où toutes les personnes qui migrent sont déjà parties.

Tableau I. *Évolution de la migration saisonnière en réponse au déficit de production dans les cinq villages de l'échantillon entre 1983-84 et 1985.*

	1983-84	1984-85	1985-86
Déficit de production (*)	46 %	53 %	12 %
Nombre de migrants	243	203	142

(*) Déficit moyen de la production vivrière dans les cinq villages Source : enquêtes mai-novembre 1985 ; GARENNE *étal.* 1987.

- 16 Comme 80 % des migrants saisonniers ont moins de 30 ans, ils dépendent des plus âgés, pour ce qui est de la décision de migrer. Les chefs de cuisine précisent en effet qu'ils autorisent leurs enfants à quitter la concession. Dans les faits, ils pourraient très bien les retenir au village s'ils estimaient que leur départ n'est pas nécessaire. Après une bonne récolte, par exemple, les jeunes actifs masculins qui, l'année d'avant, avaient quitté la concession, restent cette fois-ci pour « ...aider aux travaux de la maison... ». Pour les jeunes filles, A.S. FALL (1992) indique que leur départ est assorti de l'autorisation parentale. Cette autorisation ne semble guère obligatoire après l'âge de 20 ans, alors qu'elle prédomine à un âge inférieur.
- 17 Dépendant de la décision du chef d'exploitation, le départ en migration constitue une réponse immédiate au déficit de production. Bien avant la récolte, le courant de la

migration se gonfle des premiers départs. En 1983-84, près de 20 % des jeunes filles étaient parties avant le mois de septembre et 32 % avant la fin d'octobre. Ce mouvement précoce touche d'abord les jeunes filles - 69 % des migrants saisonniers avant la fin du mois d'octobre 1984 étaient du sexe féminin - puis au cours de la saison sèche, les hommes deviennent majoritaires, après décembre 1984, ils représentaient 52 % des migrants.

- 18 En dernier recours, dans les familles où des problèmes de survie se posent, il se peut que ce soit le chef de cuisine qui décide lui-même de quitter la concession. Si ce n'est pas son premier voyage, il a la possibilité de trouver un emploi en ville et donc d'entretenir sa famille au village. Dans ce cas de figure, la conjoncture défavorable pousse le chef d'exploitation à une solution extrême.
- 19 La migration saisonnière répond à des préoccupations économiques du chef d'exploitation mais, depuis plusieurs décennies elle a aussi un aspect structurel. Selon B. GUIGOU et A. LERICOLLAIS (1992), elle aurait débuté dans certains villages avant même la Seconde Guerre mondiale : aujourd'hui, tout autant que la culture du mil, elle est entrée dans les habitudes paysannes. D'après le tableau I, une bonne récolte n'empêche pas un lot important de jeunes actifs de quitter la concession. Dans la vie quotidienne des familles, les femmes sont moins mises à contribution à certaines périodes de l'année, notamment à l'époque des travaux de stockage des récoltes, de réfection des palissades et des bâtiments. Les jeunes filles exigent également le départ parce qu'il signifie pour elles une certaine liberté et correspond à un besoin de disposer de ressources monétaires personnelles. A.S. FALL cite une jeune fille : « ...j'ai vu les filles de mon âge faire le voyage et je me suis dit pourquoi pas moi, sachant que ma mère ne s'y opposerait pas... ».
- 20 Pour le chef de cuisine, le résultat est le même : ces départs lui permettent de gérer sa récolte et de prévoir sa consommation dans l'année. Qu'ils répondent ou non à un déficit de production importe peu en définitive : en ce sens, la gestion des réserves vivrières, calquée sur le balancement saisonnier du nombre de consommateurs, est aussi structurelle.

Le grenier d'hivernage

- 21 Si le producteur dispose de stocks issus de la récolte précédente, il cherchera à les consommer en premier lieu dès le début de la saison sèche, puis prendra le mil nouveau de médiocre qualité, qu'il consommera jusqu'à la traite des arachides. Le paysan tentera de conserver au moins un grenier de mil de bonne qualité pour le début d'hivernage et les premiers travaux agricoles. Selon I. de GARINE, en voulant éviter la longue soudure d'hivernage, le paysan « ...diffère la soudure réelle...en la décalant en saison sèche... » (1960 : 16). La notion de soudure prend ici tout son sens³.
- 22 La pratique du grenier d'hivernage est générale dans l'ensemble de l'échantillon et se traduit dans la consommation par deux changements. Compte tenu de la moindre activité au village en saison sèche, la ration individuelle diminue par rapport à celle de l'hivernage. Dans l'échantillon, elle passe de 620 grammes de mil-grains en hivernage à 563 grammes en saison sèche (LOMBARD, 1993). En outre, la consommation de saison sèche se diversifie. Les achats de mil, de riz et même de maïs remplacent la récolte. En mai 1985, les producteurs de l'échantillon disposaient en moyenne d'une réserve de 300 kilos

provenant de leur récolte, de 183 kilos de mil et 75 kilos de riz achetés, et de 30 kg de céréales reçus sous forme de dons et d'aide alimentaire.

Les achats de céréales et les besoins en ressources monétaires

- 23 La gestion des réserves vivrières implique un recours aux ressources monétaires, sinon elle n'est plus possible. En d'autres termes, la soudure met en jeu l'ensemble de l'économie familiale, et pas seulement les récoltes et les stocks de céréales. Cette combinaison au moment opportun des réserves vivrières et des revenus monétaires trouve sa pleine expression en début de saison sèche. La vente d'arachides constitue la première ressource monétaire pour acheter des céréales à cette époque de l'année (tabl. II).

Tableau II. *Ressources monétaires ayant permis les achats de mil en saison sèche.*

Ressources monétaires	% de cuisines ayant acheté du mil en saison sèche 1984-85	% de cuisines ayant acheté du mil en saison sèche 1985-86
Vente d'arachide	18	50
Vente de bétail	48	15
Dons reçus sous forme d'argent	10	15
Envois des migrants sous forme d'argent	5	5
Activité secondaire	19	15

Source : enquêtes mai 1985, juin 1986.

- 24 En cas de bonne récolte comme en 1985-86, 50 % des cuisines qui achètent du mil en saison sèche en vue d'économiser leurs réserves, le font avec les revenus provenant de la vente de l'arachide. À l'inverse, comme en 1984-85, une médiocre récolte empêche le paysan d'agir de même : d'autres revenus entrent en ligne de compte.
- 25 De plus, le paysan a intérêt à acheter en saison sèche plutôt qu'en hivernage, époque à laquelle le prix du mil peut augmenter de 60 à 70 % : en 1985-86, le mil est resté bon marché à Niakhar, autour de 70-75 francs le kilo, son prix baissant même jusqu'à 65 francs en juin. En saison des pluies, le paysan devra non seulement surpayer son mil, mais, en outre, il devra parcourir toute la région pour en trouver. En mai 1985, 83 % des cuisines de l'échantillon ont acheté le mil dans les marchés proches de Niakhar, Toukar et Patar, alors qu'en hivernage de la même année, les paysans sont allés jusqu'à Fatick et Bambey pour s'en procurer.
- 26 Les revenus retirés de la vente de l'arachide ne sont qu'une des possibilités offertes au paysan pour assurer la consommation durant la soudure. On assiste non seulement à une diversification des sources d'approvisionnement en céréales, mais aussi à celle des sources de revenus. La vente de bétail constitue un des moyens de gagner de l'argent : en 1983-84 et 1984-85, 45 % des chefs de cuisine de l'échantillon ont vendu du bétail pour

acheter des céréales. La plupart (environ 70 %) se sont efforcés de vendre du petit bétail sur les marchés voisins, où le commerce de caprins et d'ovins occupe une place importante (LOMBARD, 1993). Pour le paysan, il semble préférable de vendre en saison sèche, quand les animaux sont encore bien nourris et ont acquis une valeur monétaire élevée. En début d'hivernage, compte tenu des besoins pressants en numéraire de chaque agriculteur et de l'état des bêtes faiblement nourries, les prix ont tendance à baisser fortement. En plus de la hausse du prix du mil, la soudure « coûte » alors un peu plus au paysan.

- 27 La migration saisonnière représente aussi un moyen de se constituer un revenu monétaire. S'ils ne sont pas aussi substantiels que ceux de l'arachide ou de la vente de bétail - quelques milliers de francs par saison, parfois même 10 à 20 000 francs - les revenus qu'elle procure sont indispensables à l'économie de l'exploitation.
- 28 Les chefs de cuisine exercent tous au village une activité dite « secondaire » qui parfois les occupe à temps plein pendant cette saison, et même au-delà. Aux environs de Thiès, l'importance de l'activité maraîchère de saison sèche, dont le produit est écoulé auprès des « bana-bana⁴ » wolofs, est avérée. D'autres paysans bénéficient de la proximité de la route nationale pour confectionner et vendre des objets tressés. Autour de Niakhar, les activités secondaires atteignent rarement ce niveau de développement et de relations avec le marché, hormis la vente de bétail. Sur chaque bête vendue sur les marchés des environs de Niakhar, les intermédiaires peuvent gagner 500 à 1 000 francs, parfois un peu plus, et ainsi espérer obtenir 5 à 10 000 francs sur une saison sèche. Le métier de maçon ou de mouleur de briques procure également des compléments monétaires. Quant aux femmes, elles exercent des activités de petit commerce et ainsi améliorent le quotidien de la cuisine par l'achat de condiments, de poissons, de feuilles à sauce.
- 29 L'avenir est au développement de ces activités, surtout celles qui sont de près ou de loin liées aux marchés hebdomadaires, que ce soit le transport de personnes ou de marchandises, la vente de sous-produits agricoles, ou bien les nouvelles filières comme celles de l'élevage des porcins ou du maraîchage. Les activités commerciales pour l'approvisionnement des villes peuvent aussi connaître un essor. Par les réseaux familiaux qui unissent les Sereer des villes à ceux de campagnes, le commerce de produits vivriers, encore marginal, rémunère directement les producteurs ruraux.

LA CRISE ALIMENTAIRE DE 1984-85 ET LES TACTIQUES DE SURVIE

- 30 Les deux années 1983-84 et 1984-85 ont été marquées par de graves déficits de production dans tout le pays sereer autour de Niakhar. Sur l'ensemble de l'échantillon, le déficit moyen de la production vivrière dans chaque cuisine a été en 1983 de 46 % et en 1984 de 53 %, soit environ 4 fois celui de 1982 et 4,5 fois celui de 1985. Dans les hameaux au nord de l'arrondissement de Niakhar, le déficit de production a pu atteindre en 1984 : 90 %. L'arachide a subi également de sérieux revers, en 1983 comme en 1984. Dans les points de collecte de la Communauté rurale de Ngayokhem, le poids des arachides commercialisées n'a pas atteint 20 % de celui de 1982, à Diohine il a approché 50 %, mais autour de Diarère dans le sud, le tonnage a avoisiné 70 % de celui de l'année de référence.
- 31 Si de grandes disparités d'un village à l'autre et même d'un hameau à l'autre sont à remarquer, globalement les villages situés au sud de Niakhar ont moins souffert que ceux

du nord. En 1984, le taux moyen de déficit vivrier par cuisine était deux fois plus élevé dans les villages du nord que dans ceux du sud.

Les causes de l'effondrement des productions

- 32 Une première explication tient à la faiblesse des pluies durant les hivernages 1983 et 1984. Le pluviomètre de Niakhar n'a enregistré que 328 mm en 1983 et 366 mm en 1984, soit 31 % et 23 % de moins que la moyenne 1975-84. Le pluviomètre à Ngayokhem a même connu une diminution de près de 50 % par rapport à 1982. Au cours de ces deux hivernages, le mois de juillet a été particulièrement sec et les pluies se sont interrompues brutalement en octobre. Or, l'effondrement de la pluviosité a des effets catastrophiques sur certains types de sols. Dans la Communauté rurale de Ngayokhem, en cas de sécheresse les sols les plus argileux (*dek*) sont impropres aux cultures.
- 33 D'autres causes ont contribué à accroître la crise des productions. C'est à partir de 1984 que l'État s'est progressivement désengagé des campagnes, réduisant de moitié son apport dans le capital semencier (M.D.R., 1984). De fait, après la crise arachidière de 1983 et à l'approche de l'hivernage de 1984, les producteurs ont connu des difficultés pour s'approvisionner en semences. Par contrecoup, les superficies en arachide ont été réduites. En outre, les migrants ne sont pas tous revenus pour les travaux des champs, leur absence contribuant aux médiocres rendements.
- 34 Cette combinaison et cet enchaînement de causes posent le problème de l'après-crise (CHASTANET, 1983). Les paysans mettent en effet plusieurs années à retrouver des conditions et un niveau de production indispensables pour échapper à la crise de consommation.

De la soudure à la disette

- 35 Dans les villages du nord, les soudures sont apparues très tôt au cours de la saison sèche 1984-85. La migration saisonnière a permis aux paysans de limiter le prélèvement dans les réserves vivrières et monétaires. En décembre 1984, près de 10 % de la population des cinq villages avait déjà quitté les concessions pour chercher un emploi en ville ; en mai 1985, 13 % de la population était absente (et 12 % en 1983-84). La relation entre déficit de production et migration est confirmée par l'étude des taux de migration selon le village : à Ngalagne-Kop, le déficit de production a été 2,8 fois plus élevé qu'à Mokane, et le taux de migration 2,2 fois plus important.
- 36 Comme d'habitude, les paysans ont tenté de conserver un grenier pour le début de l'hivernage. En mai 1985, seulement 48 % d'entre eux disposaient d'un grenier d'avance (LOMBARD, 1993). Comme le cours du mil est passé de 80 francs en octobre 1984 à 100 francs en avril 1985 et à 250 francs en août de la même année, on se rend compte de la pertinence de cette pratique très économe. Dans les villages ayant connu un déficit supérieur à 50 %, la préservation d'un grenier pour l'hivernage a par contre été rendue impossible par la nécessité de privilégier une alimentation correcte après la précédente soudure. En temps de crise, les disparités entre agriculteurs se révèlent et s'accroissent. En mai 1985, 64 % des gros producteurs disposaient d'un grenier d'hivernage, contre 36 % des petits producteurs.

- 37 Dans les cuisines déficitaires, les achats sont élevés. Quand le déficit a atteint 75 %, les achats de mil ont couvert au moins 50 % de la consommation. Le riz a joué également un rôle d'aliment de soudure : 11 % de la consommation en 1984-85 pour un déficit supérieur à 75 %, et 8 % pour un déficit moins important. Pour réaliser des achats de cette ampleur - en mai 1985, certaines cuisines avaient déjà acheté plus de 500 kilos - toutes les ressources monétaires sont mobilisées. La vente de bétail a permis dans 72 % des cuisines fortement déficitaires d'acheter du mil (67 % en 1983-84), contre 15 % seulement des cuisines dont le déficit était inférieur à 25 %. La vente de petit bétail a concerné tous les producteurs, mais seulement 13 % d'entre eux ont vendu des bovins en 1984-85 (15 % en 1983-84). En désespoir de cause, des petits producteurs se sont séparés de leurs animaux de traction. Cette ultime réponse amenuise l'outil de production des exploitations, pourtant indispensable à une éventuelle reprise.
- 38 Dans le même ordre de réponses, la multiplication des petites activités de saison sèche peut être interprétée comme une solution passagère mais indispensable. Excepté pour les gens de castes aux activités spécifiques et permanentes, on ne peut parler de métier pour désigner la vente irrégulière d'une charrette de paille, d'un fagot de bois, le colportage de concession en concession, le ramassage et la vente de feuilles d'herbes. Le besoin de numéraire commande la reprise de l'activité, et si elle s'avère impossible, le paysan se tourne vers une autre.
- 39 En fin de saison sèche, en 1985 et l'hivernage s'annonçant, les ressources en numéraire pour nombre de paysans se sont progressivement amenuisées. L'emprunt est resté une solution pour 23 % des chefs de cuisine. Ce sont surtout les paysans les plus déficitaires qui ont emprunté (près de 50 % des emprunteurs de 1985 habitent le village le plus sinistré). La plupart des emprunteurs ont obtenu du mil au cours de l'hivernage, cette céréale ayant progressivement disparu des marchés proches de Niakhar. Aux dires des paysans, la responsabilité en incombait surtout aux commerçants, spéculateurs soucieux de conserver leurs stocks et de vendre le plus cher. Simultanément, une rétention sur les stocks de riz, provoquée par les grossistes de Dakar qui espéraient une hausse prochaine des prix, s'est traduite dans les boutiques rurales par l'apparition d'une pénurie. Durant tout le mois d'août 1985, dans les environs de Niakhar, riz et mil ont disparu par intermittence des boutiques et des marchés, sans que cela dure cependant plus de 10 jours de suite.
- 40 Cette pénurie est venue s'ajouter à une situation déjà difficile dans les villages. À Ngalagne-Kop en particulier, la pénurie de vivres de base s'est transformée en disette générale. Les paysans démunis se sont contentés de pain, de biscuits, de feuilles et d'herbes. En revanche, dans les villages du sud, à Mokane et à Khassous, les gros producteurs ont fait office de fournisseurs en céréales, moyennant emprunts, mais en aucun cas il n'y a eu disette ni crise alimentaire. En fait, il semble que la disette soit restée surtout circonscrite aux villages de la Communauté rurale de Ngayokhem, où les récoltes avaient été catastrophiques en 1983 et 1984, et où les gros producteurs ont été également touchés par le sinistre.

Le répit de la nouvelle récolte

- 41 En 1985, la répartition des pluies ayant été régulière jusqu'en septembre, les récoltes ont débuté autour du 15 septembre. La soudure d'hivernage s'est trouvée du coup écourtée. Dans la nécessité, certains paysans ont commencé à consommer le nouveau mil à peine

mûri. Pour tous, la fin d'hivernage a été nettement moins difficile à supporter que le début. Une double aide alimentaire a été distribuée, l'une par le gouvernement, l'autre par la mission luthérienne de Fatick. L'État a distribué 4,5 kilos de riz par individu dans la Communauté rurale de Ngayokhem, et 1,5 à 2,5 kilos de maïs dans celle de Diarère. Comme en 1983-84, l'aide la plus substantielle a été apportée par la Mission protestante qui a distribué par personne 10 kilos de riz. Certains catholiques ont bénéficié en plus d'une aide de la Mission de Niakhar que nous n'avons pas pu chiffrer. Des familles ont ainsi reçu près de 300 à 400 kilos d'aide alimentaire qui leur a permis d'économiser leur bétail et d'éviter de nouveaux emprunts.

- 42 Les difficultés rencontrées par les paysans au cours de l'hivernage ont des conséquences sur le long terme. Ph. LAVIGNE DELVILLE note que le temps passé à chercher des sacs de céréales freine les travaux agricoles et conduit à un nouveau déficit de production (1988). De même, les emprunts et les ventes multiples de mil entraînent un coût supplémentaire pour le paysan. Dans un échantillon de 50 cuisines, 66 % des chefs de cuisine s'étaient déclarés autosuffisants en novembre 1985 ; huit mois plus tard, 40 % d'entre eux sont à nouveau déficitaires, à la suite de ventes ou de remboursements d'emprunts. Cependant, les familles très touchées par la crise n'ont pas été amenées à quitter la concession et à partir en ville. Ce recours ultime est en fait rare en pays sereer, la solidarité intra-familiale compensant les déficits de production et de consommation.

SOUDURES PERIODIQUES ET PERMANENTES

- 43 Chaque année, les paysans modifient leur consommation alimentaire et les circuits d'approvisionnement. Ces soudures sont maîtrisées et n'entraînent que rarement des pénuries. Les crises alimentaires surviennent plutôt dans un contexte d'effondrement des productions vivrières et des rentes, mais aussi par suite des spéculations des commerçants sur les marchés et dans les boutiques.
- 44 La maîtrise des périodes de soudure est permise par l'importance, dans l'économie des cuisines, des activités para-agricoles et commerciales, liées au développement des marchés. Dans un contexte où chaque chef de cuisine doit innover et créer de nouvelles sources de revenus, les disparités entre producteurs émergent plus que jamais. Ceux qui migrent en ville ou vers les Terres neuves, qui sont à la recherche de nouvelles activités, ne sont-ils pas les paysans démunis du Sine, sans possibilités d'augmenter leurs productions, sans revenus monétaires traditionnels - bétail, emprunt, arachide-, en fait ceux qui n'ont aucun espoir de progresser par le seul travail de la terre ? Par le commerce sur les marchés et la migration, ils renouvellent leurs sources de revenus, transforment leur consommation et les moyens pour l'assurer. Chez ces producteurs, la soudure est permanente.

NOTES

1. Ph. LAVIGNE DELVILLE parle ainsi de déficit de consommation, autrement dit ce qu'il manque concrètement en fin d'année (1988).
 2. Ou crise de subsistance selon M. CHASTANET 0983).
 3. Chez les Wolofs, les chefs d'exploitation utilisent leur récolte avant de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement. Peut-être parce que leur économie est profondément ouverte sur l'extérieur et que les chefs de cuisine s'appuient depuis longtemps sur les revenus du commerce et de la migration (GARINE, 1960).
 4. Commerçant ambulant qui achète sur les marchés ruraux pour revendre en ville.
-

AUTEUR

JÉRÔME LOMBARD

Géographe, doctorant à l'Orstom, spécialiste des échanges vivriers au Sahel. Auteur d'une thèse sur les crises alimentaires en Pays sereer. Depuis 1991 chercheur à l'Inrets (Institut national de Recherche sur les Transports et leur Sécurité).

Les marchés ruraux du Sine

Jérôme Lombard

- 1 Dans l'ensemble du Bassin arachidier se tiennent des marchés hebdomadaires. Ils ont tous le même aspect d'effervescence joyeuse. Tous hauts en couleurs, ils sont les lieux d'échanges des mêmes produits, et chaque communauté villageoise y est très attachée.
- 2 Dans le pays sereer, l'histoire des marchés ruraux est déjà assez ancienne. Présents à l'époque pré-coloniale, revivifiés aux grandes heures de la traite arachidière, les marchés d'aujourd'hui, tout en ayant des formes différentes d'autrefois, gardent les mêmes fonctions que précédemment. Ce sont d'abord des marchés de proximité, et d'échanges intra-régionaux des produits du Sine. À l'époque pré-coloniale comme aujourd'hui, ils n'ont jamais été et ne sont pas des marchés de base, des marchés de collecte des produits locaux à destination d'autres royaumes ou régions, de grands marchés urbains ou de la capitale du Sénégal. Pour certains produits, à certaines époques de l'année, ils jouent ce rôle, mais de façon assez marginale, tant par les quantités que par le nombre de personnes concernées ; paysans et commerçants.
- 3 Les finalités particulières de l'agriculture et de l'élevage sereer expliquent en partie que les marchés n'aient pas été des lieux d'échanges majeurs avec d'autres populations. Le rapport au commerce était également différent selon les catégories sociales sereer : aujourd'hui, on en retrouve certaines traces dans les comportements des producteurs. L'immersion du pays sereer dans l'économie coloniale, et après l'indépendance dans l'économie étatisée, a introduit de nouveaux circuits d'échanges, et lancé de nouveaux acteurs, en oubliant les marchés et en occultant les rapports très particuliers des Sereer au commerce.

HISTORIQUE DES MARCHÉS DU SINE

- 4 Les rappels historiques de M. MBODJ et C. BECKER (chap. 2) à propos des échanges commerciaux dans le Sine attestent l'ancienneté du commerce en Sénégal, notamment dans les régions où les Sereer sont installés.

La période pré-coloniale

- 5 Dans le Sine de l'époque pré-coloniale, les marchés réputés se tenaient dans les capitales royales, Diakhao et Ndiongolor. Les échanges intra-régionaux étaient cependant modestes, les personnes commerçant avec d'autres royaumes étaient pour la plupart d'origine étrangère ou appartenaient à l'aristocratie sereer et au groupe des guerriers. Seuls, les lieux de contacts entre royaumes ou avec l'économie européenne ont vu se développer de nouveaux commerces. C'est avec le trafic d'esclaves, le commerce du sel ou du coton, que les producteurs de mil et les éleveurs trouvaient des acheteurs pour leurs produits et entraient dans le circuit.
- 6 Le développement de la culture de l'arachide a entraîné une promotion des paysans producteurs et vendeurs, notamment par le biais des relations d'échanges qu'ils nouèrent avec les représentants des maisons de commerce présents dans les petits ports du Sine. Fatick et Foundiougne émergèrent tandis que les marchés ruraux stagnaient, mis à l'écart par l'arachide et la nouvelle économie, même s'ils étaient toujours le lieu d'échanges intra-régionaux.

La période coloniale et l'économie de « traite »

- 7 Au début de la période coloniale vers 1890, le Sine était la première région productrice d'arachides, et Fatick la première place commerciale. D'autres lieux de commerce sont nés, appelés points de traite, liés au commerce des arachides : Niakhar autour de 1890, Patar et Toukar après la première guerre, Fissel et Tataguine dans les années trente. Le temps, à cette époque, était réglé par la « traite » et les marchés n'y échappaient pas : ils vivaient grâce à l'argent gagné par les paysans lors de la vente aux boutiquiers des arachides ; en hivernage, ils disparaissaient.
- 8 Dans les années cinquante, de nouveaux points de traite apparaissent dans l'est du Sine, et avec eux des marchés hebdomadaires nécessaires pour échanger durant toute l'année : Ndiob, Marout. Dans ces « escales » de brousse, les maisons de commerce des Libano-Syriens jouent un rôle important et s'impliquent dans les activités du marché, comme les boutiquiers maures très présents.

La période de l'indépendance

- 9 Autour de 1960, le Sine n'est déjà plus la grande région de production du début du siècle, avec des ports dynamiques, Fatick et Foundiougne. Sa part dans les productions agricoles ne cesse de décroître. Le Saloum, en revanche, est devenu la première région économique de l'intérieur, par ses productions d'arachide et de céréales.
- 10 Au même moment, l'État intervient massivement dans les campagnes. Progressivement, ce sont les coopératives qui recueillent la majorité des tonnages arachidières qu'elles collectent pour l'organisme national, OCA¹ puis Oncad². Ce dernier, en retour, fournit les intrants agricoles, le matériel de culture, les vivres de soudure, les semences. Tout intermédiaire privé est court-circuité. L'essentiel des opérations marchandes s'effectue à l'écart des marchés ruraux.
- 11 Néanmoins, le marché hebdomadaire reste ancré dans les mœurs, notamment dans le Sine. Mis à l'écart de la commercialisation des arachides, de la fourniture des intrants, des

vivres de soudure et des semences, délaissés rapidement par les commerçants libano-syriens, les grands marchés de l'avant-indépendance retrouvent après 1960 une seconde jeunesse à partir d'une production oubliée par l'État et propre au pays sereer, le bétail. Les villageois commencent à en vendre et à en acheter, ce qui ne se faisait pas habituellement dans les escales. Le marché de Mbafaye, anciennement situé à Fissel, voit le jour en 1960 avec cette spéculation.

- 12 L'émergence de transactions en bestiaux trouve une partie de son explication dans le programme de vulgarisation agricole que l'État lance en 1964 : la demande en animaux de traction croît alors et avec elle les échanges portant sur le bétail. Les marchés de la première génération subsistent donc, en dépit de la politique de l'État qui ne les favorise pas et des courants commerciaux qui restent faibles.

La réforme des Communautés rurales

- 13 La réforme administrative de 1972, instituant les Communautés rurales, est accompagnée par le souhait de voir tous les chefs-lieux de Communautés rurales se doter d'un marché hebdomadaire. C'est à partir de cette époque que le maillage des marchés dans le Bassin arachidier, et en particulier dans le Sine, se densifie.
- 14 Cependant, la volonté administrative ne suffit pas à faire d'un marché hebdomadaire une grande place commerciale : la concurrence a joué en défaveur des nouveaux marchés, et aujourd'hui plusieurs chefs-lieux de Communautés rurales disposent d'un marché qui vivote et dont l'histoire n'est que succession d'abandons et de redémarrages. Ainsi en est-il de Ngayokhem centre historique concurrencé par Toukar, et de Diaoulé pourtant un des premiers points de traite dans le Sine. À l'inverse, Tataguine et Diouroup situés, sur la route de Kaolack et anciennes escales, connaissent un nouvel essor.

L'évolution récente

- 15 Le maillage des lieux de commerce s'est encore un peu plus resserré au cours des années quatre-vingt, avec la création des marchés de la « troisième génération » (fig. 1). Ce ne sont pas des centres historiques, ni des chefs-lieux de Communautés rurales, mais des lieux de commerce très actifs. Diané, dans le nord-est du Sine, et créé récemment, reçoit chaque mercredi près de 300 vendeurs. Le meilleur exemple est celui de Diohine, village catholique de l'arrondissement de Tataguine, qui ne dispose d'aucune structure administrative et qui est situé en bout de piste carrossable : le marché qui a été judicieusement institué le dimanche est en pleine croissance. D'autres marchés, pourtant situés sur des pistes ou des routes importantes, végètent à proximité de grands marchés qui se tiennent le même jour.

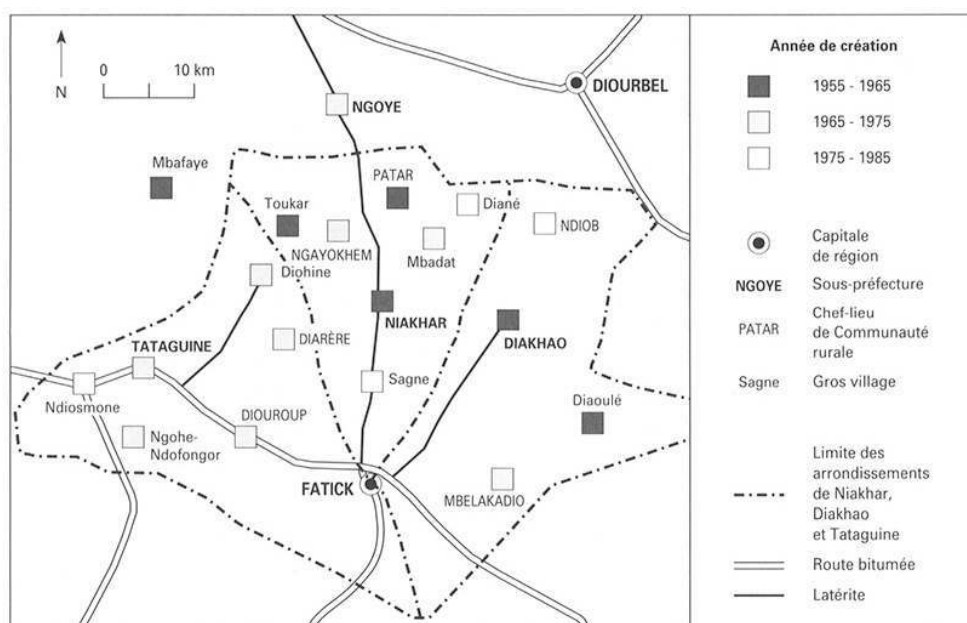


Figure 1. Les marchés hebdomadaires du Sine : année de création.

- 16 Devant le succès des marchés voisins, de nombreuses communautés villageoises du Sine ont souhaité créer leur marché hebdomadaire, parfois sans l'assentiment des autorités sous-préfectorales. C'est le cas de Sagne au sud de Niakhar, de Mbadat, de Ndiosmone sur la route de Mbour. Ces marchés de la « quatrième génération », presque spontanés, ne réussissent guère, soit parce qu'ils sont générés par des communautés villageoises trop petites, soit parce qu'ils sont trop proches d'un autre grand marché.
- 17 Aujourd'hui, dans les trois arrondissements du nord-ouest du Sine, on compte un marché pour 8 000 habitants. À la fin des années quatre-vingt, le Sine a même compté pas moins de 17 marchés (fig. 1). Il faudrait en plus ajouter les marchés importants de Mbafaye, Bambey, Ndiobel, Fatick et Gandiaye, dont l'aire d'influence empiète largement sur celle de Niakhar, Patar, Diakhao ou Toukar. Dans les années à venir, certains marchés existants disparaîtront probablement, en particulier ceux qui ne survivent que par une volonté administrative. Ils ne seront plus hebdomadaires, mais redeviendront sans doute de simples lieux d'approvisionnement quotidien pour quelques produits.

LES FONCTIONS ACTUELLES DES MARCHÉS RURAUX

- 18 Des enquêtes ont été menées dans treize marchés du Sine, sept dans l'arrondissement de Niakhar - Diane, Mbadat, Niakhar, Ngayokhem, Patar, Sagne et Toukar - et six qui géographiquement entourent cet arrondissement - Diarère, Diakhao, Diohine, Mbafaye, Mbokhodane et Ndiob. Un relevé du nombre de vendeurs a été effectué dans les treize marchés au mois de mai 1988. Les ambulants ont été repérés dans la mesure du possible, mais pas les vendeurs de bétail, ni l'origine géographique des acheteurs et vendeurs. Seuls les produits vendus sont connus, et nos enquêtes menées par ailleurs dans les villages indiquent dans quelle mesure les agriculteurs sereer sont impliqués dans l'activité commerciale des marchés.
- 19 Deux marchés sont quasiment inexistants, Mbokhodane et Sagne (moins de 5 vendeurs), et ne sont pas pris en compte ; à l'inverse, Mbadat qui accueille chaque vendredi 15 à 20

vendeurs, dont certains viennent d'autres villages, reste dans notre échantillon. Celui de Ngayokhem reste peu fréquenté, il regroupe moins de 100 vendeurs. Tous les autres marchés en totalisent au minimum 150, et attirent la foule.

Le marché des paysans

- 20 La répartition des vendeurs par type de produits est explicite : les marchés dans le Sine, y compris Mbafaye, sont d'abord des lieux où les paysans sereer ont la possibilité d'écouler leurs productions : récoltes, cueillette, produits du bétail, produits maraîchers, produits transformés. En effet, 53 % des vendeurs fixes - ni ambulants, ni commerçants de bétail - présents dans les onze marchés de l'échantillon proposent des produits dits « du terroir ». Ce chiffre est en partie sous-estimé à la suite de problèmes de comptage dans certains marchés. L'alimentaire brut domine largement les produits du terroir (92 % des vendeurs), par contre le secteur de la production transformée représente le cinquième du secteur de ces produits.

DES PRODUITS VENDUS SOUS FORME BRUTE

- 21 L'agriculture sereer est avant tout nourricière. Seule la vente par les paysans de fagots de bois, des résidus de récoltes, et des plantes médicinales ne ressort pas de l'alimentaire. Il n'est pas surprenant de voir le mil et, dans une moindre mesure le sorgho, écoulés en moyenne par 25 % des vendeurs de produits de terroir, présents sur les marchés. En deuxième position viennent les condiments et les légumes (près de 22 % de ces vendeurs) qui sont cultivés dans les vallées sèches de la région : certains marchés comme Ndiob ou Diarère, situés près des talwegs, mobilisent 17 à 20 % de la totalité de leurs vendeurs dans ces produits.
- 22 Troisième grosse affluence, celle des vendeurs de produits de cueillette, principalement les feuilles et fruits pour l'alimentation humaine (près de 22 % des vendeurs) : les marchés de Niakhar, Toukar, Patar et Mbafaye sont massivement approvisionnés par les paysans - les femmes en particulier - qui, désormais, n'hésitent pas à cultiver en plein champ des espèces auparavant marginales (oseille de Guinée - bissap - par exemple). L'arachide enfin, que ce soit sous forme brute ou transformée en huile, ressort également de l'alimentaire (14 % des vendeurs des produits du terroir).

PEU DE PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS

- 23 Les produits du terroir commercialisés le sont la plupart du temps sous forme brute. La petitesse des surplus céréaliers comme la faiblesse des productions annexes - maraîchage en particulier - expliquent cet état de fait. La vente de ce type de produits répond également au même souci : celui de se procurer des liquidités pour acheter une autre marchandise qu'on ne possède pas.
- 24 Dans ces conditions, il est plus simple et plus rapide de vendre une production brute, directement issue des réserves de la bassecour, ou de la cueillette de la veille, que d'attendre, alors qu'on est dans le besoin, et de vendre un sac de mil pilé ou du lait caillé, pourtant plus rentables. Cette pratique reste le fait des femmes, dont le souci est surtout de gagner un peu plus d'argent pour satisfaire des besoins personnels et éventuellement améliorer l'ordinaire du plat quotidien.

- 25 Le marché hebdomadaire est une occasion de rencontres et de palabres, les hommes y passent volontiers la journée et consomment sur place leur repas de midi. D'où un secteur « restauration et friandises » très développé qui concentre près de 80 % des vendeurs de produits transformés. Les rares femmes vendeuses de couscous se déplacent uniquement vers les grands marchés de Mbfaye et de Niakhar, où elles ont le plus de chances de le vendre, soit à des commerçants des villes, soit à des consommateurs qui ne cultivent pas de mil.

Le marché des commerçants

- 26 Les activités proprement commerciales sur les marchés du Sine concernent en moyenne 43 % des vendeurs, parmi lesquels ceux de l'alimentaire sont minoritaires.

LA PRÉSENCE DES PRODUITS D'AUTRES RÉGIONS

- 27 La plupart des produits alimentaires vendus par des commerçants, détaillants ou grossistes, proviennent d'autres régions du Sénégal ou d'Afrique de l'Ouest : le poisson frais ou fumé de la Petite Côte, les mangues de la région de Thiès, le sel des salines de Kaolack, le pain industriel de Bambey ou Fatick, la cola de Guinée. Seuls la viande des bouchers et le pain artisanal sont produits sur place, le jour du marché.
- 28 Tous les autres produits proposés sur les marchés sont manufacturés et fabriqués à Dakar ou importés. Il s'agit principalement des tissus, des prêts-à-porter, des fripes (33 % des vendeurs de produits manufacturés) ; des produits de bazar : piles, bics, savons, cahiers,... (24 % des vendeurs) ; des produits d'équipement des cases et des concessions : quincaillerie, cordes, bassines, objets divers,... (19 % des vendeurs) ; des produits de beauté et de la verroterie pour femmes (11 % des vendeurs).

DE RARES SEREER COMMERÇANTS

- 29 Les agriculteurs sereer sont faiblement impliqués dans les activités commerciales du marché, ils sont avant tout clients et n'achètent aux commerçants de produits manufacturés que si, auparavant, ils ont vendu un peu de leur production. Les échanges sont très rigoureusement réglés. Les prix sont fixés à l'avance et il sera difficile de marchander. Le marché est alors l'expression des choix offerts au paysan, des contradictions que ce dernier véhicule : à la fois profiter du marché par l'exercice de son activité, mais aussi subir les rigueurs du commerce régional et national. La majorité des commerçants de métier sont soit d'une autre ethnie, en particulier toucouleur pour les tissus, soit sereer d'origine « urbaine », c'est-à-dire habitant Niakhar, Fatick ou Bambey.
- 30 Les agriculteurs sereer interviennent dans le commerce de détail, seulement dans certains secteurs, comme revendeurs ou détaillants - en particulier les femmes et les jeunes hommes. Sur les marchés du Sine, le pain artisanal, les fruits, le poisson séché ou fumé, la cola, les feuilles de tabac, le sel et, dans une moindre mesure, les produits de bazar et la verroterie sont vendus par des paysans sereer qui en font une activité de saison sèche. Ils achètent à des grossistes de Fatick ou Bambey, conservent leur marchandise dans leur case et la revendent le jour du marché, soit à un étal fixe, soit en déambulant dans les allées.

- 31 La vente de produits maraîchers représente sans doute le seul secteur qui se rapproche du commerce à part entière. Certains paysans disposent dans les fonds de vallées sèches de grandes superficies qu'ils vouent aux cultures maraîchères. Et chaque jour de marché, ils écoulent une partie de leur production. Eux seuls peuvent être considérés comme proches de la double activité, mais ils sont rares, car les problèmes de nappe phréatique salée sont dans la région quasiment insurmontables.
- 32 Les Sereer qui ont un rôle important et peut-être grandissant à jouer sur les marchés sont les forgerons, les tisserands, les tailleurs, et dans une moindre mesure les artisans du bois et du cuir. Si les tailleurs peuvent être concurrencés par l'arrivée massive sur tous les marchés des vendeurs de fripes ou de prêt-à-porter en provenance des pays industrialisés, les forgerons par contre connaissent un regain d'activité depuis la disparition du Programme agricole et de l'équipement des campagnes en matériel. Ce dernier très usé nécessite aujourd'hui de nombreuses réparations que seuls les forgerons sont à même d'effectuer. Ce sont eux, entre autres, qui fournissent également les pièces de rechange que le passant voit éparpillées à même le sol le jour du marché.
- 33 Les vendeurs de pièces détachées associés aux forgerons représentent en moyenne 3 à 4 % des vendeurs présents sur les marchés, soit le pourcentage de gens de caste forgerons dans les arrondissements de Niakhar, Diakhao et Tataguine (BECKER, 1982 a et b). Cette simple comparaison montre combien actuellement cette catégorie d'artisans s'adapte à la demande des agriculteurs et profite du marché hebdomadaire pour écouler ses productions.

DES SEREER PLUS PRÉSENTS À L'AVENIR DANS LE COMMERCE ?

- 34 Tous les marchés du Sine sont d'abord des lieux d'écoulement des productions sereer. La démarche de la plupart des paysans ne consiste pas à rentabiliser leurs productions, mais à les échanger, selon le système traditionnel du troc. L'importance des échanges sur les marchés est le signe manifeste d'un déficit monétaire dans de nombreuses exploitations agricoles.
- 35 A long terme, la faible implication des agriculteurs sereer dans la transformation et la vente de leurs productions ainsi que dans le commerce et le transport des denrées peut-elle se muer en une volonté de prendre à leur compte ce secteur d'activités ? Ce sera possible si les politiques alimentaires nationales commencent à favoriser les productions locales par une harmonisation des structures commerciales et des prix des céréales de toutes origines. Les marchés y gagneront en dynamisme commercial et les producteurs en rentabilité.

LES MARCHÉS : UN DÉBOUCHÉ POUR LES PRODUCTIONS NOBLES DE L'AGRICULTURE SEREER ?

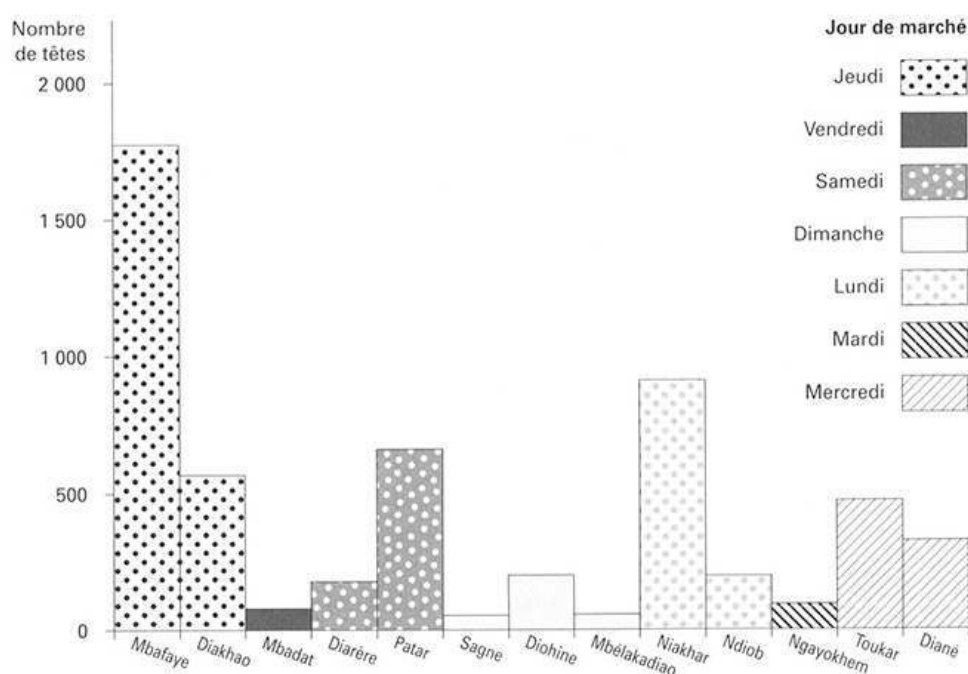
- 36 Les céréales et le bétail sont sur les marchés sereer des productions comme les autres, parfois même dépassées par les produits maraîchers ou de cueillette. Quel que soit le critère retenu (vendeurs, fréquentation des points de vente, localisation géographique dans l'espace du marché), ces productions n'ont pas la place qui devrait leur revenir au regard de leur importance économique et sociale dans la paysannerie sereer. Cette relative marginalisation est d'autant plus remarquable que l'avenir des campagnes du

Sine devrait passer par le développement de la commercialisation de tels produits à commencer par le marché et se poursuivre dans des filières appropriées.

Les ventes de bétail sur les marchés hebdomadaires

- 37 Le commerce du bétail se tient dans quelques places du Sine, auxquelles il convient d'ajouter deux marchés de première importance, Mbfaye à l'ouest et Bambey au nord. Hormis ces deux-là, seuls les marchés de Niakhar, Patar et Diakhao accueillent du bétail chaque semaine, Toukar et Diohine offrant très irrégulièrement quelques têtes (fig. 2 et 3).

Figure 2. Les marchés du Sine : fréquence et importance du commerce du bétail.

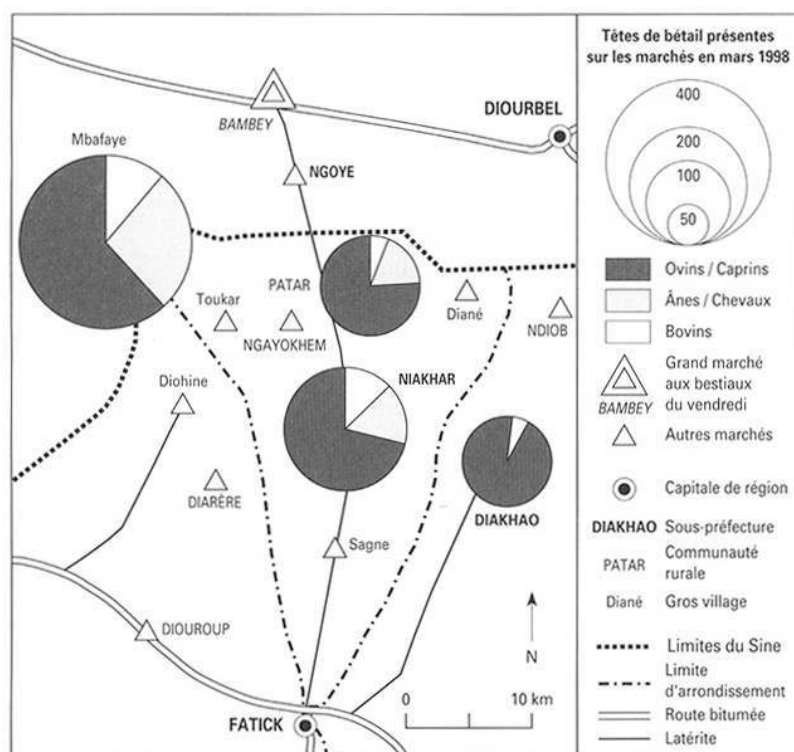


- 38 Dans chaque marché, le bétail est regroupé selon l'espèce dans des lieux spécifiques, identiques d'une semaine à l'autre. Cette dispersion géographique du bétail traduit d'ailleurs une véritable spécialisation des commerçants de métier. Ainsi les Mauritaniens, jusqu'au mois d'avril 1989, étaient attachés au commerce des chèvres et des moutons, et ne s'intéressaient guère aux bovins, du moins dans le Sine.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX DE NIAKHAR

- 39 Le marché du bétail de Niakhar a été suivi chaque semaine du 27 janvier 1986 au 2 mai 1988, mais l'identification des partenaires des transactions ainsi que le relevé des prix après marchandage n'ont été réalisés systématiquement qu'à partir du 9 mars 1987. D'autres marchés ont été visités, mais aucune série de données n'y a été relevée. Les échanges portant sur le gros bétail se déroulent aussi en dehors des marchés, dans les villages même. Ces transactions évidemment non recensées dans les enquêtes sur les marchés peuvent porter sur de nombreuses têtes.

Figure 3. Les marchés hebdomadaires du Sine : les ventes de bétail.



- 40 Le prélèvement dans le cheptel sereer varie selon la saison. Il augmente en hivernage quand les chefs d'exploitation ont des problèmes de trésorerie et cherchent à vendre (LOMBARD, 1989). En saison sèche, ces derniers sont plutôt demandeurs notamment lorsqu'il faut faire face à des obligations, lors des cérémonies nécessitant des sacrifices par exemple. De même, durant la période qui précède les cultures, les paysans cherchent à se procurer des chevaux ou des ânes.
- 41 Les échanges de gros bétail sur le marché de Niakhar sont monopolisés par des Sereer : 87 % des intervenants actifs - ceux ayant réalisé au moins une transaction et donc étant enregistrés dans l'enquête - sont sereer. 73 % des intervenants sont cultivateurs, et parmi eux 76 % habitent à moins de 10 kilomètres du marché. Les agriculteurs sont répertoriés comme des personnes qui ne sont intervenues de façon active qu'une seule fois au cours des 57 jours de marché. Compte tenu de leur faible implication dans le commerce, et de leurs origines géographiques, nous en déduisons que la plupart sont paysans.
- 42 Les autres 27 %, qui ne sont pas agriculteurs, sont des commerçants ou intermédiaires appelés souvent *téfanké* ; ils sont intervenus au moins deux fois sur le marché. 57 % d'entre eux sont sereer (40 sur 70) et 63 % habitent à moins de 10 kilomètres de Niakhar. À quelques exceptions près, tous habitent dans un rayon de 20 kilomètres autour de Niakhar. Hormis les quelques commerçants d'une autre ethnie en provenance de Bambey, Fatick, Diakhao ou Kaolack, et qui ne viennent qu'une fois par an, le commerce de bétail, au départ de Niakhar, est presque entièrement aux mains des Sereer. Globalement, ces commerçants sont présents dans 84 % des transactions de gros bétail. Dans 37 % des transactions, ils échangent entre eux, contre seulement 16 % entre paysans. De même, parmi les transactions effectuées entre paysans et commerçants, 67 % se font dans le sens paysans-commerçants.

DES ÉCHANGES FAVORABLES AUX COMMERÇANTS

- 43 Le prix moyen d'un bœuf de quatre ans, en bon état, est en 1987-88 de 70 à 80 000 francs CFA. Si le producteur propose une bête en mauvais état, son prix peut diminuer d'au moins 20 000 francs. Cette baisse du prix ne s'opère pas aux dépens des seuls paysans. Il n'y a pas un prix-paysan et un prix-commerçant, le bétail est payé au prix réel, qui est fixé selon l'état et l'âge de la bête, quel que soit l'acheteur ou le vendeur. Les commerçants sereer, également agriculteurs, sont en fait confrontés aux mêmes difficultés en période de soudure.
- 44 Si un double marché du bétail se met en place, c'est surtout la conséquence d'un accès inégal à l'information sur les prix. Les commerçants et intermédiaires connaissent par habitude les différences de prix d'un marché à l'autre et jouent dessus. Ainsi peuvent-ils payer une bête à un prix jugé rémunérateur pour le paysan qu'ils revendront en fait plus cher à Mbafaye ou à Bambey.
- 45 Les paysans ne sont pas toujours au courant de toutes les variations et de toutes les subtilités ; certains n'osent même pas se rendre sur les grands marchés, de peur de ne pas parfaitement maîtriser les conditions du marchandage. Sur le marché de Niakhar, ils se contentent de vendre ou de faire vendre leur bétail, qui dans la même journée peut être échangé entre commerçants plusieurs fois de suite.

LE MARCHÉ DE PETIT BÉTAIL

- 46 Le commerce du petit bétail regroupe de loin les échanges les plus nombreux, à Niakhar comme à Diakhao ou à Patar. On peut y voir au cours de la saison sèche entre 100 et 200 petits ruminants. Il est très difficile de distinguer les vendeurs des acheteurs, cela d'autant plus que le marchandage s'opère au milieu des bêtes.
- 47 À la différence des marchés de gros bestiaux, celui des petits ruminants est fréquenté par de nombreux paysans. Les chèvres et les moutons sont achetés ou vendus par les chefs de cuisine et les jeunes hommes dépendants, rarement par les femmes qui passent plutôt leurs commandes. Les sommes échangées sont moins élevées que pour le gros bétail, on discute entre paysans, et le marchandage y est plus aisé.
- 48 Les Mauritaniens étaient jusqu'en 1989 très présents dans ce commerce, souvent avec de belles bêtes et des troupeaux importants. En fait, ces commerçants de métier rachetaient et revendaient en fonction du marché dakarois. Il existe aussi des commerçants sereer de petit bétail, dont le rôle s'est accru après le retrait massif des Maures en 1989. La plupart d'entre eux écoulent le bétail de leur village contre une commission.
- 49 Le commerce de bétail sur le marché de Niakhar montre que la société sereer est en économie de semi-subsistance : les échanges de petit bétail correspondent avant tout au souci de se procurer de l'argent, pour la satisfaction de besoins impérieux. Rares sont ceux, comme le faisaient les Maures, qui profitent de la fête de la *Tabaski* (fête du mouton) pour engraisser des béliers et les revendre en ville. La vente de gros bétail est plus rare, mais le marché offre à ceux qui pratiquent l'embouche bovine un débouché très rémunérateur.

Les ventes de mil et d'arachide sur les marchés : la dépendance paysanne

- 50 À l'instar du commerce de bétail, celui du mil sur le marché de Niakhar atteste une économie de subsistance en train d'évoluer vers une économie de marché : les paysans produisent un peu plus que le nécessaire et se trouvent ainsi disposer occasionnellement d'un surplus échangeable (COUTY, 1965). Des agriculteurs sereer qui cherchent délibérément et régulièrement à obtenir un excédent pour vendre se rencontrent, mais ne sont pas nombreux. Les femmes se comportent comme de perpétuelles vendeuses de mil, alors qu'elles n'écoulent bien souvent que quelques kilos de la récolte du chef de famille.

LE MIL, UNE PRODUCTION PEU VENDUE

- 51 En pays sereer, le mil est encore et avant tout destiné à la consommation, même si son commerce semble important sur les marchés. Dans ces conditions, les échanges sur le mil ne procurent pas tous les avantages aux producteurs qu'ils pourraient en retirer. Ils s'exposent aux variations très fortes du marché, sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle.
- 52 Les motivations et la provenance des vendeurs démontrent que la vente de mil est très conjoncturelle. Mises à part les femmes qui déclarent peu leurs ventes, les grosses ventes sont le fait des hommes et surtout des chefs de cuisine. En 1985-86, 17 % des cuisines de notre échantillon ont vendu du mil : 60 % des vendeurs provenaient des deux villages les plus sinistrés. Pour compenser leur déficit monétaire cette année-là, les paysans ont dû vendre du mil. Les plus grosses ventes représentent entre le quart et le tiers de la récolte, ce qui est énorme et contribue à entretenir le cycle ventes-soudure (LOMBARD, 1993). Dans les trois autres villages, les ventes de mil ont été faibles, et les besoins en numéraire couverts par d'autres revenus.
- 53 Selon P. COUTY (1965), une production marchande infime garde un caractère analogue à celui de la production de subsistance : le fruit de la vente de quelques sacs est affecté à un besoin précis, les quantités vendues sont fixées à l'avance et en fonction des prix des biens désirés, et le moment de la vente coïncide avec celui où le besoin est ressenti. Ce qui compte, ce n'est pas de vendre au meilleur prix, dans un des marchés environnants, mais de vendre, à un prix proche de celui dont le vendeur a entendu parler, la quantité qui permettra de satisfaire un besoin sur le marché le plus proche.

DES COURS DIFFÉRENTS D'UN MARCHÉ À L'AUTRE

- 54 Chaque marché a un cours du mil propre et différent du marché voisin, même si les écarts ne sont pas très importants. Ainsi, le cours du mil au marché de Toukar est toujours inférieur de quelques francs à celui de Niakhar. Ces variations de prix d'un marché à l'autre sont entretenues par les pratiques des producteurs qui écoulent irrégulièrement leur mil sur le même marché, et qui ne tirent pas profit des différences de prix. Le paysan ne perçoit pas l'intérêt de faire des kilomètres pour vendre sa production, et par là-même il fixe des limites étroites à la production et à la consommation.
- 55 Au niveau supérieur, les commerçants - et plus rarement quelques agriculteurs - vendent et achètent sur plusieurs marchés. Ils connaissent les différences de prix - ils disposent de

l'information, de moyens pour se déplacer avec leurs stocks - et en profitent. Eux aussi contribuent à faire varier les prix des céréales sur les marchés. P. Couty parle d'un véritable dualisme des échanges qui voit se superposer aux petites zones juxtaposées de commercialisation des céréales, des mouvements de grande ampleur reliant les marchés ruraux et les marchés urbains.

DE TRÈS FORTES VARIATIONS DES PRIX SUR UN MÊME MARCHÉ

- 56 A ces disparités dans l'espace des cours du mil, s'ajoute une variation du prix du mil dans le temps sur le même marché. L'unité de mesure de mil est le pot de 500 grammes, ancienne boîte de conserve à tomates reconvertie. Le prix du mil a été systématiquement relevé sur le marché de Niakhar du 27 janvier 1986 au 2 mai 1988. À Toukar, le cours du mil n'a été enregistré que du 10 février au 30 mars 1988. Pour les autres marchés, nous ne disposons que de données éparses issues de relevés irréguliers.
- 57 Sur le marché de Niakhar, la tendance générale se caractérise par une hausse du prix du mil en fin de saison sèche et pendant l'hivernage, et par une baisse soudaine après la récolte. L'offre et la demande sont fonction de plusieurs données :
 - le niveau de la production vivrière ;
 - les besoins en numéraire des paysans ;
 - le niveau des emprunts réalisés auprès des commerçants et agriculteurs revendeurs.
- 58 En 1985-86, les agriculteurs du nord de l'arrondissement de Niakhar ont vendu leur mil plus que de coutume. Par manque de semences, la commercialisation des arachides a peu rapporté. L'offre en céréales s'est alors maintenue à un bon niveau jusqu'au mois de juin, où le prix du kilo n'atteignait que 65 francs CFA. La récolte de 1986 a été moyenne, mais les emprunts contractés par les paysans n'ont pas été trop lourds : en octobre et novembre, le prix du mil était encore élevé pour la saison (70 francs par kilo). La demande s'est par contre accrue au cours de la saison sèche, au moment de la « traite » en particulier, par suite de l'interdiction des marchés pour cause de choléra. Le prix est alors monté jusqu'à 120-130 francs par kilo. Durant l'hivernage 1986, il est supérieur de 33 % à celui de l'année précédente (100 francs en 1985-86). La récolte de 1987 a été d'un très bon niveau : les ventes après la récolte se sont multipliées et le prix du mil est descendu à 35 francs, pour remonter dans les mois qui ont suivi à 65-70 francs.
- 59 L'instabilité des cours est entretenue par les interventions d'acteurs très variés. Ainsi en 1986, la perspective d'une récolte vivrière d'un bon niveau a obligé les agriculteurs-revendeurs à écouler à perte leurs stocks dans les jours qui ont précédé la récolte : en une journée, le cours du mil a perdu plusieurs dizaines de francs.
- 60 D'autres événements retentissent sur le prix du mil. Les fêtes religieuses sont l'occasion de préparatifs intenses et coûteux. Le mil est très demandé en ville, mais son prix n'évolue guère dans les campagnes. Les vrais bénéficiaires sont les commerçants informés qui ont la possibilité d'acheminer en ville de grosses quantités de mil au moment opportun. Les mêmes évitent également de se retrouver avec leurs stocks invendus, quand les camions remplis d'aide alimentaire viennent déverser leur marchandise dans les bourgs ruraux.

COURT-CIRCUITER LES COMMERÇANTS ?

- 61 Pour les producteurs, la seule possibilité de profiter quelque peu du différentiel de prix entre la campagne et la ville est de court-circuiter les échelons inférieurs ou supérieurs de la filière de commercialisation (YUNG, 1984). Les femmes qui vendent du couscous dans les villes proches, les hommes qui écoulent leurs surplus à Dakar par l'intermédiaire de la famille installée en ville, voilà autant de tactiques à court terme qui permettent de gagner de l'argent, mais qui ne répondent pas toujours à un souci d'étaler dans le temps son intervention sur le marché.

LE COMMERCE DE L'ARACHIDE

- 62 Pour les ventes d'arachides, le même constat que pour celles de mil s'impose. Les cours varient fortement d'une semaine sur l'autre. Dans le contexte de désengagement de l'État et de diminution des quantités de semences distribuées dans le cadre du Programme agricole, les paysans et en particulier les dépendants et les femmes doivent compenser la baisse de ces fournitures par des achats. La demande est permanente, car les producteurs ont constamment le souci, avant les premières pluies, de s'approvisionner en semences. Parfois, ils le font le jour même de la première pluie. La meilleure solution pour le petit producteur serait de s'approvisionner au moment de la récolte, lorsque les prix proposés sont bas : par manque de numéraire, c'est tout le contraire qui se produit, tous les producteurs procédant alors à des ventes d'arachide.
- 63 Sur les marchés de Niakhar, Patar, Diakhao et Mbafaye, les vendeurs d'arachide sont toujours nombreux et représentent en moyenne entre 7 et 10 % des vendeurs installés, soit la troisième plus grosse affluence. L'arachide constitue un moyen de se procurer, en toutes saisons, des ressources monétaires, notamment par le biais de la vente de l'huile artisanale.

L'AVENIR DES MARCHÉS RURAUX DANS L'ÉCONOMIE SÉNÉGALAISE

- 64 Il n'y a pas vraiment de réseaux de marchés au sein du Bassin arachidier, comme le souligne R. VAN CHT-BONNARDEL (1977), de marchés dominateurs qui regroupent les produits collectés dans d'autres marchés, à l'égal des marchés du Togo (LEBRIS, 1984).
- 65 Dans le Sine, chaque marché étend son influence sur les environs immédiats. Pour les communautés villageoises qui disposent d'un marché relativement actif, la tenue du marché permet à des villageois de vendre des produits ou leurs prestations (forge, tissage), et *in fine* apporte de l'argent dans le village. Dans les gros bourgs, des paysans viennent de loin, des commerçants arrivent des villes voisines (Bambey, Fatick, Kaolack), une activité de transport se développe, et une partie des retombées de cette activité bénéficie à la communauté villageoise.
- 66 Dans cette logique toute territoriale, chaque village, chaque chef de village souhaite avoir son marché, d'où le développement sans précédent des marchés dans les années quatre-vingt. La concurrence est cependant trop forte, et les jours encore libres dans la semaine n'existent plus. Les communautés villageoises sont trop petites et la demande trop faible. En termes de développement régional du Sine, les autorités devraient veiller à limiter les

marchés hebdomadaires à un par Communauté rurale peut-être. Pour pallier le manque à gagner de certains villages voisins, faut-il imaginer un reversement à ces communautés villageoises d'une partie des taxes prélevées auprès des commerçants le jour du marché ? D'autres actions plus macro-économiques devraient être conduites pour stabiliser les cours des céréales, esquisser l'amorce d'un réseau de collecte des céréales sur les marchés ruraux. Pour cela, il est nécessaire de dynamiser le commerce des céréales, d'aider les producteurs et les commerçants, de valoriser les céréales locales en ville.

- 67 Les échanges portant sur le bétail sont les seuls qui, aujourd'hui, fonctionnent selon une hiérarchisation des marchés et un réseau (fig. 3), dont Mbafaye et plus encore Bambeï représentent les pôles moteurs. Mbafaye regroupe chaque semaine en moyenne 400 à 500 têtes de bétail, alors qu'à Niakhar, Patar et Diakhao, il n'y en a en moyenne que 200 à 250.
- 68 Deux niveaux de marchés à bétail sont repérables :
- d'une part, les marchés de collecte primaire qui concentrent le bétail des villages environnants - Niakhar, Patar et Diakhao ;
 - d'autre part, le marché de regroupement des bestiaux achetés sur les marchés du premier niveau, en particulier pour les bovins - Mbafaye et surtout Bambeï.
- 69 Tous les autres petits marchés ne s'insèrent pas dans ce réseau, hormis peut-être Toukar, et ne constituent que des lieux d'échanges villageois traditionnels.
- 70 Progressivement, les marchés sont devenus des lieux d'activités anciennement dévolues aux organismes d'État, notamment l'approvisionnement des paysans en semences d'arachide, le commerce de céréales, les ventes de matériel agricole. Ces échanges de produits se règlent désormais selon la loi de l'offre et de la demande qui contribue d'une certaine façon à accroître les disparités entre producteurs.
- 71 Incontestablement, les marchés y ont gagné en affluence et en activité. Compte tenu des besoins des populations en argent et en produits de toutes sortes, le rôle des marchés ne devrait que s'accroître. À terme, des filières de produits vont sans doute apparaître, au départ informelles, puis peu à peu organisées et maîtrisées. Le retour de l'État dans les campagnes du Bassin arachidier, et particulièrement en pays sereer, passera par l'aide aux producteurs et aux commerçants, par la mise en ordre de l'anarchie géographique des lieux de marchés, par la stimulation de filières hiérarchisées.

NOTES

1. OCA ; Office de Commercialisation agricole.

2. OnCAD : Office national de Coopération et d'Assistance au Développement.

AUTEUR

JÉRÔME LOMBARD

Géographe, doctorant à l'Orstom, spécialiste des échanges vivriers au Sahel. Auteur d'une thèse sur les crises alimentaires en Pays sereer. Depuis 1991 chercheur à l'Inrets (Institut national de Recherche sur les Transports et leur Sécurité).

11. Migrations et relations à distance

Guy Pontié et André Lericollais

- 1 L'approche des relations à distance rencontre l'habituelle et difficile question de la définition des migrants. La distinction entre migration temporaire et définitive, basée sur la durée d'absence, opératoire en démographie pour mesurer les mouvements de population, l'est beaucoup moins dans le cadre d'une analyse des relations sociales et économiques entre les migrants et leur société d'origine. De ce point de vue, sociologue, géographe ou économiste héritent des démographes un suivi de population sur le long terme d'une rare qualité, dans les huit villages de la zone de Ngayokhem. Cependant on peut regretter que le suivi démographique ait été mené au niveau de l'unité d'habitation (*mbind*) plutôt qu'à celui de l'unité de production (*ngak*) dont la composition, au regard de la parenté, eût été, pour leur analyse, plus opératoire. La migration temporaire n'est pas définie par une durée du déplacement fixée de manière conventionnelle, mais par la perception qu'en ont les autres membres de l'unité domestique qui distinguent entre le voyage, la fixation provisoire ailleurs et l'établissement durable à l'extérieur. À la différence du « voyage » la migration temporaire s'accompagne d'une recherche ou de la pratique d'une activité, mais à la différence de l'émigré définitif, l'appartenance à l'unité domestique d'origine est maintenue avec une perspective de retour sans ambiguïté, tant pour le migrant que pour sa famille restée au village.
- 2 L'enquête sur les migrations rurales, qu'elle soit conduite dans la zone de départ ou à leur lieu d'aboutissement, procède le plus souvent par questionnaire au niveau du ménage et par entretien individuel, ce qui sollicite les motivations personnelles ou met l'accent sur les caractéristiques, la situation et les difficultés de l'unité-ménage, qu'elle soit rurale ou urbaine. Ce type d'approche tend à banaliser la société paysanne d'origine et s'avère insuffisante pour rendre compte des spécificités pourtant importantes de l'émigration, dans ses modalités et ses fonctions.
- 3 L'analyse attentive de l'organisation sociale, l'observation des rapports sociaux de production et plus précisément le repérage des niveaux de solidarité réellement à l'oeuvre dans les villages d'origine permettent de mieux rendre compte des modalités particulières de la migration. Les relations qui se développent et se maintiennent à

distance avec les habitants des villages d'origine renvoient nécessairement à cette trame sociale. Il n'est pas sans intérêt de s'y référer pour situer les innovations que l'on repère dans l'organisation et le fonctionnement des réseaux sociaux.

OBJECTIFS ET MÉTHODES

- 4 Pour apprécier les conséquences des mouvements migratoires sur la société d'origine, plusieurs méthodes pouvaient être utilisées de concert. L'enquête par questionnaire réalisée auprès du plus grand nombre possible de migrants, donne une appréciation statistique des fréquences et du contenu des relations (sociales, religieuses, matrimoniales, économiques...) qu'ils entretiennent avec les lieux d'origine. Cette méthode a été partiellement utilisée à l'occasion du recensement des Sereer installés sur les Terres neuves, où ont été posées à tous les migrants un certain nombre de questions sur ces relations (GARENNE, LOMBARD, 1991). Les renseignements obtenus sont d'un grand intérêt : ils confirment l'importance des relations à distance, mais n'éclairent guère sur les mécanismes qui sous-tendent ces relations ou leur évolution dans le temps.
- 5 Dans les différentes zones de migrations temporaires ou définitives on aurait pu également constituer un échantillon raisonné, en fonction de l'âge, de l'ancienneté de la migration, du degré de scolarisation. Les individus ainsi sélectionnés auraient fait l'objet d'entretiens approfondis. Les travaux menés par Abdou Saïam Fall (1987 et suivants), sur les migrations en ville des Sereer, confirment l'efficacité de cette méthode.
- 6 Les méthodes et techniques utilisées sont bien sûr avant tout fonction des objectifs de l'étude et des hypothèses que l'on veut tester. Notre objectif était d'analyser les conséquences sociales et économiques des migrations sur la société d'origine, plutôt que la « création de nouveaux milieux sociaux » sur les lieux mêmes de la migration, même si nous sommes conscients qu'il faut aussi analyser ceci si l'on veut comprendre cela.

Entre zones de départ et de migrations : des unités de production liées ?

- 7 Les travaux antérieurs menés en pays sereer, la connaissance du terrain acquise par des membres de l'équipe et les premiers résultats des nouvelles recherches, permettaient de formuler deux hypothèses :
 - les mouvements migratoires en provenance du Sine, y compris vers d'autres zones rurales, s'expliquent principalement par la pression foncière, même si, avec le temps, les mouvements prennent en partie leur autonomie par rapport aux causes qui les ont engendrés, et si l'existence des réseaux migratoires constitue en elle-même un élément amplificateur¹ ;
 - Les mouvements ne sont pas seulement la résultante d'initiatives individuelles totalement anarchiques mais, pour une grande part, de stratégies collectives.
- 8 Partant de là, il fallait définir les groupes de gestion du foncier dans les aires d'origine et les autres niveaux d'autorité et de solidarité susceptibles d'intervenir dans la définition de stratégies migratoires et l'organisation éventuelle des relations à distance. À cet effet, il était nécessaire, avant même d'aborder le problème des migrations, de mener une étude classique d'anthropologie de la parenté, et d'analyser les rapports entre parenté, pouvoir, système de valeurs et économie. À cette phase de la recherche, l'individu ne nous

intéressait pas en lui-même, mais comme élément de différents groupes de solidarité qui avaient à résoudre des difficultés économiques. Considérer, dans un premier temps, en termes d'unités liées, les unités de production du Sine et des zones de migration, issues de mêmes groupes « fonctionnels » était un moyen efficace d'apprécier l'impact réel des migrations, mais aussi d'identifier les stratégies éventuelles des différentes unités et leur évolution dans le temps. L'étude s'est appuyée essentiellement sur une enquête qualitative « intensive » auprès d'un nombre restreint d'unités sociales et économiques significatives, qui relèvent à la fois de la patrilinéarité et de la matrilinearité, sans négliger pour autant les autres sources d'informations disponibles.

La complémentarité des approches entre sciences sociales

- 9 L'approche socio-anthropologique s'avère très complémentaire des recherches en démographie et en géographie agraire conduites sur le même terrain. La nature et la précision des travaux menés dans la région favorisaient ce type d'approche fondée d'abord sur des relevés d'ordre généalogique. Les généalogies avaient été établies, en 1965, pour tous les patrilignages représentés à Sob². Une fois identifiés les différents groupes fonctionnels en matière de solidarité économique et d'exercice du pouvoir, il était possible de situer dans la généalogie l'ensemble des membres de ces groupes, et donc les migrants, en partant de la génération antérieure à 1960, jusqu'à nos jours. À titre comparatif, des généalogies ont été dressées pour certains patrilignages de Ngayokhem et de Kalom, avec les mêmes objectifs. On disposait ainsi pour chaque migrant d'une série d'informations précieuses : âge, caractéristiques de l'unité de production d'origine (rapport actif/inactif, situation foncière...), nombre de migrants dans ses différents groupes d'appartenance, leur ordre de départ dans le temps et selon les lieux d'implantation, leur statut matrimonial et économique. C'est l'histoire migratoire individuelle, mais plus encore par groupes « fonctionnels », que l'on pouvait reconstituer et mettre en relation avec l'histoire locale et les déterminants extérieurs d'ordre juridique (loi sur la famille, par exemple, qui renforce l'héritage patrilinéaire des biens), politico-économique (loi sur le domaine national, prix de l'arachide, vulgarisation du matériel agricole) et écologique.
- 10 Les données démographiques permettent de situer et de contrôler les reconstitutions d'itinéraires migratoires. Les données des recensements de 1965 et 1987 ont été exploitées pour recouper les généalogies. Le suivi démographique d'une grande précision, mené dans la région depuis plusieurs décennies, a permis d'avoir une idée de l'évolution éventuelle de la composition des unités d'habitation, au regard des relations de parenté.
- 11 Le parcellaire foncier a aussi été utilisé pour orienter le questionnement et contrôler certaines affirmations. La carte du parcellaire, dressée en 1965 pour le terroir de Sob, et réactualisée en 1987, a permis d'affecter à chaque segment de patrilignage gestionnaire de terres l'intégralité de son patrimoine foncier. Dans la même optique, et toujours à titre comparatif, le parcellaire a été dressé pour certains quartiers de Ngayokhem et de Kalom. C'est au niveau des segments de patrilignage, comme on l'a noté précédemment, qu'il convient d'évaluer la pression foncière, les inégalités éventuelles d'accès à la terre, et d'identifier les stratégies migratoires qui leur seraient éventuellement liées. Les informations fournies par l'étude du terroir et son actualisation, en matière d'organisation de l'activité agricole, de répartition des tâches et des revenus, de changements induits par la diffusion du matériel agricole ou la baisse de la pluviométrie

sont tout aussi précieuses. Situer les individus dans leur segment de matrilineage est également important, pour deux raisons au moins. Il s'agit en effet d'un groupe de solidarité très efficace, notamment lors des dépenses cérémonielles ostentatoires qui engagent encore les Sereer au plus profond de leur identité. Par ailleurs, ce groupe « despatialisé », contrairement au « patrilignage » fortement ancré dans un territoire, peut offrir au candidat migrant des possibilités d'accueil multilcales.

- 12 Cette somme d'informations, de l'ordre de la « morphologie sociale », sur les migrants eux-mêmes et les groupes sociaux auxquels ils appartiennent, permet à la fois de repérer des tendances, d'identifier un certain nombre de questions, de formuler éventuellement de nouvelles hypothèses. Cette connaissance a servi à orienter les entretiens approfondis menés ensuite auprès de plusieurs membres de ces unités. Faute d'être situées dans leur contexte socio-économique, les circonstances de départ et les causes de migration spontanément avancées par les migrants n'ont guère de valeur explicative³. Il est par ailleurs possible, en multipliant les informateurs originaires d'un même groupe, de contrôler l'information qualitative ainsi recueillie. Les erreurs et omissions, dues à une méconnaissance des faits ou à des interprétations différentes des règles de fonctionnement du groupe, significatives en elles-mêmes, ne peuvent être identifiées et interprétées que par rapport à des données sûres.
- 13 C'est l'intérêt porté au « groupe social » plutôt qu'à « l'individu », dans un premier temps au moins, et l'examen des relations sociales au sein de ces groupes, par delà les distances, qui caractérisent cette approche. Les techniques utilisées, notamment l'entretien non directif, n'ont rien que de très classique tant dans la forme que dans le contenu.

Individus et structures, changements et permanences

- 14 Cette approche, mettant au départ l'accent sur les structures, peut paraître plus adaptée à la mise en évidence des permanences qu'au repérage des changements et des ruptures. Elle relèverait à ce titre d'une vision quelque peu passéiste d'une société sans conflits. En fait, il n'est pas question de sous-estimer l'importance des stratégies des différents agents, mais de rappeler qu'elles se situent à l'intérieur d'un cadre idéologique et économique déterminé même si l'objectif du contestataire est de s'en affranchir. Si on analyse les attitudes des agents par rapport aux règles de fonctionnement des groupes sociaux auxquels ils appartiennent, on peut appréhender le « conformisme », mais aussi les formes de contestation ou même l'anomie. En revanche, si l'on part d'un *a priori* « individualiste » on a toutes les chances de ne retrouver que des attitudes « individuelles ». Bref c'est une position méthodologique adoptée pour sa valeur heuristique et non une prise de position théorique en faveur du fonctionnalisme.

L'ÉMIGRATION DE LA POPULATION ACTIVE SEREER

- 15 L'amélioration du système de production agricole des Sereer du Sine se heurte à des contraintes particulièrement fortes. La dégradation des aménagements agraires a des effets durables, notamment pour l'entretien de la fertilité, l'alimentation des troupeaux et la fourniture de bois de feu. La Nouvelle politique agricole s'est traduite par l'abandon de l'engrais, le recours exclusif à des semences locales, le non-renouvellement de l'outillage agricole. On peut s'inquiéter de l'état de l'équipement agricole et de l'évolution de la fertilité des terres à court terme. Face à cette lente dégradation du système

agropastoral, à l'insécurité, à la faiblesse des ressources par habitant, une fraction de plus en plus importante de la population active émigre.

- 16 L'évolution démographique des huit villages du « secco » de Ngayokhem (une partie de l'actuelle Communauté rurale) a déjà été analysée (Garenne, chap. 1). Les taux de natalité augmentent, la mortalité est nettement en baisse et les migrations s'intensifient depuis le début des années soixante-dix. Il en résulte une croissance démographique qui reste forte en dépit d'un solde migratoire négatif élevé. Les migrations sont de plusieurs types. La fonction de l'émigration diffère suivant sa durée, les actifs concernés et le type d'activité exercée (tabl. I)

Tableau I. *Évolution démographique des huit villages du « secco » de Ngayokhem.*

Taux/1 000	1971-1972	1972-1981	1983-1985
Croissance naturelle	11	23	27
Solde migratoire	-3	-18	-9
Croissance de la population	9	5	18

Source : Orstom, suivi démographique de la zone de Niakhar (CANTRELLE, 1969 et GARENNE, 1985).

- 17 Les relations avec les villages établis au cours de la période coloniale sur les marges du vieux pays vers Gandiaye, Fimela, Gossas, et vers Kahone - dans le Saloum - demeurent intenses, mais il ne reste pas de terres disponibles pour installer de nouvelles maisons.
- 18 L'installation de Sereer dans les Terres neuves au nord de Kafrine a été réalisée par l'administration coloniale dans le cadre de l'opération de colonisation de Boulel en 1936. Ensuite elle a été reprise par les services de l'Aménagement du Territoire et du Développement rural qui ont organisé l'opération « Terres neuves du Sénégal oriental » financée par la Banque mondiale en 1972. Ces deux opérations ont eu en commun l'objectif de « décongestionner » le vieux Bassin arachidier (DUBOIS, 1975). Le faible impact démographique de cette dernière migration organisée a été souligné (GARENNE, LOMBARD, 1991). Le coût élevé des installations initiales apparaît considérable. En revanche, les résultats agricoles sont nettement supérieurs à ceux de la zone de départ (DUBOIS et MILLEVILLE, chap. 8 et 9). L'analyse des relations à distance révèle les effets indirects de la migration sur l'économie des villages d'origine.
- 19 Les migrants temporaires sont des individus qui ont ou qui cherchent une activité ailleurs tout en continuant à faire partie de l'unité de production au village. Les trois principales catégories sont (tabl. II) : les *sourga* aux Terres neuves, les bonnes en ville, les émigrés de saison sèche. Les migrations de saison sèche sont beaucoup plus importantes que celles d'hivernage, mais le retour des bonnes et des migrants pour l'hivernage est de moins en moins systématique ou se produit tardivement, tandis que les départs vers la ville peuvent avoir lieu avant la fin de l'hivernage.
- 20 Le départ de jeunes hommes pour la campagne agricole dans les Terres neuves - les *sourga* - est très inégal suivant les villages et les lignages. Soixante *sourga* ont fait l'objet d'une enquête par questionnaire. Ils étaient répartis dans sept villages des Terres neuves, - Darou-Salam (7), Diaglé-Sine (16), Diamaguène (4), Foula-Kolon (5), Keur-Daouda (7),

Koumaré (7), Méréto (14)-. 60 % d'entre eux étaient apparentés au chef de l'unité de production qui les employait (*diatigui*). La moyenne des revenus obtenus est de 135 000 F CFA par *sourga*, avec des écarts sensibles par rapport à cette moyenne.

- 21 Les jeunes filles qui vont se placer comme bonnes en ville forment un groupe cohérent. Elles quittent le village très jeunes, dès l'âge de 10 à 12 ans, parfois avant. Elles trouvent du travail dans des familles à Dakar. Elles sont nourries dans la maison qui les emploie, parfois logées. Les bonnes sereer louent une chambre, à plusieurs. Celles qui arrivent y sont hébergées. Celles qui ont des emplois y trouvent un refuge quand elles ne sont plus tenues de servir chez leur employeur. Pour leur travail, elles reçoivent une rétribution mensuelle de l'ordre de 3 000 à 4 000 F CFA pour les plus jeunes. Cette rétribution peut atteindre les 25 000 F CFA pour les plus âgées qui ont été scolarisées. Le séjour se déroule de septembre à juin. Le nombre de séjours successifs que fait chaque jeune fille tend à augmenter, ce qui se traduit par un recul de l'âge au mariage (BECKER, 1991). Le retour au village pour les travaux de l'hivernage est moins systématique. Certaines bonnes demeurent en ville pendant plusieurs années avant de rentrer au village pour se marier.
- 22 C'est la ville qui reçoit maintenant le plus grand nombre de migrants en saison sèche. Aux bonnes s'ajoute la main-d'œuvre masculine à la recherche d'un emploi saisonnier, voire de longue durée. Les villages-centres de Ngayokhem et de Toukar fournissent les contingents relativement les plus nombreux de migrants urbains. L'insertion de cette population en ville, analysée par P. TRINCAZ (1979) et A. S. FALL (1992) ne sera pas traitée ici.

Tableau II. L'émigration temporaire à partir des villages de la Communauté rurale de Ngayokhem (1989).

Villages	Population 1989	<i>Sourga</i> dans Terres neuves	Bonnes en ville	Migrants de saison sèche	Total des migrants
Bari-Ndondol	625		13	16	29
Darou	59	1	1	-	2
Datel	530	1	12	6	19
Diokoul	273	1	13	4	18
Kalom	824	3	27	27	57
Lambanem	410	1	18	4	23
Mbinondar	374		23	5	28
Mboyene	408	-	22	5	27
Ndokh	645	5	16	13	34
Ngalagne-Kop	629	15	14	3	32
Ngane-Fissel	611	9	18	12	39
Ngangarlam	1 108	11	4	29	44
Ngayokhem	1 840	32	85	119	236
Ngonine	1 396	14	17	29	60
Poudaye	747	8	24	12	44
Sas-Ndiafadj	710	0	26	4	30
Sob	762	5	14	21	40
Toukar	2 742	4	29	114	147
Total	14 693	110	376	423	909

- 23 Toute cette mobilité n'a pas permis de stabiliser le nombre d'habitants du Sine. Elle en a cependant freiné l'accroissement qui, rappelons-le, est demeuré faible à l'époque coloniale. Mais l'impact des migrations sur les sociétés locales ne peut être évalué seulement en termes de transfert de population. La nature, la fréquence et l'importance

des échanges, en particulier économiques, entre migrants et société d'origine sont tout aussi déterminantes. En d'autres termes, la migration ne se résume pas à « l'expulsion » d'un surplus démographique, en totale déconnexion avec la société d'origine qui continuerait à fonctionner sur elle-même. Elle peut être, en partie au moins, le résultat de stratégies de groupes, dont il convient de définir les contours, qui voient dans la migration plus ou moins contrôlée d'une partie de leurs ressortissants un moyen de faire face à leurs difficultés économiques, par la colonisation de nouveaux espaces et la diversification de leurs activités et de leurs sources de revenus.

LES RÉSEAUX MIGRATOIRES ET LES SOLIDARITÉS ÉCONOMIQUES

L'apparente marginalisation des réseaux de solidarité traditionnels

- 24 L'émiettement des groupes sociaux et le développement de nouveaux réseaux de solidarité semblent évidents chez les migrants temporaires en ville (FALL, 1988). Les dix ou quinze filles qui logent dans une chambre du quartier « Montagne » à Dakar ne sont pas toutes de la même « grande maison » ni des mêmes lignages, mais il y a de fortes chances qu'elles soient du même village. Pour régler des litiges avec leurs employeurs, pour envoyer une part de leurs économies au village, elles s'en remettent toutes à une aînée ou à un immigrant qui a la confiance du groupe et des familles du village. Ainsi les liens avec le village demeurent essentiels pendant le séjour en ville.
- 25 Le premier départ des très jeunes filles ne relève pas de leur seule initiative. En principe, l'autorité paternelle prime, mais il ne semble pas qu'il y ait une décision paternelle explicite, plutôt un laisser faire. La relation mère-fille est essentielle. Les filles cohabitent avec leurs mères qui les ont en charge quasi exclusivement depuis le plus jeune âge, tandis que les garçons se rapprochent de leur père ou deviennent bergers. Quand ces mêmes filles rentrent au village avec des habits nouveaux et quelques cadeaux à répartir, elles vont être rapidement mariées. Leur apparence moderne et des attitudes récemment acquises ne masqueront pas longtemps l'emprise réelle de l'environnement social retrouvé. Dans le contexte actuel, la pauvreté touche plus particulièrement les femmes et les enfants qui sont totalement à leur charge. Le départ des filles réduit les dépenses vivrières de la cuisine, mais surtout leur permet de s'habiller, de s'équiper et d'aider leur mère. Pour les gens du village ce sont les fonctions économiques les plus fréquentes de l'émigration temporaire des jeunes filles sereer vers la ville.
- 26 Les jeunes migrants sont généralement hébergés dans les maisons sereer de Dakar et comptent sur la cooptation par leurs aînés pour trouver du travail. Les solidarités qui se manifestent à ce niveau ne relèvent plus des groupes domestiques de la société rurale. Il suffit d'une même origine villageoise, de liens créés à l'école ou ailleurs. De nouveaux réseaux se tissent rapidement en ville. Pourtant, chacun assume des obligations particulières dans sa parenté et, au moment du retour au village, le migrant retrouve sa place et en quelque sorte renoue avec son identité ancienne.
- 27 Les réseaux traditionnels de solidarité ne sont pas marginalisés par la migration. Il est important d'établir un bilan économique global, au sein des réseaux et de groupes effectivement solidaires, qu'il s'agisse de transferts ou d'échanges de biens, de numéraire, de main-d'œuvre ou de « bouches » à nourrir. Ce bilan montre la solidarité et l'intensité

des relations entre migrants et société d'origine. Il est primordial d'identifier les groupes concernés par ces échanges, d'analyser le système de valeurs qui les structure, le degré d'adhésion de leurs membres et les changements à ce niveau qui peuvent déterminer, dans une large mesure, l'intensité des relations économiques. L'économique, mais ce n'est pas une spécificité sereer, est immergé dans du social et du religieux.

- 28 La société sereer du Sine peut être, très sommairement, caractérisée comme bilinéaire et virilocale. L'individu naît, vit, produit et consomme dans son patrilignage, y compris la fille jusqu'à son mariage voire ultérieurement si, devenue veuve, elle n'est pas accueillie dans le lignage de son mari dans le cadre du lévirat, mais épargne et hérite des biens socialement valorisés (bétail, bijoux...) dans le cadre de son matrilignage⁴. Elle est fortement ancrée dans un espace déterminé, par sa lignée paternelle qui lui donne droit à l'usage d'une terre.
- 29 La réalité est évidemment plus complexe : il n'est pas exclu qu'un individu obtienne de la terre de son matrilignage ou encore qu'il réside chez ses parents maternels tout en cultivant les terres de son patrilignage. L'individu est en même temps membre d'un matrilignage « déspatialisé », et donc bien adapté à la gestion des relations à distance. On pourrait dire que cette double appartenance est à la fois favorable aux mouvements migratoires et à la « domestication » de plusieurs espaces, et propice à la récupération et à la réinsertion des migrants dans leur société d'origine. Cela n'est pas sans conséquence sur la nature des liens entre migrants et parents restés au village.

Segment de patrilignage et identité sociale

- 30 Rappelons que c'est au niveau du segment de patrilignage (*mbind mak* « la grande maison ») que la terre est gérée et que doivent être évalués les problèmes de pression foncière et les stratégies migratoires qu'ils induisent. Les *mbind mak*, dont la création est nécessairement liée à l'appropriation d'une terre par défrichement, à l'affectation de réserves foncières ou à la segmentation du patrimoine lignager, sont de taille démographique (tabl. III) et de profondeur généalogique variables. Ainsi, le *mbind* Soudé Ndiaye se compose de 38 hommes adultes, répartis en 26 concessions, tous descendants de l'arrière grand-père du chef actuel (*mak. mbind* « l'aîné de la maison. ») alors que le segment de patrilignage Ngor Sar ne compte que deux unités de résidence, de grande taille il est vrai.
- 31 Tous les segments de patrilignage n'ont pas les mêmes stratégies migratoires, comme le montre le tableau III, qui ne prend en compte que les migrations de longue durée. Certains, les gens de Soudé Ndiaye par exemple, exportent une très forte proportion de leurs ressortissants ; d'autres, au contraire, restent rivaux au terroir et doivent compter sur les prêts de terre pour constituer des unités de production viables. Ainsi, 15 % des terres de Sob font l'objet de prêts, ce qui est considérable, vu les problèmes de saturation foncière déjà évoqués. C'est la preuve que le contexte général de rareté des terres n'exclut pas des variations locales, mais plus encore que tous les groupes de parenté, selon leur passé migratoire et les opportunités qu'ils se sont créés de diversifier leurs sources de revenus, n'ont pas la même perception de la pression foncière. Les lieux de migrations (Terres neuves, Saloum, Dakar...) varient également, selon les époques et les groupes.

Tableau III. *Stratégies migratoires des principaux segments de patrilignage de Ngayokhem et de Sob.*

Segment de patrilignage	Nombre total d'habitations	Habitations du village	Habitants au village	Habitations à l'extérieur
Ngayokhem L. J. Diatte	9	3	14	6
L. Diatte	6	3	19	3
N. D. Ndiaye	12	5	52	7
S. Ndiaye	26	5	85	21
C. Ndiaye	7	3	85	4
M. M. Ndiaye	10	8	82	2
I. Ndiaye	8	5	57	3
D. Diouf	5	3	41	2
J. Diouf	8	6	69	2
L. Diouf	3	3	29	0
Total	94	44	533	50
Sob F. P. Ndong	4	1	20	3
J. P. Ndong	4	2	83	2
B. Ndong	4	2	24	2
X. M. Ndong	11	3	45	8
X. Y. Ndong	10	4	52	6
B. Sar	6	1	68	5
N. Sar	2	1	39	1
N. B. Diouf	8	4	67	4
N. D. Diouf	8	3	80	5
N. P. Tine	12	3	53	
M. Tine	6	1	33	5
Total	75	25	564	50

- 32 Le chef de segment de patrilignage joue à ce niveau un rôle essentiel. Informé de tout projet migratoire, il peut encourager certains individus à partir, demander à d'autres de rester au village voire rappeler un migrant pour nécessité familiale ou encore pour comportement jugé non conforme⁵. Il peut même interdire tout départ en migration.
- 33 Comptable des intérêts des absents, c'est lui qui favorisera, non sans difficulté parfois, la réinsertion du migrant, en procédant à des réaménagements de parcelles entre ses dépendants. La reconstitution à Sob, par segment de lignage, de la transmission de la terre à l'occasion des décès ou de retours de migrants, sur les trente dernières années, montre la réalité de ces réajustements et le rôle du *mak*, *mbind* en la matière⁶. Cette possibilité de retour au pays ne relève pas d'une illusion collective, entretenue par de rarissimes réintégrations réelles : ainsi, en dix ans, le patrilignage Ndiaye qui compte à Ngayokhem treize « maisons » (et trente-deux à l'extérieur) a réintégré huit migrants de longue durée, accompagnés d'épouses et parfois de descendants, dont le retour n'était pas imposé par l'héritage d'une fonction. L'aîné des Soudé Ndiaye reconnaît cependant que si tous les migrants revenaient, il n'aurait pas suffisamment de terres à leur donner. Gestionnaire de la terre, qui est à la fois facteur de production et source d'identité lignagère, garant du respect des règles de transmission des biens (terre, maison, outils agricoles...) dans le cadre de la patrilinéarité, il est avant tout l'aîné d'un groupe de solidarité économique dont il doit veiller à l'efficacité, notamment dans les périodes difficiles. C'est de son pouvoir sur les hommes qu'il tient son pouvoir sur la terre : il peut donc dans une large mesure continuer à l'exercer par delà la loi sur le Domaine national. Tous les migrants qui se sont prêtés aux entretiens font valoir qu'en matière de migrations, qui engagent l'unité de production et le patrimoine foncier, c'est l'avis de l'aîné du segment de patrilignage qui prime sur celui du matrilignage du candidat à la migration.

Segment de matrilignage et solidarité cérémonielle

- 34 C'est le segment de matrilignage (*lus*) qui prédomine dès qu'il s'agit de cérémonies socialement valorisées, engageant de surcroît des dépenses importantes. Il est concerné par le mariage, puisque la mère et l'oncle maternel du futur époux paient chacun une part de dot à la famille de la fiancée. La dot versée à la famille de l'épouse est divisée en quatre parts, sensiblement égales : le futur donne une part à sa promise ; son père, sa mère et son oncle maternel en font de même au profit de leurs homologues de la belle-famille. On notera que trois parts (fiancé, mère, oncle maternel) sont prélevées au sein de la même unité d'épargne matrilineaire. Ce groupe d'épargne subit ainsi une ponction importante qu'il ne peut espérer récupérer qu'à l'occasion du mariage d'une fille⁷.
- 35 Quant aux dépenses engagées lors des funérailles, elles concernent plusieurs unités matrilineaires liées par des dettes et des créances sur le long terme. Il faut les honorer sous peine d'y perdre l'honneur de tout le groupe. Le Sereer peut discuter du prix de la dot, rechigner à payer sa part, économiser sur les dépenses pour la circoncision, mais il ne peut jamais se soustraire à ses devoirs en matière de funérailles. Il s'endette gravement si nécessaire, demande à différer la cérémonie, mais il paie, comme le montre l'analyse cérémonielle très fine qu'a menée M. DUPIRE (1977). On comprend que le segment de matrilignage, qui regroupe sous l'autorité de l'aîné les descendants d'une même aïeule sur une profondeur généalogique variable, soit également intéressé par la diversification, grâce à la migration notamment, des sources de revenus de ses membres.

Lorsqu'on parle de solidarité économique dans le cadre des relations à distance, il ne s'agit pas seulement de nourriture, de dépenses de santé ou de frais d'écologie, mais aussi de dots à payer, de bœufs pour les funérailles et d'autres dépenses cérémonielles moins élevées mais relativement fréquentes.

DES RUPTURES AVEC LES TERRES NEUVES PLUS APPARENTES QUE RÉELLES

- 36 Les Terres neuves constituent un excellent laboratoire d'analyse des relations à distance et des changements sociaux. Les migrants sont en principe définitivement installés ; les terres, mais aussi le matériel agricole et les animaux de traction, qui leur ont été attribués à titre individuel, ne sont grevés d'aucun droit ancestral particulier et l'éloignement géographique permet au migrant de prendre ses distances par rapport à la charte sociale qui prévalait dans sa région d'origine. Les lois sur la famille et le Domaine national peuvent s'appliquer ici plus facilement qu'ailleurs. Toutes les conditions se trouvent donc réunies pour favoriser la réussite individuelle et l'oubli de la famille.
- 37 Les changements sont de fait très importants : quinze années après les premières installations, on peut parler de réussite globale de l'opération et d'augmentation substantielle des revenus par rapport au Sine, mais aussi de différenciation économique très forte entre migrants et, comme le souhaitent les protagonistes du projet, d'une accentuation de la patrilinéarité, moins nette cependant que ne le laissent entendre de nombreux informateurs⁸. Certains migrants moins chanceux ou moins entrepreneurs se sont endettés, ont vendu matériel agricole et attelage, et même cédé parfois la maison et les champs, alors que d'autres se sont rapidement enrichis, ont récupéré plusieurs « lots » de terres, pour eux-mêmes ou leurs descendants. Ils ont construit des maisons au pays ou à Dakar. La terre, mais aussi le bétail, se transmettraient désormais de père à fils et le segment de matrilignage ne constituerait plus un groupe d'épargne, sauf au niveau de la sous-unité représentée par la mère et ses enfants au sein d'une unité de production, et encore certains prétendent que ce n'est plus le cas. L'oncle maternel aurait perdu une grande partie de son pouvoir, recevrait peu d'aide de ses neveux et refuserait souvent de participer au paiement de la dot. Les épouses auraient joué à ce niveau un rôle important : elles interviendraient auprès de leur mari pour faire de leurs enfants les héritiers légitimes au détriment des neveux⁹. « Maintenant tout le monde se méfie, précise Th. Nj. : les fils n'accumulent pas avec le père parce qu'ils ont peur que les neveux héritent ; les neveux n'accumulent pas avec l'oncle maternel parce qu'ils ont peur que les fils héritent. Il y a des biens qui iront aux fils, d'autres aux neveux. Les neveux et les fils le savent. Chacun a sa politique ». Cette « politique » dépend aussi du degré d'adhésion à l'islam, notamment au mouridisme, qui favorise la patrilinéarité¹⁰. Mais par-delà ce discours « moderniste », l'analyse concrète, détaillée, des relations au sein des groupes de solidarité traditionnels, précédemment évoqués, montre que ces changements sont souvent plus apparents que réels et ne remettent pas en cause la philosophie même des échanges.
- 38 L'exemple du segment de patrilignage Soudé Ndiaye paraît à cet égard significatif. L'aîné des migrants de ce groupe de parenté installés sur les Terres neuves, M. Nj. vivant dans le village de Diaglè-Sine, est le représentant, actif, du *mak mbind* resté à Ngayokhem, avec lequel il est en relation étroite. Les visites sont fréquentes, les échanges d'informations

plus encore. Funérailles en tout premier lieu, baptêmes, mariages, cérémonies des récoltes et parfois circoncisions³⁹, justifient un retour au pays d'un nombre de migrants qui varie en fonction de l'importance de la cérémonie, des disponibilités de chacun, du statut social ou de la proximité généalogique avec la famille concernée. Des cotisations peuvent être, à l'occasion, levées par l'aîné. De plus, le *mak mbind* du Sine bénéficie d'envois réguliers de subsides de la part des chefs de maison pour faire face aux obligations de sa fonction ou soutenir des dépendants en difficultés. Chaque chef de maison des Terres neuves a envoyé, à ce titre, de 15 à 30 000 F CFA par an au *mak mbind* sans compter les cadeaux à l'occasion des visites. Mais l'année 1986, par exemple, a donné lieu à des aides alimentaires beaucoup plus importantes. En cas de pénurie grave, le *mak mbind* sollicite de l'aide ou rappelle à l'ordre le migrant qui aurait tendance à délaisser sa famille proche restée au village. L'assistance peut prendre plusieurs formes : recours aux cotisations, à l'initiative du représentant sur les Terres neuves, et envoi de la somme globale à l'aîné, au Sine, qui se charge de l'utiliser au mieux, puisqu'il connaît la situation réelle des différentes « cuisines » de son groupe de parenté ; envoi personnalisé du migrant à l'attention d'une unité de production déterminée, à la demande de l'aîné ou spontanément. Dans ce dernier cas, le donateur s'empresse d'en informer le responsable de son groupe de parenté pour éviter un rappel à l'ordre, toujours désobligeant. Mais il est rare d'en arriver à cette extrémité : dans cette société où les individus sont très soucieux de leur réputation, l'information est une source de pouvoir et le fait que l'aîné du segment de patrilignage, de par sa fonction, en ait maîtrise, suffit généralement à garantir le respect des règles. Bien sûr, en marge de cette contribution « institutionnalisée » chacun peut répondre aux sollicitations personnelles de parents et d'amis. Le donateur annonce sans réticence le montant de l'aide ; par contre il hésite à donner l'identité du bénéficiaire pour ne pas le désobliger.

- 39 Plus intéressant encore est le comportement du segment de matrilignage. La société sereer, de par l'importance qu'elle accorde au matrilignage, semble particulièrement bien armée pour maîtriser les « relations à distance ». Dans ce cas, c'est la densité des liens sociaux, économiques, religieux entre migrants et société d'origine et leur évolution qui nous importent, plus que la durée ou la localisation de la migration.
- 40 La loi sur la famille, qui reconnaît au fils le droit d'hériter de son père, a mis fin, dans de très nombreux cas, à la concentration entre les mains du chef de l'unité d'accumulation matrilinéaire, de la richesse par excellence que représente le bétail, nécessaire de surcroît aux dépenses cérémonielles jugées incompressibles. Il suffirait que le fils du chef de matrilignage revendique l'héritage de son père, pour que les frères, neveux et nièces utérins, qui ont participé à la constitution du troupeau, se trouvent déshérités. Chacun a son bétail dans son *mbind*⁴¹ et il n'y aurait plus que quelques reliquats de troupeaux de *lus*.
- 41 Cette évolution a connu plusieurs étapes. Jadis, dans le *ndok yaay* (« case de la mère ») de *J. Diatte*, qui se divisait en quatre *lus*, il n'y avait qu'un seul troupeau. Puis, par peur de détournement d'héritage, chaque *lus* a voulu son propre troupeau. Pour cela, « chaque responsable de *lus*, explique *J. Diatte*, a encaissé les bœufs payés pour le mariage des filles et puisé dans le troupeau de *ndok yaay* pour payer les dots des garçons. Le troupeau de *ndok Yaay* s'est épuisé, il y a seulement des troupeaux de *lus*. Actuellement il y a des procès à propos de l'héritage du bétail : les fils veulent hériter de tout, les neveux aussi. Il y aurait même des cas où les neveux refusent d'approvisionner le troupeau du *lus* qui est constitué seulement des bœufs reçus à l'occasion des mariages. Mais comme les bœufs

sacrifiés pour les funérailles, c'est toujours des pertes sèches, le troupeau du *lus* aussi risque de finir. »

- 42 Pourtant, malgré la diminution drastique et parfois la disparition du troupeau de *lus*, les obligations de l'aîné du segment de matrilineage demeurent et son pouvoir de « ponctionner » ses dépendants aussi. De fait, si les dépendants répondent spontanément qu'ils ont la pleine et entière propriété de leur bétail¹³, ils reconnaissent ensuite qu'ils ne peuvent pas pour autant se soustraire à leurs obligations. « Faute de troupeau collectif, précise N. Nj., c'est au coup par coup que l'on fait appel aux membres du *lus*, soit par cotisation, soit par ponction directe auprès de ceux qui ont les moyens. »
- 43 Ainsi, W. Ndiaye qui cumule les fonctions de chef de segment de patrilineage et de matrilineage, n'a plus d'épargne collective pour payer la dot de son neveu ; comme le veut la coutume, il sollicitera N. Ndiaye, son germain des Terres neuves pour payer à sa place (60 000 F CFA). Un autre germain a déjà été sollicité deux ans avant, pour les mêmes raisons. Mais les prestations sont beaucoup plus importantes encore pour les funérailles. N. Nj. qui a effectué cinq voyages au Sine au cours de l'année 1988, a payé, cette année-là : 80 000 F CFA pour des funérailles (un bœuf et deux boucs), sans compter le riz et 50 000 F CFA de contributions à la famille. M. Nj. a envoyé 60 000 F CFA. Quant à T. Nj., en 13 ans de présence sur les Terres neuves, il a payé trois bœufs pour les funérailles, 52 500 F CFA pour une dot, et envoyé de surcroît 50 000 F CFA par an à sa proche famille du Sine.
- 44 Si la famille du Sine peut faire face aux dépenses, la quote-part du migrant sera réglée lors de sa prochaine visite au village. Ainsi, quand T. Nd., installé aux Terres neuves, fait une visite dans sa famille de Ngalagne-Kop (Communauté rurale de Ngayokhem), c'est son *mak mbind*, Diomaye, qu'il rencontre en premier. Les salutations d'usage - agrémentées de cadeaux - terminées, il s'enquiert immédiatement de ce qu'il doit (cette année : une participation faible à des frais de funérailles). Ce cas est intéressant dans la mesure où T. Nd. est un migrant chevronné et de surcroît converti au mouridisme. Tl était migrant bien avant d'aller sur les Terres neuves : 3 ans à Boulel, puis migration à Diakhao, et enfin, après un bref retour à Ngalagne-Kop, installation aux Terres neuves (8 ans au village, 7 et 5 ans à Diaglè-Sine). Cela ne l'a pas empêché de conserver des relations étroites avec la famille du Sine qu'il aide régulièrement (au cours des 5 dernières années, il a envoyé annuellement 50 000 F CFA à sa famille et 15 000 F CFA à son *serigne*, sans compter les aides ponctuelles sur demande personnelle de membres de sa famille). Dans son *lus*, il n'y a plus de troupeau collectif : c'est le recours aux cotisations qui permet de faire face aux obligations (funérailles et mariages).
- 45 Ainsi, malgré la distance et le temps, le migrant n'est pas marginalisé ; mieux, ses revenus étant plus substantiels que ceux de ses parents restés au village d'origine, il participe plus que les autres aux dépenses « traditionnelles », dont les plus coûteuses - les funérailles - sont massivement concentrées dans le Sine, mais il est aussi amené à prendre en charge des frais de santé, d'écolage... La réussite économique selon les normes modernes, ne peut se passer d'une reconnaissance dans sa propre société, et il faut en payer le prix¹⁴.
- 46 Toutes les conditions requises pour favoriser le changement étaient réunies et l'on ne peut s'étonner de l'innovation sociale et économique perceptible dans les Terres neuves. Deux éléments importants ont cependant joué, sinon pour freiner l'innovation sociale, du moins pour éviter qu'elle ne se traduise par des ruptures : la concentration de Sereer originaires du Sine dans une zone jusque-là très sous-peuplée et donc la recréation de relations sociales antérieures contrôlées par des représentants des responsables des groupes de parenté du Sine¹⁵ ; la composition de la population migrante, caractérisée par

une forte représentation de couples alors que les migrations « spontanées » vers la ville et plus encore les migrations temporaires de « *sourga* » sont plutôt le fait de célibataires.

- 47 L'analyse des relations entre migrants et société d'origine par l'étude de l'utilisation des revenus des *sourga* est également significative. Elle est par ailleurs révélatrice de la situation économique de la société de départ, du statut de l'individu dans son groupe de parenté, et de l'attitude des jeunes adultes à l'égard du système de valeurs propre à la société sereer. Pour notre échantillon la moyenne des revenus est de 135 000 F CFA par *sourga*, mais des écarts sensibles par rapport à cette moyenne doivent être signalés. Les différents chapitres de dépenses sont mentionnés dans le tableau IV, mais tous les gains n'ont pas été dépensés.

Tableau IV. *Les dépenses des sourga.*

	Total	Nombre de personnes	Moyenne par personne	% du total
Dot	2 299 000	29	79 000	29,0
Vêtements	998 000	53	18 800	12,4
Bétail	590 000	21	28 000	7,3
Cadeaux	375 200	42	8 900	4,7
Funérailles	166 500	5	33 000	2,0
Autres cérémonies	249 500	36	6 900	3,0
Argent confié	1 089 000	26	41 900	13,6
Autres	615 000	31	19 800	7,7

- 48 Le mariage est la préoccupation majeure du *sourga* (le sien pour 75 % des dépenses, ou celui d'un frère aîné). La somme qui lui est consacrée est sans doute beaucoup plus importante encore : une partie difficile à estimer du bétail, dont l'utilisation n'est pas toujours précisée, et de l'argent confié au chef de cuisine ou à l'oncle maternel, est certainement destinée pour l'acquisition d'une épouse. Ce n'est pas nécessairement l'indice d'une plus forte individualisation du paiement de la dot. Le père qui ne peut faire face au paiement de la dot de son fils, lui permet de conserver par-devers lui une part plus importante de ses revenus de *sourga*. Les dépenses d'habillement viennent en second lieu, et concernent la quasi-totalité des migrants, ce qui n'a rien d'étonnant. L'investissement en bétail est plus difficile à interpréter : prévision pour la dot, investissement personnel, approvisionnement du troupeau de *lus*, bœuf d'attelage ? Il confirme en tout cas l'intérêt accordé au bétail.
- 49 Les dépenses relativement faibles pour les funérailles et autres cérémonies s'expliquent par le fait que les *sourga* sont des célibataires ou des jeunes mariés dont le statut social autorise une participation plus ou moins symbolique. Quant à la part importante confiée au chef de « cuisine » ou à l'oncle maternel, elle confirme le contrôle que les aînés continuent d'exercer sur les cadets, y compris s'il est généralement admis que les sommes

confiées sont à la disposition de leur propriétaire légitime. Les renseignements recueillis auprès des mêmes *sourga* pour les années 1985 et 1986 confirment la priorité accordée à la recherche d'une épouse, mais aussi l'intérêt porté à l'acquisition ou au renouvellement du matériel agricole et plus encore, en cette période difficile, à l'aide alimentaire.

CONCLUSION

- 50 Nous avons pris le parti de privilégier l'étude des mécanismes au détriment de l'approche statistique, ce qui explique le peu de données chiffrées présentées par rapport à la masse de renseignements dont nous disposons sur les villages de départ¹⁶. En revanche, les renseignements sur l'insertion urbaine sont sommaires. L'analyse a été centrée sur la fonction et les effets des migrations rurales, aux Terres neuves en particulier, sur la zone de départ. Il serait tout aussi intéressant d'étudier les migrations en ville pour l'analyse des changements sociaux.
- 51 Les flux migratoires et plus encore les relations à distance qui s'instaurent avec les émigrés donnent une autre vision de l'évolution du système agraire sereer. Les systèmes de production ne sont pas stagnants. La relative stabilité des ressources agricoles au niveau des terroirs villageois se traduit vraisemblablement par une érosion progressive de la part qu'elles représentent dans le total des revenus des ruraux. En effet, les économies domestiques ont maintenant d'autres fondements. L'apport régulier d'une partie des revenus de l'émigration et le recours à des solidarités agissant à distance en cas de déficits exceptionnels en sont les nouvelles composantes. La population sereer du Sine fait face à ses difficultés par l'émigration temporaire d'une fraction de plus en plus importante de ses actifs. Ainsi s'instaurent des systèmes de production élargis et délocalisés. Cela n'implique pas nécessairement le délaissement de l'activité agricole même si on constate un moindre intérêt pour la gestion du terroir. À l'adage ancien « si tu as des *sas* (*Faidherbia albida*) dans ton champ tu récolteras un grenier de mil » répond le nouveau constat non moins révélateur fait par les nouveaux chefs de famille, et relevé par A. S. Fall, « une maison qui ne compte aucun émigré ne peut vivre décemment » (FALL, 1988).
- 52 La société sereer n'est pas figée. Les réseaux sociaux se diversifient, mais les groupes de solidarité traditionnels restent efficaces. Ils sont l'objet de segmentations de plus en plus fréquentes qui en réduisent d'autant la taille, c'est le cas notamment au sein des matrilineages. Les formes changent, mais les valeurs fondamentales perdurent et sont encore garantes de solidarités économiques de plus en plus nécessaires. Le statut de la terre, dans le cadre du segment de patrilineage, joue un rôle important. La nature des relations sociales, religieuses mais aussi économiques entre migrants et société d'origine est largement conditionnée par la possibilité qui leur est offerte de retourner éventuellement cultiver au pays, en cas d'échec dans l'entreprise migratoire, à la « retraite », ou encore si la situation familiale - mort d'un aîné par exemple - le commande. La possibilité d'accès à quelques parcelles, même après une très longue absence, est pour le migrant la marque de reconnaissance de sa citoyenneté villageoise et lignagère, et donc de son identité et de son statut de Sereer, autant qu'une nécessité économique.

NOTES

1. Il est fréquent que les migrations organisées, c'est le cas du projet Terres neuves, offrent une série d'avantages. En plus de l'attribution de terres, les migrants reçoivent du matériel agricole et ont accès au crédit.
2. Résultat d'une association entre le géographe (Lericollais) et l'anthropologue (Dupire).
3. Cela ne veut pas dire que l'on considère le facteur économique comme toujours déterminant en dernière instance.
4. Les termes « épargne » et plus encore « accumulation » ne doivent pas faire illusion : le surplus susceptible d'enrichir le segment de matrilineage (*lus* « bout de sein ») est souvent très faible. Cela dépend, pour une large part, de la situation de l'unité de production, généralement à base patrilinéaire : « Il y avait dans la maison beaucoup de bouches à nourrir par rapport au nombre de travailleurs, expliquait N. Nj., on cultivait beaucoup de mil pour nourrir la famille et on complétait avec l'argent de l'arachide. Le peu qui restait servait aux cérémonies du *lus*. »
5. Ainsi, W. Nj., aîné d'un segment de patrilineage, s'est opposé au départ pour les Terres neuves d'un dépendant, estimant qu'il y avait déjà trop de candidats de la famille inscrits pour la migration : il dut attendre deux ans de plus avant d'obtenir l'autorisation. Quant à G. Nj. parti aux Terres neuves en 1975, avec l'accord de son frère *mak mbind*, P. Nj., il est revenu définitivement en 1988, pour épauler ce frère très âgé. Sa migration était, dit-il, une réussite : il avait maison, terres, *sourga* et bétail... Il a tout laissé à son fils, sous le contrôle d'un frère cadet. D'autres en revanche, (c'est le cas de deux colons installés à Boki Telki) ayant fait de « mauvaises affaires », ont été rappelés dans le Sine : « de chefs de maison sur les Terres neuves, précisait un informateur avec malice, ils sont redevenus *sourga* de leur père. »
6. Voir : la chronique foncière du segment de patrilineage Ngor Beri Diouf de Sob (chap. 4).
7. À titre d'exemple, à la fin des années quatre-vingt, à DiaglèSine, sur les Terres neuves, A. Faye a payé pour le mariage de son fils avec une fille d'un village voisin : 10 000 F CFA et un bœuf pour l'oncle maternel de l'épousée, 40 000 F CFA au père et 60 000 à la mère, sans compter les frais de cérémonies ; le fils a payé 60 000 F CFA à sa future épouse. Comme son fils avait travaillé et accumulé avec lui, A. Faye a payé pour l'oncle maternel. Le recours au mariage préférentiel entre cousins croisés permet de réduire les dépenses puisque le père de la mariée est en même temps l'oncle maternel du marié. Ce type de mariage considéré de surcroît comme plus solide est très minoritaire.
8. Certains ont pensé en effet que l'enquête avait pour but de contrôler la bonne exécution des consignes données par la Société des Terres neuves.
9. Cette attitude serait en partie liée aux circonstances de la migration, explique Th. Nj. : « Avant de venir aux Terres neuves, il y a eu des réunions avec les responsables de la STN. Les femmes ne voulaient pas quitter le Sine et préféraient divorcer que suivre le mari. Pour les encourager on leur a dit que tout ce qui serait travaillé sur les Terres neuves serait mis en commun entre le mari et l'épouse ». Elles souhaitent donc que leurs enfants en profitent.
10. Le mariage préférentiel entre cousins croisés est un moyen de pallier cette incertitude. « J'ai marié ma fille avec mon *ndokor* (neveu utérin), expliquait Youngar J., quel que soit le type d'héritage, il restera dans la famille et mes petits-enfants pourront me soutenir. »
11. « Il y a encore des Sereer des Terres neuves qui croient aux *pangol* (esprits protecteurs représentant le plus souvent les ancêtres), notait A. Faye, un des premiers colons venu en 1972, et qui retournent faire les cérémonies au Sine, début octobre, avant de manger le nouveau mil. D'ailleurs, on peut être musulman (c'est son cas) et croire aux *pangol*... Les *pangol* ne se déplacent

pas et s'ils m'attaquent, il faudra que j'aille voir le vieux de Mbinondar où résident les *pangol* de mon patrilignage (ceux de son matrilignage sont à Ngohé) ». Pour la circoncision, des libations peuvent être faites au Sine puis un peu de terre est prélevée près des *pangol* et envoyée aux Terres neuves, dans le camp des circoncis.

12. Le fait que chacun puisse ainsi bénéficier du lait et du fumier peut être également un des éléments d'explication !

13. Des entretiens plus approfondis montrent par ailleurs que, souvent, une partie du troupeau déclaré propriété privée aux Terres neuves, appartient en fait à un parent du Sine ou encore à un autre membre de l'unité de production des Terres neuves.

14. L. Ti. est considéré comme un « riche » des Terres neuves (il cultive, pratique l'embouche et l'usure et dispose d'un compte en banque). Aucun signe extérieur de richesse pour ne pas faire d'envieux, mais une grande générosité - dûment comptabilisée - à l'égard de la famille. En l'an 1986, marqué par un mauvais hivernage dans le Sine, il aurait envoyé : 50 000 F CFA à la famille de sa première femme, à Sob, et à un demi-frère ; 50 kg de riz et 15 000 F CFA au père de sa deuxième épouse ; un complet (pantalon et chemise) et 100 kg de riz au père de sa quatrième épouse ; 500 kg de mil à un neveu utérin ; 50 000 F CFA pour scolariser un neveu utérin à Fatik ; un complet et 5 000 F CFA à un neveu utérin de son père ; deux complets et 5 000 F CFA à son chef de *ndok yaay*, un bœuf, 100 kg de riz, et 15 000 F CFA pour payer les griots, lors des funérailles.

15. Ainsi, le segment de patrilignage Soudé Ndiaye qui exporte nombre de ses ressortissants, compte dans le seul village de Diaglè-Sine, plus d'unités d'habitation qu'à Ngayokhem.

16. De nombreuses données statistiques sont présentées dans les chapitres 1 (dynamique du peuplement) et 8-3 (La situation actuelle du projet « les Terres neuves de Koumpentoum »).

AUTEURS

GUY PONTIÉ

Sociologue IRD, spécialiste des changements sociaux en milieu rural. Ses terrains de recherche se situent au Cameroun, au Togo, au Sénégal et au Mexique. Depuis 1998, préside la Commission scientifique des sciences sociales de l'IRD.

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. Animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

Conclusion de la quatrième partie

- 1 L'analyse des économies familiales chez les paysans du Sine met en évidence le rôle des femmes dans la gestion des ressources et l'accomplissement des tâches domestiques. Elles sont associées aux travaux de production - plus que dans les autres sociétés rurales du Sénégal-, très jeunes elles empruntent les chemins des migrations et, finalement elles assument la gestion des cuisines en supportant elles-mêmes une part souvent considérable des dépenses.
- 2 En situation de crise alimentaire, les comportements se modifient afin d'assurer la « survie ». Des réserves vivrières sont conservées pour la période des travaux d'hivernage. Le troupeau bovin et les animaux de trait sont préservés coûte que coûte tandis que les petits ruminants servent de volant de sécurité. La dispersion des actifs pendant la saison sèche afin de diminuer le nombre de bouches à nourrir et le recours aux migrants établis en ville ou sur les Terres neuves font partie des stratégies de survie mises en oeuvre. L'organisation des cérémonies de funérailles, des baptêmes et des mariages, induisant des dépenses importantes, est différée. Il en va de même du paiement des dots et du remboursement des dettes.
- 3 Les transactions qui ont lieu sur les marchés ruraux portent la marque des fluctuations de la production. Le commerce des produits agricoles et du bétail y connaît donc de fortes variations saisonnières et inter-annuelles. Mais quelle que soit l'intensité des échanges, ces marchés sont toujours très fréquentés.
- 4 Les échanges entre les paysans du Sine et ceux des Terres neuves apparaissent très déséquilibrés au profit du vieux pays. Les navétanes rentrent après l'hivernage avec un pécule important. Les paysans des Terres neuves trouvent des épouses dans leurs villages d'origine et paient des compensations matrimoniales au prix fort. Ils participent, à la hauteur de leurs moyens, aux fêtes rituelles notamment aux funérailles. Ils se doivent d'aider les parents dans le besoin. Tous ces transferts se décryptent en termes de rapports statutaires et de solidarités lignagères. Paradoxalement, les gros producteurs des Terres neuves ne manifestent aucun signe extérieur de richesse au niveau du vêtement, de l'habitat ou de la vie domestique. Le seul véritable indicateur de leur enrichissement et de leur prospérité est la taille du troupeau bovin fraîchement acquis. En cela, ils demeurent tout à fait sereer. Mais les projets des Sereer du Sine, comme ceux de leurs parents des

Terres neuves, s'orientent de plus en plus vers d'autres activités et d'autres lieux, principalement vers le commerce et les emplois en ville.

Conclusion générale. Crise de l'agriculture dans le Sine et stratégies paysannes élargies

André Lericollais, Pierre Milleville et Guy Pontié

- 1 L'évolution des systèmes agraires sereer est liée aux dynamiques du peuplement : densification de la population dans le Sine, expansion géographique de l'ethnie, notamment vers les Terres neuves, mais aussi, de plus en plus, émigration urbaine.
- 2 L'observation et les enquêtes conduites à la fin des années quatre-vingt se situent essentiellement sur les terrains ruraux, mais elles ne reproduisent pas simplement un dispositif plus ancien. Elles concernent des niveaux variés : niveaux « emboîtés » que sont la placette d'observation du peuplement végétal, la parcelle, l'unité de production familiale, les terroirs lignager et villageois, la communauté rurale ; organisations « transverses » également, allant de l'individu au lignage (segments de patrilignages et de matrilignages, classes d'âge, groupes statutaires).
- 3 La sécheresse climatique a marqué profondément la période : une sécheresse prolongée qui a, depuis le début des années soixante-dix, affecté l'ensemble des régions sahéliennes et soudaniennes. Rappelons que la pluviométrie annuelle moyenne de Bambey (situé à 30 km au nord de Sob) passe ainsi de 726 mm pour la période 1930-1969 à 432 mm pour la période 1970-1985, tandis que celle de Koungueul (proche de la zone des Terres neuves) chute de 908 mm à 646 mm. Mais les orientations de la politique agricole à l'œuvre depuis le début des années quatre-vingt ont incontestablement marqué les dynamiques agraires locales, qu'il s'agisse de la loi foncière appliquée depuis 1972 ou des dispositions de la nouvelle politique agricole en matière de crédit, d'équipement ou de prix de la production.

LE SINE : DES TERROIRS SATURÉS, UNE AGRICULTURE EN CRISE

- 4 Dans le Sine, les Sereer avaient élaboré un système agraire perfectionné, reposant sur trois bases techniques principales :
 - des systèmes de culture associant les céréales (mils et sorgho), l'arachide et la jachère, et les combinant dans divers types de rotation ;
 - un élevage important, étroitement associé à l'agriculture (apport de fumure animale, utilisation des ressources fourragères provenant de la jachère et des résidus de culture) ;
 - la création et l'entretien d'un parc arboré où domine le *Faidherbia albida*.
- 5 Au total, un système agro-pastoral intégré et intensif, qui fournissait la base vivrière et des revenus monétaires à une population dense, attachée à son terroir. La société sereer se distinguait comme l'une des civilisations agraires les plus remarquables du Sénégal, par ses fondements et ses capacités d'adaptation (cf. travaux de P. Pélissier).
- 6 Une recherche conduite sur le terroir de Sob de 1965 à 1969, dans la partie la plus peuplée du Sine, avait déjà décrit l'évolution du système agraire sereer jusqu'à la saturation de l'espace, sous l'action conjuguée de la croissance démographique et de l'extension des superficies cultivées par actif, du fait de la pénétration de l'arachide et de la diffusion de la culture attelée. Dès les années soixante, un constat de crise s'imposait. Le manque de terre devenait de plus en plus grave, l'autosuffisance alimentaire était menacée, les ressources par habitant diminuaient, le système agraire dans son ensemble se dégradait : « ... les conditions pour que ce système agricole fonctionne normalement ne sont plus réunies ; la charge en population a dépassé le seuil supportable. Les jachères ne couvrent que 18 % du terroir,... la culture continue avec alternance du mil tardif et de l'arachide, le plus souvent sans fumure, couvre désormais la moitié du terroir. En dépit de cette extension dangereuse des cultures chaque actif ne dispose que d'environ 1,5 ha de culture... l'augmentation des surfaces cultivées s'accompagne d'une dégradation des rotations culturales, et d'une régression des jachères, qui oblige le bétail à transhumier pendant l'hivernage. Tout concourt à faire baisser le niveau de la fertilité sur le terroir... » (LERICOLLAIS, 1972).
- 7 La reprise des observations à Sob et dans les villages voisins permet de caractériser dans ses grandes lignes la situation de la fin des années quatre-vingt, par référence à celle d'une vingtaine d'années auparavant. Qu'en est-il donc, compte tenu du constat pessimiste qui était alors formulé, d'une population qui s'est dans l'intervalle encore accrue, et de la succession d'une quinzaine d'années à pluviométrie globalement très déficitaire ?
- 8 Le paysage agraire du Sine traduit une remarquable permanence, non seulement de l'habitat, mais aussi du parcellaire : en 20 ans, les limites n'ont pas bougé à Sob. Si l'on pouvait s'attendre à une grande fixité des limites foncières, on aurait pu supposer des modifications plus ou moins profondes du parcellaire d'utilisation ; il n'en est rien, le parcellaire levé en 1965 demeure exactement en place. Ce qui varie d'une année à l'autre, ce sont les subdivisions des champs en parcelles, quand on passe de la culture du mil plus regroupée à celle de l'arachide totalement individualisée.
- 9 Cette relative fixité n'implique pas que la gestion foncière soit demeurée immuable. Les héritages de terres et toutes les dévolutions qui ont eu lieu depuis 20 ans, ont entraîné des

changements notables, des tensions et des conflits, beaucoup moins importants cependant que le laissait présager la forte pénurie de terres. Les aînés de segments de lignages demeurent les gestionnaires du foncier et la création des conseils ruraux n'a pas fondamentalement modifié les règles à ce niveau. Ce qui est nouveau, c'est la nature des litiges à régler. Il est question d'appropriation accrue de la ressource végétale, de mises en gages de parcelles par certains exploitants endettés, d'expulsion progressive de l'élevage extensif, de ré-attribution de terres à des migrants de retour après de longues absences.

- 10 Cependant le paysage agraire est marqué par une régression de la couverture végétale. Le parc arboré, la végétation des bas-fonds, la trame des haies végétales se sont considérablement éclaircis. Le parc arboré s'est dégradé, a vieilli, n'est pas régénéré, ce qui traduit un certain abandon. Les explications de ce non-renouvellement sont multiples (disparition des jachères, généralisation de la culture attelée, régression des germinations, impact direct de la sécheresse...). La question du devenir du parc ne peut être éludée, car elle conditionne dans une certaine mesure la conservation des sols et celle de leur « fertilité », l'alimentation des personnes et des troupeaux, la satisfaction des besoins d'énergie domestique...
- 11 Les systèmes de culture ont été simplifiés. Le mil tardif a disparu, le sorgho a considérablement régressé, le haricot niébé n'est plus cultivé dans la couronne centrale comme culture associée au mil précoce (*pod*). Ce dernier est quasiment la seule céréale désormais cultivée, alors que les surfaces qui lui étaient consacrées en 1965 ne représentaient que 25 % de l'ensemble des cultures céréalières (où dominait largement le mil tardif). C'est une conséquence directe de la succession d'années sèches qui a provoqué un abandon général des espèces et variétés à cycles longs. Par ailleurs, les surfaces cultivées sur le terroir se sont encore étendues et la jachère, qui représentait il y a 20 ans encore près de 20 % de la surface exploitée, n'apparaît plus aujourd'hui - c'est particulièrement sensible à Sob - que sous forme d'abandons momentanés et accidentels de la culture dans des portions de parcelles. Les rotations culturales se limitent donc à deux grands types : *pod* en culture continue dans l'aire centrale, et alternance *pod-arachide* sur la plus grande partie du terroir.
- 12 L'évolution des techniques, amorcée au début des années soixante, s'est généralisée en ce qui concerne la culture attelée, à la fois pour les semis, les sarclages, et le déterrage de l'arachide. Le désengagement récent des services agricoles se traduit par diverses perturbations : mauvais approvisionnement en semences d'arachide, manque d'intrants, disparition de la fertilisation minérale, maintenance et renouvellement insuffisants du matériel agricole. La fumure animale régresse fortement du fait des transhumances prolongées des troupeaux. Les récupérations post-récoltes s'étendent à l'ensemble des parcelles et concernent non seulement les fanes d'arachide et de haricot, mais aussi les tiges de mil et le foin d'adventices. Les produits de la cueillette dans les arbres se trouvent privatisés au profit de l'exploitant de la parcelle. Des ressources de plus en plus sollicitées par conséquent, dans un contexte de saturation totale de l'espace et de régression des restitutions minérales et organiques. Si l'on ne peut qu'être inquiet à propos de l'évolution des capacités productives des sols, il faut bien admettre que les niveaux de rendement ne se sont pas effondrés. Les faits démentent les conclusions d'un diagnostic qui semblait aller de soi. Quand on compare les bilans des périodes 1965-1969 et 1985-1987 à Sob, on constate que le disponible céréalier par habitant est nettement plus important (240 kg contre 135 kg), et il en est de même pour la production d'arachide par

attributaire de parcelle (700 kg contre 430 kg), alors que tous les indicateurs de changement faisaient craindre un effondrement de ces paramètres. Le paradoxe s'explique par des différences climatiques sensibles (deux années mauvaises dans la première série et des années à pluviométrie convenable pour la seconde), par l'accroissement encore sensible de la surface cultivée par habitant (qui passe de 0,70 à 0,85 ha), et en raison de l'excellente maîtrise des itinéraires techniques, liée à la surabondance, fréquente, de la force de travail et à la généralisation de la culture attelée, qui a permis de faire progresser contre toute attente les rendements de mil et d'arachide.

- 13 Il serait évidemment illusoire de penser que ces niveaux de productivité pourront se maintenir dans l'avenir sans que s'engage un réel processus d'intensification de l'agriculture. Mais ces constats illustrent qu'une pression extrême sur le milieu, mettant en péril la durabilité d'une agriculture, peut ne pas entraîner de suite un effondrement des résultats agricoles.
- 14 L'élevage s'est maintenu en dépit de la disparition des jachères et des difficultés économiques graves rencontrées par les habitants au cours des années de sécheresse, qui auraient pu imposer un important déstockage des troupeaux. Or, les recensements de cheptels, ceux effectués à Sob notamment, font apparaître un accroissement sensible des effectifs, une progression du même ordre de grandeur que celle de la population. La structure des troupeaux est demeurée la même. En revanche, les transhumances, imposées par l'insuffisance des ressources fourragères sur place, présentent le double inconvénient de priver les villageois de lait et de réduire les disponibilités en fumure animale sur les terroirs anciens.
- 15 En plus de ces fonctions, le bétail capitalisé par les segments de matrilineage et hérité en ligne maternelle jouait un rôle essentiel dans la vie sociale : des fractions entières de troupeaux étaient sacrifiées à l'occasion des grandes funérailles et des circoncisions, les bovins constituaient l'essentiel des dots, les petits ruminants étaient mis à contribution pour les cérémonies de moindre importance et faisaient l'objet de fréquentes transactions. L'abattage à l'occasion des cérémonies reste important, mais il a sans aucun doute régressé au profit d'une commercialisation accrue. La conduite des troupeaux se traduit par une évacuation des animaux hors du terroir de plus en plus massive et précoce. Il en résulte une baisse sensible de la fumure animale, même en tenant compte de la poudrette produite à la maison par l'élevage « intégré », puis portée et épandue sur les champs.
- 16 Cet élevage dit « intégré » se développe. L'utilisation des résidus de récolte et des adventices se généralise et échappe de plus en plus au mode d'accès antérieur sous forme de vaine pâture. Ces sous-produits agricoles servent à nourrir les animaux de trait. Par ailleurs, des essais spontanés d'embouche de courte durée (quelques mois) se développent, fondés sur une meilleure valorisation des ressources fourragères et des compléments alimentaires ainsi que sur la mise à profit des variations des cours sur les marchés.
- 17 Cette évolution d'ensemble concerne de façon inégale la population villageoise : les femmes et les jeunes hommes souffrent plus que les autres du manque de terres et ils n'ont accès à l'équipement et aux intrants qu'en dernier lieu. La rigueur du climat a provoqué fréquemment un effondrement de la production et accentué les variations inter-annuelles. Les problèmes de soudure, les crises de subsistance ont affecté durement des fractions importantes de la population en années de sécheresse. C'est principalement par le recours à l'émigration et par la recherche d'activités extra-agricoles pratiquées

hors du village, qu'a pu s'organiser la survie. L'émigration a joué un rôle efficace de régulation, évitant que l'accroissement continu de la population, conjugué à une longue période de sécheresse, n'engendre une désorganisation totale de systèmes agraires déjà fragilisés.

LES TERRES NEUVES : UNE IMPLANTATION RÉUSSIE, DES COMPORTEMENTS DIFFÉRENCIÉS

- 18 L'installation des colons sereer par la Société des Terres neuves, à partir de 1972, s'était faite dans des conditions particulières. Le défrichement et la mise en culture des terres étaient prévus selon un schéma très dirigiste, qui devait permettre une extension contrôlée des superficies et un assolement rigoureux des cultures. Dès les débuts, de nombreuses entorses au schéma d'aménagement furent constatées. Comment les terroirs les plus anciens ont-ils évolué en une quinzaine d'années ?
- 19 Le schéma initial a été considérablement dénaturé, mais peut-être moins qu'on ne pourrait le penser. Certes, les superficies défrichées ont très largement dépassé la taille des lots attribués. Si la terre était très disponible au départ, des signes de saturation se manifestent désormais dans certains villages, où le terroir défriché et utilisé jouxte celui des villages voisins. Une grande libéralité dans les prêts de terre demeure. Ils sont pratiqués sans contreparties conséquentes. Des ventes de terres interviennent, mais les prix de transactions apparaissent extrêmement variables.
- 20 Dans un contexte de saturation progressive du domaine cultivable et de forte fluctuation inter-annuelle de la force de travail, la possibilité de disposer d'une assise foncière importante constitue un élément de sécurité appréciable. Environ 20 % de lots originels ont changé de titulaires. Les « repreneurs » de terres sont des gens venus du Sine pour devenir chefs d'exploitation, des chefs d'exploitation déjà installés sur les Terres neuves et qui changent de village, des *sourga* qui accèdent au statut de *yal ngak*, enfin des chefs d'unité de production qui cherchent (par l'intermédiaire de l'installation d'un fils par exemple) à doubler leur domaine foncier.
- 21 Les systèmes de culture ont évolué dans le sens de la simplification et de l'extensification. Le nombre des cultures s'est considérablement réduit. La culture cotonnière a été totalement abandonnée, ce qui était prévisible compte tenu de la réticence, dès le départ, des agriculteurs. Les exigences en travail de cette culture et ses rendements médiocres n'ont pu qu'accélérer ce rejet.
- 22 Les céréales à cycle long (sorgho et *sanio*) ont presque disparu de l'assolement. En 1974, le sorgho était de loin la céréale principale, alors qu'en 1986, le petit mil hâtif (*pod*) occupe 91 % de la surface consacrée aux céréales. La succession d'années à pluviométrie déficitaire a donc eu, aux Terres neuves, le même effet que dans la plupart des régions situées au nord de la Gambie. Le maïs qui, à l'origine, devait faire obligatoirement partie de l'assolement, ne subsiste guère qu'en culture de case. Alors qu'en 1974, chaque chef d'exploitation semait un nombre élevé de parcelles en diverses espèces et variétés de plantes, on en est arrivé maintenant à une simplification radicale : la culture céréalière se réduit à un grand champ de *pod*. Mais, fait nouveau, de nombreux champs de *pod* sont semés, à titre secondaire, par les *sourga* et même par les femmes. Ceci s'explique par un manque de semences d'arachide et aussi par la recherche d'un petit revenu monétaire grâce à la vente d'une récolte précoce, avant la commercialisation de l'arachide (souvent

tardive), révélant ainsi une adaptation des comportements aux changements des conditions économiques.

- 23 À de rares exceptions près, la jachère n'est pas encore véritablement insérée dans les successions de cultures, au moins d'un point de vue agronomique. Elle est due à un manque de main-d'œuvre ou de semences qui empêche le semis de toute la surface disponible. La plupart des agriculteurs jugent que les sols ne présentent pas encore de signes suffisamment marqués de « fatigue » pour que la mise en jachère s'impose. Il est néanmoins probable que l'abondance considérable d'adventices, constatée au cours de certaines campagnes, a été renforcée par plus de 10 ans de culture continue.
- 24 Les choix des cultivateurs, observés dès le démarrage de l'opération Terres neuves, de ne retenir que les thèmes s'accommodant de la mise en culture de grandes surfaces, se confirment et s'accroissent : le grattage du sol avant semis est une opération réalisée de plus en plus rarement, les bœufs sont souvent jugés trop lents pour participer aux travaux culturels (leur rôle se limite alors au soulèvement de l'arachide), le démarrage du mil tombe en désuétude. Aucun engrais chimique n'a été apporté, bien que certains agriculteurs affirment qu'ils en épandrait s'ils pouvaient en acheter, malgré son prix élevé. L'adoption, encore très timide, de l'herbicide en culture arachidière, se comprend tout à fait dans ce contexte où la main-d'œuvre représente toujours le facteur rare de la production.
- 25 La tendance à l'extensification peut être illustrée par la comparaison des rendements observés en 1974 et en 1986. Sur arachide, ils étaient en 1974 de 1 500-1 600 kg/ha ; la moyenne sur l'échantillon de 1986 s'établit à 1 000 kg. Pour les céréales, les rendements en 1974 allaient de 600 kg/ha (pour les colons en première année) à 1.000 kg ; en 1986, la moyenne est de 540 kg/ha (620 si l'on ne retient que les champs des chefs d'exploitation). Il convient naturellement d'être prudent dans l'interprétation de ces chiffres, les niveaux de rendement pouvant varier dans de fortes proportions en fonction des conditions pluviométriques. Il faudrait tenir compte aussi d'une possible diminution de la fertilité des sols et de la totale disparition des engrais. Il n'en reste pas moins que certains agriculteurs de l'échantillon ont obtenu en 1986 des rendements excellents, allant jusqu'à 2 tonnes/ha d'arachide, ce qui donne la mesure d'une potentialité qui s'exprime avec des façons culturales plus intensives. Même en relativisant les chiffres avancés, il semble qu'on puisse conclure à la permanence d'un système qui, dès les origines de l'opération, s'éloignait des objectifs d'intensification qui avaient été assignés.
- 26 L'aspect sans doute le plus marquant dans l'évolution du système agricole aux Terres neuves tient au développement de l'élevage. Au début des années soixante-dix, il n'y avait que très peu d'animaux dans les exploitations des colons : essentiellement des animaux de trait (paires de bœufs) financés à crédit par la STN. Dans un premier temps, les nouveaux exploitants eurent à rembourser des annuités importantes (remboursements prévus sur cinq ans). C'est à partir de 1977-1978 que commence la constitution de troupeaux de bovins, de caprins, et d'ovins de façon spontanée par les cultivateurs. Dans la quasi-totalité des cas, le bétail bovin possédé par les Sereer des Terres neuves a été acquis localement par transactions avec les éleveurs peuls sur le marché hebdomadaire de Méréto. Le nombre de têtes possédées par les membres de la famille (essentiellement par son chef, et par ses épouses dans une certaine mesure) est extrêmement variable d'une exploitation à l'autre (gamme de 0 à plus de 100). Moyen privilégié de

capitalisation, le troupeau reflète assez fidèlement la réussite économique du groupe familial :

- les troupeaux bovins sont constitués à partir de 1975, par achats, grâce aux revenus monétaires provenant de la culture arachidière. Ne comportant pas de bêtes héritées, ce cheptel échappe aux règles de succession traditionnelles. Les fonctions économiques de ce bétail sont déterminantes et son rôle d'épargne est prédominant, même si les responsables des groupes de parenté comptent prioritairement sur ce bétail ou son équivalent monétaire pour faire face aux dépenses cérémonielles ;
 - les troupeaux sont confiés à des bergers (peuls le plus souvent) du début des semis à la fin des récoltes. L'intérêt du parcage est reconnu par tous, mais la fumure animale utilisable ne permet pas, et de loin, de pallier l'absence d'apport d'engrais minéral, compte tenu de l'importance des superficies cultivées. L'abreuvement des troupeaux pose par ailleurs des problèmes difficiles à résoudre dans les villages non équipés de forages et ne possédant qu'un seul puits ;
 - cet élevage bovin de type extensif, fondé sur l'utilisation quasi exclusive des ressources fourragères spontanées, coexiste avec un élevage beaucoup plus sédentaire de boeufs de trait, alimentés la plupart du temps en stabulation dans la concession, grâce à la fane provenant de l'ensemble des parcelles d'arachide de l'exploitation. Achetés jeunes sur le marché, les animaux de trait sont revendus quelques années plus tard, ce qui permet de réaliser une plus-value importante. Par ailleurs, une « embouche » de courte durée (2 à 4 mois) se développe depuis quelques années, fondée sur le caractère spéculatif du marché local (variation des cours pendant la saison sèche) et sur l'utilisation de la fane d'arachide et de compléments alimentaires (son de mil, graine de coton) et minéraux.
- 27 L'élevage des petits ruminants (ovins et caprins) s'est, lui aussi, considérablement développé. S'il apparaît moins spectaculaire que l'élevage bovin, son rôle économique et social est décisif en permettant notamment de satisfaire les besoins monétaires courants lorsque l'argent provenant de la vente de l'arachide n'est plus disponible.
- 28 À la différence du Sine, il n'existe pas dans les Terres neuves de contrainte à la diversification des systèmes de production, les migrants étant venus attirés par la disponibilité en terres et par la chance qui s'offre à eux d'une réussite économique par l'activité agricole. Le fonctionnement des exploitations reste donc assez proche de ce qu'il était dans les premières années, mais avec tout de même des diversifications en cours.
- 29 Une forte différenciation économique se manifeste entre les unités de production.
- La taille du troupeau paraît constituer un révélateur fiable du degré de réussite économique de l'exploitation ; celui-ci semble corrélé à la taille du groupe domestique, et plus précisément avec la force de travail.
 - Le nombre de *sourga* est un critère sans aucun doute discriminant, lié très directement aux disponibilités de la famille (terres, semences d'arachide, équipement et cheptel de traction, nourriture).
 - Le nombre d'épouses du chef d'exploitation, le nombre total de femmes présentes dans le *ngak*, se révèlent des indicateurs très liés aux précédents, puisque fixant dans une certaine mesure les capacités d'accueil du groupe familial.
 - Le deuxième et le troisième mariages du chef d'exploitation, de par les frais (*dot*) qu'ils engagent, représentent en eux-mêmes un autre signe de réussite économique incontestable.
- 30 Les variations inter-annuelles de la force de travail constituent un aspect fondamental du système de production. Le nombre de *sourga* sur l'exploitation peut varier dans de très

fortes proportions, ce qui conditionne directement la superficie semée et l'entretien des cultures.

- 31 Un élargissement des systèmes de production résulte du développement qu'a connu la région des Terres neuves (illustré notamment par l'importance du marché hebdomadaire de Méréto). Beaucoup d'opportunités sont offertes pour réaliser des bénéfices en dehors de l'activité agricole. Le petit commerce, les transports par charrettes, l'achat et la revente d'animaux attirent de nombreux paysans. On voit même des éleveurs qui deviennent marchands de bestiaux, travaillant directement pour le marché de Dakar. Dans un registre un peu différent, la contrebande avec la Gambie toute proche a atteint un niveau incroyable, en dépit des risques (sur le marché de Méréto, la quasi-totalité des denrées offertes vient de Gambie, en particulier le riz, le sucre et le thé).

MIGRATIONS ET RELATIONS À DISTANCE : RUPTURE, OU ÉLARGISSEMENT DES STRATÉGIES PAYSANNES ?

- 32 Les informations disponibles sur les migrations sereer du Sine sont particulièrement abondantes et précises, qu'il s'agisse de mouvements internes, d'extensions du peuplement en marge du Sine ou de migrations plus lointaines, rurales et, à un degré moindre, urbaines. Les informations d'ordre historique et démographique permettent de reconstituer l'évolution du peuplement depuis le début du siècle, en précisant les principaux centres et axes de dispersion. Un suivi démographique, depuis 1963, des mouvements de population dans les secteurs de Niakhar et Ngayokhem, fournit des informations très précises sur la mobilité et les migrations.
- 33 Par-delà les variations dans le temps des taux migratoires, des principales orientations des mouvements et des groupes sociaux concernés, ces flux apparaissent importants et ne constituent pas un phénomène récent. Les densités du Sine, très élevées dès le début de la période coloniale, ont connu un accroissement faible corrélé à des taux de migration forts, avec cependant des différences régionales notoires. La sécheresse a certainement accéléré le mouvement, dans des proportions qu'il est difficile de préciser, mais elle ne l'a pas créé : une tradition migratoire existait, des réseaux s'étaient préalablement constitués et ont permis d'amortir en partie les conséquences de la crise. Cependant, malgré un solde migratoire fortement négatif, l'augmentation de la population dans le Sine reste forte (18/1 000), eu égard aux conditions économiques locales.
- 34 Dans une situation de pression foncière, de dégradation du système agraire et, corrélativement, de forts mouvements migratoires, les relations sociales et économiques que les migrants entretiennent avec leur société d'origine apparaissent essentielles. Faut-il considérer les migrants comme des expulsés, des exclus du système contraints de quitter le Sine en raison de la sécheresse et/ou du manque de terres, voire des dissidents profitant du mouvement ainsi créé pour s'émanciper ? Faut-il au contraire considérer ces migrants comme étant toujours des membres à part entière de la société sereer ? Celle-ci verrait alors dans la migration, plus ou moins contrôlée, d'une partie de ses membres un moyen de faire face à ses difficultés économiques, par la colonisation de nouveaux espaces et la diversification de ses activités et de ses sources de revenus. En d'autres termes, s'agit-il de rupture ou convient-il plutôt de parler de complémentarités qui résulteraient de véritables stratégies entre migrants et société d'origine ? C'est cette

seconde hypothèse qui a présidé au choix méthodologique des travaux sur les relations à distance, mais elle ne préjugait pas de la réponse, évidemment moins manichéenne.

- 35 Les recherches les plus récentes comme celles menées auparavant dans la région de Kafrine et sur les Terres neuves, ont mis en évidence l'intensité des relations entre migrants, y compris de longue date, et parents restés au village. La structure même de son système de parenté, caractérisé par une bilinéarité marquée, rend cette société particulièrement apte à gérer ces relations à distance. De par son appartenance à un segment de patrilignage, on l'a noté, le Sereer est inscrit dans un espace défini et a droit d'accès à une part du patrimoine foncier : c'est pour lui un élément important de son identité, la certitude d'une possibilité de réinsertion dans son village d'origine et donc une forte incitation à maintenir des relations avec son « pays » d'origine. Quant au matrilignage, de par son éclatement dans l'espace, il offre au migrant un large éventail de possibilités migratoires « non déstructurantes » : quittant son village, il pourra rechercher aide et assistance auprès de sa famille matrilineaire, mais en contrepartie, il en subira aussi le contrôle.
- 36 Cette maîtrise, bien sûr imparfaite, des relations à distance témoigne aussi de l'aptitude de la société sereer à s'adapter aux changements sans y perdre son identité. Par-delà la différenciation économique incontestable, les processus de segmentation des unités de production, de démantèlement des unités d'épargne matrilineaires, sous l'impact de la loi sur la famille notamment, vont toujours dans le sens d'une plus grande individualisation, mais les principes de solidarité sont maintenus voire confirmés. Ils prennent éventuellement de nouvelles formes. Le bétail des Terres neuves, privatisé, est d'un usage collectif pour les funérailles ; l'épargne, personnalisée, est en partie captée par les responsables des familles du Sine, en cas de mauvaise récolte, et redistribuée selon les règles en vigueur dans la société... Il en va de même en matière de gestion des terres dans le Sine : les *mak mbind* gardent dans une large mesure leurs prérogatives et quand les conflits sont portés devant les conseillers ruraux chargés de l'application de la loi, c'est très souvent encore par référence aux règles sereer qu'ils sont arbitrés.
- 37 Mais il ne s'agit bien sûr que de tendances et il est difficile de parler de la société sereer, comme d'un être collectif, même si l'identité culturelle est forte. La société est constituée de groupes de parenté, souvent antagonistes, qui peuvent avoir des stratégies différentes y compris en matière de migration, et à l'intérieur de ces groupes, de différents acteurs qui ne réagissent pas de la même façon, selon leur statut social, leur niveau éducatif, la génération d'appartenance...
- 38 Enfin, on ne peut parler de relations à distance et de conséquences des migrations sur la société de départ, comme s'il y avait un seul type de migrations. Rien de comparable en effet, entre les migrations temporaires de *sourga*, célibataires, les migrations vers la ville et l'installation de familles sur les Terres neuves.
- 39 Le projet Terres neuves, qui a retenu plus particulièrement notre attention, avait bien sûr des objectifs avant tout économiques. Mais, pour atteindre ces objectifs, il y avait aussi, sous-jacent, le projet de créer une nouvelle société, basée sur la famille nucléaire (le ménage) qui dispose de ses terres, de son matériel agricole et de ses revenus. Tout était prévu en somme pour produire des ruptures. Pourtant, plus de quinze ans après, les relations avec le Sine, économiques, sociales, religieuses restent étroites (retours fréquents au pays, réinsertions dans le village d'origine, reprise par des apparentés du Sine, d'unités de production libérées par des colons...). Qu'en sera-t-il lorsque les enfants nés sur les Terres neuves accéderont au statut d'aînés ? Déjà les aires matrimoniales

tendent à se limiter aux Terres neuves (on irait beaucoup moins qu'avant, chercher des épouses dans le Sine pour lesquelles il faut, de surcroît, payer des dots plus élevées) ; les enfants ayant sur place, parents et grands-parents, hériteront de la terre et de l'outillage agricole ainsi que d'une situation économique plus florissante... Les visites au Sine seront sans doute moins fréquentes et les relations sociales voire religieuses avec le vieux pays sereer moins nécessaires. Mais cela ne signifiera pas nécessairement rupture avec l'identité sereer. En effet, bien qu'éloignés du vieux pays sereer, les colons des Terres neuves sont très fortement majoritaires dans cette zone et constituent dans une certaine mesure une extension territoriale de la société sereer.

- 40 Les changements seront certainement d'une plus grande ampleur encore du fait des migrations urbaines qui n'ont pas été au centre de nos préoccupations. Les migrants récents entretiennent des liens intenses et permanents avec leurs villages d'origine, mais ils se fixent et s'urbanisent. Ce faisant, ils participent de moins en moins aux activités agricoles. Ces migrants parviendront-ils à conserver longtemps leur langue et leur culture dans les quartiers urbains ? Seront-ils des acteurs de changement social dans leur campagne d'origine ?
-

AUTEURS

ANDRÉ LERICOLLAIS

Géographe Orstom, spécialiste des dynamiques agraires et des mobilités rurales. Animateur de programmes de recherches pluridisciplinaires dans le Bassin arachidier et dans la vallée du Sénégal.

PIERRE MILLEVILLE

Agronome IRD, spécialiste des problèmes de développement en agriculture paysanne. Il a étudié les pratiques agricoles et pastorales au Sénégal (en Casamance et dans les Terres neuves), au Burkina-Faso et à Madagascar. Il participe à plusieurs enseignements et encadre de nombreuses recherches.

GUY PONTIÉ

Sociologue IRD, spécialiste des changements sociaux en milieu rural. Ses terrains de recherche se situent au Cameroun, au Togo, au Sénégal et au Mexique. Depuis 1998, préside la Commission scientifique des sciences sociales de l'IRD.

Bibliographie

ALLAIRE (G.), 1988 — « Problèmes méthodologiques de l'analyse localisée des systèmes socio-économiques ». In Jollivet (M.), éd. : *Pour une agriculture diversifiée. Arguments, questions, recherches*. Paris, l'Harmattan : 179-190.

ALLAIRE (G.), BLANC (M.), 1979 — Types d'exploitation et couches sociales dans l'agriculture. *Rev. Géogr. des Pyrénées et du Sud-Ouest*.

ALPHANDERY (P.), BITOUN (P.), DUPONT (Y.), 1991 — *L'équivoque écologique*. Paris, La découverte, Essais, 280 p.

AMIN (S.), 1971 — *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation, 1880-1970*. Paris, Éditions de Minuit, 322 p.

ANGE (A.), 1985 — *Aménagement et gestion de l'espace dans la lutte contre la sécheresse. Quelques réflexions méthodologiques*. Séminaire R3S, Ouagadougou, 23-27 septembre 1985, Irat/Cirad, 40 p.

ANNEROSE (D.), 1990 — *Recherches sur les mécanismes physiologiques d'adaptation à la sécheresse. Application au cas de l'arachide (Arachis hypogaea LJ cultivée au Sénégal*. Thèse doct. Sci. nat., univ. Paris VII, 293 p.

AUJAS (L.), 1929 — La région du Sine-Saloum. Le port de Kaolack. *Bull. Corn. FJ. Hist. Sci. AOF* 12 : 1/2 : 92-132, 3 pl.

AUJAS (L.), 1931 — Les Sérères du Sénégal. Mœurs et coutumes de droit privé. *Bull. Com. Et. Hist. Sci. AOF* 14 (3) : 293-333, 1 carte, 5 pl.

BA (A.B.), 1976 — Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip, (introduit et recueilli par C. Becker et V. Martin). *Bul. IFAN* 38 B, 4 : 813-860.

BA (M.), 1995 — *Paysages et Communautés rurales au Sénégal occidental*. Thèse, univ. de Franche-Comté, 467 p.

BADOUIN (R.), 1987 — « L'analyse économique du système productif en agriculture ». *Ln : Systèmes de production agricole en Afrique tropicale. Cah. Sci. hum.* 23 (3-4) : 357-375.

BANQUE MONDIALE, 1975 — *Appraisal of Terres Neuves LL Resettlement and Eastern Senegal Technical Assistance Project*. International Bank for Reconstruction and Development, 26 p. + annexes.

BANQUE MONDIALE, 1984 — *Rapport d'évaluation d'impact économique et social, Sénégal : Projets de colonisation de la région des Terres neuves (Crédits 254-SE et 578-SE)*. International Bank for Reconstruction and Development, 29 p.

BARKER (J.), 1984 — *The Politics of Agriculture in Tropical Africa*. Beverly Hills-London, Sage.

- BATES (R. H.), 1981 — *Markets and States in Tropical Africa. The Political Basis of Agricultural Policies*. Berkeley-Los Angeles, University of California Press.
- BATIONO (A.), BUERKERT (A.), SEDOGO (M. P.), CHRISTIANSON (B. C.), MOKWUNYE (A. U.), 1993 — « A critical overview of the research on crop residue use as soil amendment in the West Africa semiarid tropics ». In : *Livestock and sustainable nutrient cycling in mixed farming Systems of sub-Saharan Africa* ; 22-26 novembre 1993, ILCA, Addis-Abeba, Éthiopie, 17 p.
- BECKER (C.), 1974 — « Mémoire inédit de Doumet (1769) », publié et commenté par C. Becker et V. Martin. In : *Le Kayor et les pays voisins au cours de la seconde moitié du 18^e siècle*. Bull. IFAN, B, 36, 1 : 25-92.
- BECKER (C.), d'après CRÉTOIS (L), 1983 — *Le vocabulaire sereer de la flore*. Dakar, Clad, 127 p. multigr.
- BECKER (C.), 1984 — *Traditions villageoises du Siin*. Kaolack, CNRS, 103 p. multigr.
- BECKER (C.), 1985 — « Note sur les conditions écologiques en Sénégal aux 17^e et 18^e siècles ». *African Economic History*, 14 : 167-216.
- BECKER (C.), 1991 — *Étude anthropologique sur les migrations, la nuptialité et les comportements sexuels chez les Sereer du Sénégal*. Rapport ANRS 1990. Dakar, Orstom, 49 p. multigr.
- BECKER (C.), MARTIN (V.), 1975 — « Kayor et Baol. Royaumes sénégalais et traite des esclaves au XVIII^e siècle ». In Numéro spécial : Emmer (P.), Mettas (J.) et Nardin (J. C.) eds : *La traite des noirs par l'Atlantique : nouvelles approches*. Revue française d'histoire d'Outre-Mer, 62 (226/227) : 270-300.
- BECKER (C.), MARTIN (V.), NDÈNE (A.), 1982 a — Les familles maternelles sereer. Répartition par pays traditionnels et par castes. Bull. IFAN45 B (3/4) : 357-402.
- BECKER (C.), MARTIN (V.), NDÈNE (A.), 1982 b — Les familles paternelles sereer. Répartition par pays traditionnels et par castes. Bull. Ifan 44 B (3/4) : 321-410.
- BECKER (C.), DIOUF (M.), MBODJ (M.), 1987 — « L'évolution démographique du Sénégal et du Bassin arachidier (Sine Saloum) au vingtième siècle, 1904-1976 ». In Cordell (D.D.), Gregory (J.W.) eds : *African Population and Capitalism. Historical Perspectives*. Boulder and London, Westview Press : 76-94.
- BECKER (C.), MARTIN (V.), SCHMITZ (J.), CHASTANET (M.), avec collab. MAUREL (J. F.) et MBAYE (S.) (archivistes), 1983 — *Les premiers recensements au Sénégal et l'évolution démographique. Partie I : Présentation des documents*. Dakar, Orstom, 230 p. multigr.
- BERG (E.), 1981 — *Accelerated Development in Sub Saharan Africa : An Agenda for Action*. Washington D.C., World Bank-IBRD.
- BERGERET (A.), RIBOT (C.), 1990 — *Rôle de l'arbre nourricier en pays sahélien*. Paris, Maison des sciences de l'homme, 237 p.
- BERHAUT (J.), 1971-1979 — *Flore du Sénégal*. Dakar, Clairafrique, 7 documents multigr.
- BIGOT (Y.), ANNE (S.), 1974 — *Références d'utilisation des animaux et du matériel agricole de traction attelée en milieu rural*. Bambey, Sénégal, CNRA/Irat. Note multigr.
- BLANC-PAMARD (C.), MILLEVILLE (P.), 1985 — « Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire ». In : *À travers champs. Agronomes et géographes*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 101-138.
- BOILAT (Abbé P.D.), 1984 — *Esquisses sénégalaises. Physionomie du pays, peuplades, commerce, religions, passé et avenir, récits et légendes*. Rééd. fac-similé avec une Introduction de Abdoulaye Bara DIOP. Paris, Karthala, 52-XVI-499 p., 1 carte, ill. (atlas 24 pl. couleur h.t.).
- BONFIGLIOLI (A.M), 1988 — *Du'dal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wo'daa'be du Niger*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 293 p.

- BONNEFOND (Ph.), COUTY (Ph.), 1988 — Sénégal : passé et avenir d'une crise agricole. *Tiers-Monde*, 114, avril-juin : 319-340.
- BOUJU (J.), 1984 — *Graine de l'homme, enfant du mil*. Paris, Société d'ethnographie, 254 p.
- BOULEGUE (J.), 1968 — *La Sénégalie du milieu du XV^e au début du XVII^e siècle*. Thèse de 3^e cycle d'histoire, univ. Paris I, 319 p. *multigr.*
- BOULEGUE (J.), 1973 — Trois anciens points de traite de la Petite Côte sénégalaise : Palmeirinha, Punto Sereno, Porto Novo. *Notes afr.*, 137 (janv.) : 16-22, 5 fig.
- BROSSIER (J.), 1987 — « Système et système de production ». In : *Systèmes de production agricole en Afrique tropicale*. *Cah. Sci. hum.* 23 (3-4) : 377-390.
- BUSSON (F.), 1965 — *Plantes alimentaires de l'Ouest africain, étude botanique, biologique et chimique*. Marseille, M. Leconte Éd., 568 p.
- CAMBOULIVES (M.), 1967 — *L'organisation coopérative au Sénégal*. Paris, Pédone, 402 p.
- CAMBRÉZY (L.) et al., 1984 — « La région, territoire de recherche ». In Blanc-Pamard (C.) et al., éd. : *Le développement rural en question*. Paris, Orstom, coll. Mémoires n° 106, 505 p.
- CANTRELLE (P.), 1969 — *Étude démographique dans la région du Sine-Saloum (Sénégal). État civil et observation démographique, 1963-1965*. Paris, Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 1, 121 p.
- CANTRELLE (P.), DIOP (I.), GARENNE (M.), GUEYE (M.), SADIO (A.), 1986 — « The profile of mortality and its déterminants in Senegal, 1960-1980 ». In : *Déterminants of mortality change and differentials in developing countries. The Five country case study project. Population Studies*, 94 : 86-116.
- CASWELL (N.), 1984 — Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au Sénégal 1966-1980. *Politique Africaine*, 14 : 39-73.
- CATTAN (P.), 1987 — *La fertilisation économique adaptée à l'arachide dans la rotation des cultures, résultats des essais conduits par l'opération phytotechnie de l'arachide en 1985 et 1986*. Isra-Cirad (Irho), 78 p. *multigr.* + annexes.
- CHAMBARD (J.L.), 1980 — *Piparsod, Madhia-Pradesh. Atlas d'un village indien*. Paris, Mouton, Coll. Mondes d'Outre-Mer, Passé Présent, 186 p.
- CHARREAU (C.), 1967 — *Note sur les sols du terroir de Soh. Bambey*, CNRA, 9 p. *multigr.*
- CHARREAU (C.), Nicou (R.), 1971 — *L'amélioration du profil cultural dans les sols sableux et sablo-argileux de la zone tropicale sèche ouest-africaine et ses incidences agronomiques*. Paris, Irat, *Bull. Agronomique* n° 2, 254 p.
- CHARREAU (C.), 1979 — Le rôle des arbres dans les systèmes agraires des régions semi-arides tropicales d'Afrique de l'Ouest ». In : *Le rôle des arbres au Sahel*, Dakar, Isra : 33-36.
- CHASTANET (M.), 1983 — Les crises de subsistance dans les villages soninke du Cercle de Bakel, de 1958 à 1945. Problèmes méthodologiques et perspectives de recherche. *Cahiers d'Études Africaines*, 1989-90, 23 (1-2) : 5-36.
- CHEVASSUS-AGNES (S.), 1987 — *Enquête nutritionnelle à Diaganiao*. Dakar, Orstom, Notes provisoires, *multigr.*
- CILSS, 1977 — *Marketing, Price Policy and Storage of Food grains in the Sahel*, 1. Cred/Usaid.
- CILSS, 1990 — *Problématique des politiques rizicoles en pays sahélien*, vol 3, Le Sénégal.
- CINAM-CERESA/Ministère du Développement rural, 1963 — *Rapport général sur les perspectives de développement du Sénégal*. Dakar.
- CISSE (B. M.), 1963 — *L'Animation rurale base essentielle de tout développement*. *Afrique-Documents* : 68-69.
- COLVIN (L. G.), éd., 1981 — *The Uprooted of the Western Sahel*. New York, Praeger.

- COPANS O.), 1980 — *Les marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*. Paris, le Sycomore, 263 p.
- COPANS (J.), COUTY (Ph.), ROCH (J.), ROCHETEAU (G.), 1972 — *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I - Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*. Paris, Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 34, 274 p.
- COULON (C.), 1981 — *Le marabout et le prince (Islam et pouvoir au Sénégal)*. Paris, Pédone : 5 + 317 p.
- COUTY (Ph.), 1965 — Notes sur la production et le commerce du mil dans le département du Diamaré (Nord-Cameroun). *Cah. Orstom, sér. Sci. hum.*, 2 (4) : 3-88.
- COUTY (Ph.), 1987 — « La production agricole en Afrique subsaharienne ». *Ln : Systèmes de production agricole en Afrique tropicale. Cah. Sci. hum.* 23 (3-4) : 391-408.
- CRÉTOIS (R.P. Léonce), 1972-1977 — *Dictionnaire Sereer-Français*. Dakar, Clad, 6 tomes multigr.
- CRÉTOIS (R.P. Léonce), 1983 — *Les proverbes et les énigmes sereer*. Centre de linguistique appliquée de Dakar, Recueil n° 57 introduit par C. Becker, 159 p. multigr.
- CRISTOFINI (B.), DEFFONTAINES (J.P.), HOUDARD (Y.), MOISAN (H.), PETIT (M.), ROUX (M.), 1982 — *Rambervilliers 10 ans après. Intérêts et limites d'une typologie pour appréhender l'évolution des exploitations agricoles*. Versailles-Dijon, Inra-SAD, 64 p. multigr.
- CRUISE O'BRIEN (D.), 1984 — Des bienfaits de l'inégalité - L'État et l'économie rurale au Sénégal. *Politique Africaine*, 14 : 34-8.
- CTFT, (ouvrage collectif), 1988 — *Faidherbia albida* (Del) A ; Chev. Monographie. Paris CTFT-Cirad, 72 p.
- CURTIN (P. D.), 1975 — *Economie Change in Precolonial Africa. Senegambia in the Era of the Slave Trade*. Madison, Wisconsin, 2 vol.
- DANCETTE (C.), 1983 — Estimation des besoins en eau des principales cultures pluviales en zone soudano-sahélienne. *L'Agronomie Tropicale*, n° 4 : 281-294.
- DAVID (Ph.), 1980 — *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénagamhie des origines à nos jours*. Dakar/Abidjan, NEA, 527 p.
- DERRUAU (M.), 1976 — *Géographie humaine*. Paris, A. Colin, Coll. U, 432 p.
- DESSERTINE (A.), 1959 — *Un port secondaire de la Côte occidentale d'Afrique, Kaolack. Étude historique, juridique et économique, des origines à 1958*. Mém. DES de Droit romain et d'Histoire du Droit, univ. Dakar, Fac. de droit, 172 p. + 25 p. annexes.
- DESSERTINE (A.), 1967 — *Un port secondaire de la Côte occidentale d'Afrique, Kaolack. Étude historique, juridique et économique, des origines à 1958*. Kaolack, chambre de commerce, 192 p.
- DIA (M.), 1952 — *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire*. Paris, Présence Africaine, 62 p.
- DIA (M.), 1961 — Discours devant l'Assemblée nationale, le 4 avril 1961 repris par *Afrique-Documents*, 59, sept.-octobre : 207-215.
- DIA (M.), 1962 — *Circulaire n°32 du 21 mai 1962*. Présidence du Conseil du Sénégal.
- DIOR (A. B.), 1981 — *La société wolof tradition et changement. Les systèmes d'inégalité et de domination*. Paris, Karthala, 355 p.
- DIOR (A. B.), 1985 — *I.a famille wolof*. Paris, Karthala, 262 p.
- DIOUF (M. C.), DIOUF (M.), 1990 — *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et Société*. Paris, Karthala, 440 p.
- DIOUF (M.), 1990 — *Analyse de l'élaboration du rendement du mil (Pennisetum typhoides Stapf et Hubbj. Mise au point d'une méthode de diagnostic en parcelles paysannes*. Thèse de doctorat, INA-PG, Paris, 227 p. multigr.

- DIOUF (N.), 1972 — Chronique du royaume du Sine. *Bull. IFAN* 34 B, 4 : 702-732.
- DUBOIS (J.-P.), 1971 — *L'émigration des Sérér vers la zone arachidière orientale. Contribution à l'étude de la colonisation agricole des Terres neuves au Sénégal*. Dakar-Hann, Centre Orstom, 204 p. multigr., 6 cartes lut.
- DUBOIS (J.-P.), 1975 — Les Sereer et la question des Terres neuves au Sénégal. *Cah. Orstom, sér. Sci. hum.*, 12 (1) : 81-120.
- DUBOIS (J.-P.), MILLEVILLE (P.), TRINCAZ (P.), 1973 — *Opération Terres neuves. Projet pilote Koumpentoun-Maka. Étude d'accompagnement. Rapport de fin de campagne 1972-1973*. Dakar, Orstom, 4 fasc. multigr.
- DUBOIS (J.-P.), MILLEVILLE (P.), TRINCAZ (P.), 1974 — *Opération Terres neuves. Projet Pilote Koumpentoun-Maka. Étude d'accompagnement. Rapport de fin de campagne 1973-1974*. Dakar, Orstom, 80 p. multigr. + annexes.
- DUBOIS (J.-P.), MILLEVILLE (P.), TRINCAZ (P.), 1975 — *Opération Terres neuves. Projet Pilote Koumpentoun-Maka. Étude d'accompagnement. Rapport de fin de campagne 1974-1975*. Dakar, Orstom, 2 vol. 107 et 72 p. multigr. + annexes.
- DUBOIS (J.-P.), MILLEVILLE (P.), TRINCAZ (P.), 1976 — *Opération Terres neuves. Projet Pilote Koumpentoun-Maka. Étude d'accompagnement. Rapport de synthèse*. Dakar, Orstom, 59 p. multigr.
- DUBOIS (J.-P.), LERICOLLAIS (A.), MILLEVILLE (P.), PONTIÉ (G.), 1987 — Terrains anciens, approche renouvelée : analyse du changement dans les systèmes agraires au Sénégal. In : *Séminaire Dynamique des Systèmes Agraires*, 16-18 novembre 1987, Orstom, Paris, 38 p. multigr.
- DUGUE (P.), 1994 — « Recyclage des résidus de récolte en vue d'accroître l'utilisation de la fumure organique ». In : *Gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant au Sine-Saloum*, Cirad-CA, Montpellier, 33 p. multigr.
- DUMONT (R.), 1986 — *Pour l'Afrique, j'accuse*. Paris, Plon, coll. Terre Humaine, 458 p.
- DUMONT (R.), MOTTIN (M.-F.), 1982 — *Le Défi sénégalais : reconstruire les terroirs, libérer les paysans*. Dakar, Enda, Série Études et Recherches, n° 74-82.
- DUPIRE (M.), 1977 — « Funérailles et relations entre lignages dans une société bilinéaire : les Serer (Sénégal) ». *Anthropos*, 72 (3/4) : 376-400.
- DUPIRE (M.), 1978 — « Rôle rituel du père et de la mère chez les Serer sin bilinéaires du Sénégal ». In : *Systèmes de signes. Textes réunis en hommage à G. Dieterlen*. Paris, Hermann : 112-122.
- DUPIRE (M.), LERICOLLAIS (A.), DELPECH (B.), GASTELLU (J.M.), 1974 — Résidence, tenure foncière dans une société bilinéaire (Serer du Sine et du Baol, Sénégal). Paris, *Cahiers d'études africaines*, XIV-3, n° 55 : 417-452.
- DUPRE (G.), 1982 — *Un ordre et sa destruction*. Paris, Orstom, coll. Mémoires n° 93, 446 p.
- DUPRIEZ (H.), 1980 — *Paysans d'Afrique noire*. Nivelles (Belgique), Havaux, coll. Terre et Vie, 253 p.
- DUPRIEZ (H.), DE LEENER (P.), 1987 — *Jardins et vergers d'Afrique*. Bruxelles, coll. Terre et vie, 380 p.
- DURUFLÉ (G.), 1988 — *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*. Paris, Karthala, 208 p.
- ECRÉMENT (M.), 1966 — *Mouvement coopératif et développement rural dans la République du Sénégal*. (Deux enquêtes rurales). Paris, 246 p. multigr., 1 carte, bibliogr.
- ELSASSER (K.), 1993 — Le projet de promotion du petit crédit rural au Burkina Faso. Cirad-SAR, Montpellier, *Cah. Rech. Dev.* n° 34 : 51-64.
- FALL (A.S.), 1988 — *Réseaux migratoires des Sereer siin-siin à Dakar. Approche sociologique*. Dakar, Ucacl, Dea d'anthropologie, 99 p. multigr.

- FALL (A.S.), 1992 — Une réponse à la crise de l'agriculture. La migration des Sereer du Siin (Sénégal). *Sociétés-Espaces-Temps*, I (1) : 138-149.
- FAYE (A.), 1982 — *Rapport annuel de la division agropastorale*. Bambey, Sénégal, CNRA.
- FAYE (A.), LANDAIS (E.), 1985 — L'embouche bovine paysanne dans le Centre-Nord du Bassin arachidier au Sénégal. In DSA/Cirad, *Relations agriculture-élevage* : 304-311.
- FAUGERE (O.), FAUGERE (B.), MERLIN (P.), DOCKES (C.), PERROT (C.), 1989 — *L'élevage traditionnel des petits ruminants dans la zone de Louga*. Louga LNERV-Dakar, Document de travail n° 2 multigr.
- FELLER (C.), MILLEVILLE (P.), 1977 — Évolution des sols de défriche récente dans la région des Terres neuves (Sénégal oriental). *Cah. Orstom, sér. Biol.*, 12 (3) : 199-211.
- FONTANEL (P.), 1986 — *États des végétations de parcours dans la communauté rurale de Kaymor (Sud-Saloum, Sénégal)*. Montpellier, Irat-DSP, 38 p. multigr.
- FORTES (M.), 1987 — « Kindship and marriage among the Ashanti ». In Radcliffe-Brown (A.R.), Forde (D.), eds : *African Systems of kindship and marriage*. London and New York, KPI : 252-284.
- FOUQUET (J.), 1958 — La traite des arachides dans le pays de Kaolack, et ses conséquences économiques, sociales et juridiques. Saint-Louis, Centre IFAN, *Études Sénégalaises*, n° 8, 263 p.
- FOUNOU-TCHIUGOUA (B.), 1981 — *Fondements de l'économie de traite au Sénégal*. Paris, Silex, 173 p.
- FRELASTRE (G.), 1982 — L'évolution de la politique agricole du Sénégal. *Le Mois en Afrique*, janvier-février : 184-185 : 49-95.
- FREUD (C.), HANAK-FREUD (E.), RICHARD (J.), THEVENIN (P.), 1997 — *La crise de l'arachide au Sénégal : un bilan diagnostique*. Cirad, 157 p. multigr.
- GANRY (F.), SARR (P. L.), 1983 — *Valorisation du recyclage organique dans un objectif d'économie d'engrais et de maintien de la fertilité des sols au Sénégal. Acquis et perspectives*. Bambey. CNRA, Doc. ISRA n° 100, 20 p.
- GARENNE (M.), 1985 — « Les concepts de l'analyse longitudinale et ses implications pour la collecte des données : exemple de l'utilisation des questionnaires informatisés pour améliorer l'enregistrement des décès précoces au Sénégal ». Actes du séminaire sur le plan d'analyse des enquêtes EMIS (tenu à l'Institut du Sahel, Bamako 20-24 août 84). *Études et Travaux de l'USED* n° 5. Publication CRDI/INSAH : 87-105.
- GARENNE (M.), MAIRE (B.), FONTAINE (O.), DIENG (Kh.), BRIEND (A.), 1987 — *Risques de décès associés à différents états nutritionnels chez l'enfant d'âge pré-scolaire*. Dakar, Orstom/Orana, 246 p.
- GARENNE (M.), VAN DE WALLE (E.), 1989 — Polygyny and fertility among the Sereer of Senegal. *Population Studies*, 43 : 267-283.
- GARENNE (M.), LOMBARD (J.), 1991 — « La migration dirigée des Sereer vers les Terres neuves ». In Quesnel (A.), Vimard (P.), éd. : *Migration, changements sociaux et développement*, Actes des Troisièmes journées démographiques de l'Orstom, Paris 20-22 septembre 1988. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 317-332.
- GARENNE (M.), VAN GINNEKEN (J.), 1994 — Comparison of retrospective surveys with a longitudinal follow-up in Senegal. *European Journal of Population*, 10 (5) : 203-221.
- GARENNE (M.), CANTRELLE (P.), 1997 — « Three decades of research on population and health : the Orstom experience in rural Senegal : 1962-1991 ». In Das Gupta (M.), Garenne (M.), eds : *Prospective community studies in developing countries*. Oxford, Clarendon Press : 233-252.
- GARIN (P.), 1988 — *Itinéraires techniques et rendement de l'arachide à Sob, village du Sine en 1987*. DSA/Cirad, 1989/17, 30 p. multigr. + annexes.
- GARIN (P.), 1989 — *Phytotechnie arachide à Sob, village du Sine en 1988*. DSA/Cirad, 1989, 20 p. multigr. + annexes.

- GARIN (P.), THIAM (A.), 1989 — *Phytotechnie du mil à Sob, village du Sine en 1988*. DSA/Cirad, 1989, 14 p. *multigr.* + annexes.
- GARIN (P.), FAYE (A.), LERICOLLAIS (A.), SISSOKHO (M.), 1990 — Évolution du rôle du bétail dans la gestion de la fertilité des terroirs sereer au Sénégal. DSA/Cirad, *Cah. Rech. Dev.* n° 26 : 65-84.
- GARINE (I. de.), 1960 — *Rapport sur les habitudes alimentaires dans la région de Khombole*. Dakar, Orana, 55 p. *multigr.*
- GASTELLU (J.M.), 1968 — *Lexique des termes serer à contenu économique en usage à Ngohé*. Dakar, Orstom, 35 p. *multigr.*
- GASTELLU (J.M.), DELPECH (B.), 1974 — *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. II - Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu serer*. Paris, Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 34, 148 p.
- GASTELLU (J.M.), 1978 — Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tous en Afrique ? AMIRA, *note de travail* n° 26 : 99-122.
- GASTELLU (J.M.), 1981 — *L'égalitarisme économique des Sereer du Sénégal*. Paris, coll. Trav. et Doc. n° 128, 808 p.
- GASTELLU (J.M.), 1985 — Petit traité de matrilinearité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest. *Cah. Orstom, sér. Sci. hum.*, 21 (4) : 413-432.
- GASTELLU (J.M.), 1988 — Le paysan, l'État et les sécheresses (Ngohé, Sénégal, 1972-1982). *Cah. Sci. hum.*, 24 (1) : 129-136.
- GAYE (K.), 1960 — Le Sénégal dans la voie du développement économique. *Afrique Documents*, 54, nov.-déc. : 239.
- GAYE (M.), 1988 — *Le désengagement de l'État et la problématique des intrants agricoles au Sénégal*. Colloque international sur la Crise de l'Agriculture africaine, univ. de Dakar, 19-23 décembre, 9 p. *multigr.*
- GELLAR (S.), 1982 — *Senegal : An African Nation between Islam and The West*. Boulder, Westview Press.
- GERSONOWITZ (M.), WATERBURY (J.), éd., 1987 — *The Political economy of Risk and Choice in Senegal*. London, Frank Cass.
- GIFFARD (P. L.), 1974 — *L'arbre dans le paysage sénégalais. Sylviculture en zone tropicale sèche*. Dakar, CTFT, 431 p.
- GIRI (J.), 1987 — Famine ou surabondance ? L'inextricable situation des pays sahéliens. *Information Géographique*, 51 : 13-17.
- GODELIER (M.), 1996 — *L'énigme du don*. Paris, Fayard, 311 p.
- GOODY (J.), (ed.), 1958 — *The developmental cycle in Domestic Groups*. Londres, Cambridge University Press, 145 p.
- GRAVRAND (H.), 1983 — *La civilisation sereer, cosaan*. Dakar, NEA, 361 p.
- GRAVRAND (H.), 1990 — *La civilisation sereer, pangool*. Dakar, NEAS, 473 p.
- GUERIN (H.), SALL (C.), FRIO (D.), AHOKPE (B.), NDOYE (A.), 1986 — Ébauche d'une méthodologie de diagnostic de l'alimentation des ruminants domestiques dans un système agro-pastoral : l'exemple de Thyse-Kaymor-Sonkorong au Sénégal. Montpellier, Cirad, *Cah. Rech. Dev.* n° 9-10 : 60-69.
- GUEYE (M.), 1991 — *Les transformations des sociétés wolof et sereer, de l'ère de la conquête coloniale à la mise en place de l'administration coloniale, 1854-1920*. Thèse d'État, univ. Dakar, *multigr.*
- GUIGOU (B.), 1992 — *Les changements du système familial et matrimonial : les Sérères Sine (Sénégal)*. Thèse Ehess, 548 p. *multigr.*

- GUIGOU (B.), LERICOLLAIS (A.), 1992 — Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes sereer siin (Sénégal). *Sociétés-Espaces-Temps*, I (1) : 45-64.
- GUIGOU (B.), LERICOLLAIS (A.), PONTIÉ (G.), 1995 — « La gestion de la terre en pays sereer siin (Sénégal) ». In Blanc-Pamard (C.), Cambrézy (L.), éd. : *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 183-224.
- HAVARD (M.), 1987 — *Le parc de matériels de culture attelée et les possibilités de maintenance dans le département de Fatick*. Kaolack, Isra, 20 p. multigr.
- HUGUENIN (J.), 1989 — *L'élevage dans les exploitations sereer des Terres neuves au Sénégal oriental*. Montpellier, Orstom-Cnearc, 90 p., annexes, illustrations.
- CRA, 1982 — *Le système de production en pays sereer au Sénégal*. Wageningen, 85 p. + annexes.
- ISRA, 1979 — *Note relative aux normes d'équipement en matériel agricole*. CNRA/Isra Bambey, Sénégal, 5 p. multigr.
- ITALCONSULT-MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL, 1970 — *Rapport général sur la coopération*, Dakar.
- JAMMEH (S.), 1987 — « Politics of Agricultural Price Decision-making in Sénégal ». In Gersowitz (M.), Waterbury (J.), eds : 223-244.
- JOLLIVET (M.), éd., 1988 — *Pour une agriculture diversifiée. Arguments, questions, recherches*. Paris, l'Harmattan, 336 p.
- KAYSER (B.), 1989 — *Les sciences sociales face au monde rural. Méthodes et moyens*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. Amphi 7, 144 p.
- KELLY (V. A.), 1988 — *Factors affecting the demand for fertilizer in Senegal's peanut Basin*. Michigan State University, Department of Agricultural economics, Ph 1) dissertation, 295 p.
- KERHARO (J.), ADAM J.G.), 1974 — *La pharmacopée sénégalaise traditionnelle*. Paris, Vigot frères, 1 011 p.
- KLEIN (M. A.), 1968 — *Islam and Imperialism in Senegal (SineSaloum, 1847-1914)*. Stanford, Stanford University Press, XVIII-285 p.
- KLEIN (M. A.), 1972 — Social and economic factors in the Muslim Revolution in Senegambia. *Journal. Afr. Hist.* 13, 3 : 419-441.
- KLEIN (M. A.), 1977 — « Servitude among the Wolof and Sereer of Senegambia ». In Miers (S.), Kopytoff (I.), eds : *Slavery in Africa : Historical and Anthropological Perspectives*. Madison, University of Wisconsin Press : 335-363.
- KOBES (A.), 1865 — Situation de la colonie agricole de Saint-Joseph-de-N'Gazobi (Sénégal) ? *Rev. mar. col.* 15, 79 p.
- LACOMBE (B.), VAUGELADE (J.), DIOUF (B.), BAVIERE (M.), BERTRAND (A.), DAUCHY (S.), 1977 — *Exode rural et urbanisation au Sénégal : sociologie de la migration des Serer de Niakhar vers Dakar en 1970*. Paris, Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 73, 206 p.
- LACOSTE (Y.), 1986 — *Contre les anti-tiers-mondistes et certains tiers-mondistes*. Paris, La Découverte, 143 p.
- LARRERE (R.), 1988 — « Sciences sociales et sciences de la nature : la pluridisciplinarité, entre la synthèse et le commerce des idées ». In Jollivet (M.) - sld - : *Pour une agriculture diversifiée. Arguments, questions, recherches*. Paris, l'Harmattan : 288-298.
- LAVIGNE DELVILLE (P.), 1988 — Soudure et différenciation sociale : essai d'analyse au Sénégal oriental. *Abordage-Amira*, 7 : 1-20.
- LE BRASSEUR (J. A.), 1977 — Détails historiques et politiques. Mémoire inédit (1778) publié et commenté par C. Becker et V. Martin. *Bull. IFAN*, B 39, 1 : 81-132.

- LEBRIS (E.), 1984 — *Les marchés ruraux dans la circonscription de Vo (Rép. du Togo)*. Paris, Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 171, 93 p, photos.
- LEGAY (J.M.), 1986 — Méthodes et modèles dans l'étude des systèmes complexes. *Les cahiers de la Recherche-Développement*, n° 11, Cirad, Montpellier : 1-6.
- LE NAÉLOU (S.Y.), 1971 — *Aménagement et mise en valeur des Terres neuves au Sénégal. Éléments d'un programme global* Dakar, Direction de l'Aménagement du Territoire. Document multigr.
- LERICOLLAIS (A.), 1972 — *Sob, étude géographique d'un terroir sérère (Sénégal)*. Paris, Orstom, coll. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 7, 110 p.
- LERICOLLAIS (A.), 1989 — La mort des arbres à Sob, en pays sereer (Sénégal) ». In : *Tropiques lieux et liens*. Paris, Orstom, coll. Didactiques : 187-197.
- LERICOLLAIS (A.), 1991 — « La gestion du paysage ? Sahélisation, surexploitation et délaisement des terroirs sereer au Sénégal ». In Richard (J.F.), éd. : *La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest*. Dakar, Presses Univ. Dakar : 151-169.
- LERICOLLAIS (A.), WANIEZ (P.), 1993 — *Les terroirs africains, approche renouvelée par l'emploi d'un système d'information géographique*. Paris, Reclus, Coll. Mappemonde : 31-36, 10 cartes.
- LERICOLLAIS (A.), FAYE (A.), 1994 — « Des troupeaux sans pâturages en pays sereer au Sénégal ». In Blanc-Pamard (C), Boutrais (J.), éd. : *À la croisée des parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 164-196.
- LERICOLLAIS (A.), MILLEVILLE (P.), 1995 — « La recherche face au changement des systèmes de production sahéliens ». In : *Recherche-système en agriculture et développement rural*. Symposium, Montpellier, Cirad, 21-25 novembre 1994 : 236-241.
- LERICOLLAIS (A.), MILLEVILLE (P.), PONTIÉ (G.), 1998 — « Terrains anciens, approches renouvelées : analyse du changement dans les systèmes de production sérères au Sénégal ». In Clignet (R.) : *Observatoires du développement, observatoires pour le développement. Actes du séminaire Orstom des 2 et 3 septembre 1994*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 33-46.
- LEWIS (J.), 1987 — « Aid, Structural Adjustment and Senegalese Agriculture ». In Gersowitz M., WaterburyJ. (éd.) : 283-325.
- LEWIS (O.), 1951 — *Life in a mexican village : Tepoztlan restudied*. Urbana, III. University of Illinois Press, 512 p.
- LEWIS (O.), 1962 — *Tepoztlan, village in Mexico*. New-York, Llolt, Rinchart and Winston, 103 p.
- LO (M.), 1994 — *Paysage et utilisation de l'espace : la dégradation des milieux naturels en pays sereer (Sénégal)*. Strasbourg. Thèse, univ. Louis Pasteur, Strasbourg I, 351 p. multigr.
- LOFTCHIE (M.), 1985 — « Africa's Agrarian Malaise ». In Carter (G. M.), O'Meara (P.), eds : *African Independence, The First Twenty Five Years*. Bloomington-London, Indiana University Press-Hutchinson.
- LOFTCHIE M., (ed.), 1985 — *Africa's Agrarian crisis : the Roots of Famine*. Boulder, L. Rienner.
- LOMBARD (J.) 1988 — *Problèmes alimentaires et stratégies de survie dans le Sahel sénégalais : les paysans sereer*. Thèse de 3^e cycle, univ. Paris X-Nanterre, 301 p. multigr.
- LOMBARD (J.), 1989 — « La gestion des réserves vivrières en pays sereer (Sénégal) ». In Eldin (M.), Milleville (P.), éd. : *Le risque en agriculture*. Paris, Orstom, coll. À travers champs : 335-343.
- LOMBARD (J.), 1990 — *Échanges régionaux et pratiques de production-consommation des paysans au Sénégal : le cas du Sine-Saloum et des Terres neuves*. Inra/l6/UNB Programme espaces régionaux en Afrique de l'Ouest : 95 p.
- LOMBARD (J.), 1993 — *Riz des villes, mil des champs en pays sereer (Sénégal)*. Talence, Ceget, coll. Espaces Tropicaux, 226 p.

- LOUPPE (D.), 1989 — « Influence de *Faidherbia albida* sur les rendements agricoles. Nouvelle contribution ». In : *Colloque Forêt Environnement et développement*. Dakar 22-26 mai 1989. CTFT/Isra, 18 p. et annexes.
- MAGASSOUBA (M.), 1984 — « La participation en milieu rural dans un pays en voie de développement : les communautés rurales au Sénégal ». In : *Annuaire du Tiers-Monde*, VIII, [1982-1983]. Paris, Nathan : 225-234.
- MARSEILLE (J.), 1984 — *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*. Paris, Albin Michel, 462 p.
- MARTIN (V.), 1962 — *Recensement démographique de Dakar (1955). Résultats définitifs*. 2^e fascicule. République du Sénégal, Service de la statistique, 69 p.
- MARTIN (V.), 1970 — Structure de la famille chez les Serer et les Wolof du Sénégal. *Population*, n° 4 : 771-796.
- MARTIN (V.), BECKER (C.), MBODJ (M.) (éd.), 1980. — Trois documents d'Ernest Noirod sur l'histoire des royaumes du Siin et du Saalum (Sénégal). *Bull. IFAN* 42 B, 1 : 37-85.
- MAUSS (M.), 1983 — « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques ». In : *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF (1^{re} édition 1950) : 145-279.
- MAYDELL (H.J. VON), 1983 — *Arbres et arbustes du Sahel. Leurs caractéristiques et leurs utilisations*. Eschborn, GTZ, n° 147, 531 p.
- MAYMARD (J.), 1974 — *Deuxième projet de colonisation de la région des Terres neuves. Étude de factibilité*. Dakar, Orstom, 51 p. multigr. + annexes.
- MAZOYER (M.), 1987 — « Rapport de synthèse provisoire présenté au comité Dynamique des systèmes agraires ». In : *Colloque Dynamique des systèmes agraires*, Paris, ministère de la Recherche, 16-18 nov., 20 p. multigr.
- MBODJ (M.), 1975 — *Le Sine-Saloum de 1914 à 1929. Le développement de l'arachide et les mutations sociales*. Mémoire de maîtrise d'histoire, univ. Dakar, FSLH, 218 p. multigr., 1 carte h.t.
- MBODJ (M.), 1978 — *Un exemple d'économie coloniale, le Sine-Saloum (Sénégal) de 1887 à 1940 : cultures arachidières et mutations sociales*. Thèse de 3^e cycle d'histoire, univ. Paris VII, 2 t. 691 p. et 50 p. multigr.
- MBODJ (M.), (à paraître) — *Politics of Independence in Senegal, 1960-86*.
- MEILLASSOUX (C.), 1964 — *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*. Paris, La Haye, Mouton, 382 p.
- MEILLASSOUX (C.), 1982 — *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, F. Maspéro, 250 p.
- MENDRAS (H.), FORSE (M.), 1987 — *Le changement social*. Paris, Armand Colin-Collection U : 284 p.
- MERSADIER (Y.), 1966 — La crise de l'arachide sénégalaise au début des années trente. *Bull. IFAN*, B, XXVII, 3-4 : 826-77.
- MILLEVILLE (P.), 1972 — Approche agronomique de la notion de parcelle en milieu traditionnel africain : la parcelle d'arachide en moyenne Casamance. *Cah. Orstom, sér. Biol.*, 17 : 23-27.
- MILLEVILLE (P.), 1987 — *Recherches sur les pratiques des agriculteurs*. Réunion du CGIAR, Séminaire systèmes agraires, 8 p. multigr.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MDR), 1984 — *La nouvelle politique agricole*. Dakar, 106 p., annexes.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MDR), 1986 — *Étude du secteur agricole, rapport de synthèse (La nouvelle politique agricole)*. Dakar, 164 p.

- MORAES (N. I. de), 1972 — Le commerce des peaux à la Petite Côte au XVII^e siècle (Sénégal). *Notes afr.*, 134 : 37-45 ; 136 : 111-116.
- MORAES (N. I. de), 1973 — Le commerce des tissus à la Petite Côte au XVII^e siècle (Sénégal). *Notes afr.*, 139 : 71-75.
- MORAES (N. I. de), 1973 — La Petite Côte d'après Francisco de Lemos Coelho (XVII^e siècle). *Bull. IFAN* 35 B, 2 : 239-268.
- MORAES (N. I. de), 1976 — *Contribution à l'histoire de la Petite Côte (Sénégal) au XVII^e siècle*. Thèse de 3^e cycle d'histoire, univ. Paris I, 6 vol. *multigr.* (Synthèse : 2 vol., Documents : 4 vol.).
- MORIN (E.), 1984 — *Sociologie*. Fayard, Paris, 465 p.
- NAVARRO GARZA (H.), COLIN (J. Ph.), MILLEVILLE (P.), éd., 1993 — *Sistemas de producción y desarrollo agrícola*. Mexico, Orstom/Conacyt/COP, 492 p.
- NDIAYE (P.), 1988 — *Rétrospective de l'environnement et de l'équilibre écologique du Sénégal*. Dakar, ministère de l'Environnement, rapport sectoriel pour : Étude prospective de la société sénégalaise en l'an 2015.
- NETTING (R.M.), WILK (R.R.), ARNOULD (E.J.), eds, 1984 — *Households. Comparative and historical studies of the domestic group*, Berkeley. University of California Press, 480 p.
- NGUYEN VAN CHI-BONNARDEL (R.), 1978 — *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*. Dakar, Ifan, 930 p.
- NOIROT (E.), 1892 — *Notice sur le Sine-Saloum*. J.O. Sénégal, (janv.-avril) : 28-29 ; 141-142 ; 153-154 ; 167-168 ; 176 ; 184-186.
- NOIROT (E.), 1892 — *Notice sur le Saloum*. J.O. Sénégal, (22 oct.-3 déc.) : 404-405 ; 411-414 ; 419-420 ; 436-437 ; 444-445 ; 451-452.
- ORSTOM, 1980 — L'arbre en Afrique tropicale. La fonction et le signe. *Cab. Orstom, sér. Sci. hum.*, 27 (3-4) : 127-320.
- PEHAUT (Y.), 1976 — *Les Oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun. La production, le commerce et la transformation des produits*. Paris, Honoré Champion, 2 vol., 1482 p., 28 pl., 1 plan h.t.
- PEHAUT (Y.), 1984 — De l'OCA à la SONACOS. *L'Année africaine*.
- PÉLISSIER (P.), 1966 — *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 940 p., 64 pl.
- PELTIER (R.), 1993 — « Les jachères à composante ligneuse. Caractérisation, productivité, gestion ». In Floret (C.), Serpantié (G.), éd. : *La jachère en Afrique de l'Ouest*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 67-87.
- PELTRE-WURTZ (J.), 1984 — La charrue, le travail et l'arbre. *Cab. Orstom, sér. Sci. hum.*, 20 (3-4) : 633-646.
- PELTRE-WURTZ (J.), 1984 — « Gérer son terroir. Adaptation paysanne d'un projet de développement (Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire) ». In Blanc-Pamard (C.) et al., éd. : *Le développement rural en questions*. Paris, Orstom, coll. Mémoires n° 106 : 295-311.
- PIAULT (M.H.), 1990 — « Pourquoi ferions-nous système ? ». In dossier : *À propos de l'écologie : pistes croisées ?* Paris, AFA, *Journal des anthropologues* n° 40-41 : 13-24.
- PIERI (C.), 1989 — *Fertilité des terres de savanes*. Paris, ministère de la Coopération, Cirad-Irat, 444 p.
- PIRAUX (M.), BULGEN (A.), DRUGMANT (F.), FALL (M.), COMPÈRE (R.), (sous presse) — Adaptations des stratégies paysannes aux risques climatiques et à la pression démographique en région sahélo-soudanienne sénégalaise. *Cahiers Agricultures*, 22 p. *multigr.*

- PONTIÉ (G.), LERICOLLAIS (A), 1995 — « Relations à distance des migrants sereer ». In Antoine (P.), Diop.(A. B), éd. : *La ville à guichets fermés*. Dakar, Ifan/Orstom : 303-322.
- POULAIN (J.F.), DANCETTE (C.), 1968 — *Influence de l'Acacia albida sur les facteurs pédo-climatiques et les rendements des cultures*. Bambey, CNRA, document multigr.
- RADCLIFFE-BROWN (A. R.), FORD (D.), 1950 — *Africans Systems of kindship and marriage*. Oxford University Press, London, New-York, Toronto.
- RAISON (J.P.), 1987 — *Les « parcs » en Afrique. État des connaissances et perspectives de recherches*. Paris, Encyclopédie des Techniques Agricoles en Afrique tropicale. 67 p. multigr.
- RAMOND (C.), 1969 — *Étude et amélioration des techniques agronomiques*. Rapport d'activité 1968, Division Économie rurale, CNRA, Bambey (Sénégal) : 17-25.
- RAYNAUT (C.), 1980 — « Collecte du combustible et équilibre des relations avec le milieu naturel dans les communautés villageoises du Département de Maradi (Niger) ». In : *L énergie dans les communautés rurales des pays du Tiers-Monde*, colloque Ceget, Bordeaux, 17 p. multigr.
- REDFIELD (R.), 1946 — *Tepoztlan, a Mexican village*. The University of Chicago Press, 4^e édit. (1^{re} édit. 1930), 247 p.
- REMY (G.), avec la collaboration de J. CAPRON et J.M. KOHLER, 1977 — Mobilité géographique et immobilisme social : un exemple voltaïque. *Tiers Monde*, 18 (71) : 617-653.
- REVERDY (J.C.), 1967 — *Une société rurale au Sénégal : les structures foncières, familiales et villageoises des Serer*. Aix-en-Provence, CASHA, 115 p.
- RICHARD (J.F.), 1974 — Paysage, écosystème et environnement. Une approche géographique. *L'espace géographique*, 4 (2) : 81-92.
- SANTOIR, (C.), 1983 — *Raison pastorale et politique de développement (Les problèmes des Peuls sénégalais face aux aménagements)*. Paris, Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 166, 185 p.
- SARR (Y.), 1990 — La Nouvelle Politique agricole, cinq ans après. *La Tribune de l'Économie Africaine*, 1, février.
- SAUTTER (G.), 1968 — *Les structures agraires en milieu tropical*. Paris, CDU, 267 p. multigr.
- SAUTTER (G.), 1978 — Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé. *L'espace géographique*, 7 (4) : 233-243.
- SAUTTER (G.), 1980 — Migrations, société et développement en pays mossi. *Cahiers d'Études Africaines*, XX, 79 : 215-253.
- SAUTTER (G.), 1985 — « Paysagismes ». In : *À travers champs. Agronomes et géographes*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 289-297.
- SAUTTER (G.), 1988 — *Le temps des méthodes*. Paris, Amira, Brochure n° 56, 21 p.
- SCHUMACHER (E. J.), 1975 — *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*. Berkeley, University of California Press.
- SÉNÉGAL (République du) MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL, 1982 — *Bilan global des réalisations du Gouvernement en faveur du monde rural depuis l'Indépendance* 2 vol., Dakar.
- SÉNÉGAL (République du) DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1984 — *Situation économique du Sénégal*. Dakar.
- SÉNÉGAL (République du) MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL, 1984 — *Conseil interministériel sur la Nouvelle Politique agricole*. Rapport de Présentation, Dakar.
- SÉNÉGAL (République du) MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL, 1984 — *Document de présentation de la Nouvelle Politique agricole*. Mars-avril, 2 vol.
- SÉNÉGAL (République du) DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1989 — *Les principaux résultats provisoires du recensement de la population et de l'habitat du Sénégal de 1988*. Dakar.

- Sow (A.), 1977 — *Les Sociétés indigènes de prévoyance du Sénégal. 1909-1936*. Mémoire de maîtrise. Univ. CAD, FLSH, Dakar, 114 p.
- Sow (A.), 1984 — *Les Sociétés indigènes de prévoyance du Sénégal des origines à 1947*. Thèse de 3^e cycle, Univ. CAD, FLSH, Dakar, 326 p. *multigr.*
- Terrain*, n° 23, 1994 — Les usages de l'argent. Paris, Carnets du patrimoine ethnologique.
- The Economist*, 1989 — Country Profile 1989-1990 - Annual Survey of Political and Economic Background (Senegal, The Gambia, Guinea-Bissau, Cape Verde). London.
- The Economist*, 1990 — Country Profile : Senegal, The Gambia, Guinea-Bissau, Cape Verde, 1989-90. London.
- THEVENIN (P.), YUNG (J. M.), 1982 — *Évaluation de la filière arachide au Sénégal*. Paris, Sedes, 213 p. et annexes.
- THIESSEN (H.), FELLER (C.), SAMPAIO (E. V. S. B.), GARIN (P.), 1995 — *Carbon séquestration and turnover in semi-arid savannas and dry forest*. IPCC working group II, Agricultural options for mitigation of greenhouse gas émissions, ch. 23, Eds : Vernon Cole, Colorado State University, 12 p. *multigr.*
- TILMANS (G.) 1971 — Le Sénégal dans l'œuvre d'Olfried Dapper. *Bull. IVAN B* 33, 3 : 508-563.
- TOURE (A.), 1982 — *Bilan céréalier dans le Bassin arachidier depuis 1960 et perspectives des années 1980*. Dakar, Sodeva.
- TOURY (J.) et al., s.d. — *Aliments de l'Ouest africain, tables de composition*. Dakar, Orana, 62 p. *multigr.*
- TRINCAZ (P.), 1979 — Transformations sociales dans les zones nouvelles d'implantation rurale. Les Sereer dans les Terres neuves du Sénégal oriental. *Cah. Orstom, sér. Sci. hum.*, 16 (1-2) : 19-36.
- TUCK (L.), 1987 — « Financial Markets in Rural Senegal ». In Gersowitz (M.), Waterbury (J.), eds : 160-187.
- VAN CHI-BONNARDEL (R.), (éd.), 1977 — *Atlas national du Sénégal*, Paris : I.G.N., 147 p. 65 pl.
- WALTISPERGER (D.), 1974 — *Le fichier de population de N'Gayokhème (Sénégal). Analyse des données 1963-1970*. Dakar, Orstom, 109 p. et annexes *multigr.*
- WATERBURY (J.), 1987 — « Dimensions of State Intervention in the Groundnut Basin ». In Gersowitz (M.), Waterbury (J.), eds : 193-199.
- WILSON (R.T.), DE LEEUWW (P.N.), HAAN (C.), 1983 — *Recherches sur les systèmes des zones arides au Mali : résidats préliminaires*. Cipea, Rapport de recherche n° 5.
- WORLD BANK-IBRD, 1974 — *Senegal : Tradition, Diversification and Economic Development*. Washington D.C., World Bank-IBRD.
- YUNG (J.M.), 1984 — *La filière mil dans le Bassin arachidier au Sénégal*, Paris, MRE-Codev, 82 p., annexes.
- YUNG (J.M.), 1985 — « Évaluation de la filière arachide au Sénégal ». In Boirai et al, éd. : *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire* : 82-101.
- ZUCCARELLI (F.), 1988 — *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*. Paris, CHEAM.

Annexes

SIGLES

- 1 BM : Banque mondiale.
- 2 BNDS : Banque nationale de Développement du Sénégal.
- 3 BSD : Banque sénégalaise de Développement (*devenue BNDS*).
- 4 CFDT : Compagnie française de Développement des fibres textiles.
- 5 CNCAS : Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal.
- 6 CPSP : Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix.
- 7 CR : Communauté rurale.
- 8 FMI : Fond monétaire international.
- 9 ISRA : Institut sénégalais de Recherche agricole.
- 10 NPA : Nouvelle Politique agricole.
- 11 OCA : Office de Commercialisation agricole.
- 12 Ofaclec : Office africain pour le Développement et la Coopération.
- 13 Oncad : Office national de Coopération et d'Assistance au Développement.
- 14 OS : Organisme stockeur (*opérateurs privés supprimés à la création de l'Oncad*).
- 15 Satec : Société d'Aide technique et de Coopération.
- 16 SAU : Surface agricole utile
- 17 Sodefitex : Société pour le Développement des Fibres textiles.
- 18 Sodeva : Société pour le Développement et la Vulgarisation agricole.
- 19 Sonacos : Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal.
- 20 Sonar : Société nationale d'Approvisionnement du monde Rural.
- 21 STN : Société des Terres neuves.
- 22 UBT : Unité de Bétail tropical.
- 23 UTH : Unité de Travail Homme

TABLEAUX

Annexe A. Pourcentage des régions dans la population du Sénégal de 1904 à 1988.

Régions	1904	1936	1958	1976	1988
Saint-Louis	17,37	13,54	11,75	10,46	9,58
Louga	15,52	8,76	8,71	8,57	7,10
Tambacounda	6,97	5,79	6,03	5,63	5,60
Thiès	19,05	14,61	13,86	13,73	13,64
Diourbel	11,20	13,93	8,05	8,62	8,97
Fatick	7,85		10,60	8,33	7,39
Kaolack	5,73		11,83	12,07	11,76
(Sine/ Saloum)	13,58	22,87	22,44	20,40	19,15
Kolda			10,08	8,51	8,58
Ziguinchor (Casa- mance)	12,34	15,28	8,14	5,82	5,77
Dakar	3,97	5,22	10,95	18,26	21,58
Total	100	100	100	100	100

Annexe B. La répartition des Sereer par départements en 1988.

Département	Total	Ruraux	% des Sereer	% de Sereer par département
Fatick	178 833	167 655	17,71	86,0
Mbour	160 252	132 150	15,87	57,6
Thiès	98 227	78 777	9,73	26,9
Dakar 1	82 423	-	8,16	13,0
Bambey	77 228	73 102	7,65	38,9
Kaolack	67 497	43 464	6,68	22,8
Dakar 2	63 941	-	6,33	10,6
Diourbel	63 044	42 741	6,24	34,4
Foundiougne	52 372	47 622	5,18	37,7
Gossas	47 691	45 509	4,72	29,8
Tivaouane	23 749	22 529	2,35	8,1
Kafrine	19 372	18 528	1,92	6,0
Dakar 3	18 157	10 708	1,80	9,8

Mbacké	12 970	11 877	1,28	5,5
Tambakounda	10 731	9 132	1,06	5,6
Nioro	7 578	6 044	0,75	4,1
Linguère	6 025	5 945	0,60	4,6
Ziguinchor	5 855	430	0,58	3,4
Dagana	3 652	681	0,36	1,3
Bignona	2 214	1 320	0,22	1,2
Kébémér	1 535	1 447	0,15	0,9
Sédhiou	1 301	1 021	0,13	0,5
Oussouye	1 293	1 083	0,13	3,5
Kolda	1 177	247	0,12	0,7
Louga	971	159	0,10	0,5
Vélingara	506	168	0,05	0,4
Podor	397	236	0,04	0,3
Matam	319	208	0,03	0,1
Bakel	315	237	0,03	0,3
Kédougou	300	64	0,03	0,4
Total	1 009 925	723 084	100,00	15,41

Annexe C. Sites et monuments protohistoriques du Sénégal centre-ouest.

Secteurs	Sites	Tumulus
Zone des tumulus de sable		
Baol	6 secteurs	383
	Tasset	37
	Fissel, Diak, Mbadane, Dimag	114
	Lambaye, Kaba, Polek, Gat	63
	Baba, Pegue, Guéoul, Ndogal	41
	Diourbel, Ndadene, Dièt-Salao	50
	Mbacké, La, Kael	78
Sine	3 secteurs	248
	Tataguine, Dieguem, Sine ouest	41
	Diakhao, Sine nord-est	82
	Marout	125
Saloum	6 secteurs	393
	Gandiaye, nord-ouest	129
	Ouadiour	99
	Kaolack	66
	Kolobane, Ngaye, Signy	55
	Mbos	22
	Rive gauche du Saloum	22
Zone des amas coquilliers		138*
Saloum et sud-ouest du Sine		
Zone mégalithique	sites	monuments
Saloum	660	5 480

* 15 d'entre eux présentent des tumulus coquilliers.

Annexe D. Fondation des villages de l'arrondissement de Niakhar.

Paysans ou Jaraaf

Villages fondés avant le xx^e siècle

Communauté rurale de Niakhar : Godaguene, Konem, Mbadiok, Mbafaye, Mbane, Mboltogne, Mboudaye, Mem, Ndofane-Bouré (?), Ndos-Diaraf, Niondoun, Sagne, Sagne-Folo, Sassar, Sas-Mak (?), Satem, Sorokh, Yenguélé. *Communauté rurale de Ngayokhem* : Diokoul, Mboyene, Ndokh, Ngalagne-Kob, Ngane-Fissel, Ngangarlam, Ngayokhem, Poudaye, Sas-Ndiafadj, Sob, Toukar.

Communauté rurale de Patar : Bak, Lakhar, Makhadj, Mbadat, Mbakhane, MboulSouka (?), Ndidior, Ndione-Tiogom (?), Ngalagne-Diaraf, Patar, Wakhaldiam (?).

Villages fondés au xx^e siècle

Communauté rurale de Niakhar : Mboukoutour (?).

Communauté rurale de Ngayokhem : Bari-Ndondol, Datei, Ngonine.

Communauté rurale de Patar : Diadiakh, Diandoum, Diané, Diambour, NdioneTiogom (?), Samba-Toud.

Doomi Buur ou Gelwaar

Villages fondés avant le xx^e siècle

Communauté rurale de Niakhar : Languem, Ndianem, Ndofane-Bouré (?), Nguès, Niakhar, Nianiane, Podom, Poukham, Sangaye, Sas-Mak.

Communauté rurale de Ngayokhem : Kalom, Lambanem, Mbinondar.

Communauté rurale de Patar : Mboul-Souka (?), Téla-Yargouye, Wakhaldiam (?).

Villages fondés au xx^e siècle

Communauté rurale de Niakhar : Kandiou, Ndiémou.

Communauté rurale de Ngayokhem :Darou.

Communauté rurale de Patar : Ndioulbet.

Annexe E. Les migrations urbaines selon les arrondissements du Sine en 1967. Nombre et % de villages concernés par des migrations masculines et féminines.

	Garçon		Filles	
	Nombre de Villages	% du nombre total de villages	Nombre de Villages	% du nombre total de villages
Diakhao				
Aucun migrant	30	33,3	52	57,8
Rares migrants	44	48,9	17	18,9
Assez nombreux	7	7,8	2	2,2
Tous	9	10,0	19	21,1
Total Diakhao	90	100	90	100
Fimela				
Aucun migrant	6	17,2	4	11,4
Rares migrants	11	31,4	6	17,1
Assez nombreux	4	11,4	1	2,9
Tous	14	40	24	66,6
Total Fimela	35	100	35	100
Niakhar				
Aucun migrant	21	32,3	12	18,4
Rares migrants	32	49,2	20	30,8
Assez nombreux	3	4,6	5	7,7
Tous	9	13,9	28	43,1
Total Niakhar	65	100	65	100
Tataguine				
Aucun migrant	9	19,2	7	14,9
Rares migrants	26	55,3	12	25,5
Assez nombreux	3	6,4	2	4,3
Tous	9	19,1	26	55,3
Total Tataguine	47	100	47	100
Sine				
Aucun migrant	66	27,8	75	31,7
Rares migrants	113	47,7	55	23,2
Assez nombreux	17	7,2	10	4,2
Tous	41	17,3	97	40,9
Total Sine	237	100	237	100

Annexe F. Les groupes statutaires dans les villages de la zone de Niakhar. Répartitions des chefs de concession par villages en 1967.

	1	2	3	4	5	6	7	8	total	groupe dominant
Bari-Ndondol	22	-	-	1	-	-	1	-	24	paysan
Darou	-	6	-	-	1	-	-	-	7	doomi buur
Datel	42	-	-	1	-	1	-	-	44	paysan
Diokoul	13	-	-	-	-	-	-	-	13	paysan
Kalom	5	34	2	-	2	-	-	-	43	doomi buur
Lambanem	8	15	-	-	2	-	-	-	25	mélangé
Mbinondar	3	22	-	-	2	-	-	-	27	doomi buur
Mboyene	20	-	-	2	-	-	-	-	22	paysan
Ndokh	36	2	-	1	2	-	-	-	41	paysan
Ngalgagne-Kob	31	8	1	4	2	1	-	-	47	paysan
Ngane-Fissel	22	12	-	-	2	-	-	-	36	mélangé
Ngangarlām	60	2	1	9	3	1	3	-	79	paysan
Ngayokhem	57	16	3	20	6	3	-	-	105	mélangé
Ngonine	58	6	-	6	5	-	-	2	77	paysan
Poudaye	50	1	1	4	7	-	-	-	63	paysan
Sas-Ndiafadj	45	2	-	8	5	-	-	-	60	paysan
Sob	25	5	-	-	-	1	-	-	31	paysan
Toukar	109	2	-	19	24	5	1	-	160	paysan
Total	606	133	8	75	63	12	5	2	904	
Diohine	59	5	9	10	30	3	1	-	117	mélangé
Dam	4	7	-	-	-	1	-	-	12	mélangé
Gadiak 1	90	1	-	13	4	-	7	-	115	paysan
Gadiak 2	6	3	6	2	3	-	-	-	20	mélangé
Godel	54	2	-	-	4	1	2	-	63	paysan
Khassous	25	1	1	1	5	2	-	-	35	paysan
Kotiokh	46	-	1	2	6	-	-	-	55	paysan
Lem	-	12	-	-	1	-	-	-	13	doomi buur
Logdir	37	-	-	1	8	-	1	-	47	paysan
Mem	3	3	4	4	1	-	-	-	15	mélangé
Mokane-Ngouye	21	2	-	3	2	2	-	-	30	paysan
Ngardiam	8	16	-	-	-	1	1	-	26	mélangé
Poultok-Diohine	44	-	-	-	2	4	-	-	50	paysan
Total	397	52	21	36	66	14	12	-	598	

1 : paysan, 2 : *doomi buur*, 3 : dépendant, 4 : *saañit*, 5 : griot, 6 : forgeron, 7 : *lawbe*. 8 : *naar*.

Annexe G. Répartitions religieuses des chefs de ménage de la zone de Niakhar en 1967.

Village	Religion sereer	Catholique		Mouride	Tidjane	Khadir	Total
		sympa- thisant	baptisé				
Bari-Ndondol	1	-	-	33	19	1	54
Darou	-	-	-	8	-	-	8
Datel	2	-	-	79	1	-	82
Diokoul	3	7	-	10	17	-	37
Kalom	19	1	-	53	13	-	86
Lambanem	40	-	2	16	3	-	61
Mbinondar	22	3	2	15	5	3	50
Mboyene	50	1	1	-	1	-	53
Ndokh	31	4	12	19	4	1	71
Ngalgagne-Kob	12	-	-	41	40	-	93
Ngane-Fissel	30	2	-	30	8	1	71
Ngangarlām	19	-	7	97	12	1	136
Ngayokhem	108	7	8	93	46	2	264
Ngonine	38	9	3	82	6	10	148
Poudaye	35	1	2	65	1	-	104
Sas-Ndiafadj	56	7	-	35	20	6	124
Sob	40	5	-	6	21	9	81
Toukar	65	15	4	141	59	-	284
<i>Total Communauté rurale</i>							
Ngayokhem	571	62	41	823	276	34	1 807
Diohine	159	12	55	37	40	1	304
Gadiak 1	126	4	5	36	26	7	204
Gadiak 2	8	1	1	18	2	9	39
Godel	85	6	11	8	8	3	121
Khassous	45	1	-	8	4	-	58
Kotiokh	63	17	-	18	17	1	116
Lem	4	-	1	7	7	1	20
Logdir	120	2	12	5	7	-	146
Mem	8	2	3	5	5	-	23
Mokane-Ngouye	4	9	8	15	20	6	62
Ndam	6	-	-	14	3	-	23
Ngardiam	20	1	-	25	10	7	63
Poultok	93	1	6	1	9	-	110
<i>Total secteur Diohine</i>	741	56	102	197	158	35	1 289
<i>Total Zone</i>	1 312	118	143	1 020	434	69	3 096
<i>Pourcentage</i>	42,4	3,8	4,6	33	14	2,2	100

Annexe H. Population des huit villages de la zone de Ngayokhem à différents recensements (recensements administratifs et recensements démographiques).

Villages	1904	1962	1972a	1972b	1990
Darou	0	74	49	59	52
Diokoul	259	219	192	212	280
Kalom	517	581	498	658	863
Ngalagne-Kop	0	496	486	586	658
Ngane-Fissel	346	425	317	395	610
Ngayokhem	1 330	1 418	1 272	1 596	1 902
Sas-Ndiafadj	850	642	513	680	747
Sob	330	524	382	581	791
Total	3 632	4 379	3 415	4 767	5 903

Sources : 1904 : Lefilliatre (cité par BECKER *étal.* 1983) ; 1972a : recensement administratif (cité par BECKER *et al.* 1983) ; 1962, 1972b, 1990 : surveillance démographique (Orstom).

Annexe I. Dynamique de la population, selon l'année.

Années	Population moyenne	Taux bruts ‰			
		Natalité	Mortalité	Immigration	Émigration
1963	4 374,1	51,4	34,3	69,5	86,2
1964	4 445,7	45,0	43,9	75,8	62,3
1965	4 458,1	49,1	35,9	68,6	77,2
1966	4 434,2	43,3	43,3	61,3	78,3
1967	4 415,1	45,3	23,8	59,3	63,9
1968	4 575,0	50,3	23,6	69,1	66,0
1969	4 576,2	39,3	48,3	64,0	70,4
1970	4 579,3	51,1	29,3	65,5	61,4
1971	4 709,9	49,5	38,2	62,4	54,1
1972	4 778,5	50,2	26,4	77,0	90,2
1973	4 725,1	50,8	35,1	49,3	87,2
1974	4 617,7	38,8	28,8	42,7	72,3
1975	4 564,7	46,0	32,0	59,1	78,9
1976	4 620,8	58,4	33,1	65,4	69,5
1977	4 731,2	56,6	24,1	66,4	70,2
1978	4 845,0	46,4	21,5	45,0	57,2
1979	4 822,1	56,6	21,6	59,7	96,0
1980	4 933,2	49,3	20,1	69,5	82,5
1981	4 983,8	45,5	19,1	80,5	84,1
1982	5 182,8	53,8	26,4	60,8	42,6
1983	5 293,9	54,4	25,5	59,9	75,9
1984	5 427,9	52,5	25,1	63,7	80,5
1985	5 423,0	45,2	28,0	50,9	60,9
1986	5 580,3	57,0	16,8	84,8	84,0
1987	5 735,8	50,7	26,7	67,6	79,5
1988	5 750,6	47,0	18,1	67,5	98,1
1989	5 792,5	49,0	14,7	48,9	56,1

Annexe J. Migrations selon l'arrondissement d'origine ou de destination, Ngayokhem 1963-1989.

Lieu d'origine ou de destination	Immigrations	Émigrations	Total	Solde	% solde	% total
<i>Voisinage</i>						
Zone d'enquête	3 202	3 179	6 381	23		34,1
Niakhar	1 492	1 390	2 882	102		15,4
Diakhao	430	401	831	29		4,4
Tataguine	322	348	670	-26	1,5	3,6
<i>Périphérie</i>						
Ngoye	160	200	360	-40	2,3	1,9
Fimela	64	68	132	-4	0,2	0,7
Tiadiaye	50	61	111	-11	0,6	0,6
Fissel	8	15	23	-7	0,4	0,1
<i>Saloum et Terres neuves</i>						
Gandiaye	482	460	942	22		5,0
Kaolack	45	95	140	-50	2,9	0,7
Kahone	152	150	302	2		1,6
Gossas	68	52	120	16		0,8
Kafrine	80	91	171	-11	0,6	0,9
Nioro	74	75	149	-1	0,1	0,8
Foundiougne	35	23	58	12		0,3
Saloum	169	261	430	-92	5,3	2,3
Terres neuves	242	945	1 187	-703	40,1	6,3
<i>Autre rural</i>						
Casamance	28	11	39	17		0,2
Diourbel	45	91	136	-46	2,6	0,7
Fleuve	3	7	10	-4	0,2	0,1
Sénégal oriental	6	11	17	-5	0,3	0,1
Thiès	20	21	41	-1	0,1	0,2
<i>Urbain</i>						
Kaolack	131	206	337	-75	4,3	1,8
Fatick	111	190	301	-79	4,5	1,6
Mbour	59	121	180	-62	3,5	1,0
Bambey	31	65	96	-34	1,9	0,5
Diourbel	60	63	123	-3	0,2	0,7
Gossas	39	74	113	-35	2,0	0,6
Thiès	14	43	57	-29	1,7	0,3
Guinguineo	20	42	62	-22	1,3	0,3
Autre ville	130	153	283	-23	1,3	1,5
<i>Étranger et inconnu</i>						
Cap-Vert	642	988	1 630	-346	19,7	8,7
Gambie	16	53	69	-37	2,1	0,4
Étranger	11	17	28	-6	0,3	0,1
N.S.P.	263	51	314	212		1,7
Total	8 704	10 021	18 725	- 1 317	100,0	100,0

Annexe K. Les points de traite du Sine-Satoum.

1891*

Rip

: Ndiayène, Vélingara, Boumbouni, Koutango, Patako, Bantanding (escales fluviales).

Nioro est un point de passage sans activité commerciale.

Saloum : Foundiougne, Kaolack, Latmingué.

Sine : Fatick.

1919 **

Rip : Nioro, Médina, Port-Dramé, Koutango, Koular.

Sine-Saloum : Kaolack (rail), Thikat, Nguékokh, Ganièk, Diokoul, Mbos, N dofane, Nioro, Tienda, Ndiao Bambaly, Malem-Hodar (rail), Guinguineo (rail), Mayaye, Wendou-Méoundou, Ngoloum, Ngaye, Birkelane (rail), Diaké, Kandalaye, Mabo, Pakatiar, Sonkorong, Méo-Méo, Vélor, Bandoulou, Ndiobène, Ndiafat, Ngouloul, Gamboul, Gandiaye, Diakhao, Joal, Boyar, Fatick, Gossas (rail), Bakary-Mangué, Dotot, Marout, Patar, Barkael, Niakhar, Dihine, Diouroup, Silif, Foundiougne, Gagué, Médina, Port-Dramé, Sokone, Djilor, Passy, Mboudaye, Ngoungoul, Saboya, Koutango, Koular, Kafrine (rail), Nganda, Paffa.

1932-1956 ***

1932 : Kaolack, Guinguineo, Gossas, Birkelane, Kafrine, Malem-Flodar, Maka-Yop, Koungueul, Lindiane, Nioro, Saboya, Gandiaye, Fatick, Nonane, Toukar, Sokone, Foundiougne, Messira, Toubakouta, Djilor-Fimela, Kayemor (rajouté à nouveau en 1942), Tataguine, Médina, N dofane, Keur-Madiabel, Alcaly-Diawara, Koular, Gamboul (supprimé 17.11.45), Kamatane, Diakhao, Mbil (fermé 21.11.56), Passy,

Niamniorokh, Ngathie, Latmingué.
 1933 : Kolobane, Ndiobène, Nganda.
 1935 : Sadio, Mbos, Diakhao-Saloum (fermé 17.9.55), Gaint-Paté, Paté, Mbélane (supprimé en 1947 et 1956), Mabo.
 1937 : Ndiédieng, Lour, Loul-Séssène, Pakala, Dianké.
 1943 : Keu-Samba-Gueye.
 1945 : Keur-Maba.
 1947 : Djilor, Mbélane.
 1948 : Diamvéli, Missira.
 1949 : Gniiby, Passy, Ngayène, Keur-Socé, Thiaré-Laguèm, Ndramé-Aly-Sala.
 1950 : Keur-Ali-Bassine, Mbar, Mbeuleup.
 1951 : Ribo, Pafa, Ndiébèl, Fas, Keur-Saloum-Diané, Khayes, Mbayar, Dya, Ndiafat, Keur-Moussa.
 1952 : Patar, Missira (Nioro), Mbitayène-Walo, Keur-Wali-Ndiaye.
 1954 : Ndiob, Ngapak, Diba, Ndiayène, Niakhène, Ndioum-Gaint, Ndiao-Bambaly, Katiot.
 1956 : Kadiel, Somb, Bayla (Gossas).

* Journal Officiel du Sénégal 1891,

** Journal Officiel de 1919,

*** Journaux Officiels de 1932 à 1956.

Annexe L.

- 24 *Fonctions des arbres :*
- 25 *AH : alimentation humaine/feuilles (F)/ fruits et graines (U) ;*
- 26 *FB : fourrages pour le bétail/feuilles (F)/ fruits et graines (U) ;*
- 27 *MA : matériaux pour l'artisanat/écorces et feuillage ; cordage (C), vannerie (V)/ tiges, bois ; palissade (P), charpente (C), ustensiles (U), usages divers (T)/ sève, cendre ; teinture (T), gommes (G) ; SM : substances médicinales/racines (R), écorces (E), feuilles et graines (F)/pouvoir de protection ;*
- 28 *ED : énergie domestique/fourniture régulière de bois de feu (F)/ utilisé maintenant (N)/ usages ou utilisateurs particuliers (X)/ seul le bois mort est prélevé (M)/pas d'utilisation pour le feu (O) ;*
- 29 *AM : fonction dans le milieu/amélioration du sol (A)/ composante du bocage (B)/non-compétition avec cultures (C).*

Espèces	Noms	AH	FB	MA	SM	ED	AM
1 <i>Faidherbia albida</i> (adulte)	sas	--	F U	- T -	- E - P	F	A - C
2 <i>Faidherbia albida</i> (jeune)	njas	--	F U	- T -	- E - F	F	--
3 <i>Acacia altaxanthra</i>	ngal	--	F U	- T -	R - F	N	- B -
4 <i>Acacia macrostachya</i>	sim	--	F -	--	REF	O	- B -
5 <i>Acacia nilotica</i>	nenef	--	F U	C P T	ERFP	X	A --
6 <i>Acacia senegal</i>	dongangawoc	--	F -	- G	- E -	O	--
7 <i>Acacia seyal</i>	domie	--	F U	- P G	RE -	O	--
8 <i>Acacia sieberiana</i>	sul	--	F -	- P -	--	O	--
9 <i>Adansonia digitata</i>	bak	F U	F -	C -	REFP	O	- C
10 <i>Anacardium occidentale</i>	daf-durubab	- U	F -	--	- F	O	--
11 <i>Argemone leucopus</i>	ngaji	--	F -	- T T	R - F P	F	--
12 <i>Aphis senegalensis</i>	mbuc	- U	--	--	R -	O	--
13 <i>Azadirachta indica</i>	nim	--	--	- T -	- F -	N	--
14 <i>Balanites aegyptiaca</i>	mcol	- U	F U	- P -	REFP	O	--
15 <i>Bauhinia rufescens</i>	ngambayargin	--	F U	C P -	REF	O	- B -
16 <i>Bombax costatum</i>	ndondol	--	--	- P -	REF	F	--
17 <i>Borassus aethiopicum</i>	ndof	- U	--	V T -	R - F -	O	--
18 <i>Calotropis procera</i>	mbodafod	--	--	--	REFP	O	--
19 <i>Cassia sieberiana</i>	selumg	--	F -	- P -	REF	O	--
20 <i>Cela pentandra</i>	mbuday	--	F -	- T -	- F -	N	--
21 <i>Celtis integrifolia</i>	ngan	--	F -	--	R -	F	--
22 <i>Combretum aculeatum</i>	nalafun	--	F -	- P -	R - P	N	--
23 <i>Combretum glutinosum</i>	ngay	F -	--	- P -	REF	F	--
24 <i>Combretum micranthum</i>	ndag	F -	--	- P -	REF	F	- B -
25 <i>Cordia senegalensis</i>	sub	F -	F U	- T -	R - F P	F	--
26 <i>Cordia pinnata</i>	nai	- U	--	- T -	- E -	M	--
27 <i>Detarium microcarpum</i>	ndang	- U	--	--	- E -	M	--
28 <i>Detarium senegalensis</i>	ndoo	- U	--	--	- E -	M	--
29 <i>Dichrostachys cinerea</i>	sus	--	F -	- T -	- E -	M	--
30 <i>Diospyros mespiliformis</i>	nen	- U	--	- T -	REF	M	--
31 <i>Entada africana</i>	mbacur	--	--	--	REF	O	--
32 <i>Eucalyptus camuldulensis</i>	- eucalyptus -	--	--	--	- F -	N	--
33 <i>Euphorbia balsamiferandamol</i>	F -	--	--	--	- E - F P	O	- B -
34 <i>Ficus terebinthifolia</i>	mbelen	F U	F -	- P -	REF	M	--
35 <i>Ficus gnafalocarpa</i>	ndun	F U	F -	- P -	REF	M	--
36 <i>Ficus platyphylla</i>	mbadat	F U	F -	- P -	- F P	M	--
37 <i>Ficus thonningii</i>	ndubale	F U	F -	- P -	REF	M	--
38 <i>Gardenia ternstroemia</i>	mbos	--	--	- U T	REF	F	--
39 <i>Grewia bicolor</i>	ngaf	--	F -	- U -	- E -	F	--
40 <i>Guiera senegalensis</i>	ngud	--	F -	- P -	- F P	F	- B -
41 <i>Indigofera tinctoria</i>	nonan	--	--	- T	R -	O	--
42 <i>Jatropha curcas</i>	il-ro	--	--	--	- F -	O	- B -
43 <i>Kaya senegalensis</i>	ngari	--	F -	- T -	REF	F	--
44 <i>Lamnea acida</i>	nduguc	--	F -	--	R - F -	O	--
45 <i>Mangifera indica</i>	mangaru	- U	--	- T	- F -	M	--
46 <i>Mitrasyna inermis</i>	ngaul	--	F -	- T -	REF	M	--
47 <i>Moringa oleifera</i>	nbeday	--	--	--	REF	O	--
48 <i>Morus mesozygia</i>	sand	- U	--	--	REF	M	--
49 <i>Parinari macrophylla</i>	daf	- U	F -	--	- E -	M	--
50 <i>Parkia biglobosa</i>	sew	- U	--	--	- E -	M	--
51 <i>Pilosigma reticulata</i>	ngayox	--	F U	C P -	- E - F P	M	--
52 <i>Prosopis africana</i>	somb	--	F U	- T -	REF	M	--
53 <i>Pterocarpus erinaceus</i>	ban	--	F -	- T -	REF	M	--
54 <i>Sclerocarya birrea</i>	aric	- U	F -	- T -	REFP	X	--
55 <i>Spathodea campanulata</i>	mamb	--	--	--	- F P	O	- B -
56 <i>Spondias mombin</i>	yoga	- U	--	--	--	M	--
57 <i>Tamarindus indica</i>	sob	F U	F -	- T -	REFP	X	--
58 <i>Vitex doniana</i>	ngob	--	--	--	--	M	--
59 <i>Ziziphus mauritiana</i>	ngic	- U	F -	- T -	REFP	F	- B -

Annexe M. Les troupeaux bovins de la Communauté rurale de Ngayokhem en 1989-90.

Villages	Nombre de troupeaux	Effectif de bovins	Effectif moyen par troupeau
Bari-Ndondol	8	293	37
Darou	0	0	0
Datel	7	196	28
Diokoul	10	290	29
Kalom	13	350	27
Lambanem	10	169	17
Mbinondar	6	159	27
Mboyene	16	357	22
Ndokh	15	420	28
Ngalagne-Kop	13	384	30
Ngane-Fissel	10	261	26
Ngangarlam	16	341	21
Ngayokhem	27	871	32

Ngonine	27	716	27
Poudaye	17	593	35
Sas-Ndiafadj	23	572	25
Sob	18	546	30
Toukar	38	1 342	35
Total	274	7 860	29

Annexe N. Les animaux de trait dans la Communauté rurale de Ngayokhem en 1989-90.

Villages	Âne/m	Âne/f	Cheval/m	Cheval/f	Paire. de bœufs
Bari-Ndondol	6	10	34	17	
Darou	2	4	0	3	
Datel	6	10	47	30	
Diokoul	2	20	17	13	
Kalom	8	27	38	46	
Lambanem	2	35	28	18	
Mbinondar	12	28	27	18	
Mboyene	7	16	23	23	
Ndokh	3	18	36	13	
Ngalagne-Kop	1	3	42	42	
Ngane-Fissel	4	24	34	17	
Ngangarlam	7	42	78	34	
Ngayokhem	12	48	84	81	
Ngonine	8	29	58	53	
Poudaye	4	21	38	28	
Sas-Ndiafadj	7	33	29	37	
Sob	4	69	68	14	3
Toukar	9	45	140	56	
Total	106	482	821	543	3

Annexe O. L'espace pastoral résiduel dans les finages.

Villages	Surface des finages (ha)	Espace pastoral	% espace pastoral dans finage	Densité hab./ km ²
Bari-Ndondol	275	0	0,00	247,27
Darou	83	2	2,41	63,86
Datel	983	42	4,27	58,19
Diokoul	158	0	0,00	186,71
Kalom	600	26	4,33	143,17

Lambanem	325	3	0,92	140,00
Mbinondar	383	35	9,14	113,84
Mboyene	308	14	4,55	133,44
Ndokh	466	0	0,00	145,92
Ngalagne-Kop	675	144	21,33	98,81
Ngane-Fissel	358	0	0,00	169,27
Ngangarlam	975	9	0,92	122,56
Ngayokhem	1 330	156	11,73	145,04
Ngonine	641	0	0,00	227,93
Poudaye	583	81	13,89	136,36
Sas-Ndiafadj	608	11	1,81	119,74
Sob	575	36	6,26	140,87
Toukar	2 000	67	3,35	141,60
Total	11 326	626	5,53	136,54

Annexe P. La transhumance des troupeaux de la Communauté rurale de Ngayokhem en 1990.

Villages	Nombre de troupeaux	Troupeaux sédentaires	Troupeaux transhumants	Effectif total
Bari-Ndondol	8	1		293
Darou	0	0	0	0
Datel	7	4	3	196
Diokoul	10	1	9	290
Kalom	13	2	11	350
Lambanem	10	2	8	169
Mbinondar	6	0	6	159
Mboyene	16	4	12	357
Ndokh	15	3	12	420

Ngalagne-Kop	13	6	7	384
Ngane-Fissel	10	1	9	261
Ngangarlam	16	5	11	341
Ngayokhem	27	5	22	871
Ngonine	27	8	19	716
Poudaye	17	7	10	593
Sas-Ndiafadj	23	8	15	572
Sob	18	11	7	546
Toukar	38	14	24	1 342
Total	274	82 (30 %)	192 (70 %)	7 860

Annexe Q. L'embouche dans la Communauté rurale de Ngayokhem (1990).

Villages	Bœufs	Vaches	Total bovins	Ovins
Bari-Ndondol	16	6	22	8
Darou	0	0	0	0
Datel	7	17	24	0
Diokoul	0	0	0	8
Kalom	5	1	6	23
Lambanem	1	0	1	15
Mbinondar	0	2	2	7
Mboyene	1	0	1	14
Ndokh	20	3	23	0
Ngalagne-Kop	7	4	11	0
Ngane-Fissel	2	0	2	22
Ngangarlam	12	0	12	7
Ngayokhem	8	9	17	0

Ngonine	18	0	18	0
Poudaye	19	2	21	1
Sas-Ndiafadj	1	2	3	9
Sob	23	2	25	20
Toukar	55	3	58	0
Total	195	51	246	134

Annexe R. Calendrier des sorties des ovins et des caprins.

Ovins	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Mortalité	3	3	1	1	1	1	1	5	2	2	0	0	20
Abattage	1	0	1	1	0	0	1	7	3	1	2	0	17
Vente	1	1	2	1	11	7	12	25	8	2	1	1	72
Fin de confiage	0	0	0	0	0	2	4	0	0	0	0	0	6
Début de confiage	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Troc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Don	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	3
Rembour- sement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Disparition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total ovins	5	4	4	4	13	12	18	37	14	5	3	2	121
Caprins	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Mortalité	4	10	4	9	2	5	7	4	13	24	21	3	106
Abattage	3	4	5	8	3	1	5	16	16	4	4	1	70
Vente	16	20	9	22	27	32	36	60	14	27	9	6	278
Fin de confiage	4	0	0	5	9	35	56	1	0	0	0	1	111
Début de confiage	0	0	0	0	1	6	12	1	0	1	0	0	21
Troc	0	3	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	7
Don	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Rembour- sement	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Disparition	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total caprins	28	38	20	44	42	80	116	83	45	56	34	11	597
Ovins et caprins	33	42	24	48	55	92	134	120	59	61	37	13	718

Annexe S. Matrice des éléments de typologie.

Villes	N°	Rev net Ar	Vente Cer	Achat Cer	Vente anim	Achat anim	Riz	Voya- ges	Prêts	Dettes	Bovins	Navé- tanes
DS	1	1 063	xxxx		xxxx		xxxx	xxxx			xxxx	xxxx
DS	8	790	xx		xx	xx	xxx	xx			xxx	x
KD	14	734	xxx		x	xxxx	xxxx	xx	xxx		xxx	xx
DM	1	621			xxxx	xxxx	xxxx	xxx	xxxx		xxxx	xxxx
DM	5	397	xxxx		x	xxx	xx		xxx			xxx
DS	7	372	xxx		xxxx	xxxx	xx	xx			x	xx
KD	4	369	xx		xxxx	x		x	xxx		xxx	xxx
KD	5	342			xx	xx	xx	xx			xx	x
KD	6	317	x		x	xx					x	
KD	2	314		x	xx			xxx		x	x	
DS	3	312			xxx	xx	xxxx	xxxx	x		xxxx	x
DS	9	301			x		xx	xx			x	x
DS	11	264		xxx	xx					x	x	xx
DS	6	226	xx	x	xxx		xx	xxx			xx	xx
DS	4	211			xxx	x	xx	xx			xx	xx
DS	10	205			xx					x	x	xx
MT	2	161		xxx	xxx	xx	xx	x		x	xx	xxx
DM	9	151		xxxx	xxx		xx	x		xxxx	x	xx
DM	7	149	x			x	xxx	xxxx	xx		x	
KD	13	146	xx			x	xxx	x		x		x
DM	4	140	xxx		x	x	x	xx			xx	x
DS	5	113	xxxx	xxx	xx	xx	x	x			xx	x
DM	2	109			xx		x			xx		x
MT	1	99	x	xx	xx	x	xx	xx		xx	x	xx
KD	12	97		xx		x	x	x			x	
DM	8	95			x	x	x	x			xx	x
KD	1	87				x		x		x	x	
DM	13	85		xx								
DM	3	78		x	x		x				x	x
KD	9	73	xxx		x			x			x	
KD	3	68	xxxx				x	xx		xx	x	
DM	11	49		xx	x					xxx	x	
DM	12	32		x	xxx	xxx	x	x		xxx		x
DM	14	30		xx	x		x			x		
KD	10	25	x				x	xx				x
KD	11	13	xx	x			x			xx	x	
MT	3	13		xx	xxx		xx				xxx	
KD	8	4	xxxx		xxx		xx	x		x	x	
DM	6	- 3		x						xx		
KD	7	- 21	x		x			x		xx		
DM	10	- 23		x								

Annexe T. Calcul du revenu net arachide des diatigui et essai de typologie.

Villes	N°	Vente Arachide	Charges	Charges en %	Revenu net arachide	Groupe revenu	Taille du carré	Groupe efficacité	Appré- ciation
		Milliers de francs			M. de francs		Surf. en ha		
DS	1	1 323	260	20	1 063	4	22,10	3	R
DS	8	985	195	20	790	4	12,85	3	R
KD	14	878	144	16	734	4	25,00	3	R
DM	1	780	159	20	621	4	20,95	3	R
DM	5	443	46	10	397	4	11,50	3	R
DS	7	458	86	19	372	4	10,35	3	R
KD	4	403	34	8	369	4	9,95	2	R
KD	5	391	49	13	342	4	6,50	3	R
KD	6	353	36	10	317	4	5,90	3	R
KD	2	389	75	19	314	4	10,50	3	
DS	3	478	166	35	312	4	14,60	3	R
DS	9	360	59	16	301	4	15,35	2	
DS	11	326	62	19	264	3	10,70	2	
DS	6	230	4	2	226	3	8,45	2	
DS	4	300	89	30	211	3	11,10	3	
DS	10	303	98	32	205	3	8,10	3	
MT	2	224	63	28	161	3	13,50	1	
DM	9	181	30	17	151	3	12,70	1	E
DM	7	185	36	19	149	3	6,15	2	
KD	13	172	26	15	146	3	6,35	2	
DM	4	199	59	30	140	3	10,20	2	
DS	5	256	143	56	113	3	13,45	2	
DM	2	157	48	31	109	3	4,40	2	
MT	1	199	100	50	99	2	10,20	2	
KD	12	126	29	23	97	2	3,90	2	
DM	8	159	64	40	95	2	11,55	2	
KD	1	109	22	20	87	2	5,25	2	
DM	13	107	22	21	85	2	2,85	2	E
DM	3	91	13	14	78	2	9,25	2	
KD	9	121	48	40	73	2	4,70	3	
KD	3	139	71	51	68	2	8,35	2	E
DM	11	52	3	6	49	1	3,25	1	E
DM	12	97	65	67	32	1	4,95	1	
DM	14	36	6	17	30	1	2,95	1	
KD	10	70	45	64	25	1	6,75	2	
KD	11	107	94	88	13	1	14,20	2	E
MT	3	33	20	61	13	1	10,60	1	
KD	8	78	74	95	4	1	6,55	2	E
DM	6	0	3	- 3	1	1	2,50	1	E
KD	7	0	21	- 21	1	1	2,80	1	E
DM	10	0	23	- 23	1	1	1,20	1	E
Moyenne		276	66	24	210		9,33		

Summary. Sereer farmers Agrarian dynamics and mobility in Senegal

- 1 Analysis of a rural society and the evolution of its agrarian Systems is a vast field of research. Many skills were used to carry out this ambitious project in Sereer country, especially in history, economics, geography, demography, anthropology, agronomy and zootechny.
- 2 The interdisciplinary team was guided by several questions. The first was that of the fate of the Sereer agrarian model in the face of unprecedented demographic, ecological and economic constraints in the old Sine area. Are Sereer social organisation and ethics — and especially the solidarity links that operate under the supervision of the ancients — conserved in the Sine? What is left of the agrarian Systems of the home villages and the Sereer social identity among the colonists settled in the new lands? Finally, what is the nature and intensity of the relations maintained at a distance between the people in the old land and the emigrants to the new lands?

*

- 3 The changes in Sereer agriculture and society are approached in the regional context of the groundnut belt. Demographie and economic fluctuations are described for a period of more than a century whereas the effects of economic policies, institutional reforms and drought are analysed more closely for the past 30 years (first part).
- 4 The Sereer rural population is the densest and most deeply rooted of Senegal. This originality is related to old social structures and is in agreement with a relatively intensive agri-pastoral System and domestic economy with priority awarded to on-farm consumption of food.
- 5 Historical analysis of the demographic series available makes it possible to review Sereer population movements since the end of the nineteenth century, with stress laid on the specific features of the Sereer in the Sine kingdom with regard to social organisation, political supervision and territorial coverage. This history of selement shows the position of the Sereer in the population of Senegal, especially in the increased demographic density and spatial dynamics of the groundnut belt.

- 6 In more precise terms, demographic monitoring performed for more than 30 years in the Ngayokhem zone in the heart of Sereer country provides a detailed analysis of trends and fluctuations, especially in terms of the mobility of the working population. The Sereer population of Sine has increased steadily since the beginning of the century but the demographic capitalisation in the old countries was very moderate until the mid-twentieth century. It has in fact been accompanied by a geographical redistribution of the population with the farming of the land reserves at the edges of village land areas and along the frontiers of the former kingdom. The migratory movements initiated by the administration first in 1936 and then in 1973 have resulted in the creation of islands of Sereer populations towards the pioneer front of the new lands. Emigration to towns long remained modest in the Sine but has developed considerably since the 1970s, with the main destination being Dakar. Demographic analysis of the Ngayokhem zone reveals the quickening growth of population since the 1960s and the swelling and diversification of migratory flows. Rural emigration focused on the Koumpentoum new lands after 1973, whereas migration to Dakar increased continuously in the context of the drought. The Sine Sereer area is still the most densely populated rural zone in Senegal, but the scale of the migratory flows promises new links with other rural zones and with urban areas in terms of economic complementarity and social dynamics.
- 7 The groundnut economy has structured the rural areas in central western Senegal as a region organised around purchase points and networks for the transport of groundnuts to the ports and the capital. The Sereer areas near the coast were among the first involved in a middleman economy from the mid-nineteenth century onwards. The reluctance of Sereer farmers to produce groundnuts has often been stressed and the accent laid on the particular dynamics of their agrarian System. This originality in the groundnut belt has gone down in economic history. It shows that the Sereer country adopted groundnut growing for commercial purposes very early on. The organisation of the groundnut trade has contributed to the blending of the Sereer zone into the groundnut belt. After Independence, the development programmes run by Satec and by Sodeva followed by the liberalisation of the groundnut industry confirm the extent to which Sereer rural areas form an integral part of the groundnut belt.
- 8 However, the economic incorporation of the Sereer region in the groundnut belt has not erased the specific features of the Sereer agro-pastoral system. The agrarian developments that partition and structure the Sereer rural area also show this originality. However, the drought has deeply modified the landscapes in the Sahel-Sudanian zones since the end of the 1960s. This ecological crisis has contributed to the degradation of Sereer agrarian landscapes but is not the only explanation. Analysis of the landscape provides other information that accuses recently adopted agricultural practices and techniques. The agrarian landscape bears disturbing signs of neglect with regard to both the management of rural areas and the integration of crop and animal farming.
- 9 The dynamics and performances of Sereer agriculture are observed with reference made to the different levels of organisation and decision-making. These are essentially those of the village, family groups and individual workers. For analysis of agricultural activity and animal farming practices, information is assembled simultaneously on nested scales from the small experimental plot in a field to the village area; each scientific discipline has used its angles and scales of approach (second part).

- 10 The time pitch and the reference area were narrowed for the detailed studies of the dynamics of farming Systems. The surveys covered the two periods 1965-1969 and 1986-1987. The two sequences were set in their contexts and linked to chronological series starting at the beginning of the 1960s.
- 11 During this period, the Senegalese government continued to promote change, in particular in land management and agricultural policies. The implementation of legislation and successive directives concerning agriculture came up against the diversity of local situations. Study of Sereer farming Systems and their complexity and dynamics shows the originality of the adaptations and responses of Sereer farmers to these institutional changes.
- 12 The increase in the population and the number of workers and the increase in the area of commercial groundnut led to saturation and landholding tension. Land has become scarce in the Sine villages because of the high density of the farming population. Landholding pressure has continued to increase first as a result of the increased area used for groundnut and more recently because of the generalisation of the use of animal draught in farming.
- 13 However, landholding tensions and the production of groundnut as a cash crop have not led to land becoming a 'merchant good'. The distribution of fields among production units and the workers that form them is governed with reference to social ethics that have been conserved in spite of the new landholding legislation. Land management procedures remain under the control of the elders of lineages. The new legal facilities established to settle disputes only operate in exceptional cases and must come to terms with the traditional practices. Production units are awarded a minimum amount of fields while loans of land give the landholding System a degree of flexibility. Modes of access to land thus remain comparatively fair. The mobility of the labour force, and in particular movement to the new lands, also helps to avoid blockages. Land management in the old Sine land is combined with the formation of holdings in the new lands by recently emigrated relations.
- 14 The rapid increase in population affects the structure of production units and the questions of food equilibrium, monetary income and pressure on natural resources. However, the increase in population has not resulted in the swelling of production units; the numbers of persons on the holdings have remained the same in recent decades in spite of changes in cropping and livestock Systems and the seasonal or final emigration of part of the working population. The greatest changes have been in the modes of co-operation in field work because of the adoption of animal draught in cultivation. The heterogeneity of the size and structure of the production units has nevertheless increased, making it difficult to compare their strategies and output. Agricultural performance is gauged more with reference to the categories of workers subjected to the same constraints and benefiting from greater or lesser autonomy within the production unit.
- 15 The farming Systems have been marked by the decrease in rainfall. At the beginning of the observation period, farming benefited from a comparatively abundant annual 700 to 800 mm of rainfall. The shortages of rainfall from the end of the 1960s to the 1973 drought were considered as accidental and a recovery was expected. Farming and livestock Systems were only adapted to the more arid conditions at the end of the 1970s when the fall in rainfall proved to be lasting and when the shortfalls were substantial in

terms of averages for periods. The figure fell from over 700 mm before 1968 to less than 500 mm in the subsequent decades. This distinctly Sahelian rainfall regime necessitated new constraints in agriculture in terms of uncertainties and productivity. The potential decreased when one refers to the ecological criterion alone. Farmers adapted their practices to these new conditions, especially by reducing the diversity of the species cultivated.

- 16 However, agriculture does not depend on ecological constraints alone. The main technical change during this period was the general use of animal draught in cultivation and for traction. This made jobs faster and less arduous, improved tillage operations and also resulted in a certain reorganisation of operations. Cropped areas spread still more at the expense of fallows and rangeland.
- 17 Nevertheless, the much-feared collapse of performance was not observed. The production levels of groundnut and food cereals seem to have been conserved in terms of both yields and production per inhabitant. In fact, the improvement of cultural operations thanks to the generalisation of cultivation using animal draught, especially at the beginning of the cycle, masks the impoverishment of the soil and increases the pressure on natural resources.
- 18 The evolution of the different forms of animal farming performed by Sereer farmers in the Sine is analysed with reference to the use of cultivated land, given the links with agricultural activities. However, cattle farming, which remains the dominant, prestigious form of Sereer animal farming, has never been confined to the precisely delimited village area because of traditional transhumance movements. Numbers have been maintained recently but the decrease in grazing land has resulted in more use being made of transhumance and of forage resources located at a great distance, as far as the Ferio. This results in a decrease in milk production that can be consumed by villagers and a decrease in the area that can be fertilised by paddocking. New practices are used in other forms of livestock farming. Small ruminants are now found on all farms, as are draught animals — horses or donkeys — that are kept at dwellings all the year round. The fattening of cattle and sheep is increasing. These practices are resulting in the emergence of semi-intensive animal farming drawing on all the forage resources in the farming area. Haulm and straw are harvested. The manure produced in the stables is spread in the fields before millet is sown. Finally, the economic use of animal farming is no longer limited to saving.
- 19 Technical innovation and production performance are thus seen in both crop and animal farming. This farming Systems dynamics is one of the explanations for the strong concentration of the rural population. However, the question for these actors is not posed solely in terms of the performance of the local agricultural production System. Increasingly large labour flows lead to analysing the roles played by the land farmed in the new lands by people from Sine villages, and also by the non-agricultural sectors and by seasonal or final migration in the maintaining of a dense rural population in the Sine.
- 20 Sereer emigration to the new lands is part of a vast movement of expansion of the groundnut belt towards the eastern part of the country that started at the end of the nineteenth century. This was essentially formed by Wolof farmers stimulated by Muslim brotherhood movements and especially Mouridism. The Sereer reluctantly followed at a late stage, encouraged by the authorities (third part).
- 21 The scattered settlement of Sereer on the new lands pioneer front unavoidably led to the 'Wolofisation' and islamisation of the migrants (PÉLISSIER, 1966). This acculturation

process only slowed with some larger migratory movements. Sereer enclaves grouping several villages were established in the migration organised by the colonial administration 50 years ago at Boulel in the Kafrine department and within the framework of the Koumpentoum new land projects supported by the World Bank in the 1970s. The Sereer personality will probably be maintained in these settlement areas. The 1988 census showed only 18,500 rural Sereer in the Kafrine department and 9,100 in the Tambacounda department (the site of Koumpentoum district), that is to say respectively 2.56% and 1.26% of the total rural Sereer population (723,000 persons). Movement to the new lands is thus far from having provided a solution to the problem of the increasing population in the Sine rural areas. However, it has the merit of enlarging the Sereer agricultural area and opening the way to the continuing of spontaneous movements.

- 22 The situation in the 'old new lands' in the Kafrine department is first mentioned with a rapid study in a village 'revisited' nearly 20 years after a previous survey. Analysis is then focused on the evolution of the project for the colonisation of the 'Koumpentoum new lands' in eastern Senegal. This was initiated in 1972 and the first three years of the project were the subject of an accompanying study by Orstom.
- 23 The farming Systems used by the Sereer of Boulel and Koumpentoum are not exactly the same as those of the Sine. Groundnut plays a comparatively larger role. Cereal and legume yields are higher, without the systematic use of fertilisers seen in the Sine. The Sereer colonists in the new lands also freed themselves very rapidly of the extension directives and abandoned certain recommended crops and techniques. Large herds of cattle were subsequently formed on some farms as soon as saving became possible.
- 24 In comparison with the changes observed in the Sine, it would seem that the Sereer migrants became adapted to their new environment. The extensive cultural practices made possible by the availability of land ensure better remuneration for labour. They contribute to accentuating the economic disparities between farms. At first sight, social cohesion is not as obvious as in the Sine villages where nobody can escape the authority of the elders and duties associated with solidarity in a context of great poverty. A review of the farms in the new lands in terms of structure, size and performance reveals spectacular successes with real room for manoeuvre but also failures leading to bankruptcy.
- 25 Analysis of the economic situation is set mainly at the level of domestic economies. It is based on the farm balances and on a sample of family budgets, completed by the monitoring of the rural markets on which a large proportion of transactions takes place. The trade observed between Sine farmers and the new lands colonists demonstrates the intensity of status and lineage relations maintained at a distance (fourth part).
- 26 Observation for the analysis of domestic economies is not limited to production units, whose ranking is neither clear nor stable. It also takes worker categories into account and covers all participants and all levels of organisation to measure the differences in resources, costs and allocations. One of the originalities of Sine family economies is the important role played by women in the management of resources. In addition to performing domestic tasks, they are involved in farming jobs more than is the case in the other rural societies in Senegal. They migrate when very young and finally handle the management of kitchens and bear an often considerable part of the expenses themselves.
- 27 The question of food equilibrium is crucial. Food resources are managed differently in a crisis situation, such as that during and following the droughts of 1983 and 1984. Food

stocks are kept for the rainy season jobs. Herds of cattle and draught animals are kept come what may, whereas small ruminants form a safety reserve. The dispersal of workers during the dry season to reduce the number of mouths to feed and the use of migrants established in towns or in the new lands form part of the strategies used. The organisation of funeral ceremonies, baptisms and marriages involves substantial expenditure and is postponed. The same applies to the payment of dowries and the repayment of debts. Behaviour changes to ensure 'survival' Solidarity is expressed within resident groups and increasing use is made of migrants.

- 28 Trade has undergone true restructuring following the changes in agricultural policy. After the independence years, State agencies took over the middleman trade in groundnuts. The groundnut industry was deregulated at the beginning of the 1980s and the weekly rural markets displayed spectacular growth. Transactions bear the mark of fluctuations in production. Trade in agricultural produce and cattle thus displays strong seasonal and inter-annual variations. However, whatever the intensity of trade, these markets are always very well-attended.
- 29 The contrasts between production levels on Sine land and on new land farms are shown. However, the two agricultural areas should not be considered separately as this would indicate poor knowledge of the permanence of the social and trade relations maintained at a distance. The resulting flows seem to be very unbalanced to the benefit of the Sine families. They are analysed with reference to the specific features of Sereer society. The Sine supplies seasonal workers who return after the rainy season with considerable cash. The new land farmers find wives in their home villages and pay matrimonial compensation at a high price. They contribute according to their means to ritual occasions and especially funerals. They must help needy family members. All these transfers are deciphered in terms of status and lineage. Paradoxically, the large farmers in the new lands display no outward signs of wealth in their clothes, dwellings or domestic life. The only real indicator of their wealth and prosperity is the size of their recently acquired herds of cattle. This is an entirely Sereer feature.

*

- 30 Finally, the changes shown appear to be substantial and contrasted.
- 31 The population of the Sine has continued to grow in spite of the drought and landholding saturation. Cropping Systems have benefited from the generalisation of draught cultivation which facilitated adaptation to worsened climatic constraints. Breeding draught animals and small ruminants has continued in the farming areas whereas it has only been possible to conserve the herds of cattle through the use of transhumance to increasingly remote grazing areas. The pressure exerted locally on natural resources is a serious threat. The viability of farming modes is no longer assured.
- 32 The Sereer farming areas in the Koumpentoum new lands operate in liaison with those in the Sine. There is no lack of land, yields are higher, large herds have been built up and a spontaneous migration flow has succeeded organised migration.
- 33 The very strong relations maintained and activated with home areas are the expression of multi-site family strategies. However, the projects of the Sereer in the Sine and those of their relations in the new lands are increasingly turned towards other activities and other places — mainly trade and jobs in town.

Table des illustrations

LISTE DES FIGURES

Introduction générale

Figure 1 – Carte de situation	16
-------------------------------	----

La dynamique du peuplement sereer

Les Sereer du sine

Figure 1 – Les implantations rurales sereer	45
Figure 2 – Pourcentage des Sereer dans la population totale des arrondissements en 1976	46
Figure 3 – Peuplement vers le milieu du XIX ^e siècle	52
Figure 4 – Le peuplement du Centre-Ouest sénégalais	54

Ngayokhem 1963-1989

Figure 1 – Population des huit villages au premier janvier de chaque année, Ngayokhem 1963-1990	80
Figure 2 – Variations annuelles et tendances de la natalité et de la mortalité, Ngayokhem 1963-1989	81
Figure 3 – Variations annuelles et tendances de l'immigration et de l'émigration, Ngayokhem 1963-1989	83

Figure 4 – Départs et retours vers les Terres neuves, Ngayokhem 1963-1989	87
Figure 5 – Départs et retours vers Dakar, Ngayokhem 1963-1989	87
Figure 6 – Départs et retours vers les autres villes, Ngayokhem 1963-1989	87
Figure 7 – Taux de migration, selon le sexe et l'âge, Ngayokhem 1963-1989	89
Figure 8 – Saisonnalité des migrations, Ngayokhem 1963-1989	89
Figure 9 – Distribution des flux migratoires (arrivées + départs)	90
Figure 10 – Distribution des soldes migratoires des Sereer dans les régions d'accueil (arrivées - départs)	90
Figure 11 – Distribution des motifs de migrations, Ngayokhem 1963-1989	92
Figure 12 – Évolution du ratio des dépendants Ngayokhem 1963-1989	92

De la traite à la crise agricole. Historique des échanges commerciaux dans le Sine

Figure 1 – Les points de traite du Sénégal centre-ouest avant 1960	110
Figure 2 – Seccos et coopératives du Sine après l'indépendance	112

La dégradation de l'aménagement agraire

Figure 1 – Fatick. La pluviométrie de 1921 à 1988	120
Figure 2 – Translation des isohyètes de 1968 à 1984	121
Figure 3 – Sob - Esquisse pédologique	123
Figure 4 – La dégradation du parc arboré	131

La gestion de la terre dans le Sine

Figure 1 – La Communauté rurale de Ngayokhem	154
Figure 2 – Sob : la répartition des terres entre les lignages anciens	158
Figure 3 – Sob : attributions foncières récentes	159
Figure 4 – Le territoire de Ngayokhem	160

Figure 5 – Segments du patrilignage Ndiaye à Ngayokhem..	161
Figure 6 – Le segment de patrilignage Soude Ndiaye et sa répartition dans l'espace	162
Figure 7 – Ngayokhem : tenure foncière - bax Ndiaye	163
Figure 8 – Ngayokhem : tenure foncière - bax diatte	164
Figure 9 – Un segment du patrilignage Diouf à Sob	174
Figure 10 - Sob : tenure des terres au niveau de l'exploitation	182
Figure 11 - Ngayokhem : tenure des terres au niveau de l'exploitation	184
Figure 12 – Kalom : tenure des terres au niveau de l'exploitation	185

Les pratiques paysannes dans le Sine

Figure 1 – Les transferts de fertilité par le bétail au sein du terroir	217
Figure 2 – Évolution du modèle agro-pastoral sereer	218
Figure 3 – Les hivernages à Fatick (1960-1987)	221
Figure 4 – Fluctuations interannuelles des acquisitions de matériels dans le département de Fatick	232
Figure 5 – Le niveau d'équipement des <i>ngak</i> (pour les trois villages en 1987)	235
Figure 6 – Les différentes formes de restitutions organiques de 1985 à 1987 (en % du nombre de cuisines par village)....	239
Figure 7 – Fumures cumulées sur trois ans sur les finages de Ngayokhem, Kalom et Sob	240
Figure 8 – Surfaces et productions dans les <i>ngak</i> (moyennes pour les trois années et les trois villages)	251
Figure 9 – Échelonnement des semis d'arachide en 1986 et 1987, selon le statut social de l'exploitant au sein des 18 cuisines suivies CI 10 parcelles en 1986, 106 en 1987)....	255
Figure 10 - Rendements sur l'ensemble des parcelles des trois villages de 1985 à 1987	264
Figure 11 - Successions culturelles à Sob (1965-1969)	282
Figure 12 - Successions culturelles à Sob (1985-1987)	283
Figure 13 - Successions culturelles à Ngayokhem (1965-1969)...	284
Figure 14 - Successions culturelles à Kalom (1985-1987)	285

L'élevage en pays Sereer : du modèle d'intégration aux troupeaux sans pâturages

Figure 1 – Les cheptels dans l'arrondissement de Niakhar, Évolution de 1978 à 1987	303
Figure 2 – Les troupeaux bovins de Ngayokhem	306
Figure 3 – La taille des troupeaux bovins	308
Figure 4 – La mobilité des troupeaux de la Communauté rurale de Ngayokhem en 1990	320
Figure 5 – La transhumance des troupeaux bovins	321
Figure 6 – Pratique d'accumulation au sein du troupeau bovin extensif	324
Figure 7 – Calendrier des sorties des ovins (Tabaski au mois d'août)	327
Figure 8 – Calendrier des sorties des caprins	327

Introduction de la troisième partie

Figure 1 – Évolution spatiale du Bassin arachidier	337
--	-----

Les Sereer et la colonisation des Terres neuves

Migrations

Figure 1 – Les migrations sereer vers les Terres neuves	347
---	-----

Les Terres neuves de Koumpentoum

Figure 1 – La création d'un espace sereer dans la zone des Terres neuves	368
Figures 2 et 3 – Zone du projet Terres neuves en 1970 et en 1986	369

Évolution des systèmes de production des Terres neuves

Dispositif d'enquête

Figure 1 – Les parcelles de culture de Diaglé-Sine	386
Figure 2 – Les parcelles de culture de Keur-Daouda	387

Activité agricole et dynamique des systèmes de culture

Figure 1 – Capacités réelles d'utilisation de l'équipement	395
Figure 2 – Force de travail et surface totale cultivée par exploitation (moyennes 1986-1987)	397
Figure 3 – Relation assolement - successions culturales dans l'hypothèse d'une surface totale cultivée constance	403
Figure 4 – Distribution de la quantité de travail globale des attelages (1986 et 1987)	407
Figure 5 – Pluviométrie décadaire en 1986 et 1987	409
Figure 6 – Organisation des semis d'arachide en 1986	410
Figure 7 – Organisation de la préparation du sol et du semis d'arachide en 1987	411
Figure 8 – Distribution des rendements moyens par exploitation. Année 1987 – 37 exploitations	419

L'élevage

Figure 1 – Distribution des exploitations selon l'importance du cheptel bovin	425
Figure 2 – Répartition du cheptel bovin à Keur-Daouda et Diamaguène	429
Figure 3 – Évolution du nombre moyen d'attelages par carré...	430
Figure 4 – Évolution du nombre moyen d'attelages par carré et par groupe d'exploitation (le groupe v - 3 cas seulement - n'est pas représenté)	432

La différenciation économique

Figure 1 – Groupes « d'efficacité agricole » chez les Sereer des Terres neuves en 1987 (PAB en milliers de francs)	452
--	-----

Les fondements de l'économie locale

Les usages de l'argent et de la richesse : solidarités, réciprocité et hiérarchie de statuts dans le Sine

Figure 1 – Distribution des revenus agricoles (par sexe)	489
Figure 2 – Distribution des revenus totaux (par sexe)	490

Figure 3 – Distribution des revenus tirés de salaires et d'activités commerciales	491
Figure 4 – Distribution des revenus agricoles en fonction des revenus tirés de salaires et d'activités commerciales	
(pour les hommes)	494
Figure 5 – Distribution des revenus des navétanes	496

Les marchés ruraux du Sine

Figure 1 – Les marchés hebdomadaires du Sine : année de création	539
Figure 2 – Les marchés du Sine : fréquence et importance du commerce du bétail	545
Figure 3 – Les marchés hebdomadaires du Sine : les ventes de bétail	546

LISTE DES TABLEAUX

La dynamique du peuplement sereer

Les Sereer du sine

Tableau I – La population des régions du Sénégal en 1904, 1936, 1958, 1976 et 1988	41
Tableau II – Taux d'accroissement de 1904 à 1958 et de 1904 à 1988	42
Tableau III – Part des départements dans la population du Sine-Saloum de 1904 à 1988	42
Tableau IV – La répartition des Sereer par régions administratives en 1976 et en 1988	43
Tableau v – Pourcentage des départements du Sine-Saloum dans la population rurale et urbaine en 1976 et en 1988	61
Tableau VI – Nombre de quartiers par village dans les communautés rurales et les arrondissements du Sine	65
Tableau VII-a – La stratification sociale. Répartition des chefs de concession par groupe statutaire et par arrondissement au Sine, en 1967 (effectif)	67
Tableau VII-b – La stratification sociale. Répartition des chefs de concession par groupe statutaire et par arrondissement au Sine, en 1967 (pourcentage)	67
Tableau VIII – Répartition de la population par groupe statutaire pour la zone de Niakhar-Diohine	67
Tableau IX – Répartitions religieuses dans la zone de Niakhar en 1967 et en 1991	71

Ngayokhem 1963-1989

Tableau 1 – Taux moyens selon la période	83
Tableau II – Relation entre taux de natalité, taux de mortalité et les années de sécheresse	85

La dégradation de l'aménagement agraire

Tableau I - Recensements d'espèces arbustives et arborées à Sob en 1965 et 1985	130
---	-----

La gestion de la terre dans le Sine

Tableau I – Tenure des terres à Sob (surfaces en ares)	181
Tableau II – Tenure des terres à Ngayokhem (surfaces en ares)	183
Tableau III – Tenure des terres à Kalom (surfaces en ares)...	184
Tableau IV – La terre exploitée par actif-exploitant (en ares)	189

Le groupe domestique

Tableau I – Répartition des groupes domestiques par type résidentiel dans les trois villages étudiés	199
--	-----

Les pratiques paysannes dans le Sine

Tableau I – Typologie résidentielle : les cuisines de l'échantillon (1990)	223
Tableau II – La répartition des <i>ngak</i> en fonction du statut (1987)	224
Tableau III – Sob, population résidente et population exploitante (1967 et 1987)	225
Tableau IV – Sob, population exploitante par statut (1967 et 1987)	225
Tableau V – Surface moyenne attribuée par exploitant d'après leur statut, à Sob en 1967 et en 1987 (en ha)	227
Tableau VI – Population et utilisation du sol à Sob de 1965 à 1969 (surfaces en ha)	227
Tableau VII – Utilisation du sol à Kalom, Ngayokhem et Sob en 1985, 1986 et 1987 (surface en ha)	228

Tableau VIII – Importance des cultures associées, dans les parcelles des 18 cuisines suivies à Sob en 1986 et 1987, en % du total des parcelles de mil ou d’arachide	230
Tableau IX – Répartition des cuisines selon leurs contraintes d’équipement, (estimées sur la base des normes d’équipement de l’Isra)	236
Tableau X – Répartition des 187 exploitations des 3 villages en fonction des 2 typologies : - selon la composition du groupe domestique (chap. 5), - selon les stratégies et performances agricoles	252
Tableau XI – Répartition des parcelles selon les périodes de semis pour chaque groupe statutaire, au sein des 18 cuisines suivies en 1986	257
Tableau XII – Taux de participation aux travaux agricoles de la population résidente et temps de travail par catégorie d’actifs..	268
Tableau XIII – Temps de travaux moyens en jours par ha, par opération à Sob en 1986, pour le mil et l’arachide	270
Tableau XIV – La généralisation de la culture attelée à Sob...	270
Tableau XV – Valorisation du temps de travail pour chaque période, en kg de produit	273
Tableau XVI – Rendements moyens par culture pour les trois villages	274
Tableau XVII – Disponible céréalier par habitant, et en arachide par exploitant (en kg par an)	275
Tableau XVIII – Moyennes des rendements et des productions par individu, pour chaque groupe statutaire, sur les trois villages	276
Tableau XIX – Partage du travail, des surfaces et des productions par catégorie d’actif (1987)	278
Tableau XX – Engagements et résultats agricoles par catégorie d’actif selon les performances et la stratégie des cuisines (1987)	280
Tableau XXI – Variabilité interannuelle des différents types de restitution minérale et organique sur les trois villages suivis	288
Tableau XXII – Production de biomasse et restitution organique à l’échelle du finage, à partir des assolements, des successions culturales et des rythmes de fumure recensés sur les trois villages de 1985 à 1987	292

L’élevage en pays Sereer : du modèle d’intégration aux troupeaux sans pâturages

Tableau I – Évolution du cheptel de l’arrondissement de Niakhar entre 1978 et 1987	302
Tableau II – La charge animale dans la Communauté rurale de Ngayokhem en 1990	303

Tableau III – Cheptel bovins, ovins-caprins et animaux de trait dans les villages suivis	304
Tableau IV – Nombre de <i>ngak</i> propriétaires des cheptels dans vingt troupeaux bovins	307
Tableau V – Taille des troupeaux bovins de la zone de Ngayokhem	308
Tableau VI – Composition du troupeau des trois villages	309
Tableau VII – Les petits ruminants selon le sexe et la résidence du propriétaire	309
Tableau VIII – La taille des <i>ged</i> selon la composition par espèces	310
Tableau IX – Les animaux de trait dans la Communauté rurale	311
Tableau X – Disponibilité de la force de traction dans les <i>ngak</i> des villages suivis	312
Tableau XI – L'espace pastoral résiduel de Ngayokhem	314
Tableau XII – Les jachères	315
Tableau XIII – Les sous produits des cultures (en UF)	316
Tableau XIV – Circonstances d'entrée dans les troupeaux bovins des trois villages	323
Tableau XV – Objectifs de production et fonctions du troupeau bovin	324
Tableau XVI – Circonstances d'entrées des petits ruminants..	325
Tableau XVII – Circonstances de sorties des petits ruminants	326
Tableau XVIII – Durée des carrières des animaux de trait (selon l'espèce et le sexe) calculée en années	328

Les Sereer et la colonisation des Terres neuves

Les Terres neuves de Kafrine

Tableau I – Production moyenne d'arachide en 1987 selon le statut des attributaires (kg)	361
Tableau II – Comparaison des résultats agricoles selon la taille des exploitations (1987)	361

Les Terres neuves de Koumpentoum

Tableau I – Répartition ethnique des chefs d'exploitations au début du Projet (en %)	365
Tableau II – Nombre de « cuisines » selon l'ethnie du chef de cuisine en 1987	366
Tableau III – Évolution de la composition moyenne des exploitations sereer	371

Tableau IV – Équipement par ethnie (tous villages)	372
Tableau v – Exploitations équipées	373
Tableau VI – Répartition des exploitations selon le mode de traction (tous villages - N = 1 845)	373
Tableau VII – Comparaison de l'équipement en 1972 et 1987 dans les villages autochtones (Sereer exclus)	374
Tableau VIII – Tenure de la terre et exploitation agricole dans trois villages des Terres neuves (surfaces en hectares)	379

Évolution des systèmes de production des Terres neuves

Dispositif d'enquête

Tableau I – Évolution de la populations des familles présentes lors des deux enquêtes (28 familles sur 38)	384
Tableau II – Comparaison des échantillons suivis en 1974 et 1987	385

Activité agricole et dynamique des systèmes de culture

Tableau I – Constitution des unités de production : données moyennes et structure de la population active (1986 et 1987)	391
Tableau II – Cheptel de trait et équipement dans les 37 exploitations	393
Tableau III – Distribution des 37 exploitations en 1986 selon la surface cultivée et l'équipement	394
Tableau IV – Surfaces cultivées par habitant et par actif en 1974 et 1987	398
Tableau V – Surfaces d'arachide cultivées par les navétanes	400
Tableau VI – Contribution des attelages aux différentes opérations culturales dans 10 exploitations en 1986 et 1987....	405
Tableau VII – Rendements moyens (kg/ha) de l'arachide et des céréales par années et par villages	416

L'élevage

Tableau I – Cheptel bovin selon l'ethnie	425
--	-----

Tableau II – Typologie des 55 exploitations en 1988	426
Tableau III – Niveaux de regroupement des bovins de trois villages	436
Tableau IV – Quelques paramètres zootechniques pour le troupeau bovin et les petits ruminants	440

La différenciation économique

Tableau I – Productions par exploitation (en kg)	449
Tableau II – Production moyenne d'arachide selon le statut des attributaires (en kg)	450
Tableau III – Distribution des exploitations selon la disponibilité en céréales par habitant	451
Tableau IV – Distribution des exploitations selon le PAB par UTH et le PAB à l'hectare	452
Tableau v – Revenus de l'arachide selon les statuts des attributaires en 1987	455
Tableau vi – Vente d'arachide en 1987-1988 (en milliers de francs)	459
Tableau VII – Les revenus (en milliers de francs)	460
Tableau VIII – Les principaux postes de dépenses (en milliers de francs)	460
Tableau ix – Éléments de classification	461
Tableau x – Repérage des études de cas	462

Les fondements de l'économie locale

Les usages de l'argent et de la richesse : solidarités, réciprocité et hiérarchie de statuts dans le Sine

Tableau I – Revenus annuels médians selon le sexe et le statut social (en F CFA)	491
Tableau II – Répartition des dépenses selon le sexe	499
Tableau III – Ressources et dépenses annuelles : le groupe de W. N	503
Tableau IV – Répartition des dépenses de la compensation matrimoniale	511

Des soudures aux crises : les réponses paysannes dans le Sine

Tableau I – Évolution de la migration saisonnière en réponse au déficit de production dans les cinq villages de l'échantillon entre 1983-84 et 1985	526
---	-----

Tableau II – Ressources monétaires ayant permis en saison sèche les achats de mil	528
---	-----

Migrations et relations à distance

Tableau I – Évolution démographique des huit villages du « secco » de Ngayokhem	561
Tableau II – L'émigration temporaire à partir des villages de la Communauté rurale de Ngayokhem (1989)	563
Tableau III – Stratégies migratoires des principaux segments de patrilignage de Ngayokhem et de Sob	566
Tableau IV – Les dépenses des <i>sourga</i>	572

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Annexe A – Pourcentage des régions dans la population du Sénégal de 1904 à 1988	615
Annexe B – La répartition des Sereer par départements en 1988	615
Annexe C – Sites et monuments protohistoriques du Sénégal centre-ouest	616
Annexe D – Fondation des villages de l'arrondissement de Niakhar	617
Annexe E – Les migrations urbaines selon les arrondissements du Sine en 1967. Nombre et % de villages concernés par des migrations masculines et féminines	618
Annexe F – Les groupes statutaires dans les villages de la zone de Niakhar. Répartitions des chefs de concession par villages en 1967	619
Annexe G – Répartitions religieuses des chefs de ménage de la zone de Niakhar en 1967	620
Annexe H – Population des huit villages de la zone de Ngayokhem à différents recensements (recensements administratifs et recensements démographiques)	621
Annexe I – Dynamique de la population, selon l'année	621
Annexe J – Migrations selon l'arrondissement d'origine ou de destination, Ngayokhem 1963-1989	622
Annexe K – Les points de traite du Sine-Saloum	623
Annexe L – Fonctions des arbres	
Annexe M – Les troupeaux bovins de la Communauté rurale de Ngayokhem en 1989-90	626
Annexe N – Les animaux de trait dans la Communauté rurale de Ngayokhem en 1989-90	626

Annexe O – L’espace pastoral résiduel dans les finages	627
Annexe P – La transhumance des troupeaux de la Communauté rurale de Ngayokhem en 1990	627
Annexe Q – L’embouche dans la Communauté rurale de Ngayokhem (1990)	628
Annexe R – Calendrier des sorties des ovins et des caprins..	628
Annexe S – Matrice des éléments de typologie	629
Annexe T – Calcul du revenu net arachide des <i>diatigui</i> et essai de typologie	630

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Le Sine

Les terroirs du Sine : mil et arachide occupent la quasi-totalité de l’espace agricole disponible.

Photographie 1 - La campagne du Sine en début d’hivernage : les terres sont soigneusement préparées (le personnage à gauche sarcle à l’iler).

Photographie 2 - Pâturage d’hivernage : les bovins sont confinés sur les rares terres non cultivées, à la périphérie des terroirs. Dans le paysage : le *Faidherbia albida*, qui perd son feuillage en saison des pluies.

La vulgarisation des matériels de culture attelée a entraîné l’intensification des pratiques culturales.

Photographie 3 - Le mil comme l’arachide sont semés au semoir : le mil souvent en sec (ce qui permet la texture sableuse du sol), l’arachide aux premières pluies importantes. Ici, traitement fongicide des graines d’arachide dans le semoir.

Photographie 4 - Sarclage en attelé, à la houe sine. Ce matériel très largement diffusé est adapté à la traction équine.

L’économie paysanne repose sur l’auto-consommation vivrière et la vente de l’arachide.s

Photographie 5 - Récolte du mil : les épis sont liés en bottes pour le transport jusqu’aux greniers où ils sont rangés à l’abri des rongeurs. Photographie 6 - Après la pesée des sacs livrés par les agriculteurs, les gousses d’arachide sont passées au crible (au premier plan). Stockées dans des petits enclos et dans les seccos (hangars situés dans les principaux points de traite), elles seront ensuite évacuées vers les huileries.

Les femmes participent aux travaux agricoles et s'adonnent au petit commerce durant la saison sèche.

Photographie 7 - Les femmes récoltent le *bissap* (oseille de Guinée), qui est semé en bordure des parcelles d'arachide. Photographie 8 - Quelques productions paysannes sont écoulées sur les marchés des principaux centres ruraux, où les villageois peuvent se procurer tous les produits courants (marché de Toucar). Photographie 9 - Le mil se négocie par petites quantités auprès des commerçants (marché de Niakhar).

Les Terres neuves

Au début de l'opération de colonisation des Terres neuves, les Sereer ont dû s'installer dans un milieu inconnu et plutôt hostile.

Photographie 1 - Installation précaire des migrants à Keur Daouda en 1974.

Photographie 2 - Récipients divers disposés dans l'attente du camion-citerne : le problème de l'eau était particulièrement difficile avant le creusement des puits-forages.

Une fois installés sur les Terres neuves, les Sereer ont élargi leur espace agricole et développé les cultures commerciales.

Photographie 3 - Les défrichements progressent par le feu, sur des sols de plateau couverts d'une forêt sèche.

Photographie 4 - Les défrichements sont favorisés par l'activité des charbonniers peuls venus du Fouta Djallon guinéen. Ici, combustion d'une meule de charbon de bois.

Photographie 5 - La culture du coton était, au début, imposée aux colons. Mal acceptée, elle a maintenant totalement disparu.

Les migrants ont adopté l'équipement agricole et privilégié la culture de l'arachide.

Photographie 6 - Autour de l'habitat, la culture continue du mil avec apport de fumure se pratique comme dans le Sine, mais sur des surfaces plus restreintes.

Photographie 7 - À la récolte de l'arachide, le vannage des gousses avant la mise en sacs est un travail long et exclusivement féminin.

Photographie 8 - La culture attelée bovine, associée à un matériel lourd, fut elle aussi imposée. Elle est parfaitement maîtrisée : l'attelage est mené par un homme seul.

Les colons sereer ont constitué d'importants troupeaux de bovins.

Photographie 9 - Parcage des animaux pour la nuit, sur des parcelles qui seront semées en mil, bénéficiant de la fumure. Photographie 10 - Le marché hebdomadaire du village-centre de Méréto a pris beaucoup d'importance, notamment pour les transactions sur les bovins.